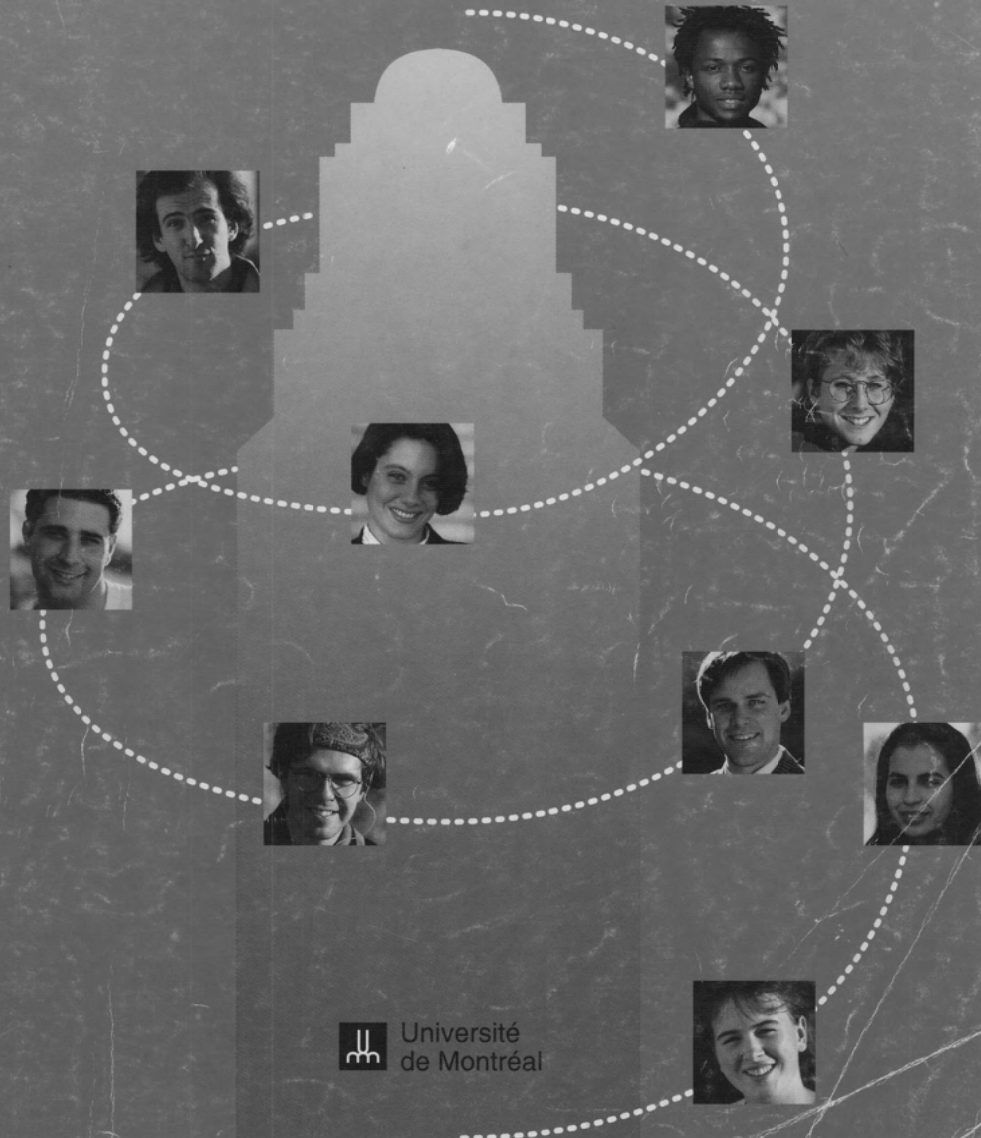
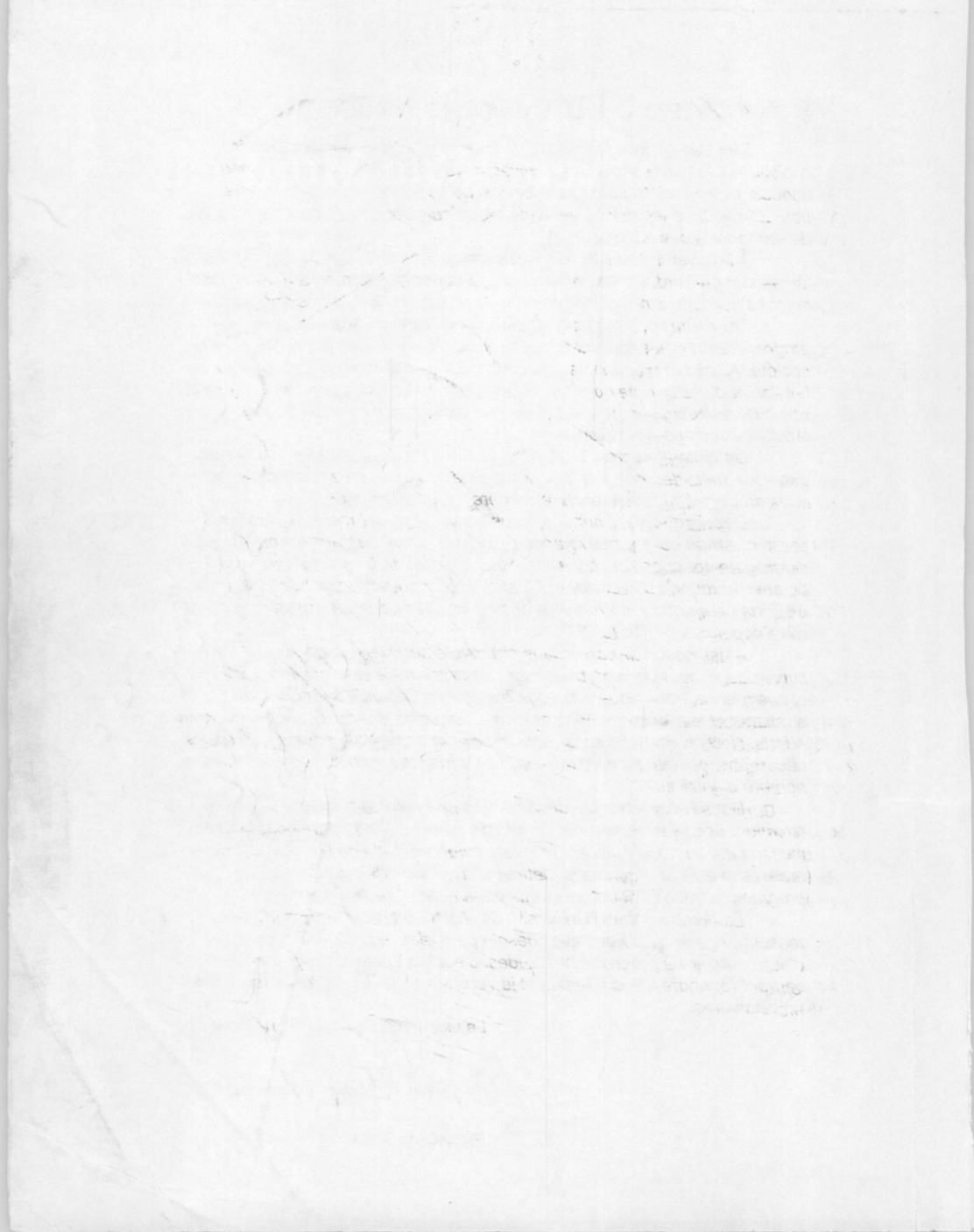


et conditions d'admission
1996-1997

Vers l'Université de Montréal



Université
de Montréal



Bienvenue à l'Université de Montréal

D'entrée de jeu, permettez-moi d'abord de vous féliciter d'avoir choisi de poursuivre des études universitaires. Au cours des prochaines années, notre société aura grand besoin de ses diplômés universitaires pour relever tous les défis à venir. Je me réjouis donc que vous ayez décidé de répondre à ces attentes.

À l'Université de Montréal, nous attachons une grande importance à cet aspect primordial de notre mission qui consiste à former la relève. Loin de constituer un vain mot, cet objectif guide l'ensemble de nos activités.

Par exemple, nous nous efforçons de faire en sorte que nos programmes d'études soient adaptés aux besoins de nos étudiants et de la société. Ainsi, cette année, les programmes en sciences de l'éducation ont fait l'objet d'une refonte complète alors que d'autres programmes ont connu des changements substantiels. Cela témoigne du dynamisme de nos facultés et de nos professeurs.

De cette manière, l'Université de Montréal s'assure que la formation que vous recevrez demeure à la fine pointe des connaissances et qu'elle vous prépare adéquatement à la carrière qui sera la vôtre.

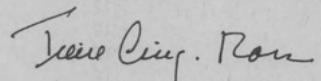
Depuis quelques années, nous sommes grandement préoccupés par la question de la persévérance dans les études. Les abandons en cours de programme constituent, il ne faut pas se le cacher, un problème majeur au sein du monde universitaire. C'est pourquoi nous faisons beaucoup d'efforts pour comprendre les causes de ce «décrochage» et pour développer des remèdes efficaces.

Ainsi, nos recherches nous ont révélé que les abandons survenaient, pour la plupart, au cours de la première année d'études. En conséquence, nous nous efforçons d'améliorer l'accueil des nouveaux étudiants et leur encadrement, ainsi que la qualité des services qui leur sont offerts. Nous cherchons aussi à augmenter le nombre de bourses que nous décernons, compte tenu de la situation financière précaire que vivent bon nombre d'entre eux.

Dans l'ensemble, je suis confiante que nous allons dans la bonne direction. Il vous reviendra cependant de tirer le meilleur parti possible des moyens qui sont ainsi mis à votre disposition. En bout de ligne, c'est votre motivation et l'effort que vous mettrez à satisfaire les exigences du programme qui seront déterminants dans la réussite de vos études.

La brochure Vers l'Université de Montréal présente tous les renseignements dont vous avez besoin pour effectuer votre choix d'université et de programme d'études. J'espère que nos programmes sauront répondre à vos attentes et je vous souhaite de fructueuses études universitaires.

La vice-rectrice à l'enseignement



Irène Cinq-Mars

Table des matières

Index des programmes d'études

Chapitre I

Renseignements généraux

1. L'Université de Montréal	8
1.1 Enseignement et recherche	8
1.2 Services aux étudiants	8
1.3 Prêts et bourses	8
1.4 Services juridiques	8
1.5 Logement	9
1.6 Adresses postales	9
1.7 Numéros de téléphone	9
2. Droits de scolarité	10
3. Personnes handicapées	10
3.1 Présence à l'Université de Montréal	10
3.2 Prêts et bourses	10
3.3 Admission et études	10
4. Adultes	10
4.1 Présence à l'Université de Montréal	10
4.2 Programmes spécifiques	10
4.3 Renseignements complémentaires	10
5. Étudiants étrangers	10
5.1 Politique générale d'admission	10
5.2 Programmes non contingentés	10
5.3 Programmes contingentés	10
5.4 Équivalences	10
5.5 Droits de scolarité	11
5.6 Aide financière	11
5.7 Formalités d'immigration	11
5.8 Accueil	11
6. Quelques définitions	11
6.1 Études de premier cycle	11
6.2 Crédit	11
6.3 Cours	11
6.4 Discipline et champ d'études	11
6.5 Programme	11
6.6 Baccalauréat	11
6.7 Majeur	12
6.8 Mineur, certificat	12
6.9 Microprogramme	12
6.10 Étudiant régulier	12
6.11 Étudiant libre	12
6.12 Adulte	12
6.13 Trimestres	12

Chapitre II

Admission

1. Politique générale d'admission	13
1.1 Vocation de l'Université de Montréal	13
1.2 Énoncé de principe	13
1.3 Droit à l'information	13
1.4 Droit au choix de programme	13
1.5 Droit au traitement de la demande	13
1.6 Droit à une vérification de l'évaluation	13
1.7 Droit à une révision de l'évaluation	13
2. Admissibilité	13
2.1 Titulaires d'un DEC	13
2.2 Adultes	13
2.3 Connaissance de la langue française	13
3. Programmes non contingentés	13
4. Programmes contingentés	14
4.1 Raisons du contingentement	14
4.2 Approbation des contingentements	14
4.3 Liste des programmes contingentés	14
4.4 Modalités générales de sélection	14
4.5 Catégories de candidats	14
4.5.1 Collégiens	14
4.5.2 Universitaires	14
4.5.3 Adultes	15
4.5.4 Candidatures spéciales	15
4.6 Tests d'admission	15
5. Critères particuliers et tests	15
5.1 Entrevue	15
5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture et de l'École d'architecture du paysage	15
5.3 Expérience de travail	15
5.4 Test d'aptitudes physiques	15
5.5 Test de compréhension du français	15
5.6 Test de connaissance de l'anglais	15
5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais	15
5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales	15
5.9 Test de l'Association dentaire canadienne	15
5.10 Test de personnalité	16
6. Cote Z	16
6.1 Introduction	16
6.2 Principes de classement	16
6.3 Méthode de calcul de la cote Z	16
7. Indice du pronostic du rendement à l'Université (IPUC)	17

8. Processus d'admission	17
8.1 Étudiant régulier	17
8.2 Étudiant libre	18
8.3 Dates limites	18
8.4 Choix de programmes	18
8.5 Convocations	18
8.6 Étude des dossiers	18
8.7 Désistements tacites et listes d'attente	18
8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement	18
8.9 Inscription	19
8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique	19

Chapitre III

Politique et conditions d'admission par programme

Faculté de l'aménagement	20
Faculté des arts et des sciences	24
Faculté de droit	47
Faculté de l'éducation permanente	48
Faculté de médecine	55
Faculté de médecine dentaire	60
Faculté de médecine vétérinaire	62
Faculté de musique	63
Faculté de pharmacie	64
Faculté des sciences de l'éducation	66
Faculté des sciences infirmières	78
Faculté de théologie	80
Département d'éducation physique	82
École d'optométrie	84

Chapitre IV

Programmes d'études

Explication des tableaux	85
Faculté de l'aménagement	86
Faculté des arts et des sciences	91
Faculté de droit	166
Faculté de l'éducation permanente	167
Faculté de médecine	182
Faculté de médecine dentaire	186
Faculté de médecine vétérinaire	188
Faculté de musique	190
Faculté de pharmacie	200
Faculté des sciences de l'éducation	201
Faculté des sciences infirmières	212
Faculté de théologie	214
Département d'éducation physique	221
École d'optométrie	223

Carte du campus	223
------------------------	------------

Publié par la Direction des communications,
en collaboration avec le Bureau des admissions.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 1995

Conception graphique de la page couverture:
Michèle Langlois

Photographies : Bob Fisher

Coordination : Ronald Prigent

Bien que nous n'utilisions parfois que le masculin dans le
texte, les mots relatifs aux personnes désignent les femmes
et les hommes.

Index des programmes d'études

Les titres des programmes sont en caractères gras. Les chiffres en caractère régulier renvoient à la page des conditions d'admission et les chiffres en caractère gras renvoient au tableau du programme.

Les programmes de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales sont énumérés dans cet index mais ne sont pas décrits dans la présente brochure. Pour toute information concernant ces programmes, se reporter au paragraphe 8.10 de la page 19.

Légende : F.A.S.: Faculté des arts et des sciences
F.E.P.: Faculté de l'éducation permanente
F.S.E.: Faculté des sciences de l'éducation
HEC: École des Hautes Études Commerciales
Poly: École Polytechnique

Action communautaire: certificat (F.A.S.) 24, 151. Voir aussi *Service social*

Action sociale: voir *Action communautaire, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Service social, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies: prévention et réadaptation, Violence et société*

Activité physique: voir *Éducation physique, Sciences de l'activité physique*

Activités psychoéducatives: voir *Intervention psychoéducative*

Actuariat: voir *Mathématiques*

Adaptation scolaire: (F.S.E.) 66, 208-209

Administration: voir *Administration des affaires, Commerce international, Comptabilité, Gestion des opérations et de la production, Gestion d'entreprise, Gestion du commerce de détail et de la distribution, Gestion du marketing, Gestion financière, Gestion des services de santé, Gestion des ressources humaines, Informatique pour gestionnaire, Relations industrielles, Science politique, Gestion appliquée à la police et à la sécurité*

Administration de la santé: voir *Gestion des services de santé*

Administration des affaires: baccalauréat (HEC) 19

Administration publique: voir *Science politique*

Aéronautique avancée: certificat (Poly) 19

Aéronautique: certificat (Poly). Voir aussi *Génie mécanique, Génie électrique*

Affaires: voir les programmes de l'École des HEC

Allemand: voir *Enseignement de l'allemand au secondaire, Études allemandes, Traduction allemand-français*

Aménagement: voir les programmes de la Faculté de l'aménagement

Amérique latine: voir *Études latino-américaines*

Analyse économique: voir *Sciences économiques*

Andragogie: certificat (F.S.E.) 67, 210

Anglais: voir *Cours de langues, Études anglaises, Enseignement de l'anglais au secondaire, Langue et civilisations anglaises, Traduction*

Anglais langue seconde: cours (F.E.P.)

Animation des groupes et des organisations: certificat (F.E.P.) 48, 167

Animation sociale: voir *Action communautaire, Animation des groupes et des organisations, Intervention en milieu multiethnique, Service social, Toxicomanies: prévention et réadaptation, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Violence et société*

Anthropobiologie: voir *Anthropologie*

Anthropologie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 24, 91-93

Arabe: voir *Études arabes*

Archéologie: voir *Anthropologie*

Architecture: baccalauréat (Aménagement) 20, 86

Architecture de paysage: baccalauréat (Aménagement) 20, 87

Archivistique: certificat (F.A.S.) 25, 94

Art: voir *Arts plastiques, Études cinématographiques, Histoire de l'art*

Arts d'expression visuels: voir *Histoire de l'art*

Arts et sciences: mineur (F.A.S.) 25, 156

Arts plastiques: majeur, mineur (F.A.S.) 24-25, 115. Voir aussi *Histoire de l'art*

Asie de l'Est: voir *Études est-asiatiques*

Astronomie: voir *Physique*

Astrophysique: voir *Physique*

Audiologie: voir *Orthophonie-audiologie*

Audiovisuel: voir *Études cinématographiques, Sciences de la communication, Automatique: voir Génie électrique*

Avionique: voir *Génie électrique*

Bible: voir *Études bibliques*

Biochimie: baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 26, 94

Biologie: voir *Enseignement de la biologie au secondaire, Sciences biologiques*

Biophysicochimie: voir *Biochimie*

Biophysique: voir *Physique*

Biotechnologie: voir *Génie chimique, Sciences biologiques*

Botanique: voir *Sciences biologiques*

Calcul scientifique: voir *Mathématiques-informatique*

Catéchèse: voir *Études catéchétiques*

Chimie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 27, 95-96. Voir aussi *Enseignement de la chimie au secondaire*

Chimie appliquée: voir *Chimie*

* Chinois: voir *Études est-asiatiques*

Cinéma: voir *Études cinématographiques*

Civilisations anglaises: voir *Langue et civilisations anglaises*

Civilisations grecque et romaine: voir *Études classiques*

Commande de procédés industriels: certificat (Poly) 19

Commande numérique et robotique: voir *Génie informatique*

Commerce: voir *Administration des affaires, Commerce de détail et distribution, Commerce international, Comptabilité, Gestion d'entreprise, Gestion comptable des organisations, Gestion d'entreprise de services financiers, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Gestion du marketing, Gestion financière, Publicité, Relations industrielles, Relations publiques, Supervision*

Commerce de détail et distribution: certificat (HEC) 19

Commerce international: certificat (HEC) 19

Communication appliquée: certificat (F.E.P.) 48, 167

Communication: voir *Sciences de la communication. Voir aussi Communication appliquée, Génie électrique, Information et journalisme, Publicité, Relations publiques*

Composition: voir *Musique*

Comptabilité II: certificat (HEC) 19

Construction: voir *Électricité du bâtiment, Mécanique du bâtiment, Sciences de la construction*

Coopératives: voir *Gestion d'entreprise et Gestion financière*

Cours de langues: voir *Enseignement de l'allemand au secondaire, Enseignement de l'anglais au secondaire, Enseignement de l'espagnol au secondaire, Enseignement du français au secondaire, Études allemandes, Études classiques (grec, latin), Études anglaises, Études arabes, Études est-asiatiques (chinois, japonais, vietnamien), Études françaises, Études hispaniques (espagnol, portugais), Études italiennes, Études néo-helléniques, Études russes, Linguistique, Anglais langue seconde, École de français*

Créativité: certificat (F.E.P.) 48, 167

Criminologie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 27, 97-98

Criminologie: certificat (F.E.P.) 48, 168

Délinquance: voir *Criminologie, Psycho-éducation*

Démographie: mineur (F.A.S.) 28, 99

Design d'intérieur: certificat (Aménagement) 22, 87

Design et fabrication: certificat (Poly) 19

Design industriel: baccalauréat (Aménagement) 21, 89

Design: voir *Génie mécanique*

Didactique des mathématiques au primaire: certificat (F.S.E.) 67, 210

Diététique: voir *Nutrition*

Documentation: voir *Archivistique, Rédaction*
 Drogues: voir *Toxicomanies: prévention et réadaptation*
Droit: baccalauréat (droit) 47, 166. Voir aussi *Criminologie*
Droit: certificat (F.E.P.) 48, 168
Droit: microprogramme (F.E.P.) 49, 169
 École de français: cours (F.E.P.) 181
 Écologie: voir *Géographie, Sciences biologiques*
 Économie: voir *Mathématiques-économie, Sciences économiques*
 Économie politique: voir *Sciences économiques*
 Économique: voir *Mathématiques-économie, Sciences économiques*
 Éducation: voir tous les programmes de la F.S.E.
 Éducation des adultes: voir *Andragogie*
Éducation physique: baccalauréat spécialisé (Éducation physique) 82, 221.
 Voir aussi *Sciences de l'activité physique*
Éducation préscolaire et enseignement primaire: baccalauréat (F.S.E.) 68, 201
 Éducation secondaire: voir les programmes de baccalauréat en enseignement de la F.S.E.
Électricité du bâtiment: certificat (Poly) 19
 Électronique: voir *Génie électrique*
 Électrotechnique: voir *Génie électrique*
 Énergie: voir *Génie mécanique*
 Enfance inadaptée: voir *Intervention psychoéducative, Orthopédagogie, Psychoéducation*
Enseignement de l'allemand au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 68, 204
Enseignement de l'anglais au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 69, 204
Enseignement de l'espagnol au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 71, 205
Enseignement de l'histoire au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 73, 206
Enseignement de l'informatique au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 73, 202
Enseignement de la biologie au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 69, 203
Enseignement de la chimie au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 70, 202
Enseignement de la géographie au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 72, 205
Enseignement de la morale au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 75, 206
Enseignement de la physique au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 75, 203
Enseignement de la religion au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 76, 207
Enseignement des mathématiques au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 74, 203
Enseignement du français au secondaire: baccalauréat (F.S.E.) 71, 206
Enseignement du français, langue maternelle, au primaire: certificat (F.S.E.) 72, 210
 Enseignement du français, langue seconde: voir *Enseignement du français au secondaire, Linguistique*
 Enseignement primaire: voir *Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement du français, langue maternelle, au primaire*
 Enseignement secondaire: voir les programmes de baccalauréat en enseignement de la F.S.E. 62
 Environnement: voir *Géographie environnementale, Sciences biologiques*
 Environnement et ressources hydriques: voir *Génie civil, Génie chimique*
Ergothérapie: baccalauréat spécialisé (Médecine) 55, 184
 Espagnol: voir *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
 État: voir *Science politique*
 Ethnolinguistique: voir *Anthropologie*
 Ethnologie: voir *Anthropologie*
Étude des institutions économiques: mineur (F.A.S.) 44, 150
Études allemandes: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 29, 123-125. Voir aussi *Enseignement de l'allemand au secondaire, Traduction allemand-français*
 Études anciennes: voir *Études classiques*
Études anglaises: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 29, 99-101. Voir aussi *Enseignement de l'anglais au secondaire, Langue et civilisations anglaises*

Études arabes: mineur (F.A.S.) 29, 156
Études bibliques: majeur, certificat (Théologie) 80, 217-218
 Études chinoises: voir *Études est-asiatiques*
Études cinématographiques: majeur, mineur (F.A.S.) 30, 114. Voir aussi *Histoire de l'art*
Études classiques: spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 30, 162-164
Études de l'éducation: mineur (F.S.E.) 76, 211
 Études espagnoles: voir *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
Études est-asiatiques: majeur, mineur (F.A.S.) 31, 162
Études françaises: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, 102-104. Voir aussi *Enseignement du français au secondaire, Rédaction*
 Études grecques anciennes: voir *Études classiques*
 Études grecques modernes: voir *Études néo-helléniques*
Études hispaniques: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 31, 125-127. Voir aussi *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Traduction espagnol-français français-espagnol*
Études individualisées: certificat (F.E.P.) 49, 170
Études italiennes: mineur (F.A.S.) 32, 156
 Études japonaises: voir *Études est-asiatiques*
 Études juridiques: voir *Droit*
 Études latines: voir *Études classiques*
Études latino-américaines: mineur (F.A.S.) 32, 157
Études médiévales: mineur (F.A.S.) 32, 165
Études néo-helléniques: mineur (F.A.S.) 32, 157
Études pastorales: majeur, certificat (Théologie) 80, 218-219
Études pastorales de la santé: certificat (Théologie) 80
Études québécoises: mineur (F.A.S.) 33, 157
Études russes: mineur (F.A.S.) 33, 158
 Études slaves: voir *Études russes*
 Études soviétiques: voir *Études russes*
Études théologiques: majeur, certificat (Théologie) 80, 216
 Évaluation de l'intervention: voir *Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Intervention psychoéducative, Intervention en milieu multiethnique*
 Exégèse: voir *Études bibliques, Théologie*
 Exploitation des ordinateurs: voir *Informatique, micro-informatique*
 Fabrication: voir *Génie mécanique*
 Femmes: voir *Mineur arts et sciences*
 Finance: voir *Gestion financière*
 Français: voir *École de français, Enseignement du français au secondaire, Enseignement du français, langue maternelle, au primaire, Études françaises, Linguistique, Rédaction, Traduction*
 Garderies: voir *Éducation préscolaire et enseignement primaire*
Génie chimique: baccalauréat (Poly) 19
Génie civil: baccalauréat (Poly) 19
Génie des matériaux: baccalauréat (Poly) 19
Génie des mines: baccalauréat (Poly) 19
Génie électrique: baccalauréat (Poly) 19
Génie géologique: baccalauréat (Poly) 19
Génie industriel: baccalauréat (Poly) 19
Génie informatique: baccalauréat (Poly) 19
 Génie logiciel: voir *Génie informatique*
Génie mécanique: baccalauréat (Poly) 19
Génie physique: baccalauréat (Poly) 19
Géographie: majeur, mineur (F.A.S.) 33, 106. Voir aussi *Enseignement de la géographie au secondaire*
Géographie environnementale: baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 33, 105. Voir aussi *Enseignement de la géographie au secondaire*
 Géographie humaine: voir *Enseignement de la géographie au secondaire, Géographie*
 Géographie physique: voir *Enseignement de la géographie au secondaire, Géographie*
Géologie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 34, 106-107

- Géomatique:** certificat (Poly) 19
- Géophysique:** voir *Géologie, Génie géologique*
- Gérontologie:** certificat (F.E.P.) 49, 170
- Gestion appliquée à la police et à la sécurité:** certificat (F.E.P.) 49, 171
- Gestion comptable des organisations:** certificat (HEC) 19
- Gestion d'entreprise:** certificat (HEC) 19
- Gestion d'entreprise de services financiers:** certificat (HEC) 19
- Gestion d'hôpital:** voir *Gestion des services de santé*
- Gestion de la prévention des incendies et accidents:** certificat (Poly) 19
- Gestion de projets d'ingénierie:** orientation (Poly) 19
- Gestion des documents:** voir *Archivistique*
- Gestion des opérations et de la production:** certificat (HEC) 19
- Gestion des ressources humaines:** certificat (HEC) 19
- Gestion des services de santé, I et II:** certificats (F.E.P./Médecine) 50, 171-172. Voir aussi *Introduction à la gestion des services de santé*
- Gestion du marketing:** certificat (HEC) 19
- Gestion financière:** certificat (HEC) 19
- Grammaire:** voir *Rédaction*
- Grec ancien:** voir *Études classiques*
- Grec moderne:** voir *Études néo-helléniques*
- Grec:** voir *Études classiques, Études néo-helléniques*
- Hétérogène (mineur):** voir *Arts et sciences*
- Histoire:** baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 34, 108-110. Voir aussi *Enseignement de l'histoire au secondaire*
- Histoire de l'art:** baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 34, 111-113
- Histoire et langues musicales:** voir *Musique*
- Hygiène dentaire:** certificat (Médecine dentaire) 60, 186
- Individualisé (programme):** voir *Études individualisées*
- Information et journalisme:** certificat (F.E.P.) 50, 172
- Informatique:** baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 35, 116-117. Voir aussi *Enseignement de l'informatique au secondaire, Informatique appliquée, Informatique pour gestionnaire, Mathématiques-informatique, Micro-informatique*
- Informatique appliquée:** certificat (F.A.S.) 35, 118. Voir aussi *Génie informatique*
- Informatique pour gestionnaire:** certificat (HEC) 19
- Ingénierie:** voir *Génie*
- Inhalothérapie:** certificat (F.E.P.) 50, 173
- Innovation technologique:** orientation (Poly) 19
- Institutions économiques:** voir *Étude des institutions économiques*
- Intelligence artificielle:** voir *Génie informatique*
- Interprétation:** voir *Musique*
- Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques:** certificat (F.E.P.) 51, 173. Voir aussi *Intervention psychoéducative*
- Intervention en milieu multiethnique:** certificat (F.E.P./F.A.S./Théologie) 51, 173
- Intervention en santé mentale:** voir *Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention*
- Intervention psychoéducative:** certificat (F.A.S.) 36, 136
- Intervention psychosociale:** voir *Action communautaire, Criminologie, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Intervention en milieu multiethnique, Service social, Toxicomanies: prévention et réadaptation*
- Intervention sociale:** voir *Action communautaire, Criminologie, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Intervention en milieu multiethnique, Service social*
- Introduction à la gestion des services de santé:** microprogramme (F.E.P./Médecine) 50, 172. Voir aussi *Gestion des services de santé*
- Italien:** voir *Études italiennes*
- Japonais:** voir *Études est-asiatiques*
- Journalisme:** voir *Information et journalisme*
- Justice:** voir *Criminologie, Droit, Intervention en milieu multiethnique, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Gestion appliquée à la police et à la sécurité*
- Langue:** voir *Cours de français, Cours de langues, Linguistique, Rédaction*
- Langue allemande:** voir *Enseignement de l'allemand au secondaire, Études allemandes, Traduction allemand-français*
- Langue anglaise:** voir *Anglais langue seconde, Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises, Langue et civilisations anglaises*
- Langue arabe:** voir *Études arabes*
- Langue chinoise:** voir *Études est-asiatiques*
- Langue espagnole:** voir *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques, Traduction espagnol-français français-espagnol*
- Langue et civilisations anglaises:** mineur (F.A.S.) 36, 101. Voir aussi *Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises*
- Langue française:** voir *Cours de français, Enseignement du français au secondaire, Études françaises, Rédaction*
- Langue grecque ancienne:** voir *Études classiques*
- Langue grecque moderne:** voir *Études néo-helléniques*
- Langue italienne:** voir *Études italiennes*
- Langue japonaise:** voir *Études est-asiatiques*
- Langue latine:** voir *Études classiques, Études médiévales*
- Langue russe:** voir *Études russes*
- Langue vietnamienne:** voir *Études est-asiatiques*
- Latin:** voir *Études classiques, Études médiévales*
- Linguistique:** baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 36, 118-120. Voir aussi *Enseignement du français au secondaire, Études québécoises*
- Littérature allemande:** voir *Enseignement de l'allemand au secondaire, Études allemandes*
- Littérature anglaise:** voir *Enseignement de l'anglais au secondaire, Études anglaises*
- Littérature comparée:** mineur (F.A.S.) 37, 123
- Littérature espagnole:** voir *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques*
- Littérature française:** voir *Enseignement du français au secondaire, Études françaises*
- Littérature grecque ancienne:** voir *Études classiques*
- Littérature grecque moderne:** voir *Études néo-helléniques*
- Littérature hispanique:** voir *Enseignement de l'espagnol au secondaire, Études hispaniques*
- Littérature italienne:** voir *Études italiennes*
- Littérature latine:** voir *Études classiques*
- Littérature néo-hellénique:** voir *Études néo-helléniques*
- Littérature québécoise:** voir *Enseignement du français au secondaire, Études françaises, Études québécoises*
- Littérature russe:** voir *Études russes*
- Marketing:** voir *Gestion du marketing*
- Matériaux:** baccalauréat (Poly) 19
- Matériel et logiciel:** voir *Génie informatique, Informatique, Informatique appliquée, Mathématiques-informatique*
- Mathématiques:** baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 37, 128-130. Voir aussi *Enseignement des mathématiques au secondaire, Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique*
- Mathématiques appliquées:** voir *Mathématiques, Mathématiques-économie, Mathématiques-informatique, Mathématiques-physique*
- Mathématiques fondamentales:** voir *Mathématiques*
- Mathématiques-économie:** baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 37, 158
- Mathématiques-informatique:** baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 36, 159
- Mathématiques-physique:** baccalauréat spécialisé bidisciplinaire (F.A.S.) 38, 160
- Mécanique du bâtiment:** certificat (Poly) 19. Voir aussi *Génie mécanique*
- Médecine:** doctorat (Médecine) 55, 182
- Médecine dentaire:** doctorat (Médecine dentaire) 60, 186
- Médecine vétérinaire:** doctorat (Médecine vétérinaire) 62, 188
- Médias:** voir *Communication appliquée, Information et journalisme, Publicité, Relations publiques, Sciences de la communication*
- Métallurgie (procédés):** voir *Génie des matériaux*
- Micro-informatique:** microprogramme (F.A.S./F.E.P.) 51, 181

Microbiologie: voir *Sciences biologiques*
Milieu multiethnique: voir *Intervention en milieu multiethnique*
Mineur arts et sciences: voir *Arts et sciences*
Mineur hétérogène: voir *Arts et sciences*
Morale: voir *Enseignement de la morale au secondaire*
Moyen Âge: voir *Études médiévales*
Muséologie: voir *Anthropologie, Histoire de l'art*
Musicologie: voir *Musique*
Musique: baccalauréat (Musique) 63, 190-199
Notariat: voir *Droit*
Nursing: voir *Sciences infirmières*
Nutrition: baccalauréat spécialisé (Médecine) 57, 183
Opération et production: voir *Gestion des opérations et de la production*
Optométrie: doctorat (Optométrie) 84, 223
Ordinateurs: voir *Génie informatique, Informatique, Informatique pour gestionnaire*
Orthopédagogie: voir *Adaptation scolaire*
Orthophonie-audiologie: baccalauréat spécialisé (Médecine) 57, 184
P.P.M.F.: voir *Enseignement du français, langue maternelle, au primaire*
Pastorale: voir *Études pastorales, Études pastorales de la santé*
Personnel: voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Pharmacie: baccalauréat (Pharmacie) 64, 200
Philologie: voir *Linguistique*
Philosophie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 39, 131-133
Physiologie animale: voir *Sciences biologiques*
Physiologie: voir *Sciences biologiques*
Physiothérapie: baccalauréat spécialisé (Médecine) 58, 185
Physique: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 39, 133-135. Voir aussi *Enseignement de la physique au secondaire, Mathématiques-physique*
Planification et évaluation de l'intervention: voir *Intervention psychoéducative*
Politique: voir *Science politique*
Portugais: voir *Études hispaniques*
Prévention d'incendies: voir *Technologie de la prévention d'incendies*
Prévention des accidents: voir *Technologie de la prévention des accidents*
Procédés métallurgiques: voir *Génie des matériaux*
Procédés: voir *Génie chimique*
Production: voir *Gestion des opérations et de la production*
Productique: voir *Génie industriel*
Programme individualisé: voir *Arts et sciences, Études individualisées*
Psychoéducation: baccalauréat spécialisé, mineur (F.A.S.) 40, 135-136. Voir aussi *Intervention psychoéducative*
Psychologie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 41-42, 137-140
Publicité: certificat (F.E.P.) 51, 175
Qualité: orientation (Poly) 19
Réadaptation: voir *Ergothérapie, Physiothérapie*
Recherche opérationnelle: voir *Informatique, Génie industriel*
Rédaction: certificat (F.E.P.) 51, 175
Rééducation: voir *Psychoéducation*
Relations de travail: voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Relations industrielles: baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 42, 141
Relations industrielles, I et II: certificats (F.E.P.) 52, 175-176
Relations internationales: voir *Science politique*
Relations publiques: certificat (F.E.P.) 52, 176
Ressources humaines: voir *Gestion des ressources humaines, Relations industrielles*
Robotique: voir *Génie informatique*
Russe: voir *Études russes*
Santé: voir *Gestion des services de santé, Gériologie, Hygiène dentaire, Inhalothérapie, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Intervention en milieu multiethnique, Médecine, Médecine dentaire, Santé communautaire, Santé et sécurité du travail, Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention, Sciences biologiques, Sciences infirmières, Sciences infirmières: milieu clinique, Toxicologie éco-industrielle, Toxicomanies: prévention et réadaptation*

mières: milieu clinique, Toxicologie éco-industrielle, Toxicomanies: prévention et réadaptation
Santé communautaire: certificat (F.E.P./Médecine/Sciences infirmières) 52, 177
Santé et sécurité du travail, I et II: certificats (F.E.P./Poly) 53, 177
Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention: certificat (F.E.P./F.A.S./Médecine) 53, 178
Science politique: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 43, 142-144
Sciences appliquées à la protection de l'environnement: certificat (Poly) 19
Sciences biologiques: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 43, 145-148. Voir aussi *Enseignement de la biologie au secondaire*
Sciences biomédicales: voir *Sciences biologiques*
Sciences de l'activité physique: majeur, mineur (Éducation physique) 82, 222. Voir aussi *Éducation physique*
Sciences de l'art: voir *Histoire de l'art*
Sciences de la communication: majeur, mineur (F.A.S.) 44, 96
Sciences de la construction: certificat (Poly) 19
Sciences de la religion: certificat (Théologie) 80, 219. Voir aussi *Enseignement de la religion au secondaire*
Sciences de la terre: voir *Géologie, Génie géologique* 19
Sciences économiques: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 44, 148-150. Voir aussi *Mathématiques-économie, Étude des institutions économiques*
Sciences infirmières: baccalauréat spécialisé (Sciences infirmières) 78, 212
Sciences infirmières: milieu clinique: certificat (Sciences infirmières) 78, 212
Sciences juridiques: voir *Droit*
Sciences politiques: voir *Science politique*
Sciences religieuses: certificat (Théologie) 81, 219. Voir aussi *Enseignement de la religion au secondaire*
Sécurité du travail: voir *Santé et sécurité du travail*
Service social: baccalauréat spécialisé (F.A.S.) 45, 151. Voir aussi *Action communautaire, Animation des groupes et des organisations, Intervention auprès des jeunes: fondements et pratiques, Intervention en milieu multiethnique, Toxicomanies: prévention et réadaptation, Violence et société*
Slavistique: voir *Études russes*
Sociologie: baccalauréat spécialisé, majeur, mineur (F.A.S.) 45, 152-154
Sport: voir *Éducation physique, Sciences de l'activité physique*
Statistique: voir *Mathématiques*
Structures et construction: voir *Génie civil*
Supervision: certificat (HEC) 19
Systèmes experts: voir *Génie informatique, Informatique*
Techniques d'écriture: voir *Musique*
Technologie de la prévention d'incendies: certificat (Poly) 19
Technologies avancées de la prévention d'incendies: certificat (Poly) 19
Technologies du bâtiment: certificat (Poly) 19
Technologies spatiales: voir *Génie mécanique, Génie électrique*
Téléinformatique: voir *Génie informatique*
Théologie: baccalauréat spécialisé (Théologie) 80, 214. Voir aussi *Enseignement de la religion au secondaire, Études bibliques, Études catéchétiques, Études pastorales, Études pastorales de la santé, Études théologiques*
Toxicologie éco-industrielle: certificat (F.E.P./Médecine) 53, 179
Toxicomanies: prévention et réadaptation: certificat (F.E.P.) 53, 179
Traduction: baccalauréat spécialisé, majeur (F.A.S.) 46, 121-122
Traduction allemand-français: certificat (F.A.S.) 46, 160
Traduction espagnol-français, français-espagnol: certificat (F.A.S.) 46, 161
Traduction, I et II: certificats (F.E.P.) 54, 179-180
Transport et géotechnique routière: voir *Génie civil*
Travail social: voir *Service social*
Urbanisme: baccalauréat spécialisé (Aménagement) 22, 90
Vietnamien: voir *Études est-asiatiques*
Violence et société: certificat (F.E.P.) 54, 180
Zoologie: voir *Sciences biologiques*

Chapitre I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'Université de Montréal

1.1 Enseignement et recherche

Après au-delà d'un siècle d'existence, l'Université de Montréal compte treize facultés, plus d'une soixantaine de départements et deux Écoles affiliées: l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. Avec les Écoles affiliées, elle compte plus de 120 unités de recherche.

La population étudiante totale d'environ 50 000 étudiantes et étudiants réguliers est composée à moitié de jeunes et à moitié d'adultes. Son personnel enseignant est de plus de 2 000 professeurs. À ce nombre s'ajoutent 751 professeurs de clinique et 720 chargés d'enseignement de clinique de la Faculté de médecine, 48 chargés de formation pratique, 9 chargés de formation de l'École des HEC, 56 responsables de formation professionnelle, 5 responsables de cours de langues, 11 responsables de formation clinique, 108 professeurs associés, 1976 chargés de cours, 170 chargés de clinique et 378 chercheurs.

Son enseignement de premier cycle couvre tous les domaines: sciences de la nature, sciences de la santé, sciences de l'éducation, sciences sociales et humaines, musique, informatique, mathématiques, droit, arts et lettres, éducation physique, aménagement, théologie, administration des affaires, ingénierie.

Au trimestre d'automne 1994, l'Université et les Écoles affiliées offraient plus de 220 programmes de premier cycle, soit 68 programmes spécialisés, 34 majeurs, 125 mineurs ou certificats et 3 microprogrammes.

Par l'importance qu'elle accorde à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université de Montréal ouvre, de plus, des perspectives particulièrement intéressantes à ceux et à celles qui envisagent de poursuivre leurs études au niveau de la maîtrise et du doctorat.

Au trimestre d'automne 1994, l'Université et les Écoles affiliées offraient quelque 116 programmes de maîtrise, 53 certificats et diplômes d'études supérieures spécialisées, 75 programmes de doctorat et un programme d'études postdoctorales.

Les statistiques révèlent la place sans cesse grandissante occupée par les femmes au sein des trois institutions. L'Université de Montréal et les Écoles affiliées comptent maintenant plus de 28 000 étudiantes comparativement à quelque 21 000 étudiants. Au cours de la dernière année, les femmes ont décroché 61 % des diplômes de premier cycle, 53 % de ceux de deuxième cycle et 33 % des doctorats. Des disciplines fort courues, qui étaient auparavant des bastions masculins, sont aujourd'hui majoritairement investies par les femmes: par exemple, au premier cycle, celles-ci forment 70 % des diplômés en médecine vétérinaire, 62 % en droit et 75 % en médecine.

1.2 Services aux étudiants

L'Université de Montréal offre un ensemble de services qui visent à répondre aux

besoins de la communauté étudiante et à améliorer la qualité de la vie sur le campus.

Le *Service des activités culturelles* offre à la communauté universitaire près d'une centaine d'ateliers répondant à ses intérêts variés; des manifestations culturelles variées en théâtre, musique, arts visuels, cinéma; des subventions pour la réalisation de projets culturels. Enfin, une salle de spectacle, une galerie d'exposition, une salle de montage et d'équipements vidéo, un studio de photographie, une chambre noire et divers équipements sont mis à la disposition des étudiants pour y tenir leurs activités.

Le *Service des sports* offre de nombreuses activités sportives en accord avec les aspirations, les goûts et les habiletés de chacun. Parmi cette gamme complète, on trouve les activités aquatiques, les activités de conditionnement physique, les activités de danse, les activités sur glace, les arts martiaux, les gymnastiques douces, les sports collectifs et récréatifs ainsi que les sports de raquette. De plus, la majorité de ces activités sont accessibles à la population.

Le CEPsum (Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal), propose des installations et équipements sportifs modernes et variés: six salles de squash, cinq salles de racquetball, douze terrains de badminton, trois terrains de tennis, une piscine, un bassin de plongeon, une patinoire, une paroi d'escalade intérieure, des salles de danse, de combat, de tir, deux salles de musculation, une piste de course intérieure, des saunas, des bains tourbillons, des bains d'eau froide, etc.

Le *Service de santé* offre des services médicaux complets: consultations d'urgence, chirurgie mineure, désensibilisation aux allergies, dépistage et traitements des MTS, consultations médicales avec des omnipraticiens et des spécialistes (dermatologie, hypertension artérielle, médecine interne, physiothérapie, santé mentale). Il propose également: consultations individuelles en nutrition, sessions de groupe pour des femmes ayant des problèmes de poids ou d'obésité, de la minceur, vaccination et santé-voyage, service d'écoute et de références par les infirmières, premiers soins, location de béquilles, test de grossesse, services de radiologie, de physiothérapie, de laboratoire, etc.

Le *Service d'orientation et de consultation psychologique* conseille sur le choix d'une discipline ou d'une profession et fournit de l'aide aux étudiants aux prises avec des difficultés personnelles, familiales, sociales ou scolaires. Des guides d'autotraitement, des ateliers, un bulletin d'information et un centre de documentation sont aussi à la disposition tant des étudiants que du public.

Le *Service universitaire de l'emploi* offre un service de placement aux étudiants et aux étudiantes à la recherche d'un emploi, soit à la fin de leurs études, soit durant leurs études, à temps partiel ou pour la période estivale. Pour faciliter l'intégration des étudiants et des étudiantes sur le marché de l'emploi, le service organise des sessions d'informa-

tion sur le marché du travail, des ateliers sur la recherche d'emploi et des rencontres avec les employeurs. Un centre d'information sur l'emploi permet de se documenter sur les entreprises et d'adapter sa stratégie de recherche d'emploi en fonction des nouvelles réalités du marché de l'emploi.

Le *Bureau des services aux étudiants étrangers* accueille les étudiantes et les étudiants étrangers à leur arrivée à Montréal. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente de répondre à certains de leurs besoins spécifiques.

Le *Service de pastorale* est à l'écoute des besoins spirituels et religieux, individuels et collectifs de la communauté universitaire. Il dispose d'un lieu d'accueil pour les individus et les groupes ouverts à la dimension spirituelle et anime des ateliers et des activités qui incitent les participants à la réflexion, aux échanges et aux engagements dans le respect et l'épanouissement des valeurs chrétiennes.

1.3 Prêts et bourses

Outre le ministère de l'Éducation qui constitue la plus importante source de subventions, divers organismes offrent des prêts et des bourses: gouvernements provinciaux et fédéral, Université de Montréal, fondations et compagnies, etc.

Chaque année, l'Université accorde un certain nombre de bourses à des cégépiens qui présentent un excellent dossier collégial. Ces bourses sont renouvelables pour la durée des études de 1^{er} cycle; pour les candidates et les candidats provenant de régions éloignées, l'obtention d'une de ces bourses garantit une place aux résidences de l'Université.

Toutes les informations relatives aux bourses (montants, formulaires, organismes, etc.) sont transmises aux responsables de l'information scolaire et professionnelle de chaque collège, en février. Ces informations sont contenues dans le *Répertoire des prêts et bourses* , publié par le Bureau de l'aide financière et disponible sur demande. Le Bureau joue un rôle d'intermédiaire entre la population étudiante et le Ministère pour la présentation des demandes, les changements et corrections, etc. Il est mandaté, par le ministère de l'Éducation du Québec, afin de remettre les certificats de prêt et les chèques de bourse selon les modalités de la loi de l'Aide financière aux étudiants, son règlement et ses règles d'attribution.

1.4 Services juridiques

Le *Bureau des services juridiques* (B.S.J.) est un organisme à but non lucratif qui offre gratuitement un service de consultation juridique aux étudiants, aux professeurs et aux employés de l'Université de Montréal.

Des étudiants en droit, travaillant sous la supervision d'avocats d'expérience, trouveront solution à vos problèmes. Nous pouvons, entre autres, vous aider à préparer votre dossier pour une poursuite devant la Cour des petites créances ou encore, tout simplement,

vous informer de vos droits. Le B.S.J. n'assure cependant aucun service de représentation devant les tribunaux, les instances administratives ou autres. Par contre, il offre un service de consultation juridique dans tous les domaines du droit. Les services d'un commissaire à l'assèmentation et de la documentation sont également disponibles.

1.5 Logement

Les *résidences universitaires* sont situées sur le campus, tout près du pavillon J.A. DeSève et à quelques minutes de marche des différents pavillons. On y loge 1080 personnes en chambre simple et 82 en chambre double. Huit unités sont spécialement aménagées pour les étudiants en fauteuil roulant et quelques autres pour des étudiants avec des handicaps plus légers. À titre indicatif, le loyer mensuel, à l'automne 1995, est de 183,10 \$ pour une chambre simple ou aménagée pour fauteuil roulant, 162,50 \$ pour une chambre double avec colocataire et 322,90 \$ pour une chambre double sans colocataire.

Celui ou celle qui demande la location d'une chambre en résidence universitaire doit avoir fait une demande pour être étudiant régulier à plein temps dans une faculté, un département ou une école affiliée; il doit, sur demande, en fournir la preuve avant son entrée.

Au premier cycle, l'étudiant régulier est à plein temps s'il s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. Un étudiant libre ne peut pas demander la location d'une chambre en résidence universitaire.

Pour le trimestre d'automne, le formulaire de location et le dépliant sont disponibles au début mars et l'inscription débute le 15 mars; pour le trimestre d'hiver, la demande de location est inscrite en attente.

Il y a approximativement 1 500 demandes pour le trimestre d'automne; parmi celles-ci, entre 400 et 450 sont acceptées. L'allocation des chambres est faite au hasard par l'ordinateur. Le programme informatique conçu à cet effet tient compte des proportions hommes/femmes, du pourcentage d'étudiants étrangers à l'Université ainsi que du pourcentage d'étudiants de l'U. de M. inscrits aux HEC et à l'École Polytechnique. Conformément à la loi de la Régie du logement, la direction ne peut pas tenir compte de la provenance géographique des candidats. Le candidat dont la demande a été rejetée peut demeurer en liste d'attente pour le trimestre d'hiver suivant.

De plus, le *Bureau de logement hors campus* des Services aux étudiants tient à jour des listes de logements, d'appartements ou de chambres disponibles dans le quartier près de l'Université ou dans d'autres quartiers facilement accessibles par l'autobus et le métro. Le même service est offert à la Faculté de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe.

Ces listes peuvent être consultées par toute étudiante ou étudiant de l'Université qui désire louer, partager ou sous-louer un logement. Pour bénéficier d'un meilleur choix, il est suggéré d'entreprendre ses recherches le plus tôt possible.

1.6 Adresses postales

Pour toute faculté, département ou service, à l'exclusion de ceux énumérés plus bas:

(Nom de la faculté, du département ou du service)
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau des admissions

Université de Montréal
C.P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Faculté de médecine vétérinaire

Université de Montréal
C.P. 5000
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7C6

École des Hautes Études Commerciales

Bureau du registraire
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6

École Polytechnique

Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7

1.7 Numéros de téléphone

Renseignements généraux 343-6111

Facultés

Aménagement 343-7294
Architecture 343-6007
Architecture de paysage 343-5867
Design industriel 343-7556
Urbanisme 343-6865

Arts et sciences

Arts et sciences (mineur) 343-7338
Anthropologie 343-6909
Baccalauréat individualisé 343-6012
Bibliothéconomie et sciences de l'information 343-6044
Biochimie 343-6374

CAFÉ (cours autodidactique de français écrit) 343-7393

Chimie 343-7601
Communication 343-6039

Criminologie 343-6523
Démographie 343-6610

Études anglaises 343-6236
Études arabes 343-7327

Études classiques et médiévales 343-6486
Études est-asiatiques 343-5970

Études françaises 343-6223
Études québécoises 343-7327

Géographie 343-8000
Géologie 343-6820

Histoire 343-6234
Histoire de l'art 343-6182

Informatique et recherche opérationnelle 343-6602
Linguistique et philologie 343-6220

Littérature comparée 343-6609
Littératures et langues modernes 343-6222

Mathématiques et statistique 343-6743
Mathématiques-économie 343-7281

Mathématiques-informatique 343-6780
Mathématiques-physique 343-7355
Philosophie 343-6464
Physique 343-6667
Psycho-éducation 385-2500
Psychologie 343-6972
Relations industrielles 343-5845
Science politique 343-6578
Sciences biologiques 343-6875
Sciences économiques 343-6540
Sciences humaines 343-6486
Service social 343-6601
Sociologie 343-6620
Traduction 343-6220

Droit 343-6124

Éducation permanente 343-6090

Éducation physique (Département) 343-6151

Études supérieures 343-6426

Hautes Études Commerciales (École des) 340-6000

Médecine 343-6305
Administration de la santé 343-6170

Nutrition 343-6398
Orthophonie et audiology 343-7645

Réadaptation (ergothérapie et physiothérapie) 343-6416

Médecine dentaire 343-6076

Médecine vétérinaire 773-8521

Musique 343-6427

Optométrie (École) 343-6471

Pharmacie 343-6422

Polytechnique (École) 340-4711

Sciences de l'éducation 343-7622
Didactique 343-6326

Études en éducation et administration de l'éducation 343-6659
Psychopédagogie et andragogie 343-7900

Sciences infirmières 343-6437

Théologie 343-7080

Divers

Bureau des admissions 343-7076
Bureau du registraire 343-6121

Direction des communications 343-6030
Direction des finances 343-6915

Garderie 343-6420
Résidences 343-6531

Services aux étudiants

Direction 343-6721
Service des activités culturelles 343-6524

Service d'orientation et de consultation psychologique 343-6853
Service de santé 343-6452

Service des sports 343-6150
Services socio-économiques

Direction 343-5910
Bureau de l'aide financière 343-6145

Bureau de logement hors campus 343-6533

Bureau des services aux étudiants étrangers	343-6935
Bureau universitaire de l'emploi	343-6736
Bureau des services aux étudiants handicapés	343-7928

2. Droits de scolarité*

Les droits de scolarité d'un étudiant de premier cycle sont généralement de 61,20 \$ par crédit de cours.

Dans le cas des étudiants du premier cycle à qui les cours sont donnés hors de la région métropolitaine de Montréal, telle que définie par Statistique Canada pour les fins du recensement, les droits de scolarité sont de 55,50 \$ par crédit de cours plus 5,70 \$ par crédit pour les frais «hors-campus».

La facturation des frais de scolarité se fait au crédit. Le montant maximum est atteint à 18 crédits par trimestre.

3. Personnes handicapées

3.1 Présence à l'Université de Montréal
Une centaine d'étudiantes et d'étudiants handicapés physiques et sensoriels sont présentement inscrits à l'Université de Montréal dans différents programmes d'études.

Dans son énoncé de politique, l'Université a clairement manifesté son intention d'accueillir ces étudiants sans discrimination ni privilèges. Ainsi, sur le campus, plusieurs barrières architecturales ont été éliminées et tous les pavillons sont accessibles. Les résidences universitaires disposent de chambres spécialement aménagées et un transport adapté dessert le campus. Un centre documentaire spécialisé, situé à la bibliothèque des lettres et des sciences humaines, permet aux étudiants handicapés d'utiliser plusieurs appareils adéquats avec l'aide d'une bibliothécaire.

Des ressources humaines sont disponibles pour les étudiants si leur handicap le requiert. Dans la plupart des facultés, écoles ou départements, une personne-ressource a été désignée. La liste de ces personnes-ressources est disponible au Bureau des Services aux étudiants handicapés, au Bureau des admissions et dans les centres d'information scolaire et professionnelle des collèges.

3.2 Prêts et bourses

Le Service des prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec a un programme de prêts et bourses qui s'adresse aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. L'étudiant doit joindre à sa demande d'aide un certificat médical dûment rempli par un médecin spécialisé et un thérapeute.

Les principales caractéristiques du programme sont la conversion du prêt en bourses, la notion de plein temps et les besoins spéciaux défrayés par le Ministère sur réception de factures. Les demandes peuvent être acheminées au Ministère au 1035, de la Chevrotière, Québec, G1R 5A5. Pour plus

d'information, on peut aussi communiquer avec le Bureau de services aux étudiants handicapés, 2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3^e étage, Montréal, H3T 3J3.

La date limite pour présenter sa demande d'admission est le 30 juin pour le trimestre d'automne et le 31 janvier pour le trimestre d'hiver, ou 45 jours après la date de la lettre d'acceptation à l'Université.

3.3 Admission et études

Toute personne handicapée admissible à un programme peut demander que l'Université tienne compte de son handicap dans l'évaluation de son dossier d'admission pour une demande de révision. Elle doit donner les explications nécessaires au moment de présenter sa demande. Le dossier est alors examiné séparément, avec les cas spéciaux.

Toute personne handicapée admise à un programme et qui doit bénéficier de conditions pédagogiques spéciales pour la poursuite de ses études (enregistrement des cours, modalités d'examen, etc.) doit rencontrer, avant le début des cours, le directeur du département concerné ou un conseiller du Bureau des services aux étudiants handicapés afin de planifier adéquatement la rentrée. Cette démarche sera facilitée si l'étudiant admis demande l'aide de la personne-ressource désignée en 3.1.

4. Adultes

4.1 Présence à l'Université de Montréal

Il n'y a pas que les cégépiens qui viennent d'obtenir un diplôme d'études collégiales qui peuvent être admis à l'Université de Montréal. Chaque année, celle-ci accepte dans ses programmes des milliers d'adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de 21 ans et plus et qui possèdent une expérience appropriée au programme choisi. Bien que, dans la majorité des cas, ces personnes soient titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme équivalent, cela ne constitue pas une exigence d'admission pour les étudiants adultes.

Dès 1975, l'Université a modifié ses conditions d'admission de façon à admettre cette catégorie d'étudiants dans la quasi-totalité des programmes. On peut donc tenir compte, dans l'évaluation d'une candidature, de l'expérience et des connaissances acquises sur le marché du travail. Les adultes comptent pour environ la moitié de la population étudiante totale.

4.2 Programmes spécifiques

Outre que l'ensemble des programmes des facultés et des départements soient accessibles aux adultes (à de rares exceptions près), un grand nombre de programmes sont conçus spécifiquement pour eux et tiennent compte de leurs besoins professionnels et de leurs disponibilités. Les cours peuvent être suivis à temps partiel et se donnent surtout le soir ou la fin de semaine. C'est le cas de tous les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, qui n'acceptent que des candidates et des candidats âgés d'au moins 21 ans. D'autres facultés, ainsi que les deux Écoles affiliées (Hautes Études Commerciales et Polytechnique), accueillent également une nombreuse clientèle adulte.

4.3 Renseignements complémentaires

Le Bureau des admissions peut évaluer vos possibilités d'être admis dans certains programmes d'études de même que votre scolarité antérieure en vue d'une telle admission. Il peut de plus vous aider à vous y retrouver parmi les nombreux programmes offerts.

Des conseillers pédagogiques, présents dans certaines facultés, ont également pour rôle de vous guider pour faire les meilleurs choix possible. Vous pouvez également faire appel au Service d'orientation et de consultation psychologique.

Vous trouverez dans la présente brochure les conditions particulières d'admission aux programmes conçus spécifiquement pour les adultes, à l'exclusion de ceux des Hautes Études Commerciales et de Polytechnique. Ces écoles affiliées publient chacune un annuaire que vous pouvez vous procurer en vous adressant à ces institutions.

5. Étudiants étrangers

5.1 Politique générale d'admission

Pour les fins de l'admission, toute personne qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent est considérée comme candidat étranger.

La politique générale d'admission de l'Université de Montréal donne pleine ouverture aux candidates et aux candidats étrangers. Cette ouverture s'inscrit dans la dimension internationale de l'Université et dans sa volonté de coopération avec les pays en voie de développement.

5.2 Programmes non contingentés

Dans la pratique, toute candidate et tout candidat étranger qui satisfait aux conditions d'admissibilité et qui détient un dossier jugé satisfaisant est admis à un programme non contingenté.

5.3 Programmes contingentés

L'admission d'une candidate ou d'un candidat étranger à un programme contingenté de premier cycle est soumise aux règles suivantes:

- la capacité d'accueil des candidats étrangers en première année d'un programme contingenté de premier cycle est fixée de façon distincte;
- pour être admis à l'intérieur de cette capacité d'accueil distincte, il faut avoir un dossier dont l'excellence, au meilleur jugement possible, est comparable à celle du dossier du dernier candidat québécois admis;
- l'évaluation du dossier d'un candidat étranger s'appuie sur son contenu, à la date limite fixée pour la réception des demandes;
- dans cinq facultés professionnelles (médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, sciences infirmières), les candidats étrangers ne sont admissibles que s'ils détiennent une bourse d'une agence canadienne ou internationale, ou s'il y a une entente avec le pays en cause.

5.4 Équivalences

Pour les candidates et les candidats qui ne proviennent pas du système scolaire québécois, l'Université a établi des équivalences qu'elle utilise pour des fins d'admission.

* Étudiants étrangers, voir plus loin, page 10

Ces équivalences ont été établies par comparaison des systèmes d'éducation et des programmes d'études et à la lumière des difficultés rencontrées par les étudiants étrangers qui s'inscrivent à l'Université. Ce système d'équivalence n'est donc ni rigide, ni invariable. Il doit s'ajuster, entre autres choses, à l'évolution même des différents systèmes d'éducation.

5.5 Droits de scolarité

5.5.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers sont fixés par le Gouvernement du Québec et peuvent être modifiés sans préavis. Les données présentées ici ne seront plus nécessairement exactes à l'automne 1996.

Sont considérés comme étudiants étrangers les étudiants qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents.

5.5.2 En 1995-1996, les droits de scolarité des étudiants étrangers sont les suivants:

- 3 727,50 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits à plein temps;
- 248,50 \$ par crédit, dans le cas des étudiants inscrits à temps partiel;
- 242,50 \$ par trimestre, dans le cas des étudiants inscrits en rédaction de rapport ou de thèse;
- 3 856 \$ par trimestre, dans le cas des résidents en médecine.

À ces droits de scolarité peuvent s'ajouter des frais connexes pouvant atteindre 100 \$ par année.

5.5.3 Exemption des droits de scolarité pour étudiants étrangers

Les étudiants étrangers faisant partie des catégories suivantes sont autorisés à payer les mêmes droits de scolarité que les citoyens canadiens et les résidents permanents:

- tous les citoyens français (accord-cadre France-Québec);
- les étudiants inscrits dans certains programmes d'études dans les disciplines suivantes: études françaises, études québécoises, linguistique, littérature comparée, langue française;
- les diplomates accrédités au Canada ainsi que certains membres de leur famille et de leur personnel;
- les réfugiés dont le statut a été reconnu par le Canada et qui sont en attente du droit d'établissement au Canada (résidence permanente);
- tout conjoint et enfant non marié d'une personne ayant un permis de travail temporaire au Québec;
- les étudiants de maîtrise ou de doctorat à qui l'Université de Montréal a accordé une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers» (voir «Aide financière» plus bas);

g. les étudiants ressortissants de certains pays à qui le gouvernement du Québec a accordé une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers», sur recommandation de leurs pays, en vertu d'une entente conclue entre le Québec et ces pays. Ces bourses d'exemption sont offertes en nombre limité. Au 1^{er} juin 1994, les pays suivants avaient conclu une entente à cet effet avec le Québec:

Algérie, Allemagne (boursiers du DAAD seulement), Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République populaire de Chine, Colombie, Îles Comores, Congo, Ré-

publique de Corée, Costa Rica, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Gabon, Groënland, Guinée, Haïti, Honduras, Kenya, Liban, République Malgache, Mali, Maroc, Île Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Panama, Pérou, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Uruguay, Vénézuëla, Zaïre;

h. les étudiants boursiers des organismes suivants avec lesquels le gouvernement du Québec a conclu une entente accordant un nombre limité de «bourses d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers»: Banque africaine de développement (BAD), Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones (CONFES), Nations Unies: Département de la coopération technique pour le développement (DCTD) et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Pour obtenir une «bourse d'exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers» accordée en nombre limité à un des pays ou organismes ci-haut mentionnés, les intéressés doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays (en général, le ministère de l'Éducation nationale, celui des Affaires étrangères ou de la Coopération).

5.6 Aide financière

L'Université de Montréal n'offre pas de bourses d'études aux étudiants étrangers de premier cycle. Les candidats étrangers à la maîtrise ou au doctorat peuvent s'adresser à la Faculté des études supérieures pour obtenir de l'information sur l'aide financière qui leur est accessible.

Les candidats étrangers qui désirent poursuivre des études au Canada doivent s'assurer, **avant de quitter leur pays**, qu'ils disposeront des ressources financières nécessaires à leurs études, soit d'une bourse (par exemple des gouvernements du Canada ou du Québec, de leur propre gouvernement ou d'un organisme international), soit de ressources personnelles suffisantes.

5.7 Formalités d'immigration

Les ressortissants étrangers admis à l'Université doivent obtenir des autorités canadiennes et québécoises les autorisations d'entrée et de séjour nécessaires **avant leur arrivée au Canada**. Pour accomplir ces formalités, ils doivent s'adresser le plus tôt possible aux missions diplomatiques du Canada et aux délégations du Québec à l'étranger, où ils doivent présenter l'avis officiel d'admission à l'Université et prouver qu'ils disposeront des ressources financières nécessaires à la poursuite de leurs études ainsi que d'une assurance-maladie.

5.8 Accueil

Le Bureau des services aux étudiants étrangers accueille à l'Université les étudiants étrangers. Il les aide à s'installer et à s'adapter à la communauté universitaire et tente, tout au long de leur séjour, de répondre à leurs besoins spécifiques.

6. Quelques définitions

6.1 Études de premier cycle

Les études de premier cycle constituent la première étape de l'enseignement universitaire, qui comprend aussi un deuxième

cycle (études du niveau de la maîtrise) et un troisième cycle (études du niveau du doctorat); les programmes de cours présentés dans cette brochure sont tous du niveau du premier cycle.

6.2 Crédit

Un crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant, au cours d'un trimestre, à une activité de formation; cela inclut, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel jugé nécessaire par l'Université. Par exemple, un crédit représente une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre.

6.3 Cours

Un cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude. Un cours peut prendre diverses formes: leçons magistrales, répétitions, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc. Les cours font partie des programmes d'études à divers titres: le cours *obligatoire* est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme donné; le cours *à option* est choisi par l'étudiant parmi une ou plusieurs listes de cours offerts dans le cadre d'un programme; le cours *au choix* peut être choisi parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université.

6.4 Discipline et champ d'études

La *discipline* est l'une des diverses branches de la connaissance: la physique, la philosophie, l'anthropologie...

Le *champ d'études* est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et portant sur une réalité spécifique: la médecine, les relations industrielles, l'administration des affaires...

6.5 Programme

Un programme est constitué d'un ensemble défini et cohérent de cours; il peut comporter des cours obligatoires, à option et au choix.

6.6 Baccalauréat

Le programme de baccalauréat comporte un minimum de 90 crédits. Il existe plusieurs types de baccalauréat:

- le *baccalauréat spécialisé*, dont au moins les quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études*, y compris les cours à option, et dont au plus un cinquième des crédits sont ceux de cours au choix;
- le *baccalauréat spécialisé bidisciplinaire*, dont le contenu porte à parts égales sur deux disciplines ou deux champs d'études apparentés, chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un seul champ d'études*;
- le *baccalauréat multidisciplinaire*, ou général, constitué de l'une des quatre combinaisons suivantes: un majeur et un mineur; un majeur et un certificat; trois mineurs; trois certificats;

* Les cours qui ne sont pas de la discipline ou du champ d'études et qui sont introduits dans le programme en fonction des exigences de la spécialisation sont considérés comme des cours de la spécialisation.

d. le *baccalauréat individualisé*, dont la structure se réduit à un cadre de 90 crédits et dont le contenu permet des agencements inédits de plusieurs cours, disciplines ou champs d'études.

6.7 Majeur

Le programme de majeur comporte 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études; associé à un mineur ou à un certificat, un majeur permet d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire.

6.8 Mineur, certificat

Les programmes de mineur et de certificat comportent 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études; associés soit à un majeur, soit à deux autres mineurs ou à deux autres certificats, ces programmes permettent d'obtenir un baccalauréat multidisciplinaire. Le *mineur arts et sciences*, offert par la Faculté des arts et des sciences, et le *certificat d'études individualisées*, offert par la Faculté de l'éducation permanente, sont des programmes multidisciplinaires, dont le contenu est élaboré sur mesure avec l'aide d'un conseiller pédagogique.

6.9 Microprogramme

Le microprogramme regroupe un ensemble de cours totalisant de 9 à 15 crédits; il doit être complété dans un délai ne dépassant pas 12 mois, ou 3 trimestres; il est sanctionné par une attestation appropriée et peut être intégré dans un certificat d'études individualisées.

6.10 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade; il peut être inscrit à temps plein ou à temps partiel.

6.11 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Il peut se présenter aux examens et participer aux travaux; dans ce cas, il reçoit une attestation d'études. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi. L'étudiant qui suit un cours à titre d'étudiant libre peut, par la suite, se voir reconnaître ce cours dans le cadre d'un programme, s'il est admis à titre d'étudiant régulier.

6.12 Adulte

Un adulte est une personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi, mais qui ne détient pas nécessairement le DEC ni une formation équivalente.

6.13 Trimestres

Les trimestres de l'année universitaire correspondent aux périodes suivantes:

- a. le trimestre d'automne, de septembre à décembre;
- b. le trimestre d'hiver, de janvier à avril;
- c. le trimestre d'été, de mai à août.

À la Faculté de l'éducation permanente, les trimestres d'automne et d'hiver cor-

respondent aux mêmes périodes; s'y ajoutent une session intensive de printemps, de mai à juin, et une session intensive d'été, du début juillet à la mi-août.

Chapitre II - ADMISSION

1 Politique générale d'admission

1.1 Vocation de l'Université de Montréal

Établissement à caractère public et bien collectif, l'Université de Montréal reconnaît qu'elle a l'obligation d'assurer à la collectivité des services d'enseignement supérieur et de recherche. Partie du système d'éducation québécois, elle doit dispenser un enseignement qui, tout en s'inscrivant dans la continuité des programmes du niveau collégial, puisse répondre aux besoins des diplômés des collèges aussi bien qu'à ceux des adultes.

1.2 Énoncé de principe

Étant au service de la collectivité, l'Université de Montréal veille à éliminer toute mesure discriminatoire dans l'évaluation des demandes d'admission à ses programmes. La Commission des études a pris clairement position en ce sens le 4 mars 1975 en adoptant une politique générale d'admission.

Toute personne peut être admise à un programme si elle fait la preuve, au jugement du doyen, qu'elle possède une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies.

Lorsque le nombre de candidates et de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, les personnes admises sont celles qui font la preuve, au jugement du doyen, de la meilleure préparation et des meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Puis précisément, l'Université reconnaît les droits décrits ci-après relativement à l'admission.

1.3 Droit à l'information

L'Université reconnaît devoir donner une information complète et accessible sur les conditions d'admission à ses différents programmes.

1.4 Droit au choix de programme

Toute personne a le droit de présenter à l'Université une demande d'admission au programme d'études qui répond le mieux à ses goûts, à ses aptitudes et à ses besoins.

1.5 Droit au traitement de la demande

Toute candidate ou tout candidat a le droit de voir sa demande d'admission étudiée dans les délais prévus dans le processus d'admission.

1.6 Droit à la vérification de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat a le droit d'obtenir de la personne qui a étudié sa demande d'admission ou, le cas échéant, du président du comité d'admission de la faculté concernée, des explications détaillées sur l'évaluation de son dossier en fonction des critères d'admission utilisés.

Toute demande de vérification doit être faite par écrit et adressée au Bureau des admissions dans les vingt jours suivant la date de réception de l'avis de refus d'admission ou

d'inscription sur une liste d'attente. Toute erreur constatée est corrigée immédiatement.

1.7 Droit à la révision de l'évaluation

Toute candidate ou tout candidat qui, après vérification de l'évaluation de son dossier d'admission, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit peut, dans les quinze jours suivant la vérification, demander une révision de celle-ci.

À cette fin, il faut adresser une demande écrite et motivée au doyen et acquitter les frais de révision actuellement fixés à 25 \$.

Si le doyen rejette la demande de révision de l'évaluation, il doit le faire par écrit, avec motifs à l'appui. Ce refus est sans appel.

Si le doyen juge que la demande est recevable, il commande une révision de l'évaluation dont les résultats doivent lui être communiqués par écrit. À la réception de ce rapport, le doyen autorise ou refuse l'admission; sa décision est sans appel. Celle-ci est transmise par écrit au candidat et une copie en est adressée au Bureau des admissions.

2 Admissibilité

2.1 Formation antérieure

L'enseignement universitaire s'inscrit dans le système d'éducation du Québec, dont il constitue la dernière étape. En conséquence, les personnes qui ont obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) sont généralement préparées à entreprendre des études universitaires. Toutefois, pour être admissible à certains programmes universitaires, il faut en outre posséder des connaissances préalables correspondant à des cours spécifiques du programme d'études collégiales.

L'ensemble de ces cours préalablement requis constitue ce que l'on nomme une structure d'accueil.

Toute personne qui a obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) comportant les cours de la structure d'accueil appropriée au programme choisi, ou qui fait la preuve qu'elle a une formation scolaire équivalente, est admissible. Le doyen et le directeur des admissions jugent de cette équivalence.

De plus, plusieurs programmes de l'Université sont également accessibles aux personnes qui, sans avoir acquis une formation scolaire équivalente à celle qui est attestée par un diplôme d'études collégiales, font preuve d'une préparation adéquate permettant de poursuivre avec succès des études universitaires.

Toute personne qui a atteint l'âge de 21 ans et qui possède des connaissances et une expérience appropriées au pro-

gramme choisi est admissible à un programme de premier cycle, sauf exception. Le doyen juge de ces connaissances et de cette expérience.

Pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, l'âge de 21 ans est l'une des conditions essentielles d'admissibilité.

2.2 Connaissance et maîtrise de la langue française

L'Université de Montréal est une université francophone et, sauf de très rares exceptions (par exemple dans les programmes d'études anglaises, d'études hispaniques, d'études allemandes, etc.), les cours sont donnés en langue française.

Dans une volonté d'accueil d'étudiantes et d'étudiants dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français, l'Université de Montréal ne fait pas de la connaissance de la langue française une condition d'admission à ses programmes. Elle a prévu des moyens d'identifier et d'aider ces étudiants et étudiantes avant qu'ils ne s'engagent dans le programme de leur choix.

L'Université de Montréal fait figure de pionnière en offrant aux étudiants non francophones une structure permettant leur intégration à la communauté universitaire francophone. En effet, à l'Université de Montréal, ces étudiants non francophones bénéficient maintenant d'une structure d'accueil unique.

Pour faciliter leur adaptation au milieu universitaire francophone, ils ont accès à une gamme complète de cours de français de niveaux débutant, intermédiaire ou avancé. Les cours de niveau avancé peuvent être crédités dans un programme universitaire.

Pour s'inscrire à des cours de français de niveau débutant ou intermédiaire, il faut s'adresser à l'École de français de la Faculté de l'éducation permanente. Ces cours peuvent être suivis de façon extensive au rythme d'une ou deux fois par semaine tout au long de l'année ou, de façon intensive, lors des sessions d'immersion qui accueillent des étudiants non francophones provenant du Québec et d'ailleurs.

Par ailleurs, l'Université prévoit des mesures pour identifier et aider les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas atteint en français le niveau requis pour des études universitaires. À cet effet, tout nouvel étudiant doit subir le test de français du ministère de l'Éducation ou une épreuve équivalente prescrite par l'Université. En cas d'échec, le candidat doit réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

Dans certains programmes de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté des sciences de l'éducation, la réussite au test est une condition d'admission.

3 Programmes non contingentés

Lorsque la capacité d'accueil d'un programme n'est pas limitée, toutes les candida-

Ces structures d'accueil sont révisées chaque année par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur et publiées dans la brochure Accueil par la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation.

tes et tous les candidats admissibles sont admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, une préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Cependant, le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

4 Programmes contingentés

4.1 Raisons du contingentement

Le contingentement des admissions s'impose dans certains programmes, soit à cause de contraintes diverses (manque d'espace, de matériel pédagogique ou de personnel), soit à cause du volume considérable de la demande dans telle ou telle discipline, soit à cause de critères gouvernementaux fixés en rapport avec le marché du travail, etc. L'objectif premier du contingentement est de sauvegarder la qualité de l'enseignement théorique et pratique.

4.2 Approbation des contingentements

Chaque année, les facultés préparent un rapport sur la capacité d'accueil de leurs programmes de première année. Ce rapport est soumis à l'approbation d'un Comité spécial composé des vice-recteurs responsables de cette question, du directeur des admissions et du directeur du Bureau de recherche institutionnelle.

4.3 Liste des programmes contingentés

Sur au-delà de 200 programmes de premier cycle, l'Université de Montréal prévoit que les programmes suivants seront contingentés pour l'admission de septembre 1996 :

- architecture (baccalauréat)
- architecture de paysage (baccalauréat)
- arts plastiques (majeur, mineur)
- biochimie (B.Sc.)
- criminologie (B.Sc., majeur, mineur)
- design d'intérieur (certificat)
- design industriel (baccalauréat)
- droit (LL.B.)
- éducation préscolaire et enseignement primaire (baccalauréat)
- éducation physique (B.Sc.)
- éducation [adaptation scolaire]: (majeur)
- enseignement de l'allemand au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'anglais au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la biologie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la chimie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'espagnol au secondaire (baccalauréat)
- enseignement du français au secondaire (baccalauréat)
- enseignement du français, langue maternelle, au primaire (certificat)
- enseignement de la géographie au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'histoire au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de l'informatique au secondaire (baccalauréat)
- enseignement des mathématiques au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la morale au secondaire (baccalauréat)

- enseignement de la physique au secondaire (baccalauréat)
- enseignement de la religion au secondaire (baccalauréat)
- ergothérapie (B.Sc.)
- études de l'éducation (mineur)
- études cinématographiques (majeur)
- hygiène dentaire (certificat)
- informatique (B.Sc., majeur, mineur)
- informatique appliquée (certificat)
- mathématiques-informatique (B.Sc.)
- médecine (M.D.)
- médecine dentaire (D.M.D.)
- médecine vétérinaire (D.M.V.)
- musique (B.Mus.)
- nutrition (B.Sc.)
- optométrie (O.D.)
- orthopédagogie (mineur)
- orthophonie et audiologie (B.Sc.)
- pharmacie (B.Sc.)
- physiothérapie (B.Sc.)
- psychoéducation (B.Sc., mineur)
- psychologie (B.Sc., majeur, mineur)
- relations industrielles (B.Sc.)
- sciences infirmières (B.Sc.)
- sciences de l'activité physique (majeur, mineur)
- sciences biologiques (B.Sc., majeur, mineur)
- sciences de la communication (majeur, mineur)
- service social (B.Sc.)
- traduction (B.A., majeur)
- urbanisme (B.Sc.)

4.4 Modalités générales de sélection

Lorsque le nombre des candidates et des candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, il faut effectuer une sélection conformément à la politique générale d'admission. On choisit alors celles et ceux qui possèdent la meilleure préparation et les meilleures aptitudes pour réussir dans les études choisies.

Il est important de saisir la valeur toute relative de cette sélection qui présente souvent les aspects d'un concours. Une candidate ou un candidat admissible n'est pas refusé parce que son dossier est trop faible, mais bien parce que d'autres ont présenté un dossier jugé meilleur que le sien.

Les critères utilisés pour cette sélection doivent respecter les exigences suivantes:

- être aussi nombreux que possible;
- être aussi objectifs que possible;
- être mesurables;
- avoir chacun un poids prédéterminé.

Le pouvoir de décision en matière d'admission relève du doyen de la faculté concernée. Cependant, en règle générale, le doyen délègue son pouvoir de décision, en tout ou en partie, au directeur des admissions, en signant annuellement avec lui un protocole à ce sujet. Ce protocole fixe, entre autres choses, les critères de sélection qui seront utilisés et leur poids respectif. On trouvera au chapitre III le détail des critères utilisés pour chacun des programmes et leur pondération. Les agents d'admission du Bureau des admissions étudient les demandes d'admission et prennent les décisions au nom du doyen, conformément aux normes fixées dans le protocole.

* Sauf pour la Faculté de l'éducation permanente.

4.5 Catégories de candidats

La sélection étant essentiellement faite par une évaluation relative des dossiers d'admission qui sont présentés, il faut en toute justice comparer des dossiers attestant de formations d'un même niveau. Aux fins de la sélection, on peut difficilement comparer, par exemple, le dossier d'un étudiant qui vient d'obtenir le diplôme d'études collégiales avec celui d'un autre qui a déjà terminé une, deux ou même trois années d'études universitaires.

Les candidates et les candidats admissibles à un programme contingenté sont donc divisés en trois catégories principales : les collégiens, les universitaires et les adultes. Le contingentement global fixé pour la première année d'un programme est généralement partagé entre ces trois catégories, proportionnellement au nombre de candidates et de candidats admissibles de chacune des catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4.5.1 Collégiens

Le candidat collégien est celui qui a obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) ou qui est en voie de l'obtenir.

Les dossiers scolaires des candidats collégiens sont évalués et classés selon la technique de la cote Z (voir à ce sujet l'**Avertissement** au début de l'article 6 du présent chapitre).

Le Ministère calcule d'abord la cote Z de chaque collégien pour chacun des cours qu'il a suivis, à l'exclusion des cours d'éducation physique, des cours d'appoint et des cours portant la remarque *abandon ou incomplet*.

Après réception des notes et des cotes Z transmises par le Ministère, l'Université calcule, pour chaque candidat collégien, la moyenne des cotes Z obtenues. Cette moyenne, appelée score Z, est ensuite pondérée en fonction des résultats obtenus à l'Université au cours des trois années antérieures, selon le collège de provenance et le programme d'études collégiales des étudiants.

On trouvera, à l'article 6 du présent chapitre, des explications plus détaillées sur le calcul de la cote Z.

En plus des scores Z, un rang centile est établi pour chaque candidat. Le rang centile est un chiffre pouvant varier entre 1 et 99 et servant à indiquer le pourcentage de candidats qui ont obtenu un score Z inférieur à un score Z donné. Par exemple, si on attribue le rang centile 52 à un candidat dont le score Z est de 50.10, cela signifie que 52 % des candidats présentent un score Z inférieur à 50.10.

4.5.2 Universitaires

Le candidat universitaire est celui qui a suivi au moins douze crédits de cours de niveau universitaire, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Toutes les candidates et tous les candidats universitaires sont généralement rangés dans une seule et même catégorie, quelle que soit la nature des études universitaires suivies.

L'évaluation de leur rendement scolaire se fait de la façon décrite ci-après.

Pour les candidats ayant fréquenté des établissements d'enseignement autres que l'Université de Montréal, la procédure de base consiste à calculer la moyenne cumulative de chaque candidat conformément au système de notation de l'université concernée, en pondérant chaque note par le nombre de crédits correspondant à cette note. Les notes obtenues à chacun des cours entrent dans le calcul de la moyenne, peu importe qu'il s'agisse d'un cours «hors-programme» ou non, contributaire à la moyenne ou non, etc.

Ensuite, on transforme la moyenne cumulative obtenue en cote Z par l'application de la formule statistique usuelle

$$Z = \frac{M_c - \bar{X}_{Mc}}{\sigma_{Mc}}$$

où M_c représente la moyenne cumulative du candidat,

$\bar{X}_{Mc}$, la moyenne des moyennes cumulatives de l'établissement de provenance du candidat,

σ_{Mc} , l'écart type des moyennes cumulatives de l'établissement de provenance du candidat.

Finalement, la cote Z obtenue subit une dernière transformation afin de la rendre comparable aux résultats obtenus par les candidats ayant fréquenté l'Université de Montréal; c'est le score Z formulé comme suit :

$$\text{Score Z} = (Z \times \sigma \text{ um}) + \bar{X} \text{ um}$$

où σ représente l'écart type des scores Z de l'Université de Montréal,
 $\bar{X} \text{ um}$, la moyenne des scores Z de l'Université de Montréal.

Pour les candidats ayant fréquenté l'Université de Montréal, on calcule d'abord la cote Z correspondant à chaque note obtenue, soit

$$Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

où X représente la note obtenue,

$\bar{X}$, la moyenne des notes de tous les étudiants ayant suivi le même cours à la même session et ayant la même moyenne de groupe,

σ , l'écart type des notes entrant dans le calcul de la moyenne.

Ensuite, on calcule la moyenne des cotes Z obtenues en multipliant chacune d'elles par le nombre de crédits attribués à chaque cours puis en divisant la somme des produits ainsi obtenus par la somme des crédits. Tous les cours pour lesquels on calcule une cote Z entrent dans le calcul de cette moyenne qu'il s'agisse d'un cours «hors-programme», ou suivi comme étudiant libre ou comme étudiant «visiteur», qu'il soit contributaire à la moyenne ou non, etc. En outre, tous les crédits des cours suivis (non pas seulement ceux qui ont servi au calcul de la moyenne des cotes Z) sont comptabilisés, c'est-à-dire qu'ils servent à déterminer l'importance relative du dossier universitaire.

L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celle du dossier collégial s'obtient en multipliant par 2 % le nombre de crédits de cours qui ont été suivis à l'université. Par exemple, si le candidat a terminé une année d'études universitaires de 30

crédits, l'importance relative de son dossier universitaire est de 60 % et les résultats obtenus au collège comptent pour 40 % dans l'évaluation globale de son rendement scolaire. Lorsqu'un candidat a suivi 50 crédits et plus de cours universitaires, les résultats obtenus au collège n'entrent donc plus en ligne de compte dans l'évaluation de son rendement scolaire.

4.5.3 Adultes

Le candidat adulte est une personne âgée d'au moins 21 ans, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation scolaire équivalente.

La sélection des adultes peut s'appuyer sur l'expérience de travail pertinente, sur la maturité et sur les activités intellectuelles antérieures.

4.5.4 Candidatures spéciales

Lorsque le dossier d'admission d'un collégien, d'un universitaire ou d'un adulte comporte des éléments particuliers par rapport aux critères habituels, mais pertinents en regard de l'évaluation, ce dossier peut faire l'objet d'une étude spéciale. C'est le cas, par exemple, d'une personne qui a obtenu un DEC il y a quinze ans et qui fait état d'une expérience de travail pertinente.

5 Critères particuliers et tests

Ces critères peuvent s'appliquer à certains programmes, contingentés ou non. La vérification de ces critères est ordinairement faite au moyen d'un test permettant de mesurer l'acquisition de connaissances minimales spécifiques (musique, français, anglais, etc.) ou une aptitude particulière préalablement requise (architecture, médecine dentaire, éducation physique, etc.). Si l'une de ces exigences particulières intervient dans l'évaluation du dossier, elle peut être pondérée par rapport aux autres critères utilisés. Ces critères particuliers, définis par les facultés elles-mêmes, sont approuvés par la Commission des études.

5.1 Entrevue

Quelques facultés imposent une entrevue à leurs candidats à l'admission. Ces entrevues ont pour but de mesurer le degré de motivation et de maturité de la candidate ou du candidat; elles peuvent conduire à éliminer celles et ceux qui ont un problème psycho-affectif incompatible avec des études dont une grande partie se déroule en milieu clinique.

5.2 Examen d'admission de l'École d'architecture

Cet examen comporte des exercices de visualisation spatiale et d'expression graphique. Il vise à rendre compte de la vision spatiale mentale, de l'imagination symbolique ainsi que de l'aptitude à apprendre à observer et à dessiner. Il comporte plusieurs exercices de dessin à main levée; ces exercices ne privilégient personne et peuvent aussi bien déceler des aptitudes non encore développées qu'apprécier des performances qui dépendraient d'une expérience précédente.

5.3 Expérience de travail

De nombreux programmes ont été mis sur pied en fonction d'une clientèle particulière à laquelle ils sont réservés. C'est le cas de quelques programmes de certificats de la Faculté des sciences de l'éducation, préparés à l'intention des maîtres en exercice; il faut donc posséder cette qualité pour y être admis.

5.4 Test d'aptitudes physiques

Le test, imposé à tous les candidats aux programmes offerts par le Département d'éducation physique, permet de vérifier si ceux-ci possèdent la condition physique minimale pour effectuer les exercices physiques prévus au programme. Il n'a d'autre objectif que la protection des futurs étudiants.

5.5 Test de connaissance du français

Ce test pourra être imposé à tous les candidats qui n'ont pas complété leurs deux dernières sessions d'études en langue française. Toutefois, ces candidats peuvent être exemptés du test si leur compréhension du français est manifeste. Le test n'a d'autre objectif que de vérifier si la candidate ou le candidat possède une compréhension suffisante de la langue française pour suivre avec profit des cours donnés dans cette langue.

5.6 Test de connaissance de l'anglais

Ce test est imposé à tous les candidats au programme d'études anglaises. Ce programme, en effet, ne comporte aucun cours d'apprentissage de la langue anglaise et exige donc une excellente connaissance préalable de cette langue. Un échec à ce test est éliminatoire.

Par ailleurs, et bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence d'admission dans les autres programmes, il est fortement recommandé à tous les futurs étudiants d'acquiescer au moins une connaissance de l'anglais écrit. En effet, dans bon nombre de programmes, la plupart des ouvrages de référence et des publications ainsi que l'essentiel de la documentation sont rédigés dans cette langue.

5.7 Test de connaissance du français et de l'anglais

Les candidats aux programmes de traduction doivent subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Un échec à ce test est éliminatoire.

5.8 Test de connaissances et d'aptitudes musicales

La Faculté de musique impose un test de connaissances et d'aptitudes musicales à tous ses candidats, qu'ils aient obtenu le DEC dans un programme de musique ou qu'ils aient acquis leurs connaissances musicales par un enseignement privé parallèle à leurs études collégiales. Le test sert à vérifier s'ils possèdent le minimum requis de connaissances et d'aptitudes musicales. Il sert aussi, en première année, à former des groupes assez homogènes composés d'étudiants ayant atteint le même niveau de connaissances et de culture musicales.

5.9 Test de l'Association dentaire canadienne

Le test de l'Association dentaire canadienne permet de vérifier si la candidate ou le candidat possède un minimum de doigté

pour manipuler et travailler de petits objets et l'habileté à percevoir des objets à trois dimensions. Ceux qui obtiennent un résultat inférieur à 10 sur 30 à l'épreuve de sculpture sur craie ou à l'épreuve d'habileté perceptuelle sont automatiquement éliminés.

L'expérience démontre en effet qu'ils ne pourraient acquérir l'habileté technique minimale pour la pratique de la médecine dentaire. Pour celles et ceux qui réussissent ces épreuves, les résultats obtenus n'entrent pas dans l'évaluation du dossier.

5.10 Test de personnalité

L'École de psychodépendance impose un test de personnalité à tous ses candidats. Ce test cherche à vérifier s'il existe un minimum de compatibilité entre la personnalité de la candidate ou du candidat et les difficultés reliées à un travail en milieu de délinquance. L'expérience a démontré qu'une personne trop sensible, émotive et timorée sera rapidement dépassée par le travail dans un tel milieu. De même, celle qui affiche un caractère impétueux, violent et révolté contre la société pourrait y créer des problèmes importants. Ce test est donc éliminatoire.

6 Cote Z³

AVERTISSEMENT

Une nouvelle technique d'analyse et d'évaluation des dossiers scolaires est présentée à l'étude. Il s'agit de la «cote de rendement au collégial» qui serait le résultat d'un ajustement de la cote Z à l'aide d'un indicateur de la force du groupe. Cet indicateur serait la moyenne pondérée de l'ensemble des notes inscrites au bulletin du secondaire de tous les étudiants qui composent un groupe donné au collégial. Qu'un étudiant change de collège, de programme d'études ou de groupe, la cote Z obtenue à chaque cours serait, chaque fois, corrigée par l'indicateur de la force du groupe dans lequel l'étudiant a été évalué. Les simulations effectuées jusqu'à présent à partir de cette cote de rendement démontrent que son usage permet de corriger l'iniquité qu'entraîne l'utilisation de la cote «Z» seule. Cette méthode de calcul s'appliquerait à tous les sortants des collèges, quel que soit leur programme d'études et pourrait être en vigueur dès le mois de mars prochain pour les admissions du trimestre d'automne 1996. Une décision finale devrait être prise à ce propos au début de l'année 1996.

6.1 Introduction

Dans le cadre du processus d'admission, les établissements universitaires ont adopté des politiques à l'effet d'admettre à un programme tout candidat qui remplit les conditions générales et particulières d'admissibilité. Toutefois, lorsqu'il s'impose de faire une sélection parmi les candidatures reçues, principalement en raison du contingentement, il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer si les résultats scolaires doivent ou non servir de critère de sélection

et, dans l'affirmative, de fixer l'importance de ces résultats. Ainsi, dans certains programmes, les résultats du collégial pourront constituer le seul critère de sélection; ailleurs, on pourra attribuer à ceux-ci une importance relative par rapport à l'ensemble des critères retenus. Dans tous les cas, les universités reconnaissent que les méthodes utilisées à des fins de comparaison et de classement doivent être les plus objectives et les plus équitables possible.

L'utilisation des résultats scolaires à des fins de classement et de sélection suppose l'existence d'un système commun d'évaluation ou, à défaut, la reconnaissance implicite de l'équivalence des clientèles, des apprentissages et des modes d'évaluation. Le règlement sur le régime pédagogique du collégial reconnaît l'autonomie des collèges en matière d'évaluation des études. Par conséquent, des universités ont été amenées à se doter d'une méthode de classement des élèves aux fins de la sélection en empruntant à la statistique la technique de la cote Z. Celle-ci permet de corriger adéquatement les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges.

6.2 Principes de classement

Trois principes de classement peuvent être utilisés : la moyenne générale de l'élève, l'écart à la moyenne et la cote Z.

6.2.1 La moyenne générale est le résultat de l'addition de toutes les notes qui paraissent au bulletin d'études collégiales divisé par le nombre de ces notes. Selon ce principe, les élèves de certains collèges peuvent présenter systématiquement des moyennes générales plus élevées que celles des élèves venant d'autres collèges, sans qu'il soit possible de conclure à la supériorité des uns par rapport aux autres, les différences observées entre les notes pouvant être davantage attribuables aux différences dans les systèmes de notation.

Ainsi, il n'est pas rare que dans certaines classes, les élèves obtiennent tous des notes supérieures à 75 % alors que dans d'autres classes, on ne donne pas de notes supérieures à 80 %. Dans chacune de ces classes, l'élève qui obtient la meilleure note est évidemment le premier de son groupe. En comparant le rendement des élèves à partir de leur classement relatif dans leur groupe, c'est-à-dire par leur rang, on ne peut établir de différence entre deux élèves qui se classent premiers dans leur groupe respectif.

Ce principe de classement est facile à comprendre et à utiliser.

6.2.2 L'écart à la moyenne permet le classement par le calcul de la différence entre la moyenne générale de l'élève et la moyenne générale des groupes qui paraissent au bulletin.

Cette méthode permet de situer l'élève par rapport à un point de référence commun, en l'occurrence la moyenne de groupe. Toutefois, elle présente deux sortes de difficultés.

D'une part, les moyennes de groupe n'étant pas nécessairement calculées de façon uniforme dans tous les collèges, elles peuvent varier d'un cours à un autre, d'une discipline à une autre ou d'un établissement à un autre. D'autre part, cette méthode ne

tient pas compte d'un élément important, à savoir l'étalement des notes obtenues par les élèves d'une même classe.

Dans certaines classes, toutes les notes des élèves sont concentrées autour de la moyenne; par exemple, toutes les notes peuvent se situer entre 65 % et 75 %, ce qui donne une moyenne de 70 %. Ainsi l'élève qui obtient une note de 75 % a un écart positif de 5 points au-dessus de la moyenne et il se classe le premier de son groupe. Dans une autre classe, les notes peuvent varier entre 50 % et 90 %, ce qui donne aussi une moyenne de groupe de 70 %; dans ce cas, l'élève qui se classe premier a un écart à la moyenne de 20 points. Comme on peut le constater, même pour un premier de classe, il est plus avantageux d'être dans un groupe dans lequel on trouve le plus grand étalement des notes.

6.2.3 La cote Z est une unité de mesure statistique qui permet d'exprimer la position d'un élève dans une distribution de notes par rapport à deux éléments fondamentaux de cette distribution, à savoir la moyenne des notes et l'écart type ou, en d'autres mots, l'étalement des notes. On trouve à l'article 6.3 la méthode de calcul de la cote Z.

Parce que cette unité de mesure tient compte de la moyenne et de l'étalement des notes d'une classe, son utilisation permet de ramener à une échelle commune des notes de classes ou de groupes d'élèves différents et, du même coup, de faciliter la comparaison. En exprimant le dossier scolaire en cote Z, il devient possible de classer les élèves en fonction de leur rendement.

La cote Z présente donc deux avantages fondamentaux : d'une part, elle respecte intégralement le classement des élèves tel que celui-ci est établi par les notes attribuées conformément à la politique définie à cet effet dans chaque collège; d'autre part, elle permet de comparer directement des notes provenant de groupes d'élèves différents.

Quoique l'utilisation de la cote Z à des fins de classement et de sélection présente des avantages certains, elle ne permet pas de résoudre toutes les difficultés que pose l'évaluation des élèves aux fins de l'admission. En effet, que l'on utilise la moyenne générale, l'écart à la moyenne ou la cote Z, il faut supposer, en l'absence d'un système commun d'évaluation, que tous les établissements dispensent un enseignement équivalent à une clientèle équivalente, à défaut de quoi les comparaisons sont plus ou moins valides.

Par ailleurs, puisqu'il appartient à chaque établissement universitaire de déterminer l'importance du dossier scolaire parmi les critères retenus, il faut se référer aux publications officielles de chaque établissement pour connaître leurs critères respectifs en la matière. Pour de plus amples informations relativement à la politique adoptée à l'Université de Montréal, on voudra bien se référer au chapitre III de la présente brochure.

6.3 Méthode de calcul de la cote Z

6.3.1 L'analyse du dossier au moyen de la cote Z exige d'abord le calcul d'une cote Z pour chacune des notes inscrites au bulletin, à l'exception des notes de cours d'éducation physique.

³ Extrait de La Cote Z : ce qu'elle est, ce qu'elle fait, Comité de liaison, enseignement supérieur - enseignement collégial (Mai, 1988)

La cote Z correspondant à une note donnée s'obtient par l'application de la formule suivante :

$$Cote Z = \frac{X - \bar{X}}{\sigma}$$

où X représente la note de l'élève,
 $\bar{X}$, la moyenne des notes,
 σ , l'écart type (ou l'indice de dispersion des notes).

6.3.2 Pour calculer la moyenne et l'écart type, il faut d'abord rassembler toutes les notes des élèves d'un même collège, lesquels ont suivi le même cours, la même année, à la même session, dans le même groupe. Les notes inférieures à 50 % sont éliminées du calcul de la moyenne et de l'écart type.

6.3.3 Pour obtenir la moyenne, on additionne toutes les notes et on divise le résultat obtenu par le nombre de notes, soit :

$$\bar{X} = \frac{\sum X}{N}$$

où $\sum X$ représente la somme des notes,
 N, le nombre de notes.

6.3.4 Pour obtenir l'écart type de la distribution des notes, on extrait la racine carrée de la moyenne des carrés des écarts à la moyenne, soit :

$$\sigma = \sqrt{\frac{\sum (X - \bar{X})^2}{N}}$$

où $(X - \bar{X})$ représente l'écart entre une note et la moyenne des notes.

6.3.5 Connaissant la valeur de la moyenne et de l'écart type, on peut calculer la cote Z de chaque élève pour un cours donné. On applique alors la formule explicitée à l'article 6.3.1.

6.3.6 Pour toute note inférieure à 31 %, la cote Z est égale à la valeur de la cote Z d'une note de 30 %.

6.3.7 Les cotes Z ainsi obtenues peuvent varier entre -3,00 et +3,00. Il est établi par convention qu'une cote Z ne peut jamais être supérieure à +3,00 ni inférieure à -3,00. De plus, afin d'éviter de manipuler des valeurs négatives, il est convenu d'ajouter à chaque cote Z la constante 50,00. Ainsi, la cote Z maximale est 53,00 et la cote Z minimale, 47,00.

6.3.8 Une fois calculée la cote Z de chacune des notes d'un candidat (ce qui exige, pour chaque note, le calcul de la moyenne et de l'écart type de la distribution de notes d'où celle-ci est issue), ces notes et ces cotes Z sont transmises aux universités concernées.

À l'Université de Montréal, on effectue alors le calcul de la moyenne des cotes Z obtenues pour chaque candidat.

6.3.9 Le présent texte ne présente que les grandes lignes du calcul des cotes Z.

7 Indice de pronostic du rendement à l'Université (IPRU)

Avertissement

Advenant l'implantation de la cote de rendement au collégial (voir l'Avertissement au début du point 6), l'Université suspendra l'application de la méthode de conversion des scores Z en indices de pronostic de rendement à l'Université décrite ci-dessous.

L'adoption, au milieu des années 70, de la cote Z comme principe de classement des candidates et des candidats qui demandent leur admission à l'Université, a permis de réduire les injustices les plus flagrantes attribuables aux systèmes de notation en vigueur; toutefois, elle n'a pas permis de résoudre adéquatement tous les problèmes soulevés par l'évaluation des dossiers. La sélection qu'exercent certains collèges, l'homogénéité et l'hétérogénéité des clientèles, les différentes formes de regroupement des élèves, le régime des études constituant autant de facteurs pouvant affecter le classement des élèves venant de différents collèges.

Pour ces raisons, les résultats du collégial établis selon la cote Z sont maintenant convertis de façon à tenir compte de la performance des étudiants à l'Université de Montréal selon leur collège de provenance et leur programme d'études collégiales.

La méthode adoptée par l'Université pour réaliser la conversion des scores Z des candidats en indices de pronostic de rendement à l'Université peut être résumée comme suit. On recueille d'abord, chaque année, pour chaque établissement de l'ordre d'enseignement collégial et pour chacun des programmes d'études du secteur général, les résultats scolaires, exprimés en scores Z; obtenus par les finissants des collèges qui s'inscrivent à un programme de l'Université. On combine ensuite ces données à celles qui ont été recueillies au cours des deux années précédentes. Finalement, on calcule, pour chacun des programmes de chaque collège la moyenne et l'écart type des scores Z obtenus au collégial et des indices de rendement obtenus à l'Université. Au moment de l'analyse des dossiers, on calcule, pour chaque candidat, un indice de pronostic du rendement à l'Université à l'aide de la formule suivante:

$$IPRU = \text{Score Z} + (\bar{X}_{\text{univ}} - \bar{X}_{\text{coll}})$$

où Score Z représente la moyenne des cotes Z du candidat au 1^{er} mars,

$\bar{X}_{\text{coll}}$, la moyenne résultant de la fusion des scores Z de l'ordre collégial des étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat et qui se sont inscrits à l'Université,

$\bar{X}_{\text{univ}}$, la moyenne résultant de la fusion des indices de rendement à l'Université (IRU) après une première année par les étudiants qui ont suivi le même programme d'études collégiales dans le même établissement que le candidat.

Cette méthode respecte intégralement les classements originaux établis dans cha-

que collège à partir des scores Z obtenus au collégial. Cependant, lorsque les données recueillies permettent d'établir que les finissants du collège X réalisent à l'Université une performance supérieure à celle qui est prévue par leurs résultats au collégial, la conversion des scores Z obtenus au collégial permet de modifier, dans une certaine mesure, le classement des finissants de ce collège par rapport à l'ensemble des finissants de tous les collèges.

Cette méthode de conversion permet un ajustement rapide aux fluctuations réelles des niveaux de réussite; en effet, l'analyse annuelle de la performance à l'Université des nouveaux étudiants en provenance des collèges et la combinaison de ces nouvelles données à celles des deux années précédentes assurent une plus grande fiabilité tout en permettant une fluctuation des indices de performance en fonction des nouvelles données recueillies. En conséquence, tout changement dans les clientèles étudiantes ainsi que toute amélioration ou dégradation de la performance à l'Université peuvent se refléter rapidement dans les données servant à la conversion des résultats.

En adoptant cette nouvelle méthode de conversion, l'Université de Montréal veut manifester l'importance qu'elle attache à la qualité de la formation acquise et donner de meilleures chances à ceux qui investissent en ce sens. L'application de cette méthode ne risque aucunement d'écarter de façon systématique les finissants de tel ou tel collège et de faciliter en conséquence l'admission de celles et de ceux qui viennent de tel ou tel autre établissement; au contraire, les bons étudiants, d'où qu'ils proviennent, seront toujours les premiers à être admis dans nos programmes contingents. Toutefois, cette méthode de conversion permet, pour les étudiants qui se trouvent dans des groupes relativement homogènes, d'atténuer, sans les éliminer complètement, les effets négatifs de leur situation sur leurs chances d'admission à l'Université.

8 Processus d'admission

Nous n'indiquons dans ce chapitre que les jalons du processus d'admission ainsi que certaines modalités générales. Chaque personne qui présente une demande d'admission reçoit, avec la réponse à sa demande, des indications précises sur les démarches subséquentes qu'elle doit accomplir, s'il y a lieu. Le processus décrit ci-après pour le trimestre d'automne est essentiellement le même pour les trimestres d'hiver et d'été, sauf qu'il s'étend alors sur une plus courte période.

8.1 Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui postule un certificat, un diplôme ou un grade; il peut être inscrit à plein temps ou à temps partiel. Pour être admissible à un programme de premier cycle à titre d'étudiant régulier, il faut satisfaire aux conditions d'admission.

Celles et ceux qui désirent devenir étudiants réguliers, à plein temps ou à temps partiel, doivent présenter une demande officielle d'admission.

On peut se procurer le formulaire de demande d'admission aux endroits suivants:

- a. Bureau des admissions
C.P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Accueil et renseignements
3744, rue Jean-Brillant, suite 103
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-7076

- b. Secrétariats des facultés, des écoles et des départements

- c. Collèges du Québec

8.2 Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade. Pour être admissible à titre d'étudiant libre, il faut avoir une formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

Celles et ceux qui désirent s'inscrire à un ou à quelques cours comme étudiants libres doivent s'adresser à la faculté, à l'école ou au département concerné pour remplir le formulaire approprié au plus tard un mois avant le début du trimestre.

8.3 Dates limites

Les dates limites pour déposer une demande d'admission à titre d'étudiant régulier sont les suivantes (sauf indication contraire):

Au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été ou pour le trimestre d'automne;

Au plus tard le 15 octobre pour le trimestre d'hiver.

Il arrive que les dates limites pour les demandes d'admission dans certains programmes spécifiques aux adultes soient plus tardives. Il est recommandé de consulter les annonces publiées dans les journaux, de s'adresser au secrétariat de la faculté, de l'école ou du département concerné ou au Bureau des admissions de l'Université.

8.4 Choix de programmes

La candidate ou le candidat peut indiquer deux choix de programme sur un même formulaire de demande d'admission. La personne qui indique deux choix de programme doit inscrire en premier le programme qu'elle préfère, celui dans lequel elle souhaite le plus être admise.

Si le programme correspondant au premier choix indiqué par la candidate ou le candidat n'est pas contingenté, aucune décision ne sera rendue à l'égard du second choix de programme sauf en cas de refus au premier choix.

Si le programme correspondant au premier choix indiqué par la candidate ou le candidat est contingenté, le dossier de la candidate ou du candidat est étudié pour chacun des choix de programme indiqués, sans tenir compte de l'ordre des choix de programme et une décision peut être rendue pour chaque choix. Toutefois, dès qu'une personne est admise à son premier choix de programme, sa candidature est automatiquement retirée à tout autre choix de programme.

8.5 Convocations

Vers la mi-mars, les candidates et les candidats sont convoqués aux séances de tests et aux entrevues, s'il y a lieu. (Voir *Critères particuliers et tests*, page 15)

8.5.1 Absence à une évaluation requise à l'admission

Dans tous les cas où une candidate ou un candidat doit se soumettre à une évaluation requise à l'admission, l'absence à l'examen, au test ou à l'entrevue au moment fixé, entraîne la fermeture du dossier, à moins que la candidate ou le candidat ne justifie cette absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours de calendrier.

Si la candidate ou le candidat est absent à un examen, à un test ou à une entrevue pour un motif valable, les autorités compétentes doivent exiger un examen, un test ou une entrevue différés.

On entend par motif valable un motif indépendant de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie grave attestée par un certificat médical.

8.6 Étude des dossiers

L'étude des demandes d'admission commence dans les jours qui suivent la réception de celles-ci. Les dossiers incomplets sont retournés aux candidats qui doivent les compléter avant l'échéance fixée. Dans tous les cas, l'évaluation du dossier scolaire porte sur les résultats obtenus à la date limite fixée pour le dépôt des demandes d'admission.

Chaque candidate ou candidat, en provenance d'un collège, reçoit généralement une première réponse avant le 15 mai.

Celle-ci peut être :

- une offre d'admission définitive, lorsque le dossier est complet, qu'il satisfait aux conditions d'admission et que la candidature est acceptée;
- une offre d'admission conditionnelle, sujette ou non à un engagement, lorsque la candidate ou le candidat ne satisfait pas complètement aux conditions d'admission; le cas le plus fréquent est celui où la candidate ou le candidat n'a pas terminé ses études collégiales au moment où se fait l'étude de sa demande d'admission; l'offre d'admission conditionnelle mentionne les conditions qui restent à remplir, conditions que la candidate ou le candidat s'engage, s'il y a lieu, à remplir dans le délai fixé; l'offre d'admission conditionnelle est suivie de l'offre d'admission définitive lorsque les conditions imposées sont effectivement remplies.
- un avis de décision différée, lorsqu'il est impossible de porter un jugement sur la demande, soit parce que des renseignements manquent au dossier, soit pour d'autres motifs qui sont alors communiqués à la candidate ou au candidat;
- une offre d'inscription sur une liste d'attente; les candidates et les candidats inscrits sur une liste d'attente pourront recevoir ultérieurement une offre d'admission s'il y a désistement de la part de candidates ou de candidats ayant déjà reçu une offre d'admission;

- un avis de refus; le motif précis du refus est communiqué à la candidate ou au candidat.

Les candidates et les candidats qui ont reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle, que celle-ci soit sujette ou non à un engagement, ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doivent faire part, avant le 1^{er} juin, de leur acceptation ou de leur refus de cette offre.

Les candidates et les candidats refusés qui proviennent d'un collège reçoivent, avec l'avis de refus, une liste de programmes auxquels il est encore possible d'être admis s'ils possèdent, au jugement du doyen, la préparation suffisante et les aptitudes nécessaires pour réussir dans les études choisies. Avant de fixer leur choix de programme, ils peuvent rencontrer un agent d'admission du Bureau des admissions.

8.7 Désistements tacites et listes d'attente

Dès la première semaine de juin, un avis est envoyé, à titre de confirmation de leur désistement tacite, aux candidates et aux candidats qui n'ont pas répondu à l'une ou à l'autre des offres d'admission de l'Université. Le décompte des places encore disponibles pour chacun des programmes contingentés est fait en tenant compte des désistements alors enregistrés.

Les listes d'attente sont dressées selon l'ordre d'excellence globale des dossiers (en tenant compte de tous les critères appropriés).

Lorsque, à la suite des désistements, le nombre des candidates et des candidats admis dans un programme d'études contingenté est inférieur à la capacité d'accueil fixée, une offre d'admission est envoyée à ceux dont les noms figurent sur la liste d'attente jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit de nouveau comblée. Ce processus est répété jusqu'à la mi-août.

8.8 Offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement

Toute personne qui accepte une offre d'admission conditionnelle sujette à un engagement doit satisfaire aux conditions d'admission avant la date indiquée sur l'avis et faire parvenir ultérieurement au Bureau des admissions une pièce officielle attestant qu'elle a satisfait aux conditions imposées. Elle est alors autorisée à s'inscrire et à faire son choix de cours.

Les collégiens qui ne peuvent satisfaire aux conditions d'admission avant le 15 septembre pour une admission au trimestre d'automne ou avant le 1^{er} février pour une admission au trimestre d'hiver peuvent, par mesure d'exception, prolonger leur engagement aux conditions suivantes:

- ils ne doivent pas avoir plus de deux cours à suivre pour obtenir le DEC;
- ces cours ne doivent pas tous deux faire partie de la structure d'accueil; toutefois, l'un de ces cours peut en faire partie à la condition que l'étudiante ou l'étudiant le réussisse avant qu'il soit exigé comme préalable aux cours du programme en cause, selon le jugement du doyen;

- la preuve de l'obtention du DEC doit être faite en deçà des trois trimestres consécutifs à l'inscription à l'Université;
- le défaut de respecter les exigences prescrites entraîne l'annulation de l'inscription.

Cette mesure d'exception n'est pas accordée dans tous les programmes. Dans le chapitre III de cette brochure, on retrouve des précisions à cet égard pour chacun des programmes.

8.9 Inscription

La demande d'admission n'est pas une inscription. La candidate ou le candidat dont la demande d'admission a été acceptée doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires. Ces délais lui sont indiqués en temps utile par le Bureau des admissions ou, dans certains cas, par la faculté, l'école ou le département concerné.

8.10 Faculté de l'éducation permanente, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique

La Faculté de l'éducation permanente, l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique ont leurs propres formalités d'admission. On peut obtenir les renseignements utiles aux adresses suivantes :

Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Service d'accueil et de renseignements
3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage, bureau 320
(514) 343-6090
ou 1-800-363-8876

École des Hautes Études Commerciales
Bureau du registraire
5255, avenue Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1V6
(514) 340-6151

École Polytechnique
Bureau du registraire
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7
(514) 340-4724

Chapitre III - POLITIQUE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Faculté de l'aménagement

Architecture

Baccalauréat 1-010-1-0

Information sur le programme :

Patricia Falta 343-7503

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

Introduction

L'École d'architecture recherche des étudiants motivés par les aspects professionnels et culturels de l'architecture. Elle considère comme essentielles chez les candidats les qualités suivantes :

- aspirations intellectuelles, intérêt dans les arts et les sciences;
- aptitudes marquées de visualisation spatiale, de représentation symbolique ainsi qu'un goût prononcé pour la création;
- capacité de poser et résoudre les problèmes; esprit critique cherchant à questionner la réalité contemporaine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou
Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)
Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
Psychologie 101 ou 102;

ou
détenir un DEC professionnel en Technologie de l'architecture (221.01).

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

1.3 Subir, s'il y a lieu, l'examen d'admission de l'École d'architecture.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Technicien en architecture: toute personne qui détient un DEC professionnel en technologie de l'architecture ou qui est en voie de l'obtenir.

2.3 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la

citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a réussi un minimum de quarante-cinq (45) crédits de cours universitaires dans un programme d'architecture à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ la moitié des candidats sont convoqués à un examen d'admission de l'École d'architecture.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et du résultat à l'examen d'admission en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 60%
examen d'admission : 40 %

4.2 Pour les autres catégories

Tous les candidats sont convoqués à l'examen d'admission de l'École, sauf les cas de transfert.

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience pertinente acquises sur le marché du travail et du résultat à l'examen d'admission. Le candidat doit présenter un portfolio de ses travaux personnels et son curriculum vitae.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.6 L'examen d'admission comporte des exercices de visualisation spatiale et d'expression graphique. Il vise à rendre compte de la vision spatiale mentale, de l'imagination symbolique ainsi que de l'aptitude à apprendre à observer et à dessiner. Il comporte plusieurs exercices de dessin à main levée; ces exercices ne privilégient personne et peuvent aussi bien déceler des aptitudes non encore développées qu'apprécier des performances qui dépendraient d'une expérience précédente. Cet examen d'admission peut aussi comporter une séance de rédaction d'essai sur un sujet proposé par l'École.

5.7 Le portfolio désigne une collection de documents produite par le candidat et démontrant des aptitudes en créativité. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos ou des reproductions d'œuvres diverses accompagnés par de courts textes. Le portfolio comporte également un curriculum vitae.

6 Programme d'études - voir page 86.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	263	198
Refus	104	112
Offres d'admission	96	48
Capacité d'accueil	50	38

Score Z du dernier collégien convoqué à l'examen d'admission : 50.100; centile : 48
Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.107; centile : 48

Architecture de paysage

Baccalauréat 1-020-1-0

Information sur le programme :

Johanne Roy 343-6887

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)
Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
Psychologie 101 ou 102;

ou
détenir un des diplômes d'études collégiales professionnels (DEC) suivants :
Horticulture ornementale (153.03)
Aménagement forestier (190.01)
Technologie du bâtiment et des travaux publics (221.00)
Architecture (221.01)
Génie civil (221.02)
Techniques d'aménagement du territoire (222.01);

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 ou 10.1 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Fournir, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente sur le marché du travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : architecture de paysage, *landscape architecture*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École d'architecture de paysage en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail. La présentation d'un portfolio relié au domaine des arts et de l'aménagement, une lettre de motivation personnelle et trois (3) let-

tres de références (employeurs ou professeurs) sont exigées pour l'étude du dossier. Le comité d'admission se réserve le droit de convoquer ces candidats à une entrevue.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 120 crédits (3 trimestres). Les cours se donnent aux sessions d'automne et d'hiver seulement.

6 Programme d'études - voir page 87.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	111	51
Refus	0	10
Offres d'admission	86	32
Capacité d'accueil	35	15

Score Z minimum chez les collégiens admis : 48.764; centile : 02

Design industriel

Baccalauréat 1-015-1-0

Information sur le programme :

Albert Leclerc 343-7454

Information sur l'admission :

Léon Longlin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou
Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)
Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921
Psychologie 101 ou 102;

ou
détenir un DEC professionnel en Techniques de design industriel (570.07);

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous

les cours du bloc 10.9 ou 10.1 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un portfolio de ses œuvres et un curriculum vitae.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de design industriel.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission dans un des programmes universitaires suivants : design industriel, création industrielle, esthétique industrielle, *industrial design, product design*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Une présélection est faite, s'il y a lieu, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Le portfolio est étudié par le jury de sélection qui s'intéresse au contenu des documents soumis, à leur présentation graphique de même qu'au cheminement suivi par le candidat.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

portfolio : 50 %

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de design industriel en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail, du portfolio et de l'entrevue d'admission, s'il y a lieu.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en

français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 L'un ou l'autre des cours Psychologie 101, 202, 205, 213, 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 102.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 Il comporte un minimum de 120 crédits (8 trimestres).

5.9 Le portfolio désigne une collection de documents de la facture propre du candidat faisant état de travaux réalisés et démontrant des aptitudes à travailler dans le domaine du design industriel. Les documents peuvent être par exemple des dessins, des esquisses, des photos, des diapositives, des œuvres originales (ou leur reproduction), des compositions, des présentations d'activités, des réalisations. Le portfolio comporte également un curriculum vitae format A4, d'une page seulement. Le portfolio ne doit pas dépasser les dimensions suivantes: 42,0 cm X 59,4 cm X 2,5 cm d'épaisseur. Les documents sont déposés ou envoyés par la poste à l'École de design industriel avant le 1er mai. Les documents soumis seront remis à la rentrée ou retournés par la poste.

6 Programme d'études - voir page 89.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	128	59
Refus	7	4
Offres d'admission	46	18
Capacité d'accueil	35	15

Score Z du dernier collégien admis : 49.003; centile : 05

Design d'intérieur

Certificat 1-016-5-0

Information sur le programme :

Pierre Teasdale 343-7215

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en design d'intérieur ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

1.2 Présenter, s'il y a lieu, un portfolio.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC en design d'intérieur ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire et qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et qui n'a ni le DEC en design d'intérieur, ni une formation scolaire équivalente.

2.4 Candidature particulière : toute personne qui possède une formation équivalente à un DEC en design d'intérieur ou qui possède des connaissances et une expérience de travail appropriées à ce programme.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire en tenant compte de la cote Z.

Les candidats retenus peuvent être invités à présenter un portfolio lorsque leur dossier scolaire n'est pas excellent.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité et, dans certains cas, du portfolio.

4.2 Pour les autres catégories

Après présélection des dossiers, les candidats retenus sont invités à présenter un portfolio.

Les dossiers sont étudiés en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du portfolio.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel, mais la durée maximale pour compléter le programme est de quatre (4) ans.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.5 Peuvent être considérés comme une formation scolaire équivalente : deux (2) années complétées au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement; le DEC en techniques de l'architecture plus une année d'études au baccalauréat en architecture ou en design de l'environnement; le DEC en esthétique de présentation ou le DEC en techniques de l'architecture avec au moins

deux (2) années d'expérience en design d'intérieur.

5.6 L'expérience de travail appropriée se réfère plus spécifiquement à l'aménagement intérieur et à la pratique du design.

5.7 Les détails du portfolio seront précisés dans une lettre adressée aux candidats retenus.

6 Programme d'études - voir page 87.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	24	33
Refus	15	19
Offres d'admission	8	8

Capacité d'accueil totale : 35

Urbanisme

B. Sc. spécialisé 1-025-1-0

Information sur le programme :

Lise Massé 343-5699

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : mathématiques 103, 105 et 203 ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.9 ou 10.2 ou 10.3 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède une expérience pertinente et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a suivi un minimum de douze (12) crédits de cours, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission, dans un des programmes universitaires suivants : urbanisme, études urbaines, *urban planning, city and regional planning*.

2.6 Candidature particulière : toute personne qui a un DEC, l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires, qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, à plein temps, sur le marché du travail.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Au moins 70 % des places sont accordées aux collégiens. Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'Institut d'urbanisme en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.5 Il comporte un minimum de 90 crédits (6 trimestres).

5.6 Par expérience pertinente, il faut entendre une expérience en urbanisme ou en aménagement du territoire, dans un service d'urbanisme ou sous la direction d'un urbaniste professionnel.

6 Programme d'études - voir page 90.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Collégiens	Autres	
Demandes	149	38
Refus	0	5
Offres d'admission	126	27
Capacité d'accueil	52	13

Score Z du dernier collégien admis : 48.304;
centile : 01

Faculté des arts et des sciences

Action communautaire

Certificat 1-251-5-0

Information sur le programme :

Danielle Fournier 343-5908

Information sur l'admission :

Guy Bienvenu 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 151.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000; centile : 05

Anthropologie

B.Sc. spécialisé 1-050-1-0

Majeur 1-050-2-0

Mineur 1-050-4-0

Information sur les programmes :

Guy Lanoue 343-2151

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 91.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000; centile : 05

Arts plastiques

Majeur 1-172-2-0

Information sur le programme :

Peter Krausz 845-6618

Pierre Granché 845-8849

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Présenter un portfolio de ses œuvres.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

Les candidats ayant une cote Z de 49,000 et plus sont invités à présenter un portfolio de leurs œuvres.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire (cote Z) et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 50 %
portfolio : 50 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire (cote Z) et de la qualité du portfolio en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 50 %
portfolio : 50 %

Le dossier scolaire est évalué sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et du portfolio.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Le portfolio sera constitué de la façon suivante : l'étudiant présente les 15 œuvres qu'il juge les plus intéressantes. Ces œuvres comportent des dessins, des œuvres en couleur et des œuvres en 3 dimensions. Les dimensions maximums seront de 20 po x 24 po (50 cm X 60 cm) avec des diapositives ou photos remplaçant les œuvres de dimensions plus grandes que celles mentionnées ou les œuvres en 3 dimensions.

Le portfolio sera déposé par les candidats les 25 et 26 mars 1996 au pavillon Mont-Royal, 265 rue Mont-Royal ouest, bureau 141, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. L'évaluation du portfolio sera réalisée par un comité de professeurs en arts plastiques. Si nécessaire, le candidat pourra être invité à rencontrer le comité des admissions. Les candidats pourront reprendre leur portfolio les 2 et 3 avril au même endroit.

5.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

6 Programme d'études - voir page 115.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	60	24
Refus	15	6
Offres d'admission	31	14
Capacité d'accueil	18	7

Score Z du dernier collégien admis : 49.392; centile : 16

Arts plastiques

Mineur 1-172-4-0

Information sur le programme :

Peter Krausz 845-6618

Pierre Granche 845-9849

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

6 Programme d'études - voir page 115.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	34	28
Refus	3	5
Offres d'admission	24	16
Capacité d'accueil	15	10

Score Z du dernier collégien admis : 49.205; centile : 10

Archivistique

Certificat 1-056-5-0

Information sur le programme :

Dominique Maurel 343-2245

Florence Arès 343-2244

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, les étudiants admis à plein temps ne sont pas assurés de pouvoir compléter toute la scolarité en deux trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programme d'études - voir page 94.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;

centile : 06

Arts et sciences

Mineur 1-960-4-0

Information sur le programme :

André Delorme 343-6111 poste 5564

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.

La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

Les personnes qui font preuve d'une bonne préparation et qui ont été refusées dans des programmes contingentés peuvent être réorientées vers ce programme en fonction de leurs intérêts et des places disponibles.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 La structure de ce programme est particulièrement bien adaptée aux adultes.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5564).

3.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.6 Il peut également être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Présentation du programme

Le mineur arts et sciences donne la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins deux disciplines ou champs d'études. Les cours sont offerts par les départements de la Faculté des arts et des sciences.

Ce programme est composé de trente (30) crédits de cours au choix; il ne comporte ni cours obligatoire, ni cours à option. Cependant, le choix de cours doit respecter une structure formée de deux concentrations (par exemple : 9 à 12 crédits en biologie et 9 à 12 crédits en psychologie). Les crédits pour compléter le programme doivent être pris dans des disciplines autres que celles des deux concentrations choisies (par exemple : un cours d'histoire, un cours de philosophie, un cours en service social, etc.). Il n'est pas permis de s'inscrire à plus de deux cours d'une même discipline dans un même trimestre.

5 Liste des disciplines ou champs d'études

Anthropologie
Archivistique
Chimie
Communication
Condition féminine
Criminologie
Démographie
Études allemandes

Études anglaises
Études arabes
Études cinématographiques
Études est-asiatiques
Études françaises
Études hispaniques
Études italiennes
Études classiques
Études médiévales
Études néo-helléniques
Études québécoises
Études russes
Géographie
Géologie
Histoire
Histoire de l'art
Informatique
Linguistique
Mathématiques
Philosophie
Physique
Psychoéducation
Psychologie
Relations industrielles
Science politique
Sciences biologiques
Sciences économiques
Service social
Sociologie

6 Programme d'études - voir page 156.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 06

Biochimie

B.Sc. spécialisé 1-465-1-0

Information sur le programme :

Normand Brisson 343-6984

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours

d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus ou ceux de sciences du bloc ministériel du programme de DEC en sciences de la nature ainsi que les cours du bloc 5.01.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2%.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que ceux du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc 10.11 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 94.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	379	86
Refus	26	17
Offres d'admission	224	30
Capacité d'accueil	82	18

Score Z du dernier collégien admis : 49.811;
centile : 34

Chimie

B.Sc. spécialisé 1-060-1-0

Majeur 1-060-2-0

Mineur 1-060-4-0

Information sur les programmes :

Miklos Zador 343-2124

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les

cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.9. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.7 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 95.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.205;
centile : 10

Criminologie

B.Sc. spécialisé, orientation

Clinique, orientation

Analyse criminologique 1-065-1-0

Majeur 1-065-2-0

Mineur 1-065-4-0

Information sur les programmes :

Arène Gaudreault 343-6111, poste 7321

Information sur l'admission :

Claude Fagnan

343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et pouvoir se qualifier à titre de transfert.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

2.6 Transfert : toute personne promue ou en voie de l'être en troisième année d'un programme de 1^{er} cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa

ou

toute personne inscrite au majeur, au mineur ou au certificat en criminologie de l'Université de Montréal, ayant complété 24 crédits obligatoires de niveau de première année du baccalauréat (Bloc 01 A). Les candidats ayant complété moins de 24 crédits obligatoires ne sont pas considérés comme des cas de transfert. Leurs dossiers sont étudiés au même titre que les autres candidats universitaires.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Ces trois programmes ont chacun une capacité d'accueil distincte.

3.3 La capacité d'accueil pour les étudiants qui transfèrent d'un autre programme de criminologie au baccalauréat spécialisé en criminologie est fixée à 10 étudiants.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les transferts

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions. L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.4 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)
Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)
Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)
Économie globale (ÉCO 920)

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou

l'autre des blocs 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.8 Ces programmes doivent être suivis à plein temps. Les adultes en exercice peuvent suivre le programme de mineur à temps partiel.

6 Programmes d'études - voir page 97.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Baccalauréat	Collégiens	Autres
Demandes	776	288
Refus	409	204
Offres d'admission	175	35
Capacité d'accueil	77	23

Score Z du dernier collégien admis : 50.486;
centile : 67

Majeur	Collégiens	Autres
Demandes	144	125
Refus	90	88
Offres d'admission	16	10
Capacité d'accueil	15	10

Score Z du dernier collégien admis : 50.486;
centile : 67

Mineur	Collégiens	Autres
Demandes	81	69
Refus	56	39
Offres d'admission	7	6
Capacité d'accueil	14	11

Score Z du dernier collégien admis : 50.486;
centile : 67

Démographie

Mineur 1-070-4-0

Information sur le programme :

Norbert Robitaille 343-5981

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou

déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

déténir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)
Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

3.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs parmi les blocs 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.5 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.7 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

3.8 Toute personne qui désire être admissible à plein temps en démographie doit nécessairement faire une demande d'admission à un autre programme (majeur ou mineur) puisqu'elle doit d'abord avoir complété le cours DMO 1000 (cours de niveau universitaire) avant d'être autorisée à s'inscrire à plein temps en démographie.

3.9 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

4 Programme d'études - voir page 99.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000;
centile : 06

Études allemandes

B.A. spécialisé 1-085-1-0

Majeur 1-085-2-0

Mineur 1-085-4-0

Information sur les programmes :

Hans-Herbert Räkel 343-7459

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent;
Bloc 10.5 : Allemand 101, 201;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours du bloc 10.5 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.3 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 123.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000;
centile : 05

Études anglaises

B.A. spécialisé 1-135-1-0

Majeur 1-135-2-0

Mineur 1-135-4-0

Information sur les programmes :

Jay Bochner 343-6236

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français

prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 99.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000;
centile : 05

Études arabes

Mineur 1-117-4-0

Information sur le programme :

Samir Saul 343-7123

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test

de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussit les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programme d'études - voir page 156.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Études cinématographiques

Majeur 1-171-2-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi

des cours de niveau collégial ou universitaire ou elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 114.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	205	99
Refus	79	45
Offres d'admission	64	39
Capacité d'accueil	34	16

Score Z du dernier collégien admis : 49.884; centile : 37

Études cinématographiques

Mineur 1-171-4-0

Information sur le programme :

Marc F. Gélinas 343-2194

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

4 Programme d'études - voir page 114.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.033; centile : 06

Études classiques

B.A. spécialisé 1-095-1-0

Majeur 1-095-2-0

Mineur 1-095-4-0

Information sur les programmes :

Jacques Y. Perreault 343-5702

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

4 Programmes d'études - voir page 162.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Études est-asiatiques

Majeur 1-097-2-0

Mineur 1-097-4-0

Information sur les programmes :

Charles LeBlanc 343-5800

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes

concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Ils peuvent être suivis en partie en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 162.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Études françaises

B.A. spécialisé 1-145-1-0

Majeur 1-145-2-0

Mineur 1-145-4-0

Information sur les programmes :

Elisabeth Nardout-Lafarge 343-6225

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.5 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Le mineur en études françaises peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.7 Les autres programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 102.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Études hispaniques

B.A. spécialisé 1-105-1-0

Majeur 1-105-2-0

Mineur 1-105-4-0

Information sur les programmes :

Monique Sarfati-Arnaud 343-5881

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Pour le B.A. spécialisé et le programme de majeure: avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent:

Espagnol 101, 201

1.3 Pour le mineur, il n'y a pas de cours préalable.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc

10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.3 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.5. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.6 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 125.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Études italiennes

Mineur 1-110-4-0

Information sur le programme :
Sylvestra Mariniello 343-7327
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français

prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 156.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Études latino-américaines

Mineur 1-092-4-0

Information sur le programme :
Claude Morin 343-7327
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études

des universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction des programmes facultaires pour discuter de leur cheminement d'études (343-7327).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 157.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Études médiévales

Mineur 1-150-4-0

Information sur le programme :
Denise Angers 343-6243
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.
1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire de premier cycle.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.
3.3 Ce mineur ne peut être fait en une seule année.
3.4 L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

4 Programmes d'études - voir page 165.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Études néo-helléniques

Mineur 1-130-4-0

Information sur le programme :
Jacques Bouchard 343-7327
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une
préparation académique adéquate et, s'il y a
lieu, une expérience appropriée à ce pro-
gramme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise sous réserve de la
qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test
de français du ministère de l'Éducation ou, s'il
échoue au test, réussir les cours de français
prescrits par l'Université pour obtenir son
diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base
du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous
condition, pour une (1) année, si elle n'a pas
plus de deux (2) cours à compléter pour obte-
nir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est
annulée si toutes les conditions d'admission
ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus
qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu
ses études depuis au moins un an doit avoir
acquis une formation scolaire démontrant des
habiletés et des aptitudes à poursuivre des
études universitaires en ayant suivi, par exem-
ple, des cours au collège ou à l'université à
titre d'étudiant libre. Les personnes concer-
nées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à
un conseiller pédagogique de la Direction des
programmes facultaires pour discuter de leur
cheminement d'études (343-7327).

3.4 Ce programme est offert à plein temps
et à temps partiel. Toutefois, les étudiants
admis à plein temps ne sont pas assurés de
pouvoir compléter toute la scolarité en deux
trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en fin
d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 157.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Études québécoises

Mineur 1-375-4-0

Information sur le programme : 343-7327

Information sur l'admission : 343-2221
Guy Bienvenue

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales
(DEC) ou faire la preuve d'une formation sco-
laire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une
préparation académique adéquate et, s'il y a
lieu, une expérience appropriée à ce pro-
gramme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise sous réserve de la
qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test
de français du ministère de l'Éducation ou, s'il
échoue au test, réussir les cours de français
prescrits par l'Université pour obtenir son
diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base
du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous
condition, pour une (1) année, si elle n'a pas
plus de deux (2) cours à compléter pour obte-
nir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est
annulée si toutes les conditions d'admission
ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou
plus qui ne détient pas le DEC et qui a inter-
rompu ses études depuis au moins un an doit
avoir acquis une formation scolaire démon-
trant des habiletés et des aptitudes à poursui-
vre des études universitaires en ayant suivi,
par exemple, des cours au collège ou à l'univer-
sité à titre d'étudiant libre. Les personnes
concernées peuvent s'adresser, si elles le
désirent, à un conseiller pédagogique de la
Direction des programmes facultaires pour
discuter de leur cheminement d'études (343-
7327).

3.4 Ce programme est offert à plein temps
et à temps partiel.

3.5 Il peut être suivi entièrement en fin
d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 157.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Études russes

Mineur 1-121-4-0

Information sur le programme :

Luc Duhamel 343-7327

Information sur l'admission : 343-2221
Guy Bienvenue

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales
(DEC) ou faire la preuve d'une formation sco-
laire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une
préparation académique adéquate et, s'il y a
lieu, une expérience appropriée à ce pro-
gramme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise sous réserve de la
qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test
de français du ministère de l'Éducation ou, s'il
échoue au test, réussir les cours de français
prescrits par l'Université pour obtenir son
diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base
du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous
condition, pour une (1) année, si elle n'a pas
plus de deux (2) cours à compléter pour obte-
nir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est
annulée si toutes les conditions d'admission
ne sont pas satisfaites.

ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme est offert à plein temps
et à temps partiel.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou
plus qui ne détient pas le DEC et qui a inter-
rompu ses études depuis au moins un an doit
avoir acquis une formation scolaire démon-
trant des habiletés et des aptitudes à poursui-
vre des études universitaires en ayant suivi,
par exemple, des cours au collège ou à l'univer-
sité à titre d'étudiant libre. Les personnes
concernées peuvent s'adresser, si elles le
désirent, à un conseiller pédagogique de la
Direction des programmes facultaires pour
discuter de leur cheminement d'études (343-
7327).

4 Programmes d'études - voir page 158.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Géographie environnementale

B.Sc. spécialisé en géographie
environnementale, orientation
environnement physique, orientation
environnement humain 1-155-1-0
Majeur en géographie 1-155-2-0
Mineur en géographie 1-155-4-0

Information sur les programmes :

Pierre Gangloff 343-8031

Information sur l'admission : 343-2221
Guy Bienvenue

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales
(DEC) ou faire la preuve d'une formation sco-
laire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une
préparation académique adéquate et, s'il y a
lieu, une expérience appropriée à ce pro-
gramme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions
d'admission est admise sous réserve de la
qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test
de français du ministère de l'Éducation ou, s'il
échoue au test, réussir les cours de français
prescrits par l'Université pour obtenir son
diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base
du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous
condition, pour une (1) année, si elle n'a pas
plus de deux (2) cours à compléter pour obte-
nir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est
annulée si toutes les conditions d'admission
ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou
plus qui ne détient pas le DEC et qui a inter-
rompu ses études depuis au moins un an doit
avoir acquis une formation scolaire démon-
trant des habiletés et des aptitudes à poursui-

vre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel. Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 105.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Géologie

B.Sc. spécialisé 1-160-1-0
Majeur 1-160-2-0
Mineur 1-160-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Mamet 343-6833

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.9: Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.9 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.9. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.7 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 106.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.023;
centile : 06

Histoire

B.A. spécialisé 1-165-1-0
Majeur 1-165-2-0
Mineur 1-165-4-0

Information sur les programmes :

Christian Dessureault 343-2439

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 108.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.012;
centile : 05

Histoire de l'art

B.A. spécialisé 1-170-1-0
Majeur 1-170-2-0
Mineur 1-170-4-0

Information sur les programmes :

Lise Lamarche 343-6186

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 111.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.021;
centile : 06

Informatique

B.Sc. spécialisé, orientation
*Informatique, orientation Recherche
opérationnelle* 1-175-1-0
Majeur 1-175-2-0
Mineur 1-175-4-0
(voir aussi Mathématiques-informatique)

Information sur les programmes :
El Mostapha Aboulhamid 343-6780
Information sur l'admission :
Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;
ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les

cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :
Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203
ou
Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui complète au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre.

Mathématiques 103, 105, 203.
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.7 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de s'inscrire sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.8 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.9 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

5.10 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.11 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

6 Programmes d'études - voir page 116.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	279	278
Refus	87	115
Offres d'admission	150	120
Capacité d'accueil	60	60

(voir remarque 5.7)
Score Z du dernier collégien admis : 49.320;
centile : 13

Informatique appliquée

Certificat 1-175-5-0

Information sur le programme :
El Mostapha Aboulhamid 343-6780
Information sur l'admission :
Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir une formation en mathématiques de niveau collégial.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critères de sélection

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Ce programme est normalement offert à temps partiel. Il peut toutefois être suivi à plein temps.

4.3 Ce programme peut être entièrement suivi en fin d'après-midi ou le soir.

5 Programme d'études - voir page 118.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Demandes	84
Refus	17
Offres d'admission	59
Capacité d'accueil	50

Intervention psychoéducatrice

Certificat 1-215-5-1

Information sur le programme :
Bernard Tessier 385-2540
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir une expérience appropriée à ce programme et, de plus, être présentement en exercice professionnel ou avoir la possibilité d'intervenir dans un milieu pertinent au champ d'études.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate.

1.3 Compléter le document *Supplément à la demande d'admission*.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Ce programme est offert à temps partiel et est normalement réparti sur cinq (5) trimestres.

3.5 Ce programme peut être suivi en grande partie en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programme d'études - voir page 136.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Langue et civilisations anglaises

Mineur 1-136-4-0

Information sur le programme :

Jay Bochner 343-6236

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obte-

nir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 101.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Linguistique

B.A. spécialisé 1-180-1-0

Majeur 1-180-2-0

Mineur 1-180-4-0

Information sur les programmes :

Louise Dagenais 343-6759

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discu-

ter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 118.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Littérature comparée

Mineur 1-140-4-0

Information sur le programme :

Amaryll Chanady 343-2025

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 123.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Mathématiques

B.Sc. spécialisé, orientation
Actuariat, orientation
Mathématiques appliquées,
orientation *Mathématiques*
fondamentales, orientation
Statistique 1-190-1-0
Majeur 1-190-2-0
Mineur 1-190-4-0

Information sur les programmes :

Richard Duncan 343-6712

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203
ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier. Les personnes qui ont un dossier faible pourront être admises au mineur. Après une année d'études, elles pourront être acceptées au baccalauréat spécialisé ou au majeur selon les résultats obtenus.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le

DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 128.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.124;
centile : 08

Mathématiques-économie

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-193-1-0

Information sur le programme :

Nicole Fortin 343-2400

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre.

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.10 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.7 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 158.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.500;
centile : 20

Mathématiques-informatique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-19-1-0

Information sur le programme :

El Mostapha Aboulhamid 343-5780

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 ou 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires,

l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre.

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul de ces deux (2) cours peut faire partie du bloc 10.10 décrit au point 1, soit Physique 101, 201, 301-78, Chimie 101, 201 ou Biologie 301. Tous les autres cours de ce bloc doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.7 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur en informatique et le programme de baccalauréat bidisciplinaire mathématiques-informatique, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.8 Un microprogramme en micro-informatique est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.9 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.10 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

6 Programme d'études - voir page 159.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	97	46
Refus	12	24
Offres d'admission	43	14
Capacité d'accueil (voir remarque 5.7)	60	60

Score Z du dernier collégien admis : 49.588;
centile : 23

Mathématiques-physique

B.Sc. spécialisé bidisciplinaire
1-192-1-0

Information sur le programme :
Claude Carignan 343-6128
Information sur l'admission :
Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi

tous les cours du bloc 10.10 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.7 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 160.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.126;
centile : 08

Philosophie

B.A. spécialisé 1-195-1-0
Majeur 1-195-2-0
Mineur 1-195-4-0

Information sur les programmes :

Bernard Carnois 343-6464
Diane Bergeron 343-6073

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.5 Ils peuvent être suivis entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

4 Programmes d'études - voir page 131.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.000;
centile : 05

Physique

B.Sc. spécialisé, orientation *Générale* 1-200-1-0
Majeur 1-200-2-0
Mineur 1-200-4-0
(Voir aussi Mathématiques-physique)

Information sur les programmes :

Claude Carignan 343-6128
Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2)

cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

3.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

3.6 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

3.7 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux du bloc 10.10. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.8 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 133.

Statistiques d'admission (automne 1995)
Score Z du dernier collégien admis : 49,032;
centile : 06

Psychoéducation

B.Sc. spécialisé 1-210-1-0

Information sur les programmes :
Yolande Tanguay 385-2530
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Déttenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir les examens psychologiques de l'École de psychoéducation. Ces examens sont éliminatoires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z. Environ 50 % des candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Pour les universitaires

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Un classement est établi, qui tient compte de la scolarité antérieure et de l'expérience pertinente sur le marché du travail, ainsi que du résultat aux examens psychologiques.

4.4 Pour les cas particuliers

Tous les candidats sont convoqués aux examens psychologiques de l'École de psychoéducation.

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 À compter du trimestre d'automne 97, pour être admissible, le candidat devra détenter le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou
détenter le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou
détenter le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou
détenter tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent;
Bloc 10.2: Mathématiques 103, 307

ou
Bloc 10.3: Mathématiques 337

ou
Bloc 10.9: Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou
Bloc 10.12: Mathématiques 103, 105 et 203;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Les personnes qui ont une expérience de travail dans le domaine peuvent s'inscrire à temps partiel.

6 Programmes d'études - voir page 135.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	808	326
Refus	421	200
Offres d'admission	126	56
Capacité d'accueil totale :	57	23

Score Z du dernier collégien admis : 50,255;
centile : 56

Psychoéducation

Mineur 1-210-4-0

Information sur le programme :
Yolande Tanguay 385-2530
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours dans un majeur d'une discipline connexe.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Les disciplines connexes considérées sont : criminologie, psychologie et service social.

4.3 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5 Programme d'études - voir page 136.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	3	49
Refus	3	26
Offres d'admission	0	21
Capacité d'accueil totale : 25		

Psychologie

B.Sc. spécialisé 1-220-1-0
Majeur 1-220-2-0

Information sur les programmes :

Judith Comeau 343-6508
Diane Lefebvre 343-7579

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991 et avoir réussi les cours suivants : Formation complémentaire en méthodes quantitatives 201-300-92

ou

Statistiques en sciences humaines 952-024-93

et

Biologie 921;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation

scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.1 : Mathématiques 337 ou (103, 307)
Biologie 301 ou 401 ou 911 ou 921

Psychologie 101 ou 102

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours du bloc 10.1 ou 10.9, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

4.3 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre.

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

Formation complémentaire en méthodes quantitatives (MAT 300) ou Statistiques en sciences humaines 952-024-93

Biologie 921 (BIO 921)

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le nouveau DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs 10.1 ou 10.9 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Psychologie 202 ou 213 ou 205 ou 305 peut être accepté comme substitut au cours Psychologie 101 ou 102.

5.7 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.8 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat et de majeur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.9 Un certificat en Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir *Santé mentale* dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.10 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.1 et 10.9.

5.11 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

6 Programmes d'études - voir page 137.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	861	400
Refus	366	197
Offres d'admission	268	107
Capacité d'accueil	123	57

Score Z du dernier collégien admis : 50.413;
centile : 64

Psychologie

Mineur 1-220-4-0

Information sur le programme :

Judith Comeau 343-6508
Diane Lefebvre 343-7579
Information sur l'admission :
Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir complété au moins trente (30) crédits de cours de niveau universitaire dans une autre discipline.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Critère de sélection

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. L'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Les trente (30) crédits de cours universitaires doivent être réussis au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

4.3 Un certificat en Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir *Santé mentale* dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

4.4 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5 Programme d'études - voir page 140.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Demandes	88
Refus	49
Offres d'admission	12
Capacité d'accueil	10

Relations industrielles

B.Sc. spécialisé 1-230-1-0

Information sur le programme :

Jean-Marie Rainville 343-7317
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201

Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre : Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs parmi les blocs 10.2, 10.9 et 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

5.7 Les candidats qui ont complété les certificats de relations industrielles I et II de la Faculté de l'éducation permanente sont admissibles en troisième année du baccalauréat, aux conditions suivantes: avoir complété, au préalable, le cours de statistiques MATH 1971 (cours de niveau universitaire) ou l'équivalent et avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C+ (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II.

5.8 Les universitaires, les adultes, les étrangers et les cas particuliers sont tenus d'avoir complété, au plus tard le 15 septembre, tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent.

5.9 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.9 et 10.12.

5.10 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

6 Programme d'études - voir page 141.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	302	135
Refus	53	16
Offres d'admission	184	109
Capacité d'accueil	86	39

Score Z du dernier collégien admis : 49,454; centile : 18

Science politique

B.Sc. spécialisé 1-245-1-0
Majeur 1-245-2-0
Mineur 1-245-4-0

Information sur les programmes :
Jean-Philippe Thérien 343-2462
Information sur l'admission :
Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;
ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6012).

3.4 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 142.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.203;
centile : 10

Sciences biologiques

B.Sc. spécialisé, orientation *Biologie végétale*, orientation *Écologie*, orientation *Microbiologie*, orientation *Physiologie animale*, orientation *Sciences biologiques*, orientation *Sciences biomédicales* 1-235-1-0
Majeur 1-235-2-0
Mineur 1-235-4-0

Information sur les programmes :
Johanne Noisoux 343-6585
Roch Carbonneau 343-2072

Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :
Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :
Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi deux cours de biologie, deux cours de chimie et un cours de mathématiques de l'ordre collégial ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers
Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 L'adulte qui envisage un retour aux études doit consulter, au moins un an à l'avance, le conseiller pédagogique du Département de sciences biologiques (343-2072) pour planifier soigneusement son cheminement d'études.

5.7 La capacité d'accueil englobant les programmes de baccalauréat, de majeur et de mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.8 Un baccalauréat en enseignement secondaire, comportant une discipline principale et une discipline complémentaire, est offert par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des sciences de l'éducation).

En cas de refus dans la discipline principale du baccalauréat en enseignement secondaire, le candidat sera admis dans le programme du baccalauréat spécialisé de la même discipline s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

5.9 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

6 Programmes d'études - voir page 145.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	861	237
Refus	169	86
Offres d'admission	450	99
Capacité d'accueil	160	45

Score Z du dernier collégien admis : 50,058;
centile : 46

Sciences de la communication

Majeur 1-225-2-0

Mineur 1-225-4-0

Information sur les programmes :

André A. Lafrance 343-6039

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire ou elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 La capacité d'accueil englobant les programmes du majeur et du mineur, il est préférable de n'indiquer sur le formulaire de demande d'admission qu'un seul de ces programmes et d'inscrire comme autre choix un programme d'une autre discipline.

5.4 Le programme de majeur doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel : il peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

6 Programmes d'études - voir page 96.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	479	284
Refus	216	151
Offres d'admission	188	72
Capacité d'accueil	63	37

Score Z du dernier collégien admis : 50,125;
centile : 49

Sciences économiques

B.Sc. spécialisé 1-240-1-0

Majeur 1-240-2-0

Mineur 1-240-4-0

Mineur en étude des institutions économiques 1-240-4-1

Information sur les programmes :

Rodrigue Tremblay 343-6549

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Pour le B.Sc. spécialisé et le majeur :
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a

lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Pour le mineur en sciences économiques :
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

3.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cette inscription conditionnelle peut être d'une année ou d'un trimestre selon la nature des cours à compléter. Un seul de ces deux cours peut faire partie du bloc 10.2 décrit au point 1, à savoir Mathématiques 307, ou du bloc 10.9, à savoir Mathématiques 203, Physique 101, 201, 301, Chimie 101, 201, Biologie 301, ou du bloc 10.12, à savoir Mathématiques 105, 203. Tous les autres cours de l'un ou l'autre de ces blocs doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

3.4 À la fin du premier trimestre, l'inscription est annulée si tous les cours du bloc 10.2 ou du bloc 10.9 ou du bloc 10.12 ne sont pas réussis.

3.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si le DEC n'est pas obtenu.

3.6 Le cours Mathématiques 337 peut être accepté comme substitut au cours Mathématiques 307.

3.7 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.8 Le mineur peut être suivi entièrement en fin d'après-midi ou le soir.

3.9 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi,

par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Parmi ces cours, on peut retrouver ceux des blocs 10.2, 10.9 et 10.12. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6037).

4 Programmes d'études - voir page 148.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49.300;
centile : 13

Service social

B.Sc. spécialisé 1-250-1-0

Information sur le programme :

Diane Bernier 343-6598

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences humaines, version révisée de 1991;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.2 : Mathématiques 103, 307

ou

Bloc 10.3 : Mathématiques 337

ou

Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301

Chimie 101, 201
Biologie 301

ou

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105 et 203;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée

de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers

Le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base du nouveau DEC en sciences humaines peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, elle doit avoir réussi les cours suivants, au plus tard le 15 septembre :

Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (MET 300)

Histoire de la civilisation occidentale (HIS 910)

Introduction à la psychologie (PSY 102)

Méthodes quantitatives en sciences humaines (METQ 300)

Économie globale (ÉCO 920)

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le nouveau DEC en sciences humaines ou le DEC en sciences de la nature ou le DEC en sciences, lettres et arts peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir ce DEC. Cependant, tous les cours de l'un ou l'autre des blocs parmi les blocs 10.2 ou 10.3 ou 10.9 ou 10.12 ou l'équivalent, énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.2, 10.3, 10.9 et 10.12.

5.7 Un certificat en Santé mentale: fondements et pratiques d'intervention est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente (pour plus d'informations, voir *Santé mentale* dans la section de la Faculté de l'éducation permanente).

5.8 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 2021 et SVS 2031 ainsi qu'aux cours concomitants aux stages.

6 Programme d'études - voir page 151.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	447	256
Refus	227	138
Offres d'admission	154	86
Capacité d'accueil	42	23

Score Z du dernier collégien admis : 50.062;
centile : 46

Sociologie

B.Sc. spécialisé 1-255-1-0

Majeur 1-255-2-0

Mineur, orientation *Générale*,

orientation *Complémentaire*

1-255-4-0

Information sur les programmes :

Jacques Hamel 343-7159

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.3 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.4 Toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC et qui a interrompu ses études depuis au moins un an doit

avoir acquis une formation scolaire démontrant des habiletés et des aptitudes à poursuivre des études universitaires en ayant suivi, par exemple, des cours au collège ou à l'université à titre d'étudiant libre. Les personnes concernées peuvent s'adresser, si elles le désirent, à un conseiller pédagogique de la Direction de la gestion des études pour discuter de leur cheminement d'études (343-6111 poste 5578).

3.5 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

4 Programmes d'études - voir page 152.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Score Z du dernier collégien admis : 49,000;
centile : 06

Traduction

B.A. spécialisé, orientation
Scientifique et technique,
orientation Commerciale et
économique 1-185-1-0
Majeur, orientation *Scientifique et*
technique, orientation Commerciale
et économique 1-185-2-0

Information sur les programmes :

Gilles Bélanger 343-6024

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ces programmes.

1.2 Subir et réussir un test de connaissance du français et de l'anglais. Ce test est éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Cas particulier : toute personne âgée de plus de 21 ans qui a complété au moins 24 crédits universitaires après un arrêt d'au moins cinq (5) ans avant lequel elle a suivi des cours de niveau collégial ou universitaire où elle a obtenu des résultats faibles.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
Les candidats ayant une cote Z de 49,000 et plus sont invités à se présenter au test de connaissance du français et de l'anglais.

Une liste d'excellence est établie pour les collégiens et les universitaires qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais. Celle-ci tient compte de la cote Z et du résultat au test en appliquant la pondération suivante:

dossier scolaire: 50 %

test: 50 %

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les cas particuliers qui ont réussi le test de connaissance du français et de l'anglais, le dossier est étudié sur la base d'au moins 24 crédits accumulés après le retour aux études et du résultat au test, en appliquant la pondération suivante:

dossier universitaire: 50 %

test: 50 %

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.2 Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir le test lors de la rentrée de septembre. En cas d'échec, il sera admis au programme du mineur arts et sciences et s'inscrira à des cours dont la majorité des crédits pourra être intégrée dans le programme régulier du baccalauréat spécialisé ou du majeur en traduction advenant une admission subséquente.

5.3 Sont exemptés du test d'admission :
les candidats ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'éducation permanente sauf s'ils doivent encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'éducation permanente (EDP 0100 ou EDP 0200);

les candidats ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), y compris celui de l'Université de Montréal, avec une moyenne d'au moins 2.7 sur 4.3 (70 % ou B).

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

6 Programmes d'études - voir page 121.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	171	99
Refus	49	28
Offres d'admission	60	55
Capacité d'accueil totale : 65		

Score Z du dernier collégien admis : 49,157;
centile : 08

Traduction allemand-français

Certificat 1-086-5-0

Information sur le programme :

Hans-Herbert Rakel 343-7459

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme de baccalauréat en études allemandes;

ou

détenir le diplôme de baccalauréat dans une autre discipline et avoir réussi le test de connaissance en allemand.

1.2 Réussir le test d'admission à la maîtrise en traduction.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarque

Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 160.

Traduction espagnol-français, français-espagnol

Certificat 1-106-5-0

Information sur le programme :

Monique Sarfati-Arnaud 343-5881

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme de baccalauréat en études hispaniques;

ou

détenir le diplôme de baccalauréat dans une autre discipline et avoir réussi le test de connaissance de l'espagnol.

1.2 Réussir le test d'admission à la maîtrise en traduction.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise sous réserve de la qualité du dossier.

3 Remarque

Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

4 Programme d'études - voir page 161.

Faculté de droit

Droit

Baccalauréat (LL.B.) 1-325-1-0

Information sur le programme :

Jocelyne Lemay 343-6883

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans, avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et pouvoir se qualifier à titre de candidat de transfert,

ou

avoir complété 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Diplômé en droit : toute personne qui détient un diplôme en droit d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.4 Transfert : toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou de la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa,

ou

toute personne ayant complété le certificat en droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter avant le 15 juillet. Le certificat devra comporter 24 crédits de niveau «1000» complétés avant le 1^{er} juin. De plus, au 1^{er} mars, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau «1000» et, au 1^{er} juin, 27 crédits, étant entendu qu'il aura complété le certificat le 15 septembre.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil du programme est limitée à 335 places en première année.

3.2 Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de la qualité des dossiers. Cependant, un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du

collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les diplômés en droit

Le Comité d'admission décide de l'admission ou du refus après une étude de la valeur du dossier dans laquelle il prend en considération tout critère jugé pertinent et principalement l'excellence du dossier scolaire.

4.3 Pour les transferts (admission en deuxième et en troisième année).

Un nombre de places déterminé est fixé par la Faculté pour chacun des types de transfert identifiés.

Une liste d'excellence spécifique est établie pour chacun des types de transfert, qui tient compte de l'excellence du dossier scolaire.

4.4 Pour les autres catégories de candidats

Le Comité d'admission établit une liste d'excellence fondée sur l'étude du dossier (curriculum vitae et autres documents présentés) et sur les résultats d'une entrevue, si elle est jugée utile.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps. Le doyen peut, dans des cas exceptionnels, autoriser un étudiant à poursuivre ses études à temps partiel.

5.5 Les candidats universitaires n'ayant pas complété le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires, dont 35 crédits à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.6 Les candidats de la catégorie "diplômé en droit" doivent faire parvenir en même temps que leur formulaire de demande d'admission une lettre de présentation de leur candidature (maximum 2 pages) et, pour ceux justifiant d'une formation juridique dans un pays autre que le Canada, un document des autorités universitaires qui précise le rang que le candidat occupe dans sa promotion ainsi qu'une évaluation qualitative de ces résultats universitaires.

6 Programme d'études - voir page 166.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 070	811
Refus	457	415
Offres d'admission	389	259

Capacité d'accueil

totale en première année : 335

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50,300; centile : 57

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 49,500; centile : 19

Faculté de l'éducation permanente

Animation des groupes et des organisations

Certificat 1-355-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et posséder deux années d'expérience pertinente (attestations nécessaires),

ou

avoir complété 60 crédits universitaires ou l'équivalent,

ou

posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée satisfaisante.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 L'étudiant qui ne possède pas des connaissances de base en sociologie et en psychologie devra suivre les cours suggérés ou l'équivalent, durant la première année de sa candidature : SOL 1020G *Éléments de sociologie* et PSY 1970 *Psychologie générale*. L'un de ces cours pourra être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors programme.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 167.

Communication appliquée

Certificat 1-226-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente,

ou

posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre un ou des cours préalables considérés comme hors programme : 1957G, FRA 1958G.

Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors programme.

3.2 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui imposer, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

3.3 L'étudiant qui aurait l'intention de suivre un cours d'anglais dans le bloc 70D doit obligatoirement subir le test de classement en anglais.

4 Programme d'études - voir page 167.

Créativité

Certificat 1-407-5-0

Information

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Avoir obtenu 30 crédits universitaires; avoir une expérience significative sur le marché du travail (deux (2) ans et plus); exercer une profession reliée au milieu artistique, culturel, social, éducatif ou à la gestion d'entreprise et démontrer la pertinence du Certificat de créativité dans une démarche de perfectionnement professionnel,

ou

avoir obtenu 60 crédits universitaires et démontrer la pertinence du Certificat de créativité dans une démarche de formation spécifique.

1.3 Remplir le formulaire de renseignements complémentaires et, éventuellement, se soumettre à une entrevue.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 167.

Criminologie

(Voir aussi Criminologie, page)

Certificat 1-065-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience pertinente,

ou

posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées au programme,

ou

avoir complété 30 crédits universitaires.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 168.

Droit

(Voir aussi Droit, page 47)

Certificat 1-325-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite,

ou

avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent,

ou

être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et

parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat qui n'est pas titulaire du DEC pourra se voir imposer le cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 En vertu d'une entente entre la Faculté de droit et la Faculté de l'éducation permanente, les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention d'un certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

3.4 Les conditions d'admission au Certificat en droit sont les mêmes que pour le Microprogramme en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

4 Programme d'études - voir page 168.

Droit

Microprogramme 1-325-6-5

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du diplôme d'études collégiales et en fournir une preuve écrite,

ou posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme et être engagé à temps complet sur le marché du travail ou avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, dans les deux cas, durant au moins quatre (4) ans et en fournir une preuve écrite,

ou avoir terminé un majeur ou deux (2) certificats dans un champ pertinent,

ou être titulaire d'un premier grade universitaire.

1.3 Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée et la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat qui n'est pas titulaire du DEC pourra se voir imposer le cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ce cours préalable est considéré comme hors programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.3 Les conditions d'admission au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

4 Programme d'études - voir page 169.

Études individualisées

Certificat 1-962-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou posséder des connaissances appropriées à ce programme.

1.3 Rencontrer le responsable du programme pour élaborer avec lui un projet de formation qui tienne compte de l'intérêt et des besoins personnels et professionnels de l'étudiant ainsi que des exigences du programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Une personne peut être admise à ce programme lorsqu'elle ne peut réaliser ses objectifs de formation à l'intérieur des autres programmes offerts.

3.2 Le projet de formation du candidat doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé d'une concentration de 9 à 15 crédits de cours, (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant termine le certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme

ou subir le test de français particulier aux **concentrations** suivantes : Information et journalisme, Publicité, Rédaction, Rédaction et communication, Relations publiques. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

4 Programme d'études - voir page 170.

Gérontologie

Certificat 1-377-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, et de l'un des deux cours suivants : un cours de psychologie (par exemple : PSY 1970 *Psychologie générale*) ou un cours de sociologie (par exemple : SOL 1020G *Éléments de sociologie*); s'il n'a aucune formation en physiologie, un cours d'introduction à cette discipline (par exemple : PSL 1901G *Physiologie humaine*) sera exigé. L'un de ces cours (3 crédits) peut être comptabilisé comme cours au choix dans le programme.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 170.

Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Certificat 1-066-5-0

Information :

Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins deux (2) ans,

ou être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfection-

nement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans.

1.3 Le candidat doit présenter une lettre de recommandation d'un spécialiste du secteur.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque
Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 171.

Gestion des services de santé I

Certificat 1-631-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente d'un (1) an dans le domaine de la santé et des services sociaux,
ou
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général et posséder trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux,
ou
faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.
1.3 Subir un test de classement en mathématiques. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 En cas d'échec au test de mathématiques, le candidat doit suivre, dès le début du programme, le cours 0400 *Notions de mathématiques*, non crédité (18 heures) et le réussir, avant de s'inscrire au cours MAT 1971.
3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
3.3 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 171.

Gestion des services de santé II

Certificat 1-631-5-1

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire du Certificat en gestion des services de santé I ou du Certificat en gestion d'hôpital ou du Certificat de sciences infirmières : organisation des soins et éducation ou d'un certificat jugé équivalent.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 172.

Introduction à la gestion des services de santé

Microprogramme 1-631-6-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente d'un (1) an dans le domaine de la santé et des services sociaux,
ou
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales général et posséder trois (3) ans d'expérience dans le domaine de la santé et des services sociaux,
ou
faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.
3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

té de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 172.

Information et journalisme

Certificat 1-405-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Avoir terminé 60 crédits universitaires (majeur, mineurs ou certificats),
ou
être titulaire d'un baccalauréat,
ou
faire la preuve d'une formation équivalente.
1.3 Subir un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français écrit et de compréhension de l'anglais. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir des cours préalables en français et en anglais : FRA 1958G, ANG 1969 ou des cours équivalents.
3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission et la fiche de renseignements complémentaires avant de se présenter à ce test.

4 Programme d'études - voir page 172.

Inhalothérapie

Certificat 1-461-5-0

Information :
Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité
1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.
1.2 Être titulaire d'un DEC en Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie,
ou
d'un diplôme équivalent,
et
avoir au moins deux (2) ans d'expérience pertinente.

2 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques
3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au

test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 173.

Intervention en milieu multiethnique

Certificat 1-372-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat,

ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an,

ou

être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

4 Programme d'études - voir page 173.

Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Certificat 1-373-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat,

ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent,

et

avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an,

ou

être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience pertinente de travail d'au moins trois (3) ans,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Occuper un emploi relié à l'intervention auprès des jeunes, sauf exception autorisée par le doyen.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 51.

Micro-informatique

Microprogramme 1-175-6-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme, certificat ou attestation d'études universitaires,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce microprogramme est offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 181.

Publicité

Certificat 1-390-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études col-

légiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Ce test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français, suivre et réussir un ou des cours préalables considérés comme hors programme : FRA 1957G, FRA 1958G.

3.2 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* et SOL 1020G *Éléments de sociologie*, ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.3 Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui faire suivre, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

4 Programme d'études - voir page 175.

Rédaction

Certificat 1-186-5-1

Information :

Service d'accueil et
de renseignements
Extérieur :

343-6090
1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir le test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Avant d'entamer le programme, tout candidat qui ne possède pas des connaissances suffisantes en français, doit s'inscrire à un ou deux cours d'appoint de 45 heures (considérés comme hors programme) : 1958G *Grammaire II : Révision grammaticale* ou EDP 1222 *Français écrit : grammaire et rédaction*.

3.2 L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit s'inscrire au cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, qui est considéré comme hors programme.

4 Programme d'études - voir page 175.

Relations industrielles I

(Voir aussi Relations industrielles, page 42.)

Certificat 1-230-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et en fournir la preuve et avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, durant au moins deux (2) ans après l'obtention du DEC et en fournir la preuve écrite,

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir eu une fonction socioéconomique autre que celle d'étudiant et ce, pendant au moins quatre (4) ans et en fournir la preuve écrite,
ou
être titulaire d'un baccalauréat.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*, considéré comme hors programme. Ce cours ne pourra en aucun cas être considéré comme cours au choix, et ce, ni dans les Certificats de relations industrielles, ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 175.

Relations industrielles II

Certificat 1-230-5-1

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire du Certificat de relations industrielles I ou d'une formation jugée équivalente.

1.3 Subir un test de mathématiques et de statistique particulier à ce programme qui vise à déterminer le degré de connaissance de ces matières. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de mathématiques et de statistique, suivre et réussir un ou deux cours préalables suivants dès le premier trimestre de sa scolarité : 1002 *Éléments de mathématiques* (3 crédits) et EDP 1100 *Initiation à la statistique* (2 crédits). Ces cours crédités sont considérés comme hors programme. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme cours au choix, et ce, ni dans le présent certificat ni dans le cadre du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

3.2 L'étudiant doit satisfaire aux exigences relatives au test de mathématiques et de statistique avant de s'inscrire aux cours REI 1105G et REI 1420G.

3.3 Le candidat doit remplir le formulaire ACCD-07 qu'il obtient en téléphonant à la commis aux affaires académiques, au 343-2010 ou 343-2011, avant la date limite d'admission.

3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.5 Une entente est intervenue entre l'École de relations industrielles et la Faculté de l'éducation permanente, sur la gestion des certificats en relations industrielles et sur l'accès au Baccalauréat spécialisé.

L'École de relations industrielles offre le programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles (pour plus d'informations, voir la section de la Faculté des arts et des sciences). La Faculté de l'éducation permanente offre pour sa part aux étudiants adultes deux certificats séquentiels en relations industrielles. Les cours de sigle REI des certificats sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts dans le cadre du Baccalauréat spécialisé de l'École de relations industrielles.

3.6 L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat de relations industrielles II pourra être admis en troisième année du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles. S'il satisfait aux conditions de transfert énoncées ci-dessous, il pourra alors poursuivre sa candidature à temps partiel le soir à l'École de relations industrielles :

avoir terminé les deux Certificats de relations industrielles (ou l'équivalent);
avoir maintenu une moyenne cumulative globale de C+ (2,3) aux certificats de relations industrielles I et II;
avoir suivi et réussi le cours REI 1130G *Méthodologie en relations industrielles*.

4 Programme d'études - voir page 176.

Relations publiques

Certificat 1-400-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou
posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir un test de connaissance du français et un test de compréhension de l'anglais. Ces tests sont obligatoires. Les dates de ces tests sont transmises avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite des cours (considérés comme hors programme) 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* et SOL 1020G *Éléments de sociologie* ou un cours équivalent. Le responsable de programme se réserve le droit de convoquer le candidat en entrevue et de lui imposer, s'il le juge nécessaire, d'autres cours préalables.

3.2 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat satisfaisant aux tests d'admission, suivre et réussir certains cours préalables de français, FRA 1957G, FRA 1958G et il se verra suggérer un cours d'anglais. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.3 Vu l'importance de la maîtrise de la langue écrite dans ce programme, jusqu'à 10 % des points attribués à l'ensemble des travaux et des examens imposés dans les cours obligatoires pourront être retranchés.

4 Programme d'études - voir page 176.

Santé communautaire

Certificat 1-481-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une expérience d'au moins une (1) année dans le domaine de la santé.

1.3 Pour choisir l'orientation 1 du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, l'étudiant doit, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, avoir le droit de pratique infirmière au Québec.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

4 Programme d'études - voir page 177.

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

Certificat 1-482-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) général ou d'un DEC professionnel et avoir une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans,

ou

avoir terminé 60 crédits universitaires dont la majorité sont pertinents au certificat et avoir une expérience pertinente d'au moins un (1) an,

ou

faire la preuve d'une formation équivalente et d'une expérience pertinente au programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce certificat est offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration de la Faculté de médecine (Département de psychiatrie), et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

4 Programme d'études - voir page 178.

Santé et sécurité du travail I

Certificat 1-402-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et posséder une (1) année d'expérience pertinente,

ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, l'admission est conditionnelle à la réussite du cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 crédits), considéré comme hors programme.

3.2 Les étudiants qui n'ont pas de formation suffisante en mathématiques (par exemple : notions d'ensemble et analyse combinatoire) pourront se voir imposer le cours à option EDP 0400 *Notions de mathématiques* (18 heures) non crédité ou un cours équivalent.

3.3 Les étudiants qui n'ont pas de formation en statistique pourront se voir imposer le cours à option EDP 1100 *Initiation à la statistique* (2 crédits) ou un cours équivalent.

3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 177.

Santé et sécurité du travail II

Certificat 1-402-5-1

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un certificat d'études universitaires en santé et sécurité du travail ou d'un autre certificat universitaire équivalent,

ou

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel en assainissement et sécurité industrielle (260.3) et posséder cinq années d'expérience dans le domaine de la,

ou

être titulaire d'un baccalauréat, posséder deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la SST et avoir suivi avec succès un cours de niveau universitaire spécialisé (ou un cours équivalent) dans chacun des domaines suivants : droit de la SST, hygiène du travail, accident du travail et sécurité, ergonomie, gestion intégrée de la SST,

ou

être titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées et posséder deux (2) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la SST.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Pour s'inscrire à l'un des modules B, D et E, il faut avoir réussi le cours préalable de chacun de ces modules - SST 1050, MSN

1003G ou SST 3052 du Certificat de santé et sécurité du travail I.

3.2 Les étudiants admis dans ce programme seront dispensés des préalables du cours SST 2400 - *Stratégie de la formation en SST*.

3.3 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par l'Université ou par le Service de l'éducation permanente de l'École Polytechnique pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 177.

Toxicologie éco-industrielle

Certificat 1-486-5-0

Information

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent en sciences pures, en sciences de la santé ou dans un des programmes professionnels en santé,

ou

posséder des connaissances équivalentes et une expérience appropriée en milieu éco-industriel (minimum un (1) an, préférablement deux (2) ans).

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Dans certains cas, le candidat admis devra suivre et réussir un ou plusieurs cours préalables en sciences.

3.2 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 179.

Toxicomanies : prévention et réadaptation

Certificat 1-420-5-0

Information : Service d'accueil et de renseignements 343-6090
Extérieur : 1-800-363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent,

ou

faire preuve d'une préparation suffisante en termes de connaissances et d'expérience.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Lorsque le candidat n'est pas titulaire du DEC ou l'équivalent, il doit suivre et réussir, **avant d'être admis** au programme, trois cours préalables : EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel* (3 crédits) ou l'équivalent, PSL 1901G *Physiologie générale* (3 crédits) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 crédits) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.2 De plus, il devra fournir une preuve écrite attestant qu'il a accumulé au moins 600 heures en intervention dans le domaine de la toxicomanie soit comme salarié soit comme bénévole.

3.3 Le candidat titulaire d'un DEC n'ayant aucune formation en physiologie ou en psychologie doit suivre et réussir en début de programme les cours PSL 1901G *Physiologie générale* (3 crédits) ou l'équivalent et PSY 1975 *Psychologie de la personnalité* (3 crédits) ou l'équivalent. Ces cours sont considérés comme hors programme.

3.4 Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 179.

Traduction I

(Voir aussi *Traduction*, page)

Certificat 1-185-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,
ou

posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.3 Subir avec succès un test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance du français et de l'anglais du candidat, ainsi que son niveau de culture générale. Le test d'admission est obligatoire. La date du test est transmise avec le dossier d'admission. Cet avis tient lieu de convocation.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat devra, s'il n'obtient pas un résultat jugé satisfaisant au test d'admission, suivre et réussir les cours préalables *Grammatical Difficulties in English* ou EDP 1222 *Français écrit : grammaire et rédaction*. Si le candidat n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B-, il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées. L'étudiant qui n'est pas titulaire du DEC doit réussir le cours EDP 1900 ou EDP 1900D *Méthode de travail intellectuel*. Ces cours

préalables sont considérés comme hors programme.

3.2 Le candidat doit faire parvenir la demande d'admission avant de se présenter à l'examen d'admission.

4 Programme d'études - voir page 179.

Traduction II

Certificat 1-185-5-1

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire du Certificat de traduction I ou posséder une formation jugée équivalente.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Le candidat doit remplir le formulaire qu'il obtient en téléphonant à la commis aux affaires académiques, au 343-2013 avant la date limite d'admission.

3.2 L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction.

3.3 Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les trente derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

3.4 Pour être admis au Baccalauréat spécialisé, le candidat devra avoir terminé les deux certificats de traduction et remplir le formulaire ACCD-07 qu'il peut se procurer à la Faculté de l'éducation permanente en communiquant avec la commis aux affaires académiques, tél. (514) 343-6793.

4 Programme d'études - voir page 180.

Violence et société

Certificat 1-252-5-0

Information :

Service d'accueil et
de renseignements 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.2 Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel dans un domaine pertinent au certificat et avoir une expérience appropriée d'au moins un an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite,
ou

avoir terminé 30 crédits universitaires (mineur ou certificat) dans un domaine pertinent et avoir une expérience appropriée d'au moins un (1) an à plein temps ou l'équivalent et en fournir la preuve écrite,
ou
posséder toute combinaison de scolarité et d'expérience appropriée au programme, au jugement du doyen.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarque

Tout nouvel étudiant doit subir le test de français de l'Université et, s'il échoue, il doit réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4 Programme d'études - voir page 180.

Faculté de médecine

Ergothérapie

B.Sc. spécialisé 1-740-1-0

Information sur le programme :
Micheline H. Marazzani 343-6956
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;
ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :
Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou
détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :
Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.
1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de réadaptation.

2 Catégories de candidats

- 2.1** Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.
2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances appropriées au programme et une expérience de travail et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.
2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.
2.5 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience d'au moins trois (3) années consécutives à plein temps sur le marché du travail.
2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

4.2 Pour les universitaires
Une présélection est faite d'après une liste d'excellence établie en tenant compte du dossier scolaire.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue effectuée par des personnes-ressources désignées par le Comité d'admission du programme.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire et du résultat à l'entrevue et en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 60 %
entrevue : 40 %

L'entrevue peut être éliminatoire.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux
Les dossiers sont étudiés par l'École pour fins de présélection en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Tous les candidats sont convoqués à une entrevue qui a lieu au Nouveau-Brunswick.

Les dossiers sont étudiés par l'École en tenant compte de la scolarité antérieure et du résultat à l'entrevue.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats des autres catégories qui ont été acceptés.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1 ou l'équivalent.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Les candidats adultes et les cas spéciaux doivent joindre une lettre motivant leur choix de l'ergothérapie.

5.8 Les candidats ayant entrepris des études en ergothérapie dans une université québécoise ou canadienne ne sont admissibles qu'exceptionnellement à ce programme pour des motifs sérieux exposés dans une lettre à l'appui de la demande.

5.9 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 184.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	327	272
Refus	202	184
Offres d'admission	87	44
Capacité d'accueil	41	34

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.700; centile : 77

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.780; centile : 80

Médecine

Doctorat en médecine 1-450-1-0

Information sur le programme :

Louise Beaulieu 343-6265

Information sur les admissions :

Léon Longtin 343-2220

Jocelyne Papineau 343-6265

Introduction

Tous les candidats doivent avoir réussi les cours de la structure d'accueil en médecine telle que définie par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES). Mais au-delà de cette structure d'accueil, l'orientation des études des candidats en sciences exactes ou humaines n'affecte pas la probabilité d'être admis en médecine. La Faculté incite donc ses futurs étudiants à acquérir une formation aussi riche et polyvalente que possible.

Depuis 1992, le programme d'études qui mène au doctorat en médecine est d'une durée de quatre ans. Toutefois, une année préparatoire additionnelle est requise pour les collégiens (CEGEP), les universitaires n'ayant pas complété un premier grade universitaire, les universitaires ayant complété un premier grade universitaire mais dont le programme d'études n'est pas jugé globalement équivalent à celui de l'année préparatoire (voir liste partielle des programmes équivalents à la rubrique 5.8) ainsi que les étudiants étrangers.

Tous les candidats font une demande au programme de M.D. (1-450-1-0). Selon le profil académique du candidat, le Comité d'admission décidera si une candidature sera considérée pour l'année préparatoire ou pour la première année de médecine.

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission (cette condition ne s'applique pas aux candidats appartenant à la catégorie "étranger" telle que définie à l'alinéa 2.3 ci-dessous).

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

Tous les candidats qui ont fait des études hors-Québec doivent détenir un diplôme d'études post-secondaires pour être admissibles à ce programme.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. L'entrevue peut être éliminatoire.

1.4 Se soumettre, sur demande du Comité d'admission, à un examen médical fait par un médecin désigné par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC (ou l'équivalent) ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission. Cette catégorie comprend les sous-catégories suivantes :

a) les candidats ayant complété ou en voie d'obtenir au moins un premier grade universitaire (baccalauréat*);

b) les candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (la Faculté privilégie cependant les étudiants qui ont terminé un baccalauréat);

c) les candidats ayant complété un doctorat du type «de recherche» (Ph.D.) et qui demeurent actifs en recherche.

2.3 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 Pour l'admission 1996-1997, le contingent régulier est de 152 nouveaux étudiants. De ce nombre, environ les deux tiers des candidats sont admis en année préparatoire et l'autre tiers s'ajoute au contingent de l'année préparatoire précédente pour former la première année.

3.2 La Faculté peut admettre, hors-contingemment et par entente intergouvernementale,

un certain nombre de candidats francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de candidats admis varie annuellement selon les décisions gouvernementales des provinces impliquées et de celles du Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils retourneront pratiquer la médecine dans leur province pendant quatre ans.

3.3 La Faculté admet un nombre très restreint de candidats étrangers selon le décret gouvernemental et la répartition retenue par le Comité interfacultaire d'admission en médecine du Québec. Ces candidats doivent signer un contrat qui stipule qu'ils retourneront pratiquer la médecine dans leur pays.

3.4 La Faculté n'admet plus de candidats dont la résidence permanente est hors-Québec à l'exception de ceux mentionnés sous 3.2 et 3.3.

4 Critères de sélection

La Faculté envisage d'introduire, cette année, un nouveau critère de sélection en remplacement des tests d'admission pour le programme de médecine. Si tel était le cas, les nouvelles modalités de sélection des candidats seront annoncées à la fin de l'automne.

4.1 Pour les collégiens (voir 2.1)

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une entrevue collective et une entrevue individuelle, entrevues qui sont effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires (voir 2.2a et 2.2b)

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Trois à quatre candidats par place disponible sont convoqués à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 50 %

entrevue : 50 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence, distincte pour chacune des sous-catégories de candidats universitaires. Cette liste est dressée par ordre décroissant de score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats universitaires.

4.3 Pour les candidats universitaires qui ont complété leur doctorat (voir 2.2d).

Sont considérés dans cette catégorie, les candidats dont la thèse de recherche a été acceptée officiellement à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

Le formulaire de curriculum vitae (CVU-MUP/95) est exigé et le dossier de recherche est évalué tel qu'il était au moment du dépôt de la demande d'admission.

Suite à l'évaluation du dossier de recherche par le comité d'admission, un nombre limité de candidats est convoqué à une ou des entrevues effectuées par des professeurs de la Faculté.

Suite à l'entrevue, le comité d'admission prend la décision d'admettre ou de refuser le candidat à partir d'une liste d'excellence établie selon la pondération suivante :

dossier de recherche 50%

entrevue 50%.

La Faculté de médecine se réserve le privilège d'admettre ou non des candidats dans cette catégorie. L'opportunité de maintenir cette sous-catégorie est présentement à l'étude.

4.4 Candidats ayant commencé des études de médecine

Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études de médecine dans une université hors-Canada pourront être admis si des places sont disponibles. Les critères de sélection sont les mêmes que pour les universitaires de la sous-catégorie identifiée en 2.2b.

Les candidats ayant déjà fait des études de médecine dans d'autres universités au Québec ne sont pas admissibles dans le programme. Les candidats qui ont déjà obtenu un doctorat en médecine d'une autre université ne sont pas admissibles.

4.5 Candidats étrangers

Un nombre très restreint de candidats étrangers pourront être admis, selon les dispositions du décret, si des places sont disponibles. Les critères de sélection sont les mêmes que pour les candidats québécois collégiens ou universitaires, selon le cas.

Les candidats doivent détenir un visa d'étudiant.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83% avant de pouvoir s'inscrire au programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 L'étudiant qui réussit l'année préparatoire, conformément au règlement pédagogique de la Faculté, est promu automatiquement en première année du doctorat en médecine sans avoir à présenter une nouvelle demande d'admission. Cette promotion en première année ne peut être différée à une année subséquente.

5.4 Ces programmes doivent être suivis à plein temps.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent

4 Pour les institutions universitaires canadiennes hors-Québec, c'est le baccalauréat «honours» (programme de 4 années d'études) qui est exigé.

être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.8 À titre d'exemple, les programmes de premier cycle de l'Université de Montréal énumérés ci-dessous sont jugés globalement équivalents à l'année préparatoire:
baccalauréat en biochimie
baccalauréat en ergothérapie
baccalauréat en nutrition
baccalauréat en orthophonie et audiologie
baccalauréat en pharmacie
baccalauréat en physiothérapie
baccalauréat en sciences biologiques
baccalauréat en sciences infirmières
doctorat en médecine dentaire
doctorat en médecine vétérinaire
doctorat en optométrie

D'autres programmes pourraient être jugés équivalents après étude du dossier.

6 Programme d'études - voir page 182.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Catégories d'admission	Demandes	Refus	Offres
Collégien	859	713	77
Universitaire en cours de bacc.	336	324	4
Universitaire avec bacc. terminé	480	383	66
Maîtrise type recherche	39	37	1
Doctorat type recherche	15	11	4
Étranger	80	67	2
Autres	138	123	7

Capacité d'accueil totale: 161 (québécois et hors-contingentement)

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission: 50.900; centile: 85

Score Z minimum chez les collégiens admis: 51.222; centile: 93

Nutrition

B.Sc. spécialisé 1-320-1-0

Information sur le programme :

Suzanne Mavrikakis 343-2070

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par le Département de nutrition.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Les places sont réparties au prorata des demandes entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Deux (2) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les adultes

Les dossiers sont étudiés par le Département de nutrition et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail et, s'il y a lieu, de l'entrevue.

4.3 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions en tenant compte de la scolarité antérieure. Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats admis dans les autres catégories.

4.4 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que tous les cours du bloc 5.01 ou, selon le cas, tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre. L'étudiant voit son inscription annulée s'il ne satisfait pas à toutes les conditions d'admission dans les délais précisés.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques diététiques sont exemptés des cours Biologie 301 et 401 et Chimie 202.

5.7 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.8 Les cours Biologie 911 et 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301 et 401.

6 Programme d'études - voir page 183.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	195	98
Refus	25	16
Offres d'admission	93	43
Capacité d'accueil	40	20

Score Z du dernier collégien admis : 49.713; centile : 29

Orthophonie et audiologie

B.Sc. spécialisé 1-750-1-0

Information sur le programme :

Yves Joannette 343-7458

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

ou
Bloc 10.9 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou
avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 ou 10.9, énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École d'orthophonie et d'audiologie.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.6 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.7 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat, ou qui a déposé son mémoire ou sa thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Pour les collégiens et les universitaires, la capacité d'accueil est répartie au prorata des demandes d'admission entre les deux catégories.

3.3 Pour les candidats universitaires, on distingue deux sous-contingents différents en vue d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire (71 crédits ou moins);

aux candidats ayant complété un premier grade universitaire (72 crédits ou plus).

3.4 Deux (2) places peuvent être attribuées aux candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les candidats universitaires de 2^e et de 3^e cycle

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte du dossier scolaire.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.3 Pour les adultes et les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par l'École, pour fins de présélection, en tenant compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats présélectionnés sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les candidats francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par l'École, en tenant compte de la scolarité antérieure.

Les dossiers des candidats retenus doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés des autres catégories.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les universitaires, les adultes et les cas spéciaux doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.11 ou 10.9, énumérés au point 1.1, ou l'équivalent.

5.7 Les candidats universitaires ayant complété une maîtrise ou un doctorat ne sont pas tenus de compléter les cours d'aucun des blocs. Pour être considérés dans l'une ou l'autre de ces catégories, les candidats doivent avoir déposé leur mémoire ou leur thèse à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 184.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	226	209
Refus	172	157
Offres d'admission	40	36
Capacité d'accueil	26	24

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.800; centile : 81

Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.207; centile : 93

Physiothérapie

B.Sc. spécialisé 1-745-1-0

Information sur le programme :

Christiane Gauthier-Gagnon 343-7833

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par l'École de réadaptation.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a complété une maîtrise ou un doctorat à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.4 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.5 Technicien en réadaptation physique : toute personne qui détient un DEC en techniques de réadaptation ou qui est en voie de l'obtenir.

2.6 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.7 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.8 Candidature particulière : toute personne qui détient le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études pendant au moins cinq (5) années consécutives.

2.9 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est répartie comme suit :

deux (2) places de réinscription, s'il y a lieu;
quatre (4) places pour les candidats francophones hors-Québec dont les dossiers présentent une valeur égale à celle des candidats acceptés dans les autres catégories;
cinq (5) places pour les adultes et les cas spéciaux;

sept (7) places pour les techniciens en réadaptation; ces candidats doivent détenir une cote Z supérieure à 50.000 pour être admissibles;

une (1) place pour les candidats étrangers de pays francophones en voie de développement.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti entre les collégiens et les universitaires. On accordera trente-cinq (35) places aux candidats collégiens. Les places restantes seront attribuées aux universitaires.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens, les universitaires, les techniciens en réadaptation physique, les adultes et les candidatures particulières

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les universitaires de 2^e ou de 3^e cycle

Ces candidats sont convoqués à une entrevue. Un score global est établi en fonction des critères suivants :

dossier scolaire : 30 %

entrevue : 40 %

dossier de recherche : 30 %

Cependant, l'entrevue peut être éliminatoire.

4.3 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par l'École de réadaptation et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.5 Les cours Biologie 911, 921 peuvent

être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.6 Les techniciens en réadaptation, les universitaires, les candidatures particulières et les adultes doivent avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.1, sauf le cours Chimie 201.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 185.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	383	484
Refus	238	398
Offres d'admission	101	46
Capacité d'accueil	35	27

Score Z du dernier collégien admis : 50.973;
centile : 87

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.700; centile : 77

Faculté de médecine dentaire

Doctorat en médecine dentaire

1-300-1-0

Information sur le programme :
Odette Langlois 343-6111, poste 3437
Information sur l'admission :
Guy Bienvenue 343-2221

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou

avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires et avoir complété tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus.

1.3 Subir le test de l'Association dentaire canadienne et obtenir un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve de sculpture sur craie (carving) et un résultat égal ou supérieur à 10 à l'épreuve d'habileté perceptuelle (PAT).

1.4 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue exigée par la Faculté. L'entrevue peut être éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature particulière : toute personne âgée de 21 ans ou plus, qui détient le DEC ou l'équivalent, ou qui a poursuivi des études universitaires et qui possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans à plein temps sur le marché du travail.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Cinq (5) places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère d'admission.

4.2 Pour les universitaires

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Environ 80 candidats sont retenus.

Les candidats retenus sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 70 %
entrevue : 30 %

4.3 Pour les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail.

Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure. Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue individuelle effectuée par des représentants de la Faculté (professeurs et étudiants).

Les dossiers de ces candidats doivent rencontrer le niveau des dossiers des candidats admis dans les catégories des collégiens et des universitaires.

4.5 Candidats admis en cours de programme.

Exceptionnellement, des candidats ayant terminé des études en médecine dentaire dans une autre université peuvent être admis si des places sont disponibles, mais *seulement en deuxième année.*

Les dossiers sont étudiés par la Faculté. Le Comité d'admission favorise les candidats qui ont réussi les examens au concours national d'examen dentaire du Canada. Il tient compte aussi des résultats scolaires des étudiants en médecine dentaire ainsi que des expériences professionnelles.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Ce programme doit être suivi à plein temps et est d'une durée de quatre (4) années (8 trimestres).

5.5 Pour être admissible à ce programme, il faut avoir subi avant le 1^{er} mars le test de l'Association dentaire canadienne. Les demandes d'inscription à l'examen doivent parvenir à l'Association au plus tard le 15 janvier. Pour information, communiquer au (613) 523-1770.

5.6 Lorsqu'un candidat a réussi l'épreuve d'habileté manuelle (10 et plus) et l'épreuve d'habileté perceptuelle (10 et plus), il n'est pas nécessaire qu'il les subisse une autre fois. S'il a passé ces épreuves plus d'une fois, les résultats les plus élevés sont retenus. Un candidat peut se présenter à plusieurs reprises au test d'aptitudes aux études dentaires.

5.7 Les épreuves d'habileté manuelle et d'habileté perceptuelle sont éliminatoires. Une fois réussies, elles n'entrent plus en considération dans l'évaluation du dossier.

5.8 Les candidats diplômés ou ayant entrepris des études dans un programme de médecine dentaire n'ont pas à subir le test de l'Association dentaire canadienne.

5.9 Les candidats ayant commencé des études en médecine dentaire sont admissibles en première année. Ils sont évalués selon les critères du processus d'admission appliqués aux candidats universitaires.

5.10 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5.11 Les candidats qui ont poursuivi des études universitaires à l'étranger doivent annexer à la demande d'admission un relevé de notes ainsi qu'une description des cours suivis.

5.12 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.13 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

6 Programme d'études - voir page 186.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Collégiens	Autres	
Demandes	182	287
Refus	105	201
Offres d'admission	45	60
Capacité d'accueil	33	52

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.250; centile : 55

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.723; centile : 78

Hygiène dentaire

Certificat 1-302-5-0

Information sur le programme :

Chantal Codère 343-7128

Information sur l'admission :

Guy Bienvenue 343-2221

1 Condition d'admissibilité
Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'hygiène dentaire.

2 Catégorie de candidats
Toute personne qui détient un DEC en techniques d'hygiène dentaire ou qui est en voie de l'obtenir.

3 Capacité d'accueil
La capacité d'accueil est limitée.

4 Critère de sélection
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

6 Programme d'études - voir page 186.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Collégiens	Autres	
Demandes	22	14
Refus	5	10
Offres d'admission	17	4
Capacité d'accueil totale : 15		

Faculté de médecine vétérinaire

Doctorat en médecine vétérinaire

1-580-1-0

Information sur le programme :

Olivier Garon : extérieur : (514) 773-8521
poste 8264
Montréal : (514) 345-8521 poste 8264
Daniel Barrette : extérieur : (514) 773-8521
poste 8273
Montréal : (514) 345-8521 poste 8273
Télécopieur : (514) 778-8114

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts; ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.3 Subir toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil est limitée en première année.

3.2 Quelques places sont réservées aux candidats francophones hors-Québec. Le nombre de places peut varier en fonction du

nombre et de la qualité des demandes d'admission.

3.3 Au moins la moitié des places est réservée aux candidats collégiens.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote Z.

Environ 90 candidats sont convoqués à une entrevue. (Ce nombre pourrait changer pour l'admission d'automne 1996).

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 65 %
entrevue : 35 %

4.2 Pour les universitaires

Une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Les 90 premiers candidats sont convoqués à une entrevue. (Ce nombre pourrait changer pour l'admission d'automne 1996).

Une liste d'excellence est établie, en appliquant la pondération suivante :
dossier scolaire : 65 %
entrevue : 35 %

4.3 Pour les adultes

Tous les candidats adultes sont convoqués à l'entrevue.

Le Comité d'admission détermine les autres critères applicables et leur valeur respective.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Le Comité d'admission détermine les critères applicables (dossier scolaire, entrevue) et leur valeur respective.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Trimestre d'admission : automne seulement.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre.

5.4 Les candidats universitaires qui n'ont pas complété les cours du bloc 10.11 mais qui présentent une équivalence de formation par leur champ d'études universitaires (tel que sciences biologiques, agronomie, biochimie, microbiologie, zoologie, physiologie) sont considérés comme ayant satisfait aux exigences de ce bloc de cours.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.8 On recommande aux candidats de prendre bonne connaissance des divers milieux de travail du vétérinaire.

5.9 À l'automne 1996, le programme de doctorat en médecine vétérinaire subira des transformations majeures, lesquelles toucheront essentiellement le segment 01 du programme. Au moment de la rédaction de cette brochure, la nouvelle version n'est toutefois pas encore approuvée par toutes les instances universitaires.

6 Programme d'études - voir page 188.

Statistiques d'admission (automne 1995)

Collégiens	Autres	
Demandes	243	332
Refus	176	285
Offres d'admission	44	46
Capacité d'accueil totale : 74		

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 51.090; centile : 90

Score Z minimum chez les collégiens admis : 51.222; centile : 93

Faculté de musique

Baccalauréat en musique

Général 1-600-1-0

Interprétation : chant 1-605-1-0

Interprétation : instruments anciens, d'orchestre et guitare 1-605-1-5

Interprétation : jazz et musique populaire 1-605-1-6

Interprétation : claviers 1-605-1-7

Composition 1-610-1-0

Musicologie 1-615-1-1

Techniques d'écriture 1-620-1-0

Information sur les programmes :

Suzanne Joncas 343-5897

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.8 ou l'équivalent :

Musique 101, 201, 301, 401
111, 211, 311, 411
(121, 221, 321, 421) ou
(131, 231, 331, 431)

1.3 Réussir les tests d'admission de la Faculté qui sont appropriés au programme d'études choisi. (Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.)

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et peut varier, chaque année, d'un programme à l'autre, selon la demande et les besoins de la Faculté.

3 Critère de sélection

L'excellence des résultats obtenus aux tests d'admission de la Faculté constitue le seul critère de sélection des candidats.

4 Remarques

4.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

4.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Un seul des cours qui manquent peut faire partie du bloc 10.8 et c'est la Faculté qui détermine, dans chaque cas, de quel cours il peut s'agir.

4.3 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

4.4 Les programmes de baccalauréat général, de musicologie et de techniques d'écriture peuvent être suivis à temps partiel. Les autres programmes doivent être suivis à plein temps.

4.5 Les tests d'admission portent sur la théorie, le solfège et la dictée (niveau collégial). Ils comportent une audition instrumentale. La qualité de cette dernière détermine les possibilités d'inscription à un programme d'interprétation.

4.6 Un résultat exceptionnel aux tests d'admission pourrait suppléer à l'une ou l'autre des conditions d'admission énoncées plus haut.

4.7 Les candidats doivent mentionner, sur le formulaire d'admission, l'instrument qu'ils désirent étudier à la Faculté.

4.8 Les candidats au baccalauréat en composition doivent, avant l'entrevue d'admission, faire parvenir à la Faculté copie de quelques-unes de leurs œuvres qui permettent de juger de leurs aptitudes.

4.9 Les candidats au baccalauréat en techniques d'écriture doivent se présenter en entrevue lors de la journée d'admission munis de quelques travaux d'écriture qu'ils ont déjà effectués.

5 Programmes d'études - voir page 190.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	229	258
Refus	51	107
Offres d'admission	126	118
Capacité d'accueil totale :	150	

Faculté de pharmacie

Pharmacie

B.Sc. spécialisé 1-675-1-0

Information sur le programme :
Raymonde L. Marinier 343-6111, poste 3270
Information sur l'admission :
Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou
détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir complété au moins 50 crédits de cours dans un ou plusieurs programmes universitaires reconnus et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.3 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté. Cette épreuve peut être éliminatoire.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire reconnu, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Candidature spéciale : toute personne détenant un DEC ou l'équivalent, ayant réussi les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus et possédant une expérience de travail jugée exceptionnelle d'au moins trois années consécutives dans le domaine scientifique.

2.4 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.5 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au Canada à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

3.1 La capacité d'accueil en première année est limitée à 130 étudiants.

3.2 Pour les collégiens, les universitaires et les cas spéciaux : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission

qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.

3.3 Pour les candidats universitaires:

Le Comité d'admission distingue deux sous-contingents différents afin d'attribuer un certain nombre de places:

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire;

aux candidats ayant complété un premier grade universitaire.

3.4 Six (6) places peuvent être attribuées, par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors-Québec.

3.5 Un maximum de cinq (5) places peuvent être attribuées à des candidats étrangers citoyens de pays en voie de développement ou à des candidats admis en cours de programme.

3.6 Cinq (5) places peuvent être attribuées à des étudiants réadmis ou réinscrits.

4 Critères de sélection

La Faculté envisage d'introduire, cette année, un nouveau critère de sélection en remplacement des tests d'admission pour le programme de pharmacie. Si tel était le cas, les nouvelles modalités de sélection des candidats seront annoncées à la fin de l'automne.

4.1 Pour les collégiens

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence des dossiers scolaires établie en tenant compte de la cote Z.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte de la cote Z.

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats sont convoqués à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires. Environ 250 candidats sont convoqués à une entrevue.

Un score global est établi pour les candidats retenus selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
entrevue : 40 %

Les offres d'admission sont faites à partir d'une liste d'excellence dressée par ordre décroissant du score global, jusqu'à ce que soient comblées toutes les places attribuées aux candidats collégiens.

4.2 Pour les universitaires

Selon les critères présentement en vigueur, une présélection est faite, fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Une liste d'excellence est établie en tenant compte du dossier scolaire.

Les meilleurs candidats peuvent être admis sans être soumis à d'autres critères. Les autres candidats retenus sont convoqués à une ou plusieurs entrevues qui peuvent être éliminatoires. Environ 100 candidats sont convoqués à une entrevue. Un score global est établi pour ces candidats selon la pondération suivante :

dossier scolaire : 60 %
entrevue : 40 %

Pour ces candidats, à dossier égal, priorité peut être accordée à ceux ayant le plus grand nombre de crédits dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie et la chimie. Une liste d'excellence distincte est constituée pour chacun des sous-contingents de candidats universitaires.

4.3 Pour les cas spéciaux

Les dossiers sont étudiés par la Faculté qui tient compte de la scolarité antérieure, des connaissances et de l'expérience acquises sur le marché du travail. Les candidats jugés les meilleurs sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue est décisionnelle.

4.4 Pour les francophones hors-Québec

Les dossiers doivent être de valeur égale à ceux des candidats acceptés dans les autres catégories.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau des admissions.

4.5 Pour les candidats étrangers boursiers

Ces candidats doivent présenter un dossier dont l'excellence, au jugement du Comité d'admission, est comparable au moins à celle des candidats québécois admis. Ils sont convoqués aux entrevues.

Il est de la responsabilité de ces candidats de fournir à la Faculté, aumoment du dépôt de leur demande d'admission, toutes les informations pertinentes concernant leur bourse : durée, montant et obligations. Pour les boursiers d'un gouvernement, on exige que ce gouvernement ait établi une entente officielle avec l'Université. Ces candidats doivent détenir un visa d'étudiant.

L'étude de ces candidatures est faite par le Comité d'admission et par le Bureau des admissions. La décision est prise par la Faculté.

4.6 Exceptionnellement, des candidats ayant commencé des études en pharmacie dans une université reconnue peuvent être admis en première année seulement et selon la disponibilité des places. Ils sont évalués selon les critères qui s'appliquent aux candidats universitaires. La sélection est faite par la Faculté qui prend en considération tout critère jugé pertinent et convoque les candidats retenus à une ou plusieurs entrevues qui sont décisionnelles.

Les candidats qui détiennent déjà un baccalauréat en pharmacie ou l'équivalent ne sont pas admissibles.

4.7 Les cas spéciaux doivent joindre un curriculum vitae à leur demande d'admission.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Ce programme, d'une durée de 4 années (8 trimestres), est offert au trimestre

d'automne seulement et doit être suivi à plein temps.

5.4 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au 15 septembre.

5.5 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.6 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.7 Le cours Chimie 204 peut être accepté comme substitut au cours Chimie 202.

5.8 Les candidats universitaires n'ayant pas le DEC doivent, pour être admissibles, avoir complété un minimum de 50 crédits de cours dans un programme universitaire reconnu comme la biochimie, la biologie et la chimie, à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

6 Programme d'études - voir page 200.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	742	536
Refus	482	459
Offres d'admission	200	44
Capacité d'accueil	100	30

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.554; centile : 71

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.743; centile : 78

Faculté des sciences de l'éducation

PROGRAMMES MENANT AU PERMIS D'ENSEIGNER

Au Québec, les enseignants des niveaux **pré-scolaire, primaire et secondaire** ainsi que les professeurs oeuvrant en **adaptation scolaire** doivent détenir un permis d'enseignement. Or, ce permis d'enseignement est décerné par le ministère de l'Éducation aux étudiants ayant acquis une formation universitaire reconnue et pour lesquels la Faculté émet une recommandation favorable.

Dans les pages qui suivent, nous précisons les conditions d'admissibilité et les critères de sélection de chacun des programmes de premier cycle offerts par la Faculté. Certains programmes, tous contingentés, mènent à un permis d'enseignement alors que d'autres sont destinés avant tout à des enseignants en quête de perfectionnement. Il est donc très important de lire attentivement le texte ci-dessous avant de vous référer aux pages qui suivent et avant de compléter votre formulaire d'admission!

VOUS DÉSIREZ ENSEIGNER...

au préscolaire et primaire?

Il faut présenter votre demande d'admission au **Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (1-820-1-0)**. Ce programme est d'une durée de 4 ans.

en adaptation scolaire?

Vous soumettez une demande d'admission en

Adaptation scolaire (1-835-2-0).

La Faculté des sciences de l'éducation entend déposer un projet de création d'un nouveau programme en éducation (adaptation scolaire). Nous espérons avoir plus d'informations à ce sujet à la fin de l'hiver 96.

au collégial?

Le ministère de l'Éducation n'exige aucune formation pédagogique de la part des étudiants désirant enseigner au niveau **collégial**. Cependant, ces étudiants doivent compléter un baccalauréat spécialisé dans une discipline enseignée au collégial; de plus, il appert que de plus en plus de professeurs oeuvrant à ce niveau détiennent une maîtrise.

au secondaire?

Il faut soumettre votre demande d'admission à un

Baccalauréat en éducation (enseignement secondaire)

parmi les suivants:

Enseignement de l'allemand au secondaire	1-835-1-0
Enseignement de l'anglais au secondaire	1-835-1-1
Enseignement de l'espagnol au secondaire	1-835-1-2

Enseignement de la géographie au secondaire	1-835-1-3
Enseignement de l'histoire au secondaire	1-835-1-4
Enseignement du français au secondaire	1-835-1-5
Enseignement de la morale au secondaire	1-835-1-6
Enseignement de la religion au secondaire	1-835-1-7
Enseignement de la chimie au secondaire	1-834-1-0
Enseignement de l'informatique au secondaire	1-834-1-1
Enseignement des mathématiques au secondaire	1-834-1-2
Enseignement de la physique au secondaire	1-834-1-3
Enseignement de la biologie au secondaire	1-834-1-4

Afin de vérifier si vous êtes admissible au programme de baccalauréat choisi, veuillez vous référer aux informations données plus loin dans la brochure, pour la discipline principale concernée; l'index situé au début de cette publication vous permettra de repérer le texte spécifique à la discipline d'enseignement qui vous intéresse.

L'Université de Montréal offre une formation de quatre années préparant à l'enseignement au secondaire. Cette formation comporte trois volets :

- 1- 60 crédits en pédagogie,
- 2- 45 crédits dans une discipline dite principale répartis sur 4 ans,
- 3- 21 crédits dans une discipline dite complémentaire répartis sur 3 ans.

Le choix de la discipline complémentaire se fait au cours de la première année du programme de baccalauréat. Les associations ou jumelages des disciplines principales et complémentaires possibles sont les suivantes :

Disciplines principales	Disciplines complémentaires
Allemand	Histoire, Géographie, Morale, Religion
Anglais	Histoire, Géographie, Morale, Religion
Biologie	Géographie, Informatique, Chimie
Chimie	Biologie, Informatique, Mathématiques, Physique
Espagnol	Histoire, Géographie, Morale, Religion
Français	Histoire, Géographie, Morale, Religion
Géographie	Biologie, Histoire, Informatique, Morale, Religion
Histoire	Géographie, Morale, Religion

Informatique	Géographie, Biologie
Mathématiques	Biologie, Informatique, Physique, Chimie
Morale	Histoire, Géographie
Physique	Biologie, Informatique, Mathématiques, Chimie
Religion	Histoire, Géographie

VOUS DÉSIREZ ENSEIGNER...

aux adultes?

Il faut posséder une expérience d'enseignement aux adultes, en milieu scolaire (800 heures). De plus, pour le secteur général du secondaire, il faut compléter l'un des majeurs suivants: langue et littérature françaises, études anglaises, chimie, physique, sciences biologiques, histoire, géographie, mathématiques, informatique et suivre, par la suite, le certificat en andragogie (orientation enseignement).

Les détenteurs de certains DEC professionnels peuvent aussi être admissibles à l'orientation enseignement de ce certificat s'ils satisfont aux autres conditions d'admission qui s'appliquent dans leur cas (voir le texte qui a trait à l'andragogie dans les pages qui suivent).

Toute personne détentrice d'une autorisation provisoire en éducation des adultes, du ministère de l'Éducation du Québec, peut être admise à l'orientation enseignement de ce certificat.

Adaptation scolaire

Baccalauréat en éducation
1-835-2-0

Attention: le candidat doit présenter sa demande à ce baccalauréat s'il désire enseigner dans le domaine de l'adaptation scolaire.

Le B.Sc. en éducation est composé du *Majeur en éducation* et du *Mineur en orthopédagogie*. La durée de la scolarité est de trois ans: deux ans pour le majeur et un an pour le mineur.

En cours d'année, le B.Sc. en éducation pourrait faire l'objet de modifications substantielles qui, entre autres éléments, affecteraient la durée du programme: la durée de celui-ci passerait de 3 à 4 ans.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir les tests de français imposés par la Faculté.

1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de douze (12) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories. Cependant, un maximum de vingt (20) places peuvent être accordées aux adultes.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires. L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

5.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Tout échec à un cours de rattrapage entraîne l'exclusion du programme. Il n'y a pas de droit de reprise à un cours de rattrapage.

5.6 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait

satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.7 Les cours sont offerts le jour.

6 Programme d'études - voir pages 208-209.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	258	76
Refus	56	14
Offres d'admission	96	25
Capacité d'accueil	46	14

Score Z du dernier collégien admis : 49,756; centile : 31

Andragogie

Certificat 1-805-5-0

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'orientation générale

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir au moins une année d'expérience à plein temps ou l'équivalent en éducation des adultes,

ou

avoir atteint l'âge de 23 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir au moins une année d'expérience à plein temps ou l'équivalent en éducation des adultes.

1.2 À l'orientation enseignement

Pour les disciplines de formation générale au secondaire, avoir complété au moins la scolarité d'un majeur ou l'équivalent dans une discipline qui fait l'objet d'un enseignement au niveau secondaire, aux adultes, et avoir une année d'expérience en enseignement aux adultes en milieu scolaire (800 heures) et en fournir la preuve,

ou

détenir une autorisation provisoire d'enseigner en éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et en fournir la preuve.

Pour les disciplines de formation professionnelle au secondaire, avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois (3) ans et avoir une formation professionnelle comportant, selon les disciplines : soit un DEC (professionnel) ou un diplôme de technicien (ou un diplôme équivalent), soit un certificat d'études secondaires professionnelles ou un certificat d'école de métiers ou l'équivalent,

et

avoir une année d'expérience en enseignement professionnel en milieu scolaire (800 heures) et en fournir la preuve ou détenir une autorisation provisoire d'enseigner en éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec et en fournir la preuve.

Le candidat doit préciser la discipline pour laquelle il désire obtenir le permis.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil pourra être limitée. Dans ce cas, les candidats possédant une expérience pertinente auprès d'adultes en situation d'apprentissage auront la priorité.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français de l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Le candidat doit préciser s'il désire être admis à l'orientation enseignement ou à l'orientation générale. S'il opte pour l'orientation enseignement, il doit également spécifier la discipline qu'il veut enseigner (le champ d'enseignement).

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes :

trimestre d'été : 1^{er} mars;

trimestre d'automne : 1^{er} juin;

trimestre d'hiver : 15 octobre.

3.5 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.7 La personne qui réussit le programme avec l'orientation enseignement peut obtenir un permis d'enseigner (secteur éducation des adultes) si elle satisfait aux conditions établies par le ministère de l'Éducation du Québec, c'est-à-dire, détenir une autorisation provisoire d'enseignement du ministère ou avoir une année d'expérience en enseignement professionnel en milieu scolaire (800 heures).

3.8 Les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

4 Programme d'études - voir page 210.

Didactique des mathématiques au primaire

Certificat 1-820-5-7

Information sur le programme :

Nicole Gaboury 343-6661

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir un brevet d'enseignement

ou

avoir une expérience pertinente dans l'enseignement et occuper une fonction éducative auprès d'un groupe d'enfants du primaire ou de la maternelle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Remarques

3.1 Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3.2 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes :

trimestre d'automne : 1^{er} août;

trimestre d'hiver : 1^{er} décembre.

3.3 Les cours sont offerts le soir, hors-campus.

3.4 Aucun cours d'été n'est offert dans le cadre de ce programme.

4 Programme d'études - voir page 210.

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Baccalauréat 1-820-1-0

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir les tests de français imposés par la Faculté.

1.3 À la demande de la Faculté, se présenter à une ou à des entrevues.

1.4 À la demande de la Faculté, exprimer son intérêt pour la profession enseignante (portfolio).

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Transfert : toute personne qui a déjà réussi un minimum de douze (12) crédits de cours universitaires dans un programme de formation des maîtres d'une autre université.

2.6 Détenteur d'un brevet.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Elle est répartie au prorata des demandes d'admission entre les différentes catégories. Cependant, un maximum de vingt (20) places peuvent être accordées aux adultes.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Pour les universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le comité de gestion du programme.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par la Faculté pour obtenir son diplôme.

5.2 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Tout échec à un cours de rattrapage entraîne l'exclusion du programme. Il n'y a pas de droit de reprise à un cours de rattrapage.

5.6 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.7 Les cours sont offerts le jour.

6 Programme d'études - voir page 201.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	1 043	334
Refus	289	112
Offres d'admission	355	106
Capacité d'accueil	106	34

Score Z du dernier collégien admis : 49.829; centile : 34

Enseignement de l'allemand au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-835-1-0

Disciplines complémentaires : histoire, géographie, morale, religion.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.5 : Allemand 101, 201;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours du bloc 10.5 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours du bloc 10.5.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de majeur en études allemandes s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.6 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.7 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 204.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	5	4
Refus	1	0
Offres d'admission	3	2
Capacité d'accueil : 2		

Score Z du dernier collégien admis : 49.000; centile : 05

Enseignement de l'anglais au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-835-1-1

Disciplines complémentaires : histoire, géographie, morale, religion.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Réussir un test de connaissance de l'anglais.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en études anglaises s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 204.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	102	68
Refus	51	26
Offres d'admission	18	22
Capacité d'accueil : 15		

Score Z du dernier collégien admis : 49.400;
centile : 16

Enseignement de la biologie au secondaire

Baccalauréat 1-834-1-4

Disciplines complémentaires :
géographie, informatique, chimie.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Aux associations disciplinaires **biologie-géographie, biologie-chimie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours des blocs 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 À l'association disciplinaire **biologie-informatique** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 suivants ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203.

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi les cours des blocs 10.11 et 10.12 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de la qualité des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires,

l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2)

cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401.

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.11 :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.11 et 10.12.

5.7 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en sciences biologiques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programmes d'étude - voir page 203.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	53	33
Refus	2	7
Offres d'admission	26	18
Capacité d'accueil : 25		

Score Z du dernier collégien admis : 49.543; centile : 21

Enseignement de la chimie au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-834-1-0

Disciplines complémentaires : biologie, informatique, mathématiques, physique

Information sur le programme :

Diane Gervais

343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau

343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire chimie-biologie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires chimie-informatique, chimie-mathématiques, chimie-physique :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.10 ou du bloc 10.11 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours suivants au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10.10 ou 10.11.

5.7 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en chimie s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Ce programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	16	13
Refus	1	4
Offres d'admission	11	9
Capacité d'accueil : 18		

Score Z du dernier collégien admis : 49.705;
centile : 28

Enseignement de l'espagnol au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-835-1-2

Disciplines complémentaires: histoire,
géographie, morale, religion.

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.2 Avoir réussi les cours du bloc 10.5 ou l'équivalent:

Espagnol 101, 201

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.5 énumérés au point 1 doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.3 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours du bloc 10.5.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en études hispaniques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.6 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.7 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.8 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 205.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	18	7
Refus	4	2
Offres d'admission	10	5
Capacité d'accueil : 6		

Score Z du dernier collégien admis : 49.537;
centile : 21

Enseignement du français au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-835-1-5

Disciplines complémentaires: histoire,
géographie, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a

lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.4 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en études françaises s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.5 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.6 Les disciplines complémentaires étant

contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.7 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 206.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	278	112
Refus	123	57
Offres d'admission	88	34
Capacité d'accueil: 40		

Score Z du dernier collégien admis : 50.303; centile : 58

Enseignement du français, langue maternelle, au primaire

Certificat 1-820-5-5

Information sur le programme :

Nicole Gaboury 343-6661

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Condition d'admissibilité

Déténir un brevet d'enseignement

ou

posséder une expérience pertinente dans l'enseignement et occuper une fonction éducative auprès d'un groupe d'enfants du primaire ou de la maternelle.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

3 Remarques

3.1 Ce programme est offert à temps partiel seulement.

3.2 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes : trimestre d'automne : 1^{er} août; trimestre d'hiver : 1^{er} décembre.

3.3 Les cours sont offerts le soir, hors-campus.

3.4 Aucun cours d'été n'est offert dans le cadre de ce programme.

4 Programme d'études - voir page 210.

Enseignement de la géographie au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-835-1-3

Disciplines complémentaires : biologie, histoire, informatique, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **géographie-biologie** :

Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202
Biologie 401;

ou

déténir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201, 202
Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **géographie-histoire**, **géographie-morale**, **géographie-religion** :

Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

1.3 À l'association disciplinaire **géographie-informatique** :

Déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

déténir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

déténir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :
Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.11 ou du bloc 10.12 selon l'association disciplinaire choisie :

Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

ou

Mathématiques 103, 105, 203.

5.4 Après 18 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.11 et 10.12.

5.6 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en géographie s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.7 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.8 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.9 Le programme doit être suivi à plein temps.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	147	34
Refus	85	19
Offres d'admission	31	10
Capacité d'accueil : 20		

Score Z du dernier collégien admis : 50.122;
centile : 49

Enseignement de l'histoire au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-835-1-4

Disciplines complémentaires :
géographie, morale, religion

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français

prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en histoire s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentes, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programmes d'études - voir page 206.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	271	72
Refus	142	45
Offres d'admission	48	10
Capacité d'accueil : 25		

Score Z du dernier collégien admis : 50.298;
centile : 58

Enseignement de l'informatique au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-834-1-1

Disciplines complémentaires :
géographie, biologie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire informatique-biologie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation sco-

laire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 À l'association disciplinaire informatique-géographie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours d'un des blocs suivants, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 au plus tard le 15 septembre:

Bloc 10.12: Mathématiques 103, 105, 203

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Pour être admissibles, les adultes doivent avoir complété les cours Mathématiques 103, 105, 203.

5.7 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10, 10.11 et 10.12.

5.8 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de majeur en informatique s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire un programme d'une autre discipline comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission.

5.9 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.10 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.11 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programmes d'études - voir page 202.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	15	16
Refus	6	5
Offres d'admission	3	3
Capacité d'accueil : 5		

Score Z du dernier collégien admis : 50.074; centile : 48

Enseignement des mathématiques au secondaire

Baccalauréat en éducation
1-834-1-2

Disciplines complémentaires : biologie, informatique, physique, chimie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire **mathématiques-biologie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 suivants ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours des blocs 10.11 et 10.12 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires **mathématiques-physique, mathématiques-chimie** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

1.3 À l'association disciplinaire **mathématiques-informatique** :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales

(DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant, ou l'équivalent :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours du bloc 10.12 au plus tard le 15 septembre :

Bloc 10.12 : Mathématiques 103, 105, 203

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.12.

5.7 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en mathématiques s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 203.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demande	170	91
Refus	24	37
Offres d'admission	66	30
Capacité d'accueil: 40		

Score Z du dernier collégien admis : 49.899;
centile : 38

Enseignement de la morale au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-835-1-6

Disciplines complémentaires : histoire, géographie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.4 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourrait dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.5 Ce programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 206.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	38	17
Refus	3	1
Offres d'admission	27	11
Capacité d'accueil	10	10

Score Z du dernier collégien admis : 49.577;
centile : 23

Enseignement de la physique au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-834-1-3

Disciplines complémentaires : biologie, informatique, mathématiques, chimie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

1.1 À l'association disciplinaire physique-biologie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours des blocs 10.10 et 10.11 ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours des blocs 10.10 et 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent.

1.2 Aux associations disciplinaires physique-informatique, physique-mathématiques, physique-chimie :

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201

Biologie 301;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder une préparation académique adéquate et, s'il y a lieu, une expérience appropriée à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite

fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a réussi tous les cours du bloc 10.10 énumérés ci-dessus ou l'équivalent.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel au plus tard le 15 septembre :

Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi au plus tard le 15 septembre tous les cours du bloc 10.10 :

Bloc 10.10 : Mathématiques 103, 105, 203
Physique 101, 201, 301-78
Chimie 101, 201
Biologie 301.

5.4 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.5 Le cours Biologie 911 peut être accepté comme substitut au cours Biologie 301.

5.6 Les 24 crédits de cours universitaires exigés des adultes peuvent comprendre certains cours des blocs 10.10 et 10.11.

5.7 En cas de refus à ce programme, le candidat sera admis dans le programme de baccalauréat en physique s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le for-

mulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.8 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.9 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.10 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 203.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	20	19
Refus	0	5
Offres d'admission	17	9
Capacité d'accueil : 18		

Score Z du dernier collégien admis : 49.438; centile : 17

Enseignement de la religion au secondaire

Baccalauréat en éducation

1-835-1-7

Disciplines complémentaires : histoire, géographie

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui ne détient pas le DEC ou l'équivalent et qui a interrompu ses études depuis au moins un an et qui a accumulé au moins 24 crédits de cours universitaires.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et elle est répartie au prorata des demandes entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires
L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories
Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.3 En cas de refus au programme, le candidat sera admis dans le programme de majeure en sciences religieuses s'il satisfait aux conditions d'admissibilité et aux critères de sélection. Il est donc préférable d'inscrire, comme autre choix de programme sur le formulaire de demande d'admission, un programme d'une autre discipline.

5.4 Le ministère de l'Éducation du Québec octroie des permis d'enseigner aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement. Par conséquent, la Faculté des sciences de l'éducation ne peut recommander au MEQ l'octroi d'un permis d'enseignant à un étudiant étranger qui aurait satisfait, par ailleurs, aux exigences du programme de formation des maîtres.

5.5 Les disciplines complémentaires étant contingentées, l'inscription à chacune d'elles pourraient dépendre des résultats obtenus aux cours de la discipline principale.

5.6 Le programme doit être suivi à plein temps.

6 Programme d'études - voir page 207.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	14	11
Refus	0	0
Offres d'admission	11	9

Score Z du dernier collégien admis : 49.881; centile : 37

Études de l'éducation

Mineur 1-835-4-1

Information sur le programme :

Diane Gervais 343-7622

Information sur l'admission :

Diane Boileau 343-2213

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les candidats universitaires qui présentent un dossier scolaire satisfaisant auront la priorité.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Les cours sont offerts le jour.

3.3 Ce programme est offert à **plein temps** seulement.

3.4 La date limite pour déposer une demande d'admission au trimestre d'automne est le 1^{er} mars; il n'y a pas d'admission aux trimestres d'été et d'hiver.

3.5 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC.

3.6 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.7 Ce programme ne permet pas l'obtention d'un permis d'enseigner.

4 Programme d'études - voir page 211.

Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières

B.Sc. spécialisé 1-630-1-0

Information sur le programme :

Danielle Fleury 343-6439

Information sur l'admission :

Claude Fagnan 343-2223

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;

ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401;

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme et avoir réussi tous les cours du bloc 10.11 énumérés ci-dessus, ou l'équivalent;

ou

détenir un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou encore un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.

1.3 Accepter de présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.4 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission exigée par la Faculté.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Diplômé en sciences de la santé : toute personne qui détient un diplôme en sciences de la santé et/ou en sciences infirmières d'une université étrangère ou qui est en voie de l'obtenir.

2.6 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année pour les détenteurs d'un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital est limitée à 150 places pour l'admission au trimestre d'automne et à 100 places pour l'admission au trimestre d'hiver.

La capacité d'accueil en première année pour les autres candidats est limitée à 200 places par année.

Pour l'admission en première année, les collégiens et les universitaires se partagent les places au prorata des demandes entre ces deux catégories, sous réserve de l'excellence des dossiers. Cependant un nombre déterminé de places est réservé aux autres catégories.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires. L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection. Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par la Faculté et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 83 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.4 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401 si le candidat ou la candidate a obtenu un résultat de 75 % ou plus pour chacun de ces cours.

5.5 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

5.6 Ce programme est offert aux trimestres d'automne et d'hiver pour les détenteurs d'un DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers ou d'un diplôme d'infirmier ou d'infirmière décerné par un hôpital.

Le trimestre d'automne est le seul trimestre d'admission pour les autres candidats.

6 Programme d'études - voir page 212.

Statistiques d'admission (automne 1995)

DEC en sciences de la santé

	Collégiens	Autres
Demandes	302	144
Refus	31	50
Offres d'admission	245	86
Capacité d'accueil totale : 200		

Score Z du dernier collégien admis : 49.305; centile : 13

DEC en techniques infirmières ou soins infirmiers

	Collégiens	Autres
Demandes	246	36
Refus	32	3
Offres d'admission	208	32
Capacité d'accueil totale : 150		

Score Z du dernier collégien admis : 49.317; centile : 13

Sciences infirmières : milieu clinique

Certificat 1-630-5-5

Information sur le programme :

Pierrette Boucher 343-6111, postes 2703 et 2704

Information sur l'admission :

Claude-André Dupras 343-2278

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent ou, dans le cas de candidats étrangers, détenir une bourse d'une agence canadienne ou internationale.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques infirmières ou en soins infirmiers,

ou

détenir un diplôme d'infirmière ou d'infirmier décerné par un hôpital,

ou

pour les candidats étrangers, détenir un diplôme d'infirmier d'État de son pays.

1.3 Avoir atteint l'âge de 21 ans.

1.4 Avoir terminé ses études au moins douze mois avant le début des cours.

1.5 Présenter un certificat médical sur demande du Comité d'admission.

1.6 Subir, s'il y a lieu, toute entrevue exigée par la Faculté.

1.7 Détenir le permis d'exercice à titre d'infirmière ou d'infirmier accordé par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, attestant de l'inscription au tableau de l'Ordre pour l'année en cours (cette condition ne s'applique pas aux candidats étrangers).

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français de l'Université ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Ce programme est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Toutes les exigences d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 mai pour la session d'été, le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

3.4 Les dates limites pour déposer une demande d'admission sont les suivantes:

trimestre de printemps-été : 1^{er} mars;

trimestre d'automne : 1^{er} juin;

trimestre d'hiver : 15 octobre

4 Programme d'études - voir page 212.

Faculté de théologie

Théologie

B.Th. spécialisé, orientation *études théologiques*, orientation *études bibliques*, orientation *études pastorales* 1-885-1-0
Majeur en études théologiques 1-885-2-0
Certificat d'études théologiques 1-885-5-0

Information sur les programmes :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

4 Programmes d'études - voir pages 214-216.

Études bibliques

Majeur 1-890-2-0
Certificat 1-890-5-0
(Voir aussi *Théologie, B.Th. spécialisé, orientation études bibliques*)

Information sur les programmes :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

4 Programmes d'études - voir page 217.

Études pastorales

Majeur 1-895-2-0
Certificat 1-895-5-0
(Voir aussi *Théologie, B.Th. spécialisé, orientation études pastorales*)

Information sur les programmes :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 La Faculté ne s'engage pas à offrir à

chaque année le nombre de cours requis pour l'inscription à plein temps au majeur.

3.4 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.5 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

4 Programmes d'études - voir page 218.

Études pastorales de la santé

Certificat 1-895-5-1

Information sur le programme :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Avoir complété un certificat en études théologiques ou l'équivalent et subir, s'il y a lieu, toute entrevue d'admission.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée. La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Le certificat est offert à plein temps et à temps partiel.

3.3 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Sciences de la religion

Certificat 1-905-5-0

Information sur le programme :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente, ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ce programme doit être suivi à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

4 Programme d'études - voir page 219.

Sciences religieuses

Majeur 1-961-2-0

Certificat ou mineur 1-961-4-0

Information sur les programmes :

Jean-René Milot 343-7164

Information sur l'admission :

Rock Faulkner 343-2352

1 Conditions d'admissibilité

Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

2 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil n'est pas limitée.
La personne qui satisfait aux conditions d'admission est admise.

3 Remarques

3.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

3.2 Toute personne admissible sur la base du DEC peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

3.3 Ces programmes sont offerts à plein temps et à temps partiel.

3.4 Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

4 Programme d'études - voir page 219.

Département d'éducation physique

Éducation physique

B.Sc. spécialisé 1-350-1-0

Information sur le programme :

Jean Ruest 343-6152

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département d'éducation physique.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil en première année est limitée.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote Z est supérieure à 49,800 et qui ont obtenu plus de 50% aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote Z et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobie maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours pratiques du programme, lequel a pour but la formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeur et mineur en sciences de l'activité physique.

6 Programme d'études - voir page 221.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	318	91
Refus	105	30
Offres d'admission	149	57

Capacité d'accueil totale : 135

(voir remarque 5.5)

Score Z du dernier collégien admis : 49,455; centile : 18

Sciences de l'activité physique

Majeur 1-351-2-0

Mineur 1-351-4-0

Information sur les programmes :

Jean Ruest 343-6152

Information sur l'admission :

Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente,

ou

avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

1.2 Réussir le test d'aptitudes physiques administré par le Département.

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a

suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Adulte : toute personne âgée de 21 ans ou plus qui possède des connaissances et une expérience appropriées au programme et qui n'a ni le DEC ni une formation équivalente.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Autre.

3 Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

La première sélection s'effectue parmi les candidats dont la cote Z est supérieure à 49,800 et qui ont obtenu plus de 50% aux tests d'aptitudes physiques. Si le contingentement n'est pas atteint après la première sélection, une deuxième sélection s'opère parmi les autres candidats, sur la base de la cote Z et du résultat aux tests d'aptitudes physiques.

Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

Un excellent dossier peut compenser pour un résultat plus faible aux tests d'aptitudes physiques.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Département et le Bureau des admissions.

5 Remarques

5.1 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.2 Toutes les conditions d'admission doivent être satisfaites au plus tard le 15 septembre pour la session d'automne et le 1^{er} février pour la session d'hiver.

5.3 Le programme de majeur doit être suivi à plein temps. Le programme de mineur est offert à plein temps et à temps partiel. Cependant, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits par session.

5.4 À l'Université de Montréal, les épreuves d'aptitudes physiques comprennent une course de sprint de 50 mètres, une épreuve de natation (50 mètres chronométrés), deux épreuves d'habileté générale (un parcours chronométré en gymnase et une épreuve de lancer de précision) et une estimation de la puissance aérobie maximale par une épreuve de course sur piste (test de course progressive de l'Université de Montréal). Les épreuves d'aptitudes physiques peuvent également être passées aux universités Laval et Sherbrooke.

Les tests d'aptitudes physiques ont pour objectif de vérifier si les candidats possèdent les qualités physiques et les habiletés minimales nécessaires pour suivre les cours

pratiques du programme, lequel a pour but la formation d'un éducateur physique polyvalent.

Les tests d'aptitudes physiques peuvent être adaptés pour des candidats souffrant de troubles de motricité.

5.5 La capacité d'accueil est répartie entre le baccalauréat spécialisé en éducation physique et les majeur et mineur en sciences de l'activité physique.

6 Programmes d'études - voir page 221.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	168	46
Refus	44	16
Offres d'admission	62	19
Capacité d'accueil totale : 135 (voir remarque 5.5)		

Score Z du dernier collégien admis : 48.724;
centile : 02

École d'optométrie

Doctorat en optométrie

1-655-1-1

Information sur le programme :

Hélène Kergoat 343-7507

Information sur l'admission :
Léon Longtin 343-2220

1 Conditions d'admissibilité

1.1 Être citoyen canadien ou résident permanent.

1.2 Détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) intégré en sciences, lettres et arts;
ou

détenir le diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature et avoir réussi les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 5.01 : Chimie 202

Biologie 401;

ou

détenir tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir réussi tous les cours du bloc suivant ou l'équivalent :

Bloc 10.11 : Mathématiques 103, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

2 Catégories de candidats

2.1 Collégien : toute personne qui détient un DEC ou qui est en voie de l'obtenir.

2.2 Universitaire : toute personne qui a suivi au moins douze (12) crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.

2.3 Universitaire de 2^e ou de 3^e cycle : toute personne qui a obtenu ou qui obtiendra au 15 septembre un grade de 2^e ou de 3^e cycle.

2.4 Étranger : toute personne qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent.

2.5 Francophone hors-Québec : toute personne francophone résidente d'une province qui a conclu une entente avec le gouvernement du Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de la santé.

2.6 Candidature particulière : toute personne ayant complété une formation en optométrie à l'extérieur du pays avec expérience de travail,

ou

tout opticien d'ordonnance avec expérience de travail ou toute personne possédant un DEC et une expérience de travail dans le domaine de l'optique ophtalmique ou physique,

ou

toute personne détentrice d'un DEC, d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur qui a travaillé au moins 2 ans, mais pas plus de 8 ans, dans un champ connexe à sa formation,

ou

toute personne ayant obtenu une formation partielle en optométrie dans d'autres collèges d'optométrie dont le programme est similaire à celui des écoles d'optométrie nord-américaines.

3 Capacité d'accueil

3.1 Un nombre déterminé de places est réservé aux candidats francophones hors-Québec, aux cas spéciaux, aux étrangers et aux étudiants de 2^e et de 3^e cycle, sous réserve de la qualité des dossiers.

3.2 Le reste de la capacité d'accueil est réparti au prorata des demandes entre les collégiens et les universitaires sous réserve de la qualité des dossiers.

3.3 Pour les candidats universitaires

Le Comité d'admission distingue deux sous-contingents différents afin d'attribuer un certain nombre de places :

aux candidats qui ont obtenu ou qui obtiendront au 15 septembre un premier grade universitaire;

aux candidats n'ayant pas complété un premier grade universitaire.

4 Critères de sélection

4.1 Pour les collégiens et les universitaires

L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2 %.

4.2 Pour les autres catégories

Les dossiers sont étudiés par le Comité d'admission de l'École d'optométrie.

5 Remarques

5.1 Toute personne dont les deux dernières sessions d'études n'ont pas été faites en français doit subir un test de connaissance du français et obtenir un résultat égal ou supérieur à 70 % avant de pouvoir s'inscrire à ce programme.

5.2 Tout nouvel étudiant doit réussir le test de français du ministère de l'Éducation ou, s'il échoue au test, réussir les cours de français prescrits par l'Université pour obtenir son diplôme.

5.3 Toute personne admissible sur la base d'un DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, elle doit avoir réussi tous les cours de sciences du bloc ministériel ainsi que les cours du bloc 5.01 au plus tard le 15 septembre:

Mathématiques 103, 105, 203

Physique 101, 201, 301-78

Chimie 101, 201, 202

Biologie 301, 401

5.4 Toute personne admissible sur la base d'un DEC autre que le DEC intégré en sciences, lettres et arts et le DEC en sciences de la nature peut être autorisée à s'inscrire sous condition, pour une (1) année, si elle n'a pas plus de deux (2) cours à compléter pour obtenir le DEC. Cependant, tous les cours du bloc 10.11 énumérés au point 1.2, ou l'équivalent, doivent être réussis au plus tard le 15 septembre.

5.5 Après 12 mois, l'inscription est annulée si toutes les conditions d'admission ne sont pas satisfaites.

5.6 Les cours Physique 102, 202, 302 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Physique 101, 201, 301-78.

5.7 Les cours Biologie 911, 921 peuvent être acceptés comme substituts aux cours Biologie 301, 401.

5.8 Ce programme doit être suivi à plein temps.

5.9 Un étudiant admis en première année doit prévoir environ 5 800\$ pour l'achat d'instruments obligatoires durant son programme d'optométrie.

6 Programme d'études - voir page 222.

Statistiques d'admission (automne 1995)

	Collégiens	Autres
Demandes	194	183
Refus	108	82
Offres d'admission	53	26
Capacité d'accueil	22	21

Score Z du dernier collégien convoqué au test d'admission : 50.800; centile : 79

Score Z minimum chez les collégiens admis : 50.934; centile : 85

Chapitre IV - PROGRAMMES D'ÉTUDES

Explication des tableaux des programmes

Ce chapitre présente les tableaux définissant le contenu de chaque programme d'études dans un langage et un format uniformes qui sont ceux du système informatique de gestion des dossiers. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des tableaux.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre dans le tableau du programme.

Segment

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments: un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

Bloc

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme). L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix).

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ont certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces crédits parmi l'ensemble de tous les cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son

programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Signification des sigles et des symboles

À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants:

Le cas échéant, le **symbole *** ou **+**. Le symbole **+** indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. Sauf pour la Faculté de l'éducation permanente (FEP), l'astérisque indique que le cours n'est pas donné en 1995-1996. En ce qui concerne la FEP, la signification de l'astérisque est donnée à chaque endroit.

Le **sigle** (trois lettres) et le **numéro** (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) **du cours**. Le sigle indique l'autorité pédagogique responsable du cours, ce qui correspond normalement à la discipline enseignée. Le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

La colonne suivante indique le **nombre de crédits** du cours.

Dans la colonne qui suit, les **lettres A, H, E**, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. (Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et se continue au trimestre d'hiver).

Le **chiffre** indiqué dans la colonne suivante, habituellement **1** ou **2**, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours).

Le cas échéant, dans la colonne suivante, le **symbole j, s, ou js** indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la journée on espère que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, «jour» signifie entre 8 h 30 et 19 h 30, du lundi au vendredi, tandis que «soir» signifie après 16 h 30 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au «soir», à cette fin); la période comprise entre 16 h 30 et 19 h 30 appartient aussi bien au «jour» qu'au «soir».

Le **symbole j** signifie que le cours sera probablement offert le «jour» au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le «soir».

Le **symbole s** signifie que le cours sera probablement offert le «soir» au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le «jour».

Le **symbole js** signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le «jour» et au moins une fois le «soir» au cours des trois prochaines années.

De l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le «jour» seulement (J), le «soir» seulement (S), ou encore le «jour» ou le «soir» (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le «soir».

N. B. : Les tableaux présentés dans ce cahier sont extraits de l'annuaire général 1995-1996.

École d'architecture

Programme 1-010-1-0

Version 09

Baccalauréat en architecture

Ce programme comprend 120 crédits répartis comme suit : 82 crédits obligatoires (blocs 70 A et B) ; 32 crédits à option (blocs 70 C, D, E, F, Y) et 6 crédits au choix dont un minimum de 3 crédits hors faculté.

En ce qui concerne les crédits à option, ils sont distribués de la façon suivante : douze crédits dans le bloc 70 C (Ateliers thématiques) ; trois crédits dans le bloc 70 D (Structure) ; deux crédits dans le bloc 70 E (Informatique) ; douze crédits dans le bloc 70 F (cours complémentaires en architecture : chaînes théoriques, personne-environnement et cadre social, construction, pratique et gestion, et communication et méthodes) et trois crédits dans le bloc 70 Y (cours complémentaires hors département).

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

38 CR.

ATELIERS OBLIGATOIRES

ARC 1011	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 1
+ ARC 1012	6 H 1	ATELIER DE DESIGN 2
+ ARC 2011	6 A 1	ATELIER DE DESIGN 3
+ ARC 2012	6 H 1	ATELIER DE DESIGN 4
+ ARC 3012	6 AH 1	ATELIER THEMATIQUE 2
ARC 4010	2 AH 1	T.D. PREPROJET FINAL
+ ARC 4011	6 AH 1	PROJET FINAL

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

44 CR.

NOTIONS FONDAMENTALES

CHAINE THEORIES

ARC 1103	2 A 1	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
+ ARC 2103	2 A 1	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
+ ARC 3105	2 A 1	STRATEGIE DE DESIGN

CHAINE HISTOIRE

ARC 1101	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
* ARC 3104	3 H 1	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC

CHAINE PERSONNE — ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 2101	3 H 1	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
----------	-------	------------------------

CHAINE CONSTRUCTION

ARC 1321	3 H 1	CONSTRUCTION 1
ARC 2301	3 A 1	CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT
+ ARC 2302	3 H 1	CONSTRUCTION 2
ARC 2321	3 H 1	STATIQUE ET RESISTANCE DES MATERIAUX
ARC 5314	3 A 1	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME

CHAINE PRATIQUE ET GESTION

ARC 3621	2 A 1	SECURITE DU BATIMENT
ARC 4621	3 H 1	PRATIQUE ET GESTION

CHAINE COMMUNICATION ET METHODES

ARC 1211	2 A 1	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1212	2 A 1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
ARC 2129	2 A 1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.

ATELIERS THEMATIQUES

AME 3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
+ ARC 3011	6 AH 1	ATELIER THEMAT.1: FORMES & FONCTIONS

+ ARC 3013	6 AH 1	ATELIER THEMAT.3: ARCHITECT. URBAINE
+ ARC 3014	6 AH 1	ATELIER THEMAT.4: TRIPTYQUE

BLOC 70 D

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

STRUCTURE

+ ARC 4324	3 A 1	STRATEGIE STRUCTURALE
+ ARC 5307	3 AH 1	CHARPENTE APPLIQUEE

BLOC 70 E

OPTION

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 4 CR.

INFORMATIQUE

ARC 2212	2 AHE 1	INTROD. INFORMATIQUE EN ARCHITECTURE
ARC 2213	2 AHE 1	CONCEPTION ARCH.ASSISTEE ORDI.(CAAO)

BLOC 70 F

OPTION

MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES EN ARCHITECTURE

CHAINE THEORIES

ARC 4102	3 H 1	ANALYSE DE L'ARCH. CONTEMPORAINE
----------	-------	----------------------------------

CHAINE HISTOIRE

ARC 2102	3 AH 1	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2530	3 AH 1	MONTREAL EN EVOLUTION
* + ARC 5111	3 AH 1	ETUDE AVANCEE EN HIST. DE L'ARCH.
* ARC 5115	3 AH 1	HIST.DES IDEOLOGIES/THEORIES EN ARCH
* ARC 5116	2 A 1	ET AVANCEE DE RECH. ARCH. QUEBECOISE

CHAINE PERSONNE — ENVIRONNEMENT ET CADRE SOCIAL

ARC 4106	3 A 1	CIRCULATION ET ORIENTATION EN ARCH.
* ARC 5107	2 H 1	INTERV. ET CONTROLE EN MILIEU URBAIN
* ARC 5114	2 H 1	SYSTEMES D'HABITATION

CHAINE CONSTRUCTION

ARC 4327	3 H 1	REDACTION DE DEVIS
* ARC 4328	3 H 1	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
* ARC 5312	2 H 1	INDUSTRIALISATION
* + ARC 5315	2 H 1	ECLAIRAGISME APPLIQUE
ARC 5316	2 H 1	ACOUSTIQUE APPLIQUEE

CHAINE PRATIQUE ET GESTION

* ARC 5201	3 H 1	PROCESSUS DE PLANIF. CONCPT. REALIS.
ARC 5302	3 A 1	FINANCEMENT, ESTIM. ET PLANIF. COUTS

CHAINE COMMUNICATION ET METHODES

+ ARC 2130	3 H 1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 2
ARC 5205	3 AH 1	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
+ ARC 5208	3 A 1	TOPOLOGIE STRUCTURALE
+ ARC 5211	3 H 1	EXPRESSION PLASTIQUE
ARC 5212	3 AHE 1	LABORATOIRE SPECIALISE EN CAAO

AUTRES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

ARC 5101	2 AHE 1	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5103	4 AHE 1	VOYAGE D'ETUDE EN ARCHITECTURE
ARC 5402	2 AHE 1	TRAVAUX DIRIGES EN ARCHITECTURE
ARC 5403	3 AHE 1	TRAVAUX DIRIGES EN ARCHITECTURE
ARC 5404	3 AHE 1	TRAVAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT
ARC 5405	3 AHE 1	STAGE DE FORMATION DANS LA PRATIQUE

BLOC 70 Y

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES HORS DEPARTEMENT

APA 3450	3 AH 1	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA 5550	3 AH 1	ECOLOGIE APPLIQUEE
DIN 1211	3 A 1	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1	ERGONOMIE
GIN 3013	2 AH 1	SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL
* HAR 2800	3 A 1	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
URB 1287	3 A 1	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2332	3 A 1	ECONOMIE ET AMENAGEMENT

Certificat en design d'intérieurResponsable : *Pierre Teasdale*

Ce programme de perfectionnement relevant de l'École d'architecture et auquel participe l'École de design industriel vise à offrir un perfectionnement à une diversité de clientèles, notamment titulaires d'un diplôme d'études collégiales en design d'intérieur et aux professionnels en design d'intérieur désireux de renouveler leur formation et de diversifier leurs connaissances.

Les étudiants réguliers des programmes d'architecture, d'architecture de paysage et de design industriel peuvent y suivre certains cours.

Le programme est régi par le Règlement pédagogique de la Faculté. Les articles suivants constituent des règles propres à ce certificat.

Conditions d'admissibilité

Admissibilité à titre d'étudiant régulier : les candidats devront se soumettre aux dispositions décrites à l'article 2.2 du Règlement pédagogique de la Faculté de l'aménagement.

Conditions particulières

- a) être titulaire du diplôme d'études collégiales en design d'intérieur ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente
ou
b) avoir atteint l'âge de 21 ans et posséder des connaissances et une expérience appropriées au programme choisi.

Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à temps plein. La durée maximale est de quatre ans.

Ce programme totalise 30 crédits, dont 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les crédits à option doivent être suivis à raison d'un minimum d'un cours dans chacun des blocs 70 B, 70 D, 70 E et 70 F.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 12 CR.

THEORIE, HISTOIRE ET ATELIER

DEI 1017	6 A 1 js	ATELIER EN DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1214	3 H 1 js	FONDEM. CONCEPT. DESIGN D'INTERIEUR
DEI 1511	3 AH 1 js	HIST & THEORIE ESP. INTER. & MOBILIER

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 5 CR.

ARTS ET CREATION

ARC 1103	2 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 1212	2 A 1 j	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
CRE 1910	3 AHE 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

THEORIE

ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
+ ARC 2103	2 A 1 j	THEORIES DE LA FORME ARCHITECTURALE
ARC 4106	3 A 1 j	CIRCULATION ET ORIENTATION EN ARCH.
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 j	ERGONOMIE
DIN 3211	3 H 1 j	THEORIES DU DESIGN

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONNAISSANCES TECHNIQUES

ARC 5314	3 A 1 j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
+ ARC 5315	2 H 1 j	ECLAIRAGISME APPLIQUEE
ARC 5316	2 H 1 j	ACOUSTIQUE APPLIQUEE
DEI 1330	3 H 1 j	MATERIAUX & METHODES EN DESIGN INTER

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 6 CR.

HABILETE EN COMMUNICATION

ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
DIN 1110	3 A 1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
DIN 3131	3 AH 1 j	MULTIMEDIA

BLOC 70 F OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROFESSION

DEI 1000	3 H 1 s	DESIGN D'INTERIEUR: CHAMP ET METHODES
DEI 1003	3 A 1 j	PRATIQUE PROFESS. EN DESIGN D'INTER.
HEC 3019	3 AH 1 j	INTRODUCTION AU MARKETING

BLOC 70 G OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE

ARC 1101	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
* HAR 2800	3 A 1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS

École d'architecture de paysage

Programme 1-020-1-0

Version 07

Baccalauréat en architecture de paysage

Le programme du Baccalauréat en architecture de paysage comprend 120 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires dont 48 en ateliers ; un minimum de 27 crédits et un maximum de 39 crédits de cours d'approfondissement à option ; un minimum de 6 crédits et un maximum de 12 crédits de cours interdisciplinaires à option ; un minimum de 3 crédits et un maximum de 6 crédits de cours au choix qui doivent être pris hors faculté.

Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segment se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage :

- Théorie et histoire de l'architecture de paysage ;
- Outils et techniques d'intervention ;
- Pratiques de l'architecture de paysage ;
- Dimensions socioculturelles des paysages ;
- Dimensions biophysiques des paysages.

Chacun de ces segments contient un bloc de cours obligatoires, de cours d'approfondissement et d'ouverture interdisciplinaire.

Les échanges interuniversitaires se limitent à la 5^e et à la 6^e session de cours, soit la 3^e année uniquement. Durant cette période, l'étudiant doit s'inscrire à des ateliers dont les thèmes et les savoirs abordent le projet urbain et le projet rural.

SEGMENT 01**THEORIE ET HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 6 CR.

FORMATION DE BASE

APA 1100	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCH. DE PAYSAGE
APA 1101	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCH. DE PAYSAGE

BLOC 01 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA 3150	3 A 1 j	HISTOIRE ET THEORIE DU PAYSAGE
* APA 3151	3 H 1 j	FIGURATION EN ARCH. DE PAYSAGE
* APA 4150	3 A 1 j	PROBLEMATIQUE ET ENJEUX DU PAYSAGE

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

* AME 3230	3 AH 1 j	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
ARC 1101	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DE L'ARCHITECTURE
ARC 1102	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MODERNE
ARC 1103	2 A 1 j	INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE
ARC 2102	3 AH 1 j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
ARC 2530	3 AH 1 j	MONTREAL EN EVOLUTION
* ARC 3104	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC
DIN 1210	3 A 1 j	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL

DIN	3211	3 H 1	THEORIES DU DESIGN
GEO	3212	3 H 1	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
HAR	1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR	3162	3 A 1	LE DESIGN MODERNE
HAR	3220	3 A 1	L'ART ACTUEL
URB	1070	3 H 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB	2001	3 A 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB	3171	3 A 1	COURANTS THEORIQUES EN PLANIFICATION

SEGMENT 02

OUTILS ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

18 CR

FORMATION DE BASE

APA	1200	3 A 1	DESSIN ET COM. EN ARCH. DE PAYS.
APA	1201	3 AH 1	NIVELLEMENT ET DRAINAGE
APA	2200	3 A 1	MATERIAUX ET ASSEMBLAGE
APA	2201	3 H 1	CONSTRUCTION ET GENIE DU SITE
APA	3200	3 A 1	METHODOLOGIE ET PROCESSUS
APA	4200	3 H 1	PRATIQUE PROFESSIONNELLE

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 16 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA	1250	3 AH 1	DESSIN TECHNIQUE ET DEVIS
APA	2251	3 A 1	LABO. D'INFORMATIQUE APPLIQUEE
APA	2252	3 H 1	PROJECTIONS ET LANGAGES GRAPHIQUES
APA	3250	3 AH 1	GEOMATIQUE ET PAYSAGE
APA	3251	3 A 1	ANALYSE VISUELLE
APA	3253	3 H 1	VISUALISATION ET SIMUL. DU PAYSAGE
APA	5250	1 AHE 1	STAGE D'ARPENTAGE

BLOC 02 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

AME	2230	3 AH 1	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT
ARC	1211	2 A 1	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC	1212	2 A 1	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
ARC	2129	2 A 1	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
ARC	5314	3 A 1	MECANIQUE, ELECTRICITE & ECLAIRAGISME
ARC	5315	2 H 1	ECLAIRAGISME APPLIQUE
CRE	1910	3 AHE 1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
DIN	1110	3 A 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
DIN	1120	3 H 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
DIN	1211	3 A 1	FORME ET COULEUR
DIN	3130	3 AH 1	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3
DIN	3131	3 AH 1	MULTIMEDIA
FRA	1959G	3 AHE 1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
GEO	1532	3 AH 1	CARTOGRAPHIE
HAR	1030	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
IFT	1800	3 AHE 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT	1810	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
URB	1061	3 H 1	METHODES ET TECHNIQUES ENQUETE URB.
URB	1141	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE

SEGMENT 03

PRATIQUES DE L'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

BLOC 03 A OBLIGATOIRE

36 CR

FORMATION DE BASE

APA	1300	6 A 1	LECTURE ET CONCEPTION DU PAYSAGE
APA	1301	6 H 1	DEMARCHES PAYSAGERES
APA	2300	6 A 1	ESPACE RESIDENTIEL ET COMMUNAUTAIRE
APA	2301	6 H 1	ESPACE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
APA	4300	6 H 1	PROCESSUS ET DESIGN
APA	4301	6 AH 1	PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

APPROFONDISSEMENT

AME	3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
APA	2350	3 H 1	DESIGN AVEC LES VEGETAUX

APA	3350	1 A 1	INTROD. A L'AMENAGEMENT REGIONAL
APA	3351	6 A 1	ESPACE REGIONAL
APA	3352	6 AH 1	AMENAGEMENT DU PAYSAGE URBAIN
APA	3353	6 H 1	ATELIER DE DESIGN HORS DEPARTEMENT
APA	3354	3 AH 1	RESTAURATION DES PARCS ET DES JARDINS
APA	4350	2 A 1	INTRODUCTION AU PROJET DE FIN D'ETUDE

BLOC 03 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

URB	2015	3 H 1	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
URB	2024	3 H 1	UTIL. SOL. & CONTEXTE INSTIT. & JURID.
URB	3015	3 A 1	INTERVENTIONS PUBL. URBAINES & REGION.
URB	3111	3 H 1	URB OPERATIONNEL & GESTION DE PROJET

SEGMENT 04

DIMENSIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

BLOC 04 A OBLIGATOIRE

3 CR

FORMATION DE BASE

APA	2400	3 AH 1	DIMENSIONS PSYCHOSOC. ARCH. DE PAYSAGE
-----	------	--------	--

BLOC 04 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA	3450	3 AH 1	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA	4450	3 AH 1	MYTHES, SYMBOLES ET PAYSAGES

BLOC 04 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

ANT	1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT	1950	3 A 1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT	2042	3 H 1	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
DMO	1000	3 AH 1	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO	1010	3 A 1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN	1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
GEO	1412	3 H 1	LE QUEBEC
HAR	1030	3 A 1	PERCEPTION VISUELLE
HST	2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
SOL	1952	3 AH 1	INTROD. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	1970	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL	2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET D'ENQUETE
SOL	3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URB	1287	3 A 1	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS

SEGMENT 05

DIMENSIONS BIOPHYSIQUES DES PAYSAGES

BLOC 05 A OBLIGATOIRE

9 CR

FORMATION DE BASE

APA	1500	3 A 1	IDENTIFICATION DES VEGETAUX
APA	1501	3 H 1	LECTURE DES FORMES DU PAYSAGE
APA	2500	3 A 1	PRINC. ET TECH. D'ECOLOGIE VEGETALE

BLOC 05 B OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.

APPROFONDISSEMENT

APA	2550	3 AH 1	PEDOLOGIE ET PAYSAGE
APA	3550	3 AH 1	HORTICULTURE
APA	3551	3 AH 1	TELEDTECTION EN AMENAGEMENT
APA	4550	3 AH 1	GENIE ET PHYTORESTAURATION
APA	4551	3 AH 1	GESTION: ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE
APA	5550	3 AH 1	ECOLOGIE APPLIQUEE

BLOC 05 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

OUVERTURE INTERDISCIPLINAIRE

BIO	1305	1 A 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO	1306	1 H 1	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO	1803	3 H 1	ECOLOGIE GENERALE
BIO	2371	3 A 1	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO	2853	3 H 1	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO	3893	3 H 1	ECO-TOXICOLOGIE

GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU QUEBEC
URB 2161	3 H 1	GESTION DE L'ENVIR. ET URBANISME

SEGMENT 70

BLOC 70 Y *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.*

UNITÉS D'APPROFONDISSEMENT DIRIGÉ

APA 5000	1 AHE 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5001	1 AHE 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5002	2 AHE 1 j	TRAVAIL DIRIGÉ
APA 5010	1 AHE 1 j	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5011	1 AHE 1 j	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5012	2 AHE 1 j	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5013	3 AHE 1 j	ACTIVITÉ DIRIGÉE
APA 5020	1 AHE 1 j	SEMINAIRE THEMATIQUE
APA 5021	1 AHE 1 j	SEMINAIRE THEMATIQUE

École de design industriel

Programme 1-015-1-0

Version 09

Baccalauréat en design industriel

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 98 crédits obligatoires, 19 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. 48 des 98 crédits obligatoires sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

SEGMENT 70

BLOC 70 A *OBLIGATOIRE* *48 CR.*

ATELIERS DE DESIGN

DIN 1020	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 1
+ DIN 2010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 2
+ DIN 2020	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 3
+ DIN 3010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 4
+ DIN 3020	6 H 1 j	ATELIER DE DESIGN 5
+ DIN 4010	6 A 1 j	ATELIER DE DESIGN 6
+ DIN 4011	3 A 1 j	ATELIER PREPARATOIRE AU PROJET FINAL
+ DIN 4020	9 H 1 j	PROJET FINAL

BLOC 70 B *OBLIGATOIRE* *12 CR.*

COMMUNICATION 1

+ ARC 2130	3 H 1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 2
DIN 1110	3 A 1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 1
+ DIN 1120	3 H 1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 2
DIN 2110	3 AH 1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUEE

BLOC 70 C *OPTION* *MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 12 CR.*

COMMUNICATION 2

ARC 1211	2 A 1 j	DESSIN ET COMMUNICATION
ARC 1212	2 A 1 j	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
DIN 2130	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE PRESENTATION GRAPHIQUE
DIN 2131	3 AH 1 j	LE GRAPHISME & LE PROCESSUS CREATEUR
+ DIN 3130	3 AH 1 j	DESSIN ET INFOGRAPHIE 3
DIN 3131	3 AH 1 j	MULTIMEDIA
GIN 3020	2 AH 1 j	COMMUNICATION GRAPHIQUE

BLOC 70 D *OBLIGATOIRE*

THEORIES

ARC 2129	2 A 1 j	GEOMETRIE DESCRIPTIVE 1
DIN 1210	3 A 1 j	HISTOIRE DU DESIGN INDUSTRIEL
DIN 1211	3 A 1 j	FORME ET COULEUR
DIN 2210	3 A 1 j	ERGONOMIE
DIN 2220	3 AH 1 j	METHODOLOGIE DU DESIGN
DIN 3211	3 H 1 j	THEORIES DU DESIGN
DIN 3212	3 A 1 j	PSYCHOMETRIE APPLIQUEE AU D. I.

BLOC 70 E *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.*

THEORIE

DIN 3230	3 AH 1 j	USAGERS, PERCEPTION ET COGNITION
DIN 3231	2 AH 1 j	SANTE, SECURITE ET DESIGN INDUSTRIEL

BLOC 70 F *OBLIGATOIRE* *15 CR.*

TECHNOLOGIES 1

DIN 1310	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX MATERIAUX
+ DIN 1321	3 AH 1 j	MATERIAUX 1: BOIS ET AUTRES MATERIAUX
+ DIN 2321	3 A 1 j	MECANIQUE DES OBJETS
+ DIN 2322	3 AH 1 j	MATERIAUX 3: MATERIAUX POLYMERIQUES
+ DIN 2323	3 AH 1 j	MATERIAUX 2: MATERIAUX METALLIQUES

BLOC 70 G *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.*

TECHNOLOGIES 2

+ DIN 3330	3 AH 1 j	STRUCTURE DES OBJETS ET MECANISMES
DIN 3331	3 AH 1 j	MECANIQUE, ELECTRICITE & ELECTRONIQUE
DIN 3332	3 AH 1 j	ECOLOGIE INDUSTRIELLE
DIN 3333	3 AH 1 j	TEXTILES
+ GIN 3015	3 AH 1 j	INGENIERIE DU PRODUIT
GIN 3016	3 AH 1 j	FABRICATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR

BLOC 70 H *OBLIGATOIRE* *3 CR.*

GESTION 1

+ DIN 4420	3 AH 1 j	PRATIQUE PROFESSIONNELLE
------------	----------	--------------------------

BLOC 70 I *OPTION* *MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.*

GESTION 2

URB 2332	3 AHE 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
----------	-----------	-------------------------

BLOC 70 J *OPTION* *MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.*

GESTION 3

AME 3030	6 AH 1 j	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
DIN 3430	3 AH 1 j	GESTION EN DESIGN INDUSTRIEL
+ DIN 3431	3 AH 1 j	GESTION DE PROJET
GIN 3017	3 AH 1 j	ENTREPRENEURSHIP ET GESTION ENTREPR.
HEC 3019	3 AH 1 j	INTRODUCTION AU MARKETING

BLOC 70 K *OPTION* *MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.*

CULTURE GENERALE

* AME 2230	3 AH 1 j	MATHEMATIQUES ET AMENAGEMENT
* AME 3230	3 AH 1 j	ETHIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEMENT
ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
ARC 2101	3 H 1 j	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
+ ARC 5208	3 A 1 j	TOPOLOGIE STRUCTURALE
CRE 1910	3 AHE 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
FRA 1959G	3 AHE 1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
GIN 3021	2 AH 1 j	HISTOIRE DES SC. ET TECHN. MODERNES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
* HAR 2800	3 A 1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
* HAR 3162	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 70 L	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.
STAGE		
+ DIN 3631	2 AH 1 j	STAGE
+ DIN 3632	2 AH 1 j	STAGE

Institut d'urbanisme

Programme 1-025-1-0	Version 05
B.Sc. spécialisé en urbanisme	

Le programme comprend un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 60 crédits de cours et d'ateliers obligatoires, 21 crédits de cours et d'ateliers à option et 9 crédits de cours au choix, dont 3 crédits doivent être pris hors faculté.

Les cours de chacun de ces ensembles sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : **1) Connaissance de l'urbain** : synthèse de l'apport de diverses disciplines des sciences humaines ; **2) Intervention sur l'urbain** : méthodes, instruments et modèles associés à l'intervention en urbanisme ; **3) Techniques de l'urbain** : méthodologies d'analyse, de gestion et de représentation de l'espace.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 1		
ARC 2102	3 AH 1 j	HISTOIRE DES FORMES URBAINES
URB 1070	3 H 1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 1287	3 A 1	SOCIÉTÉS ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2001	3 A 1	MORPHOLOGIE URBAINE
URB 2332	3 A 1	ECONOMIE ET AMÉNAGEMENT

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
CONNAISSANCE DE L'URBAIN 2		
URB 3030	3 H 1	URBANISATION DANS LE MONDE CONTEMP.

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 1		
URB 1001	3 A 1	GESTION MUNICIPALE
URB 1011	3 A 1	ATELIER 1 - LECTURE DE LA VILLE
+ URB 1051	3 H 1	ATEL 2 - APPLIC. MODÈLES HABITAT URB.
URB 2015	3 H 1	MÉTHODES DE PLANIF. EN AMÉN. ET URB.
URB 2024	3 H 1	UTIL. SOL & CONTEXTE INSTIT. & JURID.
+ URB 2091	6 H 1	ATEL 3 - APPL. PROG. INTERV. SPATIALE
+ URB 2191	6 H 1	ATEL 4 - CONC. SPAT. & PLAN. PROJ. URB.
URB 3171	3 A 1	COURANTS THÉORIQUES EN PLANIFICATION

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 2		
AME 3230	3 AH 1 j	ÉTHIQUE APPLIQUÉE À L'AMÉNAGEMENT
URB 2161	3 H 1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT & URB.
URB 3015	3 H 1	INTERVENTIONS PUBL. URBAINES & RÉGION
URB 3023	3 H 1	DÉVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME
URB 3045	3 A 1	POLIT. D'HABITATION & PRATIQUES IMMOB.

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 3		
+ URB 3301	3 AHE 1	STAGE
+ URB 3302	3 AHE 1	TRAVAIL DIRIGÉ
+ URB 3303	3 A 1	LABORATOIRE D'ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
INTERVENTION SUR L'URBAIN 4		
AME 3030	6 AH 1	ATELIER MULTIDISCIPLINAIRE
+ URB 3091	6 H 1	ATEL 5 - STRATÉGIE D'AMÉN. & OPÉR. URB.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
TECHNIQUES DE L'URBAIN 1		
URB 1015	3 A 1	TECHNIQUES GRAPHIQUES
URB 1061	3 H 1	MÉTHODES ET TECHNIQUES ENQUÊTE URB.
URB 1081	3 A 1	INSTRUM. D'URB. ET OCCUPATION DU SOL
URB 1141	3 H 1	TECHNIQUES D'ANALYSE STATISTIQUE
URB 2384	3 A 1	METH. ANALYTIQUES & TECH. LOCALISATION

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
TECHNIQUES DE L'URBAIN 2		
APA 2251	3 AH 1 j	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE APPLIQUÉE
ARC 1212	2 A 1 j	ATELIER D'EXPRESSION 2 ET 3D
URB 2046	3 H 1	INTERVENTION EN URB. & MOYENS JURID.
URB 2141	3 A 1	INFORMATIQUE URB. & CARTOGR. AUTOM.
URB 2220	3 H 1	EQUIPEMENTS & RESEAUX D'INFRASTR. URB.
URB 3041	3 A 1	ANALYSE ÉCON. & FINAN. DE PROJETS URB.
URB 3111	3 H 1	URB. OPÉRATIONNEL & GESTION DE PROJET

Département d'anthropologie

Programme 1-050-1-0

Version 08

B.Sc. spécialisé en anthropologie

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 48 à option et 12 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
ANT 1010	3 H 1 j	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1064	3 AH 1 j	METHODOLOGIE GENERALE
ANT 1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1513	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 1611	3 H 1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE
+ ANT 2613	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE
ANT 3081	3 A 1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 36 CR.
ETHNOLOGIE		
ANT 1018	3 H 1 js	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2023	3 H 1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2030	3 AH 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2035	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 2042	3 H 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2058	3 A 1 j	LES TECHNOLOGIES
ANT 2070	3 H 1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAPHIE
ANT 3030	3 H 1 j	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3065	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DE L'ANTHROPOLOGIE
ANT 3072	3 A 1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
ANT 3164	3 A 1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3809	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 3811	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 3812	3 AH 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 3850	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 3852	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANCAIS
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT 3856	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3860	3 H 1 js	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 3861	3 AH 1 js	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3862	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3864	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 30 CR.
ARCHEOLOGIE		
+ ANT 2210	3 H 1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE
+ ANT 2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE. ELEMENTS
+ ANT 2260	3 A 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1
+ ANT 3230	3 A 1 j	LE PALEOLITHIQUE

+ ANT 3260	3 H 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2
ANT 3266	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPLI.
+ ANT 3283	6 AE 1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
+ ANT 3341	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE: SOCIETES PRE-AGRIQUES
ANT 3813	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ARCHEOLOGIE
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
+ ANT 3882	3 H 1 j	AIRE CULT.: PREHISTOIRE DU QUEBEC
+ ANT 3883	3 H 1 j	AIRE CULT.: PREHIST., ASIE DU S.-O.

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 30 CR.
ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE		
ANT 2423	3 H 1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2430	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1 j	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
ANT 2454	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A 1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 3420	3 A 1 j	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ANT 3440	3 AH 1 j	GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 3460	3 H 1 j	CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
+ ANT 3554	3 A 1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE
+ ANT 3814	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 27 CR.
ETHNOLINGUISTIQUE		
ANT 2611	3 A 1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ANT 2660	3 A 1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
ANT 2665	3 H 1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 3612	3 A 1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.
ANT 3625	3 H 1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE
ANT 3631	3 H 1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
ANT 3815	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
ANT 3875	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 3876	3 H 1 j	AIR CULTURELLE: CAUCASE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRAVAUX PRATIQUES		
ANT 2159	3 AH 1 j	ETHNOMUSEOLOGIE
ANT 3102	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1
ANT 3802	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2
ANT 3806	3 AHE 1 js	PRATIQUE DE TERRAIN

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2
ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1434	3 H 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 2
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU QUEBEC
HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HST 1010	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2400	3 H 1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE

LNG 1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
* LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHY 1966	3 H 1 j	ARCHEOMETRIE
POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSL 1993	3 H 1 js	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 : après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, les cours au choix ne peuvent pas être des cours ANT.

Programme 1-050-2-0 Version 07

Majeur en anthropologie J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
ANT 1010	3 H 1 j	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 1064	3 AH 1 j	METHODOLOGIE GENERALE
ANT 1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT 1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS
ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1513	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE
ANT 1611	3 H 1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE
+ ANT 2613	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE
ANT 3081	3 A 1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.

ETHNOLOGIE	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
ANT 1018	3 H 1 js	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2023	3 H 1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
ANT 2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 2030	3 AH 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2035	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT 2042	3 H 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2058	3 A 1 j	LES TECHNOLOGIES
ANT 2070	3 H 1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAFIE
ANT 3030	3 H 1 j	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3065	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DE L'ANTHROPOLOGIE
ANT 3072	3 A 1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
ANT 3164	3 A 1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3809	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT 3811	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT 3812	3 AH 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT 3850	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT 3852	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANCAIS
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA

ANT 3856	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3860	3 H 1 js	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT 3861	3 AH 1 js	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3862	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT 3864	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.

ARCHEOLOGIE	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
+ ANT 2210	3 H 1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE
+ ANT 2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
+ ANT 2260	3 A 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1
* + ANT 3230	3 A 1 j	LE PALEOLITHIQUE
+ ANT 3260	3 H 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2
ANT 3266	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPL.
+ ANT 3283	6 AE 1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
+ ANT 3341	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE: SOCIETES PRE-AGRICOLEES
* ANT 3813	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ARCHEOLOGIE
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
+ ANT 3882	3 H 1 j	AIRE CULTUR.: PREHISTOIRE DU QUEBEC
+ ANT 3883	3 H 1 j	AIRE CULT.: PREHIST., ASIE DU S.-O.

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.

ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
ANT 2423	3 H 1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2430	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
ANT 2440	3 H 1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 2442	3 A 1 j	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
ANT 2454	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 2480	3 A 1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT 3420	3 A 1 j	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
* ANT 3440	3 AH 1 j	GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT 3460	3 H 1 j	CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
+ ANT 3554	3 A 1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE
* ANT 3814	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.

ETHNOLINGUISTIQUE	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 24 CR.
ANT 2611	3 A 1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ANT 2660	3 A 1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
* ANT 2665	3 H 1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
* ANT 3612	3 A 1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.
ANT 3625	3 H 1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE
ANT 3631	3 H 1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE
* ANT 3815	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
* ANT 3875	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 3876	3 H 1 j	AIR CULTURELLE: CAUCASE

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

TRAVAUX PRATIQUES	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 2159	3 AH 1 j	ETHNOMUSEOLOGIE
ANT 3102	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1
ANT 3802	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2
ANT 3806	3 AHE 1 js	PRATIQUE DE TERRAIN

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

AES	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2
ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1434	3 H 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 2
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS

ECN	1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN	1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO	1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO	1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GLG	1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
GLG	1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU QUEBEC
HAR	2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HST	1010	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST	1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST	2400	3 H 1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
LNG	1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG	1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG	1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
+ LNG	3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI	1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI	1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHY	1966	3 H 1 j	ARCHEOMETRIE
POL	1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL	1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSL	1993	3 H 1 js	PHYSIOLOGIE GENERALE
PSY	1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY	1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL	1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1 ; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Les cours obligatoires de niveau 1 doivent être suivis au tout début du programme, ceux de niveau 2 et celui de niveau 3 lors des troisième ou quatrième sessions. En outre, sauf exception autorisée, le cours au choix ne peut pas être un cours ANT.

Programme 1-050-4-0 Version 07

Mineur en anthropologie J

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ETHNOLOGIE 1			
ANT	1010	3 H 1 j	LES THEORIES EN ETHNOLOGIE
ANT	1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ARCHEOLOGIE 1			
ANT	1210	3 A 1 j	ELEMENTS DE PREHISTOIRE
ANT	1213	3 H 1 j	L'ARCHEOLOGIE DES CIVILISATIONS

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE 1			
ANT	1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT	1513	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA VARIATION BIOLOGIQUE

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ETHNOLINGUISTIQUE 1			
ANT	1611	3 H 1 j	LANGAGE, CULTURE, SOCIETE
+ ANT	2613	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE LINGUISTIQUE

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ETHNOLOGIE 2			
ANT	1018	3 H 1 js	INTRO. A L'ETUDE DES SYS. DE PARENTE
ANT	1064	3 AH 1 j	METHODOLOGIE GENERALE
ANT	2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT	2023	3 H 1 j	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE
ANT	2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT	2030	3 AH 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE

ANT	2035	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DES SEXES
ANT	2042	3 H 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT	2058	3 A 1 j	LES TECHNOLOGIES
ANT	2070	3 H 1 j	TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNEES
ANT	2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAFIE
ANT	3030	3 H 1 j	LES AUTOCHTONES ET L'ETAT CANADIEN
ANT	3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ANT	3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT	3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT	3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT	3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT	3065	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DE L'ANTHROPOLOGIE
ANT	3072	3 A 1 j	ANALYSE QUALITATIVE DES DONNEES
ANT	3081	3 A 1 j	ANALYSES QUANTITATIVES EN ANTHROPO.
ANT	3164	3 A 1 j	LA SOCIETE JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT	3809	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 1
ANT	3811	3 H 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 2
ANT	3812	3 AH 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLOGIE 3
ANT	3850	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: EUROPE
ANT	3852	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANCAIS
ANT	3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ANT	3855	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT	3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT	3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT	3860	3 H 1 js	AIRE CULT.: AFRIQUE AU SUD DU SAHARA
ANT	3861	3 AH 1 js	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT	3862	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: PACIFIQUE
ANT	3864	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT	3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ARCHEOLOGIE 2			
+ ANT	2210	3 H 1 j	TECHN. DE RECHERCHE EN ARCHEOLOGIE
+ ANT	2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
+ ANT	2260	3 A 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 1
+ ANT	3230	3 A 1 j	LE PALEOLITHIQUE
+ ANT	3260	3 H 1 j	METHODES, CONCEPTS EN ARCHEOLOGIE 2
ANT	3266	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE, APPROCHE INTERDISCIPL.
+ ANT	3263	6 AE 1 j	TECHN. DE FOUILLES SUR LE TERRAIN
+ ANT	3341	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE: SOCIETES PRE-AGRICOLLES
ANT	3813	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ARCHEOLOGIE
ANT	3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
+ ANT	3882	3 H 1 j	AIRE CULTUR.: PREHISTOIRE DU QUEBEC
+ ANT	3883	3 H 1 j	AIRE CULT.: PREHIST., ASIE DU S.-O.

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE 2			
ANT	2423	3 H 1 j	BIOLOGIE ET ENVIRONN. SOCIOCULTUREL
ANT	2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT	2430	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PALEONTOLOGIE
ANT	2440	3 H 1 j	GENETIQUE ET ANTHROPOLOGIE
ANT	2442	3 A 1 j	ANTHROPO. ET PSYCHOLOGIE EVOLUTIVES
ANT	2454	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT	2480	3 A 1 j	TECHNIQUES ANTHROPOBIOLOGIQUES
ANT	3420	3 A 1 j	INTERACTIONS BIOLOGIQUES
ANT	3440	3 AH 1 j	GENETIQUE DU COMPORTEMENT HUMAIN
ANT	3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
ANT	3460	3 H 1 j	CONCEPTS, METHODES EN PALEOANTHROPO.
+ ANT	3554	3 A 1 j	METHODES EN PRIMATOLOGIE
ANT	3814	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ANTHROPOLOGIE BIOLOGIQUE

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

ETHNOLINGUISTIQUE 2			
ANT	2611	3 A 1 js	ETHNOGRAPHIE DE LA COMMUNICATION
ANT	2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ANT	2650	3 A 1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
ANT	2655	3 H 1 j	DESCRIPTION ETHNOLINGUISTIQUE
ANT	3612	3 A 1 j	METH. DE RECHERCHE, COMMUNAUTE LING.
ANT	3625	3 H 1 j	LANGUE, CULTURE ET POETIQUE
ANT	3631	3 H 1 j	CHANGEMENT SOCIAL ET LINGUISTIQUE

* ANT 3815	3 A 1 j	SEMINAIRE D'ETHNOLINGUISTIQUE
* ANT 3875	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
ANT 3876	3 H 1 j	AIR CULTURELLE: CAUCASE

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Programme 1-056-5-0 Version 02

Certificat en archivistique

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 21 CR.

COURS FONDAMENTAUX

ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
+ ARV 1021	3 AH 1 s	ADMINISTRATION DES ARCHIVES
+ ARV 1022	3 AH 1 s	INFORMATIQUE ET ARCHIVES
+ ARV 1023	3 AH 1 s	EVAL. ET CALENDRIER DE CONSERVATION
+ ARV 1024	3 AH 1 s	SYSTEMES DE CLASSIFICATION
+ ARV 1025	3 AH 1 s	DESCRIPTION ET REPERAGE DES ARCHIVES
+ ARV 1026	3 AHE 1 j	STAGE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

COURS THEMATIQUES

+ ARV 1027	3 H 1 s	ETUDE DU MILIEU ET DIFFUSION
+ ARV 3030	3 H 1 s	INSTITUTIONS ET DOCUMENTS OFFICIELS
+ ARV 3031	3 AH 1 s	PREVENTION ET CONSERVATION
+ ARV 3032	3 AHE 1 j	ACTIVITES DIRIGÉES

Département de biochimie

Programme 1-465-1-0 Version 08

B.Sc. spécialisé en biochimie J

Ce programme totalise 78 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 25 CR.

BCM 1520	2 A 1 j	BIOCHIMIE STATIQUE
BCM 1525	3 H 1 j	BIOCHIMIE GENERALE 1
BIO 1152	2 A 1 j	CYTOLOGIE
BIO 1203	3 AH 1 s	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1977	2 A 1 j	TRAVAUX PRATIQUES
CHM 1988	3 A 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1A
+ CHM 1989	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 1B
MAT 1965	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR BIOCHIMISTES

BLOC 74 B	OBLIGATOIRE		27 CR.
BCM 2524	1 A 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 1	
BCM 2525	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOCHIMIE 2	
+ BCM 2528	4 A 1 j	BIOCHIMIE GENERALE 2	
+ BCM 2529	3 H 1 j	BIOCHIMIE GENERALE 3	
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE	
BIO 2411	2 A 1 j	HISTOLOGIE ANIMALE	
+ CHM 2310	2 A 1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES	
+ CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A	
+ CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B	
+ CHM 2995	3 A 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE 2	
MCB 1974	3 H 1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	

BLOC 74 C	OBLIGATOIRE		26 CR.
BCM 3511	4 A 1 j	CHIMIE PHYSIOLOGIQUE	
BCM 3530	2 H 1 j	ENZYMOLOGIE	
BCM 3541	2 H 1 j	BIOPHYSIQUE CELLULAIRE	
BCM 3551	7 H 1 j	BIOCHIMIE EXPERIMENTALE	
BCM 3561	2 H 1 j	BIOCHIMIE CLINIQUE	
+ BCM 3571	3 A 1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE	
+ BCM 3580	2 A 1 j	BIOCHIMIE GENERALE 4	
BCM 3611	1 H 1 j	SEMINAIRES DE BIOCHIMIE	
+ BIO 3665	3 A 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION	

BLOC 74 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ CHM 3386	3 A 1 j	TECHNI. DE SYNTHESE ET SPECTROSCOPIE
+ CHM 3971	3 H 1 j	CHIMIE BIOANALYTIQUE

BLOC 74 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
BIO 3673	2 A 1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
CHM 3450	3 A 1 j	ELEMENTS DE CRISTALLOGRAPHIE
+ CHM 3601	3 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
+ MCB 2986	4 A 1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB 3992	4 A 1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
+ MCB 3994	3 A 1 j	VIROLOGIE GENERALE
+ MCB 3999	3 H 1 j	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES
PHL 3800	3 A 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

BLOC 74 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GENERALE
PSY 1980	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE DE S. FREUD
REI 1951	3 AHE 1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA.: PRINCIPES

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Département de chimie

Programme 1-060-1-0

Version 13

B.Sc. spécialisé en chimie

Ce programme totalise 72 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
+ MAT 2998	2 H 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	28 CR.
+ CHM 2172	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE
+ CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
+ CHM 2272	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 2A
+ CHM 2273	2 H 1 j	CHIMIE MINERALE 2B
+ CHM 2280	2 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE MINERALE
+ CHM 2310	2 A 1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
+ CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B
+ CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 2476	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2A
+ CHM 2477	3 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2B
+ CHM 2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2

BLOC 71 C	OBLIGATOIRE	14 CR.
+ CHM 3173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 2
+ CHM 3174	1 H 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 3
+ CHM 3386	3 A 1 j	TECHNI. DE SYNTHÈSE ET SPECTROSCOPIE
+ CHM 3470	3 A 1 j	INTRO. A LA CHIMIE MACROMOLECULAIRE
+ CHM 3482	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE EXPERIMENTALE
+ CHM 3521	3 H 1 j	CHIMIE: LA PROFESSION ET L'INDUSTRIE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ CHM 3140	3 H 1 j	PRINCIPES D'INSTRUMENTATION
+ CHM 3241	3 H 1 j	CHIMIE DE L'ETAT SOLIDE
+ CHM 3387	3 H 1 j	SYNTHÈSE ORGANIQUE AVANCEE
+ CHM 3411	3 H 1 j	PROP. PHYSIO. ET STRUCT. MOLECULAIRE
+ CHM 3550	3 AHE 1 j	PROJET DE RECHERCHE
+ CHM 3551	3 AHE 1 j	STAGE DE CHIMIE APPLIQUEE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ CHM 3181	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE AVANCEE
+ CHM 3210	3 H 1 j	LES MATERIAUX MINERAUX
+ CHM 3230	3 H 1 j	CHIMIE DES COMPLEXES
CHM 3270	3 H 1 j	ASPECT INDUSTRIEL DE LA CHIMIE
+ CHM 3320	3 A 1 j	METHODES DE SYNTHÈSE ORGANIQUE
+ CHM 3331	3 H 1 j	INTRO. A LA CHIMIE BIO-ORGANIQUE
+ CHM 3381	3 H 1 j	CHIMIE DES PRODUITS NATURELS
+ CHM 3430	3 H 1 j	THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE
CHM 3450	3 A 1 j	ELEMENTS DE CRISTALLOGRAPHIE
+ CHM 3481	3 H 1 j	LES MATERIAUX POLYMERES

+ CHM 3492	3 A 1 j	SYMETRIE MOLECULAIRE ET APPLICATIONS
+ CHM 3493	3 H 1 j	SPECTROSCOPIE MOLECULAIRE
+ CHM 3601	3 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
+ BCM 2529	3 H 1 j	BIOCHIMIE GENERALE 3
BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
ENV 2010	3 AHE 1 js	ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIE
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C
IFT 1955	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1963	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
MCB 1974	3 H 1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE
MSN 3200G	3 A 1 j	INTROD A LA TOXICOLOGIE ECO-INDUST
PHL 3800	3 A 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHY 3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMERIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3520	3 H 1 j	PHYSIQUE DE L'ETAT SOLIDE
PHY 3900	3 H 1 j	BIOPHYSIQUE

L'étudiant s'inscrit normalement au bloc 71 A en première année et au bloc 71 B en deuxième année. Le bloc 71 C se place normalement en troisième année ainsi que les cours à option et les cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-060-2-0

Version 12

Majeur en chimie

Ce programme totalise 51 crédits obligatoires, 0 à option et 9 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
+ MAT 2998	2 H 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

BLOC 72 B	OBLIGATOIRE	21 CR.
+ CHM 2172	3 H 1 j	CHIMIE ANALYTIQUE INSTRUMENTALE
+ CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
+ CHM 2272	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 2A
+ CHM 2273	2 H 1 j	CHIMIE MINERALE 2B
+ CHM 2310	2 A 1 j	IDENTIFIC. DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
+ CHM 2365	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2B
+ CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 2476	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2A

Durant sa première année l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 72 A en entier ; durant sa deuxième année il s'inscrit normalement au bloc 72 B ainsi qu'à neuf crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de deuxième année et de troisième année, l'étudiant doit, normalement, avoir

suivi et réussi tous les cours de mathématiques et de physique de première année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Programme 1-060-4-0	Version 05
Mineur en chimie	J
Ce programme totalise 20 crédits obligatoires, 7 à option et 3 au choix.	

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	20 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1951	2 H 1 j	MECANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 7 CR., MAXIMUM 8 CR.
BCM 1520	2 A 1 j	BIOCHIMIE STATIQUE
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
CHM 1500	2 H 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNEES
CHM 3600	2 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1956	2 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
MCB 1974	3 H 1 j	BACTERIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE

Département de communication

Programme 1-225-2-0	Version 03
Majeur en sciences de la communication	J
Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.	

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
THEORIES, METHODES ET CONDITION DE LA PRATIQUE		
COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1150	3 A 1 j	COMMUNICATION ECRITE
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
+ COM 1400	3 AH 1 js	ANALYSE DES DONNEES EN COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODES DE RECHERCHE		
COM 2200	3 A 1 j	COMMUNICATION, SENS ET DISCOURS

+ COM 2340	3 H 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
COM 2355	3 A 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHE SOCIALE

BLOC 75 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE		
COM 2001	3 AH 1 j	COMMUNICATION INTERNATIONALE
+ COM 3010	3 A 1 j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3011	3 H 1 j	PROGRAMMES DE COMMUNICATION INTERNE
+ COM 3017	3 H 1 j	ELEMENTS DE PUBLICITE
+ COM 3018	3 A 1 j	ELEMENTS DE RELATIONS PUBLIQUES

BLOC 75 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
COMMUNICATION, MEDIA ET SOCIETE		
COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2710	3 A 1 j	ASPECTS SOCIO-TECH. DE LA MEDIATION
COM 2720	3 H 1 j	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
+ COM 2750	3 H 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2925	3 H 1 j	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 75 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MOYENS ET INFORMATISATION DE LA COMMUNICATION		
COM 3000	3 AH 1 j	ATELIER EN COMMUN/CATION APPLIQUEE
+ COM 3500	3 H 1 js	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3 H 1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE
+ COM 3561	3 H 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 2
+ COM 3610	3 H 1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-225-4-0	Version 04
Mineur en sciences de la communication	J
Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.	

BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
THEORIES		
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE

BLOC 76 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODES ET ASPECTS SOCIO-TECHNIQUES DE LA MEDIATION		
COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
COM 2720	3 H 1 j	INSTITUTIONS MEDIATIQUES
+ COM 2750	3 H 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
COM 2925	3 H 1 j	SOCIOGRAPHIE DES INDUSTRIES CULTUR.

BLOC 76 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONDITIONS DE LA PRATIQUE ET MOYENS DE COMMUNICATION		
COM 1511	3 AH 1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1560	3 AH 1 j	COMMUNICATION INFORMATISEE 1
+ COM 3500	3 H 1 js	PRATIQUES DE LA TELEVISION
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
COM 3550	3 H 1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE
+ COM 3610	3 H 1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

École de criminologie

Programme 1-065-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en criminologie

L'orientation **Clinique** comprend les segments 01 et 70, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

L'orientation **Analyse criminologique** comprend les segments 01 et 71, avec 51 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 36 CR.

FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE

CRI 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1050	3 AH 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 1
CRI 1100	3 AH 1	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1401	3 A 2	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1410	3 A 1	PENOLOGIE
CRI 1511	3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1600	3 AH 1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.
+ CRI 2455	3 A 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
CRI 2730	3 AH 1	VICTIMOLOGIE
PSY 1971	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 01 B OBLIGATOIRE 15 CR.

FORMATION PRATIQUE

+ CRI 2250	3 AH 1	PREPARATION AU STAGE
+ CRI 3260	9 AHE 1	STAGES PRATIQUES
+ CRI 3360	3 AHE 1	ATELIER DE RETROACTION

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

CONNAISSANCE CRIMINOLOGIQUE

CRI 2950	3 AH 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
+ CRI 3051	3 H 1	SOCIOCRIMINOLOGIE 2
+ CRI 3161	3 H 1	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 A 1	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3301	3 H 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1	VIOLENCES CRIMINELLES
+ CRI 3312	3 H 1	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PENALE
+ CRI 3320	3 AH 1	ATELIER D'INTEGRATION CRIMINOLOGIQUE
CRI 3341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 A 1	PREVENTION DU CRIME
CRI 3411	3 H 1	MESURES PENALES POUR ADULTES
CRI 3420	3 AH 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 A 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3540	3 H 1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3820	3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 A 1	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3900D	3 AH 1	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3950	3 AHE 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2

BLOC 01 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

LANGAGES

ANG 1969	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS
+ ANG 1975	3 AH 1	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
IFT 1810	3 AHE 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1990	3 AH 1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
LNG 1061G	3 A 1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG 1062G	3 A 1	LEXIQUE: PARTICULARITES, DIFFICULTES

BLOC 01 Y OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

AEG 2110	3 AHE 1	js	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT 1950	3 A 1	js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3050	3 A 1	js	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1	js	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
COM 1500	3 AH 1	js	COMMUNICATION ET ORGANISATION
DMO 1000	3 AH 1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1110	3 AH 1	js	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	js	L'ECONOMIE QUEBECOISE
HST 1045	3 H 1	js	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2904	3 H 1	js	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT 1800	3 AHE 1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PHI 1460	3 E 1	js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2150	3 H 1	js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2400	3 A 1	js	ETHIQUE
POL 1951	3 AHE 1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 3000	3 AH 1	js	GROUPE DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
PSE 2005	3 H 1	js	MODELES D'INTERVENTION
+ PSE 2011	3 H 1	js	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2012	3 A 1	js	MILIEU FAMILIAL, ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2015	3 A 1	js	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE
PSY 1085	3 H 1	js	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1958	3 AHE 1	js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH 1	js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1981	3 H 1	js	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
+ PSY 3103	3 A 1	js	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
REI 1210	3 AH 1	js	PRINCIPES DE GESTION
SOL 2410	3 A 1	js	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3101	3 H 1	js	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3103	3 H 1	js	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3503	3 A 1	js	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1985	3 AHE 1	js	LEGISLATION SOCIALE
+ SVS 3811	3 AHE 1	js	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
TXM 1221	3 AHE 1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1221D	3 AHE 1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3 AHE 1	js	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES
TXM 1331D	3 AHE 1	js	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION CLINIQUE

BLOC 70 A OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

FORMATION CLINIQUE

CRI 1015	3 H 1	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
+ CRI 2811	3 AH 1	TECHNIQUES D'ENTREVUE EN CRIMINOLOG.
+ CRI 3010	3 A 1	CONCILIATION ET MEDIATION
CRI 3030	3 A 1	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE
+ CRI 3203	3 H 1	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
+ CRI 3465	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
+ CRI 3520	3 H 1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
+ CRI 3721	3 H 1	PRINCIPES ET MODELES D'INTERVENTION
+ CRI 3800	3 H 1	TECHNIQUES DE CAS EN CRIMINOLOGIE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

COURS D'ANALYSE COMPLEMENTAIRE

CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
CRI 2531	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
+ CRI 3007	3 H 1	DEVELOPPEM. ET EVALUATION DE PROJETS
+ CRI 3013	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3040	3 H 1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
+ CRI 3206	3 A 1	POPULATIONS ET PRATIQUES PENALES
CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
+ CRI 3318	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ANALYSE CRIMINOLOGIQUE

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
FORMATION EN ANALYSE		
CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
CRI 2531	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
+ CRI 3007	3 H 1	DEVELOPP. ET EVALUATION DE PROJETS
+ CRI 3013	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3040	3 H 1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
+ CRI 3206	3 A 1	POPULATIONS ET PRATIQUES PENALES
+ CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
+ CRI 3318	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS CLINIQUES COMPLEMENTAIRES		
CRI 1015	3 H 1	RELATION D'AIDE EN CRIMINOLOGIE
CRI 3030	3 A 1	INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTE
+ CRI 3203	3 H 1	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
+ CRI 3465	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX

Sauf exception autorisée, les crédits aux choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-065-2-0	Version 03
Majeur en criminologie	J
Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.	

BLOC 89 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
FONDEMENTS DE LA CRIMINOLOGIE		
CRI 1001	3 AH 1	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1050	3 AH 1	SOCIOCriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1	PSYCHOCriminologie
CRI 1151	3 A 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1200	3 A 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI 1401	3 A 2	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1600	3 AH 1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.
PSY 1971	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 89 B	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES		
CRI 1002	3 H 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
CRI 1410	3 A 1	PENOLOGIE
CRI 1511	3 H 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
+ CRI 2455	3 A 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
CRI 2531	3 H 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2730	3 AH 1	VICTIMOLOGIE
CRI 2950	3 AH 1	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 1
+ CRI 3013	3 A 1	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3051	3 H 1	SOCIOCriminologie 2
+ CRI 3161	3 H 1	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 A 1	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
CRI 3213	3 A 1	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
CRI 3301	3 H 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3341	3 AH 1	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 A 1	PREVENTION DU CRIME
CRI 3411	3 H 1	MESURES PENALES POUR ADULTES
CRI 3420	3 AH 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 A 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
+ CRI 3465	3 H 1	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
CRI 3495	3 A 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI 3540	3 H 1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3820	3 H 1	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 A 1	JUSTICE DES MINEURS

CRI 3900	3 AH 1	js	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3950	3 AHE 1	j	QUESTIONS DE CRIMINOLOGIE 2

BLOC 89 Y

OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

AEG 2110	3 AHE 1	js	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT 1950	3 A 1	js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3050	3 A 1	j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1	j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
COM 1500	3 AH 1	j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
DMO 1000	3 AH 1	js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1	js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1110	3 AH 1	j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1	j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
HST 1045	3 H 1	j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2904	3 H 1	j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT 1800	3 AHE 1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PHI 1460	3 E 1	js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2150	3 H 1	j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2400	3 A 1	j	ETHIQUE
POL 1951	3 AHE 1	js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 3000	3 AH 1	j	GROUPES DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
PSE 2005	3 H 1	j	MODELES D'INTERVENTION
+ PSE 2011	3 H 1	j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2012	3 A 1	j	MILIEU FAMILIAL, ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2015	3 A 1	j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE
PSY 1085	3 H 1	j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1958	3 AHE 1	j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1959	3 AH 1	js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 1981	3 H 1	j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
+ PSY 3103	3 A 1	j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
REI 1210	3 AH 1	js	PRINCIPES DE GESTION
SOL 2410	3 A 1	j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3101	3 H 1	j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3103	3 H 1	j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3503	3 A 1	j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1985	3 AHE 1	js	LEGISLATION SOCIALE
+ SVS 3811	3 AHE 1	js	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
TXM 1221	3 AHE 1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1221D	3 AHE 1	js	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM 1331	3 AHE 1	js	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES
TXM 1331D	3 AHE 1	js	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits aux choix ne sont pas de sigle CRI.

Programme 1-065-4-0	Version 00
Mineur en criminologie	J
Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.	

BLOC 81 A		OBLIGATOIRE		12 CR
INITIATION A LA CRIMINOLOGIE				
CRI 1001	3 AH 1 j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.		
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1		
CRI 1200	3 A 1 j	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE		
CRI 1600	3 AH 1 j	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.		

BLOC 81 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
ELEMENTS D'ANALYSE CRIMINOLOGIQUE		
CRI 1002	3 H 1 j	SOCIETE ET CRIMINALITE
CRI 2531	3 H 1 j	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
+ CRI 3007	3 H 1 j	DEVELOPP. ET EVALUATION DE PROJETS
+ CRI 3013	3 A 1 j	ANALYSE DE LA CRIMINALITE
+ CRI 3040	3 H 1 j	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
+ CRI 3206	3 A 1 j	POPULATIONS ET PRATIQUES PENALES

CRI 3213	3 A 1 j	INITIATION AUX METHODES QUALITATIVES
+ CRI 3318	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES

BLOC 81 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

CONNAISSANCES CRIMINOLOGIQUES

CRI 1050	3 AH 1 js	SOCIOCriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHOCriminologie
CRI 1401	3 A 2 j	CRIMINO. APPLIQUEE ET INSTITUTIONS
CRI 1410	3 A 1 j	PENOLOGIE
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
+ CRI 2455	3 A 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 1
CRI 2730	3 AH 1 j	VICTIMOLOGIE
+ CRI 3051	3 H 1 j	SOCIOCriminologie 2
+ CRI 3161	3 H 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 2
CRI 3201	3 A 1 j	DROITS DE LA PERSONNE ET CRIMINOLOG.
+ CRI 3203	3 H 1 j	INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION
CRI 3301	3 H 1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA POLICE
CRI 3305	3 A 1 j	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3361	3 A 1 j	PREVENTION DU CRIME
CRI 3411	3 H 1 j	MESURES PENALES POUR ADULTES
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
+ CRI 3465	3 H 1 j	PERSONNALITE CRIMINELLE 2
+ CRI 3495	3 A 1 j	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
CRI 3540	3 H 1 j	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
CRI 3545	3 A 1 j	NORMES LEGALES ET POUVOIR
CRI 3820	3 H 1 j	MESURES POUR JEUNES CONTREVENANTS
CRI 3900	3 A 1 j	JUSTICE DES MINEURS
CRI 3900D	3 AH 1 js	JUSTICE DES MINEURS
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Le bloc 81 B s'adresse aux étudiants qui s'intéressent à l'analyse criminologique, le bloc 81 C à ceux qui veulent une initiation générale à la criminologie. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Département de démographie

Programme 1-070-4-0 Version 02

Mineur en démographie J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 2200	3 AH 1 j	COLLECTE 1: SOURCES DES INFORMATIONS
+ DMO 2301	6 A 1 j	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE 1
+ DMO 2302	6 H 1 j	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE 2

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ DMO 2100	3 H 1 j	POPULATION CANADIENNE
+ DMO 3100	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE DU TIERS MONDE

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
+ DMO 2210	3 H 1 j	COLLECTE 2: ENQUETES DEMOGRAPHIQUES
DMO 2320	3 A 1 j	TECHNIQUES AUXILIAIRES 1
DMO 2330	3 A 1 j	TECHNIQUES AUXILIAIRES 2
+ DMO 2700	3 A 1 j	HIST. DE LA POPULAT.: IDEES ET FAITS
DMO 2710	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA DEMOGRAPHIE
+ DMO 3380	3 H 1 j	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE MATHEMATIQUE
+ DMO 3400	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ET POPULATION

+ DMO 3450	3 H 1 j	ECONOMIE ET POPULATION
+ DMO 3810	3 H 1 j	LA PLANIFICATION DES NAISSANCES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

Département d'études anglaises

Programme 1-135-1-0

Version 05

B.A. spécialisé en études anglaises J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
ANG 1001	3 AH 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 AH 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
+ ANG 2002	3 AH 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 2
ANG 2004	3 A 1 j	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY
ANG 2020	3 H 1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2031	3 A 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2032	3 H 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2
ANG 3000	3 A 1 j	SENIOR SEMINAR

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LA LANGUE		
LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
+ LNG 2390	3 H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
L'ECRITURE		
ANG 1011	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
INITIATION A LA LITTÉRATURE		
* ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
* ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
* ANG 1300	3 AE 1 js	CANADIAN POETRY
* ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
* ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
* ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
* ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 30 CR.
LITTÉRATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE		
* ANG 2092	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCEUR
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
* + ANG 2114	3 H 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800

ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 A 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 A 1 j	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 H 1 j	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2310	3 H 1 j	FORMS OF FICTION 2
ANG 2361	3 A 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

SUJETS SPECIAUX

ANG 1940	3 A 1 j	LA DIFFERENCE EN SEXUALITE
ANG 1950	3 H 1 j	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 1960	3 H 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANG 1970	3 H 1 j	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
+ ANG 2053	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
ANG 2250	3 A 1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
ANG 2290	3 A 1 j	THE ENGLISH SONG
ANG 2370	3 H 1 j	FREUD AND LITERATURE
+ LNG 2030	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
+ LNG 2040	3 H 1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
+ LNG 2131	3 H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
+ LNG 2430	3 H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

CIN 2010	3 A 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
+ GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HEB 2118	3 A 1 j	LITTERATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 E 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme spécialisé que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Programme 1-135-2-0

Version 05

Majeur en études anglaises

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
ANG 1001	3 AH 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 AH 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
+ ANG 2002	3 AH 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 2

ANG 2020	3 H 1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
ANG 2031	3 A 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 1
ANG 2032	3 H 1 j	HISTORY OF BRITISH LITERATURE 2

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LA LANGUE

LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
+ LNG 2390	3 H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

L'ECRITURE

ANG 1011	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1300	3 AE 1 js	CANADIAN POETRY
ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

ANG 2092	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCEUR
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
+ ANG 2114	3 H 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 A 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 A 1 j	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 H 1 j	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2310	3 H 1 j	FORMS OF FICTION 2
ANG 2361	3 A 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

SUJETS SPECIAUX

ANG 1940	3 A 1 j	LA DIFFERENCE EN SEXUALITE
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 1960	3 H 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANG 1970	3 H 1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
ANG 2004	3 A 1 j	INTRODUCTION TO LITERARY THEORY
+ ANG 2053	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
ANG 2250	3 A 1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE

* ANG 2290	3 A 1 j	THE ENGLISH SONG
* ANG 2370	3 H 1 j	FREUD AND LITERATURE
ANG 3000	3 A 1 j	SENIOR SEMINAR
+ LNG 2030	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2040	3 H 1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
+ LNG 2131	3 A 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
* + LNG 2430	3 H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

CIN 2010	3 A 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
* + GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGEDIE ET LA COMEDIE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
* HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HEB 2118	3 A 1 js	LITTERATURE, TRADITION ET RELIGION
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 E 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES

Les cours ANG 1011 et 1012 ne sont recevables dans le programme de majeur que s'ils sont réussis avec au moins la note B ; pour ce qui est de ANG 1013, il faudra au moins C+.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Programme 1-135-4-0		Version 03
Mineur en études anglaises		J
Ce programme totalise 6 crédits obligatoires et 24 à option.		

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 6 CR.

INTRODUCTION A LA DISCIPLINE

ANG 1001	3 AH 1 j	INTRODUCTION TO POETRY 1
ANG 1033	3 AH 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

LA LANGUE

LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2390	3 H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

L'ECRITURE

ANG 1011	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.

INITIATION A LA LITTERATURE

* ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
* ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
* ANG 1300	3 AE 1 js	CANADIAN POETRY
* ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1

ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
* ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
* ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
* ANG 1400	3 A 1 j	CULTURE OF THE U.S. (1940-)
* ANG 1405	3 A 1 j	CULTURE OF ENGLISH CANADA (1929-)
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 72 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

* ANG 2092	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCEUR
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
* + ANG 2114	3 H 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY
ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
* ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 A 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
* ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
* ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
* ANG 2182	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
* ANG 2250	3 A 1 j	THE BIBLE AND ENGLISH LITERATURE
* ANG 2290	3 A 1 j	THE ENGLISH SONG
* ANG 2310	3 H 1 j	FORMS OF FICTION 2
* ANG 2361	3 A 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
* ANG 2370	3 H 1 j	FREUD AND LITERATURE
* ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

Programme 1-136-4-0		version 00
Mineur en langue et civilisations anglaises		J
Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 30 à option.		

BLOC 73 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LANGUE PARLEE

* ANG 1850	6 AH 1 j	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 2051	3 AHE 1 js	ANGLAIS AVANCE 1
* ANG 2052	3 H 1 j	ANGLAIS AVANCE 2
+ ANG 2053	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUE ECRITE

ANG 1011	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 1
+ ANG 1012	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CIVILISATIONS ANGLOPHONES

ANG 1021	3 A 1 j	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H 1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
* ANG 1023	3 A 1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE PAYS ANGLOPHONES

HST 1043	3 H 1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
----------	---------	-------------------------------------

HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2262	3 E 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

INITIATION A LA LITTÉRATURE

ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA
GEO 3462	3 A 1 j	THEME REGIONAL
HAR 2082	3 H 1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 3500	3 A 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
POL 1953	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise doit remplacer les 6 crédits du Bloc A, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs B, E ou F.

Département d'études françaises

Programme 1-145-1-0 Version 13

B.A. spécialisé en études françaises

Ce programme totalise 30 crédits, obligatoires, 51 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 21 CR.

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
+ FRA 1004	6 AH 2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
+ FRA 1012	6 A 2 js	ETUDES DE TEXTES
FRA 1030	3 AH 1 js	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 1

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS

FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANCAIS AUJOURD'HUI
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
+ FRA 1031	3 H 1 j	GRAMMAIRE DU FRANCAIS 2
FRA 1091	3 AH 1 js	CREATION LITTERAIRE 1
FRA 1300	3 A 1 js	HUMANISMES
FRA 1301	3 A 1 js	CLASSICISMES
FRA 1302	3 H 1 js	MODERNISMES
FRA 1602	3 H 1 j	CLASSIQUES DE LA POESIE QUEBECOISE
FRA 1603	3 A 1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUEBECOIS
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTÉRATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE

LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 A 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

BLOC 73 C OBLIGATOIRE

9 CR.

LECTURES CRITIQUES

+ FRA 2000	3 A 2 j	THEORIES ET METHODES CRITIQUES
+ FRA 2001	3 A 2 j	PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA 2002	3 A 2 j	LES ECRIVAINS ET LA LANGUE

BLOC 73 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTÉRATURE FRANÇAISE AVANT 1800

FRA 2100	3 A 1 j	LITTÉRATURE MIEUX ÉVALUÉE 1
FRA 2101	3 H 1 j	LITTÉRATURE MIEUX ÉVALUÉE 2
FRA 2120	3 A 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2122	3 H 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA 2123	3 A 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 3
FRA 2200	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 1
FRA 2201	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 2
FRA 2202	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 3
FRA 2300	3 AH 1 js	LITTÉRATURE DU 18 ^E SIÈCLE 1
FRA 2301	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 18 ^E SIÈCLE 2
FRA 2303	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 18 ^E SIÈCLE 3

BLOC 73 E OPTION

MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTÉRATURE FRANÇAISE APRES 1800

FRA 2401	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 19 ^E SIÈCLE 1
FRA 2402	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 19 ^E SIÈCLE 2
FRA 2403	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 19 ^E SIÈCLE 3
FRA 2404	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 19 ^E SIÈCLE 4
FRA 2405	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 19 ^E SIÈCLE 5
FRA 2502	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 1
FRA 2503	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 2
FRA 2504	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 3
FRA 2505	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 4
FRA 2506	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 5
FRA 2507	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 20 ^E SIÈCLE 6

BLOC 73 F OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTÉRATURE QUEBÉCOISE

FRA 2604	3 A 1 s	NOUVELLE ET CONTE QUEBÉCOIS
FRA 2605	3 A 1 js	ÉCRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBÉCOIS
FRA 2607	3 A 1 j	LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUEBEC
FRA 2608	3 H 1 js	POÉSIE QUEBÉCOISE 1
FRA 2609	3 A 1 js	POÉSIE QUEBÉCOISE 2
FRA 2610	3 H 1 js	LITTÉRATURE QUEBÉCOISE DU 19 ^E SIÈCLE
FRA 2611	3 A 1 js	ROMAN QUEBÉCOIS 1
FRA 2612	3 H 1 js	ROMAN QUEBÉCOIS 2
FRA 2613	3 H 1 js	ROMAN QUEBÉCOIS 3
FRA 2614	3 H 1 js	THÉÂTRE QUEBÉCOIS

BLOC 73 G OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

LITTÉRATURE FRANCOPHONE

FRA 2808	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2809	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 2810	3 E 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
FRA 2811	3 H 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
FRA 2812	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5

BLOC 73 H OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

THEORIES ET METHODES CRITIQUES

FRA 3003	3 H 1 js	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES
FRA 3015	3 H 1 j	LITTÉRATURE ET ANTHROPOLOGIE
FRA 3016	3 H 1 js	NARRATOLOGIE
FRA 3017	3 AH 1 js	LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ
FRA 3019	3 AH 1 js	LITTÉRATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3022	3 A 1 j	THÉMATIQUE
FRA 3023	3 A 1 js	ÉDITION CRIT. ET GÉNÉTIQUE TEXTUELLE

FRA 3024	3 A 1 j	QUESTIONS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE
FRA 3025	3 A 1 j	LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
FRA 3026	3 A 1 j	LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BLOC 73 I OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

RECHERCHES

FRA 3815	3 AH 1 js	L'ÉDITION: HISTORIQUE
+ FRA 3816	3 AHE 1 j	L'ÉDITION: RECHERCHES ET TRAVAUX
FRA 3822	3 A 1 js	AUTEUR QUEBÉCOIS 1
FRA 3823	3 H 1 js	AUTEUR QUEBÉCOIS 2
FRA 3824	3 H 1 js	AUTEUR QUEBÉCOIS 3
FRA 3831	3 A 1 j	LITTÉRATURE FÉMININE 1
FRA 3832	3 A 1 j	LITTÉRATURE FÉMININE 2
FRA 3833	3 H 1 j	LITTÉRATURE FÉMININE 3
FRA 3842	3 H 1 js	AUTEUR FRANÇAIS 1
FRA 3843	3 A 1 js	AUTEUR FRANÇAIS 2
FRA 3844	3 H 1 js	AUTEUR FRANÇAIS 3
FRA 3861	3 A 1 js	LITTÉR. DU QUÉBEC: GROUPES CULTURELS
FRA 3876	3 H 1 j	QUESTIONS DE THÉÂTRE 1
FRA 3877	3 H 1 js	QUESTIONS DE THÉÂTRE 2
FRA 3878	3 A 1 js	QUESTIONS DE ROMAN
FRA 3879	3 H 1 j	QUESTIONS DE POÉSIE
FRA 3886	3 A 1 js	GENRES 1
FRA 3887	3 A 1 js	GENRES 2
FRA 3888	3 H 1 js	GENRES 3
FRA 3891	3 A 1 j	CRÉATION LITTÉRAIRE 2
FRA 3892	3 A 1 js	CRÉATION LITTÉRAIRE 3

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

AUTRES LITTÉRATURES, PHILOSOPHIE, SCIENCES HUMAINES

ALL 2231	3 H 1 j	LITTÉRATURE ALLEMANDE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
ANG 1950	3 H 1 js	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
* ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ÉTUDES BIBLIQUES
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. À LA LITTÉRATURE CHINOISE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
COM 1300	3 AH 1 j	THÉORIES DE LA COMMUNICATION
+ ESP 1325	3 H 1 j	INTRO. À LA LITT. HISPANO-AMÉRICAINE
+ GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
GRM 1001	3 H 1 js	LITTÉRATURE NEO-HÉLÉNIQUE
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE À FLORENCE
HAR 1130	3 H 1 j	L'ÉCOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION À L'ART MODERNE
* HAR 3040	3 A 1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
* HAR 3100	3 H 1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 À 1715
* HAR 3250	3 H 1 j	LE ROMANTISME
HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19 ^E SIÈCLE
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
* HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2261	3 H 1 j	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANCIEN RÉGIME
HST 2267	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2904	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC CONTEMPORAIN
ITL 2160	3 A 1 s	CINÉMA ET LITTÉRATURE APRES 1945
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. À LA LITTÉRATURE JAPONAISE
LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. À LA LITTÉRATURE COMPAREE
LNG 1050	3 AH 1 j	T.P.: INITIATION À L'ANCIEN FRANÇAIS
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THÉORIQUES, MÉTHODOLOGIQUES
* LNG 2170	3 A 1 j	PRINC. LING., ENS. FRAN. LANG. MAT.
+ LNG 3610	3 A 1 j	HISTOIRE DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
+ LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE

PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2180	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2610	3 H 1 j	LE 18 ^E SIÈCLE FRANÇAIS
PHI 3010	3 H 1 j	PHILOSOPHIE ET ÉCRITURE
PHI 3250	3 A 1 j	ESTHÉTIQUE DE LA LITTÉRATURE
RUS 3089	3 A 1 s	APERÇU DE LA LITTÉRATURE RUSSE 1
RUS 3094	3 H 1 js	APERÇU DE LA LITTÉRATURE RUSSE 2
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ÉTHNIQUES
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Les cours des autres blocs sont suivis en troisième année, ainsi que deux cours au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Programme 1-145-2-0

Version 12

Majeur en études françaises

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 21 CR.

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ÉTUDES LITTÉRAIRES
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
+ FRA 1004	6 AH 2 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
+ FRA 1012	6 A 2 js	ÉTUDES DE TEXTES
FRA 1030	3 AH 1 js	GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 1

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS

FRA 1011	3 A 1 j	LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
+ FRA 1031	3 H 1 j	GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 2
FRA 1091	3 AH 1 js	CRÉATION LITTÉRAIRE 1
FRA 1300	3 A 1 js	HUMANISMES
FRA 1301	3 A 1 js	CLASSICISMES
FRA 1302	3 H 1 js	MODERNISMES
FRA 1602	3 H 1 j	CLASSIQUES DE LA POÉSIE QUÉBÉCOISE
FRA 1603	3 A 1 js	CLASSIQUES DU ROMAN QUÉBÉCOIS
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DEPUIS 1960
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THÉÂTRE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 A 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

BLOC 73 C OBLIGATOIRE 9 CR.

LECTURES CRITIQUES

+ FRA 2000	3 A 2 j	THÉORIES ET MÉTHODES CRITIQUES
+ FRA 2001	3 A 2 j	PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA 2002	3 A 2 j	LES ÉCRIVAINS ET LA LANGUE

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

LITTÉRATURE FRANÇAISE AVANT 1800

FRA 2100	3 A 1 j	LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 1
FRA 2101	3 H 1 j	LITTÉRATURE MÉDIÉVALE 2
FRA 2120	3 A 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2122	3 H 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA 2123	3 A 1 js	LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 3
FRA 2200	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 1
FRA 2201	3 A 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 2
FRA 2202	3 H 1 js	LITTÉRATURE DU 17 ^E SIÈCLE 3
FRA 2300	3 AH 1 js	LITTÉRATURE DU 18 ^E SIÈCLE 1

FRA 2301 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 18^E SIÈCLE 2
FRA 2303 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 18^E SIÈCLE 3

BLOC 73 E **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.**

LITTÉRATURE FRANÇAISE APRES 1800

FRA 2401 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 1
FRA 2402 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 2
FRA 2403 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 3
FRA 2404 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 4
FRA 2405 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 5
FRA 2502 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 1
FRA 2503 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 2
FRA 2504 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 3
FRA 2505 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 4
FRA 2506 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 5
FRA 2507 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 6

BLOC 73 F **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.**

LITTÉRATURE QUEBÉCOISE

FRA 2604 3 A 1 s NOUVELLE ET CONTE QUEBÉCOIS
FRA 2605 3 A 1 js ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606 3 AH 1 js L'ESSAI QUEBÉCOIS
FRA 2607 3 A 1 j LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUÉBEC
FRA 2608 3 H 1 js POÉSIE QUEBÉCOISE 1
FRA 2609 3 A 1 js POÉSIE QUEBÉCOISE 2
FRA 2610 3 H 1 js LITTÉRATURE QUEBÉCOISE DU 19^E SIÈCLE
FRA 2611 3 A 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 1
FRA 2612 3 H 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 2
FRA 2613 3 H 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 3
FRA 2614 3 H 1 js THÉÂTRE QUEBÉCOIS

BLOC 73 G **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.**

LITTÉRATURE FRANCOPHONIE

FRA 2808 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2809 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 2810 3 E 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
FRA 2811 3 H 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
FRA 2812 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 73 A et B, ainsi qu'à un cours au choix puis, en deuxième année, aux cours des blocs 73 C, D, E, F et G. Dans les blocs D et E, il doit choisir des cours portant sur des périodes littéraires différentes. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Programme 1-145-4-0 **Version 06**
Mineur en études françaises **JS**

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A **OBLIGATOIRE** **12 CR.**

LECTURE ET ANALYSE : OUTILS FONDAMENTAUX

+ FRA 1004 6 AH 2 js PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
+ FRA 1012 6 A 2 js ETUDES DE TEXTES

BLOC 73 B **OPTION** **MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.**

PANORAMA DES ETUDES LITTERAIRES FRANCOPHONES

FRA 1000 3 A 2 js INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1003 3 A 2 js HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
FRA 1011 3 A 1 j LE FRANÇAIS AUJOURD'HUI
FRA 1013 3 H 1 j LA REDACTION
FRA 1030 3 AH 1 js GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 1
+ FRA 1031 3 H 1 j GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 2

FRA 1091 3 AH 1 js CREATION LITTÉRAIRE 1
FRA 1300 3 A 1 js HUMANISMES
FRA 1301 3 A 1 js CLASSICISMES
FRA 1302 3 H 1 js MODERNITES
FRA 1602 3 H 1 j CLASSIQUES DE LA POÉSIE QUÉBÉCOISE
FRA 1603 3 A 1 js CLASSIQUES DU ROMAN QUÉBÉCOIS
FRA 17000 3 AH 1 js LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DEPUIS 1960
FRA 1701 3 A 1 js HISTOIRE DU THÉÂTRE
+ FRA 2000 3 A 2 j THÉORIES ET MÉTHODES CRITIQUES
+ FRA 2001 3 A 2 j PROGRAMME DE LECTURES CRITIQUES
FRA 2002 3 A 2 j LES ÉCRIVAINS ET LA LANGUE
FRA 2100 3 A 1 j LITTÉRATURE MÉDÉVALE 1
FRA 2101 3 H 1 j LITTÉRATURE MÉDÉVALE 2
FRA 2120 3 A 1 js LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 2122 3 H 1 js LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 2
FRA 2123 3 A 1 js LITTÉRATURE DE LA RENAISSANCE 3
FRA 2200 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 17^E SIÈCLE 1
FRA 2201 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 17^E SIÈCLE 2
FRA 2202 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 17^E SIÈCLE 3
FRA 2300 3 AH 1 js LITTÉRATURE DU 18^E SIÈCLE 1
FRA 2301 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 18^E SIÈCLE 2
FRA 2303 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 18^E SIÈCLE 3
FRA 2401 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 1
FRA 2402 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 2
FRA 2403 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 3
FRA 2404 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 4
FRA 2405 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 19^E SIÈCLE 5
FRA 2502 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 1
FRA 2503 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 2
FRA 2504 3 A 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 3
FRA 2505 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 4
FRA 2506 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 5
FRA 2507 3 H 1 js LITTÉRATURE DU 20^E SIÈCLE 6
FRA 2604 3 A 1 s NOUVELLE ET CONTE QUEBÉCOIS
FRA 2605 3 A 1 js ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606 3 AH 1 js L'ESSAI QUEBÉCOIS
FRA 2607 3 A 1 j LA LITTÉRATURE PERSONNELLE AU QUÉBEC
FRA 2608 3 H 1 js POÉSIE QUEBÉCOISE 1
FRA 2609 3 A 1 js POÉSIE QUEBÉCOISE 2
FRA 2610 3 H 1 js LITTÉRATURE QUEBÉCOISE DU 19^E SIÈCLE
FRA 2611 3 A 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 1
FRA 2612 3 H 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 2
FRA 2613 3 H 1 js ROMAN QUEBÉCOIS 3
FRA 2614 3 H 1 js THÉÂTRE QUEBÉCOIS
FRA 2808 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2809 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
FRA 2810 3 E 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 3
FRA 2811 3 H 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 4
FRA 2812 3 A 1 js OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 5
LNG 1035 3 AH 1 j NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060 3 A 1 j STYLISTIQUE
LNG 1125 3 A 1 j TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle FRA.

Département de géographie

Programme 1-155-1-0

Version 15

B.Sc. spécialisé en géographie environnementale J

L'orientation **Environnement physique** comprend les segments 01 et 81, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

L'orientation **Environnement humain** comprend les segments 01 et 82, avec 63 crédits obligatoires, 21 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 27 CR.

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
+ GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 AH 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

BLOC 01 B OBLIGATOIRE 12 CR.

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
+ GEO 2312	3 H 1 j	GESTION DES RESSOURCES
+ GEO 3312	3 H 1 j	ETUDES D'IMPACTS
GEO 3322	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DE LA SANTE ET ENVIRONNEMENT.

BLOC 01 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

TECHNIQUES

+ GEO 2512	3 AH 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
+ GEO 2522	3 AH 1 j	TELEDETECTION NUMERIQUE

BLOC 01 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

METHODOLOGIE

GEO 3512	3 H 1 j	RECHERCHE EN GEOGRAPHIE HUMAINE
GEO 3522	3 H 1 j	RECHERCHE EN GEOGRAPHIE PHYSIQUE

SEGMENT 81 PROPRE A L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

BLOC 81 A OBLIGATOIRE 18 CR.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE
GEO 3112	3 AH 1 j	GEOMORPHOLOGIE
+ GEO 3122	3 H 1 j	PEDOLOGIE
+ GEO 3132	3 A 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GEO 3142	3 A 1 j	HYDROLOGIE

BLOC 81 B OBLIGATOIRE 6 CR.

TERRAINS

GEO 2182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
+ GEO 3182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 2

BLOC 81 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
+ GEO 3212	3 H 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
+ GEO 3222	3 H 1 j	TRANSPORT ET RESEAUX GEOGRAPHIQUES
+ GEO 3232	3 A 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE

BLOC 81 Y OPTION

COMPLEMENT DE FORMATION

BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
DRT 3304	3 AHE 1 js	DRIT. DE L'ENVIRONNEMENT
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
+ GLG 2951	3 H 1 j	MATERIAUX TERRESTRES
+ GLG 3951	3 H 1 j	GEOLOGIE SEDIMENTAIRE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE
URB 3111	3 AHE 1 j	URB OPERATIONNEL & GESTION DE PROJET

SEGMENT 82 PROPRE A L'ORIENTATION ENVIRONNEMENT HUMAIN

BLOC 82 A OBLIGATOIRE 18 CR.

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
+ GEO 3212	3 H 1 j	GRANDES REGIONS METROPOLITAINES
+ GEO 3222	3 H 1 j	TRANSPORT ET RESEAUX GEOGRAPHIQUES
+ GEO 3232	3 A 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE

BLOC 82 B OBLIGATOIRE 6 CR.

TERRAINS

GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1
+ GEO 3282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 2

BLOC 82 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE
GEO 3112	3 AH 1 j	GEOMORPHOLOGIE
+ GEO 3122	3 H 1 j	PEDOLOGIE
+ GEO 3132	3 A 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GEO 3142	3 A 1 j	HYDROLOGIE

BLOC 82 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

GEOGRAPHIE REGIONALE

GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 j	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 A 1 j	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 A 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 82 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

COMPLEMENT DE FORMATION

ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1982	3 AE 1 js	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DRT 3304	3 AHE 1 js	DRIT. DE L'ENVIRONNEMENT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1001	6 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
URB 1287	3 AHE 1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS
URB 2332	3 AHE 1 j	ECONOMIE ET AMENAGEMENT
URB 3111	3 AHE 1 j	URB OPERATIONNEL & GESTION DE PROJET

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Programme 1-155-2-0 Version 09
Majeur en géographie J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
FONDEMENTS		
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 AH 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

BLOC 80 B	OBLIGATOIRE	6 CR.
ENVIRONNEMENT		
GEO 1312	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
+ GEO 2312	3 H 1 j	GESTION DES RESSOURCES

BLOC 80 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
TECHNIQUE ET GEOGRAPHIE QUANTITATIVE		
+ GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
+ GEO 2512	3 AH 1 j	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
+ GEO 2522	3 AH 1 j	TELEDETECTION NUMERIQUE

BLOC 80 D	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE		
GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE
GEO 2182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
GEO 3112	3 AH 1 j	GEOMORPHOLOGIE

BLOC 80 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
ENVIRONNEMENT HUMAIN		
GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1

BLOC 80 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
GEOGRAPHIE REGIONALE		
GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 j	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 A 1 j	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 A 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 80 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
COMPLEMENT DE FORMATION		
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
CHM 1963	3 A 1 j	CHIMIE GENERALE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
PHY 1990	3 H 1 j	PHYSIQUE ET GEOGRAPHIE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Programme 1-155-4-0 Version 05
Mineur en géographie J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
FONDEMENTS		
GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1312	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 80 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEOGRAPHIE REGIONALE		
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA
GEO 3412	3 H 1 j	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 A 1 j	L'ASIE DU SUD-EST
GEO 3452	3 H 1 j	L'EUROPE
GEO 3462	3 A 1 j	THEME REGIONAL

BLOC 80 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
TECHNIQUES		
GEO 1512	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 1
+ GEO 1522	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 2
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 AH 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

Département de géologie

Programme 1-160-1-0 Version 12
B.Sc. spécialisé en géologie J

Ce programme totalise 64 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	64 CR.
CHM 1971	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1 POUR GEOLOGUES
+ CHM 1972	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2 POUR GEOLOGUES
+ GLG 1000	1 H 1 j	INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE TERRAIN
GLG 1031	3 A 1 j	MINERALOGIE
+ GLG 1045	4 H 1 j	PETROGRAPHIE
+ GLG 1065	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
GLG 1112	4 H 1 j	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 1315	2 A 1 j	PHYSIQUE DU GLOBE
GLG 1421	1 H 1 j	PLANIMETRIE GEOLOGIQUE
GLG 1500	1 A 1 j	GEOMETRIE COTEE
+ GLG 2070	3 A 1 j	SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 2076	4 A 1 j	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2160	4 A 1 j	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2170	2 H 1 j	TECTONIQUE
+ GLG 2415	3 H 1 j	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2510	1 H 1 j	CAMP DE LEVES GEOLOGIQUES
+ GLG 2515	3 H 1 j	PRINCIPES DE GEOCHIMIE
+ GLG 3050	2 A 1 j	CAMP DE LEVES GEOLOGIQUES, GEOPHYS.
+ GLG 3060	3 A 1 j	PRINCIPES DE STRATIGRAPHIE
+ GLG 3091	6 A 2 j	GEOLOGIE HISTORIQUE ET DU CONTINENT
+ GLG 3266	4 A 1 j	GISEMENTS METALLIFERES

MAT 1975	3 H 1 j	STATISTIQUE POUR GEOLOGUES
MAT 1992	3 A 1 j	CALCUL POUR GEOLOGUES

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 17 CR.
BIO 2041	3 A 1 j		INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
+ BIO 2042	3 H 1 j		COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
+ GLG 2355	3 H 1 j		INTRODUC. A LA GEOPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 3076	4 A 1 j		SYSTEMES IGNEES ET METAMORPHIQUES
+ GLG 3105	1 H 1 j		BIBLIOGRAPHIE
+ GLG 3170	3 H 1 j		TECTONOPHYSIQUE
+ GLG 3205	2 H 1 j		GEOLOGIE DU PETROLE
+ GLG 3210	3 H 1 j		LE PRECAMBRIEN
+ GLG 3271	4 H 1 j		GEOCHIMIE: EXPLORATION ET ENVIRONNE.
+ GLG 3276	3 A 1 j		GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3280	3 H 1 j		GITOLOGIE
+ GLG 3300	2 H 1 j		PHOTOGEOLOGIE
+ GLG 3420	3 AH 1 j		HYDROGEOLOGIE
+ GLG 3435	2 A 1 j		GEOLOGIE GLACIAIRE
+ GLG 3445	3 H 1 j		GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3450	1 E 1 j		CAMP - GEOSCIENCES ENVIRONNEMENTALES
+ GLG 3500	4 AH 1 j		PROJET DE FIN D'ETUDES
+ GLG 3516	3 H 1 j		GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
+ GLG 3600	3 A 1 j		INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1810	3 AHE 1 js		INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ IFT 1963	3 AH 1 j		PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1990	3 AH 1 js		INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js		INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1 js		VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
DMO 1000	3 AH 1 js		ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1000	3 H 1 s		LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1110	3 AH 1 j		MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j		MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1 j		L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1 j		ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
GEO 1212	3 A 1 j		L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j		LE SYSTEME MONDE
GEO 1312	3 AH 1 j		GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 j		GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
LNG 1035	3 AH 1 j		NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 A 1 j		STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 j		INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1 j		PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1600	3 H 1 j		DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
REI 1951	3 AHE 1 js		ADMINISTRATION, ORGANISA.: PRINCIPES
REI 1952	3 AHE 1 js		INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix.

Programme 1-160-2-0

Version 10

Majeur en géologie

Ce programme totalise 34 crédits obligatoires, 20 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	34 CR.
CHM 1971	2 A 1 j		CHIMIE PHYSIQUE 1 POUR GEOLOGUES
+ CHM 1972	2 H 1 j		CHIMIE PHYSIQUE 2 POUR GEOLOGUES
+ GLG 1000	1 H 1 j		INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE TERRAIN
GLG 1031	3 A 1 j		MINERALOGIE
+ GLG 1045	4 H 1 j		PETROGRAPHIE
+ GLG 1065	3 A 1 j		INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
+ GLG 1315	2 A 1 j		PHYSIQUE DU GLOBE
GLG 1421	1 H 1 j		PLANIMETRIE GEOLOGIQUE

GLG 1500	1 A 1 j	GEOMETRIE COTEE
+ GLG 2160	4 A 1 j	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2415	3 H 1 j	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2510	1 H 1 j	CAMP DE LEVES GEOLOGIQUES
+ GLG 2515	3 H 1 j	PRINCIPES DE GEOCHIMIE
+ GLG 2987	4 A 1 j	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 17 CR.
GLG 1112	4 H 1 j		PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2076	4 A 1 j		PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2170	2 H 1 j		TECTONIQUE
+ GLG 2355	3 H 1 j		INTRODUC. A LA GEOPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 3076	4 A 1 j		SYSTEMES IGNEES ET METAMORPHIQUES
+ GLG 3170	3 H 1 j		TECTONOPHYSIQUE
+ GLG 3210	3 H 1 j		LE PRECAMBRIEN
+ GLG 3266	4 A 1 j		GISEMENTS METALLIFERES
+ GLG 3276	3 A 1 j		GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3280	3 H 1 j		GITOLOGIE
+ GLG 3300	2 H 1 j		PHOTOGEOLOGIE
+ GLG 3420	3 AH 1 j		HYDROGEOLOGIE
+ GLG 3435	2 A 1 j		GEOLOGIE GLACIAIRE
+ GLG 3445	3 H 1 j		GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 3516	3 H 1 j		GEOCHIMIE ISOTOPIQUE
+ GLG 3600	3 A 1 j		INTRODUCTION A LA VOLCANOLOGIE
+ GLG 3983	3 H 1 j		EVOLUTION DU CONTINENT N.-AMERICAIN
MAT 1975	3 A 1 j		STATISTIQUE POUR GEOLOGUES
MAT 1992	3 A 1 j		CALCUL POUR GEOLOGUES

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1810	3 AHE 1 js		INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ IFT 1963	3 AH 1 j		PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
IFT 1990	3 AH 1 js		INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js		INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1 js		VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
DMO 1000	3 AH 1 js		ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
EAM 1000	3 H 1 s		LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1110	3 AH 1 j		MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j		MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1 j		L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1 j		ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
GEO 1212	3 A 1 j		L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j		LE SYSTEME MONDE
GEO 1312	3 AH 1 j		GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 j		GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
LNG 1035	3 AH 1 j		NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1060	3 A 1 j		STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 j		INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1 j		PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1600	3 H 1 j		DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
REI 1951	3 AHE 1 js		ADMINISTRATION, ORGANISA.: PRINCIPES
REI 1952	3 AHE 1 js		INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix.

Programme 1-160-4-0

Version 05

Mineur en géologie

Ce programme totalise 8 crédits obligatoires, 16 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	8 CR.
GLG 1031	3 A 1 j		MINERALOGIE
+ GLG 1315	2 A 1 j		PHYSIQUE DU GLOBE
GLG 1972	3 A 1 j		GEOLOGIE DU QUATERNAIRE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 16 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ GLG 1045	4 H 1	PETROGRAPHIE
+ GLG 1065	3 A 1	INTRODUCTION A LA PETROGRAPHIE
GLG 1112	4 H 1	PALEONTOLOGIE ET EVOLUTION
+ GLG 2070	3 A 1	SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 2076	4 A 1	PETROLOGIE IGNEE ET METAMORPHIQUE
+ GLG 2160	4 A 1	GEOLOGIE STRUCTURALE
+ GLG 2170	2 H 1	TECTONIQUE
+ GLG 2355	3 H 1	INTRODUC. A LA GEOPHYSIQUE APPLIQUEE
+ GLG 2415	3 H 1	PRINCIPES DE GEOMORPHOLOGIE
+ GLG 2515	3 H 1	PRINCIPES DE GEOCHIMIE
+ GLG 2987	4 A 1	STRATIGRAPHIE ET SEDIMENTOLOGIE
+ GLG 3276	3 A 1	GEOLOGIE MINIERE
+ GLG 3983	3 H 1	EVOLUTION DU CONTINENT N.-AMERICAIN

L'étudiant n'ayant jamais fait de cours de géologie doit s'inscrire à GLG 1952, qui sera comptabilisé comme un cours au choix. Ce mineur exige un minimum de trois trimestres.

Département d'histoire

Programme 1-165-1-0 Version 07

B.A. spécialisé en histoire

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
HST 1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1031	3 A 1	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST 1032	3 H 1	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	3 A 1	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1051	3 A 1	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
+ HST 2023	3 H 1	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
METHODOLOGIE		
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 2970	3 H 1	INTRO. A LA DEMOGRAPHIE HISTORIQUE
HGL 1011	3 A 1	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 2001	3 H 1	PALEOGRAPHIE
HST 2002	3 A 1	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 H 1	INITIAT. AUX METHODES QUANTITATIVES
HST 2005	3 A 1	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2013	3 AH 1	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
HST 2030	3 A 1	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE		
* HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
* HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
* HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MINOENS A CHERONEE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
* HST 2150	3 E 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE		
HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 AE 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 AE 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 A 1	LE MONDE MEDITERRANEEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 A 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LES AMERIQUES		
HST 1043	3 H 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 2351	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2360	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
CANADA - QUEBEC		
HST 2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AH 1	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 H 1	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
HISTOIRE DES SCIENCES		
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 H 1	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE
HST 2522	3 H 1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2551	3 A 1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE		
HST 2605	3 A 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2606	3 E 1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2619	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A 1	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H 1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.
COURS THEMATIQUES		
HST 3105	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST 3108	3 A 1	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3111	3 H 1	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME
HST 3125	3 A 1	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
* HST 3126	3 H 1	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A 1	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3130	3 A 1	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3187	3 A 1	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16E S.
HST 3205	3 H 1	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
HST 3206	3 A 1	RELIGION ET SOCIETE: EPOQUE MODERNE
HST 3220	3 H 1	FRANCE CONTEMPOR.: ECONOMIE, SOCIETE
* HST 3245	3 A 1	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIETE

HST 3256	3 H 1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
HST 3257	3 A 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE
HST 3351	3 H 1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
HST 3352	3 H 1 j	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE
HST 3360	3 H 1 j	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS
HST 3361	3 A 1 j	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 A 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3426	3 H 1 j	SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3460	3 A 1 j	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 H 1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3476	3 A 1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
HST 3561	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIETES
HST 3562	3 H 1 j	SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3591	3 A 1 j	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3593	3 H 1 j	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC
HST 3600	3 A 1 j	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPARÉE
HST 3610	3 H 1 j	HISTOIRE URBAINE

BLOC 71 N OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

TUTORAT

HST 3700	3 AHE 1 j	LECTURES DIRIGÉES
HST 3710	3 AHE 1 j	RECHERCHE POUR LA COLLECTIVITÉ
HST 3720	3 AHE 1 j	RECHERCHE EN ARCHIVES
HST 3741	3 E 1 j	VOYAGE D'ÉTUDES

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
CRI 1950	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1400	3 A 1 j	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
FRA 1030	3 AH 1 js	GRAMMAIRE DU FRANÇAIS 1
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTÈME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUÉBEC
GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
IFT 1931	3 AHE 1 s	FICHIERS ET BASES DE DONNÉES: INIT.
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 2580	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLÉAIRES ET SOCIÉTÉ
POL 1951	3 AHE 1 js	ÉLÉMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUÉBEC
REL 1109	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUÉBEC
REL 1200	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Programme 1-165-2-0

Version 09

Majeur en histoire

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
HST 1010	3 A 1 j	MÉTHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ
HST 1032	3 H 1 j	HISTOIRE DU MOYEN ÂGE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1051	3 A 1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
+ HST 2023	3 H 1 j	INTRODUC. A LA DISCIPLINE HISTORIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
Méthodologie		
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 2970	3 H 1 j	INTRO. A LA DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHÉOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 2001	3 H 1 j	PALEOGRAPHIE
HST 2002	3 A 1 j	MÉTHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2004	3 H 1 j	INITIAT. AUX MÉTHODES QUANTITATIVES
HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2013	3 AH 1 j	HISTOIRE ET MUSÉOLOGIE
HST 2030	3 A 1 j	ANALYSE DE TEXTES

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
Antiquité - Moyen Âge - Renaissance		
* HST 2105	3 A 1 j	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
* HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
* HST 2110	3 A 1 j	HIST. GRECQUE DES MINOENS A CHERONÉE
HST 2113	3 A 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1 j	LE MOYEN ÂGE EUROPÉEN 5E-10E SIÈCLE
HST 2126	3 H 1 j	LE MOYEN ÂGE EUROPÉEN 10E-15E SIÈCLE
HST 2127	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN ÂGE
* HST 2150	3 E 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1 j	L'EUROPE AU 16E SIÈCLE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
Europe Moderne et Contemporaine		
HST 2211	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPÉRIALE
HST 2212	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'UNION SOVIÉTIQUE
HST 2253	3 A 1 j	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 AE 1 j	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1 j	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ANCIEN RÉGIME
HST 2262	3 E 1 j	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1 j	L'EUROPE DU NORD A L'ÉPOQUE MODERNE
HST 2275	3 AE 1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 A 1 j	LE MONDE MÉDITERRANÉEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A 1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIÈCLES
HST 2294	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
LES AMÉRIQUES		
HST 1043	3 H 1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS
HST 1044	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'AMÉRIQUE LATINE
HST 2351	3 A 1 j	AMÉRIQUE LATINE A L'ÉPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1 j	AMÉRI. LATINE DEPUIS L'INDÉPENDANCE
HST 2360	3 A 1 j	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
CANADA - QUÉBEC		
HST 2400	3 H 1 j	AMÉRINDIENS ET EUROPÉENS EN AMÉRIQUE
HST 2418	3 AH 1 j	NOUVELLE-FRANCE

HST 2426	3 H 1	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

Programme 1-165-4-0

Version 04

Mineur en histoire

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 H **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

HISTOIRE DES SCIENCES

HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 H 1	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE
HST 2522	3 H 1	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2551	3 A 1	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 71 I **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

OUVERTURE SUR LE MONDE

HST 2605	3 A 1	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2606	3 E 1	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2619	3 A 1	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H 1	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A 1	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H 1	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A 1	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

BLOC 71 J **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.**

COURS THEMATIQUES

HST 3105	3 A 1	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST 3108	3 A 1	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3111	3 H 1	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME
HST 3125	3 A 1	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
HST 3126	3 H 1	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A 1	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3130	3 A 1	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3187	3 A 1	REFORME ET CONTRE-REFORME AU 16E S.
HST 3205	3 H 1	LES MENTALITES A L'EPOQUE MODERNE
HST 3206	3 A 1	RELIGION ET SOCIETE: EPOQUE MODERNE
HST 3220	3 H 1	FRANCE CONTEMPOR.: ECONOMIE, SOCIETE
HST 3245	3 A 1	GRANDE-BRETAGNE: POLITIQUE, SOCIETE
HST 3256	3 H 1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
HST 3257	3 A 1	RELATIONS INTERNATIONALES: EUROPE
HST 3351	3 H 1	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
HST 3352	3 H 1	FAMILLE, SOCIETE EN AMERIQUE LATINE
HST 3360	3 H 1	CULTURE ET SOCIETE AUX ETATS-UNIS
HST 3361	3 A 1	SOCIETE ET POUVOIR AUX ETATS-UNIS
HST 3420	3 A 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
HST 3426	3 H 1	SOCIO-ECONOMIE DU CANADA PRE-INDUST.
HST 3433	3 H 1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC
HST 3460	3 A 1	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC
HST 3475	3 H 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3476	3 A 1	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
HST 3561	3 A 1	SCIENCES ET SOCIETES
HST 3562	3 H 1	SCIENCES ET IMPERIALISMES
HST 3591	3 A 1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE EN EUROPE
HST 3593	3 H 1	MEDECINE, SANTE ET SOCIETE AU QUEBEC
HST 3600	3 A 1	COLLOQUE D'HISTOIRE COMPAREE
HST 3610	3 H 1	HISTOIRE URBAINE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

BLOC 75 B **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 24 CR.**

METHODOLOGIE ET SYNTHESE

HST 1010	3 A 1	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1043	3 H 1	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1044	3 H 1	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1903	3 A 1	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1	L'ANTIQUITE
HST 1932	3 HE 1	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES

BLOC 75 C **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

ANTIQUITE - MOYEN AGE - RENAISSANCE

HST 2105	3 A 1	HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT ANCIEN
HST 2108	3 H 1	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
HST 2109	3 H 1	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2110	3 A 1	HIST. GRECQUE DES MINDENS A CHERONEE
HST 2113	3 A 1	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 2125	3 A 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H 1	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
HST 2150	3 E 1	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2187	3 A 1	L'EUROPE AU 16E SIECLE

BLOC 75 D **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

EUROPE MODERNE ET CONTEMPORAINE

HST 2211	3 H 1	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2253	3 A 1	HISTOIRE D'ANGLETERRE, 1485-1776
HST 2256	3 AE 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2261	3 H 1	SOCIETE FRANCAISE D'ANCIEN REGIME
HST 2262	3 E 1	LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1776
HST 2267	3 A 1	HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE
HST 2272	3 H 1	L'EUROPE DU NORD A L'EPOQUE MODERNE
HST 2275	3 AE 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 2282	3 A 1	LE MONDE MEDITERRANEEN 16E-18E S.
HST 2284	3 A 1	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2294	3 A 1	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821

BLOC 75 E **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

LES AMERIQUES

HST 2351	3 A 1	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2360	3 A 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS JUSQU'A 1865
HST 2361	3 H 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865

BLOC 75 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

CANADA - QUEBEC

HST 2400	3 H 1	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AH 1	NOUVELLE-FRANCE
HST 2426	3 H 1	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2446	3 A 1	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867
HST 2904	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN

BLOC 75 G **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.**

HISTOIRE DES SCIENCES

HST 2510	3 A 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
HST 2521	3 H 1	HISTOIRE DE LA MEDECINE, DE LA SANTE

HST 2522	3 H 1 j	SCIENCES ET CONFLITS INTERNATIONAUX
HST 2551	3 A 1 j	HISTOIRE DES SCIENCES AU CANADA

BLOC 75 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE		
HST 2605	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES JUIFS
HST 2619	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2622	3 A 1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H 1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2624	3 A 1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HST.

Département d'histoire de l'art

Programme 1-170-1-0

Version 06

B.A. spécialisé en histoire de l'art

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 57 à option et 9 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
METHODOLOGIES		
HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1070	3 A 1 j	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
HAR 1075	3 A 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
+ HAR 2060	3 H 1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2900	3 A 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PANORAMA		
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
INTERDISCIPLINARITE		
* HAR 3040	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3230	3 A 1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
* HAR 3410	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3900	3 A 1 j	LES THEORIES DE L'ART

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
MEDIA		
HAR 1040	3 H 1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
* HAR 2400	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR 2800	3 A 1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3162	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
* HAR 3240	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARCHITECTURE		
HAR 1700	3 A 1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
* HAR 2600	3 A 1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
HAR 2610	3 A 1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
* HAR 2700	3 A 1 j	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
* HAR 3600	3 H 1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.

HAR 3610	3 H 1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
HAR 3700	3 H 1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
MOYEN AGE		
HAR 1080	3 H 1 j	LA FORME ROMANE
* HAR 2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE
* HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
HAR 3070	3 H 1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
* HAR 3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
RENAISSANCE		
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
* HAR 1800	3 H 1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR 2090	3 H 1 j	LA RENAISSANCE A ROME
* HAR 3100	3 H 1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
* HAR 3130	3 A 1 j	L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
* HAR 3420	3 H 1 j	UNE VILLE: VENISE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
17E - 18E SIECLES		
* HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* HAR 2215	3 A 1 j	LE 18E SIECLE EUROPEEN
* HAR 3131	3 H 1 s	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR 3440	3 A 1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
* HAR 3445	3 H 1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ART CANADIEN		
* HAR 2115	3 A 1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2195	3 A 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
* HAR 3500	3 A 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
19E SIECLE		
HAR 1130	3 H 1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR 2165	3 H 1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME
* HAR 3250	3 H 1 j	LE ROMANTISME
HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE

BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
20E SIECLE		
* HAR 1600	3 AH 1 j	LE CUBISME
* HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 1850	3 A 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2082	3 H 1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
* HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2185	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR 2190	3 A 1 j	CONSTRUCTIVISME: ESTHETIQUE, IDEOL.
* HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
HAR 3160	3 H 1 j	AVANT-GARDES EN EUROPE DEPUIS 1950
* HAR 3220	3 A 1 j	L'ART ACTUEL
* HAR 3950	3 H 1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 73 L	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES		
ARP 1010	3 A 1 js	DESSIN 1
ARP 1022	3 A 1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1800	3 AH 1 j	TECHNIQUES ET PROCÉDES PICTURAUX
CIN 1040	3 A 1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 2050	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN 2080	3 A 1 j	CINEMA CHINOIS
CIN 3010	3 H 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3030	3 H 1 j	THEORIES DU CINEMA
CIN 3040	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 A 1 j	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 73 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARTS ANTIQUES ET ORIENTAUX		
HAR 2151	3 A 1 j	L'ART CHINOIS
* HAR 2162	3 H 1 j	L'ART JAPONAIS
* HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR 2235	3 A 1 j	L'ART ANTIQUE
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE
* HGL 2040	3 A 1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
* HGL 2070	3 A 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE

BLOC 73 Y	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG 1960	3 A 1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2624	3 A 1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP 1991	6 AHE 1 js	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
* ETM 2008	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
FRA 1302	3 H 1 js	MODERNITES
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 1959G	3 AHE 1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
FRA 3019	3 AH 1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3025	3 A 1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1932	3 HE 1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2013	3 AH 1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL 1951H	6 AHE 1 js	ITALIEN ELEMENTAIRE
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPARÉE
LCO 2300	3 H 1 j	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1250	3 H 1 j	ESTHETIQUE
PHI 1610	3 A 1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2580	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI 2820	3 A 1 js	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Programme 1-170-2-0

Version 05

Majeur en histoire de l'art

J

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
METHODOLOGIES		
HAR 1030	3 A 1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1070	3 A 1 j	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE

HAR 1075	3 A 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
+ HAR 2060	3 H 1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
HAR 2750	3 A 1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
HAR 2900	3 A 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PANORAMA		
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
INTERDISCIPLINARITE ET MEDIA		
HAR 1040	3 H 1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
* HAR 2400	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR 2800	3 A 1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
* HAR 3040	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
HAR 3162	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE
HAR 3230	3 A 1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
* HAR 3240	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
* HAR 3410	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3900	3 A 1 j	LES THEORIES DE L'ART

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
MOYEN AGE ET RENAISSANCE		
HAR 1080	3 H 1 j	LA FORME ROMAINE
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
* HAR 1800	3 H 1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
* HAR 2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE
HAR 2090	3 H 1 j	LA RENAISSANCE A ROME
* HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
HAR 3070	3 H 1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
* HAR 3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE
* HAR 3100	3 H 1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
* HAR 3130	3 A 1 j	L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
* HAR 3420	3 H 1 j	UNE VILLE: VENISE

BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BAROQUE ET ARCHITECTURE		
* HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* HAR 1700	3 A 1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
* HAR 2215	3 A 1 j	LE 18E SIECLE EUROPEEN
* HAR 2600	3 A 1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
HAR 2610	3 A 1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
* HAR 2700	3 A 1 j	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
* HAR 3131	3 H 1 s	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
* HAR 3440	3 A 1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
* HAR 3445	3 H 1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE
* HAR 3600	3 H 1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.
HAR 3610	3 H 1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
HAR 3700	3 H 1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE

BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
19E ET 20E SIECLES		
* HAR 1130	3 H 1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
* HAR 1600	3 AH 1 j	LE CUBISME
* HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 1850	3 A 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
HAR 2082	3 H 1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR 2165	3 H 1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME
* HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
* HAR 2185	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR 2190	3 A 1 j	CONSTRUCTIVISME: ESTHETIQUE, IDEOL.
* HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
* HAR 3160	3 H 1 j	AVANT-GARDES EN EUROPE DEPUIS 1950
* HAR 3220	3 A 1 j	L'ART ACTUEL
* HAR 3250	3 H 1 j	LE ROMANTISME
* HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE
* HAR 3950	3 H 1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 72 G OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ART CANADIEN, ORIENTAL ET ANTIQUE

* HAR	2115	3 A	1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR	2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS
* HAR	2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS
HAR	2195	3 A	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR	2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
* HAR	2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
HAR	2235	3 A	1 j	L'ART ANTIQUE
* HAR	3500	3 A	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 72 H OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

ARTS PLASTIQUES ET ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES

ARP	1010	3 A	1 js	DESSIN 1
ARP	1022	3 A	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP	1800	3 AH	1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
CIN	1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN	2010	3 A	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN	2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN	2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS
CIN	3010	3 H	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN	3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN	3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ALL	1981	6 A	1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANG	1960	3 A	1 j	VILLE AMERICAINE EN ART ET LITTERAT.
ANT	1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT	2624	3 A	1 j	LANGAGES ET SYSTEMES SYMBOLIQUES
ARV	1020	3 AH	1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
COM	1200	3 AH	1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM	1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP	1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
ESP	1991	6 AHE	1 js	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
* ETM	2008	3 H	1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
FRA	1302	3 H	1 js	MODERNITES
FRA	1701	3 A	1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA	1959G	3 AHE	1 js	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
FRA	3019	3 AH	1 js	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA	3025	3 A	1 j	LA LITTERATURE ET LES AUTRES ARTS
GRC	1011	6 A	1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HGL	1021	3 A	1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL	1031	3 H	1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAINE
* HGL	2040	3 A	1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
HGL	2050	3 H	1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
* HGL	2070	3 A	1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
HST	1932	3 HE	1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST	1941	3 A	1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST	1942	3 H	1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST	2013	3 AH	1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE
ITL	1951	6 A	2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
ITL	1951H	6 AHE	1 js	ITALIEN ELEMENTAIRE
LAT	1011	6 AE	1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LCO	1000	3 A	1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO	2300	3 H	1 j	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
LNG	1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG	1090	3 H	1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG	2011	3 H	1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
PHI	1180	3 H	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI	1250	3 H	1 j	ESTHETIQUE
PHI	1610	3 A	1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI	1800	3 A	1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI	2580	3 A	1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE
PHI	2820	3 A	1 js	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE
PSY	1952	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL	1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL	3301	3 A	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES

SOL 3304 3 H 1 j SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
URB 1070 3 A 1 j HISTOIRE DE L'URBANISME

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Programme 1-170-4-0

Version 04

Mineur en histoire de l'art

JS

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OPTION MINIMUM 27 CR., MAXIMUM 27 CR.

ARP	1800	3 AH	1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
HAR	1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR	1040	3 H	1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR	1070	3 A	1 j	HISTORIOGRAPHIE CRITIQUE
HAR	1075	3 A	1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
HAR	1080	3 H	1 j	LA FORME ROMANE
HAR	1090	3 A	1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR	1130	3 H	1 j	L'ECOLE IMPRESSIONNISTE
HAR	1140	3 H	1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR	1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR	1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
* HAR	1500	3 H	1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* HAR	1600	3 AH	1 j	LE CUBISME
* HAR	1650	3 H	1 j	LE SURREALISME
HAR	1700	3 A	1 j	ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE
* HAR	1800	3 H	1 j	LA RENAISSANCE HORS D'ITALIE
HAR	1850	3 A	1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
+ HAR	2060	3 H	1 j	APPROCHES INTERDISCIPLIN. DE L'ART
* HAR	2070	3 A	1 j	L'ART GOTHIQUE
HAR	2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR	2090	3 H	1 j	LA RENAISSANCE A ROME
* HAR	2115	3 A	1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR	2151	3 A	1 j	L'ART CHINOIS
* HAR	2162	3 H	1 j	L'ART JAPONAIS
HAR	2165	3 H	1 j	APRES L'IMPRESSIONNISME
* HAR	2175	3 H	1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR	2185	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR	2190	3 A	1 j	CONSTRUCTIVISME: ESTHETIQUE, IDEOL.
HAR	2195	3 A	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR	2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
* HAR	2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
* HAR	2215	3 A	1 j	LE 18E SIECLE EUROPEEN
HAR	2235	3 A	1 j	L'ART ANTIQUE
* HAR	2400	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR	2500	3 H	1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
* HAR	2600	3 A	1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 19E S.
HAR	2610	3 A	1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 19E SIECLE
* HAR	2700	3 A	1 j	L'ARCHITECTURE CLASSIQUE EN FRANCE
HAR	2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
* HAR	2800	3 A	1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR	2900	3 A	1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
* HAR	3040	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
* HAR	3050	3 H	1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
HAR	3070	3 H	1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
* HAR	3080	3 H	1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE
* HAR	3100	3 H	1 j	L'ART EN FRANCE DE 1498 A 1715
* HAR	3130	3 A	1 j	L'ART ITALIEN A ROME DE 1580 A 1680
* HAR	3131	3 H	1 s	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HAR	3160	3 H	1 j	AVANT-GARDES EN EUROPE DEPUIS 1950
HAR	3162	3 H	1 j	LE DESIGN MODERNE
* HAR	3220	3 A	1 j	L'ART ACTUEL
HAR	3230	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE
* HAR	3240	3 A	1 s	INTRODUCTION AU MUSEE D'ART
* HAR	3250	3 H	1 j	LE ROMANTISME

HAR 3260	3 A 1 j	REALISME AU 19E SIECLE
* HAR 3410	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
* HAR 3420	3 H 1 j	UNE VILLE: VENISE
HAR 3440	3 A 1 j	LA PEINTURE DU 17E S. AUX PAYS-BAS
* HAR 3445	3 H 1 j	LA PEINTURE FLAMANDE DU 17E SIECLE
* HAR 3500	3 A 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
* HAR 3600	3 H 1 s	ARCHITECTURE EN AMERIQUE AU 20E S.
HAR 3610	3 H 1 j	ARCHITECTURE EN EUROPE AU 20E SIECLE
HAR 3700	3 H 1 j	ARCHITECTURE BAROQUE EN EUROPE
HAR 3900	3 A 1 j	LES THEORIES DE L'ART
* HAR 3950	3 H 1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle HAR.

Programme 1-171-2-0 Version 05

Majeur en études cinématographiques

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 18 CR.

COURS FONDAMENTAUX

CIN 1011	3 A 1 j	TECHNIQUES CINEMATOGRAPHIQUES
+ CIN 1012	3 H 1 j	PRODUCTION 1: EXPRESSION FILMIQUE
+ CIN 1016	3 A 1 s	THEORIE ET PRATIQUE DU MONTAGE
+ CIN 1060	3 A 1 j	SCENARISATION 1
CIN 2010	3 A 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 3030	3 H 1 j	THEORIES DU CINEMA

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 27 CR.

APPROCHES SPECIFIQUES

CIN 1030	3 H 1 j	L'EXPRESSION CINEMATOGRAPHIQUE
CIN 1040	3 A 1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN 1050	3 H 1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 1070	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 2001	3 A 1 s	CINEMA 2001
+ CIN 2012	6 A 2 j	PRODUCTION 2: CREATION CINEMATOGRA.
CIN 2050	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
+ CIN 2060	3 H 1 j	SCENARISATION 2
CIN 2080	3 A 1 j	CINEMA CHINOIS
CIN 2090	3 H 1 j	CINEMA JAPONAIS
CIN 3000	3 A 2 j	TRAVAUX DIRIGES
CIN 3010	3 H 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN 3020	3 H 1 j	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN 3040	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN 3050	3 A 1 j	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN 3060	3 H 1 j	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
CIN 3070	3 A 1 s	CINEMA D'ANIMATION
CIN 3080	3 H 1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN 3150	3 H 1 s	CINEMA DES DIFFERENCES
CIN 3330	3 A 1 j	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

HISTOIRE DE L'ART ET ARTS PLASTIQUES

ARP 1010	3 A 1 j s	DESSIN 1
ARP 1022	3 A 1 j s	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1042	3 A 1 j	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP 1061	3 A 1 j s	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
ARP 2011	3 H 1 s	ESPACE SCENIQUE
+ ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULEE
+ ARP 2300	3 H 1 j	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
+ ARP 3350	3 A 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 j s	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
* HAR 1650	3 H 1 j	LE SURREALISME
HAR 2082	3 H 1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950

HAR 2151	3 A 1 j	L'ART CHINOIS
* HAR 2162	3 H 1 j	L'ART JAPONAIS
* HAR 2175	3 H 1 j	L'EXPRESSIONNISME ABSTRAIT AMERICAIN
HAR 2185	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR 2195	3 A 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 j s	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2900	3 A 1 j	APPROCHES HISTOR. DE L'OBJET D'ART
* HAR 3220	3 A 1 j	L'ART ACTUEL
* HAR 3500	3 A 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA
* HAR 3950	3 H 1 s	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS

BLOC 74 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1900	3 AHE 1 j s	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAFIE
COM 1100	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM 1200	3 AH 1 j s	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1511	3 AH 1 j s	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 3540	3 AH 1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
+ COM 3610	3 H 1 j	PRATIQUES DE LA REALISATION SONORE
ESP 1215	3 A 1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 2400	3 H 1 j	CINEMA ET LITTERATURE HISPANIQUES
ETA 4730	3 AHE 1 j	LANGAGE CINE EN SITUATION D'APPRENT
ETA 4757	3 AHE 1 j	ORDINATEURS ET RESOLUTION DE PROBLEM
FRA 3016	3 AH 1 j s	NARRATOLOGIE
FRA 3019	3 AH 1 j s	LITTERATURE ET PSYCHANALYSE
FRA 3832	3 A 1 j	LITTERATURE FEMININE 2
FRA 3886	3 A 1 j s	GENRES 1
GRM 1201	3 H 1 s	CINEMA GREC
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1932	3 HE 1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2446	3 A 1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
ITL 2160	3 A 1 s	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
* PHI 1230	3 A 1 j s	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 H 1 j	ESTHETIQUE
PHI 1610	3 A 1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNITE
PHI 3250	3 A 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
SOL 1970	3 AH 1 j s	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3014	3 A 1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3305	3 A 1 j	COMMUNICATION DE MASSE

Programme 1-171-4-0 Version 05

Mineur en études cinématographiques J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 73 A OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COURS FONDAMENTAUX

CIN 1030	3 H 1 j	L'EXPRESSION CINEMATOGRAPHIQUE
CIN 1040	3 A 1 j	LANGAGE DU CINEMA
CIN 2010	3 A 1 j	HISTOIRE DU CINEMA 1
CIN 3030	3 H 1 j	THEORIES DU CINEMA

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

APPROCHES SPECIFIQUES

CIN 1011	3 A 1 j	TECHNIQUES CINEMATOGRAPHIQUES
CIN 1050	3 H 1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 1070	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES INSTITUTIONS
CIN 2001	3 A 1 s	CINEMA 2001

CIN	2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN	2080	3 A	1 j	CINEMA CHINOIS
CIN	2090	3 H	1 j	CINEMA JAPONAIS
CIN	3010	3 H	1 j	HISTOIRE DU CINEMA 2
CIN	3020	3 H	1 j	CINEMA DOCUMENTAIRE
CIN	3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN	3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL
CIN	3060	3 H	1 j	UN CINEASTE ET SON APPROCHE
CIN	3070	3 A	1 s	CINEMA D'ANIMATION
CIN	3080	3 H	1 j	MYTHOLOGIES DU CINEMA
CIN	3150	3 H	1 s	CINEMA DES DIFFERENCES
CIN	3330	3 A	1 j	CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Programme 1-172-2-0

Version 01

Majeur en arts plastiques**J**

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 24 CR.

FORMATION DE BASE

ARP	1010	3 A	1 js	DESSIN 1
ARP	1022	3 A	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP	1031	3 A	1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 1
ARP	1042	3 A	1 j	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP	1061	3 A	1 js	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE
+ ARP	2012	3 H	1 js	DESSIN 2
+ ARP	2022	3 H	1 j	LES ARTS DE LA COULEUR 2
+ ARP	2032	3 H	1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 2

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE

ARP	1800	3 AH	1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
HAR	1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR	2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

ARP	1045	3 A	1 j	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
ARP	2011	3 H	1 s	ESPACE SCENIQUE
+ ARP	2040	3 H	1 j	CREATION, SYSTEMES TECHNOLOGIQUES 2
ARP	2050	3 H	1 s	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
+ ARP	2051	3 H	1 j	L'IMAGE MANIPULEE
+ ARP	2300	3 H	1 j	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
+ ARP	3030	3 A	1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
+ ARP	3350	3 A	1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
+ ARP	3351	3 A	1 j	LE CONTEXTE FIGURATIF
+ ARP	3410	3 H	1 j	LES LIEUX DE LA COULEUR
+ ARP	3510	3 H	1 j	ARTS PLAST., REFLEXIONS ET PRATIQUES

BLOC 74 D OBLIGATOIRE 3 CR.

CONCLUSION PROVISoire

+ ARP	3700	3 H	1 j	ATELIER SYNTHESE
-------	------	-----	-----	------------------

BLOC 74 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

REGARD CRITIQUE

* HAR	3040	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA CRITIQUE D'ART
* HAR	3220	3 A	1 j	L'ART ACTUEL
HAR	3230	3 A	1 j	INSTITUTIONS DE LA VIE ARTISTIQUE

BLOC 74 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LES IMAGES - LES MOUVEMENTS

CIN	1050	3 H	1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN	2050	3 H	1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
CIN	3040	3 A	1 j	CINEMA QUEBECOIS
CIN	3050	3 A	1 j	CINEMA EXPERIMENTAL

BLOC 74 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONNAISSANCES THEORIQUE ET HISTORIQUE DES ARTS

HAR	1040	3 H	1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR	1190	3 A	1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 H	1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR	1200D	3 AH	1 js	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR	2082	3 H	1 j	LA PEINTURE AMERICAINE APRES 1950
HAR	2185	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
HAR	2195	3 A	1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR	2195D	3 AH	1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
* HAR	2400	3 H	1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR	2500	3 H	1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
* HAR	2800	3 A	1 js	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR	3070	3 H	1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
HAR	3162	3 H	1 j	LE DESIGN MODERNE
* HAR	3500	3 A	1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 74 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

COMMUNICATION

COM	1100	3 A	1 j	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
COM	1200	3 AH	1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM	1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
+ COM	1511	3 AH	1 js	COMMUNICATION AUDIOVISUELLE
COM	1600	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM	3540	3 AH	1 j	PRATIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE

BLOC 74 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.

COMPLEMENTARITE ET CONNEXITE

ANT	1900	3 AHE	1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
APA	1101	3 H	1 j	HISTOIRE DE L'ARCHIT. DE PAYSAGE
APA	3450	3 A	1 j	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
APA	4450	3 AH	1 j	MYTHES SYMBOLES ET PAYSAGES
FRA	1951F	3 AH	2 js	LANGUE ECRITE, ENSEIGNEM. SUR MESURE
+ IFT	1213	4 AH	1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
LNG	1035	3 AH	1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI	1250	3 H	1 j	ESTHETIQUE
PSY	1952	3 AH	1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL	1952	3 AH	1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	2309	3 H	1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL	3301	3 A	1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL	3304	3 H	1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
URB	1070	3 A	1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB	1287	3 AHE	1 j	SOCIETES ET CADRES DE VIE URBAINS

Programme 1-172-4-0

Version 04

Mineur en arts plastiques**J**

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 9 CR.

ATELIERS DE BASE

ARP	1010	3 A	1 js	DESSIN 1
ARP	1022	3 A	1 js	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP	1031	3 A	1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 1

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS DE PERCEPTION ET D'ANALYSE

ARP	1800	3 AH	1 j	TECHNIQUES ET PROCEDES PICTURAUX
HAR	1030	3 A	1 j	PERCEPTION VISUELLE
HAR	2750	3 A	1 j	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LABORATOIRES DES TECHNIQUES CONTEMPORAINES

ARP	1042	3 A	1 j	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
ARP	1045	3 A	1 j	CREATION ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES
ARP	1061	3 A	1 js	INTRODUCTION A L'ART PHOTOGRAPHIQUE

BLOC 74 D OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

DEVELOPPEMENT DES APPRENTISSAGES

ARP 2011	3 H 1 s	ESPACE SCENIQUE
+ ARP 2012	3 H 1 s	DESSIN 2
+ ARP 2022	3 H 1 j	LES ARTS DE LA COULEUR 2
+ ARP 2032	3 H 1 j	LES ARTS DE L'ESPACE 2
+ ARP 2040	3 H 1 j	CREATION, SYSTEMES TECHNOLOGIQUES 2
ARP 2050	3 H 1 s	TECHNIQUES DE L'ESTAMPE
+ ARP 2051	3 H 1 j	L'IMAGE MANIPULEE
+ ARP 2300	3 H 1 j	RECHERCHES VIDEOGRAPHIQUES
+ ARP 3030	3 A 1 j	ARTS D'EXPRESSION SPATIALE
+ ARP 3350	3 A 1 j	ATELIER PHOTOGRAPHIQUE

BLOC 74 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

CULTURE DE L'HISTOIRE

HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1200D	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2195	3 A 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 s	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
* HAR 3220	3 A 1 j	L'ART ACTUEL
* HAR 3500	3 A 1 j	LES ARTS VISUELS AU CANADA

BLOC 74 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

CONNAISSANCES THEORIQUE ET HISTORIQUE DES ARTS

HAR 1040	3 H 1 j	HISTOIRE DES TECHNIQUES
HAR 2185	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE
* HAR 2400	3 H 1 s	HISTOIRE DE LA GRAVURE
* HAR 2500	3 H 1 j	LA SCULPTURE AU 20E SIECLE
* HAR 2800	3 A 1 s	HISTOIRE DES ARTS DECORATIFS
HAR 3070	3 H 1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
HAR 3162	3 H 1 j	LE DESIGN MODERNE

BLOC 74 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

DID 1971	3 AHE 1 j	ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE
DID 2936	3 AHE 1 j	DID DES ARTS PLASTIQUES
DID 3923	3 AHE 1 j	ARTS PLAST AU PRESCHOOL ET AU PRIMAIRE
DID 3941	3 AHE 1 j	ATELIER D'ARTS PLASTIQUE

Département d'informatique et de
recherche opérationnelle

Programme 1-175-1-0 Version 13

B.Sc. spécialisé en informatique J

L'orientation **Informatique** comprend les segments 02 et 75, avec 62 crédits obligatoires, 22 à option et 6 au choix.

L'orientation **Recherche opérationnelle** comprend les segments 02 et 76, avec 62 crédits obligatoires, 22 à option et 6 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 16 CR.

PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE

+ IFT 1010	4 AH 1 s	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1 s	PROGRAMMATION 2
+ IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES
+ IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 16 CR.

MATERIEL ET GENIE

+ IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
+ IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4 AH 1 j	INTRODUCTION AU GENIE LOGICIEL

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 8 CR.

THEORIE

+ IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 14 CR.

MATHEMATIQUES

MAT 1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATIENS
MAT 1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT 1977	3 AH 1 j	PROBABILITES POUR INFORMATIENS
+ MAT 2978	3 A 1 j	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

BLOC 02 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1967	3 AHE 1 s	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 3015	3 AHE 1 s	MANAGEMENT
HEC 3017	3 AHE 1 s	COMPTABILITE DE GESTION
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
* PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
PHI 2170	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
* PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
RED 2000	3 AH 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI 1010	3 AH 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION INFORMATIQUE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 8 CR.

APPROFONDISSEMENT EN THEORIE

+ IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE

BLOC 75 B OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 8 CR.

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT 3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL
+ IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.
+ IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.

BLOC 75 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMPLEMENTS

+ IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT 2450	4 A 1 j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES
+ IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT 3060	4 H 1 j	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES
+ IFT 3261	4 H 1 j	INFOGRAPHIE
+ IFT 3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT 3411	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE
+ IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
+ IFT 3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT 3651	4 H 1 j	MODELES STOCHASTIQUES

+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 76 A OBLIGATOIRE 8 CR.

RECHERCHE OPERATIONNELLE

+ IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2

BLOC 76 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

RECHERCHE OPERATIONNELLE ET STATISTIQUE

+ IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES
+ IFT 3540	4 AH 1 j	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT 3651	4 A 1 j	MODELES STOCHASTIQUES
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3

BLOC 76 C OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMPLEMENTS

+ IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT 2450	4 A 1 j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES
+ IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT 3060	4 H 1 j	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT 3261	4 H 1 j	INFOGRAPHIE
+ IFT 3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL
+ IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.
+ IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.
+ IFT 3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT 3411	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Programme 1-175-2-0 Version 09

Majeur en informatique J

Ce programme totalise 28 crédits obligatoires, 29 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 12 CR.

PROGRAMMATION ET ALGORITHMIQUE

+ IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
+ IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES

BLOC 73 B OBLIGATOIRE 8 CR.

MATERIEL ET GENIE

+ IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2

BLOC 73 C OBLIGATOIRE 8 CR.

THEORIE

+ IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4 AH 1 j	INTRODUCTION AU GENIE LOGICIEL

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMPLEMENTS

+ IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT 2450	4 A 1 j	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS
+ IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
+ IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNEES
+ IFT 3051	4 AHE 1 j	PROJET D'INFORMATIQUE
+ IFT 3060	4 H 1 j	IMPLANT. DES SYST. DE PROGRAMMATION
+ IFT 3162	4 A 1 j	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 3200	4 H 1 j	SYSTEMES LINEAIRES
+ IFT 3240	4 H 1 j	SIMULATION ET MODELES
+ IFT 3261	4 H 1 j	INFOGRAPHIE
+ IFT 3310	4 A 1 j	GENIE LOGICIEL
+ IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.
+ IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.
+ IFT 3401	4 A 1 j	ALGEBRE NUMERIQUE
+ IFT 3411	4 A 1 j	ANALYSE NUMERIQUE
+ IFT 3512	4 H 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2
+ IFT 3540	4 A 1 j	GRAPHES ET RESEAUX
+ IFT 3651	4 H 1 j	MODELES STOCHASTIQUES
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

MATHEMATIQUES

MAT 1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATIENS
MAT 1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT 1977	3 AH 1 j	PROBABILITES POUR INFORMATIENS
+ MAT 2978	3 A 1 j	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
HEC 3017	3 AHE 1 js	COMPTABILITE DE GESTION
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
* PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
* PHI 2170	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
RED 2000	3 AH 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI 1010	3 AH 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Programme 1-175-4-0 Version 09

Mineur en informatique J

Ce programme totalise 16 crédits obligatoires, 11 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A OBLIGATOIRE

16 CR.

PROGRAMMATION ET MATERIEL

+ IFT	1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
+ IFT	1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
+ IFT	1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT	1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2

BLOC 73 B OPTION

MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.

DOMAINES FONDAMENTAUX

+ IFT	2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES
+ IFT	2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT	2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT	2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ IFT	2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT	2251	4 AH 1 j	INTRODUCTION AU GENIE LOGICIEL

BLOC 73 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.

MATHEMATIQUES

+ IFT	1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
MAT	1911	4 AH 1 j	ANALYSE POUR INFORMATIENS
MAT	1961	4 AH 1 j	MATHEMATIQUES LINEAIRES
MAT	1977	3 AH 1 j	PROBABILITES POUR INFORMATIENS
+ MAT	2978	3 A 1 j	STATISTIQUE POUR INFORMATIENS

En règle générale, ce mineur ne peut être complété en un an que si un équivalent de IFT 1010 est déjà réussi.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Programme 1-175-5-0

Version 04

Certificat en informatique appliquée**S**

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.

IFT	1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT	1820	3 A 1 s	STRUCTURE DES ORDINATEURS
+ IFT	2810	3 A 1 s	STRUCTURES DE DONNEES
+ IFT	2821	3 H 1 s	INTRODUCTION AUX BASES DE DONNEES
+ IFT	3810	3 H 1 s	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT	3840	3 A 1 s	INFOGRAPHIE APPLIQUEE

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ IFT	1112	3 H 1 js	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ IFT	1122	3 A 1 js	PROGRAMMATION AVEC COBOL
+ IFT	1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT	1145	3 H 1 j	PROGRAMMAT. ORIENTEE OBJET EN PASCAL
+ IFT	1160	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGUAGE C
+ IFT	1166	3 H 1 j	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

IFT	1850	3 A 1 s	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ IFT	2850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION LINEAIRE
+ IFT	3850	3 H 1 s	MODELES D'OPTIMISATION NON LINEAIRE
STT	1960	3 H 1 j	LOGICIELS STATISTIQUES

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle IFT.

Département de linguistique et de traduction**Programme 1-180-1-0**

Version 05

B.A. spécialisé en linguistique**J**

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 45 à option et 15 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE

15 CR.

LNG	1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG	1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG	1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
* LNG	1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG	1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

BLOC 70 B OBLIGATOIRE

15 CR.

+ LNG	1321	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG	2000	3 A 1 js	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG	2050	3 H 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES
+ LNG	2070	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG	2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

ALL	1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL	1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL	1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ARA	1951	6 A 1 s	ARABE ELEMENTAIRE
ARA	1952	3 H 1 s	ARABE INTERMEDIAIRE
ARA	1953	3 E 1 s	ARABE AVANCEE
CHN	1050	6 AE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1
+ CHN	1060	6 HE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 2
ESP	1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP	1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP	1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCEE
GRC	1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC	1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
GRM	1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
* + GRM	2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
* + GRM	2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCEE
HEB	1010	6 A 1 j	LANGUE HEBRAIQUE ELEMENTAIRE
+ HEB	1020	3 H 1 j	LANGUE HEBRAIQUE INTERMEDIAIRE
HEB	1030	3 A 1 j	LANGUE HEBRAIQUE AVANCEE
ITL	1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL	1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL	1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCEE
JPN	1050	6 AE 1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1
+ JPN	1060	6 HE 1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 2
LAT	1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT	1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
PLO	1010	6 AH 1 s	COURS AUDIOVISUEL DE POLONAIS 1
PTG	1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG	1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG	1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCEE
RUS	1951	6 A 1 s	RUSSE ELEMENTAIRE
+ RUS	1996	6 H 1 j	RUSSE INTERMEDIAIRE ET AVANCEE

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.

LNG	1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG	2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG	2360	3 A 1 j	MORPHOLOGIE
+ LNG	3010	3 A 1 j	THEORIES LINGUISTIQUES
+ LNG	3040	3 A 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
+ LNG	3050	3 A 1 j	SEMANTIQUE AVANCEE
+ LNG	3070	3 A 1 j	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG	3170	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPÉEN

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
* LNG 1060	3 A 1	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 A 1	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
* LNG 1220	3 H 1	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
+ LNG 2020	3 H 1	PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS
+ LNG 2100	3 A 1	FRANCAIS CANADIEN 1
* + LNG 2110	3 A 1	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 A 1	LEXICOLOGIE
+ LNG 2320	3 AH 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
+ LNG 3020	3 A 1	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
* LNG 3100	3 H 1	FRANCAIS CANADIEN 2
* + LNG 3190	3 AH 1	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
* LNG 3195	3 H 1	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
+ LNG 3320	3 H 1	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
LNG 3510	3 HE 1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1050	3 AH 1	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
* LNG 2225	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2280	3 A 1	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
+ LNG 2600	3 H 1	PHILOLOGIE GRECQUE 1
+ LNG 2650	3 H 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* + LNG 2660	3 A 1	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3 H 1	PHILOLOGIE LATINE 1
* + LNG 3240	3 A 1	PHILOLOGIE ROMANE
* + LNG 3600	3 A 1	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
+ LNG 3610	3 A 1	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3650	3 H 1	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1131	3 A 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2030	3 H 1	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2131	3 A 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
LNG 2231	3 H 1	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2390	3 H 1	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
* + LNG 2430	3 H 1	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
* + LNG 2040	3 H 1	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2140	3 A 1	PROBLEMES DE BILINGUISME
* LNG 2170	3 A 1	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
LNG 2330	3 H 1 s	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
* LNG 2340	3 H 1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1410	3 H 1	ETHNOLINGUISTIQUE
* LNG 2151	3 A 1	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
+ LNG 2160	3 H 1	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H 1	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG 3120	3 H 1	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG 3350	3 H 1	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
* + LNG 3670	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1997	3 H 1	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 1400	3 A 1	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
LNG 1150	3 A 1	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
* LNG 1170	6 A 2	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* LNG 2090	3 A 1	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* LNG 2260	3 A 1	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 3015	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
* LNG 3025	3 H 1	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* + LNG 3150	3 A 1	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
* LNG 3911	3 H 1	GRAMMAIRE CONTRASTIVE Russe-Francais

BLOC 70 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE

CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIETE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HST 2426	3 H 1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 2150	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1445	3 H 1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE
PSY 3022	3 A 1 js	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Programme 1-180-2-0

Version 04

Majeur en linguistique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 24 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
+ LNG 1321	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 A 1 js	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES
+ LNG 2070	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2360	3 A 1 j	MORPHOLOGIE
+ LNG 3010	3 A 1 j	THEORIES LINGUISTIQUES
+ LNG 3040	3 A 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
+ LNG 3050	3 A 1 j	SEMANTIQUE AVANCEE
+ LNG 3070	3 A 1 j	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUPEEN

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE
LNG 1125	3 A 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
* LNG 1220	3 H 1 j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE
+ LNG 2020	3 H 1 j	PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS
+ LNG 2100	3 A 1 j	FRANCAIS CANADIEN 1
* + LNG 2110	3 A 1 j	DIALECTOLOGIE GENERALE
LNG 2180	3 A 1 j	LEXICOLOGIE
+ LNG 2320	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
+ LNG 3020	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.
* LNG 3100	3 H 1 j	FRANCAIS CANADIEN 2
* + LNG 3190	3 AH 1 j	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE
* LNG 3195	3 H 1 j	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.
+ LNG 3320	3 H 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3
LNG 3510	3 HE 1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1050	3 AH 1 j	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
* LNG 2225	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2280	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
+ LNG 2600	3 H 1 j	PHILOLOGIE GRECQUE 1
+ LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* + LNG 2660	3 A 1 j	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
* + LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
* + LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2

+ LNG	3610	3 A 1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG	3650	3 H 1 j	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3 H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2030	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2131	3 A 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2390	3 H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
* + LNG 2430	3 H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 G		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
* +	LNG 2040	3 H	1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS	
	LNG 2140	3 A	1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME	
*	LNG 2170	3 AE	1 j	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.	
	LNG 2330	3 H	1 s	LINGUISTIQUE APPLIQUEE	
*	LNG 2340	3 H	1 s	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.	

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
* LNG 2151	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
+ LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG 3120	3 H 1 j	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG 3350	3 H 1 j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
* + LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT 1997	3 H 1 j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA 1400	3 A 1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
* LNG 1170	6 A 2 j	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* LNG 2090	3 A 1 j	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* LNG 2260	3 A 1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 3015	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
* LNG 3025	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* + LNG 3150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
* LNG 3911	3 H 1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS

BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIETE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HST 2426	3 H 1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 2150	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1445	3 H 1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE
PSY 3022	3 A 1 js	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

LNG	1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG	1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.
LNG 1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
+ LNG 1321	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
LNG 2000	3 A 1 js	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
+ LNG 2050	3 H 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES
+ LNG 2070	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
+ LNG 2080	3 H 1 j	SEMANTIQUE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
LNG 2360	3 A 1 j	MORPHOLOGIE
+ LNG 3010	3 A 1 j	THEORIES LINGUISTIQUES
+ LNG 3040	3 A 1 j	THEORIES SYNTAXIQUES AVANCEES
+ LNG 3050	3 A 1 j	SEMANTIQUE AVANCEE
+ LNG 3070	3 A 1 j	PHONOLOGIE AVANCEE
LNG 3170	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUPEEN

BLOC 71 D		OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.	
*	LNG 1060	3	A 1 j	STYLISTIQUE	
	LNG 1125	3	A 1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES	
*	LNG 1220	3	H 1 j	PHONETIQUE ARTICULATOIRE	
+	LNG 2020	3	H 1 j	PHONETIQUE ACOUSTIQUE DU FRANCAIS	
+	LNG 2100	3	A 1 j	FRANCAIS CANADIEN 1	
+	LNG 2110	3	A 1 j	DIALECTOLOGIE GENERALE	
	LNG 2180	3	A 1 j	LEXICOLOGIE	
+	LNG 2320	3	AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2	
+	LNG 3020	3	A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE HIST., FRAN.	
*	LNG 3100	3	H 1 j	FRANCAIS CANADIEN 2	
+	LNG 3190	3	AH 1 j	LINGUISTIQUE D'UNE LANGUE	
*	LNG 3195	3	H 1 j	OBSERVATOIRE DU FRANCAIS CONTEMPOR.	
+	LNG 3320	3	H 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 3	
	LNG 3510	3	HE 1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE	

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1050	3 AH 1 j	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS
* LNG 2225	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2280	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ONOMASTIQUE
+ LNG 2600	3 H 1 j	PHILOLOGIE GRECQUE 1
+ LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* + LNG 2660	3 A 1 j	ANCIEN OCCITAN
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
* + LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
* + LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2
+ LNG 3610	3 A 1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
+ LNG 3650	3 H 1 j	PROBLEMES DE LINGUISTIQUE HISTORIQUE

BLOC 71 F	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1131	3	A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1
+ LNG 1132	3	H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2030	3	H 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2131	3	A 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
+ LNG 2231	3	H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2390	3	H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH
* + LNG 2430	3	H 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 2

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
* + LNG 2040	3 H 1 j	APPLIED ENGLISH LINGUISTICS
LNG 2140	3 A 1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
* LNG 2170	3 A 1 j	PRINC. LING., ENS., FRAN. LANG. MAT.
LNG 2330	3 H 1 s	LINGUISTIQUE APPLIQUEE
* LNG 2340	3 H 1 is	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
* LNG 2151	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ENQUETE LINGUISTIQUE
+ LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE

Programme 1-180-4-0 Version 02

Mineur en linguistique J

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE

LNG	2240	3 H	1 j	PRAGMATIQUE
LNG	2350	3 H	1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG	3120	3 H	1 j	GRAMMAIRES FORMELLES ET APPLICATIONS
+ LNG	3350	3 H	1 j	LINGUISTIQUE QUANTITATIVE
* + LNG	3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
MAT	1997	3 H	1 j	MATHEMATIQUES ET LINGUISTIQUE
TRA	1400	3 A	1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
* LNG 1170	6 A 2 j	COURS PROGRAMME D'UNE LANGUE
* LNG 2090	3 A 1 j	DESCRIPTION D'UNE LANGUE
* LNG 2260	3 A 1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 3015	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE
* LNG 3025	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
LNG 3030	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* + LNG 3150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE DU TEXTE AMERINDIEN
* LNG 3911	3 H 1 j	GRAMMAIRE CONTRASTIVE RUSSE-FRANCAIS

Programme 1-185-1-0

Version 07

B.A. spécialisé en traduction

J (ou JS) *

L'orientation **Scientifique et technique** comprend les segments 01 et 71, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

L'orientation **Commerciale et économique** comprend les segments 01 et 72, avec 54 crédits obligatoires, 27 à option et 9 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE		21 CR
FORMATION DE BASE			
TRA 1005	3 A 1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT	
TRA 1015	3 A 1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES	
TRA 1025	3 AH 1 j	TEXT ANALYSIS	
TRA 1105	3 H 1 j	CONCEPTS CLES EN TRADUCTOLOGIE	
TRA 1300	3 H 1 j	TECHNIQUES DE REDACTION	
TRA 1400	3 A 1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE	
TRA 1500	3 AH 1 j	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION	

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
CONNAISSANCES CONNEXES		
+ ANG	1013	3 AHE 1 js ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG	1014	3 H 1 j ENGLISH COMPOSITION 4
	ANG 1022	3 H 1 j CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
*	ANG 1023	3 A 1 j CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
	COM 1300	3 AH 1 j THEORIES DE LA COMMUNICATION
	COM 1500	3 AH 1 j COMMUNICATION ET ORGANISATION
	IFT 1985	3 AHE 1 js TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
	LNG 1045	3 A 1 j SYNTAXE ET SEMANTIQUE
*	LNG 1060	3 A 1 j STYLISTIQUE
	LNG 1125	3 A 1 j TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
	TRA 1055	3 H 1 j ADVANCED ENG GRAMMAR FOR TRANSLATORS

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE		12 CR.
DEVELOPPEMENT DES OUTILS METHODOLOGIQUES			
+ TRA 2000	3 AH 1 j	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS	
TRA 2025	3 H 1 j	COMPREHENSION DIFFICULTES	
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION	
+ TRA 2500	3 AH 1 j	TRADUCTION GENERALE	

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	12 CR.
DE LA THEORIE A LA PRATIQUE		
* TRA 3125	3 A 1 is	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION

* Même si ce programme spécialisé ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants adultes qui ont obtenu les deux certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les trente derniers crédits et obtenir le B.A. spécialisé. A cette fin, les cours portant le symbole js sont offerts le soir, certains en alternance.

* TRA	3505	3 A	1 js	TRADUCTION ET ADAPTATION
* TRA	3610	3 H	1 j	REVISION DE TEXTES
* TRA	3900	3 H	1 js	REALITES PROFESSIONNELLES

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
HST 2904	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
JOU 2190	3 AHE 1 js	LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX
JOU 2310	3 AHE 1 js	ANALYSE DE L'ACTUALITE
JOU 2316	3 AHE 1 js	LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
LNG 1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG 2180	3 A 1 j	LEXICOLOGIE
PBT 1105	3 AHE 1 js	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
REI 1210	3 AH 1 js	PRINCIPES DE GESTION

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
TRA 2210	3 A	1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2310	3 H	1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2510	3 H	1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.
COM 3550	3 A 1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
LNG 3510	3 HE 1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
+ LNG 3610	3 A 1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC
* + LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
TRA 2220	3 A 1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA 2250	3 A 1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA 2320	3 H 1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA 2450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA 2520	3 H 1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA 2750	3 A 1 js	GENERAL TRANSLATION
+ TRA 2950	6 AHE 2 js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
TRA 3075	3 A 1 j	TRADUCTION ET CULTURES
TRA 3150	3 H 1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
TRA 3250	3 A 1 j	LANGUE DE L'INFORMATIQUE
TRA 3265	3 A 1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 3350	3 A 1 j	REDACTION AVANCEE
TRA 3450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET SOCIETE
TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
+ TRA 3750	3 H 1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE			9 CR.
TRA 2220	3 A	1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
+ TRA 2320	3 H	1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
+ TRA 2520	3 H	1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	

BLOC 72 B		OPTION		MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.	
	COM 3550	3 A	1 j	COMMUNICATION IMPRIMEE	
+	LNG 2231	3 H	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE	
	LNG 3510	3 HE	1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE	
+	LNG 3610	3 A	1 j	HISTOIRE DU FRANCAIS AU QUEBEC	
* +	LNG 3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE	
	TRA 2210	3 A	1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	

TRA	2250	3 A	1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA	2310	3 H	1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA	2450	3 H	1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA	2510	3 H	1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA	2750	3 A	1 js	GENERAL TRANSLATION
+ TRA	2950	6 AHE2	js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
TRA	3075	3 A	1 j	TRADUCTION ET CULTURES
TRA	3150	3 H	1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
TRA	3250	3 A	1 j	LANGUE DE L'INFORMATIQUE
TRA	3265	3 A	1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA	3350	3 A	1 j	REDACTION AVANCEE
TRA	3450	3 H	1 j	TERMINOLOGIE ET SOCIETE
TRA	3560	3 H	1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA	3570	3 H	1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA	3580	3 A	1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA	3590	3 H	1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
+ TRA	3750	3 H	1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA	3850	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01 A et 01 B durant sa première année, aux blocs 01 C et 71 A ou 72 A durant sa deuxième année et au bloc 01 D durant sa troisième année.

Dans le bloc 01 B, l'étudiant ne peut suivre qu'un seul cours « English Composition », selon son test de classement.

Les 9 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.

Programme 1-185-2-0	Version 00
Majeur en traduction	J

L'orientation **Scientifique et technique** comprend les segments 01 et 71, avec 42 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

L'orientation **Commerciale et économique** comprend les segments 01 et 72, avec 42 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
-----------	-------------	--------

FORMATION DE BASE

TRA	1005	3 A	1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA	1015	3 A	1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES
TRA	1025	3 AH	1 j	TEXT ANALYSIS
TRA	1105	3 H	1 j	CONCEPTS CLES EN TRADUCTOLOGIE
TRA	1300	3 H	1 j	TECHNIQUES DE REDACTION
TRA	1400	3 A	1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE
TRA	1500	3 AH	1 j	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION
TRA	2025	3 H	1 j	COMPREHENSION DIFFICULTIES
+ TRA	2500	3 AH	1 j	TRADUCTION GENERALE

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONNAISSANCES CONNEXES

+ ANG	1013	3 AHE1	js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG	1014	3 H	1 j	ENGLISH COMPOSITION 4
ANG	1022	3 H	1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG	1023	3 A	1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
COM	1300	3 AH	1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM	1500	3 AH	1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
IFT	1985	3 AHE1	js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG	1125	3 A	1 j	TEMPS ET ESPACES FRANCOPHONES
TRA	1055	3 H	1 j	ADVANCED ENG GRAMMAR FOR TRANSLATORS
TRA	2115	3 A	1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	6 CR.
-----------	-------------	-------

DEVELOPPEMENT DES OUTILS METHODOLOGIQUES

+ TRA	2000	3 AH	1 j	OUTILS INFORMATIQUES DES LANGAGIERS
* TRA	3900	3 H	1 js	REALITES PROFESSIONNELLES

BLOC 01 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONNAISSANCES CONNEXES

ARV	1020	3 AH	1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN	1200	3 H	1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN	1311	4 H	1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN	1400	3 A	1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ESP	1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
HST	2904	3 H	1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
IFT	1800	3 AHE1	js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
JOU	2190	3 AHE1	js	LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX
JOU	2310	3 AHE1	js	ANALYSE DE L'ACTUALITE
JOU	2316	3 AHE1	js	LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
LNG	1120	3 H	1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
LNG	2180	3 A	1 j	LEXICOLOGIE
+ LNG	2231	3 H	1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
PBT	1105	3 AHE1	js	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES
PHI	1005	3 A	1 j	LOGIQUE 1
PHI	1130	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI	1180	3 H	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
POL	1953	3 AHE1	js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
REI	1210	3 AH	1 js	PRINCIPES DE GESTION

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
-----------	-------------	-------

FORMATION DE BASE

TRA	2210	3 A	1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA	2310	3 H	1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA	2510	3 H	1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

TRA	2220	3 A	1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA	2250	3 A	1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA	2320	3 H	1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA	2450	3 H	1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA	2520	3 H	1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
TRA	2750	3 A	1 js	GENERAL TRANSLATION
+ TRA	2950	6 AHE2	js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
TRA	3075	3 A	1 j	TRADUCTION ET CULTURES
* TRA	3125	3 A	1 js	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION
TRA	3150	3 H	1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
TRA	3250	3 A	1 j	LANGUE DE L'INFORMATIQUE
TRA	3265	3 A	1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA	3350	3 A	1 j	REDACTION AVANCEE
TRA	3450	3 H	1 j	TERMINOLOGIE ET SOCIETE
* TRA	3505	3 A	1 js	TRADUCTION ET ADAPTATION
TRA	3560	3 H	1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA	3570	3 H	1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA	3580	3 A	1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA	3590	3 H	1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
* TRA	3610	3 H	1 j	REVISION DE TEXTES
+ TRA	3750	3 H	1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA	3850	3 A	1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
-----------	-------------	-------

TRA	2220	3 A	1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
+ TRA	2320	3 H	1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
+ TRA	2520	3 H	1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

* + LNG	3670	3 A	1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
TRA	2210	3 A	1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA	2250	3 A	1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE
+ TRA	2310	3 H	1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

TRA 2450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET TERMINOGRAPHIE
+ TRA 2510	3 H 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TRA 2750	3 A 1 js	GENERAL TRANSLATION
+ TRA 2950	6 AHE 2 js	PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL
TRA 3075	3 A 1 j	TRADUCTION ET CULTURES
TRA 3125	3 A 1 js	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION
TRA 3150	3 H 1 j	PROBLEMATIQUES DE LA TRADUCTION
TRA 3250	3 A 1 j	LANGUE DE L'INFORMATIQUE
TRA 3265	3 A 1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 3350	3 A 1 j	REDACTION AVANCEE
TRA 3450	3 H 1 j	TERMINOLOGIE ET SOCIETE
TRA 3505	3 A 1 js	TRADUCTION ET ADAPTATION
TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE
TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE
TRA 3610	3 H 1 j	REVISION DE TEXTES
+ TRA 3750	3 H 1 j	SPECIALIZED TRANSLATION
TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01 A et 01 B durant sa première année, aux blocs 01 C et 71 A ou 72 A durant sa deuxième année.

Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.

Département de littérature comparée

Programme 1-140-4-0 Version 00

Mineur en littérature comparée J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2050	3 H 1 j	PROBLEMES DE L'HISTOIRE LITTERAIRE
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LCO 1008	3 H 1 j	COURANTS DE LA LITTER. CONTEMPORAINE
LCO 2010	3 A 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2011	3 H 1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS
LCO 2030	3 A 1 j	NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LITTER.
LCO 2040	3 A 2 j	LECTURES DIRIGÉES
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
FRA 3016	3 H 1 js	NARRATOLOGIE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
LCO 2100	3 A 1 j	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS
LCO 2300	3 H 1 j	QUESTIONS DE PRATIQUE CULTURELLE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2011	3 H 1 j	COURANTS THEORIQUES, METHODOLOGIQUES
PHI 1610	3 A 1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI 3250	3 A 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 2231	3 H 1 j	LITTERATURE ALLEMANDE
* ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
ANG 1970	3 H 1 js	ECRIVAINS AMERICAINS DU 20E SIECLE
* ANG 2092	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
ARA 2050	3 A 1 s	LITTERATURE ARABE
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
+ ESP 1325	3 H 1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
+ ESP 3222	3 H 1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
FRA 2100	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
FRA 2608	3 H 1 js	POESIE QUEBECOISE 1
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
GRM 1001	3 H 1 js	LITTERATURE NEO-HELLENIQUE
ITL 1141	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE
ITL 3130	3 H 1 js	LA RENAISSANCE ITALIENNE
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE
LSL 3082	3 H 1 s	APERCU DES LITTERATURES SLAVES
RUS 3089	3 A 1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Département de littératures et de langues modernes

Programme 1-085-1-0 Version 09

B.A. spécialisé en études allemandes J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ACQUISITION DE L'ALLEMAND		
ALL 1011	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2
BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES		
ALL 1090	3 H 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H 1 j	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1210	3 H 1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1370	3 H 1 j	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3 H 1 j	ALLEMAND MODERNE PARLE
BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
TRADUCTION ET REDACTION 1		
ALL 2010	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 H 1 j	TRADUCTION 1
ALL 2121	3 A 1 j	REDACTION 1
* ALL 2122	3 A 1 j	REDACTION 2
BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
LITTERATURE 1		
ALL 2200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
ALL 2220	3 H 1 j	LE ROMANTISME ALLEMAND

* ALL 2221	3 H 1 j	JEUNE ALLEMAGNE ET REALISME POETIQUE
ALL 2231	3 H 1 j	LITTERATURE ALLEMANDE
ALL 2240	3 A 1 j	LA LITTERATURE DE 1880 A 1933
* ALL 2241	3 A 1 j	LA LITTERATURE DE 1933 AUX ANNEES 70

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LECTURE COMPLEMENTAIRE

ALL 2290	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 3290	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

CIVILISATION

ALL 1311	3 H 1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES
ALL 1313	3 AHE 1 js	DES GERMAINS AUX ALLEMANDS
ALL 2320	3 A 1 j	EXPOSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
* ALL 2332	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
ALL 3300	3 AH 1 j	COLLOQUE A SUJET OUVERT

BLOC 71 G OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 2

* ALL 3111	3 A 1 j	TRADUCTION 2
ALL 3112	3 A 1 j	TRADUCTION 3
ALL 3120	3 A 1 j	REDACTION 3
ALL 3130	3 H 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LITTERATURE 2

ALL 3260	3 A 1 j	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
* ALL 3261	3 A 1 j	BAROCK, AUFKLARUNG, STURM UND DRANG
ALL 3270	3 H 1 j	LE CLASSICISME DE WEIMAR
ALL 3280	3 A 1 j	LITTERATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE

ALL 3411	3 H 1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1
* ALL 3412	3 H 1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2

BLOC 71 J OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE

LCO 1000	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2010	3 A 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2100	3 A 1 j	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
* LNG 2260	3 A 1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 2340	3 H 1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.
LNG 3030	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
+ ECN 2300	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1850	3 A 1 j	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
* HAR 3950	3 H 1 js	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2256	3 AE 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2275	3 AE 1 j	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 3256	3 H 1 j	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI 2650	3 A 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 3640	3 A 1 j	HEGEL
PHI 3760	3 H 1 j	HEIDEGGER
POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE

POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1 j	MARX
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A 1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-085-2-0

Version 08

Majeur en études allemandes

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 15 CR.

ACQUISITION DE L'ALLEMAND

ALL 1011	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B OBLIGATOIRE 15 CR.

INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES

ALL 1090	3 H 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H 1 j	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1210	3 H 1 j	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1370	3 H 1 j	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3 H 1 j	ALLEMAND MODERNE PARLE

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

TRADUCTION ET REDACTION 1

ALL 2010	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 2110	3 H 1 j	TRADUCTION 1
ALL 2121	3 A 1 j	REDACTION 1
* ALL 2122	3 A 1 j	REDACTION 2

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE 1

ALL 2200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
ALL 2220	3 H 1 j	LE ROMANTISME ALLEMAND
* ALL 2221	3 H 1 j	JEUNE ALLEMAGNE ET REALISME POETIQUE
ALL 2231	3 H 1 j	LITTERATURE ALLEMANDE
ALL 2240	3 A 1 j	LA LITTERATURE DE 1880 A 1933
* ALL 2241	3 A 1 j	LA LITTERATURE DE 1933 AUX ANNEES 70

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LECTURE COMPLEMENTAIRE

ALL 2290	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES 1
ALL 3290	3 AHE 1 js	ETUDES DE TEXTES 2

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

CIVILISATION

ALL 1311	3 H 1 js	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES
ALL 1313	3 AHE 1 js	DES GERMAINS AUX ALLEMANDS
ALL 2320	3 A 1 j	EXPOSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 1
* ALL 2332	3 H 1 j	ACTUALITES ALLEMANDES 2
ALL 3300	3 AH 1 j	COLLOQUE A SUJET OUVERT

BLOC 71 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
TRADUCTION ET REDACTION 2		
* ALL 3111	3 A 1	TRADUCTION 2
ALL 3112	3 A 1	TRADUCTION 3
ALL 3120	3 A 1	REDACTION 3
ALL 3130	3 H 1	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 71 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LITTERATURE 2		
ALL 3260	3 A 1	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
* ALL 3261	3 A 1	BAROCK, AUFLARUNG, STURM UND DRANG
ALL 3270	3 H 1	LE CLASSICISME DE WEIMAR
ALL 3280	3 A 1	LITTERATURE CONTEMPORAINE

BLOC 71 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE		
ALL 3411	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 1
* ALL 3412	3 H 1	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE (DAF) 2

BLOC 71 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
THEORIE LITTERAIRE ET LINGUISTIQUE		
LCO 1000	3 A 1	INTRO. A LA LITTERATURE COMPAREE
LCO 2010	3 A 1	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2100	3 A 1	LITTERATURE ET AUTRES DISCOURS
LNG 1035	3 AH 1	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
* LNG 2260	3 A 1	PHILOLOGIE GERMANIQUE
* LNG 2340	3 H 1	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.
LNG 3030	3 A 1	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
DISCIPLINES CONNEES		
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300	4 A 1	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
+ ECN 2300	4 H 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 1850	3 A 1	ABSTRACTIONS EN EUROPE AVANT 1950
* HAR 3950	3 H 1	EXPRESSIONNISME, REALISME ALLEMANDS
HST 1042	3 H 1	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 2256	3 AE 1	HISTOIRE ECONOMIQUE DE L'EUROPE
HST 2275	3 AE 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE
HST 3256	3 H 1	POLITIQUE, NATIONALISME EN ALLEMAGNE
PHI 2200	3 A 1	NIETZSCHE
PHI 2650	3 A 1	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 3640	3 A 1	HEGEL
PHI 3760	3 H 1	HEIDEGGER
POL 1951	3 AHE 1	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1954	3 AHE 1	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2350	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 3410	3 AH 1	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3851	3 AHE 1	INTEGRATION EUROPEENNE
+ SOL 1005	3 A 1	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1	MARX
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A 1	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-085-4-0	Version 06
Mineur en études allemandes	
Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.	

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ACQUISITION DE L'ALLEMAND		
ALL 1011	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
INTRODUCTION AUX ETUDES ALLEMANDES		
ALL 1090	3 H 1	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1110	3 H 1	EXERCICES DE TRADUCTION
ALL 1370	3 H 1	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3 H 1	ALLEMAND MODERNE PARLE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
CIVILISATION ET LITTERATURE		
ALL 1210	3 H 1	LECTURE DE TEXTES LITTERAIRES
ALL 1311	3 H 1	SOCIETE ET CULTURE ALLEMANDES
ALL 1313	3 AHE 1	DES GERMAINS AUX ALLEMANDS
ALL 2231	3 H 1	LITTERATURE ALLEMANDE
ALL 2290	3 AHE 1	ETUDES DE TEXTES 1
HST 2275	3 AE 1	HIST. DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'allemand ou l'équivalent : les cours 101 et 201 du CEGEP, ALL 1951 ou 1981.

Les cours du bloc 71 A sont répartis sur quatre jours de la semaine et forment un tout. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours de ce bloc selon le niveau atteint.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ALL.

Programme 1-105-1-0	Version 10
B.A. spécialisé en études hispaniques	

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE		
ESP 1215	3 A 1	CIVILISATION ESPAGNOLE
+ ESP 1225	6 A 1	INTRO., ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
+ ESP 1325	3 H 1	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
+ ESP 1327	3 H 1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
+ ESP 2536	3 A 1	GRAMMAIRE AVANCEE
+ ESP 2651	3 A 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP 2652	3 H 1	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
* + ESP 3517	3 A 1	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
+ ESP 3537	3 H 1	ESPAGNOL MODERNE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL		
+ ESP 1510	3 H 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
+ ESP 1952	3 AHE 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP 1996	6 AH 1	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
+ ESP 2520	3 A 1	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETUDE DE LA LANGUE		
* + ESP 3518	3 H 1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
* + ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
* + ESP 3550	3 A 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
* + ESP 3700	3 A 1 j	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
TRADUCTION ET REDACTION		
+ ESP 2525	3 A 1 s	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
+ ESP 2531	3 A 1 j	THEME 1
+ ESP 2535	3 H 1 j	COMPOSITION 2
+ ESP 2540	3 A 1 j	VERSION 1
+ ESP 2541	3 H 1 j	THEME 2
+ ESP 2550	3 H 1 s	VERSION 2
* + ESP 2900	3 A 1 j	ESPAGNOL SPECIALISE
+ ESP 2910	3 A 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE ESPAGNOLE		
+ ESP 3212	3 H 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
+ ESP 3222	3 H 1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
+ ESP 3232	3 H 1 j	NEOCLASSICISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
* + ESP 3242	3 H 1 j	GALDOS ET LE REALISME
* + ESP 3252	3 H 1 j	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU 20E S.

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE HISPANO-AMERICAINE		
+ ESP 3311	3 A 1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE
+ ESP 3312	3 H 1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
+ ESP 3324	3 A 1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
+ ESP 3326	3 A 1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
+ ESP 3355	3 A 1 j	LITTERATURE HISPANO-AMERICAINE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
LITTERATURE HISPANIQUE		
ESP 2400	3 H 1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANQUES
* + ESP 3415	3 A 1 j	POESIE HISPANIQUE, EPOQUE BAROQUE
* + ESP 3435	3 H 1 j	THEATRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
+ ESP 3440	3 A 1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE
* + ESP 3451	3 A 1 j	ESSAI HISPANIQUE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES		
+ ESP 3810	3 AHE 1 js	TRAVAIL DE RECHERCHE
ESP 3820	3 AHE 1 js	PROGRAMME DE LECTURES
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THEORIE LITTERAIRE		
FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 3003	3 H 1 js	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES
LCO 2010	3 A 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO 2011	3 H 1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
CULTURE ET SOCIETE		
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
* HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* HAR 1600	3 AH 1 j	LE CUBISME
* HAR 2200	3 A 1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
* HAR 3131	3 H 1 s	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
JUL 2100	3 A 1 js	JUDAISME ET JUDEITE
LAA 1101	3 H 1 s	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 73 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
CIN 1040	3 A 1 j	LANGAGE DU CINEMA
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
ITL 1120	3 H 1 js	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
ITL 3120	3 A 1 js	PETRARQUE ET BOCCACE
ITL 3130	3 H 1 js	LA RENAISSANCE ITALIENNE
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
+ LAT 3160	3 H 1 j	LE THEATRE LATIN
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG 1060	3 A 1 j	STYLISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PTG 1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP. Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Programme 1-105-2-0	Version 11
Majeur en études hispaniques	J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
LANGUE, CIVILISATIONS, LITTERATURE		
ESP 1215	3 A 1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
+ ESP 1225	6 A 1 j	INTRO., ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
+ ESP 2536	3 A 1 j	GRAMMAIRE AVANCEE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL		
+ ESP 1510	3 H 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP 1996	6 AH 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE
+ ESP 2520	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETUDE DE LA LANGUE		
* + ESP 3517	3 A 1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 1
* + ESP 3518	3 H 1 j	ESPAGNOL MEDIEVAL ET CLASSIQUE 2
+ ESP 3537	3 H 1 j	ESPAGNOL MODERNE
* + ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
* + ESP 3700	3 A 1 j	L'ESPAGNOL: LANGUE ETRANGERE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
TRADUCTION ET REDACTION		
+ ESP 2525	3 A 1 s	COMPOSITION ESPAGNOLE 1

+ ESP	2531	3 A	1 j	THEME 1
+ ESP	2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2
+ ESP	2540	3 A	1 j	VERSION 1
+ ESP	2541	3 H	1 j	THEME 2
+ ESP	2550	3 H	1 s	VERSION 2
+ ESP	2900	3 A	1 j	ESPAGNOL SPECIALISE
+ ESP	2910	3 A	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE ESPAGNOLE

+ ESP	3212	3 H	1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
+ ESP	3222	3 H	1 j	CERVANTES ET LE ROMAN DU SIECLE D'OR
+ ESP	3232	3 H	1 j	NEOCLASSICISME, ROMANTISME ESPAGNOLS
+ ESP	3242	3 H	1 j	GALDOS ET LE REALISME
+ ESP	3252	3 H	1 j	ROMAN ET THEATRE ESPAGNOLS DU 20E S.

BLOC 73 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

PRATIQUES CULTURELLES HISPANO-AMERICAINES

+ ESP	1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
+ ESP	3311	3 A	1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE
+ ESP	3312	3 H	1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
+ ESP	3324	3 A	1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
+ ESP	3326	3 A	1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
+ ESP	3355	3 A	1 j	LITTERATURE HISPANO-AMERICAINE

BLOC 73 G OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

LITTERATURE HISPANIQUE

ESP	2400	3 H	1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANQUES
+ ESP	2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP	2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2
+ ESP	3415	3 A	1 j	POESIE HISPANIQUE, EPOQUE BAROQUE
+ ESP	3435	3 H	1 j	THEATRE HISPANIQUE DU SIECLE D'OR
+ ESP	3440	3 A	1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE
+ ESP	3451	3 A	1 j	ESSAI HISPANIQUE

BLOC 73 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

LECTURES ET RECHERCHES COMPLEMENTAIRES

+ ESP	3810	3 AHE	1 js	TRAVAIL DE RECHERCHE
ESP	3820	3 AHE	1 js	PROGRAMME DE LECTURES
+ ESP	3900	3 AHE	1 js	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION

BLOC 73 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

THEORIE LITTERAIRE

FRA	1000	3 A	2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA	3003	3 H	1 js	POETIQUE ET THEORIE DES GENRES
LCO	2010	3 A	1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
LCO	2011	3 H	1 js	ETUDES COMPARATIVES DES RECITS

BLOC 73 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

CULTURE ET SOCIETE

ANT	1950	3 A	1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT	3858	3 A	1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT	3859	3 H	1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT	3881	3 A	1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
+ HAR	1500	3 H	1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
+ HAR	1600	3 AH	1 j	LE CUBISME
+ HAR	2200	3 A	1 j	LES ARTS PRECOLOMBIENS
+ HAR	3131	3 H	1 s	LA PEINTURE ESPAGNOLE DU SIECLE D'OR
HST	1931	3 A	1 j	L'ANTIQUITE
JUI	2100	3 A	1 js	JUDAISME ET JUDEITE
LAA	1101	3 H	1 s	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 73 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ARA	1001	3 A	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA	1002	3 H	1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2
CIN	1040	3 A	1 j	LANGAGE DU CINEMA
COM	1200	3 AH	1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
FRA	1701	3 A	1 js	HISTOIRE DU THEATRE
GRM	1000	3 A	1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
HGL	1021	3 A	1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE

HGL	1031	3 H	1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST	2351	3 A	1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST	2352	3 H	1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
ITL	1120	3 H	1 js	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE
ITL	3120	3 A	1 js	PETRARQUE ET BOCCACE
ITL	3130	3 H	1 js	LA RENAISSANCE ITALIENNE
+ LAT	3160	3 H	1 j	LE THEATRE LATIN
LNG	1025	3 A	1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG	1045	3 A	1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
LNG	1060	3 A	1 j	STYLISTIQUE
PHI	1180	3 H	1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PTG	1952	3 H	1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG	1953	3 A	1 s	PORTUGAIS AVANCE

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra avoir suivi 90 heures de cours d'espagnol ou l'équivalent : ESP 1991 ou les cours 101 et 201 du CEGEP.

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Programme 1-105-4-0

Version 07

Mineur en études hispaniques

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

BLOC 72 A OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL

+ ESP	1510	3 H	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP	1951	6 A	2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP	1952	3 AHE	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP	1953	3 AHE	1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ESP	1996	6 AH	1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE ET AVANCE

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

ETUDE DE LA LANGUE

+ ESP	2520	3 A	1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2
+ ESP	2536	3 A	1 j	GRAMMAIRE AVANCEE
+ ESP	3540	3 H	1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
+ ESP	3550	3 H	1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.

TRADUCTION ET REDACTION

+ ESP	2525	3 A	1 s	COMPOSITION ESPAGNOLE 1
+ ESP	2531	3 A	1 j	THEME 1
+ ESP	2535	3 H	1 j	COMPOSITION 2
+ ESP	2540	3 A	1 j	VERSION 1
+ ESP	2541	3 H	1 j	THEME 2
+ ESP	2550	3 H	1 s	VERSION 2
+ ESP	2900	3 A	1 j	ESPAGNOL SPECIALISE
+ ESP	2910	3 A	1 j	STYLISTIQUE COMPAREE

BLOC 72 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 18 CR.

CIVILISATION ET LITTERATURE

ESP	1215	3 A	1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
+ ESP	1225	6 A	1 j	INTRO., ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP	1317	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
+ ESP	1325	3 H	1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
+ ESP	1327	3 H	1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 2
ESP	2400	3 H	1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANQUES
+ ESP	2651	3 A	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 1
+ ESP	2652	3 H	1 j	STYLISTIQUE HISPANIQUE 2

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne seront pas de sigle ESP.

Département de mathématiques et de statistique

Programme 1-190-1-0 Version 08

B.Sc. spécialisé en mathématiques

L'orientation **Actuariat** comprend les segments 02 et 75, avec 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

L'orientation **Mathématiques appliquées** comprend les segments 02, 03 et 76, avec 60 crédits obligatoires, 21 à option et 9 au choix.

L'orientation **Mathématiques fondamentales** comprend les segments 02, 03 et 77, avec 54 crédits obligatoires, 30 à option et 6 au choix.

L'orientation **Statistique** comprend les segments 02 et 78, avec 42 crédits obligatoires, 39 à option et 9 au choix.

L'étudiant doit prendre au moins 15 crédits de cours MAT de niveau 3000 en orientations mathématiques appliquées, mathématiques fondamentales ou statistique, et 9 en actuariat.

SEGMENT 02 COMMUN AUX QUATRE ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1
+ MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 5 CR.
+ IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1955	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1963	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ MAT 1681	1 A 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

SEGMENT 03 COMMUN AUX ORIENTATIONS MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
+ MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ÉLÉMENTAIRE

SEGMENT 75 PROPRE À L'ORIENTATION ACTUARIAT

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
+ MAT 1240	3 AH 1 j	MATHÉMATIQUES FINANCIÈRES
+ MAT 2250	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 1
+ MAT 3251	3 A 1 j	THEORIE DU RISQUE

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 27 CR.
+ MAT 2210	3 A 1 j	ACTUARIAT: PROBABILITE, STATISTIQUE
+ MAT 2220	3 H 1 j	ACTUARIAT: STATISTIQUE APPLIQUÉE
+ MAT 2284	3 H 1 j	THEORIE DE LA CREDIBILITE
+ MAT 2413	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1

+ MAT 2430	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 3201	3 H 1 j	MATHÉMATIQUES DES RÉGIMES DE RENTES
+ MAT 3250	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES DE L'ASSURANCE-VIE 2
+ MAT 3260	3 H 1 j	MODELES DE SURVIE
+ MAT 3265	2 H 1 j	MATHÉMATIQUES DE LA GRADUATION
+ MAT 3286	3 A 1 j	TARIFICATION I.A.R.D.
+ MAT 3287	3 H 1 j	ANALYSE FINANCIERE I.A.R.D.

BLOC 75 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 21 CR.
+ MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2
+ MAT 2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2756	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 2
+ MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES
+ MAT 3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3725	3 A 1 j	STATISTIQUE 3
+ MAT 3726	3 H 1 j	STATISTIQUE 4
+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 3
+ MAT 3781	3 H 1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

BLOC 75 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 26 CR.
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
DRT 2210G	3 AHE 1 js	DROIT DES ASSURANCES
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
ECN 2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE
ECN 2980	3 H 1 j	MACROECONOMIQUE
+ ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
+ IFT 1959	3 H 1 j	PROGRAMMATION EN APL: INTRODUCTION

SEGMENT 76 PROPRE À L'ORIENTATION MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

BLOC 76 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
+ MAT 2413	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2430	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 3162	3 H 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES

BLOC 76 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ MAT 3414	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT 3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUÉE 2

BLOC 76 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2105	3 H 1 j	ANALYSE 4
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2756	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 2
+ MAT 3423	3 H 1 j	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3481	3 H 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES
+ MAT 3616	3 A 1 j	THEORIE DES GRAPHES
+ MAT 3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES
+ MAT 3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES

BLOC 76 Y	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 11 CR.
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
+ CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION

ECN	1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN	2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE
ECN	2980	3 H 1 j	MACROECONOMIQUE
+ ECN	3150	4 AH 1 j	ECONOMETRIE 2
GLG	1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG	1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
+ IFT	1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT	2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT	2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
PHY	1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY	1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY	1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY	2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY	3070	3 H 1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY	3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

SEGMENT 77 PROPRE A L'ORIENTATION MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES

BLOC 77 A		OBLIGATOIRE		6 CR.
+ MAT	2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS	
+ MAT	3362	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE	

BLOC 77 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.	
+ MAT	3132	3 A 1 j	VARIABLE COMPLEXE 2	
+ MAT	3363	3 A 1 j	GEOMETRIE PROJECTIVE	
+ MAT	3661	3 A 1 j	THEORIE DE GALOIS	

BLOC 77 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.	
+ MAT	2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1	
+ MAT	2105	3 H 1 j	ANALYSE 4	
+ MAT	2332	3 A 1 j	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE	
+ MAT	2413	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1	
+ MAT	2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE	
+ MAT	2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE	
+ MAT	2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES	
+ MAT	2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES	
+ MAT	2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2	
+ MAT	2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2	
+ MAT	3061	3 A 1 j	LOGIQUE 2	
+ MAT	3162	3 H 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES	
+ MAT	3423	3 H 1 j	CALCUL VARIATIONNEL	
+ MAT	3431	3 A 1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION	
+ MAT	3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2	
+ MAT	3616	3 A 1 j	THEORIE DES GRAPHES	
+ MAT	3626	3 H 1 j	THEORIE DES MODULES	
+ MAT	3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES	
+ MAT	3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES	
+ MAT	3881	3 H 1 j	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES	

BLOC 77 Y		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 8 CR.	
BIO	1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE	
BIO	3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	
CHM	1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE	
+ CHM	2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	
+ CHM	2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2	
DMO	1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
+ DMO	2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	
ECN	1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN	1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN	2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE	
ECN	2980	3 H 1 j	MACROECONOMIQUE	
+ ECN	3150	4 AH 1 j	ECONOMETRIE 2	
GLG	1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE	
GLG	1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE	
+ IFT	1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL	
+ IFT	2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES	
+ IFT	2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1	
PHI	1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	
PHI	1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	
PHI	3155	3 H 1 j	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES	

PHY	1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY	1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY	1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY	2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY	3070	3 H 1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY	3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

SEGMENT 78 PROPRE A L'ORIENTATION STATISTIQUE

BLOC 78 A		OBLIGATOIRE		15 CR.
+ MAT	2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1	
+ MAT	2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2	
+ MAT	2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1	
+ MAT	3725	3 A 1 j	STATISTIQUE 3	
+ MAT	3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3	

BLOC 78 B		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.	
+ MAT	2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2	
+ MAT	2756	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2	
+ MAT	3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES	
+ MAT	3726	3 H 1 j	STATISTIQUE 4	
+ MAT	3781	3 H 1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE	

BLOC 78 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	
+ MAT	2105	3 H 1 j	ANALYSE 4	
+ MAT	2210	3 A 1 j	ACTUARIAT: PROBABILITE, STATISTIQUE	
+ MAT	2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1	
+ MAT	3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE	

BLOC 78 Y		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 21 CR.	
BIO	1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE	
BIO	3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS	
CHM	1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE	
+ CHM	2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1	
+ CHM	2478	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 2	
DMO	1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
+ DMO	2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	
ECN	1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN	1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION	
ECN	2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE	
+ ECN	3150	4 AH 1 j	ECONOMETRIE 2	
GLG	1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE	
GLG	1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE	
+ IFT	1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL	
+ IFT	1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	
+ IFT	2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES	

Programme 1-190-2-0 Version 06

Majeur en mathématiques J

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 12 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE		42 CR.
MAT	1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1	
+ MAT	1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2	
MAT	1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1	
+ MAT	1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2	
MAT	1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1	
+ MAT	1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2	
+ MAT	1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1	
+ MAT	2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3	
+ MAT	2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	
+ MAT	2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1	
+ MAT	2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE	
+ MAT	2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1	

+ MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ IFT 1955	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1963	3 A 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN.

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2105	3 H 1 j	ANALYSE 4
+ MAT 2332	3 A 1 j	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2413	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 1
+ MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT 2430	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
+ MAT 2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT 2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES
+ MAT 2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 2756	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2
+ MAT 3061	3 A 1 j	LOGIQUE 2
+ MAT 3132	3 A 1 j	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3162	3 H 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE
+ MAT 3363	3 A 1 j	GEOMETRIE PROJECTIVE
+ MAT 3414	3 H 1 j	ANALYSE NUMERIQUE 2
+ MAT 3423	3 H 1 j	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3431	3 A 1 j	THEORIE DE L'OPTIMISATION
+ MAT 3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 2
+ MAT 3481	3 H 1 j	LABORATOIRE DE MATHEMAT. APPLIQUEES
+ MAT 3616	3 A 1 j	THEORIE DES GRAPHS
+ MAT 3626	3 A 1 j	THEORIE DES MODULES
+ MAT 3661	3 H 1 j	THEORIE DE GALOIS
+ MAT 3681	3 A 1 j	LABORATOIRE DE MATHEMATIQUES
+ MAT 3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3725	3 A 1 j	STATISTIQUE 3
+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3
+ MAT 3881	3 H 1 j	SEMINAIRE DE MATHEMATIQUES

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
+ CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE
ECN 2980	3 H 1 j	MACROECONOMIQUE
+ ECN 3150	4 AH 1 j	ECONOMETRIE 2
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
+ IFT 1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT 2421	4 H 1 j	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES
+ IFT 2504	4 A 1 j	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 3155	3 H 1 j	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 3070	3 H 1 j	RELATIVITE GENERALE
PHY 3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE

Mineur en mathématiques **J**

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1
MAT 2971	4 AH 1 j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
+ MAT 1240	3 AH 1 j	MATHEMATIQUES FINANCIERES
+ MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2332	3 A 1 j	ALGEBRE LINEAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
+ MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 2631	3 H 1 j	THEORIE DES NOMBRES
+ MAT 2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 1
+ MAT 2756	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 2

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ IFT 1955	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1963	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
ECN 2975	3 A 1 j	MICROECONOMIQUE
ECN 2980	3 H 1 j	MACROECONOMIQUE
+ IFT 1140	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
IFT 1850	3 A 1 s	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ IFT 1959	3 H 1 j	PROGRAMMATION EN APL: INTRODUCTION
PHY 1440	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2

S'il y avait passage du mineur au majeur ou au spécialisé, les cours IFT 1850 et MAT 2971 y seraient transférés comme cours au choix.

Département de philosophie

Programme 1-195-1-0

Version 08

B.A. spécialisé en philosophie

J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 63 à option et 9 au choix.

BLOC 83 A OBLIGATOIRE

18 CR.

BASES DE LA PHILOSOPHIE

PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1600	3 H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 1710	3 A 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 83 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMPLÉMENTS : PENSEE SCIENTIFIQUE

PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

BLOC 83 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.

COMPLÉMENTS THEMATIQUES

PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250	3 H 1 j	ESTHETIQUE
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1610	3 A 1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 1900	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION

BLOC 83 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1

PHI 2520	3 H 1 j	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 2800	3 E 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2810	3 A 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
PHI 2820	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE

BLOC 83 E OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2

PHI 2601	3 H 1 j	LE RATIONALISME POST-CARTESIEN
PHI 2610	3 H 1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS
PHI 2640	3 A 1 j	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND
PHI 2650	3 A 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2670	3 A 1 j	L'EMPIRISME AUX 17E ET 18E SIECLES

BLOC 83 F OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

PHI 2010	3 A 1 j	PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE
PHI 2200	3 A 1 j	NIETZSCHE
PHI 2315	3 H 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2750	3 H 1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE
PHI 2920	3 H 1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 83 G OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ETHICO-POLITIQUE

PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE
PHI 2420	3 H 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 2430	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2680	3 H 1 js	SIECLE DES LUMIERES: ASPECTS POLIT.
PHI 2690	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 83 H

OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ET PENSEE SCIENTIFIQUE

PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
PHI 2150	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2580	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 83 I

OPTION

MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 24 CR.

COURS APPROFONDIS

PHI 3010	3 H 1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
PHI 3155	3 H 1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHI 3250	3 A 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
PHI 3460	3 H 1 js	THEORIES DE L'ETAT MODERNE
PHI 3620	3 A 1 j	THEORIES ETHIQUES CONTEMPORAINES
PHI 3630	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION
PHI 3640	3 A 1 j	HEGEL
PHI 3645	3 H 1 j	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE
PHI 3680	3 H 1 j	MARX
PHI 3710	3 A 1 j	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 3720	3 H 1 j	METHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE
PHI 3730	3 A 1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 3760	3 H 1 j	HEIDEGGER
PHI 3805	3 H 1 j	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE
PHI 3820	3 H 1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE
PHI 3860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 3925	3 A 1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.

BLOC 83 J

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

PHILOSOPHIE ORIENTALE

PHI 2950	3 H 1 j	LE CONFUCIANISME
PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3030	3 AHE 1 js	COURS DE LECTURES DIRIGÉES
PHI 3960	3 A 1 j	COSMOLOGIE TAOISTE

BLOC 83 L

OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

LANGUES

ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ALL 1983	3 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 3
ANG 1975	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS 2
ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
CHN 1070	3 A 1 js	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1
CHN 1080	3 H 1 js	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2
CHN 2070	3 A 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 1
CHN 2080	3 H 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2
GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE
LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE

BLOC 83 Y

OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS COMPLEMENTAIRES

AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 2120	3 A 1 js	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA 3017	3 AH 1 js	LITTERATURE ET PHILOSOPHIE
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
HAR 3410	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR 3900	3 A 1 j	LES THEORIES DE L'ART
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1090	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE

POL	2100	3	AHE 1 j	IDEES POLITIQUES 2
POL	3807	3	AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY	1952	3	AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY	1981	3	H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
+ SOL	1004	3	H 1 j	DURKHEIM
SOL	2309	3	H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 83 A, 83 B et 83 C.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PHI.

Programme 1-195-2-0 Version 08

Majeur en philosophie **J**

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

BLOC 84 A OBLIGATOIRE 18 CR.

BASES DE LA PHILOSOPHIE				
PHI	1420	3	A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI	1520	3	H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI	1600	3	H 1 j	DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI	1620	3	H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI	1710	3	A 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI	1800	3	A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 84 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COMPLEMENTS : PENSEE SCIENTIFIQUE				
PHI	1005	3	A 1 j	LOGIQUE 1
PHI	1130	3	A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI	1180	3	H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI	1300	3	H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

BLOC 84 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COMPLEMENTS THEMATIQUES				
* PHI	1200	3	A 1 j	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI	1250	3	H 1 j	ESTHETIQUE
PHI	1400	3	H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI	1460	3	E 1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI	1610	3	A 1 j	PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI	1860	3	A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
* PHI	1900	3	A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION

BLOC 84 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1				
PHI	2520	3	H 1 j	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI	2800	3	E 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI	2810	3	A 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI	2820	3	A 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE

BLOC 84 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2				
PHI	2601	3	H 1 j	LE RATIONALISME POST-CARTESIEN
PHI	2610	3	H 1 j	LE 18E SIECLE FRANCAIS
PHI	2640	3	A 1 j	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND
PHI	2650	3	A 1 j	KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI	2670	3	A 1 j	L'EMPIRISME AUX 17E ET 18E SIECLES

BLOC 84 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES				
* PHI	2010	3	A 1 j	PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE
PHI	2200	3	A 1 j	NIETZSCHE
PHI	2315	3	H 1 j	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI	2750	3	H 1 j	HUSSERL ET LA PHENOMENOLOGIE
* PHI	2920	3	H 1 j	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 84 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

PHILOSOPHIE ETHICO-POLITIQUE				
PHI	2400	3	A 1 j	ETHIQUE
* PHI	2420	3	H 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI	2430	3	A 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI	2680	3	H 1 j	SIECLE DES LUMIERES: ASPECTS POLIT.
* PHI	2690	3	H 1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 84 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.

PHILOSOPHIE ET PENSEE SCIENTIFIQUE				
* PHI	2005	3	H 1 j	LOGIQUE 2
PHI	2150	3	H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI	2160	3	A 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI	2170	3	H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
* PHI	2175	3	H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI	2180	3	A 1 j	PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI	2580	3	A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 84 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

COURS APPROFONDIS				
PHI	3010	3	H 1 j	PHILOSOPHIE ET ECRITURE
PHI	3155	3	H 1 j	PHILOSO. DES SCIENCES CONTEMPORAINES
PHI	3250	3	A 1 j	ESTHETIQUE DE LA LITTERATURE
PHI	3460	3	H 1 j	THEORIES DE L'ETAT MODERNE
PHI	3620	3	A 1 j	THEORIES ETHIQUES CONTEMPORAINES
PHI	3630	3	H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ACTION
PHI	3640	3	A 1 j	HEGEL
PHI	3645	3	H 1 j	PROBLEMES DE PHILOSOPHIE ALLEMANDE
* PHI	3680	3	H 1 j	MARX
PHI	3710	3	A 1 j	PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI	3720	3	H 1 j	METHODES FORMELLES EN PHILOSOPHIE
PHI	3730	3	A 1 j	HERMENEUTIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI	3760	3	H 1 j	HEIDEGGER
* PHI	3805	3	H 1 j	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE
PHI	3820	3	H 1 j	LA METAPHYSIQUE D'ARISTOTE
PHI	3860	3	A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
* PHI	3925	3	A 1 j	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.

BLOC 84 J OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

PHILOSOPHIE ORIENTALE				
* PHI	2950	3	H 1 j	LE CONFUCIANISME
* PHI	2960	3	H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI	3960	3	A 1 j	COSMOLOGIE TAOISTE

BLOC 84 Y. OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

INITIATIONS COMPLEMENTAIRES				
AES	1010	3	A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ALL	1981	6	A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ANT	1013	3	A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT	2026	3	A 1 j	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
BCM	1984	3	A 1 j	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
ECN	1600	3	H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA	2120	3	A 1 j	LITTERATURE DE LA RENAISSANCE 1
FRA	3017	3	AH 1 j	LITTERATURE ET PHILOSOPHIE
GRC	1011	6	A 1 j	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
* HAR	3410	3	H 1 j	HISTOIRE DE L'ART ET ANTHROPOLOGIE
HAR	3900	3	A 1 j	LES THEORIES DE L'ART
HST	1045	3	H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST	1931	3	A 1 j	L'ANTIQUITE
LAT	1011	6	AE 1 j	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG	1090	3	H 1 j	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
LNG	2240	3	H 1 j	PRAGMATIQUE
POL	2100	3	AHE 1 j	IDEES POLITIQUES 2
POL	3807	3	AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
PSY	1952	3	AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY	1981	3	H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
+ SOL	1004	3	H 1 j	DURKHEIM
SOL	2309	3	H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE

Durant sa première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C.

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sort pas de sigle PHI.

Programme 1-195-4-0 Version 03

Mineur en philosophie J

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 85 A OBLIGATOIRE 6 CR.

BASES DE LA PHILOSOPHIE

PHI 1600 3 H 1 j DESCARTES ET LA PHILOSOPHIE MODERNE
PHI 1800 3 A 1 j DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE

BLOC 85 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMPLÉMENTS DE BASE

PHI 1005 3 A 1 j LOGIQUE 1
PHI 1130 3 A 1 j ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1180 3 H 1 j INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
* PHI 1200 3 A 1 j ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1250 3 H 1 j ESTHÉTIQUE
PHI 1300 3 H 1 j PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1400 3 H 1 j INTRODUCTION A L'ÉTHIQUE
PHI 1420 3 A 1 j PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460 3 E 1 j NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1520 3 H 1 j INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1610 3 A 1 j PHILOSOPHIE CLASSIQUE ET MODERNE
PHI 1620 3 H 1 j FONDÉMENTS DE L'ÉTHIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 1710 3 A 1 j INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 1860 3 A 1 j PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE
* PHI 1900 3 A 1 j PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION

BLOC 85 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1

PHI 2520 3 H 1 j PHILO. MÉDIÉVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 2800 3 E 1 j PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2810 3 A 1 j PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2820 3 A 1 j LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLIENNE

BLOC 85 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2

PHI 2601 3 H 1 j LE RATIONALISME POST-CARTESIEN
PHI 2610 3 H 1 j LE 18^È SIÈCLE FRANÇAIS
PHI 2640 3 A 1 j KANT ET L'IDÉALISME ALLEMAND
PHI 2650 3 A 1 j KANT: CRITIQUE DE LA RAISON PURE
PHI 2670 3 A 1 j L'EMPIRISME AUX 17^È ET 18^È SIÈCLES

BLOC 85 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES HUMAINES

* PHI 2010 3 A 1 j PHILOSOPHIE ET PSYCHANALYSE
PHI 2200 3 A 1 j NIETZSCHE
PHI 2315 3 H 1 j ANTHROPOLOGIE ET BIOÉTHIQUE
PHI 2750 3 H 1 j HUSSERL ET LA PHÉNOMÉNOLOGIE
* PHI 2920 3 H 1 j MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE

BLOC 85 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ÉTHICO-POLITIQUE

PHI 2400 3 A 1 j ÉTHIQUE
* PHI 2420 3 H 1 j PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 2430 3 A 1 j LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT
PHI 2680 3 H 1 j SIÈCLE DES LUMIÈRES: ASPECTS POLIT.
* PHI 2690 3 H 1 j PHILOSOPHIE DU DROIT

BLOC 85 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

PHILOSOPHIE ET PENSÉE SCIENTIFIQUE

* PHI 2005 3 H 1 j LOGIQUE 2
PHI 2150 3 H 1 j ÉPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2160 3 A 1 j ÉPISTEMOLOGIE DES SCIENCES EXACTES
PHI 2170 3 H 1 j PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
* PHI 2175 3 H 1 j LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHI 2180 3 A 1 j PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 2580 3 A 1 j PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

BLOC 85 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PHILOSOPHIE ORIENTALE

* PHI 2950 3 H 1 j LE CONFUCIANISME
* PHI 2960 3 H 1 j NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE

Sauf exception autorisée, les cours au choix ne sont pas de sigle PHI.

Département de physique

Programme 1-200-1-0 Version 09

B.Sc. spécialisé en physique J

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 83 A OBLIGATOIRE 32 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1010 2 A 1 j ÉVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440 3 H 1 j ÉLECTROMAGNÉTISME 1
PHY 1620 3 AH 1 j PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651 3 AH 1 j MÉCANIQUE 1
PHY 1652 3 AH 1 j MÉCANIQUE 2
PHY 2212 3 A 1 j THERMODYNAMIQUE
PHY 2214 3 H 1 j MÉCANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325 3 H 1 j OPTIQUE
PHY 2440 3 A 1 j ÉLECTROMAGNÉTISME 2
PHY 2804 3 A 1 j MÉCANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805 3 H 1 j MÉCANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 83 B OBLIGATOIRE 16 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440 3 AH 1 j CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450 3 AH 1 j CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1994 4 AH 1 j ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2130 3 AH 1 j VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2466 3 A 1 j ANALYSE APPLIQUÉE 1

BLOC 83 C OBLIGATOIRE 12 CR.

FORMATION PRATIQUE

PHY 1501 3 H 1 j INTROD. A LA PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE
PHY 2476 3 A 1 j PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE
PHY 2503 3 H 1 j PROJETS EXPÉRIMENTAUX
PHY 3040 3 H 1 j LABORATOIRE D'OPTIQUE

BLOC 83 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.

OUTILS INFORMATIQUES

+ IFT 1963 3 AH 1 j PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IFT 1969 3 AH 1 j PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
+ MAT 1681 1 A 1 j MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 83 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
OUTILS MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES		
+ MAT 1710	3 A H 1	PROBABILITÉS 1
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2415	3 H 1	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 3362	3 A 1	GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE
+ MAT 3466	3 H 1	ANALYSE APPLIQUÉE 2

BLOC 83 F	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 21 CR.
COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE		
PHY 1410	3 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H 1	MÉCANIQUE CLASSIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2715	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3060	3 A 1	MÉTHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	3 H 1	MODÉLISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A 1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1	MÉTHODES GÉOMÉTRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1	MÉCANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H 1	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 H 1	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1	ELECTROMAGNÉTISME 3
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3553	3 A 1	MÉCANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H 1	PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H 1	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1	BIOPHYSIQUE
PHY 4000	3 H 1	PROBLÈMES VARIÉS DE PHYSIQUE

BLOC 83 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES		
BCM 1531	3 A 1	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1153	3 A H 1	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2101	3 A 1 s	BIOLOGIE MOLECULAIRE
CHM 1988	3 A 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 1A
CHM 1993	3 H 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
+ CHM 2995	3 A 1	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE 2
GEO 2122	3 A H 1	CLIMATOLOGIE
GLG 1952	3 A 1 s	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
HST 1045	3 H 1	INTRODUC. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 3155	3 H 1	PHILOS. DES SCIENCES CONTEMPORAINES

Condition d'admission aux études supérieures en biophysique : un minimum de neuf crédits parmi BCM 1531, BIO 1153, BIO 2101, CHM 2995, PHY 3030 ET PHY 3900.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	29 CR.
PHYSIQUE FONDAMENTALE		
PHY 1010	2 A 1	ÉVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 H 1	ELECTROMAGNÉTISME 1
PHY 1620	3 A H 1	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 A H 1	MÉCANIQUE 1
PHY 1652	3 A H 1	MÉCANIQUE 2
PHY 2212	3 A 1	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1	MÉCANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2440	3 A 1	ELECTROMAGNÉTISME 2
PHY 2804	3 A 1	MÉCANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1	MÉCANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	13 CR.
OUTILS MATHÉMATIQUES		
MAT 1440	3 A H 1	CALCUL AVANCÉ 1
+ MAT 1450	3 A H 1	CALCUL AVANCÉ 2
MAT 1994	4 A H 1	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2466	3 A 1	ANALYSE APPLIQUÉE 1

BLOC 71 C	OBLIGATOIRE	3 CR.
FORMATION PRATIQUE		
PHY 1501	3 H 1	INTROD. À LA PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
OUTILS INFORMATIQUES		
+ IFT 1963	3 A H 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IFT 1969	3 A H 1 s	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C
+ MAT 1681	1 A 1	MÉTHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE		
PHY 1410	3 A 1	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H 1	MÉCANIQUE CLASSIQUE
PHY 2325	3 H 1	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2475	3 A 1	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE
PHY 2503	3 H 1	PROJETS EXPÉRIMENTAUX
PHY 2715	3 H 1	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3040	3 H 1	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 A 1	MÉTHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	3 H 1	MODÉLISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A 1	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1	MÉTHODES GÉOMÉTRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1	MÉCANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H 1	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 H 1	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1	ELECTROMAGNÉTISME 3
PHY 3520	3 H 1	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3553	3 A 1	MÉCANIQUE QUANTIQUE 3
PHY 3600	3 H 1	PHYSIQUE NUCLEAIRE
PHY 3610	3 H 1	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1	BIOPHYSIQUE
PHY 4000	3 H 1	PROBLÈMES VARIÉS DE PHYSIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Programme 1-200-2-0	Version 09
Majeur en physique	J
Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.	

Programme 1-200-4-0	Version 03
Mineur en physique	J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 12 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 14 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1681	1 A 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
MAT 1994	4 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1010	2 A 1 j	EVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1410	3 A 1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1501	3 H 1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1715	3 A 1 j	SYSTEME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A 1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1 j	CIRCUITS ELECTRIQUES ET METROLOGIE
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2476	3 A 1 j	PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 2715	3 H 1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 2804	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Ecole de psychoéducation

Programme 1-210-1-0	Version 06
B.Sc. spécialisé en psychoéducation	J

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 3 CR.

PSE 1001	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOEDUCATION
----------	---------	-----------------------------------

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 12 CR.

PSE 1002	3 H 1 j	DEVELOP. BIOLOGIQUE ET SOCIALISATION
PSE 1003	3 A 1 j	DEVELOP. AFFECTIF ET SOCIALISATION
PSE 1004	3 A 1 j	DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION
PSE 1005	3 H 1 j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

ANT 3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
+ PSE 2009	3 A 1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2010	3 H 1 j	FONCTIONNEMENT COGNITIF, ADAPTATION
+ PSE 2011	3 H 1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE

+ PSE 2012	3 A 1 j	MILIEU FAMILIAL, ADAPTATION SOCIALE
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1954	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 70 D OBLIGATOIRE 6 CR.

PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
+ PSE 3003	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
PSY 1003	3 H 1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE

BLOC 70 F OBLIGATOIRE 6 CR.

PSE 2002	3 H 1 j	LA MESADAPTATION SOCIALE: ONTOGENESE
+ PSE 2003	3 A 1 j	ENVIRONNEMENT, MESADAPTATION SOCIALE

BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSE 2013	3 H 1 j	MESADAPTATION SOC., PETITE ENFANCE
+ PSE 2014	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE
+ PSE 2015	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE

BLOC 70 H OBLIGATOIRE 12 CR.

PSE 2004	3 A 1 j	INTERVENTION: CADRE SOCIOJURIDIQUE
PSE 2005	3 H 1 j	MODELES D'INTERVENTION
+ PSE 2006	3 H 1 j	PLANIFICATION ET EVALUATION
+ PSE 2007	3 A 1 j	ORGANISATION ET ANIMATION

BLOC 70 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSE 2016	3 H 1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION
+ PSE 2017	3 AH 1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.
+ PSE 3004	3 AH 1 js	EVALUATION DES INTERVENTIONS

BLOC 70 J OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

+ PSE 3005	3 A 1 j	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.
+ PSE 3006	3 H 1 s	INTERVENTION ET PAIRS
+ PSE 3007	3 H 1 j	INTERVENTION ET FAMILLE
+ PSE 3008	3 H 1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 3009	3 A 1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION
+ PSE 3011	3 H 1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.

BLOC 70 K OBLIGATOIRE 12 CR.

PSE 2008	6 A 2 j	STAGES
+ PSE 3001	6 AH 1 j	STAGES

BLOC 70 L OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSE 1008	3 H 1 j	STAGES
+ PSE 3690	3 H 1 j	STAGES

BLOC 70 M OBLIGATOIRE 6 CR.

PSE 3002	6 A 2 j	RAPPORT SYNTHESE
----------	---------	------------------

BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2042	3 H 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2454	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1410	3 A 1 j	PENOLOGIE
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1950	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3900	3 A 1 j	JUSTICE DES MINEURS

GER 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
GER 1000D	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
GER 1016	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
GER 1016D	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
GER 2021	3 AHE 1 js	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
PSY 1085	3 H 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1975	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 2974	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
+ PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
+ PSY 3073	3 A 1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS
+ PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE
SVS 2805	3 AHE 1 js	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 AHE 1 js	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS 3807	3 AH 1 js	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
TXM 1500	3 AHE 1 js	READAPTATION DES TOXICOMANES

BLOC 70 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
BIO 1955	3 H 1 s	ECOSYSTEMES
CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIETE
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
EAM 1000	3 H 1 s	LITTERATURE UNIVERSELLE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
FRA 3832	3 A 1 j	LITTERATURE FEMININE 2
GEO 2833	3 A 1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1051	3 A 1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 3561	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIETES
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. A LA LITTERATURE JAPONAISE
MUS 1221	3 H 1 js	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 2150	3 H 1 js	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GENERALE
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLEAIRES ET SOCIETE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC

Programme 1-210-4-0 Version 00

Mineur en psychoéducation

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1002	3 H 1 j	DEVELOP. BIOLOGIQUE ET SOCIALISATION
PSE 1003	3 A 1 j	DEVELOP. AFFECTIF ET SOCIALISATION
PSE 1004	3 A 1 j	DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION
PSE 1005	3 H 1 j	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION
* + PSE 2009	3 A 1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2011	3 H 1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
+ PSE 3003	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 2002	3 H 1 j	LA MESADAPTATION SOCIALE: ONTOGENESE
+ PSE 2003	3 A 1 j	ENVIRONNEMENT, MESADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2013	3 H 1 j	MESADAPTATION SOC. PETITE ENFANCE
+ PSE 2014	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE
+ PSE 2015	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 2004	3 A 1 j	INTERVENTION: CADRE SOCIOJURIDIQUE
PSE 2005	3 H 1 j	MODELES D'INTERVENTION
+ PSE 2016	3 H 1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION
+ PSE 2017	3 AH 1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSE 3005	3 A 1 j	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.
+ PSE 3006	3 H 1 s	INTERVENTION ET PAIRS
+ PSE 3007	3 H 1 j	INTERVENTION ET FAMILLE
+ PSE 3008	3 H 1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 3009	3 A 1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION
+ PSE 3011	3 H 1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ PSE 1008	3 H 1 j	STAGES

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété trente crédits d'études de premier cycle dans une discipline connexe.

Programme 1-215-5-1 Version 02

Certificat en intervention psychoéducative

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 80 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
PSE 1070	3 A 1 s	DEVELOPPEM. HUMAIN ET SOCIALISATION
PSE 1091	3 AH 1 js	SYNTHESE DE L'INTERVENTION
+ PSE 2006	3 H 1 j	PLANIFICATION ET EVALUATION
+ PSE 2027	3 H 1 s	ACTION PREVENTIVE ET REEDUCATIVE

BLOC 80 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1007	3 A 2 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
* + PSE 2009	3 A 1 j	COGNITION ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2011	3 H 1 j	PERSONNALITE ET ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2012	3 A 1 j	MILIEU FAMILIAL, ADAPTATION SOCIALE
+ PSE 2013	3 H 1 j	MESADAPTATION SOC., PETITE ENFANCE
+ PSE 2014	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE A L'ENFANCE
+ PSE 2015	3 A 1 j	MESADAPTATION SOCIALE, L'ADOLESCENCE

BLOC 80 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSE 1006	3 A 2 j	OBSERVATION ET EVALUATION
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
+ PSE 2016	3 H 1 j	OBSERVATION ET INTERVENTION
+ PSE 2017	3 AH 1 j	EVALUATION DIAGNOSTIQUE ET PLANIF.
* + PSE 3004	3 AH 1 js	EVALUATION DES INTERVENTIONS

BLOC 80 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSE 3005	3 A 1 j	ETABLISSEMENT DE LA RELATION EDUCAT.
+ PSE 3006	3 H 1 s	INTERVENTION ET PAIRS
+ PSE 3007	3 H 1 j	INTERVENTION ET FAMILLE
+ PSE 3008	3 H 1 j	INTERVENTION ET MILIEU SCOLAIRE
+ PSE 3009	3 A 1 s	INTERVENTION, CENTRE DE READAPTATION
+ PSE 3011	3 H 1 s	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.

BLOC 80 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1511	3 A 1 j	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 2042	3 H 1 j	PROBLEMES D'ETHNOLOGIE URBAINE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
ANT 2454	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PRIMATOLOGIE
ANT 3050	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ANT 3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3456	3 A 1 j	PRIMATOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE
CRI 1100	3 AH 1 j	PSYCHOCRIMINOLOGIE
CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
CRI 1410	3 A 1 j	PENOLOGIE
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 1950	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
CRI 3420	3 AH 1 j	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3900	3 A 1 j	JUSTICE DES MINEURS
GER 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
GER 1000D	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
GER 1016	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
GER 1016D	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
GER 2021	3 AHE 1 js	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
PSY 1085	3 H 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1975	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 2974	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
+ PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
+ PSY 3073	3 A 1 j	PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS
+ PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE
SVS 2805	3 AHE 1 js	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 AHE 1 js	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS 3807	3 AH 1 j	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
TXM 1500	3 AHE 1 js	READAPTATION DES TOXICOMANES

Département de psychologie

Programme 1-220-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en psychologie

J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
PSY 1003	3 H 1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
+ PSY 1004	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
+ PSY 1006	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
+ PSY 1007	3 AH 1 j	LABORATOIRE 1
+ PSY 1008	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
+ PSY 3002	3 H 1 j	L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE
+ PSY 3003	3 AH 1 j	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
+ PSY 3005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3
+ PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.
PSY 3007	3 A 1 j	UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCHO.
PSY 3008	3 AH 1 j	LABORATOIRE 2
PSY 3009	3 AH 1 j	LABORATOIRE 3

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1710	3 A 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PSY 3027	3 A 1 j	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.
PSY 3028	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 3022	3 A 1 js	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE

SEGMENT 02

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3032	3 A 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
+ PSY 3033	3 H 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
+ PSY 3034	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE
+ PSY 3035	3 A 1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 02 F	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1045	3 H 1 j	MOTIVATION ET EMOTION

BLOC 02 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3043	3 H 1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
+ PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
+ PSY 3045	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
+ PSY 3046	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
+ PSY 3047	3 H 1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS
+ PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
+ PSY 3049	3 A 1 j	MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE
+ PSY 3248	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2

BLOC 02 H	OBLIGATOIRE	3 CR.
PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 02 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
+ PSY 3051	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION

+ PSY 3052	3 H 1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE	+ PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3053	3 A 1 j	PERCEPTION: GENESE, ASPECTS PERSONN.	+ PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
BLOC 02 J	OBLIGATOIRE		BLOC 02 V	OBLIGATOIRE	
PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS	PSY 1126	3 H 1 j	MODELES D'INTERVENTION
BLOC 02 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 02 W	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE	+ PSY 2122	3 AH 1 j	ATELIER D'OBSERVATION 1
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE	+ PSY 2123	3 AH 1 j	ATELIER D'OBSERVATION 2
+ PSY 3060	3 H 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)	+ PSY 2125	3 H 1 j	COMMUNICATION ET INTERVENTION
+ PSY 3061	3 H 1 j	MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE	+ PSY 3126	3 H 1 j	PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT
+ PSY 3062	3 H 1 j	L'INTELLIGENCE	+ PSY 3127	3 H 1 j	PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION
+ PSY 3063	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COGNITIVE	+ PSY 3129	3 AHE 1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE
+ PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE			
+ PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE			
BLOC 02 L	OBLIGATOIRE		SEGMENT 81		
PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	BLOC 81 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
BLOC 02 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE	BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT BIOCHIM. DE LA VIE
+ PSY 3071	3 H 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES	BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
+ PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPEES	BIO 1955	3 H 1 s	ECOSYSTEMES
+ PSY 3073	3 A 1 j	PSYCHO. DES GROUPEES ET ORGANISATIONS	BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ PSY 3074	3 H 1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL	CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIETE
+ PSY 3075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	COM 2210	3 A 1 j	IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
+ PSY 3076	3 H 1 j	LE FONCTIONNEMENT SOCIOCOGNITIF	CRI 1151	3 A 1 j	JUSTICE CRIMINELLE 1
+ PSY 3077	3 H 1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES	CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
+ PSY 3078	3 A 1 j	ETHOLOGIE SOCIALE	DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES	ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
BLOC 02 N	OBLIGATOIRE		ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
PSY 1085	3 H 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	FRA 3018	3 AHE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
BLOC 02 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
+ PSY 3081	3 A 1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION	GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
+ PSY 3082	3 A 1 j	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.	GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
+ PSY 3083	3 A 1 j	MEMOIRE HUMAINE	GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
BLOC 02 P	OBLIGATOIRE		IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
BLOC 02 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
+ PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON	IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
+ PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCHOOLAIRE	LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
+ PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS	PHY 1971	3 AH 1 j	ASTRONOMIE GENERALE
+ PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE	POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
+ PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURITE	POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
+ PSY 3095	3 H 1 j	VIEILLISSEMENT	POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
+ PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT	REI 1952	3 AHE 1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
+ PSY 3097	3 H 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.	SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
+ PSY 3098	3 H 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE	SOL 1970	3 AH 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
BLOC 02 R	OBLIGATOIRE		SVS 1585	3 H 1 js	MESURES DE SECURITE SOCIALE
PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE	SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE
BLOC 02 S	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.			
+ PSY 3103	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE	SEGMENT 01		
+ PSY 3104	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE	BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
+ PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.	PSY 1003	3 H 1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
+ PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION	+ PSY 1004	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
BLOC 02 T	OBLIGATOIRE		+ PSY 1006	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION	+ PSY 1007	3 AH 1 j	LABORATOIRE 1
BLOC 02 U	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	+ PSY 1008	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2
CRI 1950	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE	BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE	+ PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
+ PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE	+ PSY 3002	3 H 1 j	L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE
+ PSY 3114	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ASPECTS PHYSIOLOG.	+ PSY 3003	3 AH 1 j	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
+ PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE	+ PSY 3005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3
			+ PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.

Programme 1-220-2-0 Version 02

Majeur en psychologie J

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
PSY 1003	3 H 1 j	LA MESURE EN PSYCHOLOGIE
+ PSY 1004	3 A 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 1
+ PSY 1006	3 A 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 1
+ PSY 1007	3 AH 1 j	LABORATOIRE 1
+ PSY 1008	3 AHE 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 2
BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
+ PSY 3002	3 H 1 j	L'EVALUATION PSYCHOLOGIQUE
+ PSY 3003	3 AH 1 j	ATELIER DE PSYCHOMETRIE
+ PSY 3005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE EN PSYCHO. 3
+ PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.

PSY 3007 3 A 1 j UTILISATION D'ORDINATEURS EN PSYCHO.
 PSY 3008 3 AH 1 j LABORATOIRE 2
 PSY 3009 3 AH 1 j LABORATOIRE 3

+ PSY 3077 3 H 1 j LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES
 + PSY 3078 3 A 1 j ETHOLOGIE SOCIALE
 + PSY 3079 3 H 1 j PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES

BLOC 01 C *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.*
 PHI 1005 3 A 1 j LOGIQUE 1
 PHI 1130 3 A 1 j ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
 PHI 1200 3 A 1 j ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
 PHI 1710 3 A 1 j INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
 PSY 3027 3 A 1 j LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.
 PSY 3028 3 A 1 j EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 02 N *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1085 3 H 1 j LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

BLOC 02 O *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 3081 3 A 1 j L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION
 + PSY 3082 3 A 1 j APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.
 + PSY 3083 3 A 1 j MEMOIRE HUMAINE

BLOC 01 D *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 3022 3 A 1 j HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE

BLOC 02 P *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1095 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

SEGMENT 02

BLOC 02 D *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1035 3 A 1 j PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 02 E *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 3032 3 A 1 j NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
 + PSY 3033 3 H 1 j NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
 + PSY 3034 3 A 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE
 + PSY 3035 3 A 1 j PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 02 F *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1045 3 H 1 j MOTIVATION ET EMOTION

BLOC 02 Q *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 3090 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON
 + PSY 3091 3 A 1 j SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE
 + PSY 3092 3 A 1 j ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS
 + PSY 3093 3 A 1 j ADOLESCENCE
 + PSY 3094 3 H 1 j JEUNESSE ET MATURITE
 + PSY 3095 3 H 1 j VIEILLISSEMENT
 + PSY 3096 3 A 1 j FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
 + PSY 3097 3 H 1 j ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.
 + PSY 3098 3 H 1 j SEXUALITE ET CYCLE DE VIE

BLOC 02 R *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1105 3 A 1 j PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE

BLOC 02 G *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 3043 3 H 1 j MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
 + PSY 3044 3 H 1 j ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
 + PSY 3045 3 H 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
 + PSY 3046 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
 + PSY 3047 3 H 1 j EXPRESSION DES EMOTIONS
 + PSY 3048 3 A 1 j PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
 + PSY 3049 3 A 1 j MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE
 + PSY 3248 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2

BLOC 02 S *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 3103 3 A 1 j PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
 + PSY 3104 3 A 1 j PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE
 + PSY 3105 3 A 1 j PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.
 + PSY 3106 3 AH 1 j PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION

BLOC 02 H *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1055 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 02 T *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1115 3 H 1 j PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 02 I *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 GEO 2232 3 AH 1 j GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
 + PSY 3051 3 A 1 j PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION
 + PSY 3052 3 H 1 j TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE
 + PSY 3053 3 A 1 j PERCEPTION: GENESE, ASPECTS PERSONN.

BLOC 02 U *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 CRI 1950 3 AHE 1 j INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
 + PSY 3112 3 H 1 j PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE
 + PSY 3113 3 A 1 j PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE
 + PSY 3114 3 A 1 j PSYCHOPATHOLOGIE: ASPECTS PHYSIOLOG.
 + PSY 3116 3 H 1 j SOCIOPATHOLOGIE
 + PSY 3117 3 H 1 j PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
 + PSY 3118 3 A 1 j PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT

BLOC 02 J *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1065 3 A 1 j PROCESSUS COGNITIFS

BLOC 02 V *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1126 3 H 1 j MODELES D'INTERVENTION

BLOC 02 K *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 LNG 1035 3 AH 1 j NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
 PHI 1300 3 H 1 j PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
 + PSY 3060 3 H 1 j DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
 + PSY 3061 3 H 1 j MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE
 + PSY 3062 3 H 1 j L'INTELLIGENCE
 + PSY 3063 3 H 1 j PSYCHOLOGIE COGNITIVE
 + PSY 3064 3 A 1 j FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
 + PSY 3065 3 H 1 j PSYCHOLINGUISTIQUE

BLOC 02 W *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 + PSY 2122 3 AH 1 j ATELIER D'OBSERVATION 1
 + PSY 2123 3 AH 1 j ATELIER D'OBSERVATION 2
 + PSY 2125 3 H 1 j COMMUNICATION ET INTERVENTION
 + PSY 3126 3 H 1 j PROBLEMATIQUE DU CHANGEMENT
 + PSY 3127 3 H 1 j PROBLEMATIQUE DE LA PREVENTION
 + PSY 3129 3 AHE 1 j METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE

BLOC 02 L *OBLIGATOIRE* *3 CR.*
 PSY 1075 3 A 1 j PSYCHOLOGIE SOCIALE

SEGMENT 81

BLOC 02 M *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*
 ANT 1950 3 A 1 j ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
 + PSY 3071 3 H 1 j RELATIONS INTERPERSONNELLES
 + PSY 3072 3 H 1 j RELATIONS INTERGROUPES
 + PSY 3073 3 A 1 j PSYCHO. DES GROUPES ET ORGANISATIONS
 + PSY 3074 3 H 1 j INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL
 + PSY 3075 3 A 1 j PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
 + PSY 3076 3 H 1 j LE FONCTIONNEMENT SOCIOCOGNITIF

BLOC 81 Z *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.*
 ANT 1900 3 AHE 1 j INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
 BCM 1984 3 A 1 j VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
 BIO 1803 3 H 1 j ECOLOGIE GENERALE
 BIO 1955 3 H 1 j ECOSYSTEMES
 BIO 3862 3 H 1 j INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
 CHM 1955 3 H 1 j CHIMIE ET SOCIETE
 COM 2210 3 A 1 j IMPACTS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
 CRI 1151 3 A 1 j JUSTICE CRIMINELLE 1
 CRI 3341 3 AH 1 j DROGUES ET CRIMINALITE
 DMO 1000 3 AH 1 j ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
 ECN 1311 4 H 1 j PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS

ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3 AH 1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GENERALE
POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN. QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
REI 1952	3 AHE 1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SVS 1585	3 H 1 j	MESURES DE SECURITE SOCIALE
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE

Programme 1-220-4-0 Version 01

Mineur en psychologie

J

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

BLOC 81 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.

PSY 1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
PSY 3022	3 A 1 js	HISTOIRE CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE
PSY 3027	3 A 1 j	LA THEORIE DES SYSTEMES EN PSYCHO.
PSY 3028	3 A 1 j	EPISTEMOLOGIE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 81 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1035	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE
PSY 1954	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE PHYSIOLOGIQUE

BLOC 81 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3032	3 A 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE HUMAINE
+ PSY 3033	3 H 1 j	NEUROPSYCHOLOGIE SENSORIELLE
+ PSY 3034	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA MEMOIRE
+ PSY 3035	3 A 1 j	PSYCHOPHARMACOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 81 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1045	3 H 1 j	MOTIVATION ET EMOTION
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION

BLOC 81 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3043	3 H 1 j	MOTIVATION, ACTIVATION, COMPORTEMENT
+ PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
+ PSY 3045	3 H 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
+ PSY 3046	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA CONSCIENCE
+ PSY 3047	3 H 1 j	EXPRESSION DES EMOTIONS
+ PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
+ PSY 3049	3 A 1 j	MOTIVATION: APPROCHE EXPERIENTIELLE
+ PSY 3248	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 2

BLOC 81 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1055	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION

BLOC 81 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3051	3 A 1 j	PSYCHOPHYSIOLOGIE DE LA PERCEPTION
+ PSY 3052	3 H 1 j	TRAITEMENT D'INFORMATION PERCEPTIVE
+ PSY 3053	3 A 1 j	PERCEPTION: GENESE, ASPECTS PERSONN.

BLOC 81 J OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1065	3 A 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS

BLOC 81 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 3060	3 H 1 j	DEVELOPPEMENT INTELLECTUEL (PIAGET)
+ PSY 3061	3 H 1 j	MODELES DE LA THEORIE OPERATOIRE
+ PSY 3062	3 H 1 j	L'INTELLIGENCE
+ PSY 3063	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COGNITIVE
+ PSY 3064	3 A 1 j	FONCTION SYMBOLIQUE ET LANGAGE
+ PSY 3065	3 H 1 j	PSYCHOLINGUISTIQUE

BLOC 81 L OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1953	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 81 M OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3071	3 H 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPEES
+ PSY 3073	3 A 1 j	PSYCHO. DES GROUPEES ET ORGANISATIONS
+ PSY 3074	3 H 1 j	INDIVIDU ET MONDE DU TRAVAIL
+ PSY 3075	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ PSY 3076	3 H 1 j	LE FONCTIONNEMENT SOCIOCOGNITIF
+ PSY 3077	3 H 1 j	LANGAGE ET INTERACTIONS SOCIALES
+ PSY 3078	3 A 1 j	ETHOLOGIE SOCIALE
+ PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES

BLOC 81 N OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1085	3 H 1 j	LES GRANDS PROCESSUS D'APPRENTISSAGE
PSY 1953	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE

BLOC 81 O OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3081	3 A 1 j	L'APPRENTISSAGE EN INTERACTION
+ PSY 3082	3 A 1 j	APPRENTISSAGE: EXPLICATIONS THEORI.
+ PSY 3083	3 A 1 j	MEMOIRE HUMAINE

BLOC 81 P OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1095	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

BLOC 81 Q OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3090	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU NOURRISSON
+ PSY 3091	3 A 1 j	SECONDE ENFANCE, PERIODE PRESCOLAIRE
+ PSY 3092	3 A 1 j	ENFANCE ET MILIEUX EDUCATIFS
+ PSY 3093	3 A 1 j	ADOLESCENCE
+ PSY 3094	3 H 1 j	JEUNESSE ET MATURITE
+ PSY 3095	3 H 1 j	VIELLISSEMENT
+ PSY 3096	3 A 1 j	FAMILLE ET DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT
+ PSY 3097	3 H 1 j	ASPECTS VOCATIONNELS DU DEVELOPP.
+ PSY 3098	3 H 1 j	SEXUALITE ET CYCLE DE VIE

BLOC 81 R OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1105	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1975	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE

BLOC 81 S OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3103	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE DYNAMIQUE
+ PSY 3104	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE BEHAVIORALE
+ PSY 3105	3 A 1 j	PERSONNALITE: APPROCHE PHENOMENOLOG.
+ PSY 3106	3 AH 1 j	PERSONNALITE: ATELIER D'INTEGRATION

BLOC 81 T OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PSY 1115	3 H 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 1950	3 AHE 1 js	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 81 U OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

+ PSY 3112	3 H 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION DYNAMIQUE
+ PSY 3113	3 A 1 j	PATHOLOGIE: CONCEPTION BEHAVIORALE
+ PSY 3114	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ASPECTS PHYSIOLOG.
+ PSY 3116	3 H 1 j	SOCIOPATHOLOGIE
+ PSY 3117	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA DELINQUANCE
+ PSY 3118	3 A 1 j	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT

On ne peut être admis à ce programme avant d'avoir complété trente crédits d'études de premier cycle.

École de relations industrielles

Programme 1-230-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en relations industrielles

J (ou JS) *

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 6 CR.

RELATIONS INDUSTRIELLES

REI 1000	3 A 1 j	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
REI 1010	3 AH 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

BLOC 72 B OBLIGATOIRE 9 CR.

STATISTIQUES ET METHODOLOGIE

REI 1105	3 AH 1 js	TECHNIQUES STATISTIQUES EN R. I.
+ REI 1130	3 H 1 js	METHODOLOGIE EN RELAT. INDUSTRIELLES
REI 1140	3 AH 1 j	APPROCHE JURIDIQUE EN R. I.

BLOC 72 C OBLIGATOIRE 6 CR.

ADMINISTRATION

REI 1210	3 AH 1 js	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220	3 AH 1 js	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 72 D OBLIGATOIRE 12 CR.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

REI 1230	3 AHE 1 js	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
+ REI 2220	3 A 1 j	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
+ REI 2240	3 AHE 1 js	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
+ REI 2250	3 A 1 j	ASPECTS JURIDIQUES DE LA G. R. H.

BLOC 72 E OBLIGATOIRE 12 CR.

RELATIONS DU TRAVAIL

+ REI 2310	3 AHE 1 js	CONVENTION COLLECTIVE
+ REI 2320	3 AHE 1 js	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
+ REI 2330	3 A 1 js	SYNDICALISME
+ REI 3300	3 A 1 js	NEGOCIATION COLLECTIVE

BLOC 72 F OBLIGATOIRE 9 CR.

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

REI 1420	3 AH 1 j	EMPLOI ET SALAIRE
+ REI 2470	3 A 1 j	PERSPECTIVES ECONOMI.: INSTITUTIONS
+ REI 2475	3 AHE 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.

BLOC 72 G OBLIGATOIRE 9 CR.

STAGES PROFESSIONNELS

+ REI 3630	3 AHE 1 j	STAGES ET LABORATOIRES 1
+ REI 3670	6 AHE 1 j	STAGES ET LABORATOIRES 2

BLOC 72 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

+ REI 3205	3 A 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 1
+ REI 3215	3 AHE 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 2
+ REI 3250	3 HE 1 j	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 3
+ REI 3255	3 AH 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 4
+ REI 3260	3 AHE 1 js	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 5
+ REI 3265	3 AH 1 j	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 6

BLOC 72 I OPTION

RELATIONS DU TRAVAIL

+ REI 3315	3 AHE 1 j	SYNDICALISME ET SOCIETE
+ REI 3325	3 AHE 1 j	ASPECTS INTERNATIONAUX DES R. I.
+ REI 3335	3 A 1 j	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R. I.
+ REI 3345	3 AHE 1 js	L'ARBITRAGE DES GRIEFS
+ REI 3375	3 A 1 js	PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLLECT.

BLOC 72 J OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

+ REI 3425	3 A 1 js	L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT
+ REI 3435	3 AH 1 js	DIVERSITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

BLOC 72 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

METHODES DE RECHERCHE

+ ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 1
+ PSY 3000	3 AH 1 j	METHODOLOGIE SCIENTIFIQUE 2
+ PSY 3006	3 H 1 j	MODELES NON PARAMETRIQUES EN PSYCHO.
+ REI 3445	3 AH 1 js	ANALYSE MULTIVARIEE EN R. I.
+ SOL 2006	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE

BLOC 72 Y OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 7 CR.

COMPLEMENTARITE ET CONNEXITE

AEG 1905	3 AHE 1 js	ANIM. DES ASSEMBLEES DELIBERANTES
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES
+ HEC 3013	3 AH 1 j	CULTURES, ORGANISATION ET MANAGEMENT
+ HEC 3014	3 AH 1 js	PRATIQUES DE PSYCH. APPL. EN GESTION
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
IFT 1912	3 AHE 1 s	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3 AHE 1 s	FICHIERS ET BASES DE DONNEES. INIT.
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2150	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE
PHI 2690	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT
POL 1951	3 AHE 1 js	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2050	3 AHE 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
PSY 1953	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 3012G	3 AHE 1 js	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
+ PSY 3071	3 H 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE
SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3401	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SVS 1151	3 H 1 js	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
+ SVS 3621	3 AH 1 js	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
SVS 3841	3 AHE 1 js	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

* Même si ce programme spécialisé comme tel ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants adultes qui ont complété les deux certificats de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être intégrés pour en faire les trente derniers crédits et obtenir le B.Sc. spécialisé. Les cours nécessaires à cette fin étant disponibles le soir (js), on pourrait considérer que le symbole JS s'applique à l'ensemble du programme en ce sens.

Département de science politique

Programme 1-245-1-0

Version 09

B.Sc. spécialisé en science politique

J

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 15 CR.

POL 1006	3 AH 1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1007	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POL.: CONCEPTS ET MECANISMES
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1

BLOC 71 B OBLIGATOIRE 15 CR.

POL 1005	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1011	3 AH 1 j	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.
POL 1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1320	3 AHE 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 71 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.

THEORIES

+ POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES
+ POL 2805	3 AH 1 j	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
+ POL 2806	3 AH 1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
+ POL 2808	3 AH 1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
+ POL 3280	3 AH 1 j	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
+ POL 3600	3 AHE 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3802	3 AH 1 j	THEORIES DU DEVELOPPEMENT

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

IDEES POLITIQUES

POL 2100	3 AHE 1 j	IDEES POLITIQUES 2
POL 2240	3 AHE 1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE
POL 3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE
POL 3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
+ POL 3907	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.

METHODOLOGIES

IFT 1990	3 AH 1 j s	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
POL 2803	3 AH 1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
POL 3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
+ POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
+ POL 3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

SYSTEMES POLITIQUES COMPARES

POL 2110	3 AH 1 j	LA FRANCE
POL 2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2280	3 AHE 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AH 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS
POL 2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1 j	LE JAPON
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AHE 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2900	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
POL 2903	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2

POL 3161	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
POL 3400	3 AH 1 j	FEDERALISME COMPARE
POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3821	3 AH 1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3830	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3908	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

FORCES ET COMPORTEMENTS

POL 2005	3 AHE 1 j	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AHE 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2272	3 AH 1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPE DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3260	3 AH 1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3808	3 AH 1 j	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3904	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES
POL 3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES

POL 2140	3 AH 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1 j	POLITIQUES SOCIALES
POL 2170	3 AH 1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES
POL 2190	3 AH 1 j	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2220	3 AH 1 j	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.
POL 2230	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2341	3 AH 1 j	ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.
POL 2540	3 AH 1 j s	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3110	3 AH 1 j s	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3240	3 AHE 1 j	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321	3 AHE 1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1
POL 3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.

BLOC 71 K OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.

RELATIONS INTERNATIONALES

POL 2004	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2250	3 AH 1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL 2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 2801	3 AHE 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 3004	3 AH 1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3005	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3906	3 AHE 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2

BLOC 71 Y OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2026	3 A 1 j s	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
COM 1200	3 AH 1 j s	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
DMO 1000	3 AH 1 j s	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1 j s	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
DRT 2222	3 AH 1 j s	PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 3351	3 AHE 1 j s	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL

ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO 1212	3 A 1	L'ORGANISATION SPATIALE
+ GEO 3232	3 A 1	GEOGRAPHIE POLITIQUE
HST 1905	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1942	3 H 1	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2904	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
• PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1420	3 A 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1710	3 A 1 js	INTROD. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
• PHI 2420	3 H 1	PHILOSOPHIE POLITIQUE
+ SOL 1005	3 A 1	WEBER
SOL 2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
+ SOL 3016	3 A 1	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.

Programme 1-245-2-0 Version 06

Majeur en science politique

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre un cours dans quatre des cinq blocs D, F, H, I, K.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR
POL 1010	3 AH 1	ANALYSE POL.: CONCEPTS ET MECANISMES
POL 1020	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1100	3 AH 1	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	12 CR
POL 1007	3 AH 1	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.
POL 1320	3 AHE 1	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1	RELATIONS INTERNATIONALES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
THEORIES		
+ POL 2180	3 AH 1	THEORIES MARXISTES
+ POL 2805	3 AH 1	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
+ POL 2806	3 AH 1	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
+ POL 2808	3 AH 1	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
+ POL 3280	3 AH 1	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
+ POL 3600	3 AHE 1	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3802	3 AH 1	THEORIES DU DEVELOPPEMENT

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IDEEES POLITIQUES		
POL 1200	3 AH 1	IDEEES POLITIQUES 1
POL 2100	3 AHE 1	IDEEES POLITIQUES 2
POL 2240	3 AHE 1	LA PENSEE POLITIQUE ARABE
POL 3255	3 AH 1	LA PENSEE LIBERALE
POL 3290	3 AH 1	MOUVEMENT DES IDEEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3807	3 AH 1	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
+ POL 3907	3 AH 1	PROBLEMES D'ACTUALITE 3

BLOC 71 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
METHODOLOGIES		
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
POL 2803	3 AH 1	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
POL 3120	3 AH 1	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
+ POL 3803	3 AH 1	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
+ POL 3804	3 AH 1	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE

BLOC 71 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SYSTEMES POLITIQUES COMPARES		
POL 2110	3 AH 1	LA FRANCE

POL 2160	3 AH 1	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2280	3 AHE 1	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AH 1	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2310	3 AH 1	LES ETATS-UNIS
POL 2350	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2751	3 AH 1	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1	LE JAPON
POL 2830	3 AH 1	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AHE 1	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860	3 AH 1	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2900	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
POL 2903	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2
POL 3161	3 AH 1	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
POL 3400	3 AH 1	FEDERALISME COMPARE
POL 3410	3 AH 1	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500	3 AH 1	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3821	3 AH 1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3830	3 AH 1	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3908	3 AH 1	PROBLEMES D'ACTUALITE 1

BLOC 71 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORCES ET COMPORTEMENTS		
POL 1006	3 AH 1	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 2005	3 AHE 1	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AHE 1	PARTIS POLITIQUES
POL 2272	3 AH 1	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 3000	3 AH 1	GROUPEES DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
POL 3100	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3260	3 AH 1	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
POL 3560	3 AH 1	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3808	3 AH 1	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3900	3 AH 1	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3904	3 AHE 1	TRAVAUX PRATIQUES
POL 3910	3 AH 1	LES FEMMES ET LA POLITIQUE

BLOC 71 I OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

ADMINISTRATION PUBLIQUE ET ANALYSE DES POLITIQUES		
POL 1005	3 AH 1	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 2140	3 AH 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1	POLITIQUES SOCIALES
POL 2170	3 AH 1	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES
POL 2190	3 AH 1	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2220	3 AH 1	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.
POL 2230	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2341	3 AH 1	ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.
POL 2540	3 AH 1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3110	3 AH 1 js	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3240	3 AHE 1	STAGES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 3320	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321	3 AHE 1	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1
POL 3350	3 AH 1	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3805	3 AH 1	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.

BLOC 71 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

RELATIONS INTERNATIONALES		
POL 2004	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2250	3 AH 1	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL 2510	3 AH 1	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2600	3 AH 1	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 2801	3 AHE 1	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 3004	3 AH 1	CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3005	3 AH 1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3220	3 AH 1	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3601	3 AH 1	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721	3 AH 1	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
POL 3806	3 AH 1	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3851	3 AHE 1	INTEGRATION EUROPEENNE

POL 3906	3 AHE 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
POL 3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2
BLOC 71 Y		
	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
ANT 1013	3 A 1 j	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
ANT 2026	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
DRT 2222	3 AH 1 js	PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 3351	3 AHE 1 js	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
+ GEO 3232	3 A 1 j	GEOGRAPHIE POLITIQUE
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES
HST 2904	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1710	3 A 1 js	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
* PHI 2420	3 H 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
SOL 2005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
+ SOL 3016	3 A 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.

Programme 1-245-4-0

Version 00

Mineur en science politique

J

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
POL 1010	3 AH 1 j	ANALYSE POL.: CONCEPTS ET MECANISMES
BLOC 71 B		
	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
POL 1005	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ECONOMIE
POL 1006	3 AH 1 j	ANALYSE DES FORCES POLITIQUES
POL 1007	3 AH 1 j	INSTITUTIONS POLITIQUES COMPAREES
POL 1011	3 AH 1 j	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1100	3 AH 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN POLITIQUE
POL 1200	3 AH 1 j	IDEES POLITIQUES 1
POL 1320	3 AHE 1 j	INTRO. A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
POL 1600	3 AH 1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2004	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CLASSIQUE
POL 2005	3 AHE 1 j	LES ELECTIONS
POL 2050	3 AHE 1 j	PARTIS POLITIQUES
POL 2100	3 AHE 1 j	IDEES POLITIQUES 2
POL 2110	3 AH 1 j	LA FRANCE
POL 2140	3 AH 1 j	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES
POL 2150	3 AH 1 j	POLITIQUES SOCIALES
POL 2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2170	3 AH 1 j	POLITIQUES ENVIRONNEMENT. COMPAREES
+ POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES
POL 2190	3 AH 1 j	LA FONCTION PUBLIQUE
POL 2220	3 AH 1 j	ANALYSE POLITIQUE DU DROIT ADMINIST.
POL 2230	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DE LA SCIENCE
POL 2240	3 AHE 1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE

POL 2250	3 AH 1 j	SYSTEMES INTERNATIONAUX: 19E-20E S.
POL 2272	3 AHE 1 j	SONDAGES ET OPINION PUBLIQUE
POL 2280	3 AHE 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AH 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2310	3 AH 1 j	LES ETATS-UNIS
POL 2341	3 AH 1 j	ADMIN. BUDGETAIRE ET FINANCES PUBL.
POL 2350	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES EUROPEENS
POL 2510	3 AH 1 j	LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
POL 2540	3 AH 1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1 j	LE JAPON
POL 2801	3 AHE 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
POL 2803	3 AH 1 j	INTRODUCT. A L'ANALYSE QUANTITATIVE
+ POL 2805	3 AH 1 j	THEORIES DE L'ORGANISATION ADMINIST.
+ POL 2806	3 AH 1 j	THEORIES DES RELAT. INTERNATIONALES
+ POL 2808	3 AH 1 j	THEORIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE
POL 2840	3 AHE 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
POL 2850	3 AH 1 j	PROBLEMES POLITIQUES DE L'AFRIQUE
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
POL 2900	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 1
POL 2903	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE QUEBECOIS 2
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPEES DE PRESSION, MOUVEM. SOCIAUX
POL 3004	3 AH 1 j	CONTROLE DES ARMEMENTS
POL 3005	3 AH 1 j	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 3010	3 AH 1 j	LES RELATIONS NORD-SUD
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3110	3 AH 1 js	L'ETAT ET L'ECONOMIE
POL 3120	3 AH 1 j	POLIT. COMPAREE: THEORIES, METHODES
POL 3130	3 AH 1 j	METHODES D'ANALYSE DU DISCOURS POL.
POL 3161	3 AH 1 j	SYSTEME POLITIQUE DE MONTREAL
POL 3220	3 AH 1 j	PENSEE STRATEGIQUE CONTEMPORAINE
POL 3255	3 AH 1 j	LA PENSEE LIBERALE
POL 3260	3 AH 1 j	COMPORTEMENTS POLITIQUES 1
+ POL 3280	3 AH 1 j	EPISTEMOLOGIE DE LA SCIENCE POLIT.
POL 3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3321	3 AHE 1 j	ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPAREE 1
POL 3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3400	3 AH 1 j	FEDERALISME COMPARE
POL 3410	3 AH 1 j	MODERNISATIONS POLITIQUES EN EUROPE
POL 3500	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES CANADIENS
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
+ POL 3600	3 AHE 1 j	THEORIES: POLIT. ETRANGERE COMPAREE
POL 3601	3 AH 1 j	POLIT. ETRANGERE: GRANDES PUISSANCES
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
POL 3802	3 AH 1 j	THEORIES DU DEVELOPPEMENT
+ POL 3803	3 AH 1 j	METHODES QUANTITATIVES D'ANALYSE
+ POL 3804	3 AH 1 j	TECHNIQUES DE L'ANALYSE POLITIQUE
POL 3805	3 AH 1 j	LA DECISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 3807	3 AH 1 j	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES
POL 3808	3 AH 1 j	POLITIQUE ET LIBERTES
POL 3821	3 AH 1 j	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
POL 3830	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT ET POLIT. AU MEXIQUE
POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE
POL 3900	3 AH 1 j	POLITIQUE ET SOCIETE
POL 3906	3 AHE 1 j	LA COOPERATION INTERNATIONALE
+ POL 3907	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 3
POL 3908	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 1
POL 3909	3 AH 1 j	PROBLEMES D'ACTUALITE 2
POL 3910	3 AH 1 j	LES FEMMES ET LA POLITIQUE
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle POL.

Département de sciences biologiques

Programme 1-235-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en sciences biologiques

L'orientation **Biologie végétale** comprend les segments 01, 02 et 72, avec 58 crédits obligatoires, 26 à option et 6 au choix.

L'orientation **Écologie** comprend les segments 01, 02 et 73, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

L'orientation **Microbiologie** comprend les segments 01, 02 et 74, avec 53 crédits obligatoires, 31 à option et 6 au choix.

L'orientation **Physiologie animale** comprend les segments 01, 02 et 75, avec 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biologiques** comprend les segments 01, 02 et 76, avec 42 crédits obligatoires, 42 à option et 6 au choix.

L'orientation **Sciences biomédicales** comprend les segments 01 et 77, avec 82 crédits obligatoires, 8 à option et 0 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN A TOUTES LES ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE 39 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 1
BIO 1434	3 H 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
+ BIO 2042	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOMETRIE
BIO 2101	3 A 1 s	BIOLOGIE MOLECULAIRE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOETHIQUE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

SCIENCES CONNEXES ET CULTURE

ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
CHM 1984	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GENERALE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
DRT 3304G	3 AHE 1 js	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
+ GEO 3132	3 A 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GLG 1952	3 A 1 js	GEOLOGIE GENERALE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUCT. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
REI 1951	3 AHE 1 js	ADMINISTRATION, ORGANISA: PRINCIPES
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

SEGMENT 02 COMMUN AUX CINQ PREMIERES ORIENTATIONS (EXCLUANT L'ORIENTATION SCIENCES BIOMEDICALES)

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 3 CR.
BIO 3001 3 H 1 j PLANS D'EXPERIENCES ET BIBLIOGRAPHIE

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION BIOLOGIE VEGETALE

BLOC 72 A OBLIGATOIRE 16 CR.

SCIENCES DE BASE EN BIOLOGIE VEGETALE

BIO 2203	3 H 1 j	GENETIQUE VEGETALE
BIO 2382	3 A 1 j	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
* BIO 2386	3 H 1 j	TAXONOMIE DES PLANTES VASCULAIRES

BIO 2541 3 H 1 j PHYSIOLOGIE VEGETALE
+ BIO 3752 4 H 1 j ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT

BLOC 72 B OPTION MINIMUM 14 CR., MAXIMUM 17 CR.

BIOLOGIE VEGETALE

BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO 2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE
BIO 2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE
BIO 2371	3 A 1 j	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO 3370	3 H 1 j	PTERIDOPHYTES ET GYMNOSPERMES
BIO 3385	3 H 1 j	TAXONOMIE DES ANGIOSPERMES
BIO 3701	3 A 1 j	VITROCULTURE DES VEGETAUX
+ BIO 3753	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE VEGETALE
BIO 3781	3 H 1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 72 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES

BIO 2162	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE
* + BIO 3101	2 A 1 j	T.P. DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
* BIO 3105	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE
BIO 3283	3 H 1 j	EVOLUTION
BIO 3783	3 A 1 j	SYMBIOSES
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE
+ GEO 3122	3 H 1 j	PEDOLOGIE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION ECOLOGIE

BLOC 73 A OBLIGATOIRE 6 CR.

ECOLOGIE

BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES

BLOC 73 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 10 CR.

ECOLOGIE

BIO 2853	3 H 1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT
+ BIO 3831	3 H 1 j	ECOLOGIE MARINE
+ BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE

BLOC 73 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

STAGES SUR LE TERRAIN

+ BIO 2854	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE: ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 3753	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE VEGETALE
+ BIO 3836	3 A 1 js	STAGE D'ECOLOGIE MARINE
+ BIO 3843	3 A 1 js	STAGE DE LIMNOLOGIE

BLOC 73 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

GROUPES SYSTEMATIQUES

BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE
BIO 2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE
BIO 2400	3 A 1 j	PARASITOLOGIE
BIO 2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO 2475	3 A 1 j	STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRES
* BIO 3435	3 A 1 j	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
BIO 3471	3 A 1 js	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE
+ BIO 3871	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE

BLOC 73 E OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES

BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE

BIO	3283	3 H 1 j	EVOLUTION
BIO	3783	3 A 1 j	SYMBIOSES
BIO	3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO	3863	2 H 1 j	T.P. D'ETHOLOGIE
BIO	3893	3 H 1 js	ECO-TOXICOLOGIE
+ GEO	3122	3 H 1 j	PEDOLOGIE
+ GEO	3312	3 H 1 j	ETUDES D'IMPACTS

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION MICROBIOLOGIE

BLOC 74 A OBLIGATOIRE 11 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BCM	2958	1 A 1 j	T.P. DE BIOCHIMIE GENERALE
BIO	2202	3 H 1 j	GENETIQUE MICROBIENNE
+ MCB	2986	4 A 1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
+ MCB	3994	3 A 1 j	VIROLOGIE GENERALE

BLOC 74 B OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.

MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

MCB	2000	3 AHE 1 js	BASES BIOTECHNOL. CHEZ MICROORGAN.
+ MCB	2981	5 H 1 j	BACTERIOLOGIE GENERALE
+ MCB	2982	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MICROBIENNE
+ MCB	3963	2 H 1 j	ASPECTS CELLULAIRES DE L'IMMUNOLOGIE
+ MCB	3992	4 A 1 j	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE
+ MCB	3995	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET ENVIRO
+ MCB	3999	3 H 1 j	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES

BLOC 74 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

DISCIPLINES CONNEXES

BIO	2162	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO	2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE
BIO	2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE
BIO	2400	3 A 1 j	PARASITOLOGIE
BIO	3781	3 H 1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION
+ BIO	3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO	3893	3 H 1 js	ECO-TOXICOLOGIE
CHM	3600	2 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 74 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 5 CR.

FORMATION PRATIQUE

BIO	3080	1 AHE 1 js	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO	3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE
MCB	3003	3 A 1 js	APPL.BIOTECHNOL. IMMUNOL. MOLECUL
+ MCB	3070	2 H 1 j	VISITES INDUSTRIELLES

BLOC 74 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES

BCM	3530	2 H 1 j	ENZYMOLOGIE
+ BCM	3571	3 A 1 j	GENETIQUE MOLECULAIRE
BIO	1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO	1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO	2203	3 H 1 j	GENETIQUE VEGETALE
BIO	2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO	2371	3 A 1 j	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO	2412	3 A 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE 1
BIO	2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO	2541	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO	2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO	2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO	2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO	3105	3 H 1 j	SYSTEMATIQUE MOLECULAIRE
BIO	3435	3 A 1 j	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
BIO	3673	2 A 1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO	3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO	3701	3 A 1 j	VITROCULTURE DES VEGETAUX
BIO	3783	3 A 1 j	SYMBIOSES
BIO	3801	3 H 1 j	ECOLOGIE, AMENAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO	3871	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE ECONOMIQUE
PHL	2100	3 H 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

SEGMENT 75 PROPRE A L'ORIENTATION PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 A OBLIGATOIRE 15 CR.

PHYSIOLOGIE ANIMALE

* BIO	2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO	2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO	3659	3 A 1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
+ BIO	3665	3 A 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO	3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 75 B OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 4 CR.

T.P. PHYSIOLOGIE ANIMALE

BIO	3661	2 A 1 j	T.P.: PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO	3673	2 A 1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

GROUPES SYSTEMATIQUES

BIO	2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GENERALE
BIO	2475	3 A 1 j	STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRES
* BIO	3435	3 A 1 j	INVERTEBRES SUPERIEURS SAUF INSECTES
BIO	3471	3 A 1 js	ICHTHYOLOGIE
BIO	3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO	3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE

BLOC 75 D OPTION MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 16 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLEMENTAIRES

BIO	2162	3 H 1 j	COMPLEMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO	2400	3 A 1 j	PARASITOLOGIE
BIO	2412	3 A 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPAREE
BIO	2460	3 H 1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
BIO	2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE EVOLUTIVE DES CHORDES
BIO	2471	3 H 1 j	SYSTM. NERVEUX, CHORDES: MORPHOLOGIE
BIO	3091	3 AHE 1 js	INITIATION A LA RECHERCHE
BIO	3283	3 H 1 j	EVOLUTION
BIO	3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
+ BIO	3863	2 H 1 j	T.P. D'ETHOLOGIE
+ MCB	2986	4 A 1 j	IMMUNOLOGIE GENERALE ET IMMUNOCHIMIE
PHL	2100	3 H 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE

SEGMENT 76 PROPRE A L'ORIENTATION SCIENCES BIOLOGIQUES

BLOC 76 A OPTION MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 9 CR.

BIOLOGIE FONCTIONNELLE

* BIO	2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO	2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO	3659	3 A 1 j	LES FONCTIONS DU SYSTEME NERVEUX
BIO	3661	2 A 1 j	T.P.: PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
+ BIO	3665	3 A 1 j	RESPIRATION, CIRCULATION, EXCRETION
BIO	3673	2 A 1 j	T.P. GENERAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 76 B OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

BIOLOGIE VEGETALE

BIO	2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO	2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISEES PAR L'HOMME
BIO	2331	3 A 1 j	PHYCOLOGIE
BIO	2350	3 A 1 j	MYCOLOGIE
BIO	2371	3 A 1 j	ANATOMIE ET MORPHOGENESE VEGETALES
BIO	2382	3 A 1 j	MORPHOLOGIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO	2386	3 H 1 j	TAXONOMIE DES PLANTES VASCULAIRES
BIO	2541	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO	3781	3 H 1 j	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION

BLOC 76 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

ECOLOGIE

BIO	1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO	1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO	2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO	2853	3 H 1 j	ECOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
BIO	2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
+ BIO	3752	4 H 1 j	ECOLOGIE VEGETALE ET AMENAGEMENT

BIO 3801	3 H 1 j	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 3831	3 H 1 j	ÉCOLOGIE MARINE
+ BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION À L'ÉTHOLOGIE
+ BIO 3863	2 H 1 j	T.P. D'ÉTHOLOGIE
+ BIO 3871	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE ÉCONOMIQUE
BIO 3893	3 H 1 j	ÉCO-TOXICOLOGIE
CHM 3600	2 H 1 j	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT

BLOC 76 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

GROUPES SYSTEMATIQUES

BIO 2400	3 A 1 j	PARASITOLOGIE
BIO 2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2475	3 A 1 j	STRUCTURES ET FONCTIONS: INVERTEBRÉS
BIO 3435	3 A 1 j	INVERTEBRÉS SUPÉRIEURS SAUF INSECTES
BIO 3471	3 A 1 j	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE

BLOC 76 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.

DISCIPLINES CONNEXES ET COMPLÉMENTAIRES

BCM 3530	2 H 1 j	ENZYMOLOGIE
BIO 2162	3 H 1 j	COMPLÉMENTS DE BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 2202	3 H 1 j	GÉNÉTIQUE MICROBIENNE
BIO 2412	3 A 1 j	MORPHOLOGIE MICROSCOPIQUE COMPARÉE
BIO 2460	3 H 1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
BIO 2470	3 A 1 j	MORPHOLOGIE ÉVOLUTIVE DES CHORDÉS
BIO 2471	3 H 1 j	SYST. NERVEUX, CHORDÉS: MORPHOLOGIE
BIO 3042	3 H 1 j	DYNAMIQUE DES POPULATIONS
BIO 3080	1 AHE 1 j	ANIMATION EN BIOLOGIE
BIO 3091	3 AHE 1 j	INITIATION À LA RECHERCHE
BIO 3283	3 H 1 j	ÉVOLUTION

SEGMENT 77 PROPRE À L'ORIENTATION SCIENCES BIOMÉDICALES

BLOC 77 A OBLIGATOIRE 43 CR.

SCIENCES BIOMÉDICALES

ANI 2001	3 H 1 j	MORPHOLOGIE MACRO.MICRO.MOLECULAIRE
+ BCM 3571	3 A 1 j	GÉNÉTIQUE MOLECULAIRE
BIO 2460	3 H 1 j	EMBRYOLOGIE ANIMALE
+ MCB 2986	4 A 1 j	IMMUNOLOGIE GÉNÉRALE ET IMMUNOCHIMIE
PHL 2100	3 H 1 j	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE
PHL 3100	3 H 1 j	PROPR.PHARMACODYNAM.DES MEDICAMENTS
PHL 3200	3 H 1 j	METHOD.DECOUVRETE DES MEDICAMENTS
PSL 2011	3 A 1 j	SYSTEME NERVEUX I
PSL 2012	3 H 1 j	SYSTEME NERVEUX II
PSL 3010	4 A 1 j	SYSTEMES CIRCULATOIRE, RESPIRAT. RENAL
PSL 3020	2 A 1 j	SYSTEME DIGESTIF ET NUTRITION
PSL 3030	3 A 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION
PSL 3050	3 H 1 j	METABOLISME INTERMEDIAIRE
PTL 3000	3 H 1 j	PATHOLOGIE GÉNÉRALE

BLOC 77 B OPTION MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

BIO 3001	3 H 1 j	PLANS D'EXPERIENCES ET BIBLIOGRAPHIE
BIO 3091	3 AHE 1 j	INITIATION À LA RECHERCHE
BIO 3661	2 A 1 j	T.P.: PHYSIOL. NERVEUSE ET MUSCUL.
BIO 3673	2 A 1 j	T.P. GÉNÉRAUX DE PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 3893	3 H 1 j	ÉCO-TOXICOLOGIE
MSN 3200	3 A 1 j	INTROD. À LA TOXICOLOGIE INDUSTRIEL
PHL 3300	3 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES EN PHARMACOLOGIE
PSL 3060	3 H 1 j	PHYSIO.CROISSANCE DEVELOP.VIEILLISSE
PTL 2100	2 H 1 j	BIOPATHOLOGIE CELLULAIRE-MOLECULAIRE

L'étudiant se doit de prendre le cours de chimie 202-202-75 au CEGEP ou l'équivalent, avant son inscription au Baccalauréat en sciences biologiques.

Pour l'orientation Microbiologie, l'étudiant qui n'a pas suivi le cours de chimie 202-302-75 au CEGEP ou l'équivalent doit s'inscrire au cours CHM 1984 dans le bloc 01 Y.

Sauf exception approuvée par le directeur, pour toutes les orientations, les cours de niveau 1000 du segment 01 doivent être complétés durant la première année d'inscription.

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-235-2-0

Version 08

Majeur en sciences biologiques

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 33 à option et 0 au choix.

BLOC 72 A OBLIGATOIRE

27 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 j	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	DIVERSITÉ DU MONDE VIVANT 1
BIO 1434	3 H 1 j	DIVERSITÉ DU MONDE VIVANT 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H 1 j	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 j	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOÉTHIQUE

BLOC 72 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 13 CR.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
ANT 1900	3 AHE 1 j	INTRODUCTION À L'ANTHROPOLOGIE
BCM 1520	2 A 1 j	BIOCHIMIE STATIQUE
CHM 1984	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE
CHM 1993	3 H 1 j	PHYSICO-CHIMIE GÉNÉRALE
DMO 1000	3 AH 1 j	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DRT 3304G	3 AHE 1 j	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
GEO 2212	3 H 1 j	GÉOGRAPHIE DU DÉVELOPPEMENT
+ GEO 3132	3 A 1 j	RECONSTITUTIONS PALEO-ENVIRONNEMENT.
GLG 1112	4 H 1 j	PALEONTOLOGIE ET ÉVOLUTION
GLG 1952	3 A 1 j	GÉOLOGIE GÉNÉRALE
GLG 1972	3 A 1 j	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
HGL 2050	3 H 1 j	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUCT. À L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1810	3 AHE 1 j	INITIATION À LA PROGRAMMATION
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GÉNÉRALE
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
REI 1951	3 AHE 1 j	ADMINISTRATION, ORGANISA.: PRINCIPES
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

BLOC 72 C OPTION

MINIMUM 11 CR., MAXIMUM 12 CR.

ÉCOLOGIE

BIO 1305	1 A 1 j	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1 j	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISÉES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A 1 j	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2804	2 A 1 j	ANIMATION SUR LE TERRAIN
BIO 2853	3 H 1 j	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 3752	4 H 1 j	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE ET AMÉNAGEMENT
BIO 3801	3 H 1 j	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO 3893	3 H 1 j	ÉCO-TOXICOLOGIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE

BLOC 72 D OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

MORPHOLOGIE ET TAXONOMIE

BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3471	3 A 1 j	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE

BLOC 72 E **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

BIOMETRIE ET PHYSIOLOGIE

BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2541	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE

L'étudiant qui se dirige vers l'enseignement doit choisir, au bloc à option 72 B, les cours ANI 1952, PHI 1130, NUT 1033 et deux cours de Sciences de l'éducation; on lui recommande aussi, au bloc 72 C, le cours GEO 2122.

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Programme 1-235-4-0

Version 06

Mineur en sciences biologiques

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 75 A **OBLIGATOIRE**

9 CR.

CONNAISSANCES DE BASE

BIO 1334	3 A 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 1
BIO 1434	3 H 1 j	DIVERSITE DU MONDE VIVANT 2
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE

BLOC 75 B **OPTION**

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 16 CR.

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1

ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE

BLOC 75 C **OPTION**

MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 9 CR.

DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 2

BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOMETRIE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUEBEC
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION

L'étudiant qui se dirige vers l'enseignement au niveau secondaire doit prendre les cours ANI 1952 au bloc B et NUT 1033 au bloc C, parmi ses cours à option, ainsi qu'un cours de Sciences de l'éducation de 3 crédits comme cours au choix.

Une modification de ce programme est actuellement à l'étude.

Département de sciences économiques**Programme 1-240-1-0**

Version 06

B.Sc. spécialisé en sciences économiques**J**

Ce programme totalise 41 crédits obligatoires, 46 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A **OBLIGATOIRE**

18 CR.

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
+ ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2012	3 H 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
+ ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2

BLOC 71 B **OBLIGATOIRE**

23 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

+ ECN 1020	3 AH 1 j	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
+ ECN 2150	4 H 1 j	ECONOMETRIE 1
+ ECN 3150	4 AH 1 j	ECONOMETRIE 2
MAT 1991	4 AH 1 j	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 2971	4 AH 1 j	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES
+ MAT 2986	4 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR ECONOMISTES

BLOC 71 C **OPTION**

MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1 j	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1 j	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1 j	ECONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES

BLOC 71 D **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
+ ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
+ ECN 2300	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
+ ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
+ ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
+ ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E **OPTION**

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
+ ECN 2320	4 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F **OPTION**

MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 28 CR.

ANALYSE ET POLITIQUE

+ ECN 3011	4 A 1 j	CHOIX COLLECTIFS
+ ECN 3031	3 H 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
+ ECN 3050	4 H 1 j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
+ ECN 3060	4 A 1 j	FINANCES PUBLIQUES
+ ECN 3070	4 A 1 j	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.
+ ECN 3080	3 A 1 j	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECON.

+ ECN 3100	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
+ ECN 3170	3 H 1	COMPTABILITE 2
+ ECN 3200	4 A 1	THEORIE MONETAIRE
+ ECN 3250	4 H 1	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
+ ECN 3400	4 A 1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
+ ECN 3450	3 A 1	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
+ ECN 3500	4 H 1	ECONOMIE DU TRAVAIL
+ ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
+ ECN 3650	3 A 1	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
+ ECN 3820	3 H 1	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
+ ECN 3910	3 H 1	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ ECN 3920	3 A 1	ECONOMIE ET DROIT
+ ECN 3930	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
+ ECN 3940	3 A 1	ETUDES DE MARCHES
+ ECN 3949	3 H 1	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
+ ECN 3950	3 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
+ ECN 3966	3 H 1	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
ECN 6013	3 AH 1	ELEMENTS DE MICROECONOMIE
ECN 6118	3 AE 1	ELEMENTS DE MACROECONOMIE
+ MAT 3971	4 A 1	STAT., PROBABILITES POUR ECONOMISTES

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

L'étudiant ne peut suivre les cours ECN de niveau 1000 que durant les trois premiers trimestres de son inscription.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Dans le cadre du bloc 71 F, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie) et ECN 6118 (Éléments de macroéconomie).

Programme 1-240-2-0

Version 06

Majeur en sciences économiques

J

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 20 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
OUTILS ANALYTIQUES		
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
+ ECN 2011	3 AH 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2012	3 H 1	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
+ ECN 2050	3 AH 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
+ ECN 2055	3 H 1	THEORIE MACROECONOMIQUE 2

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	19 CR.
OUTILS MATHÉMATIQUES		
+ ECN 1020	3 AH 1	TECHNIQUES D'ANALYSE ECONOMIQUE
+ ECN 2150	4 H 1	ECONOMETRIE 1
MAT 1991	4 AH 1	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTEGRAL
MAT 2971	4 AH 1	STATISTIQUE POUR ECONOMISTES
+ MAT 2986	4 A 1	MATHÉMATIQUES POUR ECONOMISTES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.
CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1		
ECN 1150	4 A 1	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES

ECN 1200	3 H 1	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1	PROBLÈMES ÉCONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1	L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE
ECN 1964	3 A 1	ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1	ÉCONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1	ÉCONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1	ÉCONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUÉBÉCOISES

BLOC 71 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2170	4 AH 1	COMPTABILITE
+ ECN 2220	4 A 1	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
+ ECN 2300	4 H 1	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
+ ECN 2350	3 A 1	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES 1
+ ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
+ ECN 3370	3 H 1	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1	HIST. ÉCONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
+ ECN 2320	4 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 3600	3 A 1	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1	HISTOIRE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

BLOC 71 F OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

ANALYSE ET POLITIQUE

+ ECN 3011	4 A 1	CHOIX COLLECTIFS
+ ECN 3031	3 H 1	PROBLÈMES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES
+ ECN 3050	4 H 1	FLUCTUATIONS ÉCONOMIQUES
+ ECN 3060	4 A 1	FINANCES PUBLIQUES
+ ECN 3070	4 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.
+ ECN 3080	3 A 1	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECON.
+ ECN 3100	4 A 1	COMMERCE INTERNATIONAL
+ ECN 3150	4 AH 1	ECONOMETRIE 2
+ ECN 3170	3 H 1	COMPTABILITE 2
+ ECN 3200	4 A 1	THEORIE MONETAIRE
+ ECN 3250	4 H 1	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
+ ECN 3400	4 A 1	DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE
+ ECN 3450	3 A 1	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
+ ECN 3500	4 H 1	ECONOMIE DU TRAVAIL
+ ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
+ ECN 3650	3 A 1	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
+ ECN 3820	3 H 1	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
+ ECN 3910	3 H 1	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ ECN 3920	3 A 1	ECONOMIE ET DROIT
+ ECN 3930	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
+ ECN 3940	3 A 1	ETUDES DE MARCHES
+ ECN 3949	3 H 1	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
+ ECN 3950	3 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
+ ECN 3966	3 H 1	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
+ MAT 3971	4 A 1	STAT., PROBABILITES POUR ECONOMISTES

BLOC 71 Y	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

L'étudiant ne peut suivre les cours ECN de niveau 1000 que durant les trois premiers trimestres de son inscription.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

12 CR.

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
+ ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS MATHEMATIQUES

MAT 1903	3 H 1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 11 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1 j	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1 j	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1 j	ECONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
+ ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
+ ECN 2300	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
+ ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
+ ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
+ ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA Pensee ECONOMIQUE 1
+ ECN 2320	4 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA Pensee ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

BLOC 71 F OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 8 CR.

ANALYSE ET POLITIQUE

+ ECN 3031	3 H 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
+ ECN 3100	4 A 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
+ ECN 3170	3 H 1 j	COMPTABILITE 2
+ ECN 3200	4 A 1 j	THEORIE MONETAIRE
+ ECN 3400	4 A 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
+ ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
+ ECN 3700	4 H 1 j	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
+ ECN 3910	3 H 1 j	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ ECN 3920	3 A 1 j	ECONOMIE ET DROIT
+ ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

L'étudiant qui n'a pas réussi l'équivalent de l'un ou l'autre cours du bloc 71 B devra obligatoirement compléter ce qui lui manque.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE

6 CR.

OUTILS ANALYTIQUES

ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION

BLOC 71 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 1

ECN 1150	4 A 1 j	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1311	4 H 1 j	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ECN 1964	3 A 1 j	ECONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES
ECN 1966	3 H 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
ECN 1968	3 A 1 j	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1 j	ECONOMIE DU JAPON
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES

BLOC 71 C OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 14 CR.

CONNAISSANCES INSTITUTIONNELLES 2

ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
+ ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
+ ECN 2300	4 H 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EUROPE
+ ECN 2350	3 A 1 j	SYSTEMES ECONOMIQUES 1
+ ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECON. INTERNATIONALES
+ ECN 3370	3 H 1 j	ECONOMIE DES PAYS CAPITALISTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 71 D OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 11 CR.

CONNAISSANCES HISTORIQUES

ECN 1300	4 A 1 j	HIST. ECONOMIQUE DU MONDE OCCIDENTAL
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA Pensee ECONOMIQUE 1
+ ECN 2320	4 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 3600	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA Pensee ECONOMIQUE 2
HST 3450	3 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU QUEBEC

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN.

École de service social

Programme 1-250-1-0

Version 10

B.Sc. spécialisé en service social

Ce programme totalise 57 crédits obligatoires, 27 à option et 6 au choix.

BLOC 74 A		OBLIGATOIRE	21 CR.
SVS	1121	3 A 1 j	PRATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL: EVOLUT.
SVS	1183	3 A 1 j	INTRODUCTION AU TRAVAIL SOCIAL
+ SVS	1283	3 H 1 j	LABORATOIRE DE TRAVAIL SOCIAL
SVS	1362	3 A 1 j	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS	1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS	1364	3 H 1 j	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
SVS	1365	3 H 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ENJEUX SOCIAUX

BLOC 74 B		OBLIGATOIRE	6 CR.
SVS	1141	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE 1
SVS	1151	3 H 1 j	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL

BLOC 74 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
SVS	1385	3 H 1 j	LEGISLATION SOCIALE
SVS	1585	3 H 1 j	MESURES DE SECURITE SOCIALE

BLOC 74 D		OBLIGATOIRE	24 CR.
+ SVS	2006	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 1
+ SVS	2016	3 A 1 j	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION 2
+ SVS	2021	6 A, 1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 1
+ SVS	2023	3 A 1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 1
+ SVS	2031	6 H 1 j	STAGE DE FORMATION PRATIQUE 2
+ SVS	2033	3 H 1 j	SEMINAIRE EN RAPPORT AVEC LE STAGE 2

BLOC 74 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SVS	2375	3 H 1 j	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SVS	2376	3 AE 1 j	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
SVS	2377	3 A 1 j	INTERVENTION DE GROUPE
SVS	2378	3 A 1 j	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 74 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SVS	3621	3 AH 1 j	ANALYSE DES POLITIQUES SOCIALES
+ SVS	3631	3 AH 1 j	PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL SOCIAL
+ SVS	3652	3 AH 1 j	MODELES D'INTERVEN.: REGARD CRITIQUE

BLOC 74 G		OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SVS	3141	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE 2
+ SVS	3366	3 AH 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET INSTITUTIONS

BLOC 74 H		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ SVS	3711	3 H 1 j	SENSIBILISATION A LA THERAPIE FAMIL.
+ SVS	3721	3 AH 1 j	PRATIQUES AUPRES DES GROUPES
+ SVS	3732	3 AH 1 j	PRATIQUES AUPRES DES PERSONNES AGEES
+ SVS	3742	3 AH 1 j	PRATIQUES EN SANTE MENTALE
+ SVS	3743	3 AH 1 j	PRATIQUES EN INTERVENTION FEMINISTE
+ SVS	3744	3 AH 1 j	PRATIQUES EN PROTECTION DE L'ENFANCE
SVS	3745	3 AH 1 j	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
SVS	3746	3 AH 1 j	PRATIQUES SPECIFIQ.: SUJETS SPECIAUX

BLOC 74 Y		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT	1950	3 A 1 j	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT	1982	3 AE 1 j	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
ANT	2020	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT	3052	3 H 1 j	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ASA	1000G	3 AHE 1 j	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
CRI	1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI	1950	3 AHE 1 j	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI	3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE

DRT	3350	3 AHE 1 j	DROIT PROFESSIONNEL
GER	1020	3 AHE 1 j	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
MSO	2100	3 AHE 1 j	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
POL	1951	3 AHE 1 j	ELEMENTS DE POLITIQUE
POL	1953	3 AHE 1 j	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
PPL	3042	3 AHE 1 j	MARCHE DE L'EMPLOI, GEST. DES RESS. HUM.
PSY	1955	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY	1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY	1959	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY	1966	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY	1975	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
SOL	1952	3 AH 1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL	1966	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE URBAINE
SOL	1967	3 AH 1 j	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL	3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
THL	3060	3 AHE 1 j	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
TXM	2410	1 AHE 1 j	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM	2420	1 AHE 1 j	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM	2540	1 AHE 1 j	SEXUALITE ET TOXICOMANIES
URB	3023	3 AHE 1 j	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME

BLOC 74 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BIO	1950	3 A 1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES
COM	1200	3 AH 1 j	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DMO	1010	3 A 1 j	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN	1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
ENV	1010	3 AHE 1 j	L'ENV.: HISTORIQUE ET PROBLEMATIQUE
FRA	2513	3 H 1 j	ROMAN QUEBECOIS 3
GEO	1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO	1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
HAR	1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST	2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
IFT	1800	3 AHE 1 j	INITIATION A L'INFORMATIQUE
PHI	1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI	1460	3 E 1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
REI	1951	3 AHE 1 j	ADMINISTRATION, ORGANISA.: PRINCIPES

Programme 1-251-5-0

Version 01

Certificat en action communautaire

JS

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	12 CR.
SVS	1363	3 A 1 j	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS	1802	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS	1803	3 H 1 j	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS	2378	3 A 1 j	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 15 CR.
ANT	1965	3 H 1 s	HOMMES, FEMMES ET CULTURE
POL	1951	3 AHE 1 j	ELEMENTS DE POLITIQUE
SOL	1967	3 AH 1 j	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL	1970	3 AH 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL	3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SVS	1151	3 H 1 j	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS	1385	3 H 1 j	LEGISLATION SOCIALE
SVS	2377	3 A 1 j	INTERVENTION DE GROUPE
SVS	2804	3 AHE 1 j	FONCTIONNEMENT, GESTION DES GROUPES
SVS	2805	3 AHE 1 j	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS	2806	3 AHE 1 j	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
SVS	2807	3 AHE 1 j	MASS-MEDIA EN ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS	3807	3 AH 1 j	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
SVS	3808	3 AHE 1 j	ADMINISTRATION DES PROGRAM. SOCIAUX
SVS	3809	3 AHE 1 j	EXPERIENCES D'AUTOGESTION
+ SVS	3811	3 AHE 1 j	METHODES DE RECHERCHE-ACTION
SVS	3841	3 AHE 1 j	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

Département de sociologie

Programme 1-255-1-0

Version 05

B.Sc. spécialisé en sociologie

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 57 à option et 12 au choix.

BLOC 2 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
SOL 1001	6 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1008	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 2
+ SOL 1011	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 3

BLOC 2 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ SOL 1004	3 H 1 j	DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1 j	MARX
+ SOL 1007	3 H 1 j	PARSONS

BLOC 2 C	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SOL 2001	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 1
SOL 2013	3 H 1 j	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE

BLOC 2 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1003	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC
SOL 1111	3 AH 1 j	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

BLOC 2 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 A 1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A 1 j	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES

BLOC 2 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 21 CR.
+ SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 3008	3 A 1 j	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
SOL 3009	3 H 1 j	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE
+ SOL 3011	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2
SOL 3012	3 H 1 j	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 3110	3 H 1 j	STRUCTURALISME: THEORIES ET METHODES
+ SOL 3501	3 A 1 j	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE

BLOC 2 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2008	3 H 1 j	ANALYSE DES RESEAUX
SOL 2014	3 A 1 j	METHODE SYSTEMIQUE
SOL 3015	3 A 1 j	ANALYSE DE CONTENU

BLOC 2 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ SOL 2006	3 H 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE
+ SOL 3016	3 A 1 j	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE
+ SOL 3017	3 H 1 j	METHODES DE SONDAGE

BLOC 2 I	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 21 CR.
HST 3420	3 A 1 j	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
MAT 1903	3 H 1 js	CALCUL DIFFERENTIEL ET INTEGRAL
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
SOL 3014	3 A 1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO
SOL 3025	3 H 1 j	MONOGRAPHIE SOCIALE

BLOC 2 J	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2208	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 2511	3 H 1 j	ANALYSE PSYCHOSOCIALE

BLOC 2 K	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 1700	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
SOL 3101	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3105	3 H 1 j	SOCIOLOGIE URBAINE

BLOC 2 L	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3200	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3201	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3202	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3203	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES
SOL 3204	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL
SOL 3205	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

BLOC 2 M	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3302	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SOL 3305	3 A 1 j	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 2 N	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 1400	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITE
SOL 3403	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES

BLOC 2 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3500	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3502	3 H 1 j	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504	3 A 1 j	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 2 P	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3002	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

BLOC 2 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 3018	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES
SOL 3019	3 AHE 1 j	TRAVAUX PRATIQUES

BLOC 2 R	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 3021	9 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES
+ SOL 3023	6 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES
+ SOL 3024	3 AHE 1 j	TRAVAUX-RECHERCHES

BLOC 2 Y	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANT 2030	3 AH 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINEMATOGRAFIE
ANT 2660	3 A 1 js	LANGUE ET IDENTITE SOCIALE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1150	4 A 1 j	INTRODUCTION AUX DONNEES ECONOMIQUES
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
+ ECN 3650	3 A 1 j	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ECONOMIQUE

HST 1052	3 H 1	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2361	3 H 1	HISTOIRE DES ETATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2441	3 H 1	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 3475	3 H 1	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUEBEC
HST 3561	3 A 1	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2830	3 AH 1	L'AMÉRIQUE LATINE
POL 3100	3 AH 1	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3320	3 AH 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3805	3 AH 1	LA DÉCISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3807	3 AH 1	IDEOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES

BLOC 72 Z		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 A 1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC	
ANG 1970	3 H 1 js	ECRIVAINS AMÉRICAINS DU 20 ^E SIÈCLE	
ARC 1101	3 A 1	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE	
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DÉFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE	
BIO 1950	3 A 1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES	
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE	
CHM 1955	3 H 1 js	CHIMIE ET SOCIÉTÉ	
CHN 2011	3 A 1	INTROD. A LA LITTÉRATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H 1	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^E SIÈCLE	
CIN 3080	3 H 1	MYTHOLOGIES DU CINÉMA	
FRA 3023	3 A 1 js	ÉDITION CRIT. ET GÉNÉTIQUE TEXTUELLE	
GLG 1980	3 A 1	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUEBEC	
GRM 1100	3 H 1 s	CIVILISATION DE LA GRÈCE MODERNE	
HAR 1190	3 A 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT	
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION	
ITL 2160	3 A 1 s	CINÉMA ET LITTÉRATURE APRÈS 1945	
JPN 2020	3 A 1	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE	
LNG 1035	3 AH 1	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE	
LNG 2000	3 A 1 js	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES	
MAT 1931	3 AH 1	FONDEMENTS DES MATHÉMATIQUES	
MUL 3314	3 A 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE	
PHI 1005	3 A 1	LOGIQUE 1	
PHI 1250	3 H 1	ESTHÉTIQUE	
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE	
PHI 2400	3 A 1	ÉTHIQUE	
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GÉNÉRALE	
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLÉAIRES ET SOCIÉTÉ	
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ÉTUDE EN PSYCHOÉDUCATION	
PSY 1980	3 A 1	INTRODUCTION A LA PENSÉE DE S. FREUD	
PSY 1981	3 H 1	INTRODUC. A LA THÉORIE DE J. PIAGET	
URB 1070	3 A 1	HISTOIRE DE L'URBANISME	

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie ; pour les étudiants d'autres disciplines, chaque dossier est étudié au mérite.

Programme 1-255-2-0 Version 06

Majeur en sociologie J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A		OBLIGATOIRE	15 CR.
SOL 1001	6 A 1	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE	
SOL 1008	3 A 1	ANALYSE PAR VARIABLES 1	
+ SOL 1009	3 H 1	ANALYSE PAR VARIABLES 2	
+ SOL 1011	3 A 1	ANALYSE PAR VARIABLES 3	

BLOC 72 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ SOL 1004	3 H 1	DURKHEIM	
+ SOL 1005	3 A 1	WEBER	

+ SOL 1006	3 H 1	MARX
+ SOL 1007	3 H 1	PARSONS

BLOC 72 C		OBLIGATOIRE	3 CR.
+ SOL 2001	3 H 1	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 1	

BLOC 72 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1003	3 A 1	INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DU QUEBEC	
SOL 1111	3 AH 1	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN	

BLOC 72 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUÊTE	
SOL 2007	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION	
SOL 2012	3 A 1	ANALYSE DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES	

BLOC 72 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 2009	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS	
SOL 3008	3 A 1	DÉBATS THÉORIQUES CONTEMPORAINS	
SOL 3009	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINE	
+ SOL 3011	3 H 1	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2	
SOL 3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE	
SOL 3110	3 H 1	STRUCTURALISME: THÉORIES ET MÉTHODES	
+ SOL 3501	3 A 1	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITÉ	

BLOC 72 G		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2008	3 H 1	ANALYSE DES RÉSEAUX	
SOL 2014	3 A 1	MÉTHODE SYSTÉMIQUE	
SOL 3015	3 A 1	ANALYSE DE CONTENU	

BLOC 72 H		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ SOL 2006	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIÉE MÉTRIQUE	
+ SOL 3016	3 A 1	ANALYSE MULTIVARIÉE NON MÉTRIQUE	
+ SOL 3017	3 H 1	MÉTHODES DE SONDAGE	

BLOC 72 I		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
HST 3420	3 A 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUÉBEC	
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES	
IFT 1990	3 AH 1 js	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES	
MAT 1903	3 H 1 js	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL	
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE	
SOL 2013	3 H 1	PROCESSUS DE RECHERCHE EN SOCIOLOGIE	
SOL 3014	3 A 1	PRATIQUE SOCIALE DU VIDÉO	
SOL 3025	3 H 1	MONOGRAPHIE SOCIALE	

BLOC 72 J		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE	
SOL 2208	3 A 1	SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE	
SOL 2309	3 H 1	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDÉOLOGIE	
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX	
SOL 2511	3 H 1	ANALYSE PSYCHOSOCIALE	

BLOC 72 K		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 1700	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAÏSME CONTEMPORAIN	
SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	
SOL 3004	3 A 1	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE	
SOL 3101	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DROIT	
SOL 3102	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION	
SOL 3103	3 H 1	SOCIO. DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE	
SOL 3105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAINE	

BLOC 72 L		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
DMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE	
SOL 3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	
SOL 3201	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT	
SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE	
SOL 3203	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SOCIÉTÉS SOCIALISTES	
SOL 3204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTÈME MONDIAL	
SOL 3205	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE	

BLOC 72 M		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES	

SOL 3302	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3304	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SOL 3305	3 A 1 j	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 72 N	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 1400	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3401	3 H 1 j	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3402	3 A 1 j	STRATIFICATION ET MOBILITÉ
SOL 3403	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3404	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES FEMMES

BLOC 72 O	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3500	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE
SOL 3502	3 H 1 j	PSYCHOSOCIOLOGIE DES GROUPES RESTREINTS
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 3504	3 A 1 j	MICROSOCIOLOGIE

BLOC 72 P	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3002	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC 72 Q	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 3018	3 AHE1 j	TRAVAUX PRATIQUES
SOL 3019	3 AHE1 j	TRAVAUX PRATIQUES
+ SOL 3021	9 AHE1 j	TRAVAUX-RECHERCHES

BLOC 72 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
ANT 2030	3 AH 1 j	ÉCOLOGIE CULTURELLE
ANT 2083	3 H 1 j	ETHNOCINÉMATOGRAPHIE
ANT 2660	3 A 1 j	LANGUE ET IDENTITÉ SOCIALE
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLÈMES MÉDICAUX
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROÉCONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1150	4 A 1 j	INTRODUCTION AUX DONNÉES ÉCONOMIQUES
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE 1
ECN 3650	3 A 1 j	ÉCONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3966	3 H 1 j	PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850
HST 2361	3 H 1 j	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS DEPUIS 1865
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUÉBEC, 1930-1990
HST 3475	3 H 1 j	HISTOIRE DES TRAVAILLEURS AU QUÉBEC
HST 3561	3 A 1 j	SCIENCES ET SOCIÉTÉS
POL 1954	3 AHE1 j	RELATIONS INTERNATIONALES
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMÉRIQUE LATINE
POL 3100	3 AH 1 j	COMMUNICATION POLITIQUE
POL 3320	3 AH 1 j	POLITIQUE ET ADMINISTRATION
POL 3805	3 AH 1 j	LA DÉCISION EN ADMINISTRATION PUBL.
POL 3807	3 AH 1 j	IDÉOLOGIES POLITIQUES CONTEMPORAINES

BLOC 72 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION À L'ASIE DE L'EST 1
ANG 1950	3 H 1 j	ÉCRIVAINS ANGLOPHONES DU QUÉBEC
ANG 1970	3 H 1 j	ÉCRIVAINS AMÉRICAINS DU 20 ^E SIÈCLE
ARC 1101	3 A 1 j	HIST. GEN. DE L'ARCHITECTURE
BCM 1984	3 A 1 j	VERS UNE DÉFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
BIO 1950	3 A 1 s	DES INSECTES ET DES HOMMES
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
CHM 1955	3 H 1 j	CHIMIE ET SOCIÉTÉ
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. À LA LITTÉRATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^E SIÈCLE
CIN 3080	3 H 1 j	MYTHOLOGIES DU CINÉMA
FRA 3023	3 A 1 j	ÉDITION CRIT. ET GÉNÉTIQUE TEXTUELLE
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU QUÉBEC
GRM 1100	3 H 1 s	CIVILISATION DE LA GRÈCE MODERNE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
IFT 1810	3 AHE1 j	INITIATION À LA PROGRAMMATION
ITL 2160	3 A 1 s	CINÉMA ET LITTÉRATURE APRÈS 1945
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. À LA LITTÉRATURE JAPONAISE

LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 2000	3 A 1 j	INTRODUC. AUX GRAMMAIRES FORMELLES
MAT 1931	3 AH 1 j	FONDEMENTS DES MATHÉMATIQUES
MUL 3314	3 A 1 j	INTRODUCTION À L'ETHNOMUSICOLOGIE
PHI 1005	3 A 1 j	LOGIQUE 1
PHI 1250	3 H 1 j	ESTHÉTIQUE
PHI 1460	3 E 1 j	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 2400	3 A 1 j	ÉTHIQUE
PHY 1971	3 AH 1 j	ASTRONOMIE GÉNÉRALE
PHY 1980	3 H 1 s	SCIENCES NUCLÉAIRES ET SOCIÉTÉ
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ÉTUDE EN PSYCHOÉDUCATION
PSY 1980	3 A 1 j	INTRODUCTION À LA PENSÉE DE S. FREUD
PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. À LA THÉORIE DE J. PIAGET
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Pour les étudiants inscrits à ce programme, les cours de sigle SOL dont le numéro commence par le chiffre 3 ne sont normalement accessibles qu'après 15 crédits de sociologie ; pour les étudiants d'autres disciplines, chaque dossier est étudié au mérite.

Programme 1-255-4-0

Version 07

Mineur en sociologie

J

L'orientation **Générale** d'initiation à la sociologie comprend les segments 02, et 73, avec 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

L'orientation **Complémentaire**, nécessitant une année d'étude préalable dans une discipline connexe, comprend les segments 02 et 74, avec 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1001	6 A 1 j	INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE
SOL 1952	3 AH 1 j	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOL 1003	3 A 1 j	INTRODUCTION À LA SOCIOL. DU QUÉBEC
SOL 1111	3 AH 1 j	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
SOL 3002	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU QUÉBEC

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1990	3 AH 1 j	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES
MAT 1903	3 H 1 j	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL
MAT 1971	3 AHE1 j	INTRODUCTION À LA STATISTIQUE

SEGMENT 73 PROPRE À L'ORIENTATION GÉNÉRALE

BLOC 73 A*	OBLIGATOIRE	6 CR.
SOL 1008	3 A 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 1
+ SOL 1009	3 H 1 j	ANALYSE PAR VARIABLES 2

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
SOL 2005	3 H 1 j	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUÊTE
SOL 2007	3 A 1 j	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 A 1 j	ANALYSE DE DONNÉES INSTITUTIONNELLES
SOL 3014	3 A 1 j	PRATIQUE SOCIALE DU VIDÉO

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SOL 1004	3 H 1 j	DURKHEIM
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 1006	3 H 1 j	MARX
+ SOL 1007	3 H 1 j	PARSONS

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SOL 2009	3 A 1 j	MARXISMES CONTEMPORAINS
SOL 3008	3 A 1 j	DÉBATS THÉORIQUES CONTEMPORAINS

SOL 3009	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIÉTÉ AMÉRICAINE	BLOC 74 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3011	3 H 1	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2	+ SOL 1004	3 H 1	DURKHEIM
SOL 3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE	+ SOL 1005	3 A 1	WEBER
SOL 3110	3 H 1	STRUCTURALISME: THEORIES ET METHODES	+ SOL 1006	3 H 1	MARX
+ SOL 3501	3 A 1	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE	+ SOL 1007	3 H 1	PARSONS
BLOC 73 E					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 74 D		
HST 3420	3 A 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
+ SOL 2006	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE	+ SOL 2009	3 A 1	MARXISMES CONTEMPORAINS
+ SOL 3016	3 A 1	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE	SOL 3008	3 A 1	DEBATS THEORIQUES CONTEMPORAINS
+ SOL 3017	3 H 1	METHODES DE SONDAGE	SOL 3009	3 H 1	SOCIOLOGIE ET SOCIETE AMERICAINE
SOL 3025	3 H 1	MONOGRAPHIE SOCIALE	+ SOL 3011	3 H 1	EPISTEMOLOGIE SOCIOLOGIQUE 2
BLOC 73 F					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	SOL 3012	3 H 1	SOCIOLOGIE CRITIQUE
SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE	SOL 3110	3 H 1	STRUCTURALISME: THEORIES ET METHODES
SOL 2208	3 A 1	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE	+ SOL 3501	3 A 1	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE
SOL 2309	3 H 1	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE	BLOC 74 E		
SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 2511	3 H 1	ANALYSE PSYCHOSOCIALE	HST 3420	3 A 1	STRATIFICATION SOCIALE AU QUEBEC
BLOC 73 G					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	+ SOL 2006	3 H 1	ANALYSE MULTIVARIEE METRIQUE
SOL 1700	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN	+ SOL 3016	3 A 1	ANALYSE MULTIVARIEE NON METRIQUE
SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE	+ SOL 3017	3 H 1	METHODES DE SONDAGE
SOL 3004	3 A 1	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE	SOL 3025	3 H 1	MONOGRAPHIE SOCIALE
SOL 3101	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DROIT	BLOC 74 F		
SOL 3102	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 3103	3 H 1	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE	SOL 2107	3 H 1	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 3105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAINE	SOL 2208	3 A 1	SOCIOLOGIE ECONOMIQUE
BLOC 73 H					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	SOL 2309	3 H 1	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
DMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE	SOL 2410	3 A 1	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT	SOL 2511	3 H 1	ANALYSE PSYCHOSOCIALE
SOL 3201	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	BLOC 74 G		
SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3203	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES	SOL 1700	3 H 1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 3204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL	SOL 2050	3 A 1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE
SOL 3205	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE	SOL 3004	3 A 1	INTRODUC. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
BLOC 73 I					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	SOL 3101	3 H 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
SOL 3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES	SOL 3102	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
SOL 3302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE	SOL 3103	3 H 1	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SOL 3304	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES	SOL 3105	3 H 1	SOCIOLOGIE URBAINE
SOL 3305	3 A 1	COMMUNICATION DE MASSE	BLOC 74 H		
SOL 3306	3 A 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
BLOC 73 J					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	DMO 1950	3 A 1	DEMOGRAPHIE SOCIALE
SOL 1400	3 A 1	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.	SOL 3200	3 H 1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT
SOL 3104	3 H 1	RELATIONS ETHNIQUES	SOL 3201	3 A 1	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
SOL 3401	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL	SOL 3202	3 A 1	SOCIOLOGIE DE L'ENTREPRISE
SOL 3402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITE	SOL 3203	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SOCIETES SOCIALISTES
SOL 3403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS	SOL 3204	3 H 1	SOCIOLOGIE DU SYSTEME MONDIAL
SOL 3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES	SOL 3205	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA CHINE
BLOC 73 K					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	BLOC 74 I		
SOL 3500	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
SOL 3502	3 H 1	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS	SOL 3301	3 A 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
SOL 3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	SOL 3302	3 H 1	SOCIOLOGIE DU LANGAGE
SOL 3504	3 A 1	MICROSOCIOLOGIE	SOL 3304	3 H 1	SOCIOLOGIE DES SYSTEMES SYMBOLIQUES
SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION COMPLEMENTAIRE					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.	SOL 3305	3 A 1	COMMUNICATION DE MASSE
SOL 1008	3 A 1	ANALYSE PAR VARIABLES 1	SOL 3306	3 A 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
+ SOL 1009	3 H 1	ANALYSE PAR VARIABLES 2	BLOC 74 J		
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 18 CR.
SOL 2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE	SOL 1400	3 A 1	SOCIOLOGIE DES SOCIETES INDUSTR.
SOL 2007	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION	SOL 3104	3 H 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 2012	3 A 1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES	SOL 3401	3 H 1	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL
SOL 3014	3 A 1	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO	SOL 3402	3 A 1	STRATIFICATION ET MOBILITE
BLOC 74 K					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	SOL 3403	3 A 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SOL 3500	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE	SOL 3404	3 A 1	SOCIOLOGIE DES FEMMES
SOL 3502	3 H 1	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS	BLOC 74 L		
SOL 3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOL 3504	3 A 1	MICROSOCIOLOGIE	SOL 3500	3 H 1	PSYCHOSOCIOLOGIE
BLOC 74 L					
OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.	SOL 3502	3 H 1	PSYCHOSOCIO. DES GROUPES RESTREINTS
SOL 2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE	SOL 3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SOL 2007	3 A 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION	SOL 3504	3 A 1	MICROSOCIOLOGIE
SOL 2012	3 A 1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES	BLOC 74 M		
SOL 3014	3 A 1	PRATIQUE SOCIALE DU VIDEO	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

Programmes facultaires et centres d'études

Programme 1-960-4-0 Version 01

Mineur arts et sciences JS

Responsable : André Delorme (psychologie)

Renseignements : Tél. : 343-7338

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix.

Défini à l'article 1.6 du Règlement pédagogique de la Faculté, il peut jouer le même rôle que les mineurs homogènes à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit un majeur soit deux autres mineurs ; il ne peut s'associer, toutefois, au Certificat en culture et civilisation ni au Certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineurs homogènes, il donne lieu à un certificat.

À l'encontre des autres mineurs, toutefois, ce programme n'est pas axé sur une seule discipline ou un seul champ d'études. À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours, chacune comptant de 9 à 12 crédits, dans deux des nombreuses disciplines de la Faculté. Puis il complète les 30 crédits par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et avec l'aide et l'approbation d'un conseiller pédagogique.

Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Communication
Archivistique	Condition féminine*
Chimie	Criminologie

* Les cours pertinents aux études sur les femmes n'étant pas repérés par un sigle unique, en voici une liste indicative : ANG 2171, ANG 2401, ANG 2402, ANT 1965, CRI 3420, FRA 3831, FRA 3832, FRA 3833, HST 2446, LCO 2300, POL 3910, PSY 3072, PSY 3079, SOL 1967, SOL 3404, SVS 1151.

On trouvera leurs titres et descriptions dans la section Répertoire des cours du présent annuaire.

Démographie	Géographie
Environnement	Histoire
Études allemandes	Histoire de l'art
Études anglaises	Informatique
Études arabes	Linguistique
Études cinématographiques	Mathématiques
Études classiques	Philosophie
Études est-asiatiques	Physique
Études françaises	Psychoéducation
Études hispaniques	Psychologie
Études italiennes	Relations industrielles
Études latino-américaines	Science politique
Études médiévales	Sciences biologiques
Études néo-helléniques	Sciences économiques
Études québécoises	Service social
Études russes	Sociologie

Programme 1-117-4-0 Version 01

Mineur en études arabes S

Responsable : N.

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
ARA 1002	3 H 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
ARA 1951	6 A 1 s	ARABE ELEMENTAIRE
ARA 1952	3 H 1 s	ARABE INTERMEDIAIRE
ARA 1953	3 E 1 s	ARABE AVANCE
ARA 2050	3 A 1 s	LITTERATURE ARABE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 3861	3 AH 1 js	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
HST 2622	3 A 1 j	HISTOIRE ARABE JUSQU'AU 19E SIECLE
HST 2623	3 H 1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
LCO 2010	3 A 1 js	THEORIES DE LA LITTERATURE
PHI 3805	3 H 1 j	ARISTOTE: ETHIQUE ET POLITIQUE
REL 1104	3 H 1 j	L'ISLAM

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ARA 2060	3 E 1 s	LE MONDE ARABE CONTEMPORAIN
ECN 1966	3 H 1 j	ECONOMIE DU MONDE ARABE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
POL 2240	3 AHE 1 j	LA PENSEE POLITIQUE ARABE
POL 2840	3 AHE 1 j	SYSTEMES COMPARES: MOYEN-ORIENT
SOL 2050	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE

Programme 1-110-4-0 Version 04

Mineur en études italiennes JS

Responsable : N.

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
ITL 1120	3 H 1 js	INTRODUCTION A LA CULTURE ITALIENNE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ ITL 1010	6 A 1 j	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1020	3 A 1 j	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1030	3 A 1 j	ITALIEN AVANCE
+ ITL 1060	3 A 1 js	ITALIEN PARLE 1
+ ITL 1070	3 H 1 js	GRAMMAIRE AVANCEE
* ITL 2030	3 H 1 js	STYLISTIQUE ET COMPOSITION ITALIENNE
+ ITL 2040	3 H 1 j	ITALIEN PARLE 2

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
HAR 1090	3 A 1 j	LA RENAISSANCE A FLORENCE
HAR 2090	3 H 1 j	LA RENAISSANCE A ROME
* HAR 3420	3 H 1 j	UNE VILLE: VENISE
HGL 1031	3 H 1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 2284	3 A 1 j	L'ITALIE AUX 19E ET 20E SIECLES
ITL 1141	3 A 1 j	INTRO. A LA LITTERATURE ITALIENNE
ITL 2110	3 H 1 s	LE ROMAN ITALIEN CONTEMPORAIN
ITL 2120	3 H 1 js	LE THEATRE ITALIEN DU 20E SIECLE
ITL 2150	3 A 1 js	LA POESIE ITALIENNE AU 20E SIECLE
ITL 2160	3 A 1 s	CINEMA ET LITTERATURE APRES 1945
ITL 2180	3 H 1 js	L'AGE DU ROMANTISME EN ITALIE
ITL 2190	3 H 1 j	SOCIETE ET CULTURE EN ITALIE
ITL 2880	3 A 1 j	VOYAGE D'ETUDES EN ITALIE
* ITL 3001	3 A 1 j	LECTURE DIRIGEE
* LNG 2340	3 H 1 js	PRINC. LING., ENS., LANGUES ETRANG.

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue italienne pourra remplacer les cours du bloc 72 B par d'autres cours du programme.

Mineur en études latino-américaines

Responsable : Claude Morin (histoire)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
HST 1044	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'AMERIQUE LATINE
LAA 1101	3 H 1 s	AMERIQUE LATINE: ETUDES DE CAS

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
PTG 1951	6 A 1 s	PORTUGAIS ELEMENTAIRE
PTG 1952	3 H 1 s	PORTUGAIS INTERMEDIAIRE
PTG 1953	3 A 1 s	PORTUGAIS AVANCE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ ANT 2220	3 H 1 j	PREHISTOIRE DE L'AMERIQUE, ELEMENTS
* ANT 3856	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3858	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: AMERIQUE DU SUD
ANT 3859	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE MESO-AMERICAINE
ANT 3881	3 A 1 j	AIRE: MESO-AMERIQUE PRECOLOMBIENNE
GEO 3462	3 A 1 j	THEME REGIONAL
HST 2351	3 A 1 j	AMERIQUE LATINE A L'EPOQUE COLONIALE
HST 2352	3 H 1 j	AMERI. LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 3351	3 H 1 j	COLONIALISMES EN AMERIQUE LATINE
POL 2830	3 AH 1 j	L'AMERIQUE LATINE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE
ESP 2400	3 H 1 j	CINEMA ET LITTERATURES HISPANIQUES
+ ESP 3311	3 A 1 j	LITTERATURE DE LA CONQUETE
+ ESP 3312	3 H 1 j	LITTERATURE DE L'INDEPENDANCE
+ ESP 3324	3 A 1 j	ROMAN ET CONTE HISPANO-AMERICAINS
+ ESP 3326	3 A 1 j	NARRATION ET THEATRE HISPANO-AMERIC.
+ ESP 3440	3 A 1 j	POESIE HISPANIQUE MODERNE
* + ESP 3451	3 A 1 j	ESSAI HISPANIQUE
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE
* HAR 1500	3 H 1 j	L'ART BAROQUE EN AMERIQUE LATINE
* MUL 2108	3 AH 1 js	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
PTG 1220	3 H 1 s	CIVILISATION ET LITTER. BRESILIENNES

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 3044	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE ET DEVELOPPEMENT
+ COM 2340	3 H 1 j	COMMUNICATION ET RECHERCHES-TERRAIN
DMO 1950	3 A 1 j	DEMOGRAPHIE SOCIALE
+ ECN 2700	3 H 1 s	RELATIONS ECONOMI. INTERNATIONALES
GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
POL 2600	3 AH 1 j	RELAT. INTERNATIONALES: IMPERIALISME
POL 3806	3 AH 1 j	ECONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE
SOL 3201	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

Les étudiants qui auraient déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise pourront, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 B par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Mineur en études néo-helléniques**S**

Responsable : Jacques Bouchard (littératures et langues modernes)

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
GRM 1000	3 A 1 s	INTRODUCTION A L'HELLENISME
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
* + GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
* + GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
* GRM 1100	3 H 1 s	CIVILISATION DE LA GRECE MODERNE
GRM 1201	3 H 1 s	CINEMA GREC

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
GRM 1001	3 H 1 js	LITTERATURE NEO-HELLENISME
GRM 3001	3 A 1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 1
* GRM 3002	3 A 1 s	PROSE NEO-HELLENIQUE 2
GRM 3003	3 H 1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 1
* GRM 3004	3 H 1 s	POESIE NEO-HELLENIQUE 2

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
GRM 2040	3 A 1 s	TRAVAUX PRATIQUES 1
GRM 2050	3 H 1 s	TRAVAUX PRATIQUES 2
+ GRM 3000	3 AH 1 js	PROGRAMME DE LECTURE
* HST 2150	3 E 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 2294	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA GRECE DEPUIS 1821
POL 3851	3 AHE 1 j	INTEGRATION EUROPEENNE

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1010, 2020 et 2030, en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72 B, C ou D.

Mineur en études québécoises**JS**

Responsable : Lise Gauvin (études françaises)

Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC
QCF 3000	6 H 1 js	SYNTHESE SUR LE QUEBEC

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
* ANT 3852	3 A 1 j	AIRE CULTURELLE: CANADA FRANCAIS
ANT 3854	3 A 1 j	AIRE: LES AUTOCHTONES DU CANADA
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2100	3 H 1 j	POPULATION CANADIENNE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GLG 1980	3 A 1 j	PATRIMOINE GEOLOGIQUE DU QUEBEC
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 2440	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2904	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN
HST 3476	3 A 1 j	HISTOIRE INTELLECTUELLE DU QUEBEC
REL 1109	3 AHE 1 js	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ECN 1200	3 H 1 j	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
+ ECN 2320	4 A 1 j	HISTOIRE ECONOMIQUE DU CANADA
+ ECN 2560	4 A 1 s	ORGANISATION INDUSTRIELLE
POL 1020	3 AH 1 j	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 2050	3 AHE 1 j	PARTIS POLITIQUES

POL 2160	3 AH 1 j	VIE POLIT. MUNICIPALE ET REGIONALE
POL 2540	3 AH 1 js	INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES
POL 3290	3 AH 1 j	MOUVEMENT DES IDEES POLIT. AU QUEBEC
POL 3350	3 AH 1 j	RELATIONS INTERGOUVERNEMENT.: CANADA
POL 3560	3 AH 1 j	SYNDICATS ET POLITIQUE
POL 3721	3 AH 1 j	RELATIONS EXT. DU CANADA, DU QUEBEC
REI 1010	3 AH 1 j	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES
SOL 1003	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA SOCIOL. DU QUEBEC
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 2107	3 H 1 j	SOCIOLOGIE POLITIQUE
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 2410	3 A 1 j	CLASSES ET MOUVEMENTS SOCIAUX
SOL 3301	3 A 1 j	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES
URB 3023	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT LOCAL & URBANISME

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANG 1950	3 H 1 js	ECRIVAINS ANGLOPHONES DU QUEBEC
CIN 3040	3 A 1 j	CINEMA QUEBECOIS
FRA 1700D	3 AH 1 js	LITTERATURE QUEBECOISE DEPUIS 1960
FRA 2604	3 A 1 s	NOUVELLE ET CONTE QUEBECOIS
FRA 2605	3 A 1 js	ECRITS DE LA NOUVELLE FRANCE
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
FRA 2607	3 A 1 j	LA LITTERATURE PERSONNELLE AU QUEBEC
FRA 2608	3 H 1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA 2611	3 A 1 js	ROMAN QUEBECOIS 1
FRA 2613	3 H 1 js	ROMAN QUEBECOIS 3
FRA 2614	3 H 1 js	THEATRE QUEBECOIS
HAR 2115	3 A 1 j	ARTS ANCIENS AU CANADA
HAR 2195	3 A 1 j	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
HAR 2195D	3 AH 1 js	LA PEINTURE MODERNE AU QUEBEC
LNG 1150	3 A 1 j	LINGUISTIQUE AMERINDIENNE
+ LNG 2100	3 A 1 j	FRANCAIS CANADIEN 1
+ LNG 2140	3 A 1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
* MUL 2111	3 AH 1 js	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1

Programme 1-121-4-0 Version 00
Mineur en études russes

Responsable : Luc Duhamel (science politique)
Renseignements : Tél. : 343-7327

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

BLOC 92 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
RUS 1050	3 A 1 j	RUSSIE ANCIENNE ET MODERNE: INTROD.

BLOC 92 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
RUS 1010	6 A 1 j	LANGUE RUSSE 1
+ RUS 1011	6 H 1 j	LANGUE RUSSE 2
+ RUS 1015	3 A 1 j	LANGUE RUSSE 3
+ RUS 1016	3 H 1 j	LANGUE RUSSE 4
* + RUS 2021	3 A 1 js	RUSSE PARLE 1
* + RUS 2022	3 H 1 js	RUSSE PARLE 2

BLOC 92 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
HST 2211	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA RUSSIE IMPERIALE
HST 2212	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
RUS 2050	3 H 1 js	CIVILISATION RUSSE
* + RUS 2880	3 E 1 j	VOYAGE D'ETUDES EN RUSSIE
RUS 3087	3 H 1 js	LES GRANDS ECRIVAINS RUSSES
RUS 3089	3 A 1 s	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 1
RUS 3094	3 H 1 js	APERCU DE LA LITTERATURE RUSSE 2
RUS 3095	3 A 1 j	LITTERATURE RUSSE DU 20E SIECLE 1
* RUS 3096	3 H 1 j	LITTERATURE RUSSE DU 20E SIECLE 2
* RUS 3100	3 A 2 js	LECTURES DIRIGÉES EN LITTERATURE

BLOC 92 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ POL 2180	3 AH 1 j	THEORIES MARXISTES

POL 2280	3 AHE 1 j	LE SYSTEME POLITIQUE DE LA RUSSIE
POL 2281	3 AH 1 j	LA COMMUNAUTE DES ETATS INDEPENDANTS
POL 2801	3 AHE 1 j	LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA RUSSIE
RUS 2255	3 A 1 j	PROBLEMES DE LA SOCIETE RUSSE
RUS 2800	3 E 1 j	LECTURES DIRIGÉES EN SC. SOCIALES

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue russe pourra remplacer les cours du bloc 92 B par d'autres cours.

Programme 1-193-1-0 Version 03

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-économie

Responsable : Nicole Fortin (sciences économiques)
Renseignements : Tél. : 343-2400

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	48 CR.
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
+ ECN 2011	3 AH 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 1
+ ECN 2012	3 H 1 j	THEORIE MICROECONOMIQUE 2
+ ECN 2050	3 AH 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	THEORIE MACROECONOMIQUE 2
MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1
+ MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFERENTIELLES
+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHEMATIQUE
+ MAT 2430	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUEE 1
+ MAT 2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2
+ MAT 2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2
+ MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3162	3 H 1 j	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
+ MAT 3362	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE
+ MAT 3423	3 H 1 j	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3725	3 A 1 j	STATISTIQUE 3
+ MAT 3726	3 H 1 j	STATISTIQUE 4

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
ECN 2170	4 AH 1 j	COMPTABILITE
+ ECN 2220	4 A 1 j	INSTITUTIONS ET MARCHES FINANCIERS
+ ECN 3011	4 A 1 j	CHOIX COLLECTIFS
+ ECN 3031	3 H 1 j	PROBLEMES ET POLITIQUES ECONOMIQUES
+ ECN 3050	4 H 1 j	FLUCTUATIONS ECONOMIQUES
+ ECN 3060	4 A 1 j	FINANCES PUBLIQUES
+ ECN 3080	3 A 1 j	SUJETS SPECIAUX DE POLITIQUE ECON.
+ ECN 3100	4 A 1 j	COMMERCE INTERNATIONAL
+ ECN 3170	3 H 1 j	COMPTABILITE 2
+ ECN 3200	4 A 1 j	THEORIE MONETAIRE
+ ECN 3250	4 H 1 j	PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET LINEAIRE
+ ECN 3400	4 A 1 j	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
+ ECN 3450	3 A 1 j	ECONOMIE URBAINE ET REGIONALE
+ ECN 3500	4 H 1 j	ECONOMIE DU TRAVAIL

+ ECN 3510	3 H 1	DEMOGRAPHIE ECONOMIQUE
+ ECN 3650	3 A 1	ECONOMIE DU COMPORTEMENT SOCIAL
+ ECN 3700	4 H 1	ECONOMIE DE L'ASSURANCE
+ ECN 3801	3 HE 1 js	ECONOMIE FINANCIERE
+ ECN 3820	3 H 1	ECONOMIE DES ORGANISATIONS
+ ECN 3910	3 H 1	ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
+ ECN 3920	3 A 1	ECONOMIE ET DROIT
+ ECN 3930	3 A 1	DISTRIBUTION DU REVENU
+ ECN 3940	3 A 1	ETUDES DE MARCHES
+ ECN 3949	3 H 1	SUJETS DIVERS: ECONOMETRIE APPLIQUEE
+ ECN 3950	3 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE APPLIQUEE
+ ECN 3966	3 H 1	PROSPECTIVE ECONOMIQUE
ECN 6013	3 AH 1	ELEMENTS DE MICROECONOMIE
ECN 6118	3 AE 1	ELEMENTS DE MACROECONOMIE

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
+ ECN 2150	4 H 1	ECONOMETRIE 1	
+ ECN 3150	4 AH 1	ECONOMETRIE 2	

BLOC 70 E		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ IFT 1955	3 AH 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL	
+ IFT 1963	3 AH 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN	

BLOC 70 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 4 CR.
+ ECN 3070	4 A 1	SUJETS SPECIAUX D'ECONOMIE MATH.	
+ MAT 3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION	

BLOC 70 Y		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1013	3 A 1	ELEMENTS D'ETHNOLOGIE	
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE	
+ DMO 2960	3 H 1	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT	
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT	
+ IFT 1145	3 H 1	PROGRAMMAT. ORIENTEE OBJET EN PASCAL	
+ IFT 1160	3 AHE 1 js	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C	
+ IFT 1166	3 H 1	PROGRAMMATION ORIENTEE OBJET EN C++	
POL 1011	3 AH 1	PRINCIPES D'ANAL. POL.: THEORIE POL.	
PSY 1075	3 A 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
QCF 1050	3 A 1 js	INTRODUCTION AU QUEBEC	
REI 1010	3 AH 1	INTROD. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES	

Les étudiants inscrits au bidisciplinaire mathématiques-économie sont exemptés des prélabiles MAT 1991, 2971, 2986 et 3971, et des cours ECN 1020 et 2150 lorsque requis.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ECN ou MAT.

Dans le cadre du bloc 70 C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire aux cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie) et ECN 6118 (Éléments de macroéconomie).

Programme 1-191-1-0 Version 05

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-informatique J

Responsable : Guy Lapalme (informatique et recherche opérationnelle)

Renseignements : Tél. : 343-6111, poste 3493

Ce programme totalise 56 crédits obligatoires, 28 à option et 6 au choix. L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT.

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	28 CR.
BASES DE MATHÉMATIQUES ET D'INFORMATIQUE			
+ IFT 1010	4 AH 1	PROGRAMMATION 1	
+ IFT 1020	4 AH 1	PROGRAMMATION 2	
+ IFT 1063	4 AH 1	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE	

+ IFT 1213	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1	
MAT 1140	3 AH 1	ANALYSE 1	
MAT 1440	3 AH 1	CALCUL AVANCE 1	
MAT 1640	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 1	
+ MAT 1710	3 AH 1	PROBABILITÉS 1	

BLOC 70 B		OBLIGATOIRE	28 CR.
PERFECTIONNEMENT EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE			
+ IFT 1571	4 AH 1	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE	
+ IFT 2010	4 AH 1	STRUCTURES DE DONNEES	
+ IFT 2121	4 AH 1	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE	
+ IFT 2421	4 H 1	INTRODUC. AUX ALGORITHMES NUMERIQUES	
+ MAT 1150	3 AH 1	ANALYSE 2	
+ MAT 1450	3 AH 1	CALCUL AVANCE 2	
+ MAT 1650	3 AH 1	ALGÈBRE LINÉAIRE 2	
+ MAT 2700	3 AH 1	STATISTIQUE 1	

BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.
INFORMATIQUE			
+ IFT 1225	4 AH 1	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2	
+ IFT 2030	4 AH 1	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.	
+ IFT 2102	4 AH 1	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE	
+ IFT 2240	4 AH 1	SYSTEMES D'EXPLOITATION	
+ IFT 2251	4 AH 1	INTRODUCTION AU GENIE LOGICIEL	
+ IFT 2450	4 A 1	SOL. NUMERIQUE DES PROBL. MATRICIELS	
+ IFT 2504	4 A 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 1	
+ IFT 3030	4 A 1	BASES DE DONNEES	
+ IFT 3162	4 A 1	ANALYSE DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.	
+ IFT 3200	4 H 1	SYSTEMES LINEAIRES	
+ IFT 3240	4 H 1	SIMULATION ET MODELES	
+ IFT 3261	4 H 1	INFOGRAPHIE	
+ IFT 3310	4 A 1	GENIE LOGICIEL	
+ IFT 3320	4 A 1	TELE-INFORMATIQUE	
+ IFT 3330	4 A 1	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUC.	
+ IFT 3370	4 H 1	INFORMATIQUE THEORIQUE	
+ IFT 3380	4 H 1	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMPO.	
+ IFT 3401	4 A 1	ALGÈBRE NUMERIQUE	
+ IFT 3411	4 A 1	ANALYSE NUMERIQUE	
+ IFT 3512	4 H 1	TECHNIQUES D'OPTIMISATION 2	
+ IFT 3540	4 A 1	GRAPHES ET RESEAUX	
+ IFT 3651	4 H 1	MODELES STOCHASTIQUES	

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 15 CR., MAXIMUM 18 CR.
MATHÉMATIQUES			
+ MAT 2061	3 A 1	LOGIQUE 1	
+ MAT 2100	3 AH 1	ANALYSE 3	
+ MAT 2115	3 H 1	EQUATIONS DIFFERENTIELLES	
+ MAT 2130	3 AH 1	VARIABLE COMPLEXE 1	
+ MAT 2413	3 A 1	ANALYSE NUMERIQUE 1	
+ MAT 2415	3 H 1	MODELISATION MATHÉMATIQUE	
+ MAT 2431	3 A 1	COMBINATOIRE	
+ MAT 2466	3 A 1	ANALYSE APPLIQUEE 1	
+ MAT 2615	3 A 1	THEORIE DES GROUPES	
+ MAT 2625	3 H 1	ANNEAUX ET CORPS	
+ MAT 2631	3 H 1	THEORIE DES NOMBRES	
+ MAT 2716	3 H 1	PROBABILITES 2	
+ MAT 2725	3 H 1	STATISTIQUE 2	
+ MAT 2755	3 H 1	STATISTIQUE APPLIQUEE 1	
+ MAT 2756	3 H 1	STATISTIQUE APPLIQUEE 2	
+ MAT 3135	3 A 1	INTEGRALE DE LEBESGUE	
+ MAT 3162	3 H 1	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES	
+ MAT 3165	3 H 1	ANALYSE FONCTIONNELLE ELEMENTAIRE	
+ MAT 3414	3 H 1	ANALYSE NUMERIQUE 2	
+ MAT 3423	3 H 1	CALCUL VARIATIONNEL	
+ MAT 3431	3 A 1	THEORIE DE L'OPTIMISATION	
+ MAT 3616	3 A 1	THEORIE DES GRAPHES	
+ MAT 3716	3 A 1	PROCESSUS STOCHASTIQUES	
+ MAT 3725	3 A 1	STATISTIQUE 3	
+ MAT 3726	3 H 1	STATISTIQUE 4	

+ MAT 3755	3 A 1 j	STATISTIQUE APPLIQUEE 3
+ MAT 3781	3 H 1 j	LABORATOIRE DE STATISTIQUE

BLOC 70 Y OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONTRIBUTION D'AUTRES DISCIPLINES

ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
DMO 1000	3 AH 1 js	ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE
+ DMO 2960	3 H 1 j	DEMOGRAPHIE ET ACTUARIAT
ECN 1110	3 AH 1 j	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1 j	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
HEC 3015	3 AHE 1 js	MANAGEMENT
HEC 3017	3 AHE 1 js	COMPTABILITE DE GESTION
HST 2510	3 A 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 1
HST 2520	3 H 1 j	HISTOIRE GENERALE DES SCIENCES 2
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 2005	3 H 1 j	LOGIQUE 2
PHI 2170	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT
PHI 2175	3 H 1 j	LOGIQUE PHILOSOPHIQUE
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PSY 1952	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3 AH 1 j	PROCESSUS COGNITIFS
RED 2000	3 AH 1 j	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI 1952	3 AHE 1 js	INTRO. AUX RELATIONS INDUSTRIELLES

Le bloc 70 A constitue la première année d'études. La répartition des cours entre la deuxième et la troisième année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Programme 1-192-1-0 Version 06

Spécialisé bidisciplinaire en mathématiques-physique J

Responsable : Jean-Robert Derome (physique)

Renseignements : Tél. : 343-6111, poste 3181

Ce programme totalise 67 crédits obligatoires, 18 à option et 5 au choix.

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 31 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1
MAT 1994	4 AH 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS
+ MAT 2115	3 H 1 j	EQUATIONS DIFFÉRENTIELLES
+ MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 3466	3 H 1 j	ANALYSE APPLIQUÉE 2

BLOC 70 B OBLIGATOIRE 36 CR.

PHYSIQUE FONDAMENTALE

PHY 1440	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3 H 1 j	INTROD. A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2
PHY 2131	3 H 1 j	MECANIQUE CLASSIQUE
PHY 2212	3 A 1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2
PHY 2804	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 2
PHY 3553	3 A 1 j	MECANIQUE QUANTIQUE 3

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

+ MAT 1681	1 A 1 j	METHODES DE MANIPULAT. SYMBOLIQUES
+ MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2105	3 H 1 j	ANALYSE 4
+ MAT 2332	3 A 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2413	3 H 1 j	ANALYSE NUMÉRIQUE 1
+ MAT 2415	3 H 1 j	MODELISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1
+ MAT 2716	3 H 1 j	PROBABILITES 2
+ MAT 3132	3 A 1 j	VARIABLE COMPLEXE 2
+ MAT 3135	3 A 1 j	INTEGRALE DE LEBESGUE
+ MAT 3162	3 H 1 j	EQUATIONS AUX DERIVÉES PARTIELLES
+ MAT 3165	3 H 1 j	ANALYSE FONCTIONNELLE ÉLÉMENTAIRE
+ MAT 3414	3 H 1 j	ANALYSE NUMÉRIQUE 2
+ MAT 3423	3 H 1 j	CALCUL VARIATIONNEL
+ MAT 3481	3 H 1 j	LABORATOIRE DE MATHÉMAT. APPLIQUÉES
+ MAT 3716	3 A 1 j	PROCESSUS STOCHASTIQUES
+ MAT 3881	3 H 1 j	SEMINAIRE DE MATHÉMATIQUES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

COMPLÉMENTS DE PHYSIQUE

PHY 1410	3 A 1 j	CIRCUITS LOGIQUES
PHY 1715	3 A 1 j	SYSTÈME SOLAIRE, PHYSIQUE STELLAIRE
PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2410	3 A 1 j	CIRCUITS ÉLECTRIQUES ET MÉTROLOGIE
PHY 2503	3 H 1 j	PROJETS EXPÉRIMENTAUX
PHY 2715	3 H 1 j	PHYSIQUE GALACTIQUE, EXTRAGALACTIQUE
PHY 3030	3 H 1 j	PROJET DE FIN D'ÉTUDES
PHY 3040	3 H 1 j	LABORATOIRE D'OPTIQUE
PHY 3060	3 A 1 j	METHODES NUMÉRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3070	3 H 1 j	RELATIVITÉ GÉNÉRALE
PHY 3075	3 H 1 j	MODELISATION NUMÉRIQUE EN PHYSIQUE
PHY 3080	3 A 1 j	APPLICATIONS DES GROUPES EN PHYSIQUE
PHY 3140	3 A 1 j	HYDRODYNAMIQUE
PHY 3181	3 A 1 j	METHODES GEOMETRIQUES EN PHYSIQUE
PHY 3214	3 A 1 j	MECANIQUE STATISTIQUE 2
PHY 3320	3 H 1 j	OPTIQUE MODERNE
PHY 3410	3 H 1 j	CIRCUITS ÉLECTRONIQUES
PHY 3450	3 H 1 j	PHYSIQUE DES PLASMAS
PHY 3460	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 3
PHY 3520	3 H 1 j	PHYSIQUE DE L'ÉTAT SOLIDE
PHY 3600	3 H 1 j	PHYSIQUE NUCLÉAIRE
PHY 3610	3 H 1 j	PHYSIQUE DES PARTICULES
PHY 3700	3 A 1 j	ATMOSPHERE, ENVIRONNEMENT STELLAIRES
PHY 3710	3 H 1 j	STRUCTURE ET ÉVOLUTION STELLAIRES
PHY 3830	3 H 1 j	STRUCTURE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE
PHY 3900	3 H 1 j	BIOPHYSIQUE
PHY 4000	3 H 1 j	PROBLEMES VARIES DE PHYSIQUE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUES

+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 3362	3 A 1 j	GEOMETRIE DIFFÉRENTIELLE

Programme 1-086-5-0 Version 01

Certificat de traduction allemand-français J

Responsable : Hans-Herbert Räkel (littératures et langues modernes)

Renseignements : Tél. : 343-6222

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 12 CR.

ALL 3130	3 H 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE
+ ALL 3190	3 AH 2 js	TRAVAIL PERSONNEL DIRIGE

TRA 1005	3 A 1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
TRA 1400	3 A 1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
* ALL 3111	3 A 1 j	TRADUCTION 2	
ALL 3112	3 A 1 j	TRADUCTION 3	
ALL 3120	3 A 1 j	REDACTION 3	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
TRA 1105	3 H 1 j	CONCEPTS CLES EN TRADUCTOLOGIE	
TRA 1300	3 H 1 j	TECHNIQUES DE REDACTION	
TRA 1500	3 AH 1 j	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION	
TRA 2750	3 A 1 js	GENERAL TRANSLATION	

BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
TRA 1015	3 A 1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES	
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION	
TRA 2210	3 A 1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
TRA 2220	3 A 1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
TRA 2250	3 A 1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE	
+ TRA 2310	3 H 1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2320	3 H 1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
+ TRA 2510	3 H 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2520	3 H 1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
* TRA 3125	3 A 1 js	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION	
TRA 3265	3 A 1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE	
TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.	
TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE	
TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE	
TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE	
TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION	

Programme 1-106-5-0	Version 01
---------------------	------------

Certificat de traduction espagnol-français, français-espagnol J

Responsable : Alfredo Hermenegildo (littératures et langues modernes)
Renseignements : Tél. : 343-6222

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	12 CR.
FORMATION DE BASE			
ESP 2910	3 A 1 j	STYLISTIQUE COMPAREE	
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	TRAVAIL DIRIGE EN TRADUCTION	
TRA 1005	3 A 1 j	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT	
TRA 1400	3 A 1 j	RECH. DOCUMENTAIRE ET TERMINOLOGIQUE	

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE			
+ ESP 2531	3 A 1 j	THEME 1	
+ ESP 2535	3 H 1 j	COMPOSITION 2	
+ ESP 2540	3 A 1 j	VERSION 1	
+ ESP 2541	3 H 1 j	THEME 2	
+ ESP 2550	3 H 1 s	VERSION 2	
* + ESP 2900	3 A 1 j	ESPAGNOL SPECIALISE	
+ ESP 3537	3 H 1 j	ESPAGNOL MODERNE	
* + ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE	
+ ESP 3550	3 A 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THEORIE ET PRATIQUE			
TRA 1105	3 H 1 j	CONCEPTS CLES EN TRADUCTOLOGIE	
TRA 1300	3 H 1 j	TECHNIQUES DE REDACTION	
TRA 1500	3 AH 1 j	METHODOLOGIE DE LA TRADUCTION	
TRA 2750	3 A 1 js	GENERAL TRANSLATION	

BLOC 71 D		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
TRADUCTION SPECIALISEE			
TRA 1015	3 A 1 j	INTERFERENCES LINGUISTIQUES	
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION	
TRA 2210	3 A 1 js	LANGUES SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
TRA 2220	3 A 1 js	LANGUES COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
TRA 2250	3 A 1 j	LANGUES JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE	
+ TRA 2310	3 H 1 j	REDACTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2320	3 H 1 j	REDACTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
+ TRA 2510	3 H 1 j	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	
+ TRA 2520	3 H 1 j	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE	
* TRA 3125	3 A 1 js	THEORIES CONTEMPOR. DE LA TRADUCTION	
TRA 3265	3 A 1 j	LANGUE MEDICO-PHARMACEUTIQUE	
TRA 3560	3 H 1 j	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.	
TRA 3570	3 H 1 j	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE	
TRA 3580	3 A 1 j	TRADUCTION LITTERAIRE	
TRA 3590	3 H 1 j	TRADUCTION CINEMATOGRAPHIQUE	
TRA 3850	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION	

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Programme 1-097-2-0	Version 00
---------------------	------------

Majeur en études est-asiatiques J

Responsable : Charles Le Blanc (philosophie)

Renseignements : Tél. : 343-5970

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

BLOC 71 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1	
AES 1020	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2	

BLOC 71 B		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
CHN 1050	6 AE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1	
CHN 1050H	6 A 2 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 1	
JPN 1050	6 AE 1 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1	
JPN 1050H	6 A 2 js	JAPONAIS ELEMENTAIRE 1	

BLOC 71 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 36 CR.
AES 3010	3 AH 1 js	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES	
AES 3030	3 AH 1 js	CIVILISATION CHINOISE PAR LES TEXTES	
+ AES 3610	3 AH 1 js	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST	
AES 3710	3 AH 1 js	CALLIGRAPHIE CHINOISE ET JAPONAISE	
AES 3810	3 AH 1 j	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LA CHINE	
ANT 3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE	
+ CHN 1060	6 HE 1 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 2	
+ CHN 1060H	6 A 2 js	CHINOIS ELEMENTAIRE 2	
+ CHN 1070	3 A 1 js	CHINOIS INTERMEDIAIRE 1	
+ CHN 1080	3 H 1 js	CHINOIS INTERMEDIAIRE 2	
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTERATURE CHINOISE	
CHN 2012	3 H 1 j	LITTERATURE CHINOISE DU 20E SIECLE	
+ CHN 2050	3 A 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLEE 1	
+ CHN 2060	3 H 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLEE 2	
+ CHN 2070	3 A 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 1	
+ CHN 2080	3 H 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE ECRITE 2	
CIN 2080	3 A 1 j	CINEMA CHINOIS	
ECN 1968	3 A 1 j	ECONOMIE DE LA CHINE	
ETA 3315	3 AHE 1 js	L'EDUCATION EN CHINE	
GEO 3412	3 H 1 j	LA CHINE	
GEO 3442	3 A 1 j	L'ASIE DU SUD-EST	
HAR 2151	3 A 1 j	L'ART CHINOIS	
HST 2619	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20E S.	
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE	
* LNG 3015	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE CHINOISE	
* PHI 2950	3 H 1 j	LE CONFUCIANISME	
* PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE	

PHI 3960	3 A 1 j	COSMOLOGIE TAOISTE
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 3205	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 36 CR.
AES 3031	3 AH 1 js	CIVILISAT. JAPONAISE PAR LES TEXTES
AES 3910	3 AH 1 j	SEMINAIRE DE RECHERCHES SUR LE JAPON
ANT 3164	3 A 1 j	LA SOCIÉTÉ JAPONAISE CONTEMPORAINE
ANT 3864	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
CIN 2090	3 H 1 j	CINÉMA JAPONAIS
ECN 1969	3 A 1 j	ECONOMIE DU JAPON
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
HAR 2162	3 H 1 j	L'ART JAPONAIS
HST 2624	3 A 1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
+ JPN 1060	6 HE 1 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ JPN 1060H	6 A 2 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ JPN 1070	3 A 1 js	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 1
+ JPN 1080	3 H 1 js	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 2
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 H 1 j	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20 ^E SIÈCLE
+ JPN 2050	3 A 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLÉE 1
+ JPN 2060	3 H 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLÉE 2
+ JPN 2070	3 A 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE ÉCRITE 1
+ JPN 2080	3 H 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE ÉCRITE 2
* LNG 3025	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE JAPONAISE
POL 2752	3 AH 1 j	LE JAPON

BLOC 71 Z	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARA 1001	3 A 1 s	INTRODUCTION AU MONDE ARABE 1
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MÉDIAS
DMO 1000	3 AH 1 js	ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLÈMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUÉBÉCOISE
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE
GEO 2833	3 A 1 js	LA CARTE DU MONDE ACTUEL
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1985	3 AHE 1 js	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PHY 1971	3 AH 1 js	ASTRONOMIE GÉNÉRALE
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
REL 1105	3 AHE 1 js	L'HINDOUISSME ET LE BOUDDHISME
REL 1200	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHÉNOMÈNE RELIGIEUX

Programme 1-097-4-0 Version 00
Mineur en études est-asiatiques J

Responsable : Charles Le Blanc (philosophie)
 Renseignements : Tél. : 343-5970

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
AES 1010	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
AES 1020	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
CHN 1050	6 AE 1 js	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 1
CHN 1050H	6 A 2 js	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 1
JPN 1050	6 AE 1 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 1
JPN 1050H	6 A 2 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 1

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
AES 3010	3 AH 1 js	ANALYSE DE TEXTES CHINOIS CLASSIQUES
+ AES 3610	3 AH 1 js	COLLOQUE SUR L'ASIE DE L'EST
ANT 3864	3 H 1 j	AIRE CULTURELLE: JAPON
ANT 3866	3 A 1 js	AIRE CULTURELLE: LA CHINE
+ CHN 1060	6 HE 1 js	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ CHN 1060H	6 A 2 js	CHINOIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ CHN 1070	3 A 1 js	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 1
+ CHN 1080	3 H 1 js	CHINOIS INTERMÉDIAIRE 2
CHN 2011	3 A 1 j	INTROD. A LA LITTÉRATURE CHINOISE
CHN 2012	3 H 1 j	LITTÉRATURE CHINOISE DU 20 ^E SIÈCLE
+ CHN 2050	3 A 1 js	CHINOIS AVANCE: LANGUE PARLÉE 1
CIN 2080	3 A 1 j	CINÉMA CHINOIS
CIN 2090	3 H 1 j	CINÉMA JAPONAIS
ECN 1968	3 A 1 j	ECONOMIE DE LA CHINE
ECN 1969	3 A 1 j	ECONOMIE DU JAPON
ETA 3315	3 AHE 1 js	L'ÉDUCATION EN CHINE
GEO 3412	3 H 1 j	LA CHINE
GEO 3422	3 A 1 j	LE JAPON
GEO 3432	3 A 1 j	LE PACIFIQUE
GEO 3442	3 A 1 j	L'ASIE DU SUD-EST
HAR 2151	3 A 1 j	L'ART CHINOIS
HAR 2162	3 H 1 j	L'ART JAPONAIS
HST 2619	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE JUSQU'AU 20 ^E S.
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2624	3 A 1 j	HISTOIRE DU JAPON JUSQU'EN 1868
HST 2625	3 H 1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
+ JPN 1060	6 HE 1 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ JPN 1060H	6 A 2 js	JAPONAIS ÉLÉMENTAIRE 2
+ JPN 1070	3 A 1 js	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 1
+ JPN 1080	3 H 1 js	JAPONAIS INTERMÉDIAIRE 2
JPN 2020	3 A 1 j	INTRODUC. A LA LITTÉRATURE JAPONAISE
JPN 2021	3 H 1 j	LITTÉRATURE JAPONAISE DU 20 ^E SIÈCLE
+ JPN 2050	3 A 1 js	JAPONAIS AVANCE: LANGUE PARLÉE 1
PHI 2960	3 H 1 j	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3960	3 A 1 j	COSMOLOGIE TAOISTE
POL 2751	3 AH 1 j	LA CHINE
POL 2752	3 AH 1 j	LE JAPON
POL 2860	3 AH 1 j	REGIMES POLITIQUES D'ASIE DE L'EST
SOL 3205	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA CHINE

Programme 1-095-1-0 Version 00
Spécialisé en études classiques J

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	42 CR.
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
* HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
* HST 2110	3 A 1 j	HIST. GRECQUE DES MINOENS A CHERONÉE
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 18 CR.
LANGUES		
+ GRC 2011	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 1
+ GRC 3011	3 H 1 j	AUTEURS GRECS 2
* + GRC 3021	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 3
+ LAT 2011	3 A 1 j	AUTEURS LATINS 1
+ LAT 3011	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 2
+ LAT 3021	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 3

BLOC 72 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 27 CR.
LITTÉRATURE		
* + GRC 3120	3 H 1 j	HOMÈRE, POÈTES ÉPIQUES ET LYRIQUES
+ GRC 3130	3 H 1 j	HISTORIENS ET GÉOGRAPHES
* + GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
* + GRC 3150	3 A 1 j	AUTEURS GRECS CHRÉTIENS
* + GRC 3160	3 A 1 j	LE ROMAN GREC
* + GRC 3170	3 A 1 j	PLATON ET ARISTOTE
+ LAT 3120	3 A 1 j	POÉSIE ÉPIQUE LATINE
* + LAT 3130	3 H 1 j	POÉSIE LATINE DE FORME BREVE
+ LAT 3140	3 A 1 j	HISTORIENS ROMAINS
+ LAT 3150	3 A 1 j	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQ. TARDIVE
+ LAT 3160	3 H 1 j	LE THÉÂTRE LATIN
* + LAT 3170	3 A 1 j	EPIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 72 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 21 CR.
HISTOIRE		
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2109	3 H 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2113	3 A 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 3105	3 A 1 j	ECONOMIE ET SOCIÉTÉ GRECQUES
HST 3111	3 H 1 j	SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX A ROME

BLOC 72 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 27 CR.
ARCHÉOLOGIE		
* HGL 2030	3 H 1 j	ARCHÉOLOG. DE LA PRÉHISTOIRE ÉGÉENNE
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAÏQUE ET CLASSIQUE
HGL 2032	3 A 1 j	ARCHÉOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
* HGL 2040	3 A 1 j	LA CÉRAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1 j	MÉTHODES, TECHNIQUES EN ARCHÉOLOGIE
HGL 2060	3 H 1 j	ÂGE DU BRONZE, CIVILISATION ÉTRUSQUE
* HGL 2061	3 A 1 j	ARCHÉOLOGIE ROMAINE 1
* HGL 2062	3 A 1 j	ARCHÉOLOGIE ROMAINE 2
* HGL 2070	3 A 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
+ HGL 2420	6 E 1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHÉOLOGIE

BLOC 72 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHILOSOPHIE		
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRÉSOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2800	3 E 1 js	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2810	3 A 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2820	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTÉLICHIENNE

BLOC 72 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
LINGUISTIQUE		
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GÉNÉRALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1110	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA LINGUISTIQUE HIST.
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
LNG 3170	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUROPÉEN

BLOC 72 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMÉDIAIRE 1
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1900	3 AHE1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARC 1101	3 A 1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
BBL 1001	3 AHE1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE1 js	ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE1 js	ESPAGNOL AVANCÉ
+ ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MÉDÉVAL 1
+ ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MÉDÉVAL 2
FRA 3025	3 A 1 j	LA LITTÉRATURE ET LES AUTRES ARTS
GLG 1972	3 A 1 j	GÉOLOGIE DU QUATÉNAIRE
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ÉLÉMENTAIRE
* + GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMÉDIAIRE
* + GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCÉ

HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRÉTIEN ET DU HAUT M. ÂGE
IFT 1800	3 AHE1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ÉLÉMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE1 s	ITALIEN INTERMÉDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCÉ
PHY 1966	3 H 1 j	ARCHÉOMÉTRIE
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Programme 1-095-2-0 Version 01

Majeur en études classiques J

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE
HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHÉOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
* HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
* HST 2110	3 A 1 j	HIST. GRECQUE DES MINOENS A CHERONÉE
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LANGUE 1		
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
LANGUE 2		
+ GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AUTEURS		
+ GRC 2011	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 1
+ GRC 3011	3 H 1 j	AUTEURS GRECS 2
* + GRC 3021	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 3
+ LAT 2011	3 A 1 j	AUTEURS LATINS 1
+ LAT 3011	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 2
+ LAT 3021	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 3

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

LITTÉRATURE		
* + GRC 3120	3 H 1 j	HOMÈRE, POÈTES ÉPIQUES ET LYRIQUES
+ GRC 3130	3 H 1 j	HISTORIENS ET GÉOGRAPHES
* + GRC 3140	3 H 1 j	LA TRAGÉDIE ET LA COMÉDIE
* + GRC 3150	3 A 1 j	AUTEURS GRECS CHRÉTIENS
* + GRC 3160	3 A 1 j	LE ROMAN GREC
* + GRC 3170	3 A 1 j	PLATON ET ARISTOTE
+ LAT 3120	3 A 1 j	POÉSIE ÉPIQUE LATINE
* + LAT 3130	3 H 1 j	POÉSIE LATINE DE FORME BREVE
+ LAT 3140	3 A 1 j	HISTORIENS ROMAINS
+ LAT 3150	3 A 1 j	AUTEURS LATINS DE L'ANTIQ. TARDIVE
+ LAT 3160	3 H 1 j	LE THÉÂTRE LATIN
* + LAT 3170	3 A 1 j	EPIGRAPHIE ET JURISPRUDENCE LATINE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
HISTOIRE		
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2109	3 H 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
HST 2113	3 A 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE

HST 3105	3 A 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST 3111	3 H 1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME

BLOC 73 G *OPTION* *MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.*

ARCHEOLOGIE

* HGL 2030	3 H 1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEENNE
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
HGL 2032	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
* HGL 2040	3 A 1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HGL 2060	3 H 1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE
* HGL 2061	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE 1
* HGL 2062	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE 2
* HGL 2070	3 A 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
+ HGL 2420	6 E 1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHEOLOGIE

BLOC 73 H *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*

PHILOSOPHIE

PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHI 2800	3 E 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: PLATON
PHI 2810	3 A 1 j	PHILOSOPHIE GRECQUE: ARISTOTE
* PHI 2820	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE POST-ARISTOTELICIENNE

BLOC 73 I *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.*

LINGUISTIQUE

LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
+ LNG 2600	3 H 1 j	PHILOLOGIE GRECQUE 1
LNG 2700	3 H 1 j	PHILOLOGIE LATINE 1
LNG 3170	3 A 1 j	INTRODUCTION A L'INDO-EUPEEN

BLOC 73 Y *OPTION* *MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.*

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARC 1101	3 A 1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1
+ ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
* GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
* GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
* HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
PHY 1966	3 H 1 j	ARCHEOMETRIE
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

Programme 1-095-4-0

Version 01

Mineur en études classiques

J

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
GRC 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE GRECQUE

HGL 1011	3 A 1 j	INIT. A L'ARCHEOLOGIE GRECO-ROMAINE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LAT 1031	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LITTERATURE LATINE

BLOC 74 B *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.*

LANGUES

GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 1
+ GRC 3011	3 H 1 j	AUTEURS GRECS 2
* + GRC 3021	3 A 1 j	AUTEURS GRECS 3
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	AUTEURS LATINS 1
+ LAT 3011	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 2
+ LAT 3021	3 H 1 j	AUTEURS LATINS 3

BLOC 74 C *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.*

HISTOIRE

HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
* HST 2005	3 A 1 j	ANTIQUITE: CRITIQUE HISTORIQUE
HST 2108	3 H 1 j	ROME: DES ORIGINES AUX ANTONINS
* HST 2109	3 H 1 j	ROME: DES ANTONINS A L'EMPIRE TARDIF
* HST 2110	3 A 1 j	HIST. GRECQUE DES MINOENS A CHERONEE
HST 2113	3 A 1 j	HIST. GRECQUE: D'ALEXANDRE A AUGUSTE
HST 3105	3 A 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE GRECQUES
HST 3111	3 H 1 j	SYSTEMES ECONOMIQ. ET SOCIAUX A ROME

BLOC 74 D *OPTION* *MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 15 CR.*

ARCHEOLOGIE

* HGL 2030	3 H 1 j	ARCHEOLOG. DE LA PREHISTOIRE EGEENNE
HGL 2031	3 H 1 j	LA GRECE ARCHAIQUE ET CLASSIQUE
HGL 2032	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE DU MONDE HELLENISTIQUE
* HGL 2040	3 A 1 j	LA CERAMIQUE GRECQUE
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HGL 2060	3 H 1 j	AGE DU BRONZE, CIVILISATION ETRUSQUE
* HGL 2061	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE 1
* HGL 2062	3 A 1 j	ARCHEOLOGIE ROMAINE 2
* HGL 2070	3 A 1 j	ARCHITECTURE ROMAINE
+ HGL 2420	6 E 1 j	STAGE PRATIQUE EN ARCHEOLOGIE

BLOC 74 Y *OPTION* *MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.*

ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1981	6 A 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 1
ALL 1982	3 H 1 s	LECTURE DE TEXTES EN LANGUE ALLEM. 2
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ARC 1101	3 A 1 j	HIST.GEN.DE L'ARCHITECTURE
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE 1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE 1 js	ESPAGNOL AVANCE
+ ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1
+ ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GLG 1972	3 A 1 j	GEOLOGIE DU QUATERNAIRE
GRM 1010	6 A 2 s	GREC MODERNE ELEMENTAIRE
* GRM 2020	3 A 1 s	GREC MODERNE INTERMEDIAIRE
* GRM 2030	3 H 1 s	GREC MODERNE AVANCE
HAR 1140	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE: INITIAT.
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
* HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE 1 js	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
PHI 1800	3 A 1 j	DES PRESOCRATIQUES A ARISTOTE
PHY 1966	3 H 1 j	ARCHEOMETRIE
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER

SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
URB 1070	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'URBANISME

FRA 3878	3 A 1 js	QUESTION DE ROMAN
FRA 3888	3 H 1 js	GENRES 3

Programme 1-150-4-0 Version 03

Mineur en études médiévales J

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 15 à option et 0 au choix.

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
HST 1032	3 H 1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE
LAT 1011	6 AE 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
+ LAT 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 2

BLOC 70 B **OPTION** **MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.**

COMPLEMENTS DE BASE

ETM 2102	3 A 1 j	LES INSTITUTIONS MEDIEVALES
+ ETM 2200	3 A 1 j	LATIN MEDIEVAL 1
+ ETM 2201	3 H 1 j	LATIN MEDIEVAL 2
+ ETM 3200	3 H 1 j	INSTRUMENTS DE TRAVAIL SUR LE M. AGE
+ ETM 3202	3 H 1 j	SOURCES ECRITES DE L'HIST. MEDIEVALE
HST 2001	3 H 1 j	PALEOGRAPHIE
LNG 1050	3 AH 1 j	T.P.: INITIATION A L'ANCIEN FRANCAIS

BLOC 70 C **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

HISTOIRE

ETM 2006	3 A 1 j	LES JUIFS AU MOYEN-AGE
* ETM 2008	3 H 1 j	ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
* ETM 2104	3 A 1 j	OCCIDENT MEDIEVAL: HIST. RELIGIEUSE
HST 2125	3 A 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 5E-10E SIECLE
HST 2126	3 H 1 j	LE MOYEN AGE EUROPEEN 10E-15E SIECLE
HST 2127	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'ITALIE AU MOYEN AGE
* HST 2150	3 E 1 j	HISTOIRE DE BYZANCE
HST 3108	3 A 1 j	RELIGION ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3125	3 A 1 j	EMPIRE, CHARLEMAGNE A CHARLES QUINT
* HST 3126	3 H 1 j	ECONOMIE ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3127	3 A 1 j	POUVOIR ET SOCIETE AU MOYEN AGE
HST 3130	3 A 1 j	CULTURE ET SOCIETE AU MOYEN AGE

BLOC 70 D **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

HISTOIRE DE L'ART

HAR 1080	3 H 1 j	LA FORME ROMANE
* HAR 2070	3 A 1 j	L'ART GOTHIQUE
* HAR 3050	3 H 1 j	ART PALEOCHRETIEN ET DU HAUT M. AGE
HAR 3070	3 H 1 j	L'ENLUMINURE ET LE VITRAIL
* HAR 3080	3 H 1 j	L'ART DE COUR AU 14E SIECLE

BLOC 70 E **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

LNG 1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANCAISE
* LNG 2225	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ESPAGNOLE
LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* LNG 2260	3 A 1 j	PHILOLOGIE GERMANIQUE
+ LNG 2650	3 H 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 1
* + LNG 2660	3 A 1 j	ANCIEN OCCITAN
LNG 3030	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE
* + LNG 3240	3 A 1 j	PHILOLOGIE ROMANE
* + LNG 3600	3 A 1 j	PHILOLOGIE DU FRANCAIS 2

BLOC 70 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

LITTERATURE

ALL 3260	3 A 1 j	LE MOYEN AGE ET LA REFORME
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCER
+ ESP 3212	3 H 1 j	LITTERATURE ESPAGNOLE DU MOYEN AGE
* ETM 2106	3 A 1 j	LITTERATURE LATINE MEDIEVALE
FRA 1300	3 A 1 js	HUMANISMES
FRA 2100	3 A 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 1
FRA 2101	3 H 1 j	LITTERATURE MEDIEVALE 2

BLOC 70 G **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

PHILOSOPHIE ET THEOLOGIE

* ETM 2001	3 AH 1 j	INTRODUCTION A LA PENSEE MEDIEVALE
PHI 1860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
PHI 2520	3 H 1 j	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 3860	3 A 1 j	PHILOSOPHIE MEDIEVALE
THL 2071	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE

BLOC 70 H **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.**

COURS SPECIAUX

+ ETM 3302	3 AH 1 j	LECTURES DIRIGÉES
ETM 3303	3 AH 1 j	SUJET SPECIAL

Ce mineur ne peut être fait en une seule année. Pour s'inscrire à ce programme, l'étudiant doit avoir suivi, au préalable, trente crédits au premier cycle. L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée. Les étudiants ne peuvent s'inscrire aux cours HST de niveau 3000 avant d'avoir suivi le cours HST 1032.

Programme 1-325-1-0

Version 06

Baccalauréat en droit

Ce programme totalise 53 crédits obligatoires, de 42 à 48 à option et de 0 à 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	35 CR.
DRT 1101	2 1	INTRODUCTION AU DROIT
DRT 1103	3 1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 1104	3 1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 1105	3 1	BIENS
DRT 1108	3 1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 1109	4 1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 1111	3 1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 1112	2 1	REDACTION JURIDIQUE
DRT 1113	3 1	THEORIE DES OBLIGATIONS 1
DRT 1114	3 1	THEORIE DES OBLIGATIONS 2
DRT 1116	3 1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 1
DRT 1117	3 1	DR CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF 2
BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	18 CR.
DRT 2201	3 1	ORGANIS. JUDIC. ET ACTION EN JUSTICE
DRT 2204	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 2207	3 1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
DRT 2215	3 1	INITIATION A LA RECHERCHE JURIDIQUE 1
DRT 3316	3 1	ACTIVITES DIRIGÉES 1
DRT 3383	3 1	INTERPRETATION DES LOIS
BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 42 CR., MAXIMUM 75 CR.
DRT 2202	3 1	SURETES ET ENREGISTREMENT
DRT 2203	3 1	CONTRATS
DRT 2205	3 1	PARTAGE DES COMPETENCES
DRT 2206	3 1	EXECUTION DES JUGEMENTS
DRT 2208	3 1	RAPPORTS COLLECTIFS DE TRAVAIL
DRT 2209	3 1	DROIT DES SOCIÉTÉS ET DES COMPAGNIES
DRT 2210	3 1	DROIT DES ASSURANCES
DRT 2211	3 1	DROIT MUNICIPAL
DRT 2212	3 1	DR DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNAT
DRT 2213	3 1	PROCEDURE PENALE
DRT 2214	3 1	PREUVE PENALE
DRT 2216	3 1	DR PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 2218	3 1	DROIT URBAIN
DRT 2219	3 1	DROIT SOCIAL 1
DRT 2220	3 1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES
DRT 2221	3 1	DROIT DE LA SANTE
DRT 2222	3 1	PHILOSOPHIE DU DROIT
DRT 2223	3 1	LES CONTRATS ADMINISTRATIFS
DRT 2224	3 1	CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL
DRT 2314	3 1	DROIT BANCAIRE
DRT 2315	3 1	INITIATION A LA RECHERCHE JURID. 2
DRT 2361	3 1	POL. FISCALE ET IMPOT SUR LE REVENU
DRT 2364	3 1	COMPTABILITE ET FINANCES
DRT 3301	3 1	SUCCESSIONS AB INTESTAT ET TESTAMENT
DRT 3302	3 1	REGIMES MATRIMONIAUX ET DONATIONS
DRT 3303	3 1	DROIT PENAL AVANCE 1
DRT 3304	3 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 3305	3 1	DROIT CIVIL AVANCE 1 : LES PERSONNES
DRT 3306	3 1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 1
DRT 3307	3 1	DROIT PUBLIC AVANCE
DRT 3308	3 1	DROIT PENAL ET CRIMINOLOGIE
DRT 3309	3 1	DROIT DU TRAVAIL AVANCE
DRT 3310	3 1	INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL
DRT 3312	3 1	FONCTION PUBLIQUE
DRT 3313	3 1	DROIT AGRICOLE

DRT 3315	4 1	TRAVAUX DIRIGES
DRT 3317	3 1	ACTIVITES DIRIGÉES 2
DRT 3318	3 1	ACTIVITES DIRIGÉES 3
DRT 3319	3 1	ACTIVITES DIRIGÉES 4
DRT 3320	3 1	DR IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION
DRT 3321	3 1	DROIT CIVIL AVANCE 2
DRT 3322	3 1	PREUVE CIVILE
DRT 3323	3 1	RESPONSABIL. CIV. DES PROFESSIONNELS
DRT 3324	3 1	SCIENCE ET DROIT
DRT 3325	3 1	DROIT CIVIL AVANCE 3
DRT 3326	3 1	DROIT CIVIL AVANCE 4
DRT 3327	3 1	DROIT NOTARIAL
DRT 3328	3 1	PLANIFICATION FISCALE SUCCESSORALE
DRT 3329	3 1	DROIT COMMERCIAL AVANCE 2
DRT 3330	3 1	APPEL ET PROCEDURES SPECIALES
DRT 3331	3 1	DROIT JUDICIAIRE PRIVE AVANCE
DRT 3332	3 1	PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTR.
DRT 3333	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AVANCE 1
DRT 3334	3 1	DROIT INTERNATIONAL PRIVE
DRT 3336	3 1	INTRODUCTION AU DROIT COMPARE
DRT 3337	3 1	DROIT COMPARE AVANCE
DRT 3338	3 1	SYSTEMES JURIDIQUES ETRANGERS
DRT 3339	3 1	ELEMENTS DE COMMON LAW
DRT 3343	3 1	DROIT PENAL AVANCE 2
DRT 3344	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 1
DRT 3345	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL AVANCE 2
DRT 3347	3 1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 3348	3 1	DROIT DE L'EDUCATION
DRT 3349	3 1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 3350	3 1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 3351	3 1	DROIT DE L'INFORMAT. ET DE LA COMMUN.
DRT 3352	3 1	DR. INTERN. DES DROITS DE LA PERSONNE
DRT 3353	3 1	ASP. JURID. DE LA COOP. INT. DU CANADA
DRT 3355	3 1	COURS AVANCE D'HISTOIRE DU DROIT
DRT 3357	3 1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
DRT 3358	3 1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
DRT 3359	3 1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 3362	3 1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3363	3 1	DROIT FISCAL AVANCE
DRT 3365	3 1	DROIT DES COOPERATIVES
DRT 3366	3 1	FINANCES PUBLIQUES
DRT 3367	3 1	THEORIE ECONOMIQUE DU DROIT
DRT 3368	3 1	DROIT ET ECONOMIE
DRT 3370	3 1	ARBITRAGE DES GRIEFS
DRT 3372	3 1	DROIT SOCIAL 2
DRT 3373	3 1	DROIT AEROSPATIAL
DRT 3374	3 1	DROIT MARITIME
DRT 3376	3 1	DROIT DU TRANSPORT
DRT 3377	3 1	INFORMATIQUE JURIDIQUE
DRT 3379	3 1	SOCIOLOGIE DU DROIT
DRT 3380	3 1	DROIT ET PSYCHOLOGIE
DRT 3385	3 1	DROIT PENAL AVANCE 3
DRT 3386	3 1	DROIT DE LA CONCURRENCE
DRT 3387	3 1	PENOLOGIE
DRT 3388	3 1	LE DROIT DE L'INFORMATIQUE
DRT 3389	3 1	TRANSFERT INTERNAT. DE TECHNOLOGIE
DRT 3390	3 1	DROIT DES VALEURS MOBILIERES
DRT 3391	3 1	TRANSACTIONS COMMERCIALES INTERNAT.
DRT 3392	3 1	DROIT DE L'ENFANT
DRT 3393	3 1	DROIT DES AUTOCHTONES
DRT 3394	3 1	DROIT DE LA SANTE SECURITE AU TRAV.
DRT 3395	3 1	DROIT DE LA SECURITE SOCIALE
DRT 3396	3 1	REFORME DU DROIT
DRT 3417	3 1	ACTIVITES DIRIGÉES 5

Faculté de l'éducation permanente

Programme 1-355-5-0

Version 05

Certificat d'animation des groupes et des organisations (Famille Travail et société)

Responsable : Louis Plamondon, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
AEG 1200	3 1	LES SYSTEMES ORGANISES
AEG 2101	3 1	LES GROUPES ET LEURS PHENOMENES
AEG 2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
PSY 1958	3 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

METHODOLOGIE

AEG 2141	3 1	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE
CRI 1200G	3 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
EDP 1001	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
ou		
EDP 1001D	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
SOL 2005	3 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 2007	3 1	ANALYSE CLINIQUE ET INTERVENTION
SOL 2012	3 1	ANALYSE DE DONNEES INSTITUTIONNELLES

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

INTERVENTION DANS LES GROUPES

+ AEG 2115	3 1	ENTR. ANIM. DES GROUPES RESTREINTS
+ AEG 2117	3 1	LEADERSHIP ET EXERC. FONCT. AUTORITE
AEG 3137	3 1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
ETA 4742	3 1	METHODES D'ANIMATION ET TECHNO EDUC
+ PSY 3071	3 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
+ PSY 3072	3 1	RELATIONS INTERGROUPES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

INTERVENTION DANS LES ORGANISATIONS

AEG 1905	3 1	ANIM. DES ASSEMBLEES DELIBERANTES
AEG 2103	3 1	L'ACTION ET SES DYNAMISMES
AEG 3140	3 1	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
AEG 3900	3 1	ATELIER LEVEE FONDS.FINANC. DES ORG.
SOL 3403	3 1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SVS 1151	3 1	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1803	3 1	ANALYSE INSTITUTIONNELLE
SVS 1985	3 1	LEGISLATION SOCIALE
SVS 3841	3 1	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
COM 1500G	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500D	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
FRA 1959G	3 1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
REP 1103	3 1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 15 CR.
-----------	--------	--------------------------------

CONCENTRATION :

MEDIAS, COMMUNICATIONS APPLIQUEES, ORGANISATIONS

COM 1200	3 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
ou		
COM 1200G	3 1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1600	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
ou		
COM 1600G	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
+ COM 3010	3 1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
ou		
+ COM 3010G	3 1	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
DRT 3351G	3 1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82)
PBT 1105	3 1	PUBLICITE:FONDEMENTS ET PRATIQUES
PBT 3210D	3 1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
REI 1220G	3 1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES
REP 1105	3 1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION :

PSYCHOLOGIE

PSY 1952	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
PSY 1957	3 1	PROCESSUS COGNITIFS
PSY 1958	3 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
+ PSY 3071	3 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION :

LANGUES ET METHODES

+ ANS 1040	3 1	WRITING WORKSHOP 1
+ ANS 1042	3 1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS
+ ANS 1402	3 1	BUSINESS ENGLISH - ORAL COMM. 1
EDP 1001	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
ou		
EDP 1001D	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
IFT 1985	3 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REP 2200	3 1	COMMUNICATION ORALE

Programme 1-407-5-0

Version 02

Certificat de créativité (Famille langue et communications appliquées)

Responsable : Rita Damiani, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
CRE 1800	3 1	FONDEMENTS DE LA CREATIVITE
CRE 1900	3 1	LES GRANDS CREATEURS
+ CRE 3300	3 1	INTEGR DEMARCHE CREATRICE EN INTERV
PSY 2442G	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE

Programme 1-226-5-0

Version 00

Certificat général en communication appliquée (Famille Langue et communications appliquées)

Responsable : Germain Lalonde, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. L'étudiant doit terminer les cours du bloc obligatoire avant de s'engager dans les cours du bloc B.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DEMARCHE ET METHODES		
+ CRE 2000	3 1	MOD. MENTAUX ET RESOLUTION DE PROBL.
+ CRE 2405	3 1	METHODES DE PRODUCTION D'IDEES
+ CRE 2410	3 1	IMAGERIE SYNERGIQUE
+ CRE 2420	3 1	RECH ET DEV ASSISTES PAR ORDINATEUR

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
APPLICATIONS PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES		
CRE 2620	3 1	EXPLORATION CORPORELLE
CRE 2630	3 1	EXPLORATION DES ARTS PLASTIQUES
CRE 2640	3 1	EXPLORATION LITTERAIRE
CRE 2650	3 1	EXPLORATION SONORE
CRE 2720	3 1	CREATION DE CONCEPTS MEDIAS
CRE 2730	3 1	ARTS D'INTERPRETATION
CRE 2810	3 1	CREATIVITE APPLIQUEE A LA FORMATION
CRE 2910	3 1	CREATIVITE APPL. DS ORGANISATIONS
CRE 2920	3 1	CREATIVITE APPL.: GESTION DE PROJETS

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
TRAVAUX DIRIGES		
+ CRE 3010	3 1	ATELIERS THEMATIQUES
+ CRE 3020	1 1	PROJET PROFESSIONNEL 1
+ CRE 3021	1 1	PROJET PROFESSIONNEL 2
+ CRE 3022	1 1	PROJET PROFESSIONNEL 3
+ CRE 3200	3 1	STAGE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES		
ARP 1022	3 1	LES ARTS DE LA COULEUR 1
ARP 1042	3 1	LABORATOIRE VIDEOGRAPHIQUE
+ ARP 2022	3 1	LES ARTS DE LA COULEUR 2
DIN 3131	3 1	MULTIMEDIA
HAR 1030	3 1	PERCEPTION VISUELLE
HAR 1190	3 1	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ou		
HAR 1200D	3 1	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
HAR 2750	3 1	LECTURE ET ANALYSE D'OEUVRES D'ART
PHI 1250	3 1	ESTHETIQUE
PSY 1952	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
SOL 2309	3 1	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3301	3 1	SOCIO. DES PRODUCTIONS CULTURELLES

Programme 1-065-5-0 Version 03

Certificat de criminologie
(Famille Travail et société)

Responsable : Pierre Carrière, tél. : (514) 343-6982
Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
INTRODUCTION AU CHAMP D'ETUDES		
CR1 1091G	3 1	MARGINALITE,DEVIANCE ET CRIMINALITE
CR1 1200G	3 1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CR1 1950G	3 1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
COURS DISCIPLINAIRES		
CR1 1050G	3 1	SOCIOCriminologie 1
CR1 1100G	3 1	PSYCHOCriminologie
CR1 1151G	3 1	JUSTICE CRIMINELLE 1
CR1 3900G	3 1	JUSTICE DES MINEURS

ou			
CR1 3900D	3 1	JUSTICE DES MINEURS	

BLOC 70 C		OPTION		MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.	
METHODOLOGIE					
CRI	1600G	3	1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV.	
CRI	2210G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINO. 1	
+ CRI	2215G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINO. 2	

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
COURS THEMATIQUES		
CONNAISSANCE ET ANALYSE		
CRI 1002G	3 1	SOCIETE ET CRIMINALITE
CRI 1410G	3 1	PENOLOGIE
CRI 1511G	3 1	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 2014G	3 1	PROBLEMES DE CRIMINOLOGIE
CRI 2240G	3 1	GESTION POLICIERE
CRI 2242G	3 1	GESTION DES CRISES
CRI 2245G	3 1	SECURITE PRIVEE
CRI 2300G	3 1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CRI 2450G	3 1	CRIMINOLOGIE CLINIQUE 1
CRI 2531G	3 1	ANALYSE STRATEGIQUE EN CRIMINOLOGIE
CRI 2730G	3 1	VICTIMES, CRIMINALITE, SYSTEME PENAL
CRI 2911G	3 1	POLITIQUE PENALE: INST. RESSOURCES
CRI 3040G	3 1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
CRI 3305G	3 1	VIOLENCES CRIMINELLES
CRI 3341G	3 1	DROGUES ET CRIMINALITE
+ CRI 3361G	3 1	PREVENTION DU CRIME
CRI 3411G	3 1	MESURES PENALES POUR ADULTES
CRI 3420G	3 1	LA FEMME ET LA QUESTION CRIMINELLE
CRI 3425G	3 1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
CRI 3540G	3 1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES		
CR1 3495G	3 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
MAT 1971	3 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PSY 3012G	3 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 1970G	3 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Programme 1-325-5-0 Version 04

Certificat en droit
(Famille Travail et société)

Responsables : Yveline Martin, Guy Breton,
tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
DRT 1016G	3 1	METHODOLOGIE: ENONCES, APPLICATION
DRT 1113G	3 1	OBLIGATIONS 1: SOURCES ET FORMATION
+ DRT 1114G	3 1	OBLIGATIONS 2: MODAL. ET EXTINCTION
DRT 1151G	3 1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT

**SEGMENT 70 ORIENTATION I :
DROIT GENERAL**

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1103G	3 1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 1116G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1
+ DRT 1117G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT 1104G	3 1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 1105G	3 1	BIENS
DRT 1108G	3 1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 1111G	3 1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
+ DRT 1159G	3 1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 2201G	3 1	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT 2204G	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 2207G	3 1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
+ DRT 2215G	3 1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 2219G	3 1	DROIT SOCIAL
DRT 2258G	3 1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 2266G	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
+ DRT 3347G	3 1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 3383G	3 1	INTERPRETATION DES LOIS

**SEGMENT 71 ORIENTATION II :
DROIT DES AFFAIRES**

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1105G	3 1	BIENS
DRT 1111G	3 1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
+ DRT 2202G	3 1	SURETES ET ENREGISTREMENT

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT 1103G	3 1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 2201G	3 1	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
DRT 2209G	3 1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES
DRT 2210G	3 1	DROIT DES ASSURANCES
+ DRT 2215G	3 1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 2258G	3 1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 2266G	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 3314G	3 1	DROIT BANCAIRE
DRT 3332G	3 1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE
+ DRT 3357G	3 1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
+ DRT 3358G	3 1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
+ DRT 3359G	3 1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 3361G	3 1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU
+ DRT 3362G	3 1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3383G	3 1	INTERPRETATION DES LOIS
DRT 3386G	3 1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

**SEGMENT 72 ORIENTATION III :
DROIT PUBLIC**

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
DRT 1116G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1
+ DRT 1117G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2
DRT 2207G	3 1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL

BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ DRT 1159G	3 1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 2204G	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
+ DRT 2211G	3 1	DROIT MUNICIPAL
+ DRT 2215G	3 1	ACTIVITES DE RECHERCHE DIRIGEE
DRT 2219G	3 1	DROIT SOCIAL
DRT 2221G	3 1	DROIT DE LA SANTE
DRT 2258G	3 1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 3304G	3 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 3313G	3 1	DROIT AGRICOLE
DRT 3324G	3 1	SCIENCE ET DROIT
+ DRT 3347G	3 1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 3348G	3 1	DROIT DE L'EDUCATION
+ DRT 3349G	3 1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 3350G	3 1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 3351G	3 1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.
DRT 3383G	3 1	INTERPRETATION DES LOIS

Microprogramme 1-325-6-5

Version 02

**Droit
(Famille Travail et société)**

Responsables : Yveline Martin, Guy Breton,
tél. : (514) 343-6982

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours dont 6 crédits obligatoires et 3 ou 9 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
DRT 1016G	3 1	METHODOLOGIE: ENONCES, APPLICATION
DRT 1151G	3 1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
DRT 1103G	3 1	RESPONSABILITE DELICTUELLE
DRT 1104G	3 1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
DRT 1105G	3 1	BIENS
DRT 1108G	3 1	SOURCES ET FORMATION DU DROIT
DRT 1111G	3 1	DROIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 1113G	3 1	OBLIGATIONS 1: SOURCES ET FORMATION
+ DRT 1114G	3 1	OBLIGATIONS 2: MODAL. ET EXTINCTION
DRT 1116G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.1
+ DRT 1117G	3 1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTR.2
+ DRT 1159G	3 1	DROIT PENAL GENERAL
DRT 2201G	3 1	ORG. JUDICIAIRE ET ACTION EN JUSTICE
+ DRT 2202G	3 1	SURETES ET ENREGISTREMENT
DRT 2204G	3 1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC GENERAL
DRT 2207G	3 1	DROIT ADMINISTRATIF GENERAL
DRT 2209G	3 1	DROIT DES SOCIETES ET DES COMPAGNIES
DRT 2210G	3 1	DROIT DES ASSURANCES
+ DRT 2211G	3 1	DROIT MUNICIPAL
DRT 2219G	3 1	DROIT SOCIAL
DRT 2221G	3 1	DROIT DE LA SANTE
DRT 2258G	3 1	LOIS DU TRAVAIL
DRT 2266G	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
DRT 3304G	3 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
DRT 3313G	3 1	DROIT AGRICOLE
DRT 3314G	3 1	DROIT BANCAIRE
DRT 3324G	3 1	SCIENCE ET DROIT
DRT 3332G	3 1	PROPRIETE INTELLECT. ET INDUSTRIELLE
+ DRT 3347G	3 1	LIBERTES PUBLIQUES
DRT 3348G	3 1	DROIT DE L'EDUCATION
+ DRT 3349G	3 1	TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS
DRT 3350G	3 1	DROIT PROFESSIONNEL
DRT 3351G	3 1	DROIT DE L'INF. ET DE LA COMMUNIC.
+ DRT 3357G	3 1	FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE
+ DRT 3358G	3 1	CONTRATS ET USAGES COMMERCIAUX
+ DRT 3359G	3 1	DROIT DE LA FAILLITE
DRT 3361G	3 1	POL. FISCALE, IMPOT SUR LE REVENU
+ DRT 3362G	3 1	REGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE
DRT 3383G	3 1	INTERPRETATION DES LOIS
DRT 3386G	3 1	PRATIQUES RESTRICTIVES DU COMMERCE

Programme 1-410-5-0

Version 00

**Certificat en études de l'environnement*
(Famille Santé et prévention)**

Les candidats sont priés de communiquer avec la responsable
du programme pour connaître les possibilités d'études en environne-
ment à la Faculté.

Responsable : Élisabeth Lalague, tél. : (514) 343-6982

* Certificat offert conjointement par la Faculté de l'aménagement, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
ENV 1010	3	1
+ ENV 3000	3	1
L'ENV.: HISTORIQUE ET PROBLEMATIQUE ETUDES DE CAS		

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION : AMENAGEMENT

APA 4551	3	1	GESTION: ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE
ARC 2101	3	1	PERSONNE/ENVIRONNEMENT
DIN 3211	3	1	THEORIES DU DESIGN
URB 1070	3	1	HISTOIRE DE L'URBANISME
URB 2015	3	1	METHODES DE PLANIF. EN AMEN. ET URB.
URB 2161	3	1	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET URB.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION : SANTE ENVIRONNEMENTALE

GEO 2232	3	1	GEOGRAPHIE SOCIALE & DES POPULATIONS
MSN 2500G	3	1	SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSN 2510G	3	1	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION
MSN 2951G	3	1	SANTE COMMUNAUTAIRE
MSN 3200G	3	1	INTR A LA TOXICOLOGIE ECO-INDUSTR
MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
ou			
MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
SST 2020	3	1	SANTE, CIVILISATION ET TRAVAIL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION : ECOLOGIE APPLIQUEE

APA 2550	3	1	PEDOLOGIE ET PAYSAGE
APA 5550	3	1	ECOLOGIE APPLIQUEE
BIO 1955	3	1	ECOSYSTEMES
BIO 3893	3	1	ECO-TOXICOLOGIE
GEO 2112	3	1	PHYTOGEOGRAPHIE
+ GEO 3122	3	1	PEDOLOGIE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION : ECOLOGIE HUMAINE

ANT 2030	3	1	ECOLOGIE CULTURELLE
DRT 3304G	3	1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
ENV 2010	3	1	ENVIRONNEMENT ET TECHNOLOGIE
SOL 3200	3	1	SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
-----------	--------	------------------------------

CONCENTRATION : APPLICATIONS THEMATIQUES

APA 3450	3	1	ETUDE DES ESPACES PUBLICS URBAINS
BIO 2803	1	1	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE
CHM 3600	2	1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
IFT 1912	3	1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
LOI 1240	3	1	PLEIN AIR: PROBLEMATIQUE ET REALITE
URB 3015	3	1	INTERVENTIONS PUBL. URBAINES ET REG.

Programme 1-962-5-0 Version 00

Certificat d'études individualisées (Programme facultaire)

Responsables : Thérèse Desjardins, Michel Thiénot,
tél. : (514) 343-6962

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

Ce programme intéresse de façon plus particulière toute personne à qui les autres programmes offerts ne permettent pas d'atteindre ses objectifs de formation.

Concentrations offertes dans les domaines suivants :

COMMUNICATION

Publicité • Marketing • Information et journalisme • Français écrit et rédaction

TRAVAIL

Administration • Ressources humaines • Santé et sécurité du travail

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Environnement • Toxicologie éco-industrielle • Micro-informatique

SCIENCE JURIDIQUE : Droit

INTERVENTION

Intervention en milieu multiethnique • Animation des groupes et des organisations • Créativité

SANTÉ

Gérontologie • Gestion des services de santé • Santé communautaire • Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention • Toxicomanies : prévention et réadaptation

LANGUE SECONDE : Français langue seconde*

AUTRES THÉMATIQUES

Andragogie • Musique • Questions féminines.

Ces concentrations sont offertes en collaboration avec diverses facultés de l'Université et l'École des Hautes Études Commerciales.

Programme 1-377-5-0 Version 02

Certificat de gérontologie (Famille Santé et prévention)

Responsable : Pierre Brunet, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
EDP 1001	3	1
ou		
EDP 1001D	3	1
GER 1000	3	1
ou		
GER 1000D	3	1

METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

CONCENTRATION : SCIENCES FONDAMENTALES

GER 1016	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
ou			
GER 1016D	3	1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
GER 1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLESSEMENT
GER 1040	3	1	EPIDEMIOLOGIE ET VIEILLESSEMENT
PSY 1995	3	1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
SOL 1967	3	1	SOCIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
-----------	--------	-------------------------------

CONCENTRATION : PRATIQUES MULTIDISCIPLINAIRES

+ GER 2010	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE DU VIEILLESSEMENT
------------	---	---	------------------------------------

* Cette concentration est réservée exclusivement aux étudiants non francophones

+ GER	2015	3	1	ALIMENTATION ET VIEILLISSEMENT
+ GER	2017	3	1	UTILIS. DES MEDICAMENTS ET VIEILLIS
+ GER	2019	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLISSEMENT
ou				
+ GER	2019D	3	1	ACT. PHYSIQUES ET VIEILLISSEMENT
GER	2020	3	1	DROIT ET VIEILLISSEMENT
GER	2021	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
ou				
GER	2021D	3	1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
GER	2022	3	1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)
GER	2025	3	1	VIEILLIS ET G.R.H. DANS ENTREPRISES
GER	2031	3	1	RECREOLOGIE ET VIEILLISSEMENT
GER	2035	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
GER	2036	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
GER	2037	3	1	MILIEUX TRAV GER ET EQUIPES MULTID
GER	3010	3	1	TECH. D'EVALUATION ET ETUDE DE CAS
GER	3042	3	1	SESSION DE PREPARATION A LA RETRAITE
ou				
GER	3042D	3	1	SESSION DE PREPARATION A LA RETRAITE
GER	3045	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
ou				
GER	3045D	3	1	PROBLEMATIQUE LIEE AU VIEILLISSEMENT
+ REA	2020	3	1	READAPTATION ET VIEILLISSEMENT
SVS	2930	3	1	POLITIQUES SOCIALES ET RESSOURCES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

**CONCENTRATION :
SYNTHESE**

+ GER	3065	3	1	ATELIER THEMATIQUE EN GERONTOLOGIE
+ GER	3080	3	1	RECH.ET INTERV EN GER.REGARD CRITIQUE
+ GER	3090	3	1	PROJETS SPECIAUX EN GERONTOLOGIE

Programme 1-066-5-0 Version 00

**Certificat en gestion appliquée à la police
et à la sécurité
(Famille Travail et société)**

Responsable : Pierre Carrière, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			15 CR.
GSP	1000	3	1	SEC INTERIEURE: NAT.MISSION, LEGITIM
GSP	1005	3	1	GESTION DE LA SECURITE
GSP	1020	3	1	TACTIQUES ET MOYENS D'ACTION EN SEC
GSP	1030	3	1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
+ GSP	3010	3	1	RESOL STRAT DES PROBL ET DEONTOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
CRI	1200G	3	1	LA METHODOLOGIE EN CRIMINOLOGIE
CRI	2242G	3	1	GESTION DE CRISES
CRI	3040G	3	1	FORMES PARTICULIERES DE CRIMES
GSP	1040	3	1	TECHNOL DE LA SECURITE INTERIEURE
GSP	1050	3	1	GEST DU PARTENARIAT ET REL COMMUN
GSP	1060	3	1	PLANIF ET CONTROLE BUDG EN SECURITE
GSP	3020	3	1	ETHIQUE ET SECURITE

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG	2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
COM	1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
CRI	1600G	3	1	INITIATION AUX METHODES QUANTITATIV
CRI	1950G	3	1	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI	2210G	3	1	L'APPROCHE QUALITATIVE EN CRIMINO 1
CRI	2911G	3	1	POLITIQUE PENALE : INST.,RESSOURCES
CRI	3305G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES

DRT	1116G	3	1	DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINSTR.1
+ DRT	1159G	3	1	DROIT PENAL GENERAL
+ DRT	3347G	3	1	LIBERTES PUBLIQUES
JES	2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE
PPL	1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PPL	3042	3	1	MARCHE DE L'EMPLOI.GEST.DES RESS.HUM
RED	2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED	2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLIQ
REI	1205G	3	1	INTR AUX RELATIONS DU TRAVAIL
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI	1230G	3	1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
REI	3105G	3	1	PROBL DE L'ADM.ET DE L'ORG.DES ENTR
REP	1104	3	1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES
SOL	3105	3	1	SOCIOLOGIE URBAINE
SOL	3403	3	1	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS
SST	1086	3	1	ACCIDENTS DU TRAVAIL ET SECURITE
+ SST	2525	3	1	PSYCHODYNAM DU TRAV ET SANTE MENTALE
TXM	1111	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
ou				
TXM	1111D	3	1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES

Programme 1-631-5-0

Version 06

**Certificat en gestion des services de santé I*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Johanne Trépanier, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE			18 CR.
ASA	1000G	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou				
ASA	1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ASA	2010G	3	1	GEST RESS. HUM. DANS ORGAN. SANTE
ASA	2100G	3	1	PLANIFICATION ET CONTROLE BUDGETAIRE
ou				
ASA	2100D	3	1	PLANIFICATION ET CONTROLE BUDGETAIRE
DRT	2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
MAT	1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
REI	1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 B	OPTION			MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG	3140	3	1	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
ASA	1910G	3	1	SYSTEMES ET METHODES EN GSS
ASA	2220G	3	1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 1
ASA	2300G	3	1	BESOINS ET UTILIS. DES SERV. SANTE
ASA	2700G	3	1	DIMENSION ETHIQUE DS LES DECISIONS
+ ASA	3330G	3	1	GESTION D'UNE UNITE DE BASE EN SANTE
REI	1205G	3	1	INTR AUX RELATIONS DU TRAVAIL

BLOC 70 C	OPTION			MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE				
+ CRE	2405	3	1	METHODES DE PRODUCTION D'IDEES
DRT	3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT
ERN	2095	3	1	ERGONOMIE DS ETABLISSEMENTS DE SANTE
IFT	1931	3	1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES: INIT.
PPL	3050	3	1	PROBL. LIEE A INTERV.MILIEU MULTIETH
RED	2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
SOL	3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Certificat en gestion des services de santé II*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Johanne Trépanier, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ASA 2000G	3 1	FONDEMENTS: GESTION QUALITE EN SANTE
ASA 3000G	3 1	PROC ANALYSE PROBL ET PRISE DECISION
ASA 3100G	3 1	GEST ETABL ET DU RESEAU DE LA SANTE
ASA 3200G	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 2
REI 3105G	3 1	PROBL.DE L'ADM.ET DE L'ORG.DES ENTR.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
ASA 1905G	3 1	HIST.:PROF.DE LA SANTE ET LA GESTION
ASA 2200G	3 1	ORG. ET POLITIQUES GOUV EN SANTE
ASA 2220G	3 1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 1
ASA 2250G	3 1	PROBLEMATIQUES LIEES A LA GSS 2
ASA 2500G	3 1	SYSTEMES D'INFORMATION EN SANTE
ASA 3300G	3 1	PLANIF. STRATEGIQUE DS RESEAU SANTE
+ ASA 3420G	3 1	GESTION RISQUES,QUALITE:METH., TECHN
ASA 3620G	3 1	SUPERV. EVAL. RESS. HUM. SECT. SANTE
MSN 1003G	3 1	FONDEMENTS DE L'HYGIENE DU TRAVAIL
+ REI 2240G	3 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE		
DRT 3324G	3 1	SCIENCE ET DROIT
ERN 2095	3 1	ERGONOMIE DS ETABLISSEMENTS DE SANTE
IFT 1931	3 1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES: INIT.
PPL 3050	3 1	PROBL. LIEE A INTERV.MILIEU MULTIETH
PSY 3012G	3 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE

**Introduction à la gestion
des services de santé*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Johanne Trépanier, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
ASA 1000G	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou		
ASA 1000D	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG 3140	3 1	PRISE DECISION EN GR, LEADERSHIP ORG
ASA 2100G	3 1	PLANIFICATION ET CONTROLE BUDGETAIRE
ou		
ASA 2100D	3 1	PLANIFICATION ET CONTROLE BUDGETAIRE
ASA 2700G	3 1	DIMENSION ETHIQUE DS LES DECISIONS

* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

ASA 3000G	3	1	PROC ANALYSE PROBL ET PRISE DECISION
ASA 3300G	3	1	PLANIF. STRATEGIQUE DS RESEAU SANTE
DRT 2221G	3	1	DROIT DE LA SANTE
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
REI 1205G	3	1	INTRO. AUX RELATIONS DU TRAVAIL

**Certificat en information et journalisme
(Famille Langue et communications appliquées)**

Responsable : Marie-Christiane Hellot, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
JOU 1100	3 1	INTR A L'INFORMATION JOURNALISTIQUE
JOU 1200	3 1	METHODES JOURNALISTIQUES

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
PRESSE ECRITE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)		
+ JOU 2100	3 1	ATELIER REDACTION: PRESSE ECRITE 1
+ JOU 3100	3 1	ATELIER REDACTION: PRESSE ECRITE 2

PRESSE PARLEE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)		
+ JOU 2210	3 1	ATELIER REDACTION: PRESSE PARLEE 1
+ JOU 3200	3 1	ATELIER REDACTION: PRESSE PARLEE 2

PRESSE TELEVISEE (MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.)		
+ JOU 2300	6 2	ATELIER DE PRESSE TELEVISEE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ JOU 3400	3 1	STAGE EN ENTREPRISE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COM 1600	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
ou		
COM 1600G	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
COM 2440G	3 1	CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNICATION
+ COM 3100G	3 1	SCIENCES DE LA COMMUNICATION
COM 3810G	3 1	CADRE ECONOMIQUE DES MASS MEDIA
COM 3900G	3 1	INSTITUTIONS DE COMMUNIC. DE MASSE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
COM 3300G	3 1	RECHERCHE EN COMMUNICATION
EDP 3000	3 1	METH. 2: APPROCHES THEOR.ORG. SAVOIR
REP 3101	3 1	METHODES DE SONDAGES

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
FRA 2953G	3 1	STRUCTURATION DE TEXTES
JOU 2230	3 1	PRATIQUE DE LA COMMUNICATION ORALE
LNG 1061G	3 1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG 1062G	3 1	LE LEXIQUE: PARTICULARITES, DIFFICULT

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
IFT 1800	3 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1985	3 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG 1200	3 1	LES SYSTEMES ORGANISES
DRT 1050G	3 1	DROIT DE L'ENTREPRISE
DRT 2216G	3 1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
ECN 1000G	3 1	INTRODUCTION A L'ACTUALITE ECON.
ECN 1200G	3 1	INSTITUTIONS ECONOMIQUES CANADIENNES
JOU 2190	3 1	LES GRANDS ORGANISMES INTERNATIONAUX
JOU 2310	3 1	ANALYSE DE L'ACTUALITE
JOU 2316	3 1	LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
POL 1020G	3 1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA

POL 1605G	3	1	INTR A LA POLITIQUE INTERNATIONALE
POL 2700G	3	1	COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL.
RED 2201	3	1	ECRITURE ET MEDIAS
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Programme 1-461-5-0 Version 00

Certificat en inhalothérapie* (Famille Santé et prévention)

Responsable : Marie-Andrée Bourdon, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 18 CR.

SYSTEME CARDIOVASCULAIRE

MAR 1010G	3	1	ANATOMIE, PHYSIOL SYST CARDIOVASCUL
+ MAR 2010G	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE SYST. CARDIOVASCUL
+ MAR 3010G	3	1	PHARMACOLOGIE DU SYSTEME CARDIOVASC.

SYSTEME RESPIRATOIRE

MAR 1020G	3	1	ANATOMIE, PHYSIOL SYST RESPIRATOIRE
+ MAR 2020G	3	1	PHYSIOPATHOLOGIE SYST. RESPIRATOIRE
+ MAR 3020G	3	1	PHARMACOLOGIE DU SYSTEME RESPIRAT.

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

MAR 2030G	3	1	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE
MAR 2040G	3	1	ANESTHESIE
MAR 2070G	3	1	MONITORAGE EN ANESTHESIE

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ASA 1000G	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou			
ASA 1000D	3	1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
IFT 1810	3	1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1971	3	1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
MSN 2500G	3	1	SANTE ENVIRONNEMENTALE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
SOL 3109G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE

Programme 1-373-5-0 Version 00

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques (Famille Travail et société)

Responsable : Annie Tremblay, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 15 CR.

JES 1000	3	1	L'INTERV EN RELATION AVEC LES JEUNES
JES 1001	3	1	JEUNES ET SOCIETE
JES 1010	3	1	PRINCIPES ET APPROCHES DE L'INTERV.
+ JES 3010	3	1	ATELIER D'INTEGRATION
PSY 1966	3	1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ JES 3020 3 1 PROJETS SPECIAUX

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.

CRI 3900G	3	1	JUSTICE DES MINEURS
ou			
CRI 3900D	3	1	JUSTICE DES MINEURS
JES 2005	3	1	JEUNES ET FAMILLE
JES 2007	3	1	JEUNES ET COMMUNAUTES CULTURELLES
JES 2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE
JES 2009	3	1	JEUNES ET SEXUALITE
JES 2012	3	1	UNIV.DU TRAV.ET INTEGR SOC DES JEUNES
JES 2014	3	1	ATELIERS THEMATIQUES
MSO 2060G	3	1	SANTE DES JEUNES ET ADOLESCENTS
PPA 3220	3	1	L'ADOLESCENCE ET L'EXPERIENCE SCOL
PPA 3405	3	1	ASPECTS SOCIOAFFECTIFS DE LA REEDUC.
PPA 3422	3	1	CONSEIL ET INTERV. EN MILIEU FAMILIAL
PTR 1033	3	1	CULTURE, MENTALITE & SPIR. DES JEUNES
SVS 3807	3	1	JEUNESSE ET ACTION COMMUNAUTAIRE
TXM 2400	1	1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM 2410	1	1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM 2420	1	1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM 2470	1	1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
TXM 2520	1	1	DELINQUANCE ET TOXICOMANIES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
ANT 1950	3	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI 1091G	3	1	MARGINALITE, DEVIANCE ET CRIMINALITE
CRI 2360G	3	1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
CRI 2730G	3	1	VICTIMES, CRIMINALITE, SYSTEME PENAL
DRT 1104G	3	1	SUJETS DE DROIT ET FAMILLE
HST 3433	3	1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
PPA 3426	3	1	ASP SOCIOCULT PSYCHOPED DIFF. SCOL.
PSE 1003	3	1	DEVELOP. AFFECTIF ET SOCIALISATION
PSE 1004	3	1	DEVELOP. COGNITIF ET SOCIALISATION
PSE 1005	3	1	ENVIRONNEMENT ET SOCIALISATION
PSY 1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY 1971	3	1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY 3012G	3	1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL 3503	3	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1962	3	1	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 2377	3	1	INTERVENTION DE GROUPE
SVS 2806	3	1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE

Programme 1-372-5-0 Version 00

Certificat d'intervention en milieu multiethnique* (Famille Travail et société)

Responsable : Nicole Cardinal, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

INTRODUCTION			
ANT 1950	3	1	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'anesthésie-réanimation) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Programme offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de théologie, avec la collaboration de la Faculté de médecine et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

CONNAISSANCES DE BASE

SUR LA REALITE MULTIETHNIQUE

ANT 1982	3	1	GROUPES ETHNIQUES ET ANTHROPOLOGIE
PPL 1010	3	1	INTR PHENOMENES IMMIGR. CANADA. QUE.
PPL 1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PSY 2990	3	1	IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONCEPTS GENERAUX

ANT 1980G	3	1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
ANT 3050	3	1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
GEO 2232	3	1	GEOGRAPHIE SOCIALE & DES POPULATIONS
LNG 1090	3	1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
POL 1605G	3	1	INTR A LA POLITIQUE INTERNATIONALE
PPL 2010	3	1	ETUDE COMPAREE POLITIQUES D'IMMIGR.
SOL 3104	3	1	RELATIONS ETHNIQUES
SVS 3841	3	1	MOUVEMENTS D'ACTION SOCIALE
THL 3061	3	1	THEOL. MORALE, QUESTIONS SPECIALES

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

OUTILS ET STRATEGIES

D'INTERVENTION GENERAUX

AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CRE 2920	3	1	CREATIVITE APPL.: GESTION DE PROJETS
SVS 2378	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.

INTERVENTION

CRI 3540G	3	1	MINORITES ET QUESTION CRIMINELLE
ETA 4300	3	1	EDUCATION ET DIVERSITE ETHNOCULTUR.
MSO 2100G	3	1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES
PPL 3020	3	1	ETHNICITE ET TROISIEME AGE
PPL 3040	3	1	COMMUNIC.INTERCULT.VERBALE, NON VERB.
PPL 3042	3	1	MARCHE DE L'EMPLOI, GEST. DES RESS. HUM.
PPL 3050	3	1	PROBL. LIEE A INTERV. MILIEU MULTIETH.
PPL 3051	1	1	PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 1
PPL 3052	1	1	PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 2
PPL 3053	1	1	PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 3
PPL 3054	1	1	PROBL. D'INTERV. EN MILIEU MULTIETH. 4
+ PPL 3090	3	1	PROJETS SPECIAUX EN MILIEU MULTIETH.
SVS 3745	3	1	PRATIQUES: MILIEU ETHNIQUE MINORIT.

BLOC 70 F OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

SPECIFICITES CULTURELLES

AES 1010	3	1	INTRODUCTION A L'ASIE DE L'EST 1
ANT 3856	3	1	AIRE CULTURELLE: REGION CARAIBE
ANT 3861	3	1	AIRE CULT.: LE MONDE ARABO-MUSULMAN
ANT 3875	3	1	AIRE CULTURELLE: ASIE DU SUD
DMO 1010	3	1	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GER 1020	3	1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
POL 2830	3	1	L'AMERIQUE LATINE
POL 3821	3	1	PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
PPL 3011	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 1
PPL 3012	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 2
PPL 3013	1	1	SPECIFICITES CULTURELLES 3
REL 1110	3	1	LES GRANDES RELIGIONS
SOL 1700	3	1	SOCIOLOGIE DU JUDAISME CONTEMPORAIN
SOL 2050	3	1	SOCIOLOGIE DU MONDE ARABE

Certificat d'introduction aux biotechnologies*
(Famille Santé et prévention)

La Faculté n'admet de nouveaux étudiants à ce certificat en 1995-1996 qu'après entente avec la responsable du programme.

Responsable : Elisabeth Lalague, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE		6 CR.
BTG 1100	3	1	BIOLOGIE MOLECULAIRE ET CELLULAIRE
BTG 1200	3	1	GENET. MOL., PRINC. SOURCES DES BTG

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE		9 CR.
BIO 2900G	3	1	BASES DES BIOTECHNOLOGIES VEGETALES
BTG 2400	3	1	PRINC. GENERAUX DE GENIE GENETIQUE
MCB 2000	3	1	BASES BIOTECHNOL. CHEZ MICROORGAN.

BLOC 70 C	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.
BTG 3100	3	1	TECHN. ENZYMATIQUE ET FERMENTATIONS
+ BTG 3110	3	1	STAGE EN BTG MICROBIOL. OU IMMUNOL.
MCB 3003	3	1	APPL. BIOTECHNOL. IMMUNOL. MOLECUL.
+ MCB 3995	3	1	MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET ENVIR.
+ MCB 3999	3	1	LEVURES ET ORGANISMES LEVURIFORMES

BLOC 70 D	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
BIO 3701	3	1	VITROCULTURE DES VEGETAUX
BIO 3781	3	1	PHYTOPATHOLOGIE ET PHYTOPROTECTION
+ BTG 3210	3	1	STAGE EN BIOTECHNOLOGIE VEGETALE

BLOC 70 E	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
BTG 3300	3	1	MANIPULAT. GENET. CELLULES ANIMALES
+ BTG 3310	3	1	STAGE EN BIOTECHNOLOGIE ANIMALE
MMV 3001G	3	1	MANIPULAT. GENET. CHEZ LES EMBRYONS

BLOC 70 F	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3	1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
IFT 1912	3	1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3	1	FICHIER ET BASES DE DONNEES: INIT.
IFT 1990	3	1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

BLOC 70 G	OPTION		MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
BIO 1955	3	1	ECOSYSTEMES
* + BTG 3800	3	1	ATELIER THEMATIQUE EN BIOTECHNOLOGIE
* BTG 3900	3	1	TECHNIQUES SPECIALISEES
CHM 3600	2	1	CHIMIE ET ENVIRONNEMENT
DRT 3324G	3	1	SCIENCE ET DROIT
MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
ou			
MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
PLU 2980	1	1	QUESTIONS DE BIOETHIQUE

* Cours offert sur demande.

* Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de médecine (Département de microbiologie et immunologie), la participation de la Faculté de médecine vétérinaire et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

**Certificat de publicité
(Famille Langue et communications appliquées)**
Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

SEGMENT 70
BLOC 70 A OBLIGATOIRE

9 CR.

FORMATION

HEC 3018	3	1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
PBT 1105	3	1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES
+ PBT 4300	3	1	ATELIER D'INTEGRATION EN PUBLICITE

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

SERVICE A LA CLIENTELE

DRT 2216G	3	1	DROIT PROTECTION DU CONSOMMATEUR
HEC 3006	3	1	MANAGEMENT (30-400-92)
+ PBT 2300	3	1	GESTION PUBLICITAIRE
+ PBT 3233	3	1	STRATEGIES PUBLICITAIRES
+ PBT 3904	3	1	ATELIER-STAGE SERVICE A LA CLIENTELE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

CREATION

PBT 1120	3	1	LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE
PBT 2100	3	1	METHODES D'IDEATION EN PUBLICITE
PBT 2223	3	1	ART CONTEMPORAIN ET PUBLICITE
+ PBT 3200	3	1	ATELIER : CREATION PUBLICITAIRE
+ PBT 3901	3	1	ATELIER-STAGE EN CREATION
PSY 2442G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA CREATIVITE

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

PRODUCTION

COM 2540G	3	1	PHOTOGRAPHIE
PBT 3115	3	1	GESTION PRODUCTION 1: INSTRUMENTS
+ PBT 3116	3	1	GESTION PRODUCTION 2: BUDGETS, COUTS
+ PBT 3316	3	1	PRODUCTION PUBLICITAIRE
+ PBT 3903	3	1	ATELIER-STAGE EN PRODUCTION

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

RECHERCHE

COM 3300G	3	1	RECHERCHE EN COMMUNICATION
COM 3750G	3	1	PRODUCTION ET RECEPTION DES MESSAGES
+ HEC 3007	3	1	RECHERCHE COMMERCIALE (30-137-82)
+ PBT 2365	3	1	ATTITUDES DU CONSOMMATEUR
PBT 2367	3	1	PERSUASION ET PUBLICITE
+ PBT 3370	3	1	RECHERCHE PUBLICITAIRE
+ PBT 3902	3	1	ATELIER-STAGE EN RECHERCHE
PSY 1020G	3	1	PSYCHOLOGIE DE LA PERCEPTION
REP 3101	3	1	METHODES DE SONDAGES

BLOC 70 F OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 12 CR.

MEDIAS

COM 1600	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
ou			
COM 1600G	3	1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
PBT 3210D	3	1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
PBT 3230	3	1	MEDIAS IMPRIMES ET ELECTRONIQUES
+ PBT 3240	3	1	STRATEGIES MEDIAS
+ PBT 3905	3	1	ATELIER-STAGE EN MEDIA

BLOC 70 G OPTION

MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

INSTRUMENTS COMPLEMENTAIRES

AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
COM 1300	3	1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION

ou					
COM 1500G	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION		
ou					
COM 1500D	3	1	COMMUNICATION ET ORGANISATION		
COM 3700G	3	1	COMM. DANS LES GROUPE RESTREINTS		
IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE		
POL 2700G	3	1	COMMUNICATIONS ET PROCESSUS POL.		
REP 1103	3	1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE		
REP 2200	3	1	COMMUNICATION ORALE		
SOL 1970G	3	1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC		

**Certificat de rédaction
(Famille Langue et communications appliquées)**

Note : Ce programme remplace le Certificat en recherche documentaire et rédaction française.

Responsable : Marie-Christiane Hellot, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70
BLOC 70 A OBLIGATOIRE

15 CR.

LNG 1061G	3	1	DE LA GRAMMAIRE AU STYLE
LNG 1062G	3	1	LE LEXIQUE-PARTICULARITES, DIFFICULT
FRA 2952G	3	1	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA 2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
+ RED 3000	3	1	ATELIER DE REDACTION PROFESSIONNELLE

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

COMMUNICATION, CREATION, MEDIAS

RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED 2010	3	1	REDACTION ET COMMUNICATIONS PUBLICI
RED 2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE
RED 2101	3	1	LE TEXTE DE CREATION
RED 2201	3	1	ECRITURE ET MEDIAS
RED 2301	3	1	PROBLEMES DE VULGARISATION

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

EDITION ET OUTILS INFORMATIQUES

FRA 1300G	3	1	REVISION DE TEXTES
FRA 3815	3	1	L'EDITION: HISTORIQUE
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
RED 1000	3	1	PRODUCTION INFORMATIQUE DE TEXTES
RED 1100	3	1	L'EDITION INFORMATISEE

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

MAITRISE DE LA LANGUE ET ANALYSE DE TEXTES

FRA 2612	3	1	ROMAN QUEBECOIS 2
FRA 2808	3	1	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 1
FRA 2809	3	1	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2
LNG 1505G	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
+ LNG 3670	3	1	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE
PHI 1130	3	1	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
TRA 1072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1

**Certificat de relations industrielles I
(Famille Travail et société)**
Responsable : Marie Élane Roberge, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
FONDEMENTS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
* REI 1010G	3 1	INTRODUCTION AUX REL. INDUSTRIELLES
* REI 1140G	3 1	APPROCHE JURIDIQUE EN REL. INDUST.
* + REI 2220G	3 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 1
* + REI 2250G	3 1	ASPECTS JURIDIQUES DE LA G.R.H.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ADMINISTRATION		
* REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION
* REI 1220G	3 1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE		
* REI 1000G	3 1	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
* REI 1230G	3 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
* REI 1420G	3 1	EMPLOI ET SALAIRE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PERFECTIONNEMENT		
* REI 1105G	3 1	TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.
* + REI 2240G	3 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
* + REI 2310G	3 1	CONVENTION COLLECTIVE
* + REI 2320G	3 1	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL
* + REI 2330G	3 1	SYNDICALISME
* + REI 2475G	3 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.
* + REI 3300G	3 1	NEGOCIATION COLLECTIVE
* + REI 3335G	3 1	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R.I.

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
FORMATION COMPLEMENTAIRE		
AEG 1905	3 1	ANIM. DES ASSEMBLEES DELIBERANTES
+ ANS 1042	3 1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS
COM 1500	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500G	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500D	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82)
IFT 1912	3 1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3 1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES: INIT.
PHI 2400	3 1	ETHIQUE
PSY 1955	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE

Programme 1-230-5-1 Version 03

Certificat de relations industrielles II (Famille Travail et société)

Responsable : Marie Éline Roberge, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
* REI 1105G	3 1	TECHNIQUES STATISTIQUES EN REL. IND.
* + REI 2240G	3 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2
* + REI 2310G	3 1	CONVENTION COLLECTIVE
* + REI 2320G	3 1	RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ADMINISTRATION		
* REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION
* REI 1220G	3 1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE		
* REI 1000G	3 1	TRAVAIL ET INDUSTRIALISATION
* REI 1230G	3 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
* REI 1420G	3 1	EMPLOI ET SALAIRE

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.

PERFECTIONNEMENT :		
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
+ REI 3205G	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 1
+ REI 3215G	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 2
+ REI 3250G	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 3
+ REI 3255G	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 4
+ REI 3260G	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES EN G.R.H. 5

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERFECTIONNEMENT :		
RELATIONS DE TRAVAIL		
* + REI 2330G	3 1	SYNDICALISME
* + REI 3300G	3 1	NEGOCIATION COLLECTIVE
+ REI 3315G	3 1	SYNDICALISME ET SOCIETE
+ REI 3335G	3 1	LES TRIBUNAUX SPECIALISES EN R.I.
+ REI 3345G	3 1	L'ARBITRAGE DES GRIEFS
+ REI 3375G	3 1	PRATIQUE DE LA NEGOCIATION COLL.

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERFECTIONNEMENT :		
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES		
* + REI 2470G	3 1	PERSPECTIVES ECONOMIQUES: INSTITUTION
* + REI 2475G	3 1	POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R.I.
+ REI 3425G	3 1	L'EMPLOI ET LES POLITIQUES DE L'ETAT
+ REI 3435G	3 1	DIVERSITE DE LA MAIN-D'OEUVRE

BLOC 70 G OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

METHODES DE RECHERCHE		
* REI 1130G	3 1	METHODOLOGIE EN REL. INDUSTRIELLES

BLOC 70 H OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE		
AEG 1905	3 1	ANIM. DES ASSEMBLEES DELIBERANTES
+ ANS 1042	3 1	BUSINESS WRITING: LETTERS AND MEMOS
COM 1500	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500G	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500D	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING(30-100-82)
IFT 1912	3 1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3 1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES: INIT.
PHI 2400	3 1	ETHIQUE
PSY 1955	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE

Programme 1-400-5-0 Version 03

Certificat de relations publiques (Famille Langue et communications appliquées)

Responsable : Germain Lalonde, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
FRA 1959G	3 1	ATELIER DE FRANCAIS ECRIT
REP 1103	3 1	PRINC. ET PRAT. DE LA COMM. INTEGREE
+ REP 2104	3 1	INSTRUMENTS INTERNES DES REL. PUBL.
+ REP 2105	3 1	INSTRUMENTS EXTERNES DES REL. PUBL.
+ REP 3103	3 1	ATELIER-PLANS DE COMM. EN REL. PUBL.

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ COM 3180G	3 1	OPINION PUBLIQUE
PBT 3115	3 1	GESTION PRODUCTION I : INSTRUMENTS
REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION
REP 1104	3 1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES
ou		
REP 1104D	3 1	GESTION ET RELATIONS PUBLIQUES
REP 1105	3 1	PRAT. DE LA COMMUNICATION SOCIALE
+ REP 2112	3 1	RELATIONS PUBLIQUES ET MEDIAS ECRITS
+ REP 2115	3 1	REL. PUBL. ET MEDIAS ELECTRONIQUES
REP 2200	3 1	COMMUNICATION ORALE
REP 3101	3 1	METHODES DE SONDAGES
+ REP 3104	3 1	GESTION DE CRISES ET COMMUNICATION
+ REP 3107	3 1	STAGE EN RELATIONS PUBLIQUES

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG 2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
COM 1300	3 1	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500G	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
ou		
COM 1500D	3 1	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
ou		
COM 1600G	3 1	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
CRE 1910	3 1	RESOLUTION DE PROBLEMES ET IDEATION
PBT 1120	3 1	LANGAGE VISUEL EN PUBLICITE

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ECN 1311	4 1	PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS
EDP 1001	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
ou		
EDP 1001D	3 1	METH.1: INIT.METH.RECH.SC.HUM ET SOC
FRA 1300G	3 1	REVISION DE TEXTES
FRA 2953G	3 1	STRUCTURATION DE TEXTES
HEC 3018	3 1	INTRODUCTION AU MARKETING (30-100-82)
IFT 1800	3 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1985	3 1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
MAT 1971	3 1	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
PBT 1105	3 1	PUBLICITE : FONDEMENTS ET PRATIQUES
PBT 3210D	3 1	CHOIX ET UTILISATION DES MEDIAS
POL 1954	3 1	RELATIONS INTERNATIONALES
PSY 1958	3 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
RED 2000	3 1	REDACTION ADMINISTRATIVE
REI 1205G	3 1	INTR AUX RELATIONS DU TRAVAIL
REI 1230G	3 1	COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL
SOL 1970G	3 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01, TRONC COMMUN

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
MSO 2000G	3 1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
ou		
MSO 2000D	3 1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
MSO 2010G	3 1	INTRODUCTION A LA BIOSTATISTIQUE
MSO 2020G	3 1	EDUCATION A LA SANTE

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
CRI 2360G	3 1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
DRT 2221G	3 1	DROIT DE LA SANTE
GER 1016	3 1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
ou		
GER 1016D	3 1	PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
GER 2021	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
ou		
GER 2021D	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
IFT 1800	3 1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
NUT 1105G	3 1	ALIMENTATION ET NUTRITION
PLF 1300G	3 1	PLANIFICATION DES NAISSANCES
PSY 1995	3 1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 1967	3 1	SOCIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
SOL 3109G	3 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
TOX 1100	3 1	ALCOOLISME ET DROGUES

SEGMENT 70, ORIENTATION I : SCIENCES INFIRMIERES

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
SOI 2210	3 1	INTR AU NURSING COMMUNAUTAIRE
SOI 2211	3 1	BASES CONCEPTUELLES ET METHODES N.C.
SOI 2212	3 1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
+ SOI 2213	3 1	SC. INFIRMIERES: PERINATALITE
+ SOI 2214	3 1	SC. INFIRMIERES: PETITE ENFANCE
+ SOI 2215	3 1	SC. INFIRMIERES: ENFANT ET ADOLESCENT
+ SOI 2216	3 1	SC. INFIRMIERES: SANTE MENTALE
+ SOI 2217	3 1	SC. INFIRMIERES ET MILIEU DU TRAVAIL
+ SOI 2218	3 1	SC. INFIRMIERES ET PERSONNES AGEES
SOI 2219	3 1	STAGE D'INTEGRATION

SEGMENT 71, ORIENTATION II : MULTIDISCIPLINAIRE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
ANT 1980G	3 1	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
MSO 2030G	3 1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT.
MSO 2040G	3 1	PLANIF ET GEST. PROGR. DE SANTE COMM

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
AEG 2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
MSN 2500G	3 1	SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSN 3100G	3 1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL
MSO 2050G	3 1	SANTE MATERNELLE ET INFANTILE
MSO 2060G	3 1	SANTE DES JEUNES ET ADOLESCENTS
MSO 2070G	3 1	INTERVENTION EN SANTE MENTALE
MSO 2100G	3 1	LA SANTE ET LES GROUPES ETHNIQUES

Programme 1-481-5-0

Version 01

Certificat en santé communautaire* (Famille Santé et prévention)

Responsable : Marie-Andrée Bourdon, tél. : (514) 343-6982

* Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Programme 1-402-5-0

Version 04

Certificat de santé et sécurité du travail (Famille Santé et prévention)

Responsable : Florian Ouellet, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 16 crédits de cours obligatoires et 14 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	16 CR.
FONDEMENTS		
MSN 1003G	3 1	FONDEMENTS DE L'HYGIENE DU TRAVAIL
SST 1001	1 1	INTRODUCTION A LA SST
SST 1041	3 1	LOI DE LA SST
SST 1045	3 1	LOI DES ACC DU TRAV ET DES MAL.PROF.
SST 1086	3 1	ACCIDENTS DU TRAVAIL ET SECURITE
+ SST 3052	3 1	GEST INTEGREE DE LA SST DS L'ENTR

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
APPROFONDISSEMENT DE LA PROBLEMATIQUE SST		
ERN 2095	3 1	ERGONOMIE DANS LES ETABL. DE SANTE
+ MSN 3100G	3 1	INTRODUCTION AUX MALADIES DU TRAVAIL
+ MSN 3200G	3 1	INTR A LA TOXICOLOGIE ECO-INDUSTRI
+ SST 1050	3 1	PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL ET ERGONOMIE
SST 1931	3 1	HISTOIRE DE LA SST
+ SST 2010	3 1	PRATIQUE DE L'HYGIENE DU TRAVAIL
+ SST 2525	3 1	PSYCHODYNAM DU TRAV ET SANTE MENTALE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
FORMATION PRATIQUE ET GESTION		
PPA 4660	3 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 1
SOL 2020G	3 1	ORGANISATION DU TRAVAIL
+ SST 2500	3 1	ORG ET GEST D'UN SERV DE SANTE DU TR
+ SST 3000	3 1	STAGE D'INTEGRATION EN SST
+ SST 3180	3 1	LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS EN SST

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
COURS COMPLEMENTAIRES		
AEG 2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
+ AEG 2117	3 1	LEADERSHIP ET EXERC FONCT AUTORITE
AEG 3137	3 1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
EDP 1100	2 1	INITIATION A LA STATISTIQUE
GIN 3019	3 1	SECURITE DES SYSTEMES ET PROCÉDES
+ HEC 3020	3 1	COMPORTEMENT DS ORGANISAT.(2-403-86)
IFT 1931	3 1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES : INIT.
REI 1205G	3 1	INTR AUX RELATIONS DU TRAVAIL
REI 1210G	3 1	PRINCIPES DE GESTION

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 2 CR.
COMPOSANTES DE PROGRAMMES DE PREVENTION EN SST		
+ SST 2001	1 1	PROBLEMES DE SST 1
+ SST 2002	1 1	PROBLEMES DE SST 2
+ SST 2003	1 1	PROBLEMES DE SST 3
+ SST 2004	1 1	PROBLEMES DE SST 4
+ SST 2005	1 1	PROBLEMES DE SST 5
+ SST 2006	1 1	PROBLEMES DE SST 6
+ SST 2007	2 1	PROBLEMES DE SST 7
+ SST 2008	2 1	PROBLEMES DE SST 8

Programme 1-482-5-0

Version 00

**Certificat en santé mentale :
fondements et pratiques d'intervention*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Louise Blanchette, tél. : (514) 343-6982

Le programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
SME 1000	3 1	CONNAISS. DE SOI ET COMPETENCE PERS.
SME 1005	3 1	ANALYSE DU DEVEL. BIOPSYCHOSOCIAL
SME 1010	3 1	PRINCIPES D'INTERV. EN SANTE MENTALE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PST 1975G	3 1	PSYCHOPATHOLOGIE
PSY 1950	3 1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	3 CR.
SVS 2901	3 1	SANTE MENTALE: ASPECTS SOCIOPOLIT.

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 3052	3 1	CULTURE, DEVIANCE, PSYCHOPATHOLOGIE
ANT 3055	3 1	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
CRI 3495	3 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
ou		
CRI 3495G	3 1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
GER 2021	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
ou		
GER 2021D	3 1	SANTE MENTALE ET VIEILLISSEMENT
+ PSY 3116	3 1	SOCIOPATHOLOGIE
+ PSY 3118	3 1	PSYCHOPATHOLOGIE: ENFANT, ADOLESCENT
+ SOL 3501	3 1	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE
TXM 1221	3 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
ou		
TXM 1221D	3 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	3 CR.
+ PST 2954G	3 1	APPR. BIOPSYCHOSOC EN SANTE MENTALE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ PSY 2981	3 1	APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE
+ PSY 2982	3 1	LE GROUPE COMME MEDIUM
+ SME 3005	3 1	APPROCHE SYSTEMIQUE
+ SME 3010	3 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SME 3020	3 1	REINS. ET MAINTIEN EN MILIEU NATUREL
+ SME 3025	3 1	PROMOTION ET PREVENTION

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
AEG 2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT 3050	3 1	ANTHROPOLOGIE PSYCHOLOGIQUE
ASA 1000G	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou		
ASA 1000D	3 1	ORG. SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
LNG 1090	3 1	INTRODUCTION A LA SEMIOLOGIE
MSO 2030G	3 1	SYSTEMES DE SANTE ET SANTE COMMUNAUT
MSO 2040G	3 1	PLANIF. ET GEST. PROGR. DE SANTE COMM
+ PSE 3011	3 1	INTERVENTION, RESSOURCES COMMUNAUT.
PSY 1961	3 1	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPP. HUMAIN 1
PSY 1966	3 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY 1975	3 1	PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITE
PSY 1995	3 1	PSYCHOLOGIE DU VIEILLISSEMENT
+ SME 3030	3 1	ATELIER THEMATIQUE EN SANTE MENTALE
SVS 2805	3 1	PRATIQUES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU
SVS 2806	3 1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

Programme 1-486-5-0 Version 01

**Certificat en toxicologie éco-industrielle*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Elisabeth Lalague, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	15 CR.
MSN	3200G	3 1	INTR A LA TOXICOLOGIE ECO-INDUSTR
+	MSN	3210G	3 1 DEMARCHE TOX. ET ANALYSE DE RISQUE
+	MSN	3300G	3 1 TRAVAUX DIRIGES
+	TXL	2010G	3 1 GAZ ET VAPEURS TOXIQUES
+	TXL	2020G	3 1 HYDROCARBURES ET SOLVANTS

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONCENTRATION :**TOXICITE DES POLLUANTS**

+	TXL	2030G	3 1 METAUX
+	TXL	2040G	3 1 PESTICIDES
+	TXL	2050G	3 1 DERIVES AMINES ET NITRES
+	TXL	2060G	3 1 PLASTIQUES

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

CONCENTRATION :**ANALYSE, INTERVENTION ET PREVENTION**

DRT	3304G	3 1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT
MSN	2020G	3 1	TOXICOLOGIE ET SOCIETE
MSN	2500G	3 1	SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSN	2510G	3 1	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION
+	MSN	3900G	3 1 COLLOQUES SUR LA TOX. ECO-INDUSTR.
+	MSN	3990G	1 1 PROBLEMES DE TOXICO. ECO-INDUST. 1
+	MSN	3991G	1 1 PROBLEMES DE TOXICO. ECO-INDUST. 2
+	MSN	3992G	1 1 PROBLEMES DE TOXICO. ECO-INDUST. 3
MSO	2000G	3 1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
ou			
MSO	2000D	3 1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE

Programme 1-420-5-0 Version 03

**Certificat en toxicomanies :
prévention et réadaptation
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Yvon Blais, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option, 9 crédits de stage et d'ateliers pratiques à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	15 CR.
NOTIONS FONDAMENTALES			
TXM	1111	3 1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
ou			
TXM	1111D	3 1	CONTEXTES D'UTIL. DES PSYCHOTROPES
TXM	1221	3 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
ou			
TXM	1221D	3 1	EFFETS DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES
TXM	1331	3 1	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES
ou			
TXM	1331D	3 1	PREVENTION DES TOX.: ASP. THEORIQUES
TXM	1441	3 1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES
ou			
TXM	1441D	3 1	THEORIES DES TOXICOMANIES ET MODELES
TXM	1500	3 1	READAPTATION DES TOXICOMANES

* Programme conjoint de la Faculté de l'éducation permanente et de la Faculté de médecine (Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu), et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

BLOC 70 B OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES**PREVENTION**

TXM	2400	1 1	ADOLESCENCE ET CONDUITES DE RISQUE
TXM	2410	1 1	PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
TXM	2420	1 1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE
TXM	2430	1 1	PREVENTION AUPRES PERSONNES AGEES
TXM	2440	1 1	PREVENTION EN MILIEU DE TRAVAIL
TXM	2450	1 1	PREVENTION ET LEGISLATION
TXM	2460	1 1	PREVENTION EN CONTEXTE D'AUTORITE
TXM	2470	1 1	PREVENTION SIDA ET TOXICOMANIES
TXM	2480	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 1
TXM	2490	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 2
TXM	2493	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 3
TXM	2494	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 4
TXM	2495	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA PREVENTION 5

BLOC 70 C OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PROBLEMATIQUES ASSOCIEES**READAPTATION**

TXM	2500	1 1	INTERVENTION AUPRES DES PROCHES
TXM	2510	1 1	SANTE MENTALE ET TOXICOMANIES
TXM	2520	1 1	DELINQUANCE ET TOXICOMANIES
TXM	2530	1 1	GERONTOTOXICOMANIE
TXM	2540	1 1	SEXUALITE ET TOXICOMANIES
TXM	2550	1 1	FEMMES ET PSYCHOTROPES
TXM	2560	1 1	TOXICOM ET EPUISEMENT PROFESSIONNEL
TXM	2570	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 1
TXM	2580	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 2
TXM	2583	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 3
TXM	2584	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 4
TXM	2585	1 1	PROBLEMATIQUE LIEE A LA READAPT. 5
TXM	2590	1 1	TOXICOMANIES ET COMMUNAUTES CULTUR

BLOC 70 D OPTION

MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.

PRATIQUES EN TOXICOMANIES**ATELIERS SUPERVISES**

TXM	3400	3 1	ATELIERS PRATIQUES EN PREVENTION
TXM	3410	3 1	RESOLUTION PROBLEMES EN PREVENTION
TXM	3500	3 1	ATELIERS PRATIQUES EN READAPTATION
TXM	3510	3 1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES

STAGE SUPERVISE

+	TXM	3600	6 1	STAGE D'INTERVENTION EN TOXICOMANIES
---	-----	------	-----	--------------------------------------

BLOC 70 E OPTION

MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

AEG	2110	3 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG	2141	3 1	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE
AEG	3137	3 1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
CRI	1091G	3 1	MARGINALITE, DEVIANCE ET CRIMINALITE
CRI	2360G	3 1	PREVENTION DE LA DELINQUANCE
EDP	1001	3 1	METH.1: INIT.MET.RECH.SC.HUM.ET SOC.
ou			
EDP	1001D	3 1	METH.1: INIT.MET.RECH.SC.HUM.ET SOC.
PSY	1950	3 1	PSYCHOPATHOLOGIE: INTRODUCTION
PSY	1966	3 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE
PSY	3012G	3 1	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUES
SOL	3109G	3 1	SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SVS	2806	3 1	METHODES D'ACTION PREVENTIVE
TXM	2221	3 1	PSYCHOTROPES ET PHARMACODEPENDANCE

Programme 1-185-5-0

Version 04

**Certificat de traduction I
(Famille Langue et communications appliquées)**

Responsable : Marielle Saint-Amour, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 21 CR.

FORMATION DE BASE

TRA 1005G	3	1	DIFFICULTES DU FRANCAIS ECRIT
LNG 1505G	3	1	INTRODUCTION AUX SCIENCES DU LANGAGE
TRA 1006G	3	1	INCREASED ENGLISH COMPREHENSION
TRA 1007G	3	1	STYLISTIQUE ET REDACTION
TRA 1015G	3	1	INTERFERENCES LINGUISTIQUES
TRA 1072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 1
TRA 1082G	3	1	METHODOLOGIE ET TRADUCTION GENERALE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION PROFESSIONNELLE

+ TRA 2022G	3	1	TRADUCTION LITTERAIRE
+ TRA 2032G	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
+ TRA 2042G	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2052G	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
+ TRA 2062G	3	1	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
+ TRA 2100G	3	1	GENERAL TRANSLATION

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS METHODOLOGIQUES ET INTEGRATION AU MILIEU

IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
+ TRA 2072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
+ TRA 2092G	3	1	OUTILS INFORMATIQUES EN TRADUCTION
+ TRA 3200G	3	1	REALITES PROFESSIONNELLES

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

PERFECTIONNEMENT

+ ANS 1502	3	1	BUSINESS ENGLISH - ORAL COMM. 2
FRA 2952G	3	1	TECHNIQUES D'ECRITURE
FRA 2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
TRA 2110G	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

+ TRA 3025G	3	1	TRAD. ET ADAPTATION CINEMATOGR
+ TRA 3850	3	1	INTRODUCTION A L'INTERPRETATION

Rédaction et analyse :

FRA 2953G	3	1	STRUCTURATION DE TEXTES
LNG 3510G	3	1	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE
RED 2000	3	1	REDACTION ADMINISTRATIVE
RED 2020	3	1	LANGUE ET REDACTION PUBLICITAIRE
TRA 1025	3	1	TEXT ANALYSIS
TRA 2110G	3	1	ADVANCED BUSINESS AND TECHN. WRITING

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

OUTILS METHODOLOGIQUES ET INTEGRATION AU MILIEU

+ TRA 2092G	3	1	OUTILS INFORMATIQUES EN TRADUCTION
+ TRA 3200G	3	1	REALITES PROFESSIONNELLES
TRA 3225G	3	1	PROJETS SPEC. EN MILIEU DE TRAVAIL

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CONNAISSANCES CONNEXES

ANG 1022	3	1	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3	1	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION
ARV 1020	3	1	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
COM 1200G	3	1	INTRODUCTION AUX MEDIAS
DRT 1111G	3	1	DRIT COMMERCIAL GENERAL
DRT 1151G	3	1	INTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT
ESP 1317	3	1	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
JOU 2310	3	1	ANALYSE DE L'ACTUALITE
MSN 2500G	3	1	SANTE ENVIRONNEMENTALE
MSO 2000G	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
ou			
MSO 2000D	3	1	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE
PBT 1105	3	1	PUBLICITE: FONDEMENTS ET PRATIQUES
POL 1020G	3	1	SYSTEMES POLITIQUES: QUEBEC, CANADA
POL 1605G	3	1	INTR A LA POLITIQUE INTERNATIONALE
REI 1210G	3	1	PRINCIPES DE GESTION
REI 1220G	3	1	ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Programme 1-185-5-1 Version 04

Certificat de traduction II (Famille Langue et communications appliquées)

Responsable : Marielle Saint-Amour, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 18 CR.

FORMATION PROFESSIONNELLE

+ TRA 2032G	3	1	TRADUCTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE
+ TRA 2042G	3	1	TRADUCTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
+ TRA 2052G	3	1	TRADUCTION JURIDIQUE ET ADMINISTRAT.
+ TRA 2072G	3	1	DOCUMENTATION ET TERMINOLOGIE 2
+ TRA 2100G	3	1	GENERAL TRANSLATION
+ TRA 3010G	3	1	REVISION ET CONTROLE DE LA QUALITE

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE ET PERFECTIONNEMENT

Traduction :

+ TRA 2022G	3	1	TRADUCTION LITTERAIRE
+ TRA 2062G	3	1	TRADUCTION MEDICO-PHARMACEUTIQUE
+ TRA 3020G	3	1	TRAD. ET ADAPTATION PUBLICITAIRE

Programme 1-252-5-0 Version 00

Certificat en violence et société (Famille Travail et société)

Pour renseignements : Pierre Loiseau, adjoint au vice-doyen, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 9 CR.

VIO 1000	3	1	L'INTERV ET SON RAPP A LA VIOLENCE
VIO 1005	3	1	VIOLENCE-NATURE, FORMES ET APPR DISC
VIO 1010	3	1	PR ET PRAT EN MAT DE VIOLENCE INTERP

BLOC 70 B OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

FONDEMENTS

CRI 3305G	3	1	VIOLENCES CRIMINELLES
PHI 1400	3	1	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1460	3	1	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1620	3	1	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2400	3	1	ETHIQUE
POL 3005	3	1	SOCIOPOLITIQUE DES CONFLITS ARMES
POL 1020	3	1	PROCESSUS ET EXPERIENCE MIGRATOIRES
PSY 1950	3	1	PSYCHOPATHOLOGIE : INTRODUCTION
PSY 1951	3	1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PSY 1958	3	1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 2990	3	1	IDENTITE ET RAPPORTS INTERCULTURELS
SOL 3503	3	1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

SVS 1151	3	1	CONDITION FEMININE ET SERVICE SOCIAL
SVS 1363	3	1	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 1364	3	1	CONFLITS PSYCHOSOCIAUX
VIO 2001	3	1	VIOLENCE ET PROBLEMES SOCIAUX

BLOC 70 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES

CRI 3425G	3	1	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
JES 2008	3	1	JEUNES ET VIOLENCE
VIO 2005	3	1	DROITS, LIBERTES, POLITIQUE ET ETHIO
VIO 2007	3	1	VIOLENCE FAM ET SEX A L'ENDR DES FEM
VIO 2008	3	1	VIOLENCE A L'ENDROIT DES PERS. AGEES
VIO 2010	3	1	VIOLENCE ET RAPPORTS INTERCULTURELS
VIO 2011	3	1	VIOLENCE INTERP DS LES MIL DE TRAV

BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

METHODES D'INTERVENTION

AEG 2110	3	1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
AEG 3137	3	1	GROUPE ET SITUATION D'AIDE
GER 2035	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
+ SME 3005	3	1	APPROCHE SYSTEMIQUE
+ SME 3010	3	1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
SVS 2375	3	1	INTERVENTION INDIVIDUELLE
SVS 2376	3	1	DYNAMIQUE FAMILIALE ET INTERVENTION
SVS 2378	3	1	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
SVS 2806	3	1	METHODE D'ACTION PREVENTIVE
SVS 3745	3	1	PRATIQUES : MILIEU ETHNIQUE MINORIT.
TXM 3510	3	1	DISCUSSION DE CAS CLINIQUES
VIO 2015	3	1	RESOLUTION DE CONFLITS
VIO 2025	3	1	INTERV AUPRES DES CONJOINTS VIOLENTS
+ VIO 3000	3	1	PROJETS SPECIAUX : PROBL DE VIOLENCE

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

FORMATION COMPLEMENTAIRE

ANT 3052	3	1	CULTURE, DEVIANCE ET PSYCHOPATHOLOGIE
CRI 2300G	3	1	SOCIOLOGIE DE LA POLICE
CRI 3495G	3	1	CRIMINELS ET TROUBLES MENTAUX
GER 1000	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
ou			
GER 1000D	3	1	INTRODUCTION A LA GERONTOLOGIE
HST 2446	3	1	HISTOIRE DES FEMMES DU QUEBEC
HST 3433	3	1	HISTOIRE DE LA FAMILLE AU CANADA
JES 1001	3	1	JEUNES ET SOCIETE
PPL 3040	3	1	COMMUNIC INTERCULT VERBALE, NON VERB

Microprogramme 1-175-6-0

Version 02

**Micro-informatique*
(Famille Santé et prévention)**

Responsable : Élisabeth Lalague, tél. : (514) 343-6982

Ce programme totalise 15 crédits de cours à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
IFT 1810	3 1	INITIATION A LA PROGRAMMATION
+ IFT 1955	3 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ IFT 1963	3 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE: FORTRAN
+ IFT 1969	3 1	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN C

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ IFT 1112	3 1	PROGRAMMATION AVEC FORTRAN
+ IFT 1140	3 1	PROGRAMMATION AVEC PASCAL
+ IFT 1160	3 1	PROGRAMMATION AVEC LE LANGAGE C

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

IFT 1800	3	1	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1912	3	1	INIT. AUX CHIFFRIERS ELECTRONIQUES
IFT 1931	3	1	FICHIERS ET BASES DE DONNEES: INIT.
+ IFT 1972	3	1	BASES DE DONNEES: PROGRAMMATION
IFT 1985	3	1	TRAITEMENT INFORMATIQUE DES TEXTES
IFT 1990	3	1	INFORMATIQUE POUR SCIENCES SOCIALES

École de français

Coordonnateurs : Monique Kirouac, Serge Bienvenu,
tél. : (514) 343-6990

L'École de français offre depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde à des personnes originaires des quatre coins du monde. Résolument à l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École de français fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle organise des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones tout au long de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de français.

L'École de français a été agréée comme établissement participant au programme de bourses fédéral-provincial. Les citoyens canadiens ou résidents permanents, qui ont été étudiants à plein temps durant l'année scolaire, peuvent être admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

Faculté de médecine

Programme 1-450-4-0

Version 03

Année préparatoire au programme M.D.

L'année préparatoire au programme M.D. comprend 39 crédits dont 36 crédits obligatoires et 3 crédits à option. Cette année correspond aux blocs 70 A et 70 B.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
MMD 1002	3 AH 1 j	ACIDES NUCLEIQUES
MMD 1005	2 AH 1 j	GENETIQUE ET EMBRYOLOGIE
MMD 1007	3 AH 1 j	BIOSTATISTIQUE
MMD 1008	3 AH 1 j	PROTEINES, ENZYMES ET METABOLISME
MMD 1009	2 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE ET TISSULAIRE
MMD 1010	3 AH 1 j	MICROBIOLOGIE ET VIROLOGIE
MMD 1011	2 AH 1 j	PHYSIOLOGIE CELLULAIRE & MOLECULAIRE
MMD 1012	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ANATOMIE CLINIQUE
MMD 1013	2 AH 1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIOLOGIE
MMD 1014	2 AH 1 j	INTROD. A LA PHARMACOL. ET NUTRITION
MMD 1015	1 AH 1 j	IMMERSION CLINIQUE
PHI 1968	3 A 1 j	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1968	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1968	3 A 1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
DRT 2221	3 1	DROIT DE LA SANTE
EPH 1952	3 AHE 1	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MMD 1081	3 AH 1 j	INFORMATIQUE EN MEDECINE
MMD 1083	3 AH 1 j	INTERV.PSYCHOSOCIALE EN MILIEU HOSPI
MMD 1086	3 AH 1 j	SANTE INTERNATIONALE
MMD 1088A	3 AH 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1
MMD 1091	3 AH 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
MMD 1092	3 AH 1 j	TOXICOLOGIE HUMAINE ET ENVIRONNEMENT
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

Programme 1-450-1-0

Version 14

Doctorat en médecine (M.D.)

Avis important : La Faculté de médecine a procédé à une révision en profondeur de son programme M.D. Seuls les blocs 01 A, 01 B, 01 C, 01 D et 70 B seront en vigueur en septembre 1995.

Les deux premières années totalisent 81 crédits dont 74 crédits obligatoires et 7 crédits à option.

La première année du programme comprend 36 crédits obligatoires, un minimum de 3 crédits et un maximum de 7 crédits à option. Elle correspond aux blocs 01 A et 01 C.

La deuxième année du programme comprend 38 crédits obligatoires et de 0 à 4 crédits à option. Elle correspond aux blocs 01 B et 01 C.

Les étudiants admis directement en première année du programme doivent préférer les crédits à option, soit au cours de la première année, soit au cours du premier trimestre de la deuxième année, parmi les cours PHI 1968, PSY 1968 et SOL 1968 du bloc 01 C.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
MMD 1127	1 AH 1 j	INTRODUCTION AUX ETUDES MEDICALES
MMD 1128	3 AH 1 j	CROISSANCE, DEVELOPPEMENT, VIEILLISSEMENT
MMD 1129	5 AH 1 j	PATHOLOGIE ET IMMUNOLOGIE GENERALES
MMD 1130	2 AH 1 j	MICRO.ORGANIS.PATHOGENES.INFECTIOLO.
MMD 1131	2 AH 1 j	SCIENCES HEMATOLOGIQUES
MMD 1132	6 AH 1 j	EXPLORATION DU SYSTEME NERVEUX
MMD 1133	3 AH 1 j	SCIENCES PSYCHIQUES
MMD 1134	5 AH 1 j	APPAREIL LOCOMOTEUR
MMD 1136	1 AH 1 j	HISTOIRE DE LA MEDECINE
MMD 1137	1 AH 1 j	EPIDEMIOLOGIE
MMD 1138	3 AH 1 j	INTRO. A LA MEDECINE CLINIQUE 1
MMD 1139	4 AH 1 j	INTRO. A LA MEDECINE CLINIQUE 2

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	38 CR.
MMD 2127	4 AH 1 j	INITIAT.A LA DEMARCHE CLINIQUE 1
MMD 2128	4 AH 1 j	INITIAT.A LA DEMARCHE CLINIQUE 2
MMD 2129	5 AH 1 j	COEUR ET CIRCULATION
MMD 2130	4 AH 1 j	RESPIRATION ET OXYGENATION
MMD 2131	3 AH 1 j	HOMEOSTASIE, REIN ET ARBRE URINAIRE
MMD 2132	6 AH 1 j	DIGESTION - NUTRITION
MMD 2133	6 AH 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION
MMD 2134	6 AH 1 j	PROBLEMES SYSTEMIQUES

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 7 CR.
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
ANT 2425	3 H 1 j	GENETIQUE, MILIEU, VARIATION BIOLOG.
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
DRT 2221	3 1	DROIT DE LA SANTE
EPH 1952	3 AHE 1	ACTIVITE PHYSIQUE ET MODE DE VIE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MMD 1012	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ANATOMIE CLINIQUE
MMD 1081	3 AH 1 j	INFORMATIQUE EN MEDECINE
MMD 1082	3 AH 1 j	INIT.A LA MEDECINE DE READAPTATION
MMD 1083	3 AH 1 j	INTERV.PSYCHOSOCIALE EN MILIEU HOSPI
MMD 1085	3 AH 1 j	RADIO-ANATOMIE
MMD 1086	3 AH 1 j	SANTE INTERNATIONALE
MMD 1087	3 AH 1 j	TRAVAUX CLINIQUES INDIVIDUELS
MMD 1088A	3 AH 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 1
MMD 1088B	3 AH 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 2
MMD 1088C	3 AH 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 3
MMD 1088E	3 AH 1 j	TRAVAUX DE RECHERCHE INDIVIDUELS 4
MMD 1091	3 AH 1 j	INITIATION A LA RECHERCHE
MMD 1092	3 AH 1 j	TOXICOLOGIE HUMAINE ET ENVIRONNEMENT
MMD 1093	3 AH 1 j	MEDECINE LEGALE
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE
PHI 1968	3 A 1 j	NOTIONS FONDAMENTALES D'ETHIQUE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1968	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN
SOL 1968	3 A 1 j	INITIATION A LA SOCIOLOGIE

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	44 CR.
MMD 3301	8 AH 1 j	MEDECINE
MMD 3302	8 AH 1 j	CHIRURGIE
MMD 3303	8 AH 1 j	PEDIATRIE
MMD 3304	8 AH 1 j	OBSTETRIQUE-GYNECOLOGIE
MMD 3305	8 AH 1 j	PSYCHIATRIE
MMD 3306	4 AH 1 j	MEDECINE FAMILIALE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
MMD 4401	1 AH 1	MEDECINE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4402	1 AH 1	CHIRURGIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4403	1 AH 1	PEDIATRIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4404	1 AH 1	ORS-GYNECO-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4405	1 AH 1	PSYCHIATRIE-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4406	1 AH 1	MED.SOC.PREV.-EX. DE FIN DE PROGRAMME
MMD 4407	4 AH 1	GERIATRIE
MMD 4408	4 AH 1	RADIOLOGIE
MMD 4409	2 AH 1	ANESTHESIE-REANIMATION
MMD 4410	2 AH 1	OPHTALMOLOGIE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
MMD 3411	4 AH 1	STAGE A OPTION-SPECIALITES MEDICALES
MMD 3411A	4 AH 1	STAGE A OPTION-ALLERGIE
MMD 3411B	4 AH 1	STAGE A OPTION-CARDIOLOGIE
MMD 3411C	4 AH 1	STAGE A OPTION-DERMATOLOGIE
MMD 3411D	4 AH 1	STAGE A OPTION-ENDOCRINOLOGIE
MMD 3411E	4 AH 1	STAGE A OPTION-GASTRO-ENTEROLOGIE
MMD 3411H	4 AH 1	STAGE A OPTION-GERIATRIE
MMD 3411I	4 AH 1	STAGE A OPTION-HEMATOLOGIE
MMD 3411J	4 AH 1	STAGE A OPTION-MEDICINE INTERNE
MMD 3411K	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEPHROLOGIE
MMD 3411L	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEUROLOGIE
MMD 3411M	4 AH 1	STAGE A OPTION-ONCOLOGIE MEDICALE
MMD 3411N	4 AH 1	STAGE A OPTION-PHYSIATRIE
MMD 3411O	4 AH 1	STAGE A OPTION-PNEUMOLOGIE
MMD 3411P	4 AH 1	STAGE A OPTION-RHUMATOLOGIE
MMD 3412	4 AH 1	STAGE A OPTION-SPEC.CHIRURGICALES
MMD 3412A	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.CARDIOVASC THOR
MMD 3412B	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIRURGIE GENERALE
MMD 3412C	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.GEN.PEDIATRIQUE
MMD 3412D	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.ORTHOPEDIQUE
MMD 3412E	4 AH 1	STAGE A OPTION-CHIR.PLASTIQUE
MMD 3412H	4 AH 1	STAGE A OPTION-NEUROCHIRURGIE
MMD 3412I	4 AH 1	STAGE A OPTION-O.R.L.
MMD 3412J	4 AH 1	STAGE A OPTION-UROLOGIE
MMD 3413A	4 AH 1	STAGE A OPTION-SANTE COMMUNAUTAIRE
MMD 3413B	4 AH 1	STAGE A OPTION-RECHERCHE
MMD 3414	4 AH 1	STAGE A OPTION-DIVERS
MMD 3414A	4 AH 1	STAGE A OPTION-MEDICINE FAMILIALE
MMD 3414B	4 AH 1	STAGE A OPTION-MICROBIOLOGIE
MMD 3414C	4 AH 1	STAGE A OPTION-NUTRITION
MMD 3414D	4 AH 1	STAGE A OPTION-OBSTETRIQUE-GYNECOL.
MMD 3414E	4 AH 1	STAGE A OPTION-PEDIATRIE
MMD 3414H	4 AH 1	STAGE A OPTION-PSYCHIATRIE
MMD 3414I	4 AH 1	STAGE A OPTION-RADIOLOGIE
MMD 3414J	4 AH 1	STAGE A OPTION-URGENCE

Programme 1-320-1-0

Version 11

B.Sc. spécialisé en nutrition

Ce programme totalise 123 crédits dont 81 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 30 crédits de stages dirigés d'une durée totale de quarante semaines.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année — 31 crédits obligatoires (Bloc 70 A) et 3 crédits à option ;

2^e année — 33 crédits obligatoires (Bloc 70 B) et 3 crédits à option ;

3^e année — 29 crédits obligatoires (Bloc 70 C), 5 crédits obligatoires (Bloc 70 E) et 6 crédits à option.

La dernière partie du stage de formation professionnelle (16 semaines) qui se situe après la fin de la troisième année du programme comporte le bloc 70 D (8 crédits obligatoires) et 5 crédits du bloc 70 E.

Les blocs 70 F, 70 G et 70 H correspondent aux blocs à option.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	31 CR.
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
BCM 1956	3 A 1	BIOCHIMIE GENERALE 1
BCM 1957	3 H 1	BIOCHIMIE GENERALE 2
MAT 1979	3 A 1	STATISTIQUE: CONCEPTS ET APPLICAT.
MCB 2956	3 A 1	MICROBIOLOGIE GENERALE
NUT 1014	2 H 1	SCIENCE DES ALIMENTS: TR.PRATIQUES
NUT 1016	1 AH 1	SALUBRITE ET QUALITE DES ALIMENTS
NUT 1017	4 AH 1	SCIENCE DES ALIMENTS
NUT 1033	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION
NUT 1034	1 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION.T.PRATIQUE
NUT 1050	1 AH 1	INITIATION A LA RELATION D'AIDE
NUT 1071	3 AH 1	STAGE EN DIETETIQUE 1
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	33 CR.
NUT 2016	2 AH 1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
NUT 2021	3 AH 1	ORG TRAVAIL SERV D'ALIMENTATION
NUT 2024	5 AH 2	ALIMENTATION DES COLLECTIVITES
NUT 2025	2 AH 1	PRINC. DE GESTION SERV D'ALIM.
NUT 2032	3 AH 1	NUTRITION FONDAMENTALE
NUT 2038	3 AH 1	NUTRITION APPLIQUEE 1
NUT 2039	3 AH 1	NUTRITION APPLIQUEE 2
NUT 2041	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 1
NUT 2042	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 2
NUT 2071	3 AH 1	STAGE EN GESTION 2
NUT 2072	3 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 2

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	29 CR.
NUT 3012	2 AH 1	INITIATION A RECHERCHE EN SC. ALIMENTS
NUT 3022	3 A 1	GEST.FINANCIERE ET SYST.D'INF.SERV.ALIM.
NUT 3023	2 AH 1	PLANIFICATION ET MARKETING SERV. ALIM.
NUT 3033	3 A 1	INITIATION A LA RECHERCHE NUTRITION
NUT 3036	3 A 1	EDUCATION EN NUTRITION
NUT 3042	4 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3043	3 AH 1	NUTRITION CLINIQUE 4
NUT 3060	3 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
NUT 3071	3 AH 1	STAGE EN GESTION 3
REI 3953	3 A 1	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	8 CR.
NUT 4072	4 AH 1	STAGE EN GESTION 4
NUT 4073	4 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 4

BLOC 70 E	OBLIGATOIRE	10 CR.
NUT 3072	5 AH 1	STAGE EN NUTRITION CLINIQUE 3
NUT 3073	5 AH 1	STAGE EN NUTRITION COMMUNAUTAIRE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1511	3 A 1	EVOLUTION ET COMPORTEMENT HUMAIN
ANT 3420	3 A 1	INTERACTIONS BIOCULTURELLES
ASA 1000G	3 AHE 1	ORG.SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ou		
ASA 1000D	3 AHE 1	ORG.SYSTEME DES SERV. DE SANTE 1
ECN 1110	3 AH 1	MICROECONOMIQUE: INTRODUCTION
ECN 1111	3 AH 1	MACROECONOMIQUE: INTRODUCTION
SOL 1952	3 AH 1	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 1957	3 A 1	INITIATION A LA SOCIOLOGIE
SOL 1970	3 AH 1	SOCIOLOGIE DU QUEBEC

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PSY 1953	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1955	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1963	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT
PSY 1966	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENCE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG 2110	3 AHE 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE

AEG 3140	3 AHE 1 js	PRISE DECISION EN GR. LEADERSHIP ORG
+ COM 3010	3 A 1 j	RESEAUX DE COMMUNICATION INTERNE
MSN 2951G	3 AH 1	SANTE COMMUNAUTAIRE
NUT 1910	1 AH 1 j	PREPARATION DES ALIMENTS
NUT 2018	2 AH 1 j	EVALUATION SENSORIELLE DES ALIMENTS
NUT 2019	3 AH 1 j	CONTROLE DE LA QUALITE DES ALIMENTS
NUT 2026	2 AH 1 j	ANALYSE DE SYST.GEST.EN ALIM COLL.
NUT 3024	3 AH 1 j	AMENAGEMENT DES SERV. D'ALIMENTATION
NUT 3025	2 AH 1 j	TENDANCES NOUV. EN ALIM. DES COLLECT.
NUT 3030	3 AH 1	NUTRITION ET METABOLISME
NUT 3038	3 AH 1 j	PROGRAMME D'EDUCATION EN NUTRITION
NUT 3039	3 AH 1 j	CONNAISSANCES ACTUELLES EN NUTRITION
NUT 3052	2 A 1	HISTOIRE ALIMENTATION ET NUTRITION

Programme 1-750-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en orthophonie et audiologie

Ce programme comporte deux orientations et totalise, quelle que soit l'orientation choisie, 109 crédits dont 104 crédits obligatoires, 2 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le tronc commun à tous les étudiants est constitué de : 86 crédits de cours, 2 crédits d'enseignement clinique, 4 crédits de stage dont 2 sont obligatoires et 2 à option, 3 crédits de cours au choix.

L'étudiant complète son programme par les 14 crédits de cours de l'orientation orthophonie ou audiologie qu'il a choisie.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année — 38 crédits obligatoires, Bloc 03 A.

2^e année — 34 crédits obligatoires, Bloc 03 B.

3^e année — 18 crédits obligatoires, Bloc 03 C, 2 crédits du Bloc 03 D ; il doit de plus choisir l'un ou l'autre des Blocs 70 A et 71 A.

L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	38 CR.
ANI 2963	4 AH 2	ANATOMIE RESP. PHONAT. AUD.
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
+ LNG 1321	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 1
+ LNG 2070	3 H 1 j	PHONOLOGIE SYNCHRONIQUE
ORA 1123	3 H 1	PSYCHO-ACOUSTIQUE
ORA 1125	3 AH 1	ACQUISITION DU LANGAGE DE 0 A 5 ANS
ORA 1127	1 H 1	FOND NEUROBIO COMPORTE DE COMMUNIC
ORA 1128	3 AH 1 j	PHYSIOLOGIE AUDITION ET PAROLE
ORA 1129	1 AH 1 j	INTRODUCTION A ORTHOPHONIE-AUDIOL.
PHY 1955	3 A 1 j	ACOUSTIQUE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1953	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DE L'APPRENTISSAGE
PSY 1961	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPP. HUMAIN 1
PSY 2961	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPP. HUMAIN 2

BLOC 03 B	OBLIGATOIRE	34 CR.
+ LNG 2320	3 AH 1 j	PHONETIQUE EXPERIMENTALE 2
ORA 2215	3 AH 1 j	ANOM AFFECT INTERESSANT ORTHO AUDIO
ORA 2216	3 AH 1 j	INSTRUMENTATION ORTHO ET AUDIO
ORA 2226	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA PAROLE
ORA 2227	3 AH 1 j	TROUBLES DU LANGAGE
ORA 2228	4 AH 1 j	METHODES INTERVENTION EN ORTHOPHONIE
ORA 2236	4 AH 1 j	TROUBLES DE L'AUDITION
ORA 2237	4 AH 1 j	METHODES D'INTERVENTION EN AUDIOL.
ORA 2240	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN ORTHOPHONIE
ORA 2241	1 AH 1	ENSEIGNEMENT CLINIQUE EN AUDIOLOGIE
PSY 2950	3 AH 1 js	PSYCHO. DE LA COMMUNICATION VERBALE
PSY 3951	3 H 1 j	LANGAGE ET COMMUNICATION

BLOC 03 C	OBLIGATOIRE	18 CR.
MSD 2160	3 AHE 1 s	INTROD. AUX METHODES QUANTITATIVES
ORA 3341	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN ORTHOPHONIE
ORA 3342	1 AH 1	STAGE OBLIGATOIRE EN AUDIOLOGIE

ORA 3370	3 AH 1 j	INTERV ENFANT AVEC PROBLEMES LANGAGE
ORA 3371	4 AH 1 j	READAPTATION ENFANT DEFICIENT AUDIT.
ORA 3372	2 AH 1 j	READAPTATION ADULTE DEFICIENT AUDIT.
ORA 3373	2 AH 1 j	SYSTEMES SANTE ET EDUCATION
ORA 3374	2 AH 1 j	PERCEPTION DE LA PAROLE

BLOC 03 D	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 2 CR.
ORA 3343	1 AH 1	DEUXIEME STAGE EN ORTHOPHONIE
ORA 3344	1 AH 1	TROISIEME STAGE EN ORTHOPHONIE
ORA 3345	1 AH 1	DEUXIEME STAGE EN AUDIOLOGIE
ORA 3346	1 AH 1	TROISIEME STAGE EN AUDIOLOGIE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION AUDIOLOGIE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	14 CR.
ORA 3362	2 AH 1 j	PHYSIOLOGIE DE L'AUDITION
ORA 3363	2 AH 1 j	DEFICIENCES AUDITIVES PERIPHERIQUES 1
ORA 3364	2 AH 1 j	DEFICIENCES AUDITIVES PERIPHERIQUES 2
ORA 3365	2 AH 1 j	DEFICIENCES AUDITIVES CENTRALES
ORA 3366	3 AH 1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 1
ORA 3367	3 AH 1 j	INTERVENTION AUDIOLOGIQUE 2

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ORTHOPHONIE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	14 CR.
ORA 3354	2 AH 1 j	TROUBLES DE L'ARTICULATION
ORA 3355	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA RESONANCE
ORA 3356	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA PHONATION
ORA 3357	2 AH 1 j	TROUBLES DE LA FLUIDITE
ORA 3358	3 AH 1 j	TROUBLES APPRENTIS. LANG ORAL ECRIT
ORA 3359	3 AH 1 j	TROUBLES ACQUIS DU LANGAGE

Programme 1-740-1-0 Version 11

B.Sc. spécialisé en ergothérapie

Ce programme comprend 106 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A — 34 crédits obligatoires

2^e année Bloc 70 B — 37 crédits obligatoires

3^e année Bloc 70 C — 27 crédits obligatoires ; Bloc 70 D — 4 crédits à option.

7^e trimestre Bloc 70 E — 8 crédits obligatoires.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	34 CR.
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 2964	4 H 1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR
ERT 1104	3 A 1 j	ERGOTHERAPIE 1
ERT 1118	2 A 1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 1
ERT 1132	3 H 1 j	ONTOGENESE DU COMPORTEMENT OCCUPATIONNEL
ERT 1161	1 AH 1 j	INTRODUCTION A LA FORMATION CLINIQUE
ERT 1162	1 AH 1 j	FORMATION EN MILIEU COMMUNAUTAIRE 1
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1963	4 A 2 j	PSYCHOPATHOLOGIE 1
PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET
REA 1100	3 AH 1 j	KINESIOLOGIE 1
SOL 1953	3 H 1 j	SOCIOLOGIE 1

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	37 CR.
ERT 2003	4 A 1 j	INCAPACITES, DEFICIENCES ET HANDICAPS
ERT 2204	3 AH 1 j	ERGOTHERAPIE 2
ERT 2218	3 A 1 j	ACTIVITE, JEU ET TRAVAIL 2
ERT 2242	3 AH 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 1
ERT 2243	4 AH 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES DE L'ADULTE 2
ERT 2244	3 H 1 j	ERGOTHERAPIE AUPRES PERSONNE AGE
ERT 2245	3 AH 1 j	L'ERGOTHERAPIE EN PEDIATRIE

ERT 2246	3 AH 1	L'ERGOTHERAPIE EN SANTE MENT.INFANT.	PHT 1318	2 AHE 1	APPROCHE SCIENT. EN PHYSIOTHERAPIE
ERT 2263	4 H 1	FORMATION CLINIQUE 1	PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 2983	2 A 1	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX	PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1956	2 AH 1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE	PSY 1951	3 AHE 1	RELATIONS INTERPERSONNELLES
PST 2953	3 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE 2	PTL 1979	2 H 1	PATHOLOGIE GENERALE
			REA 1100	3 AH 1	KINESIOLOGIE 1
BLOC 70 C OBLIGATOIRE			BLOC 70 B OBLIGATOIRE		
ERT 3303	3 AH 1	ERGOTHERAPIE 3	EPH 2321	2 AH 1	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE
ERT 3304	3 A 1	INTERVENTION COMMUNAUT. ET PREVENT.	PHL 2900	2 AH 1	ELEMENTS DE PHARMACOLOGIE
ERT 3316	3 AH 1	LES GROUPES EN ERGOTHERAPIE	PHT 2204	4 AH 1	KINESIOLOGIE 2
ERT 3317	3 H 1	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL	PHT 2206	3 AH 1	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME.LOCOMOT.1
ERT 3318	3 AH 1	TECHNOLOGIE EN READAPTATION	PHT 2207	4 A 1	PHYSIOTHERAPIE DU SYSTEME.LOCOMOT.2
ERT 3319	2 AHE 1	APPROCHE SCIENT. EN ERGOTHERAPIE	PHT 2213	3 A 1	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 1
ERT 3369	5 AH 1	FORMATION CLINIQUE 2	PHT 2214	3 AH 1	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 1
MSO 2160	3 AHE 1	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES	PHT 2216	3 AH 1	PHYSIOTHERAPIE EN NEUROLOGIE 2
REA 3300	2 H 1	SYSTEME DE SANTE ET GESTION	PHT 2252	2 AHE 1	STAGE CLINIQUE 2
			PSL 2983	2 A 1	INTEGRATION DANS LE SYSTEME NERVEUX
BLOC 70 D OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.			BLOC 70 C OBLIGATOIRE		
ERT 3370	2 H 1	LE JEU, L'ENFANT ET L'ERGOTHERAPIE	PHT 3315	4 A 2	KINESITHERAPIE 3
ERT 3371	2 H 1	ERGOTHERAPIE ET LES ETATS PSYCHOT.	PHT 3317	2 AH 1	KINESITHERAPIE 4
ERT 3372	2 H 1	LES METHODES PROJECTIVES EN ERGOTHER	PHT 3318	3 AH 1	GERONTOLOGIE ET GERIATRIE
ERT 3373	2 AH 1	ERGOTHERAPIE & AFFECTIONS DE LA MAIN	PHT 3319	3 H 1	MODALITES ELECTROTHERAPEUTIQUES 2
ERT 3374	2 AH 1	ERGOTHERAPIE ET GERONTOLOGIE	PHT 3354	3 AH 1	STAGE 3
ERT 3375	2 H 1	ATELIERS D'EXPRESSION	PST 1970	2 A 1	PSYCHOPATHOLOGIE
ERT 3377	2 H 1	NEUROPSYCHOLOGIE ET READAPTATION	PSY 2974	3 AH 1	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
ERT 3378	2 AHE 1	READAPT. PERS. TRAUMAT. CRANIOCEREBR	REA 3300	2 H 1	SYSTEME DE SANTE ET GESTION
ERT 3379	2 AHE 1	ERGOTHERAPIE ET PERINATALITE			
ERT 3380	2 AH 1	TRAVAIL DIRIGE			
ERT 3381	2 AHE 1	ERGOTHERAPIE ET INFORMATIQUE			
ERT 3382	2 AHE 1	ASPECTS PSYCHOSOC. DEF. INCAP. HAND.			
ERT 3383	2 AHE 1	LE CORPS ET LA THERAPEUTIQUE			
ERT 3384	2 AHE 1	LE TRAVAIL			
ERT 3385	2 AHE 1	SANTE ET MULTIETHNICITE			
ERT 3386	2 AHE 1	ERGOTHERAPIE EN DEFICIENCE INTELE			
ERT 3387	2 AHE 1	AIDE TECHNIQUES EN ERGOTHERAPIE			
ERT 3388	2 AHE 1	ERGOTHERAPIE ET LES ACCID. VASC. CER			
ERT 3389	2 AHE 1	PROBLEMATIQUES MULT.SANTE MENTALE			
ERT 3390	2 AHE 1	ETUDES PSYCHANALYT. TRAVAIL CREATEUR			
ERT 3391	2 AHE 1	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 1			
ERT 3392	2 AHE 1	PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE A L'ERGO 2			
BLOC 70 E OBLIGATOIRE			BLOC 70 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.		
ERT 3394	8 AHE 1	FORMATION CLINIQUE 3	ERT 3317	3 H 1	ERGONOMIE ET INTEGRATION AU TRAVAIL
			PHT 3365	3 AH 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
			PHT 3366	3 AH 1	MOBILISATIONS ARTICULAIRES
			PHT 3367	3 AH 1	INTERVENTIONS PHYSIOTHERAPIQUES SPEC
			PHT 3368	3 AH 1	ORGANISATION ET PERFORMANCE MOTRICE
			PHT 3369	3 AHE 1	APPROCHES NEUROFACILITATRICES
			BLOC 70 E OBLIGATOIRE		
			PHT 4050	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 4
			PHT 4051	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 5
			PHT 4052	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 6
			PHT 4053	3 AHE 1	STAGE CLINIQUE 7

Programme 1-745-1-0 Version 10

B.Sc. spécialisé en physiothérapie

Ce programme comprend 98 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

L'étudiant s'inscrit comme suit :

1^{re} année Bloc 70 A — 36 crédits obligatoires

2^e année Bloc 70 B — 28 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix

3^e année Bloc 70 C — 22 crédits obligatoires ; 3 crédits au choix ; Bloc 70 D — 6 crédits à option.

Bloc 70 E — 12 crédits obligatoires.

SEGMENT 70

BLOC 70 A OBLIGATOIRE			36 CR.		
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE			
ANI 1981	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE			
ANI 2964	4 H 1	ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR			
MSO 2160	3 AHE 1	INTRODUCT.AUX METHODES QUANTITATIVES			
PHT 1103	2 A 1	BIOMECHANIQUE			
PHT 1107	2 AH 1	KINESITHERAPIE 1			
PHT 1108	3 AH 1	KINESITHERAPIE 2 ET MASSOTHERAPIE			
PHT 1109	2 A 1	INTRODUCTION A LA PHYSIOTHERAPIE			
PHT 1151	1 H 1	STAGE CLINIQUE 1			

Faculté de médecine dentaire

Programme 1-300-1-0

Version 13

Doctorat en médecine dentaire

Le programme comporte des blocs de cours obligatoires pour un total de 172 crédits.

En première année, l'étudiant s'inscrit normalement aux blocs 70 A et 70 B ; en deuxième année, il s'inscrit aux blocs 70 C et 70 D ; en troisième année, aux blocs 70 E et 70 F ; en quatrième année, aux blocs 70 G et 70 H.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	27.5 CR
ANI 1952	2 A 1	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1976	4 A 1	EMBRYOLOGIE ET HISTOLOGIE HUMAINE
BCM 1973	3 A 1	BIOCHIMIE 1
BCM 1974	2 A 1	BIOCHIMIE 2
DER 1012	2.5 A 1	MORPHOLOGIE DENTAIRE
DER 1030	2 A 1	MATERIAUX DENTAIRE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSY 1960	2 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1
SAB 1012	3 A 1	INTRODUCTION DENTISTERIE PREVENTIVE
SAB 1015	2 A 2	INTRODUCTION DENT. PREV. PRATIQUE
STO 1020	3 A 2	HISTOLOGIE BUCCO-DENTAIRE

BLOC 70 B	OBLIGATOIRE	18.5 CR
DER 1001	1 H 1	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 1004	1.5 H 1	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 1010	1 H 1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 1013	1.5 H 1	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE
DER 1093	1.5 H 1	TECHNIQUE PROSTHODONTIQUE
NUT 1958	1 H 1	NUTRITION APPLIQUEE
NUT 1963	2 H 1	NUTRITION
PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
SAB 1052	2 H 1	INTRODUCTION A LA RECHERCHE CLINIQUE
STO 1010	4 H 1	ANATOMIE DE LA TETE ET DU COU

BLOC 70 C	OBLIGATOIRE	35 CR
DER 2001	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
DER 2004	3 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE PRATIQUE
DER 2010	2 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 2013	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE PRATIQUE
DER 2030	3 A 2	MATERIAUX DENTAIRE
DER 2090	1 A 1	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE
DER 2093	3 A 2	PROTHESE COMPLETE PRATIQUE
PSY 1962	1 AH 1 js	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2
PTL 1978	3 A 1	PATHOLOGIE GENERALE
SAB 2012	1 A 2	DENTISTERIE PREVENTIVE COMMUNAUTAIRE
SAB 2041	2 A 2	BIOMECHANIQUE ET THERAPEUTIQUE OCCLUS
SAB 2060	1 A 1	CROISSANCE ET BASES A.P. ORTHODONTIE
SAB 2084	2 A 2	PARODONTIE THEORIQUE
STO 2012	1 A 1	CROISSANCE ET DEVELOPP. DE L'ENFANT
STO 2040	5 A 1	PHARMACOLOGIE GENERALE ET DENTAIRE
STO 2060	2 A 2	RADIOLOGIE

BLOC 70 D	OBLIGATOIRE	16.5 CR
MCB 2996	5 H 1	MICROBIO IMMUNO GENERALES MEDIC BUC.
PTL 2979	5 H 1	PATHOLOGIE SPECIALE
SAB 2040	2 H 1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2043	1.5 H 1	OCCLUSION PRATIQUE
SAB 2070	1 H 1	DENTISTERIE PEDIATRIQUE THEORIQUE
SAB 2075	1 H 1	PRECLIN.-DENTISTERIE PEDIAT PRATIQUE
STO 2050	1 H 1	ANESTHESIOLOGIE LOCALE

70 E	OBLIGATOIRE	39.5 CR
3001	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE THEORIQUE
3002	1 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE

DER 3010	1 A 1	DENTISTERIE OPERATOIRE THEORIQUE
DER 3011	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE
DER 3021	1 A 2	ENDODONTIE PRATIQUE
DER 3022	2 A 2	ENDODONTIE THEORIQUE
DER 3090	2 A 2	PROTHESE COMPLETE THEORIQUE
DER 3091	1 A 2	PROTHESE AMOVIBLE CLINIQUE
SAB 3013	1 A 2	SOINS PREVENTIFS PRIMAIRES
SAB 3060	3 A 2	ORTHODONTIE
SAB 3070	2 A 2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE THEORIQUE
SAB 3072	1 A 2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 3075	1.5 A 2	ORTHODONTIE CLINIQUE 1
SAB 3084	2 A 2	PARODONTIE PRATIQUE
SAB 3085	1 A 1	PARODONTIE THEORIQUE
STO 3030	4 A 1	PATHOLOGIE BUCCALE
STO 3060	1 A 2	RADIOLOGIE CLINIQUE
STO 3070	2 A 2	CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE
STO 3071	2 A 2	CHIRURGIE CL.BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STO 3080	5 A 2	MEDECINE BUCCALE 1
STO 3081	1 A 2	DIAGNOSTIC CLINIQUE

BLOC 70 F	OBLIGATOIRE	3 CR
DER 3092	1 H 1	PROTHESE PARTIELLE AMOVIBLE
SAB 3051	1 H 1	ETHIQUE & PROFESSIONNALISME EN DENT.
SAB 3053	1 H 1	ETHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 1

BLOC 70 G	OBLIGATOIRE	27 CR
DER 4002	2 A 2	PROTHESE PARTIELLE FIXE CLINIQUE
DER 4011	3 A 2	DENTISTERIE OPERATOIRE CLINIQUE
DER 4021	1 A 2	ENDODONTIE CLINIQUE
DER 4091	3 A 2	CLINIQUE: P A C P M F
PSY 1979	2 AH 1 js	GESTION DU STRESS EN MEDEC. DENTAIRE
SAB 4053	1 A 1	ETHIQUE PROF. & ORGANIS. PRAT. DENT 2
SAB 4072	2 A 2	DENTISTERIE PEDIATRIQUE CLINIQUE
SAB 4073	1 A 2	ORTHODONTIE CLINIQUE 2
SAB 4074	1 A 1	CONFERENCES CLINICO-ORTHODONTIQUES
SAB 4080	1 A 1	PARODONTIE THEORIQUE
SAB 4082	1 A 2	PARODONTIE CLINIQUE
STO 4070	2 A 1	CHIRURGIE BUC. MAXIL.-FAC. ET ANESTH.
STO 4071	3 A 2	CHIRURGIE CL. BUCCALE ET MAXILLO-FAC.
STO 4080	2 A 1	MEDECINE BUCCALE 2
STO 4081	1 A 2	CONFERENCES CLINICO-PATHOLOGIQUES
STO 4082	1 A 2	DIAGNOSTIC - URGENCE

BLOC 70 H	OBLIGATOIRE	5 CR
DEN 4051	2 H 1	TRAVAUX DIRIGES
DEN 4999	0 H 1	EXAMEN DE SYNTHESE
DER 4092	1 H 1	DENTIST. RESTAUR. M A J ET PROG REC.
DER 4094	1 H 1	PROTHESES IMPLANTS OSTEO-INTEGRES
SAB 4076	1 H 1	PATHOPHYSIO. & THERAPEUTIQUE DOULEURS

Programme 1-302-5-0

Version 04

Certificat en hygiène dentaire

Ce programme totalise 30 crédits, dont 15 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	15 CR
SAB 1130	3 AHE 1	NUTRITION APPLIQUEE A LA SANTE DENT.
SAB 1150	3 AHE 1	PRINCIPES ET METHODES EDUC SANITAIRE
SAB 1192	2 AHE 1	APPRENTISSAGE HABILETES DE COMMUNIC.
SAB 2040	2 H 1	SANTE DENTAIRE PUBLIQUE
SAB 2110	3 AHE 1	INTR. ANAL. BESOINS SANTE B-D APPLIC

SAB 2122	1 A 1	INTRO FORMATION CLINIQUE EN HYG. DENT
SAB 2123	1 H 1	STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
PSY 1960	2 AH 1 j	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 1	
PSY 1962	1 AH 1 js	PSYCHOLOGIE ET MEDECINE DENTAIRE 2	
SAB 1100	3 AHE1	INTRODUCTION LITTERATURE HYG. DENTAIRE	
SAB 1140	3 AHE1	SANTE DENT. MATERNELLE ET INFANTILE	
SAB 1170	1 AHE1	INTRODUCTION A LA DENTISTERIE PEDIAT	
SAB 1193	2 AHE1	VIEILLISSEMENT ET SANTE DENTAIRE	
SAB 2050	1 AH 1	SEM. EDUC. SANITAIRE BUCCO-DENTAIRE 1	
SAB 2101	3 AHE1	PROJETS SPECIAUX EN HYGIENE DENTAIRE	
SAB 2111	1 AHE1	CLINIQUE DE SOINS DENT. PREVENTIFS	
SAB 2140	1 AHE1	PREVENTION DES MALOCCLUSIONS	
SAB 3082	1 AHE1	PARODONTIE PREVENTIVE	
SAB 3083	2 AHE1	CLINIQUE DE PARODONTIE	
STO 2033	2 AHE1	PATHOLOGIE DENTAIRE	

Programme 1-580-1-0

Version 12

Doctorat en médecine vétérinaire

Le programme comprend un total de 184 crédits. Le segment 01 est constitué de 147 crédits obligatoires répartis en trois blocs. La première année du programme correspond au bloc 01 A, la deuxième année au bloc 01 B et la troisième année au bloc 01 C. La quatrième année comprend le segment 02 (37 crédits). Le segment 02 est constitué des blocs 02 A : obligatoire pour tous les étudiants (12 crédits), 02 B : stages à option (10 crédits) et 02 C : cours à option (4 crédits). En plus, l'étudiant doit choisir une orientation de carrière, blocs 70 A et B ou 71 A et B ou 72 A et B ou 73 A et B ou 74 A et B ou 75 A et B (11 crédits).

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	49 CR
MMV 1008	2.5 H 1	SYSTEME CARDIOVASCULAIRE NORMAL
MMV 1009	2.5 H 1	SYSTEME DIGESTIF NORMAL
MMV 1014	1 H 1	SYSTEME RESPIRATOIRE NORMAL
MMV 1026	1.5 H 1	SYSTEME URINAIRE NORMAL
MMV 1053	2 A 1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 1
PAA 1101	5.5 A 1	ANATOMIE VETERINAIRE 1
PAA 1105	1.5 A 1	EMBRYOLOGIE
PAA 1106	3 A 1	HISTOLOGIE 1
PAA 1107	3.5 H 1	ANATOMIE VETERINAIRE 2
PAA 1108	2.5 H 1	ANATOMIE VETERINAIRE 3
PAA 1109	4 H 1	HISTOLOGIE 2
PAA 1115	1.5 A 1	ETHOLOGIE VETERINAIRE
PAA 1140	4 A 1	BIOCHIMIE
PAA 1142	1.5 A 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PAA 1146	2 H 1	NUTRITION ANIMALE
PAA 1147	2 H 1	ALIMENTATION ANIMALE
PAA 1181	2 A 1	GENETIQUE MEDICALE
PAA 1183	1.5 A 1	ELEMENTS DE BIOMETRIE
PAA 1184	1.5 A 1	MAMMALOGIE
PTM 1234	3.5 H 1	MICROBIOLOGIE GENERALE

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	47.5 CR
MEV 2000	1 H 1	OPHTALMOLOGIE VETERINAIRE
MEV 2352	1.5 H 1	CHIRURGIE GENERALE
MEV 2353	1.5 H 1	ANESTHESIOLOGIE
MMV 2003	5 H 1	SYSTEME ENDOCRINIEN
MMV 2007	3.5 A 1	SYSTEME NERVEUX 1
MMV 2014	2 H 1	SYSTEME REPRODUCTEUR NORMAL
MMV 2015	3 H 1	SYSTEME NERVEUX 2
MMV 2020	5 A 1	SYSTEME HEMOPOIETIQUE
MMV 2025	3 H 1	MALADIES SYSTEME CARDIOVASCULAIRE
MMV 2030	1 H 1	TOXICOLOGIE CLINIQUE
MMV 2040	2 H 1	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 2
PAA 2145	5 H 1	PHARMACOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2225	5 A 1	BIOPATHOLOGIE
PTM 2236	2 A 1	IMMUNOLOGIE VETERINAIRE
PTM 2237	2 A 1	VIROLOGIE VETERINAIRE
PTM 2239	2 A 1	PARASITOLOGIE GENERALE
PTM 2240	3 A 1	BACTERIO & MYCOLOGIE VETERINAIRES

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	50.5 CR
MEV 3351	2 A 2	EXERCICES CHIRURGICAUX
MMV 3000	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 1
MMV 3001	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 2
MMV 3002	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 3
MMV 3005	1 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 5
MMV 3006	2 AH 1	MALADIES DU SYSTEME DIGESTIF 4
MMV 3029	5 H 1	MAL. DU SYST. MYOARTHROSQUELETTIQUE
MMV 3050	2 A 2	INITIATION AUX TRAVAUX CLINIQUES 3
MMV 3053	2.5 H 1	MALADIES DU SYSTEME URINAIRE
MMV 3060	6 A 1	MALADIES DU SYSTEME GENITAL

MMV 3062	4 H 1	MALADIES DES TEGUMENTS
MMV 3064	5 A 1	MALADIES DU SYSTEME RESPIRATOIRE
MMV 3080	1 H 1	DEONTOLOGIE ET AFFAIRES PROFESSION.
MMV 3184	2.5 H 1	MEDECINE ET PRODUCTION AVIAIRES
MMV 3185	6.5 A 1	PRODUCTIONS ANIMALES
PTM 3255	3 H 1	EPIZOOTIOLOGIE ET ZOOSE
PTM 3256	2 A 1	MEDECINE REGLEMENTEE ET SANTE PUBL.

SEGMENT 02

BLOC 02 A OBLIGATOIRE

12 CR.

TRONC COMMUN

MEV 4394A	2.5 AH 1	CLINIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION
MEV 4395A	2.5 AH 1	CLINIQUE CANINE ET FELINE
MEV 4396A	2.5 AH 1	CLINIQUE EQUINE
MMV 4076	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHESE THEORIQUE
MMV 4077	1 AH 1	EXAMEN DE SYNTHESE PRATIQUE
PTM 4390	2.5 AH 1	LABO. DE DIAGNOSTIC ET NECROPSIE

BLOC 02 B OPTION

MINIMUM 10 CR., MAXIMUM 10 CR.

MEV 4400B	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4400C	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4401B	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4401C	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4402B	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4402C	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403B	2.5 AH 1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403C	2.5 AH 1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX
MEV 4404B	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE
MEV 4404C	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE
MEV 4405B	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4405C	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4406A	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITERIES ET ANESTHESIE EQU
MEV 4406B	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITERIES ET ANESTHESIE EQU
MEV 4406C	2.5 AH 1	DIAG. DE BOITERIES ET ANESTHESIE EQU
MEV 4407B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4407C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE
MEV 4408C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE
MEV 4409A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409B	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4409C	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-BOVIN
MEV 4410C	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411C	2.5 AH 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4412A	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412B	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4412C	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX EXOTIQUES
MEV 4413A	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413B	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4413C	2.5 AH 1	DERMATOLOGIE ET OPHTALMOLOGIE
MEV 4414A	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4414B	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4414C	2.5 AH 1	THERIOGENOLOGIE
MEV 4415A	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415B	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MEV 4415C	2.5 AH 1	RADIOLOGIE ET ECHOGRAPHIE
MMV 4400	2.5 AH 1	INITIATION A LA RECHERCHE
PTM 4400A	2.5 AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400B	2.5 AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4400C	2.5 AH 1	LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC
PTM 4401A	2.5 AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401B	2.5 AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4401C	2.5 AH 1	PATHOLOGIE MACROSCOPIQUE
PTM 4402C	2.5 AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4403C	2.5 AH 1	AQUACULTURE

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 7 CR.
MEV 4230	1 AH 1	MALADIES DES OISEAUX DE FANTAISIE
MEV 4335	1 AH 1	MAL. ANIM. FAM. LAB. ET EXOTIQUES
MEV 4344	1 AH 1	COMPETITIONS EQUESTRES
MMV 4011	1 AH 1	METHODOLOGIE EN MEDECINE REGLEMENTEE
MMV 4012	2 AH 1	PHARMACIE&THERAPEUTIQUE VETERINAIRES
PAA 4120	1 AH 1	ETHOLOGIE DU CHEVAL
PAA 4125	1 AH 1	PSYCHO ANI: APPRENT ET TECH BEHAVIOR
PAA 4140	1 AH 1	ETHOLOGIE APP ANIMAUX DE LA FERME
PAA 4141	1 AH 1	RECHERCHE-SOURCE DE CONNAISSANCES
PAA 4143	1 AH 1	ELEMENTS MEDEC. PREVENT. EN APICULT.
PTM 4232	2 AH 1	MED.DE LABO. 1 (CANINS, FELINS)
PTM 4233	1 AH 1	MED.DE LABO. 2 (EQUINS)
PTM 4234	2 AH 1	EPIDEMIOLOGIE
PTM 4235	1 AHE1	TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE
PTM 4236	1 AHE1	MED.DE LABO. 3 (SERO.IMMUNO.BACT.)
PTM 4237	2 AHE1	PROBLEMES SPECIAUX
PTM 4238	2 AH 1	MAL.DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
PTM 4239	1 AH 1	MAL.DES ANIMAUX A FOURRURE
PTM 4240	1 AHE1	PATHOLOGIE DE LA FAUNE
PTM 4241	1 AHE1	ICHTYOPATHOLOGIE
PTM 4242	2 AHE1	PROBLEMES SPECIAUX

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE MIXTE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4209	2 AH 1	MED. DE L'ELEVAGE INT.DE PORCS 1
MEV 4310	2 AH 1	MAL.SPECIALES DES CANINS ET FELINS
MEV 4313	2 AH 1	MALADIES SPE DES BOVINS LAITIERS
MEV 4314	2 AH 1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.
MEV 4400A	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
ou		
MEV 4401A	2.5 AH 1	AMBULATOIRE
MEV 4402A	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4404A	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4310	2 AH 1	MAL.SPECIALES DES CANINS ET FELINS
MEV 4311	1 AH 1	ADMINISTRATION D'UN HOPITAL
MEV 4315	1 AH 1	ANESTHESIOLOGIE SPEC PETITS ANIMAUX
MEV 4336	1 AH 1	OPHTALMOLOGIE CANINE ET FELINE
PAA 4134	1 AH 1	TROUBLES DU COMPORTEMENT ANI COMPAGN
PAA 4142	1 AH 1	ANAT CHIRURGICALE CANINE ET FELINE

BLOC 71 B	OBLIGATOIRE	5 CR.
MEV 4402A	2.5 AH 1	MEDECINE DES PETITS ANIMAUX
MEV 4403A	2.5 AH 1	CHIR. ET ANESTH. DES PETITS ANIMAUX

SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DES ANIMAUX DE CONSOMMATION

BLOC 72 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4031	1 AH 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4209	2 AH 1	MED. DE L'ELEVAGE INT.DE PORCS 1
MEV 4313	2 AH 1	MALADIES SPE DES BOVINS LAITIERS
MEV 4338	2 AH 1	ELEMENTS DE MEDECINE OVINE & CAPRINE
PAA 4131	1 AH 1	USAGE ORDINATEURS. PROFIL MET.EN PROD
PAA 4144	1 AHE1	GESTION DE L'ENVIR. EN PRODUC. ANIM.

BLOC 72 B	OBLIGATOIRE	5 CR.
MEV 4400A	2.5 AH 1	MEDECINE ET CHIRURGIE BOVINES
MEV 4401A	2.5 AH 1	AMBULATOIRE

SEGMENT 73 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE DE LA MEDECINE INDUSTRIELLE

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4031	1 AH 1	MALADIES SPECIALES DES RUMINANTS
MEV 4209	2 AH 1	MED. DE L'ELEVAGE INT.DE PORCS 1
MMV 4009	2 AHE1	MED. DE L'ELEVAGE INT.DE PORCS 2
PAA 4144	1 AHE1	GESTION DE L'ENVIR. EN PRODUC. ANIM.
PTM 4220	2 AH 1	PATHOLOGIE AVIAIRE

BLOC 73 B	OBLIGATOIRE	5 CR.
MEV 4407A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-PORC
MEV 4408A	2.5 AH 1	MEDECINE DE POPULATION-AVIAIRE

SEGMENT 74 PROPRE A L'ORIENTATION PRATIQUE EQUINE

BLOC 74 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MEV 4314	2 AH 1	ANESTHESIE ET MEDECINE EQUINES
MEV 4331	2 AH 1	BOITERIES ET FERRURES
MEV 4333	1 AH 1	RADIOLOGIE EQUINE
MEV 4337	1 AH 1	CHIRURGIE EQUINE
MEV 4340	1 AH 1	THERIOGENOLOGIE EQUINE

BLOC 74 B	OBLIGATOIRE	5 CR.
MEV 4404A	2.5 AH 1	MEDECINE EQUINE
MEV 4405A	2.5 AH 1	CHIRURGIE EQUINE

SEGMENT 75 AUTRES DOMAINES DE LA PRATIQUE : MEDECINE REGLEMENTEE MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE MEDECINE DES ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE ZOO AQUACULTURE

BLOC 75 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
MMV 4013A	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013B	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES
MMV 4013C	2 AH 1	PROBLEMES EN SCIENCES BIOMEDICALES

BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 5 CR.
MEV 4410A	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4410B	2.5 AH 1	MEDECINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE
MEV 4411A	2.5 AH 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
MEV 4411B	2.5 AH 1	MED. DES ANI. DE LA FAUNE ET DE ZOO
PTM 4402A	2.5 AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4402B	2.5 AH 1	MEDECINE REGLEMENTEE
PTM 4403A	2.5 AH 1	AQUACULTURE
PTM 4403B	2.5 AH 1	AQUACULTURE

Programme 1-600-1-0

Version 08

B. en musique général

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer un test de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 13 crédits obligatoires, 65 à option et 12 au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. 9-7.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat général, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	13 CR.
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
* MIN 1714	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
* MIN 1729	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
* MIN 1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVECIN

+ MIN 1743	3 A 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
+ MIN 1744	3 H 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
+ MIN 1748	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
+ MIN 1749	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MIN 1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ MIN 1752	3 AH 1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUST.
+ MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2
MUI 1133V	3 AH 1	CHANT 1
MUI 1133W	3 AH 1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 1324V	4 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1324W	4 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5
MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6
MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5
MUI 3323B	3 AH 1	INSTRUMENT 6

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE

MUE	1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1326	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1375	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1376	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 70 J OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

ALL	1951	5 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL	1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL	1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL	1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL	1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG	1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+	ANG	1968	3 AHE 1 js ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG	1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN	1950	3 H 1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN	2050	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM	1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
EPH	1050	3 AHE 1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH	2055	3 AHE 1 js	CONCEPTIONS DU CORPS
ESP	1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+	ESP	1952	3 AHE 1 js ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+	ESP	1953	3 AHE 1 js ESPAGNOL AVANCE
FRA	2953G	3 AHE 1	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR	1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL	1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+	ITL	1952	3 AHE 1 s ITALIEN INTERMEDIAIRE
+	ITL	1953	3 AH 1 s ITALIEN AVANCE

BLOC 70 K OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.

MUE	1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1266	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 L OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 22 CR.

EMU	1310	1 A 1	TECHNIQUE DE LA DIRECTION
+	EMU	1320	2 H 1 TECH.DE DIRECTION AVEC APPLICATION
+	MIN	1096	2 A 1 INI.AU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
+	MIN	1802	3 AH 1 ELEM.D'INTERPRETATION MUS.1550-1850
+	MIN	2802	2 A 1 CONTINUO 1
+	MIN	2803	2 H 1 CONTINUO 2
+	MTE	1003	2 AH 1 COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL.1
+	MTE	1004	2 AH 1 COMPOSITION INSTRUMENTALE COMPL.2
+	MTE	1110	3 A 1 CONTREPOINT 1
+	MTE	1111	3 H 1 CONTREPOINT 2
+	MTE	1303	2 A 1 HARMONIE JAZZ 1
+	MTE	1304	2 H 1 HARMONIE JAZZ 2
+	MTE	1402	2 AH 1 COMPOSITION TONALE
+	MTE	1500Z	2 H 1 COMPOSITION ELECTROACOUS.COMPL.1
+	MTE	2006	2 A 1 TECH.D'ECRITURE ELECTROACOUSTIQUE
+	MTE	2008	3 A 1 HARMONIE 3
+	MTE	2009	3 H 1 HARMONIE 4

+	MTE	2110	3 A 1 CONTREPOINT 3
+	MTE	2111	3 H 1 CONTREPOINT 4
+	MTE	2114	3 A 1 ORCHESTRATION 1
+	MTE	2115	3 H 1 ORCHESTRATION 2
+	MTE	2305	2 A 1 ARRANGEMENT 1
+	MTE	2306	2 H 1 ARRANGEMENT 2
+	MTE	2402	2 A 1 TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
+	MTE	2403	2 H 1 TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
+	MTE	2501	2 AH 1 COMPOSITION ELECTROACOUS.COMPL.2
+	MTE	2502	2 AH 1 COMPOSITION ELECTROACOUS.COMPL.3
+	MTE	3501	2 AH 1 COMPOSITION ELECTROACOUS.COMPL.4
+	MUL	1134	3 AH 1 INTRODUCTION A LA MUSICOLOGIE
+	MUL	1243	3 AH 1 ESTHETIQUE MUSICALE 1
+	MUL	1244	3 AH 1 ESTHETIQUE MUSICALE 2
+	MUS	1105	3 AH 1 INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
+	MUS	1113	2 AH 1 APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
+	MUS	1114	2 H 1 APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
+	MUS	1124	3 A 1 ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+	MUS	1125	3 H 1 ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
+	MUS	1131	2 AH 1 FACTURE DU CLAVECIN
+	MUS	1132	2 AH 1 ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE
+	MUS	2105	3 AH 1 ELECTROACOUSTIQUE 1
+	MUS	2106	3 AH 1 ELECTROACOUSTIQUE 2
+	MUS	2113	3 A 1 FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+	MUS	2114	3 H 1 FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2
+	MUS	2115	3 AH 1 SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
+	MUS	2116	3 AH 1 SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2

B. Mus. (interprétation)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer un test de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Options : Chant

Claviers (clavecín, orgue, piano)

Instruments d'orchestre,

guitare et instruments anciens

Jazz et musique populaire.

Préalables musicaux :

1) Connaissance de l'instrument et du répertoire. Le candidat sera appelé à passer devant jury un examen qui portera sur le double aspect de la technique et du répertoire. Il devra faire preuve d'habileté technique et d'aptitudes marquées pour l'interprétation.

2) Connaissance de la théorie de la musique.

3) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en interprétation, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

B. en musique interprétation (chant)

Ce programme totalise 25 crédits obligatoires, 61 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	25 CR.
+ MIN 1096	2 A 1	INI.AU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 1
+ MIN 1097	2 H 1	INI.AU GESTE ET MOUVEMENT SCENIQUE 2
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
+ MUE 1121	2 AH 1	ATELIER DE JEU SCENIQUE
+ MUE 1122	2 AH 1	ATELIER DE JEU SCENIQUE
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
+ MUS 2206	2 A 1	SOLFEGE 3
+ MUS 2207	2 H 1	SOLFEGE 4

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE1 s	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE1 s	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MIN 1748	3 A 1	LITTERATURE DU CHANT 1
* + MIN 1749	3 H 1	LITTERATURE DU CHANT 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 26 CR., MAXIMUM 30 CR.
MUI 1134A	4 AH 1	CHANT 1
MUI 1134B	4 AH 1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 2134A	4 AH 1	CHANT 3
MUI 2134B	4 AH 1	CHANT 4
MUI 3135A	5 AH 1	CHANT 5
MUI 3135B	5 AH 1	CHANT 6

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1301	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL

MUE 1302	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1303	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1304	1 AH 1	ENSEMBLE VOCAL
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE

B. en musique interprétation (instruments d'orchestre, guitare et instruments anciens)

L'orientation **Instruments d'orchestre ou guitare** totalise 13 crédits obligatoires, 67 à option et 10 au choix.

L'orientation **Instruments anciens** totalise 13 crédits obligatoires, 71 à option et 6 au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	13 CR.
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 4
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
+ MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
+ MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
+ MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE

* MIN 1729	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
* MIN 1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVECIN
+ MIN 1748	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
* MIN 1749	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
MIN 1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MIN 1802	3 AH 1	ELEM.D'INTERPRÉTATION MUS.1550-1850
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE
MUE 1291	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1292	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1293	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1294	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1295	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1296	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1375	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1376	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 04 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE

MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE

SEGMENT 05 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 05 A	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE 1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE 1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS D'ORCHESTRE OU GUITARE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 30 CR., MAXIMUM 34 CR.
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1325A	5 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1325B	5 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2325A	5 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 2325B	5 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI 3325A	5 AH 1	INSTRUMENT 5
MUI 3325B	5 AH 1	INSTRUMENT 6

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION INSTRUMENTS ANCIENS

BLOC 71 A	OPTION	MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 38 CR.
MUI 1092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 1
MUI 1092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1693A	3 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 1
MUI 1693B	3 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 2
MUI 2092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 3
MUI 2092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 4
MUI 2694A	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 3
MUI 2694B	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 4
MUI 3092A	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 5
MUI 3092B	2 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 6
MUI 3694A	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 5
MUI 3694B	4 AH 1	INSTRUMENT ANCIEN 6

Programme 1-605-1-6

Version 02

B. en musique interprétation (jazz et musique populaire)

Ce programme totalise 43 crédits obligatoires, 38 à option et 9 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	43 CR.
+ MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
+ MUE 1181	1 AH 1	COMBO

+ MUE 1182	1 AH 1	COMBO
+ MUE 1183	1 AH 1	COMBO
+ MUE 1184	1 AH 1	COMBO
+ MUE 1185	1 AH 1	COMBO
+ MUE 1186	1 AH 1	COMBO
MUI 1514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 1
MUI 1514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 2
MUI 2514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 3
MUI 2514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 4
MUI 3514A	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 5
MUI 3514B	4 AH 1	INSTRUMENT JAZZ 6
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1	
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2	
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 3	
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1	
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 4	
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2	

BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 5 CR., MAXIMUM 12 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1	
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2	
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1	
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2	
+ MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1	
+ MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2	

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.
MIN 1098	2 A 1	IMPROVISATION JAZZ 1	
+ MIN 1099	2 H 1	IMPROVISATION JAZZ 2	
MIN 1791	2 A 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 1	
+ MIN 1792	2 H 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 2	
+ MIN 2791	2 A 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 3	
+ MIN 2792	2 H 1	HARMONIE JAZZ AU CLAVIER 4	

BLOC 70 E		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1	
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2	
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3	
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4	
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	

BLOC 70 F		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES	
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2	
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1	
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2	
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE	
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS	

BLOC 70 G		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1285	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1286	1 AH 1	CHORALE	
MUE 1291	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1292	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1293	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1294	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1295	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1296	1 AH 1	ENSEMBLE JAZZ	
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT	

MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ

BLOC 70 H		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 2 CR.
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE	
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE	

BLOC 70 I		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANG 1967	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1	
+ ANG 1968	3 AHE 1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2	
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS	
CIN 1050	3 H 1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	
CIN 2050	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS	
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS	
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1	
+ MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2	
PHY 1445	3 H 1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE	

Programme 1-605-1-7

Version 00

B. en musique interprétation (claviers)

Ce programme totalise 19 crédits obligatoires, 69 à option et 6 au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	19 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1	
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2	
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1	
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2	
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE	
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1	
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2	

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL	
MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1	
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2	
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 3	
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1	
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 4	
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2	

BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1	
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2	
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3	
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4	
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5	
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6	

BLOC 70 D		OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1	
* MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2	
* MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN	
+ MIN 1743	3 A 1	LITTERATURE DU PIANO 1	

+ MIN 1744	3 H 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 E OPTION MINIMUM 34 CR., MAXIMUM 34 CR.

MUI 1155A	5 AH 1	CLAVECIN 1
MUI 1155B	5 AH 1	CLAVECIN 2
MUI 1234B	4 AH 1	ORGUE 2
MUI 1235A	5 AH 1	ORGUE 1
MUI 1255A	5 AH 1	PIANO 1
MUI 1255B	5 AH 1	PIANO 2
MUI 1322A	2 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1322B	2 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2154A	4 AH 1	CLAVECIN 3
MUI 2154B	4 AH 1	CLAVECIN 4
MUI 2234A	4 AH 1	ORGUE 3
MUI 2234B	4 AH 1	ORGUE 4
MUI 2254A	4 AH 1	PIANO 3
MUI 2254B	4 AH 1	PIANO 4
MUI 2256A	6 AH 1	PIANO 3
MUI 2256B	6 AH 1	PIANO 4
MUI 2322A	2 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 3156A	6 AH 1	CLAVECIN 5
MUI 3156B	6 AH 1	CLAVECIN 6
MUI 3235A	5 AH 1	ORGUE 5
MUI 3236B	6 AH 1	ORGUE 6
MUI 3256A	6 AH 1	PIANO 5
MUI 3256B	6 AH 1	PIANO 6

BLOC 70 F OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN

BLOC 70 G OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 8 CR.

MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1267	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1268	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 H OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.

+ MIN 1769	3 A 1	HARMONIE AU CLAVIER 1
+ MIN 1770	3 H 1	HARMONIE AU CLAVIER 2
+ MIN 1802	3 AH 1	ELEM.D'INTERPRETATION MUS.1550-1850
* + MIN 2802	2 A 1	CONTINUO 1
* + MIN 2803	2 H 1	CONTINUO 2
+ MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
* MUS 1131	2 AH 1	FACTURE DU CLAVECIN
* MUS 1132	2 AH 1	ELEMENTS D'ORGANOGRAPHIE

BLOC 70 I OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.

COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
EPH 1040	3 AHE 1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
+ EPH 2040	3 AHE 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
EPH 2055	3 AHE 1 js	CONCEPTIONS DU CORPS
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT

HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
MUS 1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION

Programme 1-610-1-0

Version 08

B. en musique (composition)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer un test de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme comporte deux orientations, instrumentale et électro-acoustique. Durant la première année du baccalauréat en composition, l'étudiant est initié à ces deux profils et doit par la suite se spécialiser dans l'orientation qui lui convient le mieux.

L'orientation **Composition instrumentale** totalise 52 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

L'orientation **Composition électroacoustique** totalise 50 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. 9-7.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.
- 4) Les aptitudes générales musicales du candidat et plus particulièrement ses dons créateurs seront pris en considération. Cette évaluation se fera à partir de l'examen de compositions soumises par le candidat avant son entrevue d'admission. L'admission de l'étudiant est conditionnelle à son acceptation dans une des classes de composition.

Les connaissances suivantes feront également l'objet de vérification lors de l'entrevue avec les compositeurs :

- 5) Connaissance de l'harmonie tonale modulante.
- 6) Connaissance des éléments d'acoustique et d'électroacoustique.
- 7) Connaissance de l'application musicale de l'informatique.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en composition, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A OBLIGATOIRE

+ MCT 1401	3 AH 1	COMPOSITION 1
+ MCT 1402	3 AH 1	COMPOSITION 2
+ MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2

28 CR.

MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
+ MUS 2105	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 1

SEGMENT 02 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 02 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
+ MTE 1402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE
+ MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3
+ MTE 2009	3 H 1	HARMONIE 4
+ MTE 2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1
+ MTE 2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2
+ MTE 2402	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
+ MTE 2403	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
+ MTE 3114	3 AH 1	ORCHESTRATION 3
+ MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2
+ MUS 2115	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 1
+ MUS 2116	3 AH 1	SYNTH.SONORE NUMERIQUE-ANALOGIQUE 2

SEGMENT 03 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 03 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 03 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
* MIN 1714	3 AH 1	LITTERATURE DE LA GUITARE
* MIN 1729	3 A 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 H 1	LITTERATURE DE L'ORGUE 2
* MIN 1741	3 AH 1	LITTERATURE DU CLAVECIN
+ MIN 1743	3 A 1	LITTERATURE DU PIANO 1
+ MIN 1744	3 H 1	LITTERATURE DU PIANO 2
+ MIN 1748	3 A 1	LITTERATURE DU CHANT 1
* + MIN 1749	3 H 1	LITTERATURE DU CHANT 2
+ MIN 1750	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTERATURE DU JAZZ 2
+ MIN 1752	3 AH 1	LITTERATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUS.
MIN 1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
MIN 1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

SEGMENT 04 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 16 CR.
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5

MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6
MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5

BLOC 04 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 04 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE

SEGMENT 05 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 05 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
CIN 1050	3 H 1 j	CINEMA ET NOUVELLES TECHNOLOGIES
CIN 2050	3 H 1 j	LE CINEMA ET LES AUTRES ARTS
COM 1200	3 AH 1 js	INTRODUCTION AUX MEDIAS
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE1 js	ESPAGNOL AVANCE
FRA 2953G	3 AHE1	STRUCTURATION DE TEXTES
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR 1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
PHY 1445	3 H 1 s	PHYSIQUE DE LA HAUTE-FIDELITE

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION COMPOSITION INSTRUMENTALE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
+ MCT 2401	3 AH 1	COMPOSITION 3 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 2402	3 AH 1	COMPOSITION 4 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 3401	3 AH 1	COMPOSITION 5 (INSTRUMENTALE)
+ MCT 3402	3 AH 1	COMPOSITION 6 (INSTRUMENTALE)
+ MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
+ MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1

+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION COMPOSITION ELECTROACOUSTIQUE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	22 CR.
+ MCT 2501	3 AH 1	COMPOSITION 3 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 2502	3 AH 1	COMPOSITION 4 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 3501	3 AH 1	COMPOSITION 5 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MCT 3502	3 AH 1	COMPOSITION 6 (ELECTROACOUSTIQUE)
+ MUS 1125	3 H 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 2
+ MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2
+ MUS 2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 2

Programme 1-615-1-1 Version 03 B. en musique (musicologie)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer un test de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 37 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. 9-7.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en musicologie, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	37 CR.
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
+ MUL 1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
+ MUL 1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
+ MUL 1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
+ MUL 1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
+ MUL 1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
+ MUL 1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6
+ MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
+ MUL 1134	3 AH 1	INTRODUCTION A LA MUSICOLOGIE
+ MUL 3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
+ MUS 1204	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 2
BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MUS 1208	2 A 1	PERCEPTION AUDITIVE 1
+ MUS 1209	2 H 1	PERCEPTION AUDITIVE 2

+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 3
+ MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFÈGE ET DICTÉE 4
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MUL 1243	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 1
+ MUL 1244	3 AH 1	ESTHETIQUE MUSICALE 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
* MIN 1714	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
* MIN 1729	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
* MIN 1730	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
* MIN 1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVECIN
+ MIN 1743	3 A 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
+ MIN 1744	3 H 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
+ MIN 1748	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
* MIN 1749	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MIN 1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN 1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
+ MIN 1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1
+ MIN 1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
* MUL 2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
* MUL 2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
+ MUL 2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
+ MUL 3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
+ MUL 3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
+ MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
+ MTE 1204	6 A 2	ANALYSE DISCOURS HARMONIQUE TONAL

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 22 CR.
+ MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2
+ MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
+ MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
+ MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3
+ MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4
+ MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
+ MUI 2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
+ MUI 2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
+ MUI 3132A	2 AH 1	CHANT 5
+ MUI 3132B	2 AH 1	CHANT 6
+ MUI 3323A	3 AH 1	INSTRUMENT 5
+ MUI 3323B	3 AH 1	INSTRUMENT 6

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MUE 1281	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1282	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1283	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1284	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1285	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1286	1 AH 1	CHORALE
+ MUE 1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
+ MUE 1321	1 AH 1	ORCHESTRE
+ MUE 1322	1 AH 1	ORCHESTRE
+ MUE 1323	1 AH 1	ORCHESTRE
+ MUE 1324	1 AH 1	ORCHESTRE
+ MUE 1325	1 AH 1	ORCHESTRE
+ MUE 1326	1 AH 1	ORCHESTRE

MUE 1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE 1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE 1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1375	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE 1376	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
MUE 1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1264	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1265	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE 1266	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MIN 1752	3 AH 1	LITTERATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUS.
+ MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
MUS 1105	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
MUS 1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 12 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL 1952	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL 1954	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL 1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL 1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG 1967	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG 1968	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ESP 1951	6 A 2 j	ESPAGNOL ELEMENTAIRE
+ ESP 1952	3 AHE1 js	ESPAGNOL INTERMEDIAIRE
+ ESP 1953	3 AHE1 js	ESPAGNOL AVANCE
ITL 1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL 1952	3 AHE1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL 1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
MUS 1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS 1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS. DE L'INFORMATIQUE 2
+ MUS 2113	3 A 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS 2114	3 H 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2

Programme 1-620-1-0 Version 07

B. en musique (techniques d'écriture)

Les candidats qui n'ont pas obtenu le DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer des tests d'admission en solfège, dictée, théorie et une audition instrumentale.

Les candidats titulaires d'un DEC comportant les cours de la structure d'accueil « musique » ou l'équivalent auront à passer un test de classement en solfège et en dictée, ainsi qu'une audition instrumentale.

Les tests de classement ont pour but d'assurer un fonctionnement efficace dès la rentrée de septembre.

N.B. : Des exemples de ces tests sont disponibles sur demande.

Ce programme totalise 52 crédits obligatoires, 37 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. 9-7.

Préalables musicaux :

- 1) Connaissance de la théorie de la musique.
- 2) Connaissance du solfège-dictée de type classique correspondant à une audition interne et à une perception de textes musicaux simples.
- 3) Le candidat aura à faire preuve de ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale.
- 4) Les aptitudes générales musicales du candidat et plus particulièrement dans le domaine de l'écriture seront évaluées à partir de l'examen de travaux d'écriture qu'il devra apporter au moment de l'entrevue avec son responsable de programme.

Le candidat n'ayant jamais fait de cours d'histoire générale de la musique doit s'inscrire aux cours MUL 1101D et MUL 1102D, lesquels seront comptabilisés comme cours au choix.

Inscription obligatoire aux grands ensembles

Durant son baccalauréat en techniques d'écriture, le candidat devra s'inscrire à un minimum de 4 crédits de grands ensembles choisis parmi ceux offerts dans son programme.

Cours au choix : nul cours d'instrument ou de musique d'ensemble ne sera accepté comme cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	52 CR.
MTE 1008	3 A 1	HARMONIE 1
+ MTE 1009	3 H 1	HARMONIE 2
+ MTE 1110	3 A 1	CONTREPOINT 1
+ MTE 1111	3 H 1	CONTREPOINT 2
+ MTE 1211	3 A 1	ANALYSE MUSICALE 1
+ MTE 1212	3 H 1	ANALYSE MUSICALE 2
+ MTE 2008	3 A 1	HARMONIE 3
+ MTE 2009	3 H 1	HARMONIE 4
+ MTE 2110	3 A 1	CONTREPOINT 3
+ MTE 2111	3 H 1	CONTREPOINT 4
+ MTE 2114	3 A 1	ORCHESTRATION 1
+ MTE 2115	3 H 1	ORCHESTRATION 2
+ MTE 3114	3 AH 1	ORCHESTRATION 3
MUL 1132	3 AH 1	METHODOLOGIE MUSICALE
MUS 1204	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 1
+ MUS 1205	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 2
+ MUS 2204A	2 A 1	SOLFEGE ET DICTEE 3
MUS 2204B	1 A 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 1
+ MUS 2205A	2 H 1	SOLFEGE ET DICTEE 4
+ MUS 2205B	1 H 1	ATELIER DE LECTURE VOCALE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 10 CR.
+ MTE 1402	2 AH 1	COMPOSITION TONALE
+ MTE 2402	2 A 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 1
+ MTE 2403	2 H 1	TECHNIQUES MODERNES DE COMPOSITION 2
+ MTE 3401	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 1
+ MTE 3402	2 AH 1	ATELIER DE COMPOSITION 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ MTE 1205	3 A 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.1
+ MTE 1206	3 H 1	ANALYSE D'OEUVRES MUS. DU 20E S.2
MTE 1303	2 A 1	HARMONIE JAZZ 1
+ MTE 1304	2 H 1	HARMONIE JAZZ 2
+ MTE 2305	2 A 1	ARRANGEMENT 1
+ MTE 2306	2 H 1	ARRANGEMENT 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 14 CR.
MUI 1132A	2 AH 1	CHANT 1
MUI 1132B	2 AH 1	CHANT 2
MUI 1162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 1
MUI 1162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 2
MUI 1323A	3 AH 1	INSTRUMENT 1
MUI 1323B	3 AH 1	INSTRUMENT 2
MUI 2132A	2 AH 1	CHANT 3
MUI 2132B	2 AH 1	CHANT 4
MUI 2162A	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 3

MUI	2162B	2 AH 1	CONNAISSANCE DU CLAVIER 4
MUI	2323A	3 AH 1	INSTRUMENT 3
MUI	2323B	3 AH 1	INSTRUMENT 4
MUI	3132A	2 AH 1	CHANT 5
MUI	3132B	2 AH 1	CHANT 6

BLOC 70 E **OPTION** **MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 6 CR.**

MUE	1281	1 AH 1	CHORALE
MUE	1282	1 AH 1	CHORALE
MUE	1283	1 AH 1	CHORALE
MUE	1284	1 AH 1	CHORALE
MUE	1285	1 AH 1	CHORALE
MUE	1286	1 AH 1	CHORALE
MUE	1311	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1312	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1313	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1314	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1315	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1316	1 AH 1	HARMONIE DE CONCERT
MUE	1321	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1322	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1323	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1324	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1325	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1326	1 AH 1	ORCHESTRE
MUE	1341	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1342	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1343	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1344	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1345	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1346	1 AH 1	GAMELAN
MUE	1361	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1362	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1363	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1364	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1365	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1366	1 AH 1	CHORALE JAZZ
MUE	1371	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1372	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1373	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1374	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1375	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE
MUE	1376	1 AH 1	ORCHESTRE DE CHAMBRE

BLOC 70 F **OPTION** **MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 4 CR.**

MUE	1261	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1262	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1263	1 AH 1	ENSEMBLE
MUE	1264	1 AH 1	ENSEMBLE

BLOC 70 G **OPTION** **MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.**

MUL	1103	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 1
MUL	1104	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 2
MUL	1105	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 3
MUL	1106	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 4
MUL	1107	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 5
MUL	1108	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE 6

BLOC 70 H **OPTION** **MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.**

* MIN	1714	3 AH 1	LITTÉRATURE DE LA GUITARE
* MIN	1729	3 A 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 1
* MIN	1730	3 H 1	LITTÉRATURE DE L'ORGUE 2
* MIN	1741	3 AH 1	LITTÉRATURE DU CLAVECIN
+ MIN	1743	3 A 1	LITTÉRATURE DU PIANO 1
+ MIN	1744	3 H 1	LITTÉRATURE DU PIANO 2
+ MIN	1748	3 A 1	LITTÉRATURE DU CHANT 1
+ MIN	1749	3 H 1	LITTÉRATURE DU CHANT 2
+ MIN	1750	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 1
+ MIN	1751	3 AH 1	LITTÉRATURE DU JAZZ 2
+ MIN	1752	3 AH 1	LITTÉRATURE DE MUSIQUE ELECTROACOUS.
MIN	1753	3 A 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 1

MIN	1754	3 H 1	LITT. DES INSTRUMENTS D'ORCHESTRE 2
MUL	2108	3 AH 1	HISTOIRE DES MUSIQUES POPULAIRES
MUL	2111	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 1
MUL	2112	3 AH 1	HISTOIRE DE LA MUSIQUE AU CANADA 2
MUL	3301	3 A 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
MUL	3302	3 H 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 2
MUL	3314	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ETHNOMUSICOLOGIE
MUS	1221	3 AH 1	MUSIQUE ET MUSICIENS ACTUELS

BLOC 70 I **OPTION** **MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 10 CR.**

ALL	1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ALL	1952	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 1
ALL	1954	3 AHE1 js	ALLEMAND INTERMEDIAIRE 2
ALL	1955	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 1
ALL	1956	3 AH 1 s	ALLEMAND AVANCE 2
ANG	1967	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 1
+ ANG	1968	3 AHE1 js	ANGLAIS INTERMEDIAIRE 2
ANG	1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
HAR	1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HAR	1200	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ART MODERNE
ITL	1951	6 A 2 s	ITALIEN ELEMENTAIRE
+ ITL	1952	3 AHE1 s	ITALIEN INTERMEDIAIRE
+ ITL	1953	3 AH 1 s	ITALIEN AVANCE
MUS	1105	3 AH 1	INTRODUCTION A L'ELECTROACOUSTIQUE
MUS	1113	2 AH 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 1
+ MUS	1114	2 H 1	APPLICATIONS MUS.DE L'INFORMATIQUE 2
MUS	1124	3 A 1	ELEMENTS D'ACOUSTIQUE 1
+ MUS	2105	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 1
+ MUS	2106	3 AH 1	ELECTROACOUSTIQUE 2
+ MUS	2113	3 A 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 1
+ MUS	2114	3 H 1	FORMALISATION-PROGRAMMATION MUS. 2

Faculté de pharmacie

Programme 1-675-1-0 Version 08

Baccalauréat en pharmacie

Le programme comprend 133 crédits de cours obligatoires (blocs 01 A à 01 H) et 9 crédits de cours à option.

Une modification à ce programme est actuellement à l'étude.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	18 CR.
ANI 1953	2 A 1 ANATOMIE HUMAINE	
ANI 1982	2 A 1 HISTOLOGIE HUMAINE	
MSO 1060	3 A 1 INTR.A LA BIostat..APPL EN PHARMACIE	
PHM 1120	2 A 1 INTRODUCTION A LA PROFESSION	
PHM 1131	3 A 1 PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 1	
PHM 1140	4 A 1 BIOCHIMIE	
PSL 1982	2 A 1 LES BASES DU SYSTEME NERVEUX	

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	19 CR.
PHM 1210	1 H 1 MEDICAMENTS NON PRESCRITS	
PHM 1220	2 H 1 PHARMACOGNOSIE	
PHM 1230	3 H 1 BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE	
PHM 1231	3 H 1 CHIMIE MEDICINALE 1	
+ PHM 1232	3 H 1 PHARMACIE PHYSICO-CHIMIQUE 2	
PHM 1240	4 H 1 QUALITE DU MEDICAMENT	
PSL 1993	3 H 1 PHYSIOLOGIE GENERALE	

BLOC 01 C	OBLIGATOIRE	22 CR.
+ MCB 2990	4 A 1 MICROBIOLOGIE IMMUNO.ET INFECTIO.	
+ PHM 2320	2 A 1 PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE	
PHM 2331	3 A 1 DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 1	
+ PHM 2332	3 A 1 CHIMIE MEDICINALE 2	
+ PHM 2341	4 A 1 PHARMACIE GALENIQUE 1	
PHM 2443	4 A 1 BIOPHARMACIE ET PHARMACOCINETIQUE	
+ PTL 1971	2 A 1 PATHOLOGIE GENERALE	

BLOC 01 D	OBLIGATOIRE	21 CR.
PHM 2330	3 H 1 BIOLOGIE CLINIQUE	
+ PHM 2432	3 H 1 DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 2	
+ PHM 2440	4 H 1 ANTIBIOTIQUES ET ANTICANCEREUX	
+ PHM 2441	4 H 1 PHARMACOLOGIE 1	
+ PHM 2442	4 H 1 PHARMACIE GALENIQUE 2	
PTL 2972	3 H 1 PATHOLOGIE SPECIALE	

BLOC 01 E	OBLIGATOIRE	20 CR.
NUT 3965	2 A 1 NUTRITION NORMALE ET THERAPEUTIQUE	
PHM 3520	2 A 1 COMMUNICATION	
PHM 3525	2 A 1 LEGISLATION, ETHIQUE PHARMACEUTIQUES	
PHM 3526	2 A 1 MANAGEMENT ET MARKETING EN PHARMACIE	
+ PHM 3527	2 A 1 DERMOPHARMACIE	
+ PHM 3532	3 A 1 PHARMACOLOGIE 2	
+ PHM 3533	3 A 1 DEMARCHES PHARMACEUTIQUES 3	
PHM 3541	4 A 1 PHARMACOTHERAPIE 1	

BLOC 01 F	OBLIGATOIRE	17 CR.
+ PHM 3620	2 H 1 TOXICOLOGIE ET PHARMACODEPENDANCE	
+ PHM 3623	2 H 1 PHARMACOLOGIE 3	
+ PHM 3630	3 H 1 AUTOMEDICATION, INSTRUMENTS MEDICAUX	
+ PHM 3634	3 H 1 DEMARCHE PHARMACEUTIQUE 4	
PHM 3635	3 H 1 PHARMACIE SYSTEMES ET SERVICES SANTE	
PHM 3642	4 H 1 PHARMACOTHERAPIE 2	

BLOC 01 G	OBLIGATOIRE	2 CR.
+ PHM 4720	2 A 1 ATELIERS DE PHARMACOTHERAPIE	

BLOC 01 H	OBLIGATOIRE	14 CR.
+ PHM 4871	7 H 1 ENSEIGNEMENT CLINIQUE 1	
+ PHM 4872	7 H 1 ENSEIGNEMENT CLINIQUE 2	

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
PHM 2081	1 AHE 1	SEMINAIRES 1
PHM 2282	2 AHE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 1
PHM 3083	1 AHE 1	SEMINAIRES 2
PHM 3084	1 A 1	VISITES D'OBSERVATION
PHM 3285	2 AHE 1	PROBLEMES PHARMACEUTIQUES 2
+ PHM 4032	2 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 1
+ PHM 4033	3 AH 1	FABRICATION PHARMACEUTIQUE 2
PHM 4072	3 AH 1	RADIOPHARMACIE
+ PHM 4114	4 H 1	ANALYSE PHARMAC INSTRUMENTALE 1
PHM 4131	3 A 1	ADMINISTRATION D'OFFICINE
PHM 4135	2 A 1	INDUSTRIE DU MEDICAMENT
+ PHM 4138	4 A 1	PRODUITS STERILES
PHM 4140	2 H 1	ASPECTS SOCIO-ADMINISTRATIFS ACTUELS
PHM 4171	3 A 1	ADMINIST.EN PHARMACIE D'HOPITAL
+ PHM 4215	4 A 1	ANALYSE PHARMACEUTIQUE INSTRUMENT. 2
+ PHM 4229	2 AH 1	PRODUITS VETERINAIRES

programme 1-820-1-0

Version 06

Ed. éducation préscolaire et enseignement primaire

Ce programme totalise 124 crédits soit 106 crédits de cours obligatoires, crédits de cours à option et 0 crédit de cours au choix.

SEGMENT 01

TC 01 A	OBLIGATOIRE	106 CR.
DID 1100	1.5 AHE 1	SC HUMAINES ENSEIGNEES AU PRIMAIRE
DID 1110	1.5 AHE 1	SC DE LA NATURE ENSEIGNEES AU PRIM.
DID 1201	3 AHE 1	LE FRANCAIS AU PRESOLAIRE-PRIMAIRE
DID 1500	3 AHE 1	LES MATHS ENSEIGNEES AU PRIMAIRE
DID 1900	3 AHE 1	LES ARTS ENSEIGNEES AU PRESOL-PRIM.
DID 2105	3 AHE 1	DID DES SCIENCES HUMAINES AU PRIM
DID 2110	3 AHE 1	DID DES SC. DE LA NATURE AU PRIMAIRE
DID 2201	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS 1
DID 2500	3 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES 1
DID 3201	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS 2
DID 3505	3 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES 2
DID 4505	3 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES 3
EDU 1050	3 AHE 1	STAGE D'INITIATION A LA PROFESSION
EDU 2050	3 AHE 1	STAGE EN EDUCATION AU PRESOLAIRE
EDU 3050	6 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE
EDU 4050	9 AHE 1	STAGE D'INTEGRATION A LA PROFES ENS
ETA 1700	3 AHE 1	TECHNO DE L'INFORM ET LA COMM. EN ED
ETA 1900	3 AHE 1	SYSTEME EDUC ET PROF ENSEIGNANTE
ETA 2200	3 AHE 1	ECOLE ET ENVIRONNEMENT SOCIAL
ETA 3550	3 AHE 1	LA METHODO DE L'EVAL. DES APPRENTISS
ETA 4000	3 AHE 1	RECHERCHE ET RENOUVELLEM DE L'ECOLE
ETA 4305	3 AHE 1	HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DE L'EDUC
PED 1010	1 AHE 2	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 1
PED 2000	2 AHE 1	LABO INTERDISC DE FORMATION PROF 1
PED 3000	2 AHE 1	LABO INTERDISC DE FORMATION PROF 2
PED 4000	2 AHE 1	LABO INTERDISC DE FORMATION PROF 3
PED 4010	3 AHE 1	DOSSIER PROFESSIONNEL ET CULTUREL 2
PPA 1200	3 AHE 1	CROISSANCE SERV EDUC A PETITE ENFANCE
PPA 1205	3 AHE 1	PROBLEMATIQUE DE L'EDUC PRESOLAIRE
PPA 2200	3 AHE 1	INTERVENTION EDUCATIVE AU PRESOL
PPA 2205	3 AHE 1	ORG GESTION GROUPE PRESOL-PRIMAIRE
PPA 2210	3 AHE 1	CROISSANCE DE L'ENFANT ET ECOLE PRIM
PPA 2214	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT APPRENTISSAGE AU PRIM
PPA 3205	3 AHE 1	LA CLASSE EN MILIEU URBAIN
PPA 3400	3 AHE 1	INTEGR SCOL DES ENFANTS EN DIFFICULTE

SEGMENT 70

TC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 4270	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET LITT DE JEUNESSE
DID 4273	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET ENFANT IMMIGRANT
DID 4275	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET ELEVES EN DIFF APPR
DID 4277	3 AHE 1	DID DU FRANCAIS ET TECHNO DE L'INFO
DID 4279	3 AHE 1	APP INTEGREES EN DID DU FRANCAIS

TC 70 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 2900	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE AU PRIM 1
DID 2901	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE AU PRIM 2
DID 2905	3 AHE 1	DID DE LA DANSE AU PRIMAIRE
DID 2910	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES AU PRIM 1
DID 2911	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES AU PRIM 2
DID 2915	3 AHE 1	DID DES ARTS AU PRESOLAIRE
DID 2920	3 AHE 1	DID DE LA MUSIQUE AU PRIMAIRE

TC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 3303	3 AHE 1	DID DE RELET MORALE CATHO AU PRIM

DID 3323	3 AHE 1	DID DE LA MORALE AU PRIMAIRE
DID 3325	3 AHE 1	DID DE LA FORMA PERS ET SOC AU PRIM

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PPA 3210	3 AHE 1	LA PED DIFFER EN CONTEXTE PLURIETHNI
PPA 3215	3 AHE 1	PED DIFFER ET APPROCHES NOUV EN EDUC
PPA 3225	3 AHE 1	PED DE LA COOP ET DIFFER DE L'ENS
PPA 3440	3 AHE 1	PED ET ELEVES A BESOINS PARTICULIERS

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PPA 4200	3 AHE 1	ATEL SUR LA PERS DE L'ENS ET PRAT. PR
PPA 4210	3 AHE 1	ATELIER D'ANIMATION ET DE COMMUNIC
PPA 4215	3 AHE 1	ATELIER SUR L'ENS ET L'INNOV PED
PPA 4235	3 AHE 1	ATELIER DE CREATIVITE

B.Ed. enseignement secondaire

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie, la Faculté des sciences de l'éducation offre 13 programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. Chacun des programmes comprend un tronc commun de 60 crédits en éducation (segment 01), un segment de 44 ou 45 crédits dans une discipline principale (segment 02) et un segment de 21 crédits dans une discipline complémentaire (segments 70 à 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7) (p. 11-19).

SEGMENT 01 EDUCATION, COMMUN A TOUTES LES ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
EDUCATION		
DID 2101	2 AHE 1	INTRODUCTION A LA DIDACTIQUE
DID 4000	2 AHE 1	LABORATOIRE DE DIDACTIQUE
ETA 1121	2 AHE 1	FINALITES DE L'EDUC ET L'ECOLE SEC
ETA 2510	2 AHE 1	INTRODUC A L'EVAL DES APPRENTISSAGES
ETA 3730	2 AHE 1	TECHNO DE L'INFO ET COMM EN EDUC
ETA 3920	2 AHE 1	ANALYSE DU SYST. SCOL AU QUEBEC
ETA 4005	2 AHE 1	PRATIQUES EDUCATIVES ET RECHERCHES
ETA 4105	2 AHE 1	FOND. THEORIQUES DE L'EDUCATION
ETA 4500	1 AHE 1	PRATIQUE DE L'EVAL EN MILIEU SCOL
PED 4005	3 AHE 1	SEM D'INTEG. LE DOSSIER PROFESSIONNEL
PPA 1210	3 AHE 1	L'ADO ET L'EXPERIENCE SCOLAIRE
PPA 2000	3 AHE 1	LABORATOIRE D'ENSEIGNEMENT
PPA 2220	3 AHE 1	APPRENTISSAGE SCOL AU SECONDAIRE
PPA 3230	2 AHE 1	PEDAGOGIE EN MILIEU URBAIN
PPA 4400	2 AHE 1	DIFFICULTES D'ADAPT ET D'APPR AU SEC

BLOC 01 B	OBLIGATOIRE	17 CR.
STAGES		
EDU 1010	1 AHE 1	STAGE FAMILIARISATION A L'ECOLE SEC
EDU 2010	3 AHE 1	STAGE D'ASSISTANT
EDU 3015	4 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT 1
EDU 4005	9 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT 2

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.
DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 1		
DID 3100	2 AHE 1	DID DE L'HISTOIRE AU SECONDAIRE 1
DID 3105	2 AHE 1	DID DE LA GEOGRAPHIE AU SECONDAIRE 1
DID 3200	2 AHE 1	DID DU FRANCAIS LANGUE D'ENS AU SEC 1
DID 3205	2 AHE 1	DID LANG SEC ET ETRANG AU SEC 1
DID 3305	2 AHE 1	DID DES SCIENCES RELIGIEUSES AU SEC 1

DID 3320	2 AHE 1	DID DE LA MORALE AU SECONDAIRE 1
DID 3500	2 AHE 1	DID DES SCIENCES ECONO AU SEC 1
DID 3535	2 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES AU SEC 1
DID 3705	2 AHE 1	DID DE L'INFORMATIQUE AU SEC 1
DID 3800	2 AHE 1	DID DE LA CHIMIE AU SECONDAIRE 1
DID 3805	2 AHE 1	DID DE LA PHYSIQUE AU SECONDAIRE 1
DID 3810	2 AHE 1	DID DES SCIENCES BIO AU SECONDAIRE 1

BLOC 01 D OPTION MINIMUM 4 CR., MAXIMUM 4 CR.

DIDACTIQUE DISCIPLINAIRE 2

DID 4100	2 AHE 1	DID DE L'HISTOIRE AU SEC 2
DID 4105	2 AHE 1	DID DE LA GÉOGRAPHIE AU SEC 2
DID 4222	2 AHE 1	DID DU FRANC LANGUE D'ENS AU SEC 2
DID 4245	2 AHE 1	DID LANG SEC ET ÉTRANG AU SEC 2
DID 4305	2 AHE 1	DID DES SC RELIGIEUSES AU SEC 2
DID 4320	2 AHE 1	DID DE LA MORALE AU SEC 2
DID 4515	2 AHE 1	DID DES SC ÉCONOMIQUES AU SEC 2
DID 4545	2 AHE 1	DID DES MATHÉMATIQUES AU SEC 2
DID 4705	2 AHE 1	DID DE L'INFORMATIQUE AU SEC 2
DID 4800	2 AHE 1	DID DE LA CHIMIE AU SEC 2
DID 4805	2 AHE 1	DID DE LA PHYSIQUE AU SEC 2
DID 4810	2 AHE 1	DID DES SC BIOLOGIQUES AU SEC 2

BLOC 01 E OPTION MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 2 CR.

PSYCHO-PÉDAGOGIE

PPA 3236	2 AHE 1	MODELES DE GESTION DE CLASSE AU SEC
PPA 3238	2 AHE 1	L'ENSEIGNANT ET LA REL EDUC AU SEC

Programme 1-834-1-0 Version 00

B.Ed. enseignement de la chimie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la chimie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 73, 74, 76 et 77 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 CHIMIE, DISCIPLINE PRINCIPALE *

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINÉRALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
CHM 1500	2 A 1 j	MESURES ET TRAITEMENT DES DONNÉES
MAT 1954	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 1
MAT 1956	2 A 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 2
MAT 2998	2 H 1 j	MATHÉMATIQUES POUR CHIMISTES 3
PHY 1951	2 H 1 j	MÉCANIQUE ET PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNÉTISME ET OPTIQUE
PHY 1957	1 H 1 j	PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	14 CR.
+ CHM 2173	2 A 1 j	LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE 1
+ CHM 2272	2 A 1 j	CHIMIE MINÉRALE 2A
+ CHM 2310	2 A 1 j	IDENTIFICATION DES SUBSTANCES ORGANIQUES
+ CHM 2364	3 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 2A
+ CHM 2475	3 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE MOLECULAIRE 1
+ CHM 2476	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 2A

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 74 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

* Dans la combinaison Chimie, discipline principale avec Physique, discipline complémentaire, l'équivalent des cours de physique et de mathématiques de Chimie, discipline principale, est vu en très grande partie dans le Segment Physique, discipline complémentaire, à la condition que les étudiants réussissent au moins deux cours de mathématiques du Bloc 76B de Physique, discipline complémentaire; mais les étudiants qui choisissent cette combinaison Chimie-Physique, doivent s'inscrire aux deux segments de façon concomitante et suivre, dans le segment Physique, discipline complémentaire, les cours de mathématiques et de physique nécessaires à leur segment Chimie, discipline principale. Les cours de Chimie, discipline principale dont l'équivalent aura été suivi dans le segment Physique, discipline complémentaire, seront alors remplacés par d'autres cours dans le cadre du segment Chimie, discipline principale, entre autres CHM 3600 et GLG 1952.

Programme 1-834-1-1 Version 00

B.Ed. enseignement de l'informatique au secondaire

Ce programme totalise 125 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 44 crédits du segment 02 propre à l'informatique, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71 et 77 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 INFORMATIQUE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
+ IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRÉTES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 1571	4 AH 1 j	MODELES DE RECHERCHE OPERATIONNELLE
+ IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNÉES

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
DOMAINES FONDAMENTAUX		
+ IFT 1225	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 2
+ IFT 2030	4 AH 1 j	CONCEPTS DES LANGAGES DE PROGRAMMAT.
+ IFT 2102	4 AH 1 j	INTRO. A L'INFORMATIQUE THEORIQUE
+ IFT 2121	4 AH 1 j	INTRODUCTION A L'ALGORITHMIQUE
+ IFT 2240	4 AH 1 j	SYSTEMES D'EXPLOITATION
+ IFT 2251	4 AH 1 j	INTRODUCTION AU GÉNIE LOGICIEL

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.
SUJETS SPÉCIFIQUES		
+ IFT 3030	4 A 1 j	BASES DE DONNÉES
+ IFT 3261	4 H 1 j	INFOGRAPHIE
+ IFT 3310	4 A 1 j	GÉNIE LOGICIEL
+ IFT 3320	4 A 1 j	TELE-INFORMATIQUE
+ IFT 3330	4 A 1 j	INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: INTRODUCT.
+ IFT 3370	4 H 1 j	INFORMATIQUE THÉORIQUE
+ IFT 3380	4 H 1 j	ARCHITECTURE D'ORDINATEURS CONTEMP.

SEGMENT 71 GÉOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

SEGMENT 77 BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE

B.Ed. enseignement des mathématiques au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre aux mathématiques, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 76 et 77 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	33 CR.
MAT 1101	3 A 1 j	MATHÉMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
MAT 1332	3 H 1 j	GEOMETRIE EUCLIDIENNE
MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1640	3 AH 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE 1
+ MAT 1650	3 AH 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE 2
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITÉS 1
+ MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 12 CR.
+ IFT 1955	3 AH 1 j	PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN PASCAL
+ MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2130	3 AH 1 j	VARIABLE COMPLEXE 1
+ MAT 2332	3 A 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE ET GEOMETRIE
+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFÉRENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2415	3 H 1 j	MODÉLISATION MATHÉMATIQUE
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2466	3 A 1 j	ANALYSE APPLIQUÉE 1
+ MAT 2615	3 A 1 j	THÉORIE DES GROUPE
+ MAT 2625	3 H 1 j	ANNEAUX ET CORPS
+ MAT 2631	3 H 1 j	THÉORIE DES NOMBRES
+ MAT 2725	3 H 1 j	STATISTIQUE 2
+ MAT 2755	3 H 1 j	STATISTIQUE APPLIQUÉE 1

SEGMENT 70 **CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 73 **INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 76 **PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 77 **BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**

B.Ed. enseignement de la physique au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la physique, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 73, 74, et 77 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 PHYSIQUE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	35 CR.
PHYSIQUE FONDAMENTALE		
PHY 1010	2 A 1 j	ÉVOLUTION DES CONCEPTS EN PHYSIQUE
PHY 1440	3 H 1 j	ELECTROMAGNÉTISME 1
PHY 1501	3 H 1 j	INTRODUCTION À LA PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MÉCANIQUE 1

PHY 1652	3 AH 1 j	MÉCANIQUE 2
PHY 2212	3 A 1 j	THERMODYNAMIQUE
PHY 2214	3 H 1 j	MÉCANIQUE STATISTIQUE 1
PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNÉTISME 2
PHY 2804	3 A 1 j	MÉCANIQUE QUANTIQUE 1
PHY 2805	3 H 1 j	MÉCANIQUE QUANTIQUE 2

BLOC 02 B OBLIGATOIRE

10 CR.

OUTILS MATHÉMATIQUES

MAT 1440	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 1
+ MAT 1450	3 AH 1 j	CALCUL AVANCE 2
MAT 1994	4 AH 1 j	ALGÈBRE LINÉAIRE POUR PHYSICIENS

SEGMENT 70 **CHIMIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 73 **INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 74 **MATHÉMATIQUES, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**
 SEGMENT 77 **BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE**

B.Ed. enseignement de la biologie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la biologie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 70, 71 et 73 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 BIOLOGIE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	27 CR.
-----------	-------------	--------

CONNAISSANCES DE BASE

BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION À LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION À LA GÉNÉTIQUE
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITÉ 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITÉ 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. À LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 1803	3 H 1 j	ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 3002	2 A 1 j	BIOÉTHIQUE

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 10 CR.
-----------	--------	-------------------------------

ÉCOLOGIE

BIO 1305	1 A 1 j	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ÉCOLOGIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC 2
BIO 2315	3 H 1 j	LES PLANTES UTILISÉES PAR L'HOMME
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ÉCOLOGIE GÉNÉRALE
BIO 2804	2 A 1 js	ANIMATION SUR LE TERRAIN
BIO 2853	3 H 1 j	ÉCOLOGIE DES ANIMAUX TERRESTRES
+ BIO 3752	4 H 1 j	ÉCOLOGIE VÉGÉTALE ET AMÉNAGEMENT
BIO 3801	3 H 1 j	ÉCOLOGIE, AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES
+ BIO 3839	3 H 1 j	LIMNOLOGIE
BIO 3893	3 H 1 js	ÉCO-TOXICOLOGIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 2 CR., MAXIMUM 4 CR.
-----------	--------	------------------------------

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
-----------	--------	------------------------------

MORPHOLOGIE, TAXONOMIE ET PHYSIOLOGIE

BIO 2041	3 A 1 j	INTRODUCTION À LA BIOMÉTRIE
BIO 2306	3 A 1 j	FLORISTIQUE DU QUÉBEC
BIO 2440	3 A 1 j	ENTOMOLOGIE GÉNÉRALE

BIO 2541	3 H 1 j	PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 2620	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 1
BIO 2625	3 A 1 j	PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPAREE 2
BIO 2855	3 A 1 j	ECOLOGIE ADAPTATIVE
BIO 3471	3 A 1 js	ICHTHYOLOGIE
BIO 3480	3 A 1 j	ORNITHOLOGIE
BIO 3490	3 A 1 j	MAMMALOGIE
BIO 3682	3 H 1 j	ENDOCRINOLOGIE ET ENVIRONNEMENT
BIO 3862	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHOLOGIE
MCB 1979	3 A 1 j	MICROBIOLOGIE GENERALE

SEGMENT 70 **CHIMIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**
 SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**
 SEGMENT 73 **INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

Programme 1-835-1-0 Version 00
B.Ed. enseignement de l'allemand au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'allemand, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 ALLEMAND, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
NOYAU DISCIPLINAIRE		
ALL 2010	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 2
ALL 3411	3 H 1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE 1
* ALL 3412	3 H 1 j	L'ALLEMAND LANGUE ETRANGERE 2
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	15 CR.
ACQUISITION DE L'ALLEMAND		
ALL 1011	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 1
ALL 1012	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 2
ALL 1013	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ALLEMAND 3
ALL 1014	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 1
ALL 1015	3 A 1 j	GRAMMAIRE FONDAMENTALE 2

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PERFECTIONNEMENT DE L'ALLEMAND		
ALL 1090	3 H 1 j	GRAMMAIRE FONCTIONNELLE 1
ALL 1370	3 H 1 j	ALLEMAND IDIOMATIQUE ET REDACTION
ALL 1380	3 H 1 j	ALLEMAND MODERNE PARLE

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
LINGUISTIQUE		
+ LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
LNG 3030	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
LITTERATURE ALLEMANDE		
ALL 2200	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
ALL 2220	3 H 1 j	LE ROMANTISME ALLEMAND
ALL 2240	3 A 1 j	LA LITTERATURE DE 1880 À 1933

BLOC 02 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOCIÉTÉ ET CULTURE ALLEMANDES		
ALL 2320	3 A 1 j	EXPOSES ET DISCUSSIONS
ALL 2331	3 H 1 j	ACTUALITÉS ALLEMANDES 1
* ALL 2332	3 H 1 j	ACTUALITÉS ALLEMANDES 2

SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**
 SEGMENT 72 **HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**
 SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**
 SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

Programme 1-835-1-1 Version 00
B.Ed. enseignement de l'anglais au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'anglais, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 ANGLAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
NOYAU DE LA DISCIPLINE		
ANG 1033	3 AH 1 j	20TH CENTURY LITERATURES IN ENGLISH
ANG 2020	3 H 1 j	LANGUAGES OF LITERATURE 1400-1800
LNG 1131	3 A 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 1

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
LA LANGUE		
+ ANG 2053	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH GRAMMAR
+ LNG 1132	3 H 1 j	LINGUISTIC INTRODUCTION TO ENGLISH 2
+ LNG 2030	3 H 1 j	ADVANCED ENGLISH PHONOLOGY
* + LNG 2131	3 A 1 j	ENGLISH MORPHOLOGY AND SYNTAX 1
LNG 2140	3 A 1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
+ LNG 2231	3 H 1 j	HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE
* + LNG 2390	3 H 1 j	SOCIAL AND REGIONAL VAR. IN ENGLISH

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ANGLAIS ECRIT		
+ ANG 1012	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 2
+ ANG 1013	3 AHE 1 js	ENGLISH COMPOSITION 3
+ ANG 1014	3 H 1 j	ENGLISH COMPOSITION 4

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANGLAIS ORAL		
ANG 1182	3 A 1 j	ADVANCED CONVERSATIONAL ENGLISH
ANG 2051	3 AHE 1 js	ANGLAIS AVANCE 1
* ANG 2052	3 H 1 j	ANGLAIS AVANCE 2

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
INITIATION A LA LITTERATURE		
* ANG 1092	3 A 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 1
* ANG 1281	3 A 1 j	20TH CENTURY AMERICAN DRAMA
* ANG 1282	3 A 1 j	20TH CENTURY BRITISH DRAMA
* ANG 1300	3 AE 1 js	CANADIAN POETRY
* ANG 1310	3 A 1 j	FORMS OF FICTION 1
ANG 1330	3 A 1 j	THE NEW CANADIAN NOVEL
* ANG 1350	3 AH 1 j	NEW CANADIAN SHORT STORIES
* ANG 1360	3 H 1 j	SHORT FICTION IN THE FANTASTIC MODE
ANG 1361	3 H 1 j	COLONIAL VISIONS OF THE OTHER
* ANG 1380	3 A 1 s	FROM DRAMA TO THEATRE
ANG 1390	3 AH 1 j	TWENTIETH CENTURY SHORT STORY
ANG 1500	3 H 1 j	20TH CENTURY AFRICAN AMERICAN LIT.

BLOC 02 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
LITTERATURE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE		
* ANG 2082	3 H 1 j	CRITICAL ISSUES IN CANADIAN LITER. 2
ANG 2102	3 H 1 j	CHAUCEUR
ANG 2113	3 A 1 j	INTRODUCTION TO SHAKESPEARE
+ ANG 2114	3 H 1 j	SHAKESPEARE
ANG 2121	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE PROSE AND POETRY

ANG 2122	3 A 1 j	ENGLISH RENAISSANCE DRAMA
ANG 2142	3 H 1 j	ENGLISH POETRY 1660-1800
ANG 2143	3 H 1 j	ENGLISH PROSE 1660-1800
ANG 2151	3 A 1 j	ENGL. WRITERS OF THE ROMANTIC PERIOD
ANG 2152	3 H 1 j	VICTORIAN LITERATURE
ANG 2161	3 A 1 j	MODERN BRITISH LITERATURE 1900-1940
ANG 2162	3 H 1 j	CONTEMPORARY BRITISH LITERATURE
ANG 2171	3 A 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2172	3 H 1 j	19TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2181	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 1
ANG 2182	3 H 1 j	20TH CENTURY AMERICAN LITERATURE 2
ANG 2201	3 A 1 j	LITERARY CONTEXTS 1
ANG 2202	3 H 1 j	LITERARY CONTEXTS 2
ANG 2310	3 H 1 j	FORMS OF FICTION 2
ANG 2361	3 A 1 j	POST-COLONIAL LITERATURE IN ENGLISH
ANG 2401	3 A 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 1
ANG 2402	3 H 1 j	WOMEN'S WRITING & LIT. TRADITIONS 2

BLOC 02 G OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

CIVILISATION

ANG 1021	3 A 1 j	CONTEMPORARY BRITISH CIVILIZATION
ANG 1022	3 H 1 j	CONTEMPORARY CANADIAN CIVILIZATION
ANG 1023	3 H 1 j	CONTEMPORARY AMERICAN CIVILIZATION

SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 72 **HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

Programme 1-835-1-2, Version 00

B.Ed. enseignement de l'espagnol au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'espagnol, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 **ESPAGNOL, DISCIPLINE PRINCIPALE**

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 9 CR.

NOYAU DISCIPLINAIRE

ESP 3511	3 H 1 j	PHONETIQUE ET PHONOLOGIE DE L'ESPAGNOL
ESP 3700	3 A 1 j	ESPAGNOL, LANGUE ETRANGERE
LNG 1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE

BLOC 02 B OPTION MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 1

ESP 1510	3 H 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 1
ESP 2520	3 A 1 j	COURS PRATIQUE D'ESPAGNOL 2

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 9 CR.

PERFECTIONNEMENT DE L'ESPAGNOL 2

ESP 2531	3 A 1 j	THEME 1
ESP 2535	3 H 1 j	COMPOSITION 2
ESP 2536	3 A 1 j	GRAMMAIRE AVANCEE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 9 CR.

ETUDES SUR LA LANGUE

ESP 3537	3 H 1 j	ESPAGNOL MODERNE
ESP 3540	3 H 1 j	ESPAGNOL IDIOMATIQUE
ESP 3550	3 A 1 j	L'ESPAGNOL D'AMERIQUE

BLOC 02 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.

LINGUISTIQUE

LNG 2140	3 A 1 j	PROBLEMES DE BILINGUISME
----------	---------	--------------------------

LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION

ESP 1215	3 A 1 j	CIVILISATION ESPAGNOLE
ESP 1225	6 A 1 j	INTRO., ETUDES HISP. ET LITT. ESPA.
ESP 1317	3 H 1 j	CIVILISATION HISPANO-AMERICAINE 1
ESP 1325	3 H 1 j	INTRO. A LA LITT. HISPANO-AMERICAINE

SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 72 **HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

Programme 1-835-1-3

Version 00

B.Ed. enseignement de la géographie au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la géographie, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 72, 73, 75, 77 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE PRINCIPALE**

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 24 CR.

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 AH 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION
GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 6 CR.

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 2312	3 H 1 j	GESTION DES RESSOURCES

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

GEO 2112	3 H 1 j	PHYTOGEOGRAPHIE
GEO 2122	3 AH 1 j	CLIMATOLOGIE
GEO 2182	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 1
GEO 3112	3 AH 1 j	GEOMORPHOLOGIE

BLOC 02 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.

ENVIRONNEMENT HUMAIN

GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 2222	3 A 1 j	GEOGRAPHIE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
GEO 2232	3 AH 1 j	GEOGRAPH. SOCIALE & DES POPULATIONS
GEO 2282	3 A 1 j	TERRAIN EN ENVIRONNEMENT HUMAIN 1

SEGMENT 72 **HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 73 **INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 77 **BIOLOGIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

B.Ed. enseignement de l'histoire au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à l'histoire, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 HISTOIRE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	24 CR.
HST 1010	3 A 1 j	METHODES DE RECHERCHE EN HISTOIRE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
HST 1032	3 H 1 j	HISTOIRE DU MOYEN AGE
HST 1041	3 A 1 j	L'EUROPE MODERNE
HST 1042	3 H 1 j	L'EUROPE CONTEMPORAINE
HST 1043	3 H 1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1051	3 A 1 j	HISTOIRE DU CANADA JUSQU'EN 1850
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
METHODOLOGIE		
ARV 1020	3 AH 1 s	INTRODUCTION A L'ARCHIVISTIQUE
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
HST 2002	3 A 1 j	METHODES D'HISTOIRE ORALE
HST 2013	3 AH 1 j	HISTOIRE ET MUSEOLOGIE

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 9 CR.
CANADA-QUEBEC		
HST 2400	3 H 1 j	AMERINDIENS ET EUROPEENS EN AMERIQUE
HST 2418	3 AH 1 j	NOUVELLE FRANCE
HST 2426	3 H 1 j	HIST. QUEBEC/BAS-CANADA, 1760-1867
HST 2427	3 H 1 j	AMERIQUE DU NORD BRITANN. 1783-1867
HST 2440	3 A 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1867-1929
HST 2441	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC, 1930-1990
HST 2446	3 A 1 j	HISTOIRE DES FEMMES AU QUEBEC
HST 2490	3 H 1 j	LE CANADA ANGLOPHONE DEPUIS 1867

BLOC 02 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
OUVERTURE SUR LE MONDE		
HST 2212	3 H 1 j	HISTOIRE DE L'UNION SOVIETIQUE
HST 2352	3 H 1 j	AMERIQUE LATINE DEPUIS L'INDEPENDANCE
HST 2606	3 E 1 j	LES JUIFS DANS LE MONDE CONTEMPORAIN
HST 2620	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA CHINE CONTEMPORAINE
HST 2623	3 H 1 j	HISTOIRE ARABE AUX 19E ET 20E S.
HST 2625	3 H 1 j	HISTOIRE DU JAPON CONTEMPORAIN
HST 2630	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'AFRIQUE

SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE****B.Ed. enseignement du français au secondaire**

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre au français, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71, 72, 75 et 78 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 FRANÇAIS, DISCIPLINE PRINCIPALE *

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
FRA 1000	3 A 2 js	INTRODUCTION AUX ETUDES LITTERAIRES
FRA 1002	3 AH 1 js	PROGRAMME INDIVIDUEL DE LECTURE
FRA 1003	3 A 2 js	HISTOIRE DE LA LITTERATURE
+ FRA 1012	6 A 2 js	ETUDES DE TEXTES

BLOC 02 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
FRA 1701	3 A 1 js	HISTOIRE DU THEATRE
FRA 2502	3 A 1 js	LITTERATURE DU 20E SIECLE 1
FRA 2608	3 H 1 js	POESIE QUEBECOISE 1
FRA 2611	3 A 1 js	ROMAN QUEBECOIS 1
FRA 2809	3 A 1 js	OEUVRES DE LA FRANCOPHONIE 2

BLOC 02 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
FRA 2606	3 AH 1 js	L'ESSAI QUEBECOIS
FRA 3016	3 H 1 js	NARRATOLOGIE
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
LNG 1120	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
LNG 1125	3 A 1 j	TEMPS ET ESPACE FRANCOPHONES

BLOC 02 D	OBLIGATOIRE	15 CR.
LNG 1025	3 A 1 j	PHONETIQUE, PHONOLOGIE, MORPHOLOGIE
LNG 1045	3 A 1 j	SYNTAXE ET SEMANTIQUE
+ LNG 2050	3 H 1 j	THEORIE SYNTAXIQUE
+ LNG 2100	3 A 1 js	FRANCAIS CANADIEN 1
LNG 3510	3 HE 1 j	GRAMMAIRE SUPERIEURE NORMATIVE

BLOC 02 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ LNG 2160	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PSYCHOLINGUISTIQUE
LNG 2240	3 H 1 j	PRAGMATIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
+ LNG 3670	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS EN LINGUISTIQUE

SEGMENT 71 **GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**SEGMENT 72 **HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**SEGMENT 75 **MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**SEGMENT 78 **RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE**

* Ce segment couvre la formation disciplinaire pour l'enseignement du français, langue maternelle et langue seconde. La formation est cependant différente dans le segment 01 du tronc commun, aux niveaux de la didactique et des stages.

B.Ed. enseignement de la morale au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la morale, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71 et 72 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 MORALE, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ETHIQUE PHILOSOPHIQUE		
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2315	3 H 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE
PHI 2430	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

BLOC 02 B	OBLIGATOIRE	9 CR.
PSYCHOLOGIE		
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

PSY 1990	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL
+ PSY 3071	3 H 1 j	RELATIONS INTERPERSONNELLES

BLOC 02 C OBLIGATOIRE 12 CR.

SOCIOLOGIE

SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

BLOC 02 D OBLIGATOIRE 3 CR.

CRIMINOLOGIE

CRI 1002	3 H 1 j	SOCIETE ET CRIMINALITE
----------	---------	------------------------

BLOC 02 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES EN PSYCHOLOGIE, CRIMINOLOGIE ET SOCIOLOGIE

CRI 1001	3 AH 1 j	PERSPECTIVES HISTORIQUES EN CRIMINO.
CRI 1511	3 H 1 j	DELINQUANCE ET FACTEURS CRIMINOGENES
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
+ PSY 3044	3 H 1 j	ANXIETE, CONFLIT ET FRUSTRATION
+ PSY 3072	3 H 1 j	RELATIONS INTERGROUPEES
+ PSY 3079	3 H 1 j	PSYCHOLOGIE COMPAREE DES SEXES
+ SOL 1005	3 A 1 j	WEBER
+ SOL 3501	3 A 1 j	STRUCTURES SOCIALES ET PERSONNALITE

BLOC 02 F OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

COURS COMPLEMENTAIRES EN PHILOSOPHIE

PHI 1420	3 A 1 j	PHILOSOPHIE POLITIQUE
PHI 1460	3 E 1 js	NATURE, POUVOIR ET VIOLENCE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 1710	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE
PHI 2690	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DU DROIT
PHI 3925	3 A 1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPHIQUE

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 02 D OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1110	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
REL 1207	3 AHE 1 js	PHENOMENE REL. & SES MANIFEST. ACT.
THL 1081	3 AHE 1 js	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.

BLOC 02 E OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
PTR 1033	3 AHE 1 js	CULTURE, MENTALITE & SPIR. DES JEUNES
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 2011	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHO.

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

Segments 70 à 78 Disciplines complémentaires

SEGMENT 70 CHIMIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE*

BLOC 70 A OBLIGATOIRE 21 CR.

CHM 1172	3 H 1 j	PRINCIPES DE CHIMIE ANALYTIQUE
CHM 1211	2 A 1 j	CHIMIE MINERALE 1
CHM 1311	2 A 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1A
+ CHM 1312	2 H 1 j	CHIMIE ORGANIQUE 1B
+ CHM 1364	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES: CHIMIE ORGANIQUE
+ CHM 1463	1 H 1 j	TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE PHYSIQUE
CHM 1471	2 A 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1A
+ CHM 1472	2 H 1 j	CHIMIE PHYSIQUE 1B
MAT 1954	3 A 1 j	MATHEMATIQUES POUR CHIMISTES 1
PHY 1952	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME ET OPTIQUE

* Dans la combinaison Chimie, discipline complémentaire avec Physique, discipline principale, l'équivalent des cours de physique et de mathématiques de Chimie, discipline complémentaire, est vu dans le segment Physique, discipline principale. Les cours de Chimie, discipline complémentaire dont l'équivalent aura été suivi en Physique, discipline principale, seront alors remplacés par d'autres cours dans le cadre de Chimie, discipline complémentaire, entre autres CHM 3600 et GLG 1952.

SEGMENT 71 GEOGRAPHIE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

BLOC 71 A OBLIGATOIRE 18 CR.

FONDEMENTS

GEO 1112	3 A 1 j	LE GEOSYSTEME PLANETAIRE
GEO 1122	3 H 1 j	LES EQUILIBRES ZONAUX
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 2412	3 H 1 j	LE CANADA

BLOC 71 B OPTION MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.

ENVIRONNEMENT

GEO 1312	3 AH 1 j	GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT
GEO 1532	3 AH 1 j	CARTOGRAPHIE
GEO 1542	3 AH 1 j	PHOTO-INTERPRET. ET TELEDETECTION

Programme 1-835-1-7 Version 00

B.Ed. enseignement de la religion au secondaire

Ce programme totalise 126 crédits dont 60 crédits du segment 01 éducation, commun à tous les programmes de baccalauréat en éducation, enseignement secondaire, 45 crédits du segment 02 propre à la religion, discipline principale d'enseignement et 21 crédits d'une discipline complémentaire choisie parmi les segments 71 et 72 qui figurent après le programme 1-835-1-7 (p. 11-19).

SEGMENT 02 RELIGION, DISCIPLINE PRINCIPALE

BLOC 02 A OBLIGATOIRE 12 CR.

BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1090	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

BLOC 02 B OBLIGATOIRE 18 CR.

THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

BLOC 02 C OPTION MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.

THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE

SEGMENT 72 HISTOIRE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 72 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>21 CR.</i>
SYNTHESE		
HST 1043	3 H 1 j	INTROD. A L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS
HST 1903	3 A 1 j	LE CANADA PRE-CONFEDERATION
HST 1905	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1867
HST 1931	3 A 1 j	L'ANTIQUITE
HST 1932	3 HE 1 j	LE MOYEN AGE OCCIDENTAL
HST 1941	3 A 1 j	L'EPOQUE MODERNE
HST 1942	3 H 1 j	L'EUROPE AUX 19E ET 20E SIECLES

SEGMENT 73 INFORMATIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 73 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>20 CR.</i>
PROGRAMMATION ET MATERIEL		
+ IFT 1010	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 1
+ IFT 1020	4 AH 1 js	PROGRAMMATION 2
+ IFT 1063	4 AH 1 j	STRUCTURES DISCRETES EN INFORMATIQUE
+ IFT 1213	4 AH 1 j	ARCHITECTURE DES ORDINATEURS 1
+ IFT 2010	4 AH 1 j	STRUCTURES DE DONNEES

COURS AU CHOIX MINIMUM 1 CR., MAXIMUM 1 CR.

SEGMENT 74 MATHEMATIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 74 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>18 CR.</i>
MAT 1101	3 A 1 j	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES
MAT 1140	3 AH 1 j	ANALYSE 1
MAT 1332	3 H 1 j	GEOMETRIE EUCLIDIENNE
+ MAT 1710	3 AH 1 j	PROBABILITES 1
+ MAT 2531	3 H 1 j	HISTOIRE DES MATHEMATIQUES
+ MAT 2700	3 AH 1 j	STATISTIQUE 1

<i>BLOC 74 B</i>	<i>OPTION</i>	<i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.</i>
+ MAT 1150	3 AH 1 j	ANALYSE 2
+ MAT 1650	3 AH 1 j	ALGEBRE LINEAIRE 2
+ MAT 2061	3 A 1 j	LOGIQUE 1
+ MAT 2100	3 AH 1 j	ANALYSE 3
+ MAT 2335	3 H 1 j	GEOMETRIE DIFFERENTIELLE CLASSIQUE
+ MAT 2431	3 A 1 j	COMBINATOIRE
+ MAT 2615	3 A 1 j	THEORIE DES GROUPES

SEGMENT 75 MORALE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 75 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>9 CR.</i>
ETHIQUE PHILOSOPHIQUE		
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2430	3 A 1 j	LA PHILOSOPHIE PRATIQUE DE KANT

<i>BLOC 75 B</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>6 CR.</i>
PSYCHOLOGIE		
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1990	3 AH 1 j	DEVELOPPEMENT DU JUGEMENT MORAL

<i>BLOC 75 C</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>6 CR.</i>
SOCIOLOGIE		
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

SEGMENT 76 PHYSIQUE, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 76 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>21 CR.</i>
PHYSIQUE FONDAMENTALE		
PHY 1440	3 H 1 j	ELECTROMAGNETISME 1
PHY 1501	3 H 1 j	INTRODUCTION A LA PHYSIQUE EXPERIMENTALE
PHY 1620	3 AH 1 j	PHYSIQUE DES ONDES
PHY 1651	3 AH 1 j	MECANIQUE 1
PHY 1652	3 AH 1 j	MECANIQUE 2

PHY 2325	3 H 1 j	OPTIQUE
PHY 2440	3 A 1 j	ELECTROMAGNETISME 2

SEGMENT 77 SCIENCES BIOLOGIQUES, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 77 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>9 CR.</i>
CONNAISSANCES DE BASE		
BIO 1334	3 A 1 j	BIODIVERSITE 1
BIO 1434	3 H 1 j	BIODIVERSITE 2
BIO 1803	3 H 1 j	ECOLOGIE GENERALE

<i>BLOC 77 B</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>4 CR.</i>
DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES		
ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
NUT 1033	2 AH 1 j	NUTRITION ET ALIMENTATION

<i>BLOC 77 C</i>	<i>OPTION</i>	<i>MINIMUM 8 CR., MAXIMUM 8 CR.</i>
DISCIPLINES FONDAMENTALES COMPLEMENTAIRES 1		
BCM 1531	3 A 1 j	INTRODUCTION A LA BIOCHIMIE
BIO 1154	4 AH 1 j	BIOLOGIE CELLULAIRE
BIO 1203	3 AH 1 js	INTRODUCTION A LA GENETIQUE
BIO 1305	1 A 1 j	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 1
BIO 1306	1 H 1 js	ECOLOGIE FORESTIERE DU QUEBEC 2
BIO 1534	3 H 1 j	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE VEGETALE
BIO 1634	3 H 1 js	INTRODUCT. A LA PHYSIOLOGIE ANIMALE
BIO 2803	1 A 1 js	TRAV. PRATIQUES D'ECOLOGIE GENERALE

SEGMENT 78 RELIGION, DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE

<i>BLOC 78 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>6 CR.</i>
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1090	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES

<i>BLOC 78 B</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>9 CR.</i>
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH

<i>BLOC 78 C</i>	<i>OPTION</i>	<i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.</i>
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQ.
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

<i>BLOC 78 D</i>	<i>OPTION</i>	<i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.</i>
REL 1110	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
THL 1081	3 AHE 1 js	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.

Programme 1-835-2-0 Version 02

Adaptation scolaire

Ce programme totalise 63 crédits de cours dont 33 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

<i>BLOC 01 A</i>	<i>OBLIGATOIRE</i>	<i>33 CR.</i>
DID 1200	3 AHE 1	ENS ET APPR DU FR 1: FOND ET PROCESS
DID 1205	3 AHE 1	ENS ET APP DU FRANCAIS 2: DIDACT.
DID 1510	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA MATHEMATIQUE 1
DID 1515	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA MATHEMATIQUE 2
EDU 1020	1 AHE 1	STAGE DE SENSIBILISATION
EDU 1025	3 AHE 1	STAGE D'INITIAT. A LA PRATIQUE PROF.
EDU 2000	5 AHE 1	STAGE D'ENSEIGNEMENT
ETA 3515	3 AHE 1	PRINC. MESURE ET EVAL. EN EDUCATION
ETA 4990	3 AHE 1	SYSTEMES EDUCATIFS DU QUEBEC

PPA 1235	3 AHE 1	CROISS ET SERVICE A LA PETITE ENFANCE
PPA 1240	3 AHE 1	CROISSANCE ET ECOLE PRIMAIRE

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 2261	3 AHE 1	ENFANT IMMIG LE FRANCAIS LANG D'ENS
DID 2367	3 AHE 1	FORM PERSONNELLE ET SOCIALE EN EDUC
PPA 1245	3 AHE 1	CROISSANCE ET MILIEUX EDUC A L'ADOL
PSY 1971	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT
PSY 1981	3 H 1 j	INTRODUC. A LA THEORIE DE J. PIAGET

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DRT 3348G	3 AHE 1 js	DROIT DE L'EDUCATION
ETA 3135	3 AHE 1	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION
ETA 3140	3 AHE 1	FONDEMENTS DE L'EDUCATION
ETA 3150	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA SOCIO. DE L'EDUC.
ETA 3155	3 AHE 1	SOCIO DE L'ECOLE ET DE LA PROF ENS
ETA 3165	3 AHE 1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. AU QUEBEC
ETA 4100	3 AHE 1	OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SEC.
PHI 1900	3 A 1 j	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION
SOL 3102	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PPA 1250	3 AHE 1	ENSEIGNANT FACE AUX MODELES D'INTERV
PPA 1255	3 AHE 1	L'ENSEIGNANT ET LE GROUPE-CLASSE
PPA 1260	3 AHE 1	PRAT DE L'ENS: DOMAINE RELATIONNEL

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 3510	3 AHE 1	CLASSIF.ET FORMUL.OBJECTIFS EN EDUC.
ETA 3520	3 AHE 1	EVAL.APPRENT: DOMAINE COGNITIF
ETA 3525	3 AHE 1	EVAL.APPR:DOMAINES AFFECTIF ET PSYCH
ETA 3539	3 AHE 1	EVAL.INSTRUMENTS DE MESURE EN EDUC.

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ COM 2750	3 H 1 j	TRAITEMENT HUMAIN DE L'INFORMATION
ETA 4705	3 AHE 1	INTRODUCTION A LA TECHNOLOGIE EDUC
ETA 4747	3 AHE 1	LE MICRO-ORDINATEUR EN EDUCATION 1
ETA 4753	3 AHE 1	LANGAGE D'ORDINATEUR APPLIQUE A EDUC
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
DID 1971	3 AHE 1	ATELIER DE CREATION ARTISTIQUE
DID 1981	3 AHE 1	ATELIER D'EXPR PAR LE CORPS LA VOIX
ETA 1000	3 AHE 1	ATELIER DE RECHERCHE
FRA 1091	3 AH 1 js	CREATION LITTERAIRE 1
PPA 1276	3 AHE 1	ATELIER D'EXPRESSION PAR LE JEU

BLOC 70 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
CAT 1310	3 AHE 1	CATECHISE ET PROJET EDUCATIF GLOBAL
CAT 1412	3 AHE 1	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU PRIM
DID 2317	3 AHE 1	DIDACTIQUE ENS MORAL ET RELIG CATHOL
DID 2319	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT DE LA MORALE

BLOC 70 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 2931	3 AHE 1	DID DE L'ART DRAMATIQUE
DID 2936	3 AHE 1	DID DES ARTS PLASTIQUES
DID 2941	3 AHE 1	DID DE LA MUSIQUE
DID 2946	3 AHE 1	DID DE LA DANSE
EPH 1102	3 AHE 1	ATELIERS D'APPLIC PEDAGOGIQUE DANSE

BLOC 70 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 2156	3 AHE 1	DID DES SCIENCES HUMAINES
DID 2851	3 AHE 1	DID DES SCIENCES NATURELLES

BLOC 70 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PPA 1431	3 AHE 1	APPR SCOL ELEVES EN DIFF ADAPT APPR
PPA 2405	3 AHE 1	MESO RELAT A L'ENFANCE ET/OU ADOLESC
PPA 2410	3 AHE 1	DIFF INTEG DE PERS DIFF ADAPT ET APP

BLOC 70 Y	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BIO 1951	3 H 1 s	LES CONDITIONS DE VIE LIBRE
FRA 1958G	3 AHE 1 js	GRAMMAIRE 2 : REVISION GRAMMATICALE
FRA 2953G	3 AHE 1	STRUCTURATION DE TEXTES
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
LNG 1410	3 H 1 j	ETHNOLINGUISTIQUE
LNG 2350	3 H 1 j	SOCIOLINGUISTIQUE
MAT 1901	3 AH 1 js	COMPLEMENTS DE MATHEMATIQUES
MUL 3301	3 AH 1	PANORAMA DES MUSIQUES DU MONDE 1
PHI 1400	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ETHIQUE
PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
THL 1010	3 AHE 1	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

Programme 1-855-4-0

Version 02

Mineur en orthopédagogie

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
DID 3235	3 AHE 1	PROBL DES DIFF D'APPR DU LANG ECR 1
DID 3545	3 AHE 1	PROBL DES DIFF D'APPR EN MATH 1
EDU 3000	6 AHE 1	STAGE 1 (ORTHOPEDAGOGIE)
PPA 3406	3 AHE 1	MODELES D'INTERVENTION EN ORTHO

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 3405	3 AHE 1	ASPECTS SOCIO-AFFECTIFS DE LA REEDUC
PPA 3410	3 AHE 1	CONSEIL ET SOUTIEN PEDAGOGIQUE
PPA 3422	3 AHE 1	CONSEIL ET INTERV EN MILIEU FAMILIAL
PPA 3425	3 AHE 1	PROB SOCIO-AFF EN CLASSE-ANAL-ET ATT
PPA 3426	3 AHE 1	ASP SOCIOCULT PSYCHOPED DIFF SCOL

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 3216	3 AHE 1	DID DE LA COM. ORALE EN ADAPT SCOL
DID 3236	3 AHE 1	PROBL DES DIFF D'APPR DU LANG ECR 2
DID 3546	3 AHE 1	PROBL DES DIFF D'APPR EN MATH 2
DID 3940	3 AHE 1	DID MOYENS EXPRESS ART EN ADAPT SCOL

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 3471	3 AHE 1	PED ET DEFICIENCE INTELLECTUELLE
PPA 3472	3 AHE 1	PEDAGOGIE, TALENTS ET DOUANCE
PPA 3473	3 AHE 1	PED ET DEFICIENCE PHYSIQUE
PPA 3474	3 AHE 1	PED ET DEFICIENCE VISUELLE
PPA 3475	3 AHE 1	PEDAGOGIE ET DEFICIENCE AUDITIVE
PPA 3476	3 AHE 1	PED ET PERTURBATIONS SOCIO-AFFECTIVES

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
EDU 3010	3 AHE 1	STAGE 2 (ORTHOPEDAGOGIE)
EDU 3400	3 AHE 1	DIAG DES TROUBLES D'APPR ET D'ADAPT
PPA 3457	3 AHE 1	PROBL ET HANDIC PSYCHOM INTERV EDUC
PPA 3465	3 AHE 1	PROJET ORTHOPEDAGOGIQUE
PPA 4251	3 AHE 1	LABORATOIRE DE MICRO-ENSEIGNEMENT

Certificat en andragogie

Le programme est constitué de deux orientations.

L'orientation **générale** comprend les segments 01 et 70, avec 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

L'orientation **enseignement** comprend les segments 01 et 71, avec 15 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX DEUX ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
PPA 4601	1 AHE 1	EDUCATEUR ADULTES SITUATION APPR 1
PPA 4602	2 AHE 1	EDUCATEUR ADULTES SITUATION APPR 2
PPA 4690	3 AHE 1	ACTIVITE INTEGRATION APPRENTISSAGES

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION GENERALE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
ETA 4610	3 AHE 1	L'EDUCATION DES ADULTES
ETA 4615	3 AHE 1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES
PPA 4615	3 AHE 1	PRINCIPES ANDRAG ACTIVITE EDUCATIVE
PPA 4620	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR ET LA PRAT PROFESS.
PPA 4620D	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR ET LA PRAT PROFESS.
PPA 4630	3 AHE 1	APPRENANT ADULTE ET CHANGEMENT
PPA 4635	3 AHE 1	DEVEL PSYCHO APPRENANT ADULTE
PPA 4640	3 AHE 1	PROGRAMME LECTURES INDIVIDUELLES
PPA 4645	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 1
PPA 4650	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 2
PPA 4655	3 AHE 1	RELATION AIDE EDUC.APPRENANT ADULTE
PPA 4660	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 1
PPA 4661	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 2
PPA 4665	3 AHE 1	FORMATS ET INSTRUMENTS APPR.ANDRAG.
PPA 4670	3 AHE 1	L'AIDE A L'APPRENT EN FORM PROFESS.
PPA 4680	3 AHE 1	ATELIER EDUCATEUR ADULTE ET CREATIV.
PPA 4685	3 AHE 1	EDUCAT.EQUIPE TRAVAIL EDUC.ADULTES

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ENSEIGNEMENT

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
ETA 4610	3 AHE 1	L'EDUCATION DES ADULTES
PPA 4645	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 1
PPA 4650	3 AHE 1	ANDRAGOGIE, DOMAINE PRATIQUE SOC. 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
ETA 4615	3 AHE 1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES
PPA 4615	3 AHE 1	PRINCIPES ANDRAG ACTIVITE EDUCATIVE
PPA 4630	3 AHE 1	APPRENANT ADULTE ET CHANGEMENT
PPA 4635	3 AHE 1	DEVELOP. PSYCHO. APPRENANT ADULTE
PPA 4640	3 AHE 1	PROGRAMME LECTURES INDIVIDUELLES
PPA 4655	3 AHE 1	RELATION AIDE EDUC.APPRENANT ADULTE
PPA 4670	3 AHE 1	L'AIDE A L'APPRENT EN FORM PROFESS.

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
PPA 4620	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR ET LA PRAT PROFESS.
PPA 4620D	3 AHE 1	LES REFER EN ANDR ET LA PRAT PROFESS.
PPA 4660	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 1
PPA 4661	3 AHE 1	LE DESIGN D'UNE STRAT D'INTERV ED 2
PPA 4665	3 AHE 1	FORMATS ET INSTRUMENTS APPR.ANDRAG.
PPA 4680	3 AHE 1	ATELIER EDUCATEUR ADULTE ET CREATIV.
PPA 4685	3 AHE 1	EDUCAT.EQUIPE TRAVAIL EDUC.ADULTES

Certificat d'enseignement du français, langue maternelle, au primaire

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	3 CR.
DID 4299	3 AHE 1	PRODUCTION EN DIDACTIQUE DU FRANCAIS

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4200	3 AHE 1	ENS. APPR.COMM.ORALE:COMPREH.EXPR.1
DID 4201	6 AHE 1	ENS. APPR.COMM.ORALE:COMPREH.EXPR.2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4210	3 AHE 1	ENS. APPR. LECTURE 1
DID 4211	6 AHE 1	ENS. APPR. LECTURE 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4220	3 AHE 1	ENS.APPR PRODUC ECRITE ET L'ORTHOGR 1
DID 4221	6 AHE 1	ENS.APPR PRODUC ECRITE ET L'ORTHOGR 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 15 CR.
DID 4225	3 AHE 1	PED DU FRANÇAIS ET TRAITEMENT TEXTE
DID 4230	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT APPR. DE LA GRAMMAIRE
DID 4240	3 AHE 1	ENS. APPR. VOCABULAIRE
DID 4250	3 AHE 1	LITTÉRATURE ENFANTINE
DID 4260	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT INTEGRE DU FRANCAIS 1
DID 4264	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT INTEGRE DU FRANCAIS 2
DID 4280	3 AHE 1	THEME SPECIFIQUE DIDACTIQUE FRANCAIS
DID 4290	3 AHE 1	PROLONGEMENT D'UN THEME DE BASE

Certificat de didactique des mathématiques au primaire

Ce programme totalise 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
DID 4500	3 AHE 1	DID DES ACTIVITES MATHS AU PRESOL
DID 4501	6 AHE 1	DID ARITH NOMBRES NAT ET ENTIERS REL
DID 4502	3 AHE 1	DID ARITH DES NOMBRES NATURELS

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4510	6 AHE 1	DID ARITH DES NOMBRES RATIONNELS 1
DID 4511	3 AHE 1	DID ARITH DES NOMBRES RATIONNELS 2

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4520	6 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA GEOMETRIE 1
DID 4521	3 AHE 1	DIDACTIQUE DE LA GEOMETRIE 2

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 15 CR.
DID 4530	3 AHE 1	DID DE LA PROB DE LA STAT AU PRIM
DID 4531	6 AHE 1	DID DE LA RESOL DE PROBL MATHS 1
DID 4532	3 AHE 1	DID DE LA RESOL DE PROBL MATHS 2
DID 4533	3 AHE 1	THEME SPECIF DID DES MATH. AU PRIM
DID 4534	3 AHE 1	PROLONGEMENT D'UN THEME DE BASE
DID 4535	3 AHE 1	ENS. MATHS ASSISTE PAR ORDIN. PRIM

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
DID 4590	6 AHE 1	PRODUCTION EN DID DES MATHEMATIQUES 1
DID 4591	3 AHE 1	PRODUCTION EN DID DES MATHEMATIQUES 2

Programme 1-835-4-1

Version 00

Mineur en études de l'éducation

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
ETA 3115	3 AHE 1	L'EDUCATION AUJOURD'HUI
ETA 3130	3 AHE 1	EVOLUTION DES PROGR.D'ETUDES AU QUE
ETA 3500	3 AHE 1	LA RECHERCHE ACTUELLE EN EDUCATION
ETA 3515	3 AHE 1	PRINC MESURE ET EVAL. EN EDUCATION
ETA 3902	3 AHE 1	INSTITUT.EDUC.& CLIENTELES ETUDIANTES

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
ETA 3120	3 AHE 1	LES FONDEMENTS PSYCHO DE L'EDUCATION
ETA 3135	3 AHE 1	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION
ETA 3155	3 AHE 1	SOCIO DE L'ECOLE ET DE LA PROF. ENS.
ETA 3165	3 AHE 1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. AU QUEBEC
ETA 3300	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'EDUC. COMPAREE

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ETA 3510	3 AHE 1	CLASSIF.ET FORMUL.OBJECTIFS EN EDUC.
ETA 3520	3 AHE 1	EVAL.APPRENT: DOMAINE COGNITIF
ETA 3525	3 AHE 1	EVAL.APPR:DOMAINES AFFECTIF ET PSYCH
ETA 3530	3 AHE 1	METHODES QUANT.SPEC.RECH.EN EDUC
ETA 3535	3 AHE 1	METH QUALITATIVE EN SCIENCES EDUC.

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 3145	3 AHE 1	LES MODELES D'ENSEIGNEMENT
ETA 3170	3 AHE 1	COMMUNICATION ET ENSEIGNEMENT
ETA 3700	3 AHE 1	JEUX ET SIMULATIONS EN EDUCATION
ETA 3705	3 AHE 1	DESIGN DES MAT FACIL LA PERFORM HUM
ETA 3710	3 AHE 1	ANALYSE CRITIQUE ET EVAL MATERIEL ED

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
ETA 3900	3 AHE 1	INTRODUCTION A L'ADM DE L'EDUCATION
ETA 3905	3 AHE 1	POLITIQUE ET ADMINISTRATION EN EDUC.
ETA 3910	3 AHE 1	GESTION PEDAGOGIQUE
ETA 3915	3 AHE 1	COMPORTEMENT ORG ET PRINCIPE DE DIR.
ETA 4610	3 AHE 1	L'EDUCATION DES ADULTES

Faculté des sciences infirmières

Programme 1-630-1-0

Version 10

B.Sc. en sciences infirmières

Ce programme propose deux cheminement :

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales comportant les cours de la structure d'accueil des sciences de la santé comprend les segments 01 et 70, avec 102 crédits obligatoires ;

Le cheminement destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (ou techniques infirmières) comprend les segments 01 et 71, avec 69 crédits obligatoires, 12 à option et 9 au choix.

N.B. : Certains stages se poursuivent à la suite du trimestre d'hiver.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	62 CR.
MAT 3974	3 AH 1	BIOSTATISTIQUE ET EPIDEMIOLOGIE
PHI 1960	3 AH 1	PHILOSOPHIE DES SCIENCES DE LA SANTE
PHL 1951	2 AH 1	PRINCIPES GENERAUX DE PHARMACOLOGIE
SOI 1001	3 AH 1	INTRODUCTION A LA DISCIPLINE INF.
SOI 1003	2 AH 1	INITIATION A LA RECHERCHE 1
+ SOI 1004	3 AH 1	METHODES DE PRATIQUE INFIRMIERE 1
+ SOI 1005	3 AH 1	INDIVIDUS, FAMILLES ET COMMUN-SANTE 1
+ SOI 1006	3 AH 1	INDIVIDUS, FAMILLES ET COMMUN-SANTE 2
+ SOI 1007	3 AH 1	METHODES D'EVALUATION DE LA SANTE
+ SOI 1008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 1
SOI 1101	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUEES AUX SC. INF. 1
+ SOI 1201	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUEES AUX SC. INF. 2
+ SOI 2004	3 AH 1	METHODES DE PRATIQUE INFIRMIERE 2
+ SOI 2101	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUEES AUX SC. INF. 3
+ SOI 2102	3 AH 1	SC. BIOL. APPLIQUEES AUX SC. INF. 4
+ SOI 2200	2 AH 1	DIVERSITE CULTURELLE ET SOINS
+ SOI 2202	3 AH 1	ETHIQUE EN SCIENCES INFIRMIERES
+ SOI 3001	3 AH 1	ECOLES DE LA PENSEE INFIRMIERE
+ SOI 3002	3 AH 1	DEVELOP. DU ROLE PROFESS. DE L'INF.
+ SOI 3003	3 AH 1	INITIATION A LA RECHERCHE 2
+ SOI 3004	2 AH 1	INFIRMIERES EN SANTE
+ SOI 3010	3 AH 1	GESTION DES ENVIRONNEMENTS DE SOINS

SEGMENT 70

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	40 CR.
MCB 1975	2 A 1	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
NUT 1959	2 A 1	NUTRITION ET SANTE
+ SOI 2006	4 A 1	SOINS & EXPR. SANTE ENF. & JEUNE FAM.
+ SOI 2007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 2
+ SOI 2008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 3
+ SOI 3005	4 A 1	SOINS & EXPERIENCES DE SANTE MENTALE
+ SOI 3006	4 A 1	SOINS & EXPR. SANTE ADUL. & PERS. AGE
+ SOI 3007	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 4
+ SOI 3008	3 H 1	PRATIQUES DE SOINS 5
+ SOI 3333	12 A 1	PRATIQUES DE SOINS 6

SEGMENT 71

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	7 CR.
+ SOI 3332	7 H 1	PRATIQUES DE SOINS 7
BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SOI 3206	3 AH 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS
+ SOI 3209	3 AH 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
+ SOI 3220	3 AH 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3303	3 AH 1	PRATIQUE INF. ET REINSERTION SOCIALE
+ SOI 3305	3 AH 1	SC. INF. ET ADAPTATION-READAPTATION
+ SOI 3306	3 AH 1	SANTE DES FEMMES

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
AEG 2110	3 AHE 1	ENTRAINEMENT AU TRAVAIL EN EQUIPE
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
CRI 3341	3 AH 1 j	DROGUES ET CRIMINALITE
ETA 3145	3 AHE 1	LES MODELES D'ENSEIGNEMENT
HEC 3012	3 AHE 1	RELATIONS HUM. ET COMMUNIC. AU TRAV.
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
MSN 2510G	3 AHE 1	ENVIRONNEMENT ET PREVENTION
POL 3000	3 AH 1 j	GROUPES DE PRESSION, MOUV. SOCIAUX
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE

BLOC 71 D	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1980G	3 AHE 1 s	ANTHROPOLOGIE DE LA SANTE
ANT 3055	3 A 1 j	ANTHROPOLOGIE DES PROBLEMES MEDICAUX
DRT 2221G	3 AHE 1 js	DRIT DE LA SANTE
NUT 1033	2 AH 1	NUTRITION ET ALIMENTATION
PSY 3048	3 A 1 j	PSYCHOLOGIE DE LA SANTE 1
SOL 1957S	3 AH 1	INIT. A LA SOCIOLOGIE DE LA SANTE
SOL 3004	3 A 1 j	INTRO. A LA GERONTOLOGIE SOCIALE
TXM 2420	3 AHE 1	PREVENTION ET TRAVAIL DE RUE

PHI 1960 (Bloc 01A) et NUT 1959 (Bloc 70A) : sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

Programme 1-630-5-5

Version 02

Certificat de sciences infirmières : milieu clinique

Ce programme de 30 crédits comporte six orientations. Le segment 01, comprenant 12 crédits obligatoires et de 3 à 7 crédits à option, est commun à toutes les orientations. Le programme d'orientation générale est complété par 9 à 12 crédits à option ; celui de l'orientation des soins infirmiers en psychiatrie est complété par 9 crédits obligatoires et un minimum de 3 crédits à option, les quatre autres orientations sont complétées par 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option. Toutes les orientations comportent 3 crédits au choix.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
+ SOI 1173	3 AHE 1	ENSEIGNEMENT A LA CLIENTELE
SOI 3213	3 AHE 1	DYNAMIQUE DE LA RELATION INF-CLIENT
SOI 3221	3 AHE 1	MODELES EN SOINS INFIRMIERS
SOI 3320	3 AHE 1	PROJET D'INTEGRATION

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 7 CR.
ANT 1950	3 A 1 js	ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE
+ BCM 1971	3 AH 1 j	BIOCHIMIE GENERALE
CHM 1980	4 AH 1 j	CHIMIE GENERALE ET CHIMIE ORGANIQUE
FRA 1013	3 H 1 j	LA REDACTION
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
IFT 1810	3 AHE 1 js	INITIATION A LA PROGRAMMATION
MAT 1971	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA STATISTIQUE
MSO 2900	3 AH 1	ELEMENTS DE BASE EN EPIDEMIOLOGIE
NUT 3060	3 H 1	FORMATION DU CONSOMMATEUR
+ PSL 1993	3 H 1	PHYSIOLOGIE GENERALE
PST 1956	2 AH 1	PSYCHOPATHOLOGIE INFANTILE
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION
PSY 1959	3 AH 1 js	PSYCHOLOGIE DE L'AFFECTIVITE
PSY 2974	3 AH 1 j	PSYCHOLOGIE DES HANDICAPES
PSY 3129S	3 AHE 1 j	METHODES ET TECHNIQUES D'ENTREVUE
+ SOI 1994	2 A 1	COMPREHENSION DU SYSTEME NERVEUX

SOL 1970	3 AH 1 js	SOCIOLOGIE DU QUEBEC
SOL 3103	3 H 1	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE

+ SOI 3316	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATR. ET GROUPE RESTREINT
+ SOI 3317	3 AHE 1	SOINS PSYCHIATR. ET MILIEU THERAP.

SEGMENT 70 ORIENTATION GENERALE

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
SOI 1170	3 AH 1	PERSPECTIVES EN SCIENCES INFIRMIERES
SOI 2212	3 AHE 1	SCIENCES INFIRMIERES ET FAMILLE
SOI 3201	3 AHE 1	BIOETHIQUE EN SOINS INFIRMIERS
SOI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE
+ SOI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
+ SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3303	3 AHE 1	PRATIQUE INF ET REINSERTION SOCIALE
+ SOI 3382	3 AHE 1	DIMENSIONS SOC. DE LA PRATIQUE INF.
+ SOI 3386	3 AHE 1	INT. A LA RECHERCHE EN SCIENCES INF.

SEGMENT 71 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SOI 3311	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1
+ SOI 3318	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 2
BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3202	3 AHE 1	PSYCHOSOMATIQUE ET SOINS INFIRMIERS
+ SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3319	3 AHE 1	SOINS EN CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE

SEGMENT 72 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN CHRONICITE

BLOC 72 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE
+ SOI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION
BLOC 72 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SOI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE
+ SOI 3211	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX STOMISES
+ SOI 3212	3 AHE 1	INTERVENTION AUPRES DES STOMISES
+ SOI 3310	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE
SOI 3315	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME: PERSONNE AGEE

SEGMENT 73 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS AUX PERSONNES AGEES

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SOI 3206	3 AHE 1	SENESCENCE ET SOINS INFIRMIERS
SOI 3315	3 AHE 1	SOINS A LONG TERME PERSONNE AGEE
BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
SOI 3207	3 AHE 1	CHRONICITE A TOUS LES AGES DE LA VIE
SOI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE
+ SOI 3209	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS AUX MOURANTS
+ SOI 3210	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN READAPTATION

SEGMENT 74 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE

BLOC 74 A	OBLIGATOIRE	9 CR.
+ SOI 3301	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 1
+ SOI 3302	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE 2
SOI 3322	3 AHE 1	STAGE SUP. EN SOINS INF.PSYCHIATRIQ.
BLOC 74 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PST 1974	3 AHE 1	APPAREIL PSYCHIQUE: NORMAL ET PATHOL.
SOI 3208	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PSYCHOGERIATRIE
+ SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3303	3 AHE 1	PRATIQUE INF ET REINSERTION SOCIALE
SOI 3314	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN PEDOPSYCHIATRIE

SEGMENT 75 ORIENTATION SOINS INFIRMIERS D'URGENCE

BLOC 75 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
+ SOI 3203	3 AHE 1	METHODES D'EXAMEN DE SANTE
+ SOI 3204	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 1
BLOC 75 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ SOI 3205	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS D'URGENCE 2
+ SOI 3220	3 AHE 1	INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE
+ SOI 3310	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE
+ SOI 3311	3 AHE 1	SOINS INFIRMIERS EN CARDIOLOGIE 1

Faculté de théologie

Programme 1-885-1-0

Version 05

Baccalauréat spécialisé en théologie

Le baccalauréat en théologie comporte trois orientations :

L'orientation **études bibliques** comprend les segments 01 et 70, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études pastorales** comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 60 à 63 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

L'orientation **études théologiques** comprend les segments 01 et 72, avec 15 crédits obligatoires, 66 à 69 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	15 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
PTR 1000	3 AHE 1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 2000	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1001	0 A 1 js	INIT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
THL 2000	3 AHE 1 js	INTEGRATION INTERDISCIPL. EN THEOL.

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
EDP 1900	3 AHE 1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	RITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LAT 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 2315	3 H 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2520	3 H 1 j	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 3760	3 H 1 j	HEIDEGGER
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUIISME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1306	3 AHE 1	PARAPSY. SCS OCCULTES ET RELIGIONS
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A 1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES BIBLIQUES

BLOC 70 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 2001	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE

BBL 3001	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2010	3 AHE 1 js	TRADITION DEUTERONOMIQUE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 3020	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES
BBL 3030	3 AHE 1 js	PSAUMES
BBL 3040	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2070	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL 3050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
BBL 3070	3 AHE 1 js	LETTRES PASTORALES & EPIQUES CATHOL.
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 70 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 9 CR.
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL 2000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE
BBL 2030	3 AHE 1 js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL 2080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL 3080	3 AHE 1 js	SEMINAIRE THEMATIQUE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 70 E	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 70 F	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 2030	3 AHE 1 js	JESUS CHRIST
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION ETUDES PASTORALES

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 2010	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTR 2011	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2

PTR 3010	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTR 3011	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2
BLOC 71 C <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
PTR 1030	3 AHE 1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTÉS CULT. ET MINORITÉS
PTR 1032	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3030	3 AHE 1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
BLOC 71 D <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.</i>		
PTR 1040	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 1043	3 AHE 1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
BLOC 71 E <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
PTR 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
PTR 1051	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
PTR 2050	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
PTR 2051	3 AHE 1 js	FOI ET CELEBRATION
PTR 3050	3 AHE 1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE
PTR 3052	3 AHE 1 js	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS
BLOC 71 F <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.</i>		
PTR 1020	3 AHE 1 js	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1 js	STAGE 2
BLOC 71 G <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BLOC 71 H <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON ŒUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT
BLOC 71 I <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.</i>		
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 2030	3 AHE 1 js	JESUS CHRIST
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE

**SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION
ETUDES THEOLOGIQUES**

BLOC 72 A <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2011	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 3010	3 AHE 1 js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.
BLOC 72 B <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.</i>		
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU

THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 3020	3 AHE 1 js	DIEU. QUESTIONS SPECIALES
BLOC 72 C <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.</i>		
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 2030	3 AHE 1 js	JESUS CHRIST
THL 3030	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
BLOC 72 D <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.</i>		
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 2040	3 AHE 1 js	MINISTERES ET EGLISE
THL 2041	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THL 3040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
BLOC 72 E <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE
THL 2052	3 AHE 1 js	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES
THL 3050	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE
BLOC 72 F <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES
BLOC 72 G <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2070D	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2071	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE
THL 3070	3 AHE 1 js	LITTÉRATURE PATRISTIQUE
THL 3071	3 AHE 1 js	LE CHRIST. DE LA REFORME A NOS JRS
BLOC 72 H <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2080	3 AHE 1 js	THEOLOGIES DES TIERS-MONDES
THL 2081	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE
THL 3081	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3082	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE
BLOC 72 I <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BLOC 72 J <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.</i>		
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON ŒUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTÉRATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT
BLOC 72 K <i>OPTION</i> <i>MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.</i>		
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTÉS CULT. ET MINORITÉS
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE

Majeur en études théologiques

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2011	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
THL 3010	3 AHE 1 js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 3020	3 AHE 1 js	DIEU. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 2030	3 AHE 1 js	JESUS CHRIST
THL 3030	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 2040	3 AHE 1 js	MINISTERES ET EGLISE
THL 2041	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
THL 3040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE
THL 2052	3 AHE 1 js	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES
THL 3050	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2070D	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2071	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE
THL 3070	3 AHE 1 js	LITTERATURE PATRISTIQUE
THL 3071	3 AHE 1 js	LE CHRIST, DE LA REFORME A NOS JRS

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2080	3 AHE 1 js	THEOLOGIES DES TIERS-MONDES
THL 2081	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE
THL 3081	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
THL 3082	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE

BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME

BLOC 73 K	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 L	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 73 M	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA PENSEE ECONOMIQUE 1
EDP 1900	3 AHE 1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
HAR 1190	3 A 1 j	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL 1021	3 A 1 j	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1031	3 A 1 j	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LNG 1035	3 AH 1 j	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 j	INTRODU. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1520	3 H 1 j	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 2315	3 H 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2520	3 H 1 j	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 3760	3 H 1 j	HEIDEGGER
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUISSME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1306	3 AHE 1	PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGIONS
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3104	3 H 1 j	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3503	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A 1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA 2115	3 A 1 j	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

Certificat d'études théologiques

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2070D	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE
THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
THL 3050	3 AHE 1 js	EUCARISTIE
THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BBL 3070	3 AHE 1 js	LETTRES PASTORALES & EPIQUES CATHOL.
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL 2030	3 AHE 1 js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE
BBL 2080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 2
BBL 3080	3 AHE 1 js	SEMINAIRE THEMATIQUE

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ALL 1951	6 A 2 j	ALLEMAND ELEMENTAIRE
ANG 1969	3 AH 1 js	LECTURE DE L'ANGLAIS
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
ANT 3035	3 A 1 js	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
ECN 1600	3 H 1 j	HISTOIRE DE LA Pensee ECONOMIQUE 1
EDP 1900	3 AHE 1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
FRA 3018	3 HE 1 js	LITTERATURE ET SOCIETE
GER 1020	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
HAR 1190	3 A 1 js	INTRODUCTION AUX ARTS DE L'OCCIDENT
HGL 1021	3 A 1 js	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1 j	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
HGL 2050	3 H 1 j	METHODES, TECHNIQUES EN ARCHEOLOGIE
HST 1031	3 A 1 js	HISTOIRE DE L'ANTIQUITE
LAT 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE LATINE 1
LNG 1035	3 AH 1 js	NOTIONS GENERALES DE LINGUISTIQUE
PHI 1180	3 H 1 js	INTROD. A LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE
* PHI 1200	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE PHILOSOPHIQUE
PHI 1300	3 H 1 js	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1520	3 H 1 js	INTRODUCTION A L'ONTOLOGIE
PHI 2315	3 H 1 js	ANTHROPOLOGIE ET BIOETHIQUE
PHI 2520	3 H 1 js	PHILO. MEDIEVALE: THOMAS D'AQUIN
PHI 3760	3 H 1 js	HEIDEGGER
PSY 1958	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE SOCIALE
REL 1102	3 AHE 1 js	LE JUDAISME
REL 1104	3 AHE 1 js	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1 js	L'HINDOUISE ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE 1 js	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1200	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1206	3 AHE 1 js	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
REL 1304	3 AHE 1 js	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1306	3 AHE 1 js	PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGIONS
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3104	3 H 1 js	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3306	3 A 1 js	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS
SOL 3503	3 A 1 js	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A 1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE
TRA 2115	3 A 1 js	HISTOIRE DE LA TRADUCTION

Programme 1-890-2-0

Version 03

Majeur en études bibliques

Ce programme totalise 51 crédits à option et 9 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 2000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 2001	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE
BBL 3001	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE
GRC 1011	6 A 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 1
+ GRC 1021	6 H 1 js	INITIATION A LA LANGUE GRECQUE 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2010	3 AHE 1 js	TRADITION DEUTERONOMIQUE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 3020	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES
BBL 3030	3 AHE 1 js	PSAUMES
BBL 3040	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 18 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2070	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS
BBL 3050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES

Programme 1-890-5-0

Version 02

Certificat d'études bibliques

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 3040	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
BBL 2050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MATTHIEU
BBL 3030	3 AHE 1 js	PSAUMES
BBL 3050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

Programme 1-895-2-0

Version 01

Majeur en études pastorales*

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 2010	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1
PTR 2011	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2
PTR 3010	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1
PTR 3011	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PTR 1000	3 AHE 1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 2000	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PTR 1030	3 AHE 1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1032	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3030	3 AHE 1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 15 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT

BLOC 73 G	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 12 CR.
PTR 1040	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 1043	3 AHE 1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE

BLOC 73 H	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 9 CR.
PTR 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
PTR 1051	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
PTR 2050	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
PTR 2051	3 AHE 1 js	FOI ET CELEBRATION
PTR 3050	3 AHE 1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 I	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1020	3 AHE 1 js	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1 js	STAGE 2

BLOC 73 J	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 3035	3 A 1 j	DYNAMIQUE SOCIOCULTURELLE
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
CRI 1950	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA CRIMINOLOGIE
CRI 3425	3 A 1 j	SOCIOLOGIE DES MILIEUX INSTITUTION.
+ DMO 3400	3 A 1 j	SOCIOLOGIE ET POPULATION
ECN 1400	3 A 1 j	L'ECONOMIE QUEBECOISE
EDP 1900	3 AHE 1 js	METHODE DE TRAVAIL INTELLECTUEL
ETA 3165	3 AHE 1	EVOLU. DE LA PENSEE PEDAG. QUEBEC
ETA 4615	3 AHE 1	SOCIOLOGIE EDUCATION DES ADULTES*
GER 1020	3 AHE 1	ANTHROPOLOGIE SOC. DU VIEILLISSEMENT
GER 2022	3 AHE 1	LE MOURIR (APPROCHE MULTIDISCIPLIN.)
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE

*La Faculté ne s'engage pas à offrir chaque année le nombre de cours requis pour l'inscription à temps plein.

PSY 1958	3 AHE 1	PSYCHOLOGIE SOCIALE
PSY 1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1008	3 A 1	ANALYSE PAR VARIABLES 1
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 2005	3 H 1	TECHNIQUES D'OBSERVATION ET ENQUETE
SOL 3104	3 H 1	RELATIONS ETHNIQUES
SOL 3503	3 A 1	SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE
SVS 1363	3 A 1 js	PROBLEMES SOCIAUX ET ACTEURS SOCIAUX
SVS 2378	3 A 1 js	INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Programme 1-895-5-0 Version 03

Certificat d'études pastorales

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1000	3 AHE 1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.
PTR 1030	3 AHE 1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES
PTR 1032	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE
PTR 3030	3 AHE 1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1040	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE
PTR 1043	3 AHE 1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE
THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
PTR 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE
PTR 1051	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL
PTR 2050	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION
PTR 2051	3 AHE 1 js	FOI ET CELEBRATION
PTR 3050	3 AHE 1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE

BLOC 73 E	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
PTR 1020	3 AHE 1 js	STAGE 1
PTR 2020	3 AHE 1 js	STAGE 2

BLOC 73 F	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD

Programme 1-905-5-0

Version 00

Certificat en sciences de la religion

Ce programme n'est pas offert à plein temps.

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OBLIGATOIRE	6 CR.
REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
REL 1201	3 AHE 1	INTROD. AU GESTE RELIGIOLOGIQUE

BLOC 73 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
HGL 1021	3 A 1	MYTHE ET RELIGION EN GRECE ANCIENNE
HGL 1031	3 H 1	MITES ET CROYANCES DU MONDE ROMAIN
* PHI 2950	3 H 1	LE CONFUCIANISME
* PHI 2960	3 H 1	NAISSANCE DE LA PHILOSOPHIE CHINOISE
PHI 3960	3 A 1	COSMOLOGIE TAOISTE
REL 1100	3 AHE 1	RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES
REL 1101	3 AHE 1	REL., PR.-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME
REL 1103	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUIISME ET LE BOUDDHISME
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS
REL 1107	3 AHE 1	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES
REL 1108	3 AHE 1	ART SACRE COMME LIEU RELIGIEUX
REL 1109	3 AHE 1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC

BLOC 73 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
ANT 2020	3 A 1 js	ANTHROPOLOGIE DE LA RELIGION
* PHI 2920	3 H 1 js	MYTHE, RELIGION ET CONNAISSANCE
* PHI 3925	3 A 1 js	RELIGION, SCIENCE, RAISON PHILOSOPH.
REL 1202	3 AHE 1	MYSTIQUE ET RELIGIONS
REL 1203	3 AHE 1	HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION
REL 1205	3 AHE 1	EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
SOL 3306	3 A 1	SOCIOLOGIE DES RELIGIONS

BLOC 73 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 12 CR.
REL 1300	3 AHE 1	RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
REL 1301	3 AHE 1	RELIGION ET DEVELOPPEMENT
REL 1302	3 AHE 1	RELIGION ET SANTE MENTALE
REL 1303	3 AHE 1	RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
REL 1305	3 AHE 1	THANATOLOGIE
REL 1306	3 AHE 1	PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGIONS
REL 1307	3 AHE 1	RELIGIONS SAUVAGES, RITUELS

Programme 1-961-4-0

Version 01

Certificat ou mineur en sciences religieuses

Ce programme totalise 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

SEGMENT 73

BLOC 73 A	OPTION	MINIMUM 24 CR., MAXIMUM 24 CR.
BBL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES BIBLIQUES
BBL 1001	3 AHE 1 js	L'HISTOIRE BIBLIQUE ET SES SOURCES
BBL 1010	3 AHE 1 js	PENTATEUQUE
BBL 1030	3 AHE 1 js	TRADITION SAPIENTIELLE
BBL 1050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MARC
BBL 1070	3 AHE 1 js	PAUL ET SON OEUVRE
BBL 1080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 1
BBL 1090	3 AHE 1 js	GRANDES TRADITIONS BIBLIQUES
BBL 1900E	3 AHE 1 js	PANORAMA DE LA LITTERATURE BIBLIQUE

BBL 1901E	3 AHE 1 js	LA BIBLE DANS LA TRAD. EVANGELIQUE	REL 1107	3 AHE 1	GRANDES FIGURES RELIGIEUSES
BBL 1902E	3 AHE 1 js	L'INTERPR. BIBLE DS LA TRAD. EVANG.	REL 1108	3 AHE 1	ART SACRE COMME LIEU RELIGIEUX
BBL 2000	3 AHE 1 js	METHODES D'INTERPRETATION BIBLIQUE	REL 1109	3 AHE 1	HISTOIRE RELIGIEUSE DU QUEBEC
BBL 2001	6 AHE 2 js	HEBREU BIBLIQUE	REL 1110	3 AHE 1 js	LES GRANDES RELIGIONS
BBL 2010	3 AHE 1 js	TRADITION DEUTERONOMIQUE	REL 1200	3 AHE 1	INTRODUCTION AU PHENOMENE RELIGIEUX
BBL 2020	3 AHE 1 js	PROPHETISME	REL 1201	3 AHE 1	INTROD. AU GESTE RELIGIOLOGIQUE
BBL 2020D	3 AHE 1 js	PROPHETISME	REL 1202	3 AHE 1	MYSTIQUE ET RELIGIONS
BBL 2030	3 AHE 1 js	TEXTES EN MARGE DE LA BIBLE	REL 1203	3 AHE 1	HISTOIRE DES SCIENCES DE LA RELIGION
BBL 2050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE MATTHIEU	REL 1205	3 AHE 1	EXPERIENCE RELIGIEUSE ET PSYCHOLOGIE
BBL 2060	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	REL 1206	3 AHE 1	THEORIES ACTUELLES SUR LA RELIGION
BBL 2060D	3 AHE 1 js	LITTERATURE JOHANNIQUE	REL 1207	3 AHE 1 js	PHENOMENE REL. & SES MANIFEST. ACT.
BBL 2070	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PAULINIENS	REL 1300	3 AHE 1	RELIGIOLOGIE ET EDUCATION
BBL 2080	3 AHE 1 js	QUESTIONS BIBLIQUES 2	REL 1301	3 AHE 1	RELIGION ET DEVELOPPEMENT
BBL 3001	6 AHE 2 js	GREC BIBLIQUE	REL 1302	3 AHE 1	RELIGION ET SANTE MENTALE
BBL 3020	3 AHE 1 js	ETUDE DE TEXTES PROPHETIQUES	REL 1303	3 AHE 1	RELIGION ET CINEMA, LITT., MUSIQUE
BBL 3030	3 AHE 1 js	PSAUMES	REL 1304	3 AHE 1	MYTHOLOGIE DE L'HOMME CONTEMPORAIN
BBL 3040	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT	REL 1305	3 AHE 1	THANATOLOGIE
BBL 3050	3 AHE 1 js	EVANGILE DE LUC ET ACTES	REL 1306	3 AHE 1	PARAPSY., SCS OCCULTES ET RELIGIONS
BBL 3070	3 AHE 1 js	LETTRES PASTORALES & EPIQUES CATHOL.	REL 1307	3 AHE 1	RELIGIONS SAUVAGES, RITUELS
BBL 3080	3 AHE 1 js	SEMINAIRE THEMATIQUE	THL 1000	3 AHE 1 js	INTRODUCTION AUX ETUDES THEOLOGIQUES
BBL 3090	3 AHE 1 js	THEOLOGIE DU NOUVEAU TESTAMENT	THL 1001	0 A 1 js	INIT. AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL
CAT 1310	3 AHE 1	CATECHESE ET PROJET EDUCATIF GLOBAL	THL 1010	3 AHE 1 js	CROIRE AUJOURD'HUI
CAT 1311	3 AHE 1	CATECHESE ET MILIEU SOCIOCULTUREL	THL 1011	3 AHE 1 js	COORDONNEES DU MYSTERE CHRETIEN
CAT 1313	3 AHE 1	CATECHESE ET EDUCATION MORALE	THL 1020	3 AHE 1 js	LA QUESTION DE DIEU
CAT 1314	3 AHE 1	LANGAGE & COMMUNICATION EN CATECHESE	THL 1030	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
CAT 1410	3 AHE 1	CATECHESE: PEDAGOGIE ET DEMARCHE	THL 1030D	3 AHE 1 js	JESUS DE NAZARETH
CAT 1412	3 AHE 1	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU PRIM	THL 1040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE
CAT 1413	3 AHE 1	PROG., GUIDES ET INSTRUMENTS DU SEC.	THL 1050	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A LA SACRAMENTAIRE
CAT 1510	3 AHE 1	THEMES DE CATECHESE	THL 1060	3 AHE 1 js	AGIR MORAL CHRETIEN
CAT 1511	3 AHE 1	GROUPES PARTICULIERS EN CATECHESE	THL 1070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME EN AMERIQUE DU NORD
CAT 1512	3 AHE 1	QUESTIONS SPECIALES EN CATECHESE	THL 1080	3 AHE 1 js	VIE SPIRITUELLE
PTR 1000	3 AHE 1 js	MOUVEMENTS SOCIOCULTURELS ET CHRIST.	THL 1081	3 AHE 1 js	DIVERSITE CULT. & PLURALISME RELIG.
PTR 1001	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 1	THL 1900E	3 AHE 1 js	INTROD. A LA THEOLOGIE EVANGELIQUE
PTR 1002	3 AHE 1 js	INTROD. A LA PRAXEOLOGIE PASTORALE 2	THL 1901E	3 AHE 1 js	THEOLOGIE EVANGELIQUE. QUEST. SPEC.
PTR 1020	3 AHE 1 js	STAGE 1	THL 2000	3 AHE 1 js	INTEGRATION INTERDISCIPL. EN THEOL.
PTR 1030	3 AHE 1 js	ACTION DE L'EGLISE EN MILIEU QUEB.	THL 2010	3 AHE 1 js	ANTHROPOLOGIE ET FOI CHRETIENNE
PTR 1031	3 AHE 1 js	EGL., COMMUNAUTES CULT. ET MINORITES	THL 2011	3 AHE 1 js	THEOLOGIE FONDAMENTALE
PTR 1032	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHORELIGIEUX	THL 2020	3 AHE 1 js	LE DIEU DE LA FOI CHRETIENNE
PTR 1033	3 AHE 1 js	CULTURE, MENTALITE & SPIR. DES JEUNES	THL 2030	3 AHE 1 js	JESUS CHRIST
PTR 1040	3 AHE 1 js	PAST. EN PAROISSE ET EN COMMUNAUTE	THL 2040	3 AHE 1 js	MINISTERES ET EGLISE
PTR 1041	3 AHE 1 js	EDUCATION DE LA FOI	THL 2041	3 AHE 1 js	LE DROIT DE L'EGLISE
PTR 1042	3 AHE 1 js	PASTORALE SOCIALE	THL 2050	3 AHE 1 js	BAPTEME ET CONFIRMATION
PTR 1043	3 AHE 1 js	PASTORALE DES MILIEUX DE SANTE	THL 2051	3 AHE 1 js	MARIAGE
PTR 1050	3 AHE 1 js	ANIMATION PASTORALE	THL 2052	3 AHE 1 js	RECONCIL. ET ONCTION DES MALADES
PTR 1051	3 AHE 1 js	COUNSELING PASTORAL	THL 2060	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
PTR 1900E	3 AHE 1 js	MODERNITE, URBANISATION & EGL. QUE.	THL 2060D	3 AHE 1 js	MORALE ET SEXUALITE
PTR 1901E	3 AHE 1 js	RENOUVEAU DS EGLISE EVANGELIQUE QU.	THL 2061	3 AHE 1 js	MORALE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE
PTR 1902E	3 AHE 1 js	INTERV. PASTORALE EN MILIEU URBAIN	THL 2070	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
PTR 2000	3 AHE 1 js	THEOL. PRATIQUE ET ETUDES PASTORALES	THL 2070D	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DES ORIGINES
PTR 2010	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 1	THL 2071	3 AHE 1 js	LE CHRISTIANISME DU MOYEN AGE
PTR 2011	3 AHE 1 js	RECHERCHE-ACTION EN PASTORALE 2	THL 2080	3 AHE 1 js	THEOLOGIES DES TIERS-MONDES
PTR 2020	3 AHE 1 js	STAGE 2	THL 2081	3 AHE 1 js	APPROCHES FEMINISTES EN THEOLOGIE
PTR 2030	3 AHE 1 js	FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE	THL 2082	3 AHE 1 js	EXPERIENCE CHRETIENNE ET PSYCHOLOGIE
PTR 2040	3 AHE 1 js	ATELIER D'INTEGRATION	THL 3010	3 AHE 1 js	THEOL. FONDAMENTALE. QUEST. SPEC.
PTR 2041	3 AHE 1 js	PASTORALE SECTORIELLE	THL 3020	3 AHE 1 js	DIEU. QUESTIONS SPECIALES
PTR 2050	3 AHE 1 js	PASTORALE ET COMMUNICATION	THL 3030	3 AHE 1 js	CHRISTOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
PTR 2051	3 AHE 1 js	FOI ET CELEBRATION	THL 3040	3 AHE 1 js	ECCLESIOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
PTR 3010	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 1	THL 3050	3 AHE 1 js	EUCHARISTIE
PTR 3011	3 AHE 1 js	TRAVAUX PRATIQUES 2	THL 3060	3 AHE 1 js	MORALE ET RESPECT DE LA VIE
PTR 3030	3 AHE 1 js	PASTORALE. QUESTIONS SPECIALES	THL 3061	3 AHE 1 js	THEOL. MORALE. QUESTIONS SPECIALES
PTR 3050	3 AHE 1 js	LEADERSHIP ET GESTION PASTORALE	THL 3070	3 AHE 1 js	LITTERATURE PATRISTIQUE
PTR 3051	3 AHE 1 js	LECTURES PASTORALES DE LA BIBLE	THL 3071	3 AHE 1 js	LE CHRIST., DE LA REFORME A NOS JRS
PTR 3052	3 AHE 1 js	SEMINAIRE D'ETUDE DE CAS	THL 3080	3 AHE 1 js	CHRIST. ET RELIGIONS DU MONDE
REL 1100	3 AHE 1	RELIGIONS PREHIST. ET PRIMITIVES	THL 3081	3 AHE 1 js	THEOLOGIE. QUESTIONS SPECIALES
REL 1101	3 AHE 1	REL., PR.-ORIENT ANC., BASSIN MEDIT.	THL 3082	3 AHE 1 js	SEMINAIRE DE LECTURE EN THEOLOGIE
REL 1102	3 AHE 1	LE JUDAISME			
REL 1103	3 AHE 1	LE CHRISTIANISME			
REL 1104	3 AHE 1	L'ISLAM			
REL 1105	3 AHE 1	L'HINDOUIISME ET LE BOUDDHISME			
REL 1106	3 AHE 1	NOUVELLES RELIGIONS			

Département d'éducation physique

Programme 1-350-1-0

Version 06

B.Sc. spécialisé en éducation physique

Le programme comprend un tronc commun de deux ans (60 crédits) et trois orientations : **Milieu scolaire**, **Milieu extrascolaire**, **Sciences de l'activité physique**.

- L'orientation **Milieu scolaire** totalise 60 crédits obligatoires (Blocs 01 A, 70 A et 70 Y), 36 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 01 F, 70 B et 70 C) et 3 crédits au choix.

Le stage professionnel EPH 3080 (6 crédits) s'ajoute aux six trimestres de scolarité et s'effectue à temps plein. Cette orientation complétée permet d'obtenir le permis d'enseignement du ministère de l'Éducation pour ceux et celles qui en font la demande.

- L'orientation **Milieu extrascolaire** est ouverte à ceux et celles qui désirent intervenir dans des domaines spécifiques tels l'entraînement, le conditionnement physique, l'organisation d'événements sportifs.

Elle comprend 42 crédits obligatoires (Blocs 01 A et 71 A), 45 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 71 B et 71 C) et 3 crédits au choix.

- L'orientation **Sciences de l'activité physique** apparaît pertinente à ceux et celles intéressés à poursuivre leurs études au niveau maîtrise et doctorat ou dans des domaines connexes (médecine, physiothérapie, nutrition).

Elle comporte 36 crédits obligatoires (Blocs 01 A et 72 A), 51 crédits à option (Blocs 01 B, 01 C, 01 D, 01 E, 72 B et 72 C) ainsi que 3 crédits au choix.

SEGMENT 01 COMMUN AUX TROIS ORIENTATIONS

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	30 CR.
EPH 1040	3 AHE 1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE
EPH 1041	3 AHE 1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1
EPH 1042	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE
EPH 1043	3 AHE 1 js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER
EPH 1044	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR
EPH 1050	3 AHE 1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE
EPH 1051	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT
EPH 1052	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.
EPH 1053	3 AHE 1 js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS & SPORT
EPH 1054	3 AHE 1 js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE

BLOC 01 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
EPH 1500	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:BASKET-BALL
EPH 1501	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:HANDBALL
EPH 1502	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:VOLLEY-BALL
EPH 1503	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:FOOTBALL
EPH 1504	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:SOCCER
EPH 1505	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:HOCKEY

BLOC 01 C	OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 6 CR.
EPH 1520	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:ESCRIME
EPH 1521	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:TENNIS
EPH 1522	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:BADMINTON
EPH 1523	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:PATINAGE VITESSE
EPH 1524	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:PATINAGE ARTISTIQUE
EPH 1525	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:SKI NORDIQUE

9LOC 01 D	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
EPH 1540	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:GYMNASTIQUE ARTIST
EPH 1541	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:DANSE CREATIVE
EPH 1542	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:ATHLETISME
EPH 1543	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:NATATION
EPH 1544	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:DANSE AEROBIE

3LOC 01 E	OPTION	MINIMUM 18 CR., MAXIMUM 24 CR.
+ EPH 2040	3 AHE 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE
+ EPH 2041	3 AHE 1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 2
+ EPH 2042	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRON
+ EPH 2043	3 AHE 1 js	RECH CONTEMP SOCIOL. ACT.PHYS. SPORT

+ EPH 2044	3 AHE 1 js	SANTE ET ACTIVITE PHYSIQUE
+ EPH 2045	3 AHE 1 js	APPR. COGNITIVE PERFORMANCE MOTRICE
+ EPH 2050	3 AHE 1 js	ANALYSE DU MOUVEMENT
EPH 2051	3 AHE 1 js	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT.PHYS.
EPH 2052	3 AHE 1 js	EXPLOIT.RESULTATS RECHERCHE ACT PHYS
+ EPH 2053	3 AHE 1 js	EVALUATION ET NORMES
EPH 2054	3 AHE 1 js	THEORIE DE L'ENSEIGN.ACT.PHYS.SPORT.
EPH 2055	3 AHE 1 js	CONCEPTIONS DU CORPS
EPH 2056	3 AHE 1 js	PRINCIPES FONDEMENTS EDUCATION PHYS.
NUT 2962	3 H 1	NUTRITION

SEGMENT 70 PROPRE A L'ORIENTATION MILIEU SCOLAIRE

BLOC 70 A	OBLIGATOIRE	21 CR.
EPH 3011	3 AHE 1 js	PROGR.ACT PHYSIQUES MILIEU SCOLAIRE
+ EPH 3012	3 AHE 1 js	ENSEIG.ACT.PHYSIQUES MILIEU SCOLAIRE
EPH 3013	3 AHE 1 js	EVALUATION EN ACTIVITE PHYSIQUE
+ EPH 3080	6 AHE 1 js	STAGE PROFESS. EN MILIEU SCOLAIRE
EPH 3881	3 AHE 1 js	ACT.PHYSIQUES SECTEURS PRESCOL ELEM
PPA 3457	3 AHE 1	PROBL ET HANDIC PSYCHOM. INTERV EDUC

BLOC 70 B	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ EPH 3882E	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:HOCKEY
+ EPH 3882F	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:BASKET-BALL
+ EPH 3882G	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:VOLLEY-BALL
+ EPH 3882I	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:HANDBALL

BLOC 70 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 3 CR.
+ EPH 3883A	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:ATHLETISME
+ EPH 3883B	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:GYMNASTIQUE
+ EPH 3883C	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:NATATION
+ EPH 3883D	3 AHE 1 js	ATELIER APPLIC MIL SCOL:DANSE

BLOC 70 Y	OBLIGATOIRE	9 CR.
EPH 3981	3 AHE 1	ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES
ETA 3135	3 AHE 1	PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION
ETA 4990	3 AHE 1	SYSTEMES EDUCATIFS DU QUEBEC

SEGMENT 71 PROPRE A L'ORIENTATION MILIEU EXTRASCOLAIRE

BLOC 71 A	OBLIGATOIRE	12 CR.
EPH 3014	3 AHE 1 js	MILIEUX PROFESSIONNELS EN ACT PHYS
EPH 3015	3 AHE 1 js	METH. PRINCIPES DE L'ENTRAINEMENT
+ EPH 3016	3 AHE 1 js	INTERVENTION EN ACTIVITE PHYSIQUE
EPH 3017	3 AHE 1 js	GESTION EN ACTIVITE PHYSIQUE

BLOC 71 B	OPTION	MINIMUM 9 CR., MAXIMUM 12 CR.
EPH 3041	3 AHE 1 js	PLANIFICATION ENTRAINEMENT SPORTIF
+ EPH 3042	3 AHE 1 js	PREPAR.PSYCHOLOGIQUE PERFORMANCE
+ EPH 3043	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DE L'ENTRAINEMENT
+ EPH 3044	3 AHE 1 js	MARKETING DE L'ACTIVITE PHYSIQUE
EPH 3045	3 AHE 1 js	TRAVAIL DIRIGE

BLOC 71 C	OPTION	MINIMUM 3 CR., MAXIMUM 6 CR.
+ EPH 3884E	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:HOCKEY
+ EPH 3884F	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:BASKET-BALL
+ EPH 3884G	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:VOLLEY-BALL
+ EPH 3884I	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:HANDBALL
+ EPH 3885A	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:ATHLETISME
+ EPH 3885B	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:GYMNASTIQUE
+ EPH 3885C	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:NATATION
+ EPH 3885D	3 AHE 1 js	ATEL APPLIC EXTRASCOL:DANSE

**SEGMENT 72 PROPRE A L'ORIENTATION
SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE**

BLOC 72 A		OBLIGATOIRE	6 CR.
EPH 3018	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	

BLOC 72 B		OPTION	MINIMUM 12 CR., MAXIMUM 21 CR.
+ EPH 3046	3 AHE 1 js	CINEMATIQUE CINETIQUE DU MOUVEMENT	
+ EPH 3047	3 AHE 1 js	PLANIF.MODES DE CONTROLE MOUVEMENT	
+ EPH 3048	3 AHE 1 js	ASPECTS NEUROMUSC.BIOENERG.EXERCICE	
+ EPH 3049	3 AHE 1 js	SYST.CARDIORESPIR.METABOL.HYDROMIN.	
+ EPH 3050	3 AHE 1 js	TECH INVEST SOCIOL. ACT PHYS. SPORT	
EPH 3051	3 AHE 1 js	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT.PHYS	
EPH 3060	6 AHE 1 js	PROJET SPECIAL	

BLOC 72 C		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 9 CR.
GIN 3014	3 AHE 1 js	STATIQUE	
HST 1052	3 H 1 j	HISTOIRE DU CANADA DEPUIS 1850	
HST 2904	3 H 1 j	HISTOIRE DU QUEBEC CONTEMPORAIN	
PSY 1955	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION	
PSY 1958	3 AHE 1 j	PSYCHOLOGIE SOCIALE	
SOL 1111	3 AH 1 j	MODULES DE TRAVAIL SUR LE TERRAIN	
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES	
SOL 2309	3 H 1 j	CULTURE, CONNAISSANCE ET IDEOLOGIE	

Programme 1-351-2-0 Version 00
Majeur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 36 crédits obligatoires (Bloc 70 A du segment 70) et 24 crédits à option (Blocs 70 B et 70 C du segment 70).

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	36 CR.
EPH 1040	3 AHE 1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE	
EPH 1041	3 AHE 1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1	
EPH 1042	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE	
EPH 1043	3 AHE 1 js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER	
EPH 1044	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR	
EPH 1050	3 AHE 1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 1051	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 1052	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.	
EPH 1053	3 AHE 1 js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS & SPORT	
EPH 1054	3 AHE 1 js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE	
EPH 3018	3 AHE 1 js	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	
PHI 1130	3 A 1 j	ANALYSE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE	

BLOC 70 B		OPTION	MINIMUM 0 CR., MAXIMUM 3 CR.
EPH 1500	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:BASKET-BALL	
EPH 1501	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:HANDBALL	
EPH 1502	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:VOLLEY-BALL	
EPH 1503	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:FOOTBALL	
EPH 1504	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:SOCCER	
EPH 1505	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:HOCKEY	
EPH 1520	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS:ESCRIME	
EPH 1521	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: TENNIS	
EPH 1522	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: BADMINTON	
EPH 1523	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: PATINAGE VITESSE	
EPH 1524	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: PATINAGE ARTISTIQUE	
EPH 1525	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: SKI NORDIQUE	
EPH 1540	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: GYMNASTIQUE ARTIST	
EPH 1541	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: DANSE CREATIVE	
EPH 1542	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: ATHLETISME	
EPH 1543	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: NATATION	
EPH 1544	1.5 AHE 1 js	TECHN ACTIV PHYS: DANSE AEROBIE	

BLOC 70 C		OPTION	MINIMUM 21 CR., MAXIMUM 24 CR.
+ EPH 2040	3 AHE 1	TRAUMATOLOGIE SPORTIVE	

+ EPH 2041	3 AHE 1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 2	
+ EPH 2042	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DE L'EXERCICE ET ENVIRON	
+ EPH 2043	3 AHE 1 js	RECH CONTEMP SOCIOL. ACT.PHYS. SPORT	
+ EPH 2044	3 AHE 1 js	SANTE ET ACTIVITE PHYSIQUE	
+ EPH 2045	3 AHE 1 js	APPR. COGNITIVE PERFORMANCE MOTRICE	
+ EPH 2050	3 AHE 1 js	ANALYSE DU MOUVEMENT	
EPH 2051	3 AHE 1 js	PRATIQUES ALTERNATIVES EN ACT.PHYS.	
EPH 2052	3 AHE 1 js	EXPLOIT.RESULTATS RECHERCHE ACT PHYS	
+ EPH 2053	3 AHE 1 js	EVALUATION ET NORMES	
EPH 2054	3 AHE 1 js	THEORIE DE L'ENSEIGN.ACT.PHYS.SPORT.	
EPH 2055	3 AHE 1 js	CONCEPTIONS DU CORPS	
EPH 2056	3 AHE 1 js	PRINCIPES FONDEMENTS EDUCATION PHYS.	
+ EPH 3046	3 AHE 1 js	CINEMATIQUE CINETIQUE DU MOUVEMENT	
+ EPH 3047	3 AHE 1 js	PLANIF.MODES DE CONTROLE MOUVEMENT	
+ EPH 3048	3 AHE 1 js	ASPECTS NEUROMUSC.BIOENERG.EXERCICE	
+ EPH 3049	3 AHE 1 js	SYST.CARDIORESPIR.METABOL.HYDROMIN.	
+ EPH 3050	3 AHE 1 js	TECH INVEST SOCIOL. ACT PHYS. SPORT	
EPH 3051	3 AHE 1 js	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'ACT.PHYS	
NUT 2962	3 H 1	NUTRITION	

Programme 1-351-4-0

Version 00

Mineur en sciences de l'activité physique

Ce programme comprend 30 crédits obligatoires (Bloc 70 A du segment 70).

SEGMENT 70

BLOC 70 A		OBLIGATOIRE	30 CR.
EPH 1040	3 AHE 1 js	ANATOMIE APPLIQUEE A L'EXERCICE	
EPH 1041	3 AHE 1 js	BIOMECHANIQUE DU MOUVEMENT 1	
EPH 1042	3 AHE 1 js	PHYSIOLOGIE DU MUSCLE SQUELETTIQUE	
EPH 1043	3 AHE 1 js	PHYSIOL.SYST.SUPPORT MUSCLE A L'EXER	
EPH 1044	3 AHE 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR	
EPH 1050	3 AHE 1 js	APPRENTISSAGE, PERFORMANCE MOTRICE	
EPH 1051	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE DU SPORT	
EPH 1052	3 AHE 1 js	HISTOIRE DU SPORT ET DE L'ACT.PHYS.	
EPH 1053	3 AHE 1 js	INT SOCIOLOGIE DE L'ACT.PHYS ET SPOR	
EPH 1054	3 AHE 1 js	PHILO DU SPORT ET DE L'EDUC.PHYSIQUE	

École d'optométrie

Programme 1-655-1-1

Version 13

Doctorat en optométrie (O.D.)

Ce programme comporte 140 crédits dont 134 obligatoires et 6 à option qui doivent être suivis au cours des quatre premiers trimestres. La liste des cours à option est fournie aux étudiants au moment de l'inscription. Le programme est réparti sur huit trimestres.

SEGMENT 01

BLOC 01 A	OBLIGATOIRE	36 CR.
ANI 1952	2 A 1 j	ANATOMIE HUMAINE
ANI 1981	2 A 1	HISTOLOGIE HUMAINE
ANI 2992	3 H 1	ANATOMIE ET HISTOLOGIE DE L'OEIL
OPM 1101	4 A 1	OPTOMETRIE 1.1
OPM 1102	4 H 1	OPTOMETRIE 1.2
OPM 1103	2 H 1	OPTOMETRIE 1.3
OPM 1201	3 H 1	OPTIQUE OPHTALMIQUE 1.1
OPM 1202	5 A 1	OPTIQUE GEOMETRIQUE
OPP 1005	3 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 1.1
PHY 1982	2 A 1 j	OPTIQUE PHYSIQUE
PHY 1984	1 A 1 j	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTIQUE
PSL 1982	2 A 1	LES BASES DU SYSTEME NERVEUX
PSL 1993	3 H 1 js	PHYSIOLOGIE GENERALE

SEGMENT 02

BLOC 02 A	OBLIGATOIRE	39 CR.
MCB 2984	2 A 1	MICROBIOLOGIE
OPM 2104	2 A 1	OPTOMETRIE 2.1
OPM 2105	1 A 1	OPTOMETRIE 2.2
OPM 2106	2 A 2	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTOMETRIE
OPM 2202	4 A 2	OPTIQUE OPHTALMIQUE 2.1
OPM 2301	2 H 1	LENTILLES CORNEENNES 2.1
OPM 2403	3 H 1 j	LES ADAPTATIONS SENS.AUX STRABISMES
OPM 2404	2 A 2 j	PEDO-OPTOMETRIE 2.1
OPM 2501	3 H 1	PATHOLOGIE OCULAIRE 2.1
OPP 2009	2 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.2
OPP 2010	2 A 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.3
OPP 2012	3 H 1	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.5
OPP 2013	3 A 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.1
OPP 2014	3 H 1 j	OPTIQUE PHYSIOLOGIQUE 2.4
+ PHM 2950	3 H 1	PHARMACOLOGIE GENERALE ET OCULAIRE
PTL 1976	2 A 1	PATHOLOGIE GENERALE

SEGMENT 03

BLOC 03 A	OBLIGATOIRE	34 CR.
OPM 3104	2 H 1	OPTOMETRIE 3.4
OPM 3106	2 H 1 j	OPTOMETRIE 3.2
OPM 3107	3 H 1 j	OPTOMETRIE 3.5
OPM 3108	3 H 1 j	STAGE EN OPTOMETRIE 3.1
OPM 3109	1 H 1 j	STAGE EN CLINIQUE
OPM 3110	2 A 1 j	LA READAPT. DE LA PERS. HANDIC. VIS.
OPM 3204	3 A 1 j	OPTIQUE OPHTALMIQUE 3.1
OPM 3302	2 H 1	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 3.2
OPM 3303	4 A 1 j	LENTILLES CORNEENNES 3.1
OPM 3405	4 A 1 j	LES DESEQUILIBRES OCULO-MOTEURS
OPM 3407	1 H 1 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 3.3
OPM 3408	1 H 1 j	COMPLEMENTS D'ORTHOP.ET ANISEICONIE
OPM 3501	3 A 1	PATHOLOGIE OCULAIRE 3.1
OPP 3003	3 A 1	METHODES BIOMETRIQUES

SEGMENT 04

BLOC 04 A	OPTION	MINIMUM 6 CR., MAXIMUM 6 CR.
ANT 1900	3 AHE 1 js	INTRODUCTION A L'ANTHROPOLOGIE

ANT 2030	3 AH 1 j	ECOLOGIE CULTURELLE
BCM 1984	3 A 1 js	VERS UNE DEFINIT. BIOCHIM. DE LA VIE
COM 1300	3 AH 1 j	THEORIES DE LA COMMUNICATION
COM 1500	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET ORGANISATION
COM 1600	3 AH 1 j	COMMUNICATION ET MEDIAS DE MASSE
DMO 1010	3 A 1 js	PROBLEMES DE POPULAT. CONTEMPORAINS
GEO 1212	3 A 1 j	L'ORGANISATION SPATIALE
GEO 1222	3 H 1 j	LE SYSTEME MONDE
GEO 1412	3 H 1 j	LE QUEBEC
GEO 2212	3 H 1 j	GEOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT
GEO 3212	3 H 1 j	SYSTEME URBAIN ET DEVELOP. REGIONAL
HST 1045	3 H 1 j	INTRODUC. A L'HISTOIRE DES SCIENCES
IFT 1800	3 AHE 1 js	INITIATION A L'INFORMATIQUE
NUT 1956	3 A 1	INTRODUCTION A LA NUTRITION
PHI 1300	3 H 1 j	PHILOSOPHIE DE LA CONNAISSANCE
PHI 1620	3 H 1 j	FONDEMENTS DE L'ETHIQUE PHILOSOPH.
PHI 2150	3 H 1 j	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES SOCIALES
PHI 2400	3 A 1 j	ETHIQUE
POL 1953	3 AHE 1 js	INSTITUTIONS POL. CAN., QUEBECOISES
POL 1954	3 AHE 1 js	RELATIONS INTERNATIONALES
PSE 1901	3 AH 1 s	CHAMPS D'ETUDE EN PSYCHOEDUCATION
PSY 1970	3 AHE 1 js	PSYCHOLOGIE GENERALE
SOL 1952	3 AH 1 js	INTRODUC. AUX CONCEPTS SOCIOLOGIQUES
SOL 3103	3 H 1 j	SOCIO. DE LA SANTE ET DU BIEN-ETRE
SVS 1962	3 AH 1 js	DEVELOPPEMENT PSYCHOSOCIAL
SVS 1985	3 AHE 1 js	LEGISLATION SOCIALE

SEGMENT 78

BLOC 78 A	OBLIGATOIRE	25 CR.
OPM 4103	2 E 2	OPTOMETRIE 4.3
OPM 4104	2 E 2	OPTOMETRIE 4.4
OPM 4107	8 E 2 j	STAGE EN OPTOMETRIE 4.3
OPM 4108	3 E 2 j	STAGE EN CLINIQUE SPECIALE
OPM 4301	4 E 2	STAGE EN LENTILLES CORNEENNES 4.1
OPM 4407	2 E 2 j	PEDO-OPTOMETRIE 4.1
OPM 4408	2 E 2 j	STAGE EN ORTHOPTIQUE 4.2
OPM 4409	2 E 2 j	OPTOMETRIE 4.1

Carte du campus de l'Université de Montréal

- 1 Pavillon Marie-Victorin
- 2 Pavillon de la Faculté de musique
- 3 Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)
- 4 Pavillon des Services aux étudiants
- 5 Pavillon J.-A.-DeSève

- 6 Résidence C (étudiants et étudiantes)
- 7 Résidence A (étudiants)
- 8 Pavillon Thérèse-Casgrain (étudiantes)
- 9 Pavillon administratif
- 10 École Polytechnique
- 11 Pavillon principal

- 12 Pavillon de la Direction des immeubles
- 13 Centrale thermique
- 14 Laboratoire de physique nucléaire
- 15 Pavillon André-Aisenstadt
- 16 Pavillon Paul-G.-Desmarais (ouverture prévue : 1996)
- 17 Garage Louis-Colin

- 18 Pavillon Samuel-Bronfman
- 19 Pavillon Maximilien-Caron
- 20 Pavillon Lionel-Groulx
- 21 Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
- 22 École des Hautes Études Commerciales
- 23 Pavillon 3744, rue Jean-Brillant

- 24 3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit
- 25 3032 et 3034, boul. Édouard-Montpetit
- 26 2910, boul. Édouard-Montpetit
- 27 2801 et 2815, boul. Édouard-Montpetit

- 28 Pavillon 5620, av. Darlington
- 29 Pavillon Marguerite-d'Youville
- 30 Pavillon Liliane-de-Stewart
- 31 Pavillon 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 32 Pavillon Mont-Royal

- 51 Arrêt d'autobus
- 51 Station de métro
- P Stationnement
- PA Stationnement des autobus
- PR Stationnement des taxis et des automobiles : moins de 15 minutes

